

4

HISTOIRE

DE FRANCE

PAR V. DURUY

NOUVELLE ÉDITION

ILLUSTRÉE
D'UN GRAND NOMBRE DE GRAVURES ET DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14
(Près de l'École de médecine)

1862

HISTOIRE

DE FRANCE

TOME I

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

HISTOIRE

DE FRANCE

PAR V. DURUY

NOUVELLE ÉDITION

ILLUSTRÉE

D'UN GRAND NOMBRE DE GRAVURES ET DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

« .... Ce noble et fertile royaume, le plus favorisé par la nature de tous ceux qui sont au monde.... »

Sir WILLIAM TEMPLE.

« .... Le plus beau royaume, après celui du ciel. »

GROTIUS et J. DE MAISTRE.

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

(Près de l'École de médecine)

1862

√

CARTES ET GRAVURES

CONTENUES

DANS LE PREMIER VOLUME DE L'HISTOIRE DE FRANCE[1].

CARTES.

GRAVURES.

1. Pour placer l'histoire des choses à côté de celle des hommes, il a été inséré dans cet ouvrage un grand nombre de gravures, représentations fidèles de monuments des diverses époques.



PRÉFACE

Je ne sais plus quel grand poëte étranger appelle la France le soldat de Dieu. Voilà en effet plus de douze siècles qu'elle semble agir, combattre et vaincre pour le monde. Par un singulier privilége, rien de considérable ne s'est fait en Europe qu'elle n'y ait mis la main; aucune grande expérience politique ou sociale n'a été tentée qu'après avoir été accomplie chez elle; et son histoire résume et précise l'histoire même de la civilisation moderne. Tel a été dans le monde grec le rôle d'Athènes, et plus tard, dans le troisième âge de la civilisation ancienne, celui de Rome. Car la vie générale cherche et trouve toujours un point où elle est plus intense et plus riche, un foyer où la civilisation concentre ses rayons épars et allume son flambeau.

Il y a beaucoup de gens qui, frappés du spectacle des vicissitudes contemporaines, nous croient jetés dans une tourmente éternelle, comme ces pauvres âmes du Dante qu'emportait un tourbillon sans fin. La terre de France, disent-ils, ainsi que le sol qui recouvre un volcan, sera ébranlée de convulsions perpétuelles; et ce peuple brisera toujours, le lendemain, ce qu'il adorait la veille.

Non, il n'en est pas ainsi. Sans doute, à ne voir que la

surface, le trouble est profond. Regardez sous ce chaos apparent de notre histoire, en faisant la part du temps, et vous trouverez un ordre immense, le développement progressif d'une société qui échappe successivement à l'anarchie, à la division et au privilége, pour arriver à l'ordre, à l'unité et à l'égalité; qui d'un gouvernement absolu quelque temps nécessaire voulut passer à une liberté légitime, et se transforme sans cesse pour trouver chaque fois des conditions meilleures et plus justes d'existence. Ainsi la mer s'agite incessamment; mais c'est afin de rejeter peu à peu sur ses rives tout ce qui troublerait la limpidité de ses eaux.

Qu'on me permette de résumer en quelques lignes cette marche générale de notre histoire et le rôle civilisateur de la France. A voir le flot qui monte ainsi lentement, invinciblement, on mesure mieux sa force, et la contemplation du passé donne une confiance sereine dans l'avenir.

A l'origine, sur ce sol gaulois dont Strabon admirait l'heureuse structure, au point d'y trouver la preuve d'une divine providence, on ne voit qu'un mélange confus de populations étrangères les unes aux autres, d'Ibères et de Gaëls, de Kymris et de Teutons, de Grecs et d'Italiens, où pourtant le vieux fond celtique domine.

Rome organise une première fois ce chaos. A ces peuples batailleurs qui ont troublé tout l'ancien monde par leur humeur vagabonde et guerrière, elle apporte l'ordre et la civilisation; elle couvre leur pays de routes, de monuments et d'écoles. Elle leur donne ses lois et son régime municipal; elle leur léguera ses traditions administratives. La Gaule est alors la plus prospère, la plus romaine, et par conséquent la première des provinces de l'empire.

Mais cet empire, à qui ses poëtes promettaient une durée éternelle, s'écroule sous le poids des vices de son

gouvernement. Des peuples nouveaux inondent ses provinces. L'invasion germanique se fait partout; c'est dans la Gaule seule qu'elle réussit; car c'est là qu'elle fonde son seul état durable, celui au sein duquel vinrent se perdre tous les autres. Combien ont duré les royaumes fragiles des Burgundes et des Suèves, des Vandales et des Hérules, des Goths et des Lombards? Le plus fort n'a pu vivre trois siècles, et les successeurs de Clovis et de Charlemagne ont légué leur couronne et leur titre à une maison qui n'est pas éteinte encore.

Après avoir tout recouvert, l'invasion s'arrête, recule et disparaît. Qu'est-ce que l'Afrique a gardé des Vandales, l'Italie des Goths, l'Espagne des Alains et des Suèves? En France, elle se fixe et s'organise. Ce n'est pas que les Francs fussent d'autres hommes que les Goths, mais la France était un autre pays que l'Italie et l'Espagne. L'élément barbare, promptement étouffé dans celle-ci, put résister dans celle-là; et la Gaule vit se rencontrer au milieu d'elle et se mêler la civilisation laissée par Rome sur les bords de la Loire et de la Seine avec les mœurs et les idées apportées par les Francs de leur sauvage patrie. Le monde moderne devait sortir de cette union au sein du chaos, que l'Église avait bénie par la bouche de ses pontifes : « Quand tu combats, écrivait à Clovis un évêque de Valence, c'est à nous qu'est la victoire. »

Le pieux évêque disait vrai. La victoire des Francs était le salut de l'Église catholique; car à cette heure néfaste, elle était menacée des plus sérieux dangers qu'elle eût jamais courus : l'arianisme était partout triomphant. Aussi quels vœux ardents pour ce peuple qui seul ne portait pas au front la tache de l'hérésie, qui allait rendre à l'Église la sécurité et le pouvoir, qui allait tout conquérir pour tout mettre à ses pieds : *Mitis, depone colla, Sicamber.*

Un ennemi jusqu'alors invincible s'approche : l'islamisme, parti du fond de l'Arabie, s'est étendu, en moins d'un siècle, du Gange aux Pyrénées. Il veut abaisser encore cette barrière. Ses rapides cavaliers passent la Garonne, franchissent la Loire ; c'en est fait de l'Europe chrétienne. Les Francs arrêtent ce fougueux élan et rejettent par de là les monts l'invasion brisée et depuis ce jour impuissante.

La papauté, récemment affranchie de la suprématie des empereurs byzantins, était menacée de retomber sous celle des rois lombards. Il n'était pas bon, en un temps où toutes les questions allaient être des questions religieuses, où la société entrait et s'enfermait dans l'Église, où les peuples s'inclinaient avec une docile obéissance devant toute parole descendue de la chaire de saint Pierre, il n'était pas bon que le chef de la chrétienté courût le risque, en n'ayant pas l'indépendance politique, de devenir entre les mains d'un prince un instrument d'oppression. Pepin et Charlemagne préparèrent son indépendance temporelle.

Le monde barbare flottait vague, indécis, s'abandonnant sans règle aux influences multiples qui agissaient sur lui, sans vie commune, par conséquent sans force et sans durée. Charlemagne le prend dans ses puissantes mains, le façonne, l'organise, et sur cette masse réfractaire cherche à répandre le souffle de vie. Il constitue l'Europe germanique et chrétienne, et, en plaçant à Rome son point d'appui, il montre que c'est sur la civilisation antique épurée et transformée par le christianisme qu'il faut s'appuyer. Il relève, pour le malheur de l'Italie, l'empire d'Occident ; mais il crée l'Allemagne qui avant lui n'était pas, et il attache à la France cette suprématie européenne que les Mérovingiens lui avaient fait un instant entrevoir et qu'elle a depuis tant de fois exercée.

Charlemagne meurt; son œuvre se brise : est-il mort tout entier? Non, car sa grande image plane au-dessus des temps féodaux, comme le génie de l'ordre invitant sans cesse les peuples à sortir du chaos pour chercher l'union sous un chef glorieux et fort. Combien le souvenir du grand empereur n'a-t-il pas aidé les rois à reconstituer leur pouvoir et l'État ?

Sous Charlemagne, presque toute l'Europe chrétienne était le pays des Francs, et les vieilles provinces du nord-est de la Gaule le centre de leur empire. Mais son successeur laisse tomber de sa tête cette couronne trop lourde. L'empire se divise en royaumes, les royaumes à leur tour se démembrent, la France, ramenée des bords du Rhin derrière la Meuse, n'est plus qu'un confus pêle-mêle de petits États indépendants; les ténèbres redescendent sur le monde. Quand elles se dissipent, une société nouvelle apparaît : la société féodale. Là est le vrai point de départ de la civilisation moderne, et ce point est surtout en France.

La révolution féodale, sans nul doute, fut générale dans l'Europe germanique, mais c'est en France qu'elle se précisa davantage. C'est la féodalité française qui s'implanta en Angleterre avec Guillaume le Bâtard; dans l'Italie méridionale, avec Robert Guiscard; dans le Portugal, avec Henri de Bourgogne; à la Terre-Sainte, avec Godefroy de Bouillon. Ce sont les seigneurs français qui rédigèrent la vraie charte de féodalité, les *assises de Jérusalem;* qui créèrent les tournois, les ordres militaires, la chevalerie et le blason; qui imaginèrent cet idéal de courage, de pureté, de dévouement et de galanterie dont il est resté dans les mœurs modernes des traces ineffaçables. C'est en France, en un mot, que la féodalité et la chevalerie, ou la société aristocratique, ont eu leur plus haute expression, ainsi que la monarchie absolue l'aura plus tard, et plus tard encore

la démocratie, comme si ce peuple de France était chargé, au nom et au profit des nations, de pousser toute constitution à son plus haut faîte de grandeur, de chercher et de montrer, dans toutes les choses réelles, l'idéal.

La féodalité, si oppressive dans son âge de décadence, avait eu son temps de légitimité, quand elle arrêtait la seconde invasion des barbares, celle des Northmans, Hongrois et Sarrasins, car toute puissance s'établit par ses services et tombe par ses abus. Elle eut aussi son âge héroïque, au siècle des Croisades, lorsque des millions d'hommes se levèrent pour marcher à la conquête d'un tombeau. Les Croisades sont le glus grand fait du moyen âge, et elles appartiennent presque toutes à la France, comme la *trêve de Dieu* qui les prépare[1]. L'Orient le sait bien; pour lui, depuis ce temps-là, tout Européen est un Franc, et l'historien des Croisades donnait à son livre le titre de *Gesta Dei per Francos*.

Le moyen âge est alors à son apogée, et c'est en notre pays qu'il atteint toute sa grandeur. L'Italie a d'illustres pontifes, mais un saint est sur le trône de France; c'est le fils aîné de l'Église[2]. Le clergé est partout puissant, mais où trouve-t-on plus nombreuses, plus vivantes ces leçons d'égalité et de respect pour l'intelligence que l'Église donnait à la société féodale, en conservant le système d'élec-

1. M. Kluckhohn (*Geschichte des Gottesfriedens*) fait cette remarque que la rapide propagation de la trêve de Dieu fut due à la France, « dont le génie sympathique cherche et propose tout de suite au monde les remèdes aux maux de la société qu'il a trouvés. »

2. Le roi de France était bien plus qu'aucun autre des rois successeurs de Constantin, *l'évêque extérieur*. « Vous êtes prélat ecclésiastique, » disait un archevêque de Reims à Charles VII. Le roi, quel qu'il fût, était, en effet, chanoine de Saint-Martin; il portait, à son sacre, la dalmatique des prêtres sous son manteau royal, et, comme eux, il communiait sous les deux espèces. Je n'ai pas besoin de rappeler qu'on lui croyait le don miraculeux de guérir les écrouelles.

tion, perdu ailleurs, et en appelant les derniers des enfants du peuple dans ses chaires pontificales, où ils devenaient les égaux des plus grands de la terre? Où l'institut monastique, avec les heureuses conséquences qu'il avait alors, a-t-il pris une pareille extension? Un moine français, saint Bernard, gouverne l'Europe. Et quel ordre peut rivaliser avec cet ordre de Cîteaux, dont le chef s'appelait l'abbé des abbés, commandait à plus de trois mille monastères, et de qui relevaient les ordres militaires de Calatrava et d'Alcantara en Espagne, d'Avis et du Christ en Portugal? Un art nouveau que la Grèce ni Rome n'avaient connu, qui n'est ni allemand ni arabe, quoique l'Orient en ait peut-être donné l'inspiration première, élève ces montagnes de pierres ciselées à jour, dont la masse tout à la fois imposante et légère nous ravit encore d'admiration. Paris, « la cité des philosophes, » est déjà le foyer de toute lumière. On accourt des régions les plus lointaines à ses écoles, qui ont tiré la science du fond des monastères et la sécularisent. Les grandes renommées ne se font qu'à son Université, qui compte vingt mille écoliers, et où les plus illustres docteurs de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Angleterre sont tour à tour élèves et maîtres. Le latin est leur idiome, et la scholastique est leur science. Mais la langue de Villehardouin et de Joinville aspire déjà à l'universalité, grâce aux croisés qui l'ont portée partout, grâce aux troubadours et aux trouvères qui ont versé à l'Europe un large flot de poésie. « Elle court parmi le monde, » dit, en 1275, un Italien, qui traduit en français une chronique de son pays. Et le maître du Dante s'en sert pour écrire son *Trésor*, parce que « la parlure de France est plus commune à toutes gens. » La domination intellectuelle de l'Europe nous appartient déjà.

La civilisation est comme la fleur des arbres; celle-ci s'ouvre, brille et répand ses parfums; pour que le fruit

paraisse, il faut qu'elle se fane et tombe. Le fruit, à son tour, déchire son enveloppe, et laisse échapper les germes nouveaux que le vent du ciel emporte et sème au loin. Ainsi la vie sort incessamment de la mort, mais une vie, à chaque phase nouvelle, plus complète et plus large. Dès que le moyen âge eut atteint les hautes cimes que l'humanité gravit à chaque période, il descendit rapidement sur la pente opposée et se perdit dans les bas-fonds du siècle suivant, un de ceux qui ont porté le plus de misères.

Le grand treizième siècle, en effet, est clos à peine, que tout ce qu'il avait aimé ou glorifié s'abaisse ou tombe. La papauté est indignement bafouée dans Anagni et retenue captive dans Avignon par cette même main de la France qui l'avait aidée à s'élever au-dessus des couronnes. Le schisme va déchirer l'Élise; la croisade monte sur le bûcher avec les chevaliers du Temple, et la féodalité, sourdement minée, chancelle : un seigneur redouté, le neveu d'un pape, est pendu comme un vilain, et un vilain, un argentier, reçoit des lettres de noblesse.

Quelle est donc la force qui fait toutes ces ruines autour d'elle et qui s'élève sur tant de débris? Le grand révolutionnaire, à cette époque, est le roi, comme l'aristocratie l'avait été avant Hugues Capet, comme le peuple le sera après Louis XIV. Naguère prisonnière dans les quatre ou cinq villes de Philippe Ier, elle avait, en deux siècles, brisé ce cercle de forteresses féodales qui l'enfermait, et marché à grands pas, d'usurpation en usurpation, comme disaient les grands, vers l'autorité absolue; c'est-à-dire qu'elle avait ressaisi un à un les pouvoirs publics envahis par les seigneurs, et qu'à ces indociles vassaux qui dataient leurs chartes du règne de Dieu, en l'absence d'un roi, *Deo regnante*, elle avait imposé la paix du roi, la justice du roi, la monnaie du roi, et qu'après un intervalle de trois siècles, elle avait repris le droit de faire des lois pour tout l'État.

Le dernier des capitulaires est de Charles le Simple, la première ordonnance d'un intérêt général est de Philippe-Auguste. A l'avénement des Valois, la féodalité n'avait plus que des pouvoirs administratifs et militaires.

Cette révolution par en haut avait été possible, parce qu'il s'était fait aussi une révolution par en bas. Le christianisme avait tué moralement l'esclavage antique ; l'invasion l'avait désorganisé, et peu à peu les esclaves étaient devenus des serfs, ne devant qu'un travail réglé au lieu d'un travail arbitraire, vivant et mourant, loin d'un maître capricieux et violent, sur le sol où ils étaient nés et où la famille agricole commençait enfin à se constituer. Cette classe nouvelle s'accrut de deux façons : les esclaves s'y élevèrent, les colons et les hommes libres dépossédés y tombèrent. Au dixième siècle, la transformation était opérée. Il restait bien peu d'esclaves, et on ne trouvait que des serfs dans la population rurale, ainsi que dans une grande partie de la population urbaine.

Alors un autre travail commença. L'évêque Adalbéron, dans un poëme latin adressé au roi Robert, ne reconnaît que deux classes dans la société : les clercs qui prient, les nobles qui combattent; au-dessous, bien loin, sont les serfs et manants qui travaillent, mais ne sont rien dans l'État. Ces hommes, que l'évêque Adalbéron ne comptait pas, pourtant l'effrayaient. Il pressentait avec douleur une révolution prochaine : « Les mœurs changent, s'écrie-t-il, l'ordre social est ébranlé. » C'est le cri de tous les heureux du siècle à chaque réclamation partie d'en bas. Il ne se trompait point; une révolution commençait, qui allait tirer les manants de servitude pour les élever au niveau de ceux qui étaient alors les maîtres du pays; mais il lui a fallu, à cette révolution, sept cents ans pour réussir.

Les villes commencèrent. L'insurrection communale y fit rentrer la liberté et l'ordre. La royauté favorisa ce mou-

vement hors de ses domaines, sur les terres des seigneurs, et les milices communales à leur tour secondèrent le roi dans ses guerres féodales. Elles suivirent l'oriflamme devant tous les châteaux que Louis VI voulut abattre et aidèrent Philippe Auguste à gagner notre première victoire nationale, celle de Bouvines.

Mais les communes visaient à une indépendance jalouse. Or cette indépendance des villes ne valait pas mieux que celle des châteaux; la royauté les ruina toutes deux. Cependant les communes durèrent assez longtemps pour élever le cœur et l'intelligence des manants, pas assez pour s'enraciner dans le sol et diviser la France en mille républiques qui eussent tué d'avance la vie nationale.

Si les communes perdent, les autres villes et les campagnes gagnent. Les premières obtiennent des garanties pour leur industrie et leur commerce, pour la sûreté des biens et de la personne de leurs habitants; les autres voient se relever encore la condition des populations rurales. Au douzième siècle, les serfs sont admis à témoigner en justice. Au treizième, les affranchissements se multiplient, car les seigneurs commencent à comprendre ce que Beaumanoir, ce que plusieurs chartes disent nettement, qu'ils gagneront à avoir sur leurs terres des hommes libres laborieux, plutôt que d'y garder des serfs paresseux « qui négligent de travailler en disant qu'ils travailllent pour aultruy. » Au quatorzième, les campagnes s'organisent; les paroisses ecclésiastiques deviennent des communautés civiles; au quinzième enfin, elles arrivent, pour un moment, à la vie politique; les paysans prennent part, dans des assemblées primaires, à la nomination des députés aux États généraux de 1484, et l'union du peuple des campagnes et du peuple des villes se prépare.

Ainsi, au sein de la population roturière, un double mouvement avait lieu, qui, ôtant aux uns des droits exclu-

sifs et tirant les autres de servitude, tendait à former de tous les non nobles une classe dont les membres seraient solidaires. Tous les pays ont eu des communes et des serfs. La France seule a eu le tiers état. Aujourd'hui, le tiers état est chez nous la nation tout entière; et l'Europe est encore en travail de sa formation. Mais partout il se développe et grandit, même dans l'aristocratique Angleterre: c'est une société, une civilisation nouvelles qui commencent, et la France en porte encore le drapeau.

Ces esclaves qui, dans la société antique, n'étaient que des choses, des instruments de travail, *instrumentum vocale*, achetés et vendus pêle-mêle avec le bœuf, le cheval et la charrue, *instrumentum mutum*, qui, au moyen âge, ont retrouvé leur personnalité et sont devenus des hommes, montent encore : les voilà citoyens. Enrichis par le commerce, éclairés par la science qu'ils ont demandée aux universités, et préparés au maniement des affaires publiques par la gestion des intérêts municipaux, ils sont appelés par Philippe le Bel à la vie politique. Peu à peu ils s'installent, par leurs chefs, dans le ministère, dans le parlement, dans le grand conseil, à la cour des comptes, à la cour des aides, dans toutes les charges de finance et de judicature, et de là régentent le royaume et quelquefois le roi, mais aussi le dirigent vers le pouvoir absolu et l'y établissent.

Au commencement du quatorzième siècle, les États généraux où ils siégent disposent de la couronne : ils font le roi; en 1347, en 1413, ils veulent presque le défaire. Mais la féodalité était trop puissante encore, la forte autorité d'un seul trop nécessaire; ces tentatives avortent. Elles n'étaient point sorties d'ailleurs de la conscience réfléchie et générale du pays, mais de la pensée hardie de quelques hommes, à la vue des épouvantables misères où la France était plongée.

La royauté, en effet, oubliant un moment ce qui avait

fait sa fortune et redevenant chevaleresque, féodale, avait mené le pays aux abîmes; il s'en tire de lui-même, après d'inexprimables souffrances. Avertie du moins par cette cruelle leçon, la royauté descend de son cheval de bataille, dépose la hache d'armes et la lance qui avaient si mal servi à Philippe IV et au roi Jean; elle se fait bourgeoise; elle rappelle ses conseillers roturiers. La noblesse n'a pour ceux-ci que des dédains, des insultes et, de temps à autre, les envoie au gibet ou dans l'exil, en prenant leurs biens; mais ils vont toujours ces petites gens, s'abritant de la royauté qui a besoin de leur intelligence et qui n'a rien à craindre de leur faiblesse; ils vont, tenant en main leur évangile politique, la loi romaine, propageant leur droit roturier qui repose sur l'égalité, par opposition au droit féodal qui repose sur le privilége, et un jour ils bannissent un comte d'Armagnac, condamnent à mort un duc d'Alençon, font brûler un maréchal de Retz ou jettent un bâtard de Bourbon à la rivière, cousu dans un sac, sur lequel ils ont écrit : « Laissez passer la justice du roi. »

D'où leur viennent cette confiance et cette force? C'est qu'ils ont fait du roi le grand juge de paix du pays, et qu'ils lui ont donné trois choses avec lesquelles on a tout le reste : le vœu public, l'argent, l'armée. Le moyen âge ne connaissait ni les armées permanentes, ni les impôts perpétuels. Le roi y vivait de son domaine et n'avait de soldats que ceux que les seigneurs lui amenaient pour un temps et un but déterminés. Les conseillers de Charles VII, remontant à travers dix siècles, allèrent prendre à l'empire romain son double système de taxes et d'armées permanentes. Ce système était né à Rome en même temps que le pouvoir absolu et l'avait affermi; il eut chez nous les mêmes effets Louis XI acheva de détruire l'aristocratie féodale; Charles VIII et François I[er] l'entraînèrent à leur suite dans de lointaines expéditions et l'assouplirent dans les camps

à la discipline militaire. Au seizième siècle la féodalité n'était plus que la noblesse de France.

A la faveur des guerres de religion et de minorité, elle essaye de ressaisir le pouvoir. Richelieu fait rouler sur l'échafaud ses plus hautes têtes et jette à terre ses dernières forteresses ; elle retombe décimée, ruinée dans les antichambres de Louis XIV, qui la décore de titres et de cordons, mais l'enchaîne au char triomphant de la royauté.

Pendant que la France opérait cette révolution intérieure, son action au dehors n'était point suspendue. Charles VIII, par son expédition d'Italie, avait ouvert les grandes guerres qui, mêlant les peuples, les intérêts et les idées, avaient établi, au point de vue politique, la solidarité des nations européennes, que la France avait essayé de former à deux moments du moyen âge, du temps des Croisades, au point de vue religieux, du temps de Charlemagne, dans une première et grandiose ébauche d'organisation sociale. Au seizième siècle, au dix-septième, elle défend la liberté de l'Europe contre la maison d'Autriche. Sous Louis XIV elle la menace, mais l'en dédommage par le prodigieux éclat de sa civilisation, qui se reflète jusque dans les régions les plus lointaines.

A cette époque de grandeur inespérée, la société française a pris une forme nouvelle. Le successeur de Hugues Capet, l'héritier de cette humble couronne que quelques évêques et seigneurs donnaient et retiraient, règne sur vingt millions d'hommes et signe ses ordonnances de la formule : « Tel est mon bon plaisir. » Comme l'empereur romain, il est la loi vivante, *lex animata*. Il remonte même plus haut que l'Empire, jusqu'à ces monarchies orientales où le despotisme politique et religieux, pour être plus sûr de l'aveugle obéissance des peuples, attribue au prince une part de divinité. Il se dit le vicaire de Dieu sur la terre ; il proclame son droit divin ; il se met à part de l'humanité.

Les peuples voisins acceptent la théorie nouvelle que la France formule et pratique. Le droit divin des rois est partout affirmé; et l'Europe, avec une étrange docilité, modèle toutes ses royautés sur celle de Versailles. Comme la société féodale avait eu en France son plus large épanouissement, la société monarchique y arrive au développement le plus complet et le plus riche. Louis XIV n'est assurément pas un grand homme, mais il est bien certainement un grand roi, et le plus grand que l'Europe ait vu.

Quand, dans l'histoire du monde, un fait considérable se produit avec persistance et généralité, ce fait a des causes nécessaires; c'est par là qu'il devient légitime. Mais sur la terre il n'y a rien d'éternel. Les peuples, réunion d'êtres actifs et libres, ont des besoins toujours nouveaux; l'immobilité les tuerait : c'est aux constitutions nées des besoins généraux à suivre leurs transformations, comme l'enveloppe élastique et souple qui, à mesure de la croissance, cède et s'étend autour du germe qu'elle protége. Pour imposer la paix et l'ordre à tant de volontés discordantes et de passions ennemies, pour amalgamer tant d'éléments contraires, il fallait qu'un pouvoir unique se subordonnât tous les autres ; il fallait que les foyers locaux de vie indépendante s'éteignissent, et que la France se sentît vivre en un seul homme, avant de sentir s'agiter en elle la vie nationale; il fallait enfin que Louis XIV pût dire : « L'État, c'est moi, » pour que Sieyès pût lui répondre : « L'État, c'est nous[1]. »

Pendant que la royauté du droit divin montait, entourée d'hommages légitimes, à ce Capitole d'où la roche

1. Quelques écrivains regrettent aujourd'hui ce travail de nivellement opéré par la royauté et la destruction des priviléges communaux et féodaux. C'est une réaction contre une autre. J'avoue pour mon compte que je n'y ai nul regret. Mais j'en ai beaucoup que notre pays n'ait pas eu et ne garde pas encore de vieilles et fortes libertés municipales.

Tarpéienne est si proche, un sourd et long travail s'opérait encore dans le bas de la société. Le moyen âge, au milieu de son anarchie et de ses violences, avait eu de grandes et fortes maximes de droit public : nulle taxe ne peut être levée qu'après le consentement des contribuables, nulle loi n'est valable si elle n'est acceptée par ceux qui lui devront obéissance; nulle sentence n'est légitime, si elle n'est rendue par les pairs de l'accusé. Ces principes et bien d'autres, combattus, étouffés, reparaissent sans cesse. Il y a toujours quelque voix qui les rappelle et empêche la prescription; c'est le sire de Pecquigny aux États de 1356; c'est le sire de La Roche aux États de 1484 ; ce sont les États d'Orléans et de Pontoise ; les deux assemblées de Blois, et surtout celle de 1614, dans les cahiers de laquelle se retrouvent presque toutes les demandes de 1789. Ainsi la tradition des garanties publiques et des droits nationaux ne se perdait point. Chaque génération les transmettait à la génération suivante, et elle allait ainsi, grossissant à travers les siècles, à mesure que se développait la vie nationale, et que le sentiment des intérêts généraux s'élevait au-dessus du sentiment des intérêts particuliers.

Les rois n'avaient entendu qu'avec déplaisir cette voix des députés du pays, et pour l'étouffer ils cessèrent, à partir de 1614, de les réunir. « Il n'est pas bon, disait Louis XIV, que quelqu'un parle au nom de tous. » Mais du pied même de leur trône, cette voix parla encore, faible et timide, pourtant puissante, par les échos qu'elle trouvait. Le parlement « la cour du roi » essaya de sortir de l'obscurité de ses fonctions judiciaires pour s'élever à un rôle politique. Il s'appela « le protecteur né du peuple, » et si, devant Louis XIV, il garda le silence, après lui il s'enhardit au point d'agiter tout le dix-huitième siècle de ses querelles avec la cour.

Le parlement seul eût été impuissant. Cette aristocratie

de fonctionnaires pouvait parler pour le peuple, elle ne pouvait le faire agir. Mais l'éducation nationale s'était faite. Par le travail des bras et de l'intelligence, le tiers état avait gagné, à chaque génération, en richesses et en lumières. Au moyen âge il n'y avait qu'une richesse, la terre, et les seigneurs la tenaient; le travail libre en avait enfin créé une autre, les capitaux, et ils étaient aux mains des bourgeois[1]. A la suite de l'aisance était venue l'étude, les esprits s'éclairaient. La France n'avait pas eu Luther et sa réforme religieuse qui l'eussent rejetée en arrière, mais elle avait eu Descartes et sa réforme philosophique qui l'avaient poussée en avant. Elle était restée catholique, sans l'inquisition, et elle avait eu une renaissance presque aussi brillante que celle de l'Italie et plus durable. Toutes ces grandes choses avaient produit un ébranlement dans les esprits qui, avec le concours heureux de génies supérieurs, nous valut le plus grand âge de notre littérature et pour la seconde fois la domination intellectuelle de l'Europe.

Louis XIV, survenu au milieu de cette fête de l'esprit français, y mit l'ordre et la discipline. Mais les nobles égards qu'il montra à ceux qui n'avaient que les dons de l'intelligence, tout en honorant son nom, tournèrent contre son système politique. Corneille était à peine, dans le palais de Richelieu, quelque chose de plus qu'un domestique à faire des vers; Racine, Boileau, Molière furent presque les amis du grand roi. Étrange enchaînement des choses! Louis XIV constitue le pouvoir absolu et, en encourageant l'industrie et la littérature, il prépare les deux forces destinées à le renverser, car l'une donnait au tiers état la richesse qui fera demander des garanties; et l'autre, des lumières qui feront revendiquer des droits.

1. Les capitaux dont les titres sont négociés à la Bourse valent bien aujourd'hui 20 milliards possédés par deux millions de personnes.

L'art pour l'art est une maxime qu'on ne peut pratiquer longtemps; la littérature prend bientôt sa part du grand combat de la vie. Des hauts sommets où les écrivains supérieurs contemplent face à face le beau et le vrai, mille sentiers descendent vers la plaine où la foule s'agite, peine et travaille. L'esprit, retombé à terre, trouve la réalité bien éloignée de l'idéal entrevu. Alors le déchirement s'opère et la guerre commence. Au dix-septième siècle la littérature était renfermée dans le domaine de l'art, et l'opposition ne sortait pas encore de la sphère des croyances religieuses. Les opposants étaient les protestants, les jansénistes; le grand pamphlet du temps est écrit contre les jésuites. Au dix-huitième, le pouvoir absolu ayant compromis les intérêts matériels que multipliaient chaque jour le commerce et l'industrie, l'opposition passa dans le domaine des idées politiques, et la littérature, expression de ce besoin nouveau, envahit tout et prétendit tout régler. Les forces les plus viriles de l'esprit français semblèrent tournées à la recherche du bien public. On ne travailla plus à faire de beaux vers, mais à lancer de belles maximes. On ne peignit plus les travers de la société pour en rire, mais pour changer la société même. La littérature devint une arme que chacun, les imprudents comme les habiles, voulut manier, et qui frappant de toutes parts, sans relâche, fit de terribles et irrémédiables blessures. Par une étrange inconséquence, ceux qui avaient le plus à souffrir de cette invasion des gens de lettres dans la politique, étaient ceux qui y applaudissaient le plus. Cette société du dix-huitième siècle, frivole, sensuelle, égoïste, avait du moins au milieu de ses vices le culte des choses de l'esprit. Jamais les salons ne furent aussi animés, la politesse aussi exquise, la conversation aussi brillante. Le talent y tenait presque lieu de naissance, et la noblesse, avec une témérité chevaleresque qui rappelle celle de Fontenoy,

essuyait, le sourire sur les lèvres, le feu de cette polémique ardente que des fils de bourgeois dirigeaient contre elle.

Alors une immense enquête commence. Les uns recherchent et signalent les vices de l'organisation sociale; ils lèvent le voile qui cachait les plaies profondes du pays, qui l'énervent, qui l'épuisent, qui vont le tuer si l'on n'y porte remède; les autres ne tiennent même pas compte du vieil édifice où la société s'est abritée si longtemps; par la pensée, ils le jettent bas et voudraient sur le sol nivelé construire une société nouvelle. Cette voix de la France est entendue au delà de ses frontières; les gouvernements se réveillent, rois et ministres se mettent à l'œuvre, ils creusent des canaux, ils font des routes, ils encouragent l'industrie, le commerce et l'agriculture. Partout on parle de justice et de bienfaisance; mais la France, qui a sonné la cloche d'alarme, montré le péril, indiqué le remède et décidé les princes à commencer la moitié de la tâche, les réformes matérielles, ne peut, pour elle-même, rien obtenir. Turgot, Necker sont renvoyés comme de dangereux utopistes; Calonne lui-même tombe le jour où il prononce le mot de réforme des abus. L'ancien régime ne veut rien céder; il perd tout. La révolution éclate et elle proclame à la face du monde ces grands principes de 1789, qui sont aujourd'hui le fondement de notre droit public et privé, que la République et l'Empire semèrent par l'Europe avec nos victoires, et qui feront le tour du monde, parce qu'un mot les résume tous, justice, et que l'heure de la justice vient toujours.

En parlant de Rome, les peuples anciens disaient : la Ville; et tous comprenaient. L'Europe aussi, il y a un siècle et demi, disait : le Roi; et nul n'avait besoin de demander de quel pays; c'était le roi de France, comme aujourd'hui quand ils disent la Révolution, ils ne songent ni à celle d'Angleterre, plus vieille cependant d'un siècle,

mais qui est restée anglaise, ni à celles d'Espagne, des Pays-Bas, de Piémont ou d'Allemagne, mais à la révolution au front de laquelle Mirabeau avait écrit : « Le droit est le souverain du monde. »

On a dit bien souvent du génie littéraire de la France que son caractère distinctif est le bon sens, la raison; j'ajouterais, à un certain point de vue, l'impersonnalité, car Rabebais et Montaigne, Descartes et Molière, Pascal, Voltaire et Montesquieu écrivent pour le monde autant que pour leur patrie. Le but qu'ils poursuivent, c'est le vrai; leur ennemi personnel, le faux; et les types immortels qu'ils dessinent appartiennent à l'humanité même bien plus qu'à la France seule. Dans ce sens, notre littérature, comme nos arts, est, de toutes les littératures, la plus humaine, parce qu'elle est la moins exclusivement nationale.

C'est aussi le caractère distinctif du génie politique de la France et de son histoire. Rien de ce qui est outré n'y dure longtemps. La féodalité s'arrête et recule avant d'avoir fait de notre pays une autre Allemagne; les communes se transforment avant d'avoir fait de la France une autre Italie, de sorte que nous n'avons eu ni l'anarchie féodale d'où l'une n'est pas encore sortie, ni l'anarchie municipale qui a livré l'autre à l'étranger. La royauté absolue, nécessaire pour niveler le sol, n'a pu s'éterniser comme elle le pensait dans son droit divin, pas plus que le radicalisme dans son droit révolutionnaire.

Ainsi, une marche oscillante, mais continue, qui reproduit fidèlement la marche même de l'humanité; c'est là ce qui fait l'harmonie et la beauté de notre histoire. Je ne dirai pas que la France mène le monde; mais, parce qu'elle résume en elle-même le plus fidèlement la vie générale, elle est à l'avant-garde et tient le drapeau sur lequel les autres se guident. Ils suivent de loin, essayant de résister à la pénétrante influence qu'ils aiment et combattent. Ils

parlent bien haut de nos fautes et de nos travers; ils réveillent leurs plus patriotiques souvenirs et exaltent leurs gloires nationales; mais la première langue qu'ils apprennent après celle du foyer domestique, c'est la nôtre[1], et le premier regard qu'ils jettent hors de leur frontière et de leur histoire tombe sur notre France.

Après la bataille de Salamine, les chefs grecs se réunirent pour décerner le prix de la valeur. Chacun s'attribua le premier, mais tous accordèrent le second à Thémistocle[2].

Gœthe a dit : « Ce que l'histoire donne le mieux, c'est l'enthousiasme qu'elle éveille. » Elle nous donne cela, mais encore autre chose; car elle est bien ce que les anciens l'appelaient, la maîtresse de la vie, *magistra vitæ*. Pour moi, je ne voudrais pas que l'étude de notre histoire ne nous inspirât qu'une vanité mauvaise et un patriotisme stérile. Si la France a mérité d'être appelée la grande na-

1. « La France a deux bras avec lesquels elle remue le monde, sa langue et l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère. C'est grâce à cette double influence qu'elle exerce une magistrature réelle sur les autres nations. » Joseph de Maistre, *Correspondance*, t. I. Dans le mois de mai 1857, il a été imprimé en Allemagne 16 ouvrages français et 34 traductions d'ouvrages français, total 50. Toutes les publications de l'Allemagne dans les autres langues étrangères mortes ou vivantes, ou qui y sont relatives, dépassent à peine le chiffre des précédentes. Elles sont au nombre de 53, savoir : 20 pour le latin, 7 pour le grec, 13 pour l'anglais, 5 pour l'italien, 5 pour le danois, le suédois, etc.

2. Je n'ai rien avancé, en tout ceci, qu'un des historiens les plus renommés de l'Allemagne contemporaine, Léopold Ranke, n'ait dit lui-même dans son dernier ouvrage : *Franzœsische Geschichte, Vornehmlich im* XVI *und* XVII *Jahrhundert* (Berlin, 1852-1854), où il représente la France comme ayant reçu la mission de reviser, d'époque en époque, les grandes lois de la vie européenne, les institutions qu'elle avait le plus contribué à faire prévaloir autour d'elle. La *Gazette de Prusse* appelait naguère (1861) la France « la mère des libertés » et M. de Cavour nommait : « les hommes immortels de la Constituante, les bienfaiteurs de l'humanité.» Discours au Sénat italien, 9 avril 1861.

tion, si nos pères nous ont transmis le plus bel héritage de gloire que peuple ait jamais reçu, depuis les anciens jours, ne faisons pas comme ces fils dégénérés des grandes races, qui vivent aux dépens du nom qu'ils portent. Ajoutons au commun héritage. Bien peu, sans doute, peuvent prétendre à décorer leur pays d'une gloire nouvelle, mais tous, dans quelque voie que nous marchions et malgré notre obscurité, nous pouvons le servir. La puissance de la France n'est pas seulement dans ses canons et dans ses arsenaux, dans sa flotte et dans ses armées qui portent si loin et si glorieusement sa redoutable épée ; elle est dans sa vie morale. C'est pour cela qu'une qualité de plus développée en chacun de nous, sera une force de plus pour notre pays, et plus tard pour le monde. Rendons-nous donc chaque jour meilleurs, afin de nous rendre chaque jour plus forts et plus utiles serviteurs de la France.

Voilà la leçon de notre histoire ; et j'aurais réussi au delà de mes vœux si cette leçon sortait de la lecture de ce livre ; si de ce long voyage fait avec moi à travers les siècles écoulés, le jeune homme rapportait un sentiment plus énergique des devoirs qu'impose la condition d'être intelligent et libre, un plus vif amour du bien, un dévouement plus résolu pour ce pays « le seul au monde, disait naguère une voix puissante, qui fasse la guerre pour une idée. »

Un mot encore sur le livre lui-même. Je ne dirai pas ce que j'ai fait, mais ce que je m'étais proposé de faire.

J'aurais voulu renfermer toute notre histoire, non les curiosités et le menu des choses, mais comme on disait jadis, un simple crayon des grands personnages et des grands événements, en un petit nombre de pages d'un récit rapide et pourtant intéressant, qui ne blessât jamais ni le goût ni la langue.

J'aurais voulu qu'à travers la succession des faits politiques on pût voir le développement de la vie nationale dans

ses diverses manifestations, organisation politique, arts, littérature, commerce, industrie, et suivre cette lente mais perpétuelle révolution qui rapproche, mélange et fond ensemble les éléments d'abord contraires; qui, malgré les temps d'arrêt, les retours en arrière ou même les perturbations sanglantes, en somme met, à chaque siècle, plus d'ordre et de justice dans l'État, plus de bien-être dans la famille, plus de connaissances et de moralité dans l'individu.

J'aurais voulu, dans le jugement des hommes et l'appréciation des choses, me tenir à égale distance des violents de tous les partis; et, sans jamais cacher la vérité, la dire, quand elle devait être sévère, avec les ménagements que la destination primitive de ce livre lui imposait, et n'avoir que pour le vice et le mal avérés ces haines vigoureuses auxquelles doivent échapper les erreurs ou les fautes involontaires.

Voilà ce que j'ambitionnais de faire.

Vico a dit : « Vouloir, c'est pouvoir, *velle id est posse.* » Cela doit être vrai en morale, mais ne peut l'être dans l'art et la science, si ce n'est pour les maîtres. Ceux-ci font pleinement ce qu'ils ont voulu faire. Entre leurs mains l'idéal devient le réel; dans les nôtres, il reste une ébauche imparfaite, et cette ébauche même, sans eux, nous n'aurions pu la tracer. Que ceux qui ont donné, en ce siècle, à la littérature historique une si énergique et brillante impulsion, et que la voix publique nomme depuis longtemps les maîtres, reçoivent ici le sincère et pieux témoignage de notre reconnaissance.



HISTOIRE

DE FRANCE.

INTRODUCTION.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE[1].

Limites. — Deux mers, l'Océan et la Méditerranée, deux chaînes de hautes montagnes, les Pyrénées et les Alpes, enfin un des plus grands fleuves de l'Europe, le Rhin, marquaient dans l'antiquité les limites de la Gaule, plus grande d'un quart que la France d'aujourd'hui. C'est seulement au traité de Verdun, en 843, que la France a reculé du Rhin et des Alpes derrière la Meuse et le Rhône. Elle n'a cessé, depuis qu'elle s'est reconquise elle-même, de réclamer son antique héritage. Elle a retrouvé la barrière des Alpes; elle a accepté celle du Jura, qui laisse la Suisse en dehors de son domaine, et elle a regagné quarante lieues de frontières le long du Rhin. Mais de Dunkerque à Lauterbourg subsiste l'immense ouverture par laquelle toutes les invasions sont venues, et que Louis XV a essayé de boucher, en y élevant trois lignes de places fortes,

1. Principaux ouvrages à consulter : *Explication de la carte géologique de la France*, par Dufrenoy et Élie de Beaumont; Bruguière, *Orographie de l'Europe;* Baude, *les Côtes de France*: Lavallée, *Géographie physique, historique et militaire;* Maury, *les Forêts de la France;* Becquerel, *Des climats...*, etc.

la Révolution et Bonaparte, en semant dans les provinces voisines, comme une garde avancée, nos idées et nos lois.

Aspect général. — Ce vaste territoire de l'ancienne Gaule, si bien circonscrit par la nature, se présente comme un plan incliné depuis la cime des Alpes jusqu'à l'Océan. Sa partie supérieure, qui s'appuie sur la chaîne centrale des grandes Alpes, est comprise, du Var au Saint-Gothard, entre deux degrés et demi de latitude. Mais il s'élargit à mesure qu'il s'abaisse vers l'Océan; et de l'embouchure du Rhin à celle de l'Adour, il occupe un espace de neuf degrés.

Les Pyrénées françaises ont la même inclinaison que les Alpes. Leurs vallées tombent brusquement en Espagne, tandis qu'elles s'abaissent en pente douce du côté de la France, où leurs principaux contre-forts courent dans la direction du nord-ouest, vers l'océan Atlantique.

Il y a donc deux régions distinctes. Au sud et au sud-est les montagnes, c'est-à-dire les forêts et les pâturages, les lacs et les rivières torrentueuses, les populations sobres, infatigables, peu manufacturières, mais essentiellement militaires. A l'ouest et au nord, les collines mollement ondulées et les vallées fécondes, les plaines déboisées et les rivières navigables, les marais et les landes, les cités industrielles et les ports. Toutefois deux larges et profondes vallées, les grands bassins du Rhin et du Rhône, sillonnent la région montagneuse de l'est, tandis que les derniers gradins des montagnes se prolongent au loin vers l'ouest; de sorte que l'Auvergne, au centre de la France, a, comme les Alpes, ses pâtres et ses chevriers; les vallées du Rhône et du Rhin, comme celles de la Seine, de la Loire et de la Garonne, leurs grandes villes commerçantes et manufacturières.

Ce parallélisme a la plus haute importance, car il constitue l'unité nationale de la France. Si l'est n'avait eu que des montagnards et l'ouest que des marins, il se serait formé en France deux nations peut-être à jamais étrangères l'une à l'autre, comme l'Écosse et l'Angleterre l'ont été si longtemps, parce qu'elles auraient eu des mœurs et des intérêts trop contraires.

Les Cévennes et les Vosges. — Le trait caractéristique du sol français est la longue chaîne des Cévennes et des Vosges. La formation de ces montagnes, qui coupent la France en deux, a, en effet, creusé entre leur pied et celui des Alpes, du Jura et de la forêt Noire, l'immense pli où le Rhin et le

Rhône se jettent; et leurs ramifications, qui dessinent, au nord et à l'ouest, tout le relief de la France, ont donné naissance à plusieurs grands bassins débouchant sur trois mers. Enfermées tout entières dans notre territoire, elles sont comme l'épine dorsale de la France. Mais en même temps qu'elles déterminent les différentes lignes de partage des eaux, elles s'abaissent assez pour laisser passer sur leur faîte, de l'une à l'autre région, et routes et canaux.

Les Cévennes proprement dites n'appartiennent qu'au département de la Lozère. Mais elles étendent leurs rameaux et leur nom, d'une part, jusque vers Castelnaudary, où elles rencontrent les dernières collines des Pyrénées (monts Corbières), de l'autre jusque vers Châlons, où elles touchent aux hauteurs de la Côte-d'Or. Ces collines, le plateau de Langres et les monts Faucilles, au sud d'Épinal (491 mètres), unissent les Cévennes aux Vosges, dont les plus hautes sommités sont le ballon de Guebwiller (1431 mètres), et le Haut d'Honec (1431 mètres). Celles des Cévennes sont le mont Mezenc, dans le Vivarais (1774 mètres), et la Lozère (1490 mètres). Le point culminant de la Côte-d'Or, le Tasselot, près de Dijon, n'en a que 602; la cime de Montaigu, sur le plateau de Langres, seulement 497, et les montagnes du Mâconnais à peine 160.

Considérées ensemble les Cévennes et les Vosges représentent une chaîne de 960 kilomètres de développement, souvent étroite, qui pourtant en a 280 de largeur sous le parallèle de Limoges.

Ramifications occidentales des Cévennes. — Cette chaîne, ayant son escarpement à l'est, n'envoie de ce côté que de courts rameaux qui viennent brusquement mourir dans le grand fossé du Rhin, de la Saône et du Rhône. Mais à l'ouest se détachent de la Lozère les montagnes du Velay et du Forez, qui séparent la Loire de l'Allier, et les monts de la Margeride (1200 mètres), qui se réunissent aux montagnes de l'Auvergne où le puy de Dôme, le plomb de Cantal et le puy de Sancy s'élèvent jusqu'à 1476, 1858 et 1897 mètres. Du massif que forment ces montagnes partent toutes les hauteurs qui couvrent le pays entre la Garonne et la Loire, et dont la surface ondulée semble être celle d'une mer solidifiée au milieu d'une tempête. Ce sont les mamelons du haut Quercy, du Périgord et du Limousin, dont les dernières ondulations vont mourir dans le Poitou, au plateau de Gatine (136 mètres). On a compté en Auvergne les cratères de 300 volcans; les laves couvrent en-

core le flanc des montagnes, et des sources thermales révèlent le voisinage des feux souterrains. Le Vésuve a été aussi, pendant des milliers d'années, un volcan éteint. Ceux d'Auvergne se ranimeront-ils un jour comme lui? La science ne peut pas dire non.

Ramifications de la Côte-d'Or. — Aux montagnes de la Bourgogne se rattachent les côtes tristes et sévères du Morvan et du Nivernais, qui séparent la Seine et la Loire. Derrière Orléans, ces hauteurs s'étalent en un vaste plateau, et plus loin se relèvent en une petite chaîne qui est déjà remarquable à Alençon (273 mètres). Entre la Mayenne et la Vire elle se divise, et ses deux rameaux forment la charpente des deux presqu'îles du Cotentin et de la Bretagne qui s'avancent si hardiment dans la mer, portant chacune à son extrémité son grand port militaire, Brest et Cherbourg, celui-ci fermé par sa digue, une montagne de granit jetée dans la mer, celui-là dont la rade immense ne s'ouvre sur l'Océan que par la passe étroite du goulet.

Ramifications du plateau de Langres et des monts Faucilles : l'Argonne et l'Ardenne. — Du plateau de Langres et des monts Faucilles partent l'Argonne (439 mètres) et l'Ardenne (601 mètres), qui enveloppent la Meuse. L'Ardenne traverse même le fleuve, ou plutôt s'ouvre pour lui donner passage, et va former entre les sources de la Somme, de l'Escaut et de la Sambre, un nœud d'où se détachent les collines de la Picardie et du pays de Caux, qui se terminent derrière le Havre aux caps de la Hève et d'Antifer; celles de l'Artois et du Boulonais dont l'extrémité tombe dans la Manche aux caps Gris-Nez et Blanc-Nez; celles enfin de la Belgique, qui sont peu élevées, mais souvent abruptes. L'Ardenne oriental, plateau inculte et marécageux (698 mètres), rejoint les collines volcaniques de l'Eiffel (866 mètres), dont les derniers coteaux, chargés de vignobles et de vieilles forteresses féodales, forment entre Cologne et Coblentz la partie la plus pittoresque de la vallée du Rhin.

Extrémité septentrionale des Vosges. — Les Vosges vont aussi mourir au bord du grand fleuve, entre Spire et Mayence, sous le nom de Hardt (674 mètres) et de mont Tonnerre (678 mètres). Aux sources de la Lauter, une branche s'en détache, le Hundsruck (821 mètres), qui contourne la Nahe et rejette la Moselle jusqu'au pied de l'Eiffel. Serrées de près par la Moselle et le Rhin qui leur sont parallèles, les Vosges n'ont pas de contre-forts étendus. Pourtant leur épaisseur entre Col-

mar et Luxeuil est de 60 kilomètres, mais elle n'est que de 28 entre Phalsbourg et Saverne. Du côté de l'Alsace leurs collines sont encore chargées des ruines féodales les plus pittoresques, et le voyageur qui traverse cette belle province se trouve constamment entre deux âges de la vie du monde :



Château de Hohenkœnigsburg[1].

dans la plaine, les usines avec leur activité féconde ; dans la montagne, les murs démantelés et les tours entr'ouvertes des vieux châteaux, image désolée de ces temps où le grand travail était la guerre.

1. Le *Hohenkœnigsburg* couronne, près de Schélestadt, la cime d'une montagne de ses trois enceintes. Il fut pris et ruiné par les Suedois en 1633.

Vallées intérieures. — Toutes les vallées dont la tête est dans les Cévennes et les Vosges sont intérieures, puisqu'elles partent de montagnes qu'on peut regarder comme le centre géographique de la France. Toutes celles qui viennent d'un point situé en dehors de la circonférence, je veux dire en dehors de notre frontière, sont excentriques. Cette différence n'est pas moins importante à noter en histoire qu'en géographie. Les premières ont été le berceau du peuple



Sources du Loiret.

et du génie français; par les autres sont venues les influences étrangères.

La Moselle, la Meuse, la Somme. — Le revers oriental des Cévennes ne donne naissance qu'à de faibles cours d'eau, l'Hérault, le Gard et l'Ardèche. La Saône descend des monts Faucilles, et l'Ill des Vosges. Mais à l'ouest et au nord courent de grands fleuves nés au centre du pays : la Moselle, qui nous mène sur le Rhin inférieur; la Meuse, qui nous ou-

vrirait l'océan Germanique; l'Escaut, dont la large et profonde embouchure forme à Anvers le meilleur port du nord de l'Europe; la Somme, bassin côtier, maintenant sans importance maritime; enfin la Seine et la Loire, les deux fleuves français par excellence, ceux dont les bords ont vu la nationalité naître, grandir, et de là gagner de proche en proche les Pyrénées, les Alpes et le Rhin.

La Loire. — Le plus terrible des deux par ses crues subites et ses bas-fonds mobiles est la Loire, dont les sources se trouvent sur une haute montagne du Vivarais, à 1400 mètres au-dessus de l'Océan. En vain l'a-t-on enfermée de digues puissantes dont l'origine remonte peut-être aux temps carlovingiens, et que chaque génération a exhaussées, étendues. En 1846 elle a encore une fois tout rompu, après un violent orage tombé sur les montagnes qui l'encaissent. En quelques heures un capital de 45 millions fut englouti. L'Allier lui amène les eaux de l'Auvergne qui ne vont pas à la Garonne. Le Cher celles du Berry, la Vienne celles du Limousin et du Poitou qui ne vont pas à la Charente, la Mayenne celles du Maine, de l'Anjou et du Perche. A Nantes, elle a tout reçu. Mais, malgré le volume considérable de ses eaux, elle a encore au-dessous de cette ville des bas-fonds qui forcent les gros navires de s'arrêter à Paimbeuf. Le Loiret n'est qu'une infiltration de la Loire [1].

La Seine. — La Seine, née dans la Côte-d'Or, a pour affluents tous les cours d'eau de l'Orléanais, de la Bourgogne occidentale, de la Champagne, de la Picardie et de la Normandie. Avant Montereau elle n'a reçu que l'Aube; après Pontoise, elle ne reçoit que l'Eure. C'est entre ces deux villes que ses principaux affluents lui arrivent, l'Yonne, la Marne et l'Oise, grossie de l'Aisne. C'est entre ces deux villes aussi, au-dessous de la Marne qui vient de l'est, au-dessus de l'Oise qui vient du nord, au centre par conséquent du bassin, que s'élève Paris.

L'empereur Julien vantait, il y a quinze cents ans, les paisibles allures de la Seine. Le déboisement des collines et des plaines, le nivellement du sol par la culture et l'exhaussement du lit du fleuve, ont rendu ses débordements fréquents. « L'été

1. Le Loiret sort d'un gouffre à 8 kil. d'Orléans, et n'en a que 12 de cours. Comme il débite 42 mètres cubes par minute, il porte bateau dès sa source. Ses crues suivent celles de la Loire à un jour ou deux d'intervalle.

et l'hiver, disait-il, son niveau est le même. » Aujourd'hui les hautes eaux excèdent parfois l'étiage de 7, 8 et même 9 mètres. Les travaux exécutés à Quillebeuf, dans la basse Seine, ont dompté ses sables mobiles, régularisé son cours et approfondi son lit. « Il faut accommoder les vaisseaux pour les ports, disait, il y a deux siècles, Richelieu, là où les ports ne se peuvent accommoder pour les vaisseaux. » Ce qui n'était pas possible au temps du grand cardinal, le sera, peut-être, pour nous; des trois-mâts partis de Londres et de Bordeaux sont déjà venus s'amarrer aux quais du Louvre.

Vallées excentriques. — Les vallées de la Garonne, du Rhône et du Rhin, sont excentriques, car ces trois fleuves ont leur source hors de notre territoire. Aussi ont-elles été rattachées les dernières au royaume, l'une en 1271 et en 1453, l'autre en 1481, la troisième en 1648. Toutes trois conservaient encore en 1789 des priviléges et une organisation à part; mais les deux premières avaient depuis longtemps mêlé leur vie à celle de la France, dont l'action pendant tout le moyen âge fut principalement dirigée du nord au sud. C'est depuis Henri IV et Richelieu que nous faisons face au Rhin.

Si ces provinces récemment acquises ont peu contribué à la formation de la nationalité française, elles la complètent admirablement, car elles nous font toucher à nos limites véritables. Aussi toute l'activité de la France, refoulée pendant des siècles dans les régions centrales, s'est étendue vers ces extrémités plus animées, plus brillantes aujourd'hui que ne l'ont jamais été nos vieilles provinces. Poitiers, Bourges, Sens, Provins, Tours, Blois, Chartres, s'appauvrissent et se meurent en comparaison de Bordeaux, de Marseille, de Mulhouse et de Strasbourg.

La vallée de la Garonne et l'isthme pyrénéen. — La vallée de la Garonne a, des sources de la Neste à celles de la Vézère, 300 kilomètres en largeur. La paroi méridionale est formée par les Pyrénées, qui lui envoient les eaux tombées à leur surface, sur une étendue de 140 kilomètres (Ariége, Salat, Neste, Gers et Baise). La paroi septentrionale, formée par les monts d'Auvergne, a une longueur double. Aussi, de ce côté, le fleuve reçoit par l'Agout, le Tarn, l'Aveyron, le Lot, la Dordogne, la Vézère, l'Isle et la Dronne, une masse d'eau si considérable, qu'à Bordeaux il a sept à huit cents mètres de large, qu'à Blaye c'est un golfe, à Royan une mer.

L'isthme pyrénéen, entre les golfes de Lyon et de Gascogne, mesure 320 kilomètres de Bayonne à Perpignan, et 400 de la tour de Cordouan à Narbonne. Mais dans cette dernière direction, il est creusé sur les deux tiers de son étendue par la Garonne, un des plus beaux fleuves de France. La nature a donc placé là une admirable ligne de navigation naturelle. De Toulouse, où la Garonne tourne vers l'Océan, jusqu'à l'Aude, qui se jette dans la Méditerranée, il n'y a que 80 kilomètres. Mais les monts Corbières y passent; heureusement ce n'est que pour y mourir. Au col de Narouze leur altitude est de 189 mètres; celle de Toulouse étant de 146, il suffit donc de s'élever, depuis cette ville, de 43 mètres, pour atteindre le col et redescendre à la Méditerranée.

Sans même consulter l'histoire, nous pouvons dire hardiment que les hommes, les choses et les idées ont depuis vingt siècles passé par là. Il s'y trouvait, au témoignage de Strabon, une des grandes routes du commerce gaulois. Les Romains et, après eux, les Visigoths l'ont suivie pour gagner Toulouse, Bordeaux et Poitiers, en tournant l'Auvergne. Les Francs ont refait le même chemin, mais en sens contraire, pour atteindre Narbonne. Riquet y a laissé un immortel souvenir de sa persévérance, le canal du Midi, mieux appelé le canal des Deux-Mers.

Cette magnifique vallée devait avoir deux grandes villes, l'une maritime, l'autre agricole et industrielle; car ce phénomène se reproduit sur tous nos fleuves. Le Rhône a Lyon et Marseille; la Loire, Orléans et Nantes; la Seine, Paris et Rouen. Le Havre est de récente origine. Les mêmes causes expliquent ce parallélisme singulier. La vie, abondante dans ces riches bassins, se concentre naturellement en deux points pour répondre au double intérêt que le fleuve dessert : l'exploitation de la mer et celle de la terre. Sur la Garonne, ces deux villes s'appellent Bordeaux et Toulouse; la première, qui du milieu de ses landes ne peut regarder que la mer, n'a jamais eu par elle-même d'influence continentale; la seconde, qui fait songer à Paris par sa position au débouché de plusieurs vallées et au centre d'un fertile bassin, a eu de brillantes destinées et se dit encore la reine du Midi.

Vallée du Rhône; la Camargue. — La vallée du Rhône est plus longue, mais aussi plus étroite. Ce fleuve naît au glacier de la Furca. Dans le Valais, son bassin n'a souvent, comme le Valais lui-même, qu'une lieue de largeur, et seu-

lement quelques toises à Saint-Maurice, où le fleuve s'est creusé un étroit passage entre les parois escarpées de deux montagnes hautes de huit à neuf mille pieds. Plus loin s'ouvre l'immense abîme que les eaux du Rhône ont rempli, le Léman, le plus beau des lacs de l'Europe. Là, l'espace s'étend, la vallée s'élargit, et si les âpres montagnes de la Savoie viennent baigner dans le lac jusqu'à une profondeur de 400 mètres leurs flancs coupés à pic, sur l'autre rive se développent les riches plaines, les belles collines du pays de Vaud. Mais à trois lieues de Genève, au fort l'Écluse, le Rhône, comme à Saint-Maurice, traverse une gorge affreuse où sa profondeur, à l'époque de la fonte des neiges, est de 60 à 70 pieds. Près de Bellegarde, il disparaissait naguère, pendant soixante pas, par une route souterraine qu'il s'était frayée dans les basses eaux au milieu d'un terrain friable que recouvrait une roche plus résistante.

Ce n'est qu'après avoir tourné la pointe du Jura que son bassin s'étend enfin des Alpes aux Cévennes. Mais l'espace est encore trop étroit pour qu'il prenne l'allure paisible d'un fleuve de pays de plaines. Les hautes montagnes qui l'entourent ne lui envoient que des rivières torrentueuses, et lui-même garde toujours un caractère capricieux et terrible. De Lyon à la mer, il fuit avec la rapidité d'une flèche ; en quinze heures il arrive à Beaucaire. En vain les digues s'amoncellent sur ses bords, il les franchit et porte au loin la désolation. Qu'un vent du midi passe sur les hautes cimes et y fonde en quelques heures les neiges de l'hiver, ou que des pluies abondantes tombent sur les Alpes déboisées, aussitôt le long de leurs flancs dénudés se précipitent mille torrents qui entraînent les sables et les rochers, comblent leur ancien lit, en cherchent un nouveau et vont grossir les rivières, puis le grand fleuve, de leurs eaux troublées et impétueuses. Le limon que le Rhône reçoit ainsi, il le porte le long de son cours, qu'il sème de nombreux bas-fonds, et jusqu'à la Méditerranée, où il jette dans les grandes crues, en vingt-quatre heures, plus de cinq millions de mètres cubes de matières solides. Ainsi s'est comblée l'immense embouchure que la nature, aux premiers âges du monde, lui avait formée, alors que tout l'espace qui s'étend d'Arles à la mer n'était qu'un vaste golfe. Un delta de sables et de cailloux roulés de 74 000 hectares, la Camargue, le force à se diviser en plusieurs bras qui, comme ceux du Nil, ont souvent changé et de position et de nombre. Aujour-

d'hui il en reste deux, dont un seul est navigable; encore est-il fermé par une barre qui, année moyenne, avance de 42 mètres vers le sud, et dont naguère le sommet n'était souvent qu'à quelques décimètres au-dessous des eaux. Cette barre s'entr'ouvrait çà et là pour former des passes qui changeaient incessamment sous l'impulsion des vents du large ou des crues du fleuve; de sorte que les navires attendaient quelquefois des semaines entières, à la tour Saint-Nicolas, un instant favorable pour franchir la barre. Un jour sur quatre le passage était impossible. Aussi le grand port de la vallée du Rhône



L'étang de Berre.

n'est-il pas sur le fleuve même, 'mais à 50 kilomètres vers l'est, à Marseille, et Arles, avant le chemin de fer, se mourait. Entre les deux villes, est une petite mer intérieure, l'étang de Berre, qui nous donnerait un port magnifique s'il débouchait dans la Méditerranée par une ouverture plus profonde.

Affluents du Rhône; la Durance et l'Isère. — Le Rhône ne reçoit des Cévennes que d'insignifiants cours d'eau. Mais le Jura lui envoie l'Ain, les Alpes la Durance et l'Isère. Encaissée, à son origine, entre de hautes montagnes, la Durance n'est, malgré ses 320 kilomètres de cours, qu'un torrent capricieux et dévastateur. Les rochers, les sables qu'elle

entraîne, la rapidité de son cours, ses changements soudains, la rendent impropre à la navigation. Autrefois elle se jetait dans le Rhône au-dessous d'Arles, à travers la plaine de la Crau, surface de 400 hectares de cailloux roulés qu'elle a apportés des Alpes. Il n'y a pas d'aspect plus désolé que celui de



La perte de l'Ain.

son large lit, sans bords arrêtés, partout semé de rocs énormes et de sables arides ou coupés d'îles innombrables. Mais sous cet ardent soleil du Midi, où l'eau est le premier besoin de l'agriculture, dont elle décuple les produits, les fleuves sont tour à tour bienfaisants et terribles. C'est dans le bassin de la Durance que se sont élevées toutes les vieilles cités gau-

loises qui ne sont pas assises au bord de la mer ou du Rhône : Briançon, Embrun, Gap, Sistéron, Digne, Senez, Forcalquier. Les villes d'Aix, de Draguignan et de Grasse, sont de fondation romaine ; Arles et Marseille sont d'origine grecque. L'I-



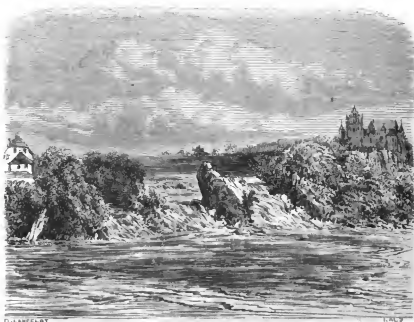
La Fontaine de Vaucluse.

sère passe à Grenoble ; il reçoit le Drac, torrent fougueux, et l'Arc, qui descend du mont Cenis. Ses débordements, moins

1. La fontaine de Laure et de Pétrarque sort d'un gouffre au pied d'une énorme falaise rougeâtre, d'où les eaux, à l'époque de la fonte des neiges, s'élancent avec impétuosité. Un rocher voisin porte les ruines d'un ancien château fort des évêques de Cavaillon.

fréquents que ceux de la Durance, ont été parfois plus terribles. La Drôme, qui passe à Die, se jette directement dans le Rhône. La Sorgues naît à la fontaine de Vaucluse, dont on a vainement sondé les profondeurs.

La Saône. — S'il n'avait pas d'autres affluents, le Rhône pourrait être, en arrière des Alpes, une bonne ligne militaire; il ne serait pas un grand fleuve commercial et politique. Mais par la Saône son bassin s'ouvre vers la Bourgogne et la Champagne, et par elle arrivent, dans les provinces qu'il traverse,



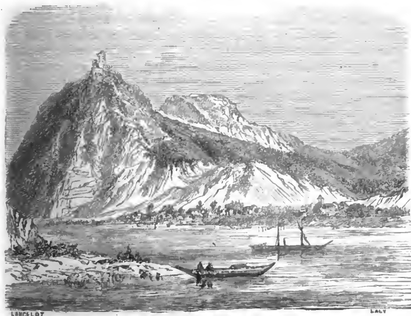
La chute du Rhin à Schaffhouse.

les produits et les idées de la vieille France. Malgré son cours paresseux, dans un lit mal encaissé, la Saône est donc une des grandes artères du pays et comme le lien du sud-est et du nord. Aussi que de villes sur ses rives! C'est à son confluent avec le Rhône que se trouve, après Paris, la plus grande agglomération d'hommes qu'il y ait en France, Lyon.

Vallée du Rhin. — Le Rhin et le Rhône ont un cours symétrique. Nés sur les flancs opposés du Saint-Gothard, ils s'éloignent rapidement l'un de l'autre, le premier dans la direction du nord, le second dans celle de l'ouest. Vers Bregenz,

le Rhin rencontre les Alpes de la Souabe, qui le jettent dans le lac de Constance, comme les Alpes de la Savoie jettent le Rhône dans le lac de Genève. Arrêtés par le Jura, ils en tournent la double extrémité, mais pour tomber sur les Cévennes et sur les Vosges, qui les forcent à se diriger définitivement, l'un vers la Méditerranée l'autre vers la mer du Nord.

Moins torrentueux, moins rapide, le Rhin fait de plus longs détours. Du Saint-Gothard à Bâle, où il arrive grossi de l'Aar, qui double son volume en lui apportant toutes les eaux de la Suisse, il serait déjà navigable sur une grande étendue, sans



Vue du Drachenfels entre Bonn et Coblentz.

ses rapides et ses chutes, à Schaffhouse et à Laufenbourg. De Bâle jusque vers Mayence, son lit est encore embarrassé d'îles nombreuses, qui ont, plus d'une fois, facilité aux armées le passage du fleuve. Mais plus loin, la beauté des sites, la multitude des villes qui baignent leur pied dans ses flots, la richesse des cultures à côté de rochers arides et sévères, les ruines féodales dont sont couvertes toutes les cimes de l'Hundsruck, de l'Eiffel et du Westerwald, enfin l'aspect du fleuve tour à tour sauvage et terrible, ou gracieux et grandiose, rendent cette vallée une des plus belles de l'Europe.

Au delà de Cologne, le Rhin s'écoule lentement vers Dusseldorf et la Hollande, grossi par l'Ill, qui s'y est jeté à Strasbourg, par le Necker à Manheim, par le Mein à Mayence, par la Moselle à Coblentz, etc. Cependant, malgré la masse considérable de ses eaux, il arrive, comme le Rhône, humblement à la mer. Comme lui il se divise en plusieurs bras : le Wahal et le Lech, qui se réunissent à la Meuse, l'Yssel et le Vecht, qui se rendent dans le Zuiderzée. Appauvri par toutes ces pertes, le Rhin véritable, le bras, du moins, qui porte ce nom, n'a plus à Leyde après un parcours de 1200 kilomètres, que la largeur d'un grand fossé, et il disparaissait naguère encore dans les sables avant d'atteindre l'Océan. Heureusement le Wahal et le Lech le mettent en communication avec la vaste embouchure de la Meuse, et il s'ouvre par là à la grande navigation.

Communication entre les bassins. — Les Cévennes et les Vosges ne sont pas assez élevées pour intercepter les communications. Au midi elles laissent passer le canal des Deux-Mers; au centre, ceux du Charollais et de Bourgogne; au nord, celui de la Marne au Rhin. Les ramifications dont elles couvrent la France ont présenté encore moins d'obstacles. La Seine a pu être rattachée à la Loire par les canaux d'Orléans, de Briare et du Nivernais ; à l'Escaut par ceux de Saint-Quentin et de la Somme; à la Meuse par ceux de la Sambre et des Ardennes; à la Saône et au Rhône par le canal de Bourgogne ; elle touche au Rhin par celui de Vitry à Strasbourg. Le bassin de la Loire a pu communiquer avec le Rhône par le canal du Centre[1] ; le Rhône avec le Rhin par le canal de l'Est, avec la Garonne par le canal de Beaucaire et celui du Midi. Il n'y aurait même nulle grave difficulté à vaincre pour réunir la Marne et la Meuse à la Saône; et si la Garonne et la Loire restent encore isolées l'une par rapport à l'autre, c'est que la mer sert de canal entre Nantes et Bordeaux.

Grandes lignes de dépression et de peuplement du territoire français. — La France est orientée dans le sens de l'équateur et des méridiens. Sa frontière de Bayonne à Antibes court dans la direction des parallèles, et si l'on jetait la Bretagne, dont la position est excentrique, entre la pointe de Barfleur et le cap Gris-Nez, sa limite septentrionale serait

1. Dans le Charollais et le Lyonnais, la distance de la Loire au Rhône n'est que de 24 à 32 kilomètres. Saint-Étienne est au point où les deux fleuves sont le plus rapprochés. Cette position et ses mines de houille expliquent sa rapide prospérité.

aussi parallèle à l'équateur. Ses grands côtés, à l'ouest, le littoral du golfe de Gascogne et celui du Cotentin, qui seraient réunis si les vagues montaient seulement de 100 mètres derrière Saint-Malo, et à l'est, la ligne des Alpes, du Jura et du Rhin, suivent presque exactement deux méridiens. Les grandes routes intérieures ont même direction. De sorte qu'en traçant sur une carte de France un carré dont les quatre extrémités seraient : Caen, Bordeaux, Marseille, Dunkerque, et qui aurait pour diagonales deux lignes tirées de Marseille au Havre et de Bordeaux à Strasbourg, on aurait tracé les grandes lignes de dépression du sol français, celles que suivent les grandes routes, les chemins de fer et les canaux projetés ou déjà en exploitation.

De Bordeaux à Marseille, et de Marseille à Dunkerque et à Rouen, la voie navigable est à peu près complète; elle l'est tout à fait du Havre à Strasbourg; elle peut l'être aisément de Caen à Bordeaux. Pour relier Bordeaux à Strasbourg, il ne resterait qu'à franchir le faîte qui sépare les bassins de la Dordogne et de l'Allier, puisque la Loire communique déjà avec la Soône et celle-ci avec le Rhin.

Regardons de près à ces questions, malgré leur matérialisme apparent, car l'explication d'une partie des faits de l'histoire est là. Ces échancrures des montagnes, ces dépressions du sol ouvrent, en effet, les seules voies naturelles que les hommes aient longtemps suivies. C'est par elles qu'ont passé la guerre, le commerce, les idées, toute la vie enfin des nations qui, pour faciliter l'éternel voyage, ont semé leur route de villes populeuses. Ainsi, disent les légendes bretonnes, les fées du Morbihan descendaient, en filant, du haut de leurs montagnes, et de leur tablier s'échappaient les rocs énormes que le voyageur étonné rencontre le long des chemins. A l'entrée, à l'issue, au centre de ces voies naturelles, principalement sur le bord des fleuves, ces chemins qui marchent tout seuls, disait Pascal, de grandes cités se sont assises comme autant d'étapes pour les marchands et les armées, comme autant de foyers lumineux pour la civilisation qui a rayonné autour d'elles.

Les grandes lignes de dépression du sol ont donc été les grandes lignes de communication et de peuplement; j'ajouterai encore les grandes voies de l'unité et de la nationalité françaises. C'est dans ces directions que le Midi, au temps de Rome, a agi sur le Nord, et que le Nord, sous les fils de Clovis

et de Pépin d'Héristal, sous Philippe Auguste et saint Louis, sous Louis XI et Richelieu, a réagi à son tour sur le Midi, qu'il s'est assimilé. Supposez de hautes montagnes entre chacun de nos grands fleuves, et la France sera l'Espagne ou l'Italie; je veux dire que les habitants de chaque bassin auraient, pendant de longs siècles, formé une nation à part.

Le peuplement est rapide dans des vallées riches comme le sont les nôtres, et ce que Napoléon disait, que de Paris au Havre il n'y a qu'une seule ville, dont la Seine est la grande rue, on peut le dire de la Loire, de la Garonne, de la Saône et du Rhône. Mais dans les bassins hermétiquement fermés, la vie est exclusive, le patriotisme local. La moins ouverte de nos grandes vallées, celle de la Garonne, a été celle aussi dont la population a le plus énergiquement résisté à l'influence centrale. Toulouse frémit encore au souvenir de la défaite qui la subordonne à Paris, et Bordeaux se plaignait naguère d'être, avec tout le midi, sacrifié aux provinces du nord.

La Loire et la Seine, au contraire, qui ont entre elles tant de communications faciles, ont presque toujours coulé sous les mêmes lois. Paris et Orléans étaient les deux villes patrimoniales de nos rois, et la première acquisition de la royauté renaissante fut Bourges. Trois siècles plus tard, Charles VII, chassé de Paris, s'y réfugia. Les Valois semblent même hésiter entre les deux fleuves. Leurs somptueux châteaux sont à Fontainebleau et à Amboise, à Saint-Germain et à Chambord. Blois et Tours furent quelque temps les deux capitales de Henri III et de Henri IV. Presque toujours aussi, la Saône a été dans la dépendance de la Seine. Les Burgondes payèrent, avant les Visigoths de Toulouse, tribut à Clovis, et la Bourgogne n'eut presque jamais que des ducs capétiens. Dès l'année 1310, Philippe IV mettait la main sur Lyon; en 1349, Philippe VI achetait Grenoble et Montpellier; et les Anglais restèrent un siècle de plus à Bordeaux!

Unité et situation du territoire français au vrai centre de l'Europe. — Une des grandes causes de l'unité physique, et par suite de l'unité morale de la France, est assurément dans cette facilité de communications entre les divers bassins. Ils descendent à toutes les mers, mais ils sont facilement reliés entre eux. Il y a unité dans la variété. C'était la meilleure condition pour le développement d'une grande société et d'une civilisation puissante.

Ajoutez que, bien que la France ne soit pas matériellement le milieu de l'Europe, elle occupe une position centrale par rapport aux mers européennes, puisque la Méditerranée, le golfe de Gascogne, la Manche et la mer du Nord baignent ses rivages, et par rapport aux principales nations de ce continent, puisqu'elle a pour voisines l'Espagne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et l'Angleterre. De là ses longues guerres et les dangers qu'elle a si souvent courus; mais de là aussi l'influence qu'elle a tant de fois exercée au dehors.

Cet ordre de considérations serait long à épuiser, car c'est dans une sérieuse étude de la position géographique de la France, de sa configuration physique, de son sol et de son climat, qu'on trouvera l'explication des traits généraux de son histoire. Je relèverai seulement quelques particularités singulières: La France, qui a dans sa population des représentants de toutes les *races* européennes, les Slaves exceptés, a aussi tous les *terrains* géologiques de ce continent, tous ses *climats*, celui de nos plaines pouvant être regardé comme son climat moyen, et enfin tous ses *végétaux*, c'est-à-dire 3660 espèces, ou 1380 de plus que l'Allemagne et 2290 de plus que l'Angleterre, ce qui l'a fait très-légitimement appeler le jardin de l'Europe. Enfin sa langue est celle que toutes les autres traduisent le mieux, d'où il est naturellement arrivé, grâce aussi à la clarté de notre idiome combinée avec l'influence de notre histoire, que le français est devenu le véhicule général des idées européennes.



PREMIÈRE PÉRIODE.

LA GAULE INDÉPENDANTE.

(1600-50 AV. J. C.)

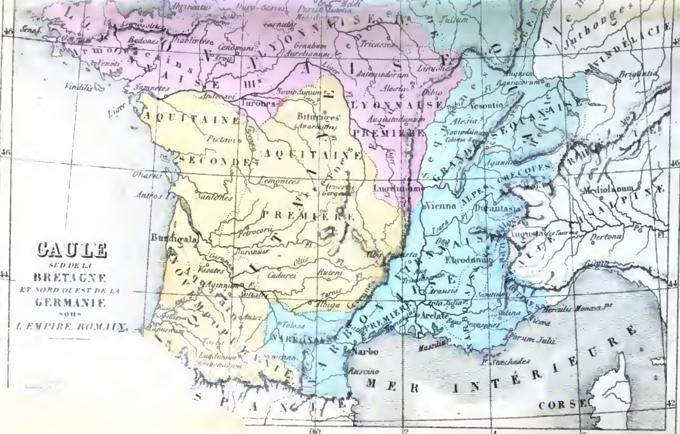
CHAPITRE I.

POPULATIONS PRIMITIVES; MOEURS ET COUTUMES.
(1600-123 AV. J. C.)[1].

Populations primitives. — Trois ou quatre cents peuplades, divisées en trois grandes familles, les *Celtes* ou *Gaëls*, les *Belges* ou *Kymris*, et les *Ibères* ou *Vascons*, se partageaient anciennement le territoire gaulois.

Celtes ou Gaëls. — Les Celtes étaient partis, à une époque inconnue, des plaines de l'Asie centrale, avec les aïeux des Pélasges, qui s'arrêtèrent dans la Grèce et l'Italie, et avec ceux des Slaves, qui restèrent dans l'Europe orientale, mais bien longtemps avant les tribus germaniques qui vinrent se fixer ensuite entre la Vistule et le Rhin. Les Celtes s'avan-

1. Principaux ouvrages à consulter : Pour l'histoire générale, les *Histoires de France* de Sismondi, Michelet, Henri Martin; l'*Histoire de la civilisation en France*, par M. Guizot; les *Lettres sur l'histoire de France* et l'*Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry; l'*Histoire des Français des divers états*, par Monteil; pour les institutions et coutumes, le *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de la France*, par M. Chéruel; pour l'administration et la legislation, l'*Histoire du droit français* de M. Laferrière, et l'*Histoire de l'administration en France*, par M. Dareste; pour les finances, Bailly, *Histoire financière de la France;* pour les lettres, le *Tableau de la littérature au moyen âge*, par M. Villemain; l'*Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle*, par M. Ampère; et l'*Histoire de la littérature française*, par MM. Demogeot et Gérusez; pour la géographie, la *Géographie historique de la France*, par Duruy et Wallon; l'*Atlas historique de la France*, par Duruy. — Pour ce chapitre I et pour les deux suivants : les *Commentaires* de César et l'*Histoire des Gaulois*, d'Amédée Thierry.


GAULE
SUD DE LA
BRETAGNE
ET NORD OUEST DE LA
GERMANIE
SOUS
L'EMPIRE ROMAIN
AQUITAINE
SECONDE
AQUITAINE
PREMIÈRE
LYONNAISE
PREMIÈRE
GRANDE SÉQUANAISE
VIENNOISE
NARBONAISE
PREMIÈRE
MER INTÉRIEURE
CORSE
Juthonges
VINDÉLICIE
Burdigala
Pictavi
Santones
Lemovices
Petrocorii
Cadurci
Ruteni
Tolosa
Narbo
Rascino
Massilia
Arelate
Lugdunum
Vienna
Durantasia
Mediolanum
Dertona
Vesontio
Alesia
Turones
Tricasses
Redones
Namnetes
Librairie de L. Hachette et Cie
Gravée sur acier par Giroux


OCÉAN GERMANIQUE
CHERSONÈSE CIMBRIQUE
Saxons
HIBERNIE
Pictes
Brigantes
BRETAGNE
I
II
III
IV
Silures
Trinobantes
Icènes
Cantiens
Londinium
Camalodunum
Venta Icenorum
Venta Belgarum
Durovernum
Glevum
Isca Silurum
Sabrina Fl.
Durnovaria
Tamara
Bovium
Segelocum
Eboracum
Abus Fl.
I. Mona
I. Monapia
I. Vectis
Portus Magnus
Détroit de Gaule
Frisons
Chauques
Angrivariens
Chérusques
Francs
Forêt de Teutberg
Bataves
Lac Flevo
Lugdunum Batavorum
Flevo Fl.
I. Byrchanis
Visurgis Fl.
Albis Fl.
Colonie Trajane
Tenctères
Sicambres
Colonie Agrippine
GERMANIE SECONDE
Toxandres
Tongres
Ebburons
Forêt des Ardennes
Treveres
Treveri
Moguntiacum
Borbetomagus
Bononia
Turnacum
Atrebates
Camaracum
Samara Fl.
Rotomagus
Ambiani
BELGIQUE
Rhenus
Mosa Fl.
Moenus
Antunnacum
Ubiens

cèrent droit à l'occident tant qu'ils trouvèrent de la terre pour les porter. Arrivés au bord de l'Atlantique, ils virent de hautes falaises blanchir à l'horizon et voulurent les atteindre. La grande île qui flanque la Gaule devint encore leur domaine, et ils ne s'arrêtèrent que lorsque, du haut des derniers promontoires de l'Écosse et de l'Irlande ils ne trouvèrent plus devant eux que l'immensité de l'Océan. Il n'y avait pas à aller plus loin; le grand voyage commencé dans la Bactriane était achevé. Les Celtes s'étendirent et multiplièrent sur ce vaste territoire, ne gardant, en témoignage de leur origine asiatique, que quelques-uns des dogmes religieux de l'Orient, peut-être l'organisation des castes sacerdotales, et un idiome qui, plus éloigné que le grec et le latin du sanscrit, la langue sacrée des brahmes de l'Inde, s'y rattache cependant par des liens étroits, et révèle la parenté qui unissait les Celtes ou Gaulois à la grande famille des nations indo-européennes. Cette langue se retrouve aujourd'hui, au fond de la Bretagne, en quelques coins reculés du pays de Galles, dans le nord de l'Écosse et de l'Irlande; et ceux qui la parlent sont les derniers représentants de cet ancien peuple. Ainsi quelques débris restés debout attestent la grandeur imposante des monuments écroulés.

Ibères ou Basques. — Les Celtes avaient pourtant trouvé un peuple établi avant eux dans la Gaule. Les Ibères, qui étaient probablement venus par le nord de l'Afrique et l'Espagne, occupaient tout le pays au sud de la Loire; ils furent à peu près refoulés, sous le nom d'Aquitains, au sud de la Garonne, et sous le nom de Ligures saliens, au sud de la Durance. Leur langue était celle que parlent encore les Vascons ou Basques dans une partie des Pyrénées; elle est sans rapport aucun avec les autres idiomes européens.

Belges ou Kymris. — Les Kymris arrivèrent les derniers, vers l'an 600. Ils passèrent le Rhin dans la partie inférieure de son cours, sous la conduite de Hu, le puissant chef de guerre, législateur et prêtre, et occupèrent tout le nord de la Gaule, jusqu'à la Loire qui fut même franchie, de sorte qu'une partie des provinces de l'ouest jusqu'à la Garonne appartint aux nouveaux venus. Ce ne fut pas toutefois sans de longs combats, qui agitèrent la Gaule entière et provoquèrent l'émigration, hors du pays, des tribus dépossédées. Les unes franchirent les Alpes avec Bellovèse, les autres passèrent le Rhin avec Sigovèse. Nous les retrouverons plus tard.

Phéniciens. — Les hardis navigateurs de Tyr et de Carthage, qui parcoururent de si bonne heure tous les rivages de la Méditerranée, parurent aussi aux bouches du Rhône. Ils se contentèrent d'abord de quelques échanges avec les indigènes, puis obéissant à l'humeur envahissante qui leur faisait couvrir de colonies les côtes de l'Afrique, de la Sicile et de l'Espagne, ils s'avancèrent dans l'intérieur du pays. L'histoire légendaire des travaux de l'Hercule tyrien recouvre l'histoire réelle des voyages et des fondations de la race phénicienne en Gaule. Le dieu, disait la tradition, arriva aux bords du Rhône, où il eut à soutenir un combat terrible. Ses flèches étaient épuisées; il



La Crau, entre Arles et Marseille.

allait succomber, lorsque son père vint à son aide: Jupiter fit tomber du ciel une pluie de pierres qui fournit de nouvelles armes au héros. Ces pierres, on les peut voir encore; l'immense plaine de la Crau en est toute jonchée. Hercule victorieux fonda, non loin de là, la ville de Nîmes, et au cœur de la Gaule celle d'Alésia. La vallée du Rhône ainsi conquise au commerce et à la civilisation, le héros reprit sa route vers les Alpes, et les dieux le contemplèrent fendant les nuages et brisant la cime des monts. C'était le col de Tende qu'Hercule entr'ouvrait, et la route d'Italie en Espagne qu'il jetait pardessus les Alpes abaissées. Ainsi, dans les âges reculés, les

peuples aiment à attribuer au bras invincible d'un héros les efforts séculaires des générations, ou ce que la nature elle-même accomplit.

Grecs. — Les Phéniciens avaient précédé les Grecs dans la domination de la Méditerranée, mais furent supplantés par eux en Gaule. Les Rhodiens s'établirent aux bouches du Rhône, tandis que les colonies phéniciennes de l'intérieur tombaient aux mains des indigènes. Vers l'an 600, arrivèrent les Phocéens, qui fondèrent Marseille. Les Grecs plaçaient une gracieuse histoire à l'origine de cette ville. « Un marchand phocéen, Euxène, aborda, disaient-ils, sur la côte gauloise, à quelque distance de l'embouchure du Rhône. Il était sur les terres du chef des Ségobriges, Nann, qui reçut bien l'étranger et l'invita au festin des fiançailles de sa fille. L'usage voulait que la jeune vierge vînt elle-même offrir une coupe à celui des hôtes de son père qu'elle choisissait pour son époux. Quand elle entra, à la fin du repas, tenant la coupe pleine, ce fut devant le Phocéen qu'elle s'arrêta. Nann accepta le choix de sa fille, il donna à l'étranger le golfe où il avait pris terre. Euxène y jeta les fondements de Marseille. »

Caractère, mœurs et coutumes. — Toutes les tribus celtiques ou belges avaient des coutumes à peu près semblables, malgré la différence des origines, et aux yeux des étrangers elles ne formaient qu'un seul peuple. Les Grecs et les Romains ne voyaient que des Gaulois dans la Gaule, parce qu'ils y trouvaient partout le même courage. « Race indomptable, disaient-ils, qui fait la guerre non-seulement aux hommes, mais à la nature et aux dieux. Ils lancent des flèches contre le ciel quand il tonne; ils prennent les armes contre la tempête; ils marchent, l'épée à la main, au-devant des fleuves débordés ou de l'Océan en courroux. » Et ce qui les rendait encore plus redoutables, c'était leur nature généreuse autant que brave. « Chez ce peuple franc et simple, dit Strabon, chacun ressent les injustices faites à son voisin, et si vivement, qu'ils se rassemblent tous pour les venger. »

Diodore de Sicile fait des Gaulois ce portrait : « Ils sont de grande taille, ont la peau blanche et les cheveux blonds. Quelques-uns se coupent la barbe et d'autres la laissent croître modérément; mais les nobles se rasent les joues et laissent pousser les moustaches, de manière qu'elles leur couvrent la bouche. Ils prennent leurs repas, non point assis sur des siéges, mais accroupis sur des peaux de loup et de chien. A

côté d'eux sont des foyers flamboyants avec des chaudières et des broches garnies de quartiers entiers de viande. On honoro les braves en leur offrant les meilleurs morceaux. Les Gaulois invitent aussi les étrangers à leurs festins, et ce n'est qu'après le repas qu'ils leur demandent qui ils sont et ce qu'ils viennent faire dans le pays. Souvent, pendant le festin, leurs discours font naître des querelles, et, comme ils méprisent la vie, ils se provoquent à des combats singuliers. »

Le même écrivain ajoute: « Les Gaulois sont d'un aspect effrayant; ils ont la voix forte et rude; ils parlent peu, s'expriment par énigmes et affectent dans leur langage de laisser deviner la plupart des choses. Ils emploient beaucoup l'hyperbole, soit pour se vanter eux-mêmes, soit pour abaisser les autres. Dans leurs discours, il sont menaçants, hautains et portés au tragique; mais ils ont de l'intelligence et sont capables de s'instruire. Ils ont aussi des poëtes qu'ils appellent *bardes*, et qui chantent la louange ou le blâme, en s'accompagnant sur une rote, instrument semblable à la lyre.

Costumes et armes. — « Les Gaulois portent des vêtements singuliers; ils ont des tuniques bigarrées de différentes couleurs, et des chausses qu'ils appellent *braies*. Avec des agrafes, ils attachent à leurs épaules des saies rayées d'une étoffe à petits carreaux multicolores, épaisse en hiver, légère en été. Ils ont pour armes défensives des boucliers aussi hauts qu'un homme, et que chacun orne à sa manière. Comme ces boucliers servent non-seulement de défense, mais encore d'ornement, quelques-uns y font graver des figures d'airain en bosse et travaillées avec beaucoup d'art. Leurs casques d'airain ont de grandes saillies et donnent à ceux qui les portent un aspect tout fantastique. A quelques-uns de ces casques sont fixées des cornes; à d'autres, des figures en relief d'oiseaux ou de quadrupèdes. Ils ont des trompettes barbares, d'une construction particulière, qui rendent un son rauque et approprié au tumulte guerrier. Les uns portent des cuirasses de mailles de fer; les autres combattent nus. Au lieu d'épées, ils ont des espadons suspendus à leur flanc droit par des chaînes de fer ou d'airain. Quelques-uns entourent leur tunique de ceintures d'or ou d'argent. Leurs épées ne sont guère moins grandes que le javelot des autres nations, et leurs *saunies*, lourdes piques qu'ils lancent, ont les pointes plus longues que leurs épées. De ces saunies, les unes sont droites et les autres recourbées de sorte que, non-seulement elles coupent, mais

encore déchirent les chairs, et qu'en retirant l'arme, on agrandit la plaie.

Manière de combattre. — « Dans les voyages et dans les combats, beaucoup se servent de chars à deux chevaux, portant un conducteur et un guerrier. Ils lancent d'abord la saunie et descendent ensuite pour attaquer l'ennemi avec l'épée. Quelques-uns méprisent la mort au point de venir au combat sans autre arme défensive qu'une ceinture autour du corps. Ils emmènent avec eux des serviteurs de condition libre, et les emploient comme conducteurs et comme gardes. Avant de livrer bataille, ils ont coutume de sortir des rangs et de provoquer les plus braves des ennemis à un combat singulier, en brandissant leurs armes pour effrayer leurs adversaires. Si quelqu'un accepte le défi, ils chantent les prouesses de leurs ancêtres, vantent leurs propres vertus et insultent leurs adversaires. Ils coupent la tête de leurs ennemis vaincus, l'attachent au cou de leurs chevaux et clouent ces trophés à leurs maisons. Si c'est un ennemi renommé, ils conservent sa tête avec de l'huile de cèdre, et on en a vu refuser de vendre cette tête contre son poids d'or. »

Usages divers. — Les femmes étaient libres dans le choix de leur époux. Elles apportaient une dot; mais le mari devait prendre sur son bien une valeur égale. On mettait le tout en commun, et cette somme restait au dernier survivant. Le fils ne pouvait aborder son père en public avant d'être en âge de porter les armes, et celui-ci avait sur sa femme comme sur ses enfants le droit de vie et de mort. « Lorsqu'un père de famille d'une haute naissance vient à mourir, dit César, ses proches s'assemblent, et s'ils ont quelque soupçon sur sa mort, les femmes sont mises à la question; si le crime est prouvé, on les fait périr par le feu et dans les plus horribles tourments. Les funérailles sont magnifiques. Tout ce qu'on croit avoir été cher au défunt, on le jette dans le bûcher, même les animaux; peu de temps encore avant l'expédition de César, on brûlait avec le mort les esclaves et les clients qu'on savait qu'il avait aimés. » Souvent des parents plaçaient sur le bûcher des lettres adressées à leurs proches, dans la pensée que les morts pourraient les lire.

Religion. — Les Gaulois adorèrent d'abord le tonnerre, les astres, l'océan, les fleuves, les lacs, le vent, c'est-à-dire les forces de la nature: *Kirk* était le vent du sud, si terrible dans la vallée du Rhône; *Tarann*, l'esprit du tonnerre; *Bel*, le dieu

du soleil; *Pennin*, le génie des Alpes; *Arduine*, celui de l'immense forêt des Ardennes. Plus tard, les druides, sans doute, leur apprirent à adorer les forces morales et intelligentes: *Hésus*, le génie de la guerre; *Teutatès*, celui du commerce et l'inventeur des arts; *Ogmius*, le dieu de la poésie et de l'éloquence, qui était représenté aveć des chaînes d'or, sortant de sa bouche pour aller saisir et entraîner ceux qui l'écoutaient. La fête de Teutatès se célébrait la première nuit de l'année nouvelle, dans les forêts, à la lueur des flambeaux. Cette nuit-là, le chef des prêtres cueillait avec une faucille d'or le gui, plante parasite qui naît sur les branches de certains arbres et qui jouait un grand rôle dans les cérémonies religieuses et la médecine des Gaulois; mais ils ne recherchaient que celui qui poussait sur le chêne, leur arbre sacré. A Hésus, ils vouaient souvent, avant le combat, les dépouilles de l'ennemi, et après la victoire, ils lui sacrifiaient ce qui leur restait du bétail qu'ils avaient enlevé. « Le surplus du butin, dit César, est placé dans un dépôt public; et on peut voir, dans beaucoup de villes, de ces monceaux de dépouilles entassés dans des lieux consacrés. Il n'arrive guère qu'au mépris de la religion un Gaulois ose s'approprier clandestinement ce qu'il a pris à la guerre, ou ravir quelque chose de ces dépôts. Le plus cruel supplice et la torture sont réservés pour ce larcin. »

Les druides. — Les prêtres des Gaulois, les druides ou *hommes des chênes*, avaient des croyances élevées qui semblent un écho des grandes doctrines de l'Inde; ils croyaient aux peines et aux récompenses dans la vie à venir. Mais d'horribles superstitions, des sacrifices humains ensanglantaient les grossiers autels qu'ils élevaient au fond des forêts séculaires, ou au milieu des landes sauvages. « Tous les Gaulois, dit César, sont très-superstitieux: aussi ceux qui sont attaqués de maladies graves, comme ceux qui vivent au milieu de la guerre et des dangers, immolent des victimes humaines ou font vœu d'en immoler, et ont recours, pour ces sacrifices, au ministère des druides. Ils pensent que la vie d'un homme est nécessaire pour racheter celle d'un autre homme, et que les dieux immortels ne peuvent être apaisés qu'à ce prix; ils ont même institué des sacrifices publics de ce genre. Ils ont quelquefois des mannequins d'une grandeur immense et tissus en osier, dont ils remplissent l'intérieur d'hommes vivants; ils y mettent le feu et font expirer leurs victimes dans les flammes. Ils pensent que

le supplice de ceux qui sont convaincus de vol, de brigandage ou de quelque autre délit, est plus agréable aux dieux immortels; mais quand ces hommes leur manquent, ils prennent des innocents. »

Tous les druides n'avaient qu'un seul chef dont l'autorité était sans bornes. « A sa mort, le plus éminent en dignité lui succède; ou, si plusieurs ont des titres égaux, l'élection a lieu par le suffrage des druides, et la place est quelquefois disputée par les armes. A une certaine époque de l'année, ils s'assemblent dans un lieu consacré sur la frontière du pays des Carnutes, qui passe pour le point central de toute la Gaule. Là se rendent de toutes parts ceux qui ont des différends, et ils obéissent aux jugements et aux décisions des druides. On croit que leur doctrine a pris naissance dans la Bretagne, et qu'elle fut de là transportée dans la Gaule; aujourd'hui ceux qui veulent en avoir une connaissance plus approfondie, se rendent ordinairement dans cette île pour s'y instruire.

« Les druides ne vont point à la guerre et ne payent aucun des tributs imposés aux autres Gaulois. Séduits par de si grands priviléges, beaucoup de Gaulois s'efforcent d'entrer dans cet ordre; mais il faut, pour cela, apprendre un grand nombre de vers, et il en est qui passent vingt années dans ce noviciat. Il n'est pas permis de confier ces vers à l'écriture, tandis que, dans la plupart des autres affaires publiques et privées, on se sert de lettres grecques. Il y a, ce me semble, deux raisons de cet usage : l'une est d'empêcher que leur science ne se répande dans le vulgaire; et l'autre, que leurs disciples, se reposant sur l'écriture, ne négligent leur mémoire. Une croyance qu'ils cherchent surtout à établir, c'est que les âmes ne périssent point, et qu'après la mort elles passent d'un corps dans un autre, croyance qui leur paraît singulièrement propre à inspirer le courage, en éloignant la crainte de la mort. Le mouvement des astres, l'immensité de l'univers, la grandeur de la terre, la nature des choses, la force et le pouvoir des dieux immortels, tels sont, en outre, les sujets de leurs discussions; ils les transmettent à la jeunesse. »

Voici quelques-uns de leurs aphorismes : « Il faut avoir grand soin de l'éducation des enfants. — L'argent prêté dans cette vie sera rendu dans l'autre. — Les amis qui se donnent la mort pour accompagner leurs amis, les retrouveront dans l'autre monde. — Tous les pères de famille sont rois dans leurs maisons. »

Bardes, devins et prophétesses. — On trouve affiliés à l'ordre des druides, des bardes, des devins et des prophétesses. Celles-ci, magiciennes redoutées, aimaient à vivre sur des écueils sauvages, battus par une mer orageuse. Les neuf druidesses de l'île de Sein, à la pointe occidentale de la Bretagne, passaient pour connaître l'avenir, et leurs paroles apaisaient, croyait-on, ou soulevaient les tempêtes. D'autres, qui habitaient un îlot à l'embouchure de la Loire, devaient, à une certaine époque de l'année, abattre et reconstruire en un même jour la demeure de leur dieu. Dès que brillait le premier rayon du soleil, le toit s'écroulait sous leurs coups redoublés, et un autre temple s'élevait rapidement. Mais malheur à celle qui laissait tomber un seul des matériaux du nouvel édifice ! elle était aussitôt déchirée par les mains de ses sœurs, rendues furieuses, et ses chairs sanglantes étaient dispersées autour de l'édifice sacré.

Les *ovates* ou devins étaient chargés de toute la partie matérielle du culte. C'étaient eux qui cherchaient la révélation de l'avenir dans les entrailles de la victime et le vol des oiseaux. Un Gaulois n'accomplissait aucun acte important sans recourir à la science divinatoire de l'ovate. Telle est l'éternelle curiosité des peuples enfants. Ils ne savent rien du passé, rien du présent, ils n'ont de souci que pour percer les ténèbres de l'avenir.

Tant que le pouvoir des druides fut incontesté, les bardes furent les poëtes sacrés appelés à toutes les cérémonies religieuses. Après que les chefs militaires se furent affranchis de la domination des prêtres, les bardes célébrèrent les puissants et les riches. De chantres des dieux et des héros, ils se firent les courtisans des hommes. On les voyait à la table des grands payer, par leurs vers, le droit de s'y asseoir. Un d'eux arrive trop tard, quand Luern, le roi des Arvernes, remontait déjà sur son char; le barde suit le char qui s'éloigne, en déplorant sur une modulation grave et triste le sort du poëte que l'heure a trompé. Luern charmé lui jette une poignée d'or. Aussitôt la rote s'anime, ses cordes vibrent avec un son joyeux et le barde chante : « O roi, l'or germe sous les roues de ton char; la fortune et le bonheur tombent de tes mains. »

Monuments druidiques. — On trouve encore, et en grand nombre, des monuments appelés druidiques, dans nos provinces de l'ouest : ce sont des *peulvans* ou *menhirs* (fig. A),

blocs énormes de pierres brutes, fichées en terre [1] isolément, ou rangées en avenues ; dans ce dernier cas, elles forment des *alignements*, comme ceux de Carnac, qui sont disposés en onze lignes parallèles, sur un espace de 1500 mètres, et présentent sur cette grève sauvage l'aspect le plus bizarre. De loin, on dirait une armée de géants soudainement pétrifiée, comme si elle marchait à quelque titanique entreprise. Les *cromlechs* (fig. B.) étaient des menhirs rangés en un cercle unique ou en plusieurs cercles concentriques, quelquefois autour d'un menhir plus élevé ; les *dolmens* étaient de grossiers autels formés d'une ou plusieurs grandes pierres plates posées hori-



Menhir, fig. A.



Cromlech, fig. B.

zontalement sur des pierres verticales ; on les connaît, dans un grand nombre de départements, sous les noms de : *Pierre*

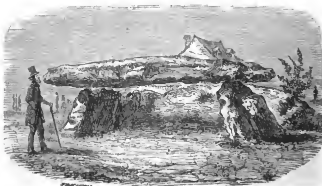
1. Les *pierres fichées* ou *pierres fiches*, comme les paysans les appellent, ont donné leur nom à un grand nombre de bourgs. *Pierre-Fiche*, près de Mende ; *Pierre-Piques*, près de Montévilliers ; *Pierrefitte*, près de Pont-l'Évêque, d'Argentan, de Falaise, de Mortagne, de Beauvais, de Paris, de Bar-le-Duc, de Mirecourt, en Sologne, dans le Berry, près de Limoux, de Bourganeuf, de Guéret, de Brives, de Roanne, etc. Les *alignements* de Carnac étaient formés autrefois de plus de 4000 pierres, mais les habitants du voisinage ont exploité ce monument comme une carrière, et il ne reste aujourd'hui que 1200 de ces pierres, dont quelques-unes sont colossales. M. Pelissier de Reynaud a vu des *pierres levées* dans la régence de Tunis, à Kissera. Une in-

levée, *Pierre couverte*, *Pierre levade*, *Table du diable*, *Tuile des fées*, *Allée couverte* ; il y a de ces pierres qui ont jusqu'à sept



Dolmen de Conneré (Maine).

mètres de longueur et autant de largeur. La table du dolmen de l'Isle-Bouchard a six mètres de long.



Dolmen de l'Isle-Bouchard.

Ces étranges monuments portent parfois de grossières ciselures et des signes divers ; on y voit des croissants, des exca-

scription trouvée là attestait qu'une légion composée de Gaulois avait occupé cette localité. Du reste, cet usage n'était point particulier aux Gaulois ; beaucoup de peuples l'ont pratiqué ; c'est l'architecture primitive.

vations rondes disposées en cercles, des spirales, des figures qui représentent peut-être des animaux ou des arbres entre-



Fig. D.

lacés. Ainsi, dans les Vosges, sur la cime du Donon, d'où l'on aperçoit à la fois la plus grande partie de la Lorraine, de

Les alignements de Carnac.

l'Alsace et du grand-duché de Bade, on trouve une grande dalle et à côté des blocs de grès épars, qui portent des figures

en bas-reliefs de grandeur naturelle et grossièrement sculptées. C'est le tombeau de Pharamond, disent les gens du pays; c'était probablement un temple druidique. La place était bien choisie, car de là se découvre un de ces magnifiques horizons, au milieu desquels l'âme s'élève sans effort de la terre vers Dieu.

Les plus célèbres monuments druidiques sont ceux de Carnac, de Lok-Maria-Ker et de la lande du Haut-Brien, en Bretagne; l'allée couverte ou dolmen de Bagneux près de Saumur, et connue sous le nom de *Roche aux Fées*, qui a 20 mètres de longueur sur 16 de large et 3 de hauteur; celle d'Essé, à 28 kilomètres de Rennes; la *Pierre branlante* de Perros-Guyrech (Côtes-du-Nord), longue de 14 mètres sur 7 d'épaisseur, et si parfaitement équilibrée, qu'un seul homme peut la mettre en branle, malgré son poids de 500 000 kilogrammes. On trouve un assez grand nombre de pierres semblables dans la Bretagne, le long de la Loire, dans le Poitou, l'Auvergne, et jusque dans les Cévennes. Un autre genre de monuments sont les *tumuli*, cônes de terre qui surmontent un tombeau. Celui de Cumiac a plus de 30 mètres de haut.

Les idées vivent autant que le granit. Quelques restes de cérémonies druidiques se pratiquaient, il n'y a pas deux siècles, dans les forêts du Dauphiné; et on en retrouverait encore bien d'autres traces au fond de nos provinces.

Gouvernement. — Les druides, ministres d'un culte sanguinaire et seuls dépositaires de toute science, régnèrent longtemps par la supériorité intellectuelle et par la terreur. Trois siècles environ avant notre ère, les chefs des tribus et les nobles brisèrent, au milieu d'affreuses convulsions, le joug de la caste sacerdotale. Mais l'aristocratie militaire, après sa victoire, trouva deux ennemis : quelques-uns des siens, plus habiles ou plus braves, réunirent plusieurs tribus et se firent rois; sur d'autres points, les classes inférieures, surtout les habitants des villes, se soulevèrent. Les druides s'unirent aux rebelles contre les nobles qui les avaient dépossédés, et dans la plupart des cités le gouvernement aristocratique ou royal fut aboli et remplacé par un gouvernement démocratique plus ou moins mêlé d'éléments anciens. Ainsi, dans une cité, c'étaient les notables et les prêtres qui, constitués en sénat, nommaient un *vergobret*, ou juge annuel, et au besoin un chef de guerre ; dans une autre, le peuple lui-même instituait un sénat ou des magistrats, quelquefois même un roi qui restait dans

la dépendance de l'assemblée générale et dans celle des prêtres. Aussi un ancien disait-il que les rois de la Gaule, sur leurs siéges dorés, au milieu de toutes les pompes de leur magnificence, n'étaient que les ministres et les serviteurs de leurs prêtres.

État de la Gaule 58 ans avant J. C. — Cette révolution achevait de s'accomplir quand César entreprit de dompter les Gaulois. « Il ne trouva, dit-il, dans ce pays que deux sortes d'hommes qui fussent honorés, les druides et les nobles. Pour la multitude, son sort ne vaut guère mieux que celui des esclaves; car, accablés de dettes, d'impôts et de vexations de la part des grands, la plupart des hommes libres se livrent eux-mêmes en servitude. Les druides, ministres des choses divines, accomplissent les sacrifices publics et particuliers, et sont les juges du peuple. Ils connaissent de presque toutes les contestations publiques et privées. Lorsqu'un crime a été commis, lorsqu'un meurtre a eu lieu, ou qu'il s'élève un débat sur un héritage, sur les limites, ce sont eux qui statuent; ils dispensent les récompenses et les peines. Si un particulier ou un homme public ne défère point à leur décision, ils lui interdisent les sacrifices; c'est chez eux la punition la plus rare. Ceux qui encourent cette interdiction sont mis au rang des impies et des criminels, tout le monde fuit leur entretien, leur abord, et craint la contagion du mal dont ils sont frappés : tout accès en justice leur est refusé, et ils n'ont part à aucun honneur.

« La seconde classe est celle des nobles. Quand il survient quelque guerre, ce qui, avant l'arrivée de César, avait lieu presque tous les ans, ils prennent tous les armes, et proportionnent à l'éclat de leur naissance et de leur richesses le nombre de serviteurs et de clients dont ils s'entourent. » Quelques-uns de ces clients se vouaient à leur chef, à la vie, à la mort. Chez les Aquitains, ces dévoués s'appelaient *soldures*. « Telle est, dit César, la condition de ces hommes, qu'ils jouissent de tous les biens de la vie avec ceux auxquels ils se sont consacrés par un pacte d'amitié; si le chef périt de mort violente, ils partagent son sort et se tuent de leur propre main; et il n'est pas encore arrivé, de mémoire d'homme, qu'un de ceux qui s'étaient dévoués à un chef par un pacte semblable ait refusé, celui-ci mort, de mourir aussitôt.

« Dans les cités qui passent pour administrer le mieux les affaires de l'État, c'est une loi sacrée que celui qui apprend,

soit de ses voisins, soit du bruit public, quelques nouvelles intéressant la cité, doit en informer le magistrat, sans la communiquer à nul autre, l'expérience leur ayant fait connaître que souvent les hommes imprudents et sans lumière s'effrayent de fausses rumeurs, se portent à des crimes et prennent des partis extrêmes. Les magistrats cachent ce qu'ils jugent convenable, et révèlent à la multitude ce qu'ils croient utile. C'est dans l'assemblée seulement qu'il est permis de s'entretenir des affaires publiques. »

Industrie. — Les Phéniciens et les Grecs avaient appris aux Gaulois l'art d'exploiter les mines, et les Édues (peuple de la Bourgogne) eurent des fabriques pour l'or et l'argent; les Bituriges (peuple du Berry), pour le fer. Ce dernier peuple trouva même l'art, resté traditionnel chez lui et chez ses voisins les Avernes (peuple de l'Auvergne), de fixer à chaud l'étain sur le cuivre. Les Édues inventèrent le placage. Ils ornaient ainsi les mors et les harnais des chevaux. Le roi Bituit avait un char tout plaqué d'argent. « La Gaule ne marqua pas moins, dit un habile historien des Gaulois, dans l'art de tisser et de brocher les étoffes; ses teintures n'étaient pas sans réputation. En agriculture, elle imagina la charrue à roues, le crible de crin et l'emploi de la marne comme engrais. Les Gaulois composaient diverses sortes de boissons fermentées, telles que la bière d'orge et la bière de froment mêlée d'hydromel. Toutefois ils ne paraissent avoir cultivé le froment qu'au temps d'Auguste. Bien qu'ils eussent peu de vin, on leur attribuait l'invention des tonneaux propres à le conserver. » Nous avons encore de leurs médailles. Sur quelques-unes on voit un cheval sans bride, ou un sanglier, double symbole de liberté et de guerre.

Commerce. — Il ne pouvait être fort actif, car il y avait peu d'objets d'échange. Cependant les Séquanes (Franche-Comté) envoyaient, sur la Saône, leurs salaisons à Marseille, d'où elles se répandaient dans l'Italie et la Grèce. La Gaule exportait aussi de gros draps, et avait avec l'île de Bretagne d'assez nombreuses relations dont le centre était à Corbilo, à l'embouchure de la Loire.



CHAPITRE II.

LES MIGRATIONS GAULOISES (1600-123 AV. J. C.).

Invasion en Espagne. — Nul peuple barbare n'eut, chez les nations anciennes, un égal renom d'intrépidité ; car toutes apprirent, à leurs dépens, à connaître son courage. L'humeur batailleuse des Gaulois les conduisit, en effet, dans tous les pays qui touchaient au leur. Ils allèrent chercher fortune au delà des Alpes, comme au delà des Pyrénées, dans la vallée du Danube, en Grèce et jusqu'en Asie.

Après avoir refoulé les Aquitains des bords de la Loire derrière ceux de la Garonne, ils pénétrèrent, à une époque inconnue, en Espagne, où le peuple qui résista le plus énergiquement aux Romains était, comme son nom l'indique, un mélange de Celtes et d'Ibères, les Celtibériens. Numance, « la seconde terreur de Rome, » était une ville de ce peuple. On trouve aussi, à l'extrémité méridionale de la Lusitanie, une peuplade appelée les *Celtici*.

Invasion en Italie (1400 et 587) et prise de Rome (390).— Ils franchirent à deux reprises les Alpes, vers 1400, sous le nom d'Ombriens ; vers 587, sous ceux d'Insubres, de Cénomans, de Boïes et de Sénons ; et ainsi, deux fois dans l'antiquité, ils firent la conquête du nord de l'Italie, où leurs descendants sont si souvent retournés. Leurs guerres avec les Romains furent longues, acharnées ; et, seuls de tous les ennemis de Rome, ils franchirent ces murs que Pyrrhus et Annibal purent à peine voir et maudire de loin.

L'an 390, 30 000 Gaulois sénons, franchissant l'Apennin, pénétrèrent dans l'Étrurie, et demandèrent aux habitants de Clusium de leur donner des terres. Ceux-ci, effrayés, fermèrent leurs portes et implorèrent le secours de Rome. Le sénat envoya trois ambassadeurs, trois Fabius, pour interposer leur médiation. « De quel droit attaquez-vous les Étrusques ? dit Q. Ambustus. — Ce droit, répondit le brenn sénon, nous le portons, comme vous autres Romains, à la pointe de nos épées ;

tout appartient aux braves. » Les Fabius s'irritèrent de cette fierté, et, oubliant leur caractère d'ambassadeurs, se mêlèrent aux assiégés dans une sortie ; l'un d'eux, Q. Ambustus, tua même, en vue des deux armées, un chef gaulois, qu'il dépouilla de ses armes.

Aussitôt les barbares cessèrent les hostilités contre Clusium, et demandèrent à Rome réparation. Tout le collége des Féciaux insista, au nom de la religion, pour que justice fut rendue. Mais le crédit de la famille Fabia l'emporta ; les coupables furent absous, et le peuple, comme frappé de vertige, leur donna trois des six places de tribuns militaires.

A ces nouvelles, les Sénons, renforcés par quelques bandes venues des bords du Pô, se mirent en marche sur Rome, sans attaquer une seule ville, sans piller un village. Ils descendaient par la rive gauche du Tibre, lorsque, arrivés à une demi-journée de Rome, près de l'Allia, ils aperçurent sur l'autre bord l'armée romaine, s'étendant sur une longue ligne, le centre dans la plaine, la droite sur des hauteurs, la gauche couverte par le Tibre. L'attaque commença du côté des collines, où l'aile droite, composée de vieux soldats, tint ferme ; mais le centre, effrayé des cris et de l'aspect sauvage des barbares, qui s'avançaient en frappant leurs boucliers de leurs armes, rompit ses rangs et se rejeta en désordre sur l'aile gauche. Tout ce qui ne put passer le Tibre à la nage et se réfugier derrière la forte enceinte de Véies, périt dans la plaine, sur les bords et dans le lit du fleuve ; l'aile droite, intacte, battit en retraite sur Rome, et, sans garnir les murailles, sans fermer les portes, elle courut occuper la citadelle du mont Capitolin (16 juillet 390). Heureusement les barbares s'étaient arrêtés pour piller, couper les têtes des morts et célébrer dans des orgies leur facile victoire. Rome eut le temps de revenir de sa stupeur et de prendre les mesures qui pouvaient encore sauver le nom romain. Le sénat, les magistrats, les prêtres et mille des plus braves de la jeunesse patricienne s'enfermèrent dans le Capitole. On y porta tout l'or des temples, tous les vivres de la ville ; pour la foule, elle couvrit bientôt les chemins et se dispersa dans les cités voisines. Cæré donna asile aux vestales et aux choses saintes.

Le soir du jour qui suivit la bataille, les éclaireurs gaulois se montrèrent ; mais, étonnés de voir les murs dégarnis de soldats et les portes ouvertes, ils craignirent quelque piége, et l'armée remit au lendemain à pénétrer dans la ville. Les

rues étaient silencieuses, les maisons désertes; dans quelques-unes seulement, les barbares virent avec étonnement des vieillards assis dans des chaises curules, couverts de longues robes bordées de pourpres, et appuyés, l'air calme et l'œil fixe, sur un long bâton d'ivoire. C'étaient des consulaires qui s'offraient en victimes pour la république ou qui n'avaient pas voulu aller mendier un asile chez leurs anciens sujets. Les barbares les prirent pour des statues ou pour des êtres surnaturels; mais un d'eux ayant passé doucement la main sur la longue barbe de Papirius, celui-ci le frappa de son bâton, et le Gaulois, irrité, le tua; ce fut le signal du massacre. Rien de ce qui avait vie ne fut épargné; après le pillage, l'incendie détruisit les maisons.

Les barbares n'avaient vu des soldats et un appareil de guerre qu'au Capitole; ils voulurent y monter; mais sur la pente étroite et rapide qui y conduisait, les Romains eurent peu de peine à les repousser, et il fallut changer le siége en blocus. Pendant sept mois, les Gaulois campèrent au milieu des ruines de Rome. Un jour, ils virent un jeune Romain descendre à pas lents du Capitole, revêtu de vêtements sacerdotaux et portant en ses mains des choses consacrées; c'était un membre de la famille Fabia. Sans s'émouvoir des cris ni des menaces, il traversa le camp, monta lentement au Quirinal et y accomplit des sacrifices expiatoires; puis il retourna, aussi calme, aussi peu pressé, par la route qu'il avait suivie. Admirant son courage ou frappés de craintes superstitieuses, les Gaulois l'avaient laissé passer.

Les dieux sont apaisés, disaient les Romains; la fortune va changer. Et elle change en effet, quand la persévérance et le courage sont d'un côté, et de l'autre une confiance aveugle. Dans leur imprévoyance, les barbares ne s'étaient réservé ni provisions ni abris; un automne pluvieux amena des maladies qui les décimèrent, et la famine les força de courir par bandes toutes les campagnes voisines. Les Latins et les Étrusques, qui s'étaient d'abord réjouis des malheurs de Rome, s'effrayèrent à leur tour. Le meilleur général de la république, Camille, était alors exilé dans Ardée; cette ville lui donna quelques soldats avec lesquels il surprit et massacra un détachement gaulois. Ce premier succès encouragea la résistance; de tous côtés, les paysans s'armèrent, et les Romains réfugiés à Véies proclamèrent Camille dictateur. Il fallait la sanction du sénat pour confirmer l'élection. Un jeune plébéien, Comi-

nius, traversa de nuit le Tibre à la nage, évita les sentinelles ennemies, et, s'aidant des ronces et des arbustes qui tapissaient les parois escarpées de la colline, parvint jusqu'à la citadelle. Il en redescendit aussi heureusement, et rapporta à Véies la nomination qui devait lever les scrupules de Camille. Mais les Gaulois avaient remarqué l'empreinte de ses pas, et, par une nuit obscure, ils montèrent jusqu'au pied du rempart. Déjà ils atteignaient les créneaux, quand les cris des oies consacrées à Junon éveillèrent un patricien renommé pour sa force et son courage, Manlius, qui renversa du haut du mur les plus avancés des assaillants. La garnison couvrit bientôt tout le rempart et un petit nombre de Gaulois purent regagner leur camp. Le Capitole était sauvé, grâce à Manlius; mais les vivres étaient épuisés, et, Camille ne paraissant pas, le tribun militaire Sulpicius convint avec le brenn, rappelé dans sa patrie par une attaque des Venètes, que les Gaulois s'éloigneraient moyennant une rançon de 1000 livres pesant d'or (326 kilog.), et que des vivres et des moyens de transport leur seraient fournis par les alliés et les colonies de Rome. Quand on pesa l'or, les barbares apportèrent de faux poids, et comme Sulpicius se récriait: *Væ victis!* dit le brenn, « Malheur aux vaincus! » et il jeta encore dans la balance sa large épée et son baudrier.

Les barbares s'éloignèrent: mais Camille annula le traité, de son autorité dictatoriale. Il ordonna aux villes alliées de fermer leurs portes, d'attaquer les traînards et les bandes isolées. Durant le blocus, où étaient venus jusqu'à 70 000 Gaulois, de nombreux détachements avaient quitté le siége pour courir le pays; il en était allé jusqu'en Apulie: quand ils revinrent, le gros de l'armée était parti, tout le Latium en armes, les légions romaines réorganisées. Aussi, de ceux-là, bien peu échappèrent. Les Cærites en massacrèrent tout une troupe tombée de nuit dans une embuscade, et une autre fut écrasée par Camille près d'une ville dont le nom s'est perdu. La vanité romaine profita de ces légers succès pour les changer en une victoire si complète, que pas un barbare n'aurait échappé à l'épée vengeresse des soldats de Camille.

Guerres de Rome contre les Gaulois cisalpins (283-162). — Rome ne put, d'un siècle, venger cet affront. En 283, le consul Dolabella pénétra chez les Sénons avec des forces supérieures. Il brûla les villages, tua les hommes, vendit les enfants et les femmes, et ne quitta le pays qu'après en

avoir fait un désert. Rome se vanta qu'il ne restait pas un de ceux dont les pères avaient combattu à l'Allia, et que la rançon du Capitole avait été retrouvée et prise dans le trésor des Sénons. Malgré ce fier langage, elle n'osa qu'en 232 ordonner le partage entre les citoyens pauvres des terres enlevées aux Sénons. Les Boïes, dont ces terres touchaient la frontière, refusèrent de laisser les Romains s'établir si près d'eux, et, à leur appel, presque tous les Gaulois cisalpins se levèrent. Une formidable armée, 50 000 fantassins et 20 000 chevaux, prit la route de Rome. L'effroi fut au comble dans la ville; les livres sybillins consultés demandèrent le sacrifice de deux Gaulois; on les enterra vivants au milieu du marché aux bœufs. Puis on déclara qu'il y avait *tumulte;* et tous, jusqu'aux prêtres, s'armèrent; 150 000 hommes furent échelonnés en avant de Rome, et l'on tint en réserve 620 000 soldats fournis par les alliés. L'Italie entière s'était levée pour repousser les Gaulois. Ils arrivèrent jusqu'à trois journées de Rome. Mais cernés entre deux armées, auprès du cap Télamone, ils laissèrent 40 000 hommes sur le champ de bataille (225).

Le sénat se décida aux plus grands efforts pour délivrer l'Italie de pareilles terreurs. Deux consuls franchirent le Pô. Reçus vigoureusement par les Insubres, ils furent heureux d'accepter un traité qui leur permit de se retirer sans combat. Ils gagnèrent le pays des Cénomans; et quand, après quelques jours de repos et d'abondance, ils eurent refait leurs troupes, oubliant le traité, ils rentrèrent par le pied des Alpes sur le territoire insubrien. 50 000 hommes marchèrent à leur rencontre pour venger cette perfidie, mais furent vaincus; une seconde armée de 30 000 auxiliaires gaulois, venue des bords du Rhône au secours des Insubres, ne put les sauver. Leur roi Virdumar fut tué par Marcellus en combat singulier, et le consul célébra en rentrant dans Rome le plus fastueux triomphe : il rapportait les troisièmes et dernières dépouilles opimes.

Les Gaulois cisalpins paraissaient soumis, quand Annibal descendit des Alpes avec une armée carthaginoise. Des Pyrénées jusqu'au Rhône il n'avait point rencontré d'obstacle; mais un peuple gaulois, inquiet de sa présence au milieu du pays, avait voulu l'arrêter au passage du fleuve. Il était aisément venu à bout de cette résistance isolée, et avait trouvé sur l'autre rive du Rhône les députés des Boïes qui s'étaient offerts à guider sa marche à travers les Alpes. Après les victoires

du Tessin et de la Trébie, les Gaulois cisalpins accoururent en foule dans son camp; ils le suivirent dans sa marche sur Rome, et ce fut avec du sang gaulois qu'il gagna les victoires de Trasimène et de Cannes.

Cette lutte merveilleuse dura seize ans. Quand elle fut terminée, après la journée de Zama, les Cisalpins avaient depuis longtemps oublié Rome et la domination romaine. Le sénat se souvint d'eux : il reprit l'œuvre de la conquête interrompue par l'arrivée d'Annibal, et n'arrêta ses légions qu'après qu'elles eurent donné la ceinture des Alpes pour frontière à la république. Un peuple gaulois, les Boïes, refusa d'accepter le joug. Il préféra abandonner la terre qu'il occupait depuis quatre siècles, et alla chercher sur les bords du Danube, en deux contrées qui ont gardé son nom, la Bohême d'abord (*Bojehemum*), la Bavière ensuite (*Bojaria*), un pays où il pût vivre libre (192).

Invasion en Grèce. — Lorsque les Insubres avaient passé les Alpes sous la conduite de Bellovèse et conquis la vallée du Pô, d'autres Gaulois avaient pris route avec Sigovèse par la vallée du Danube. Ils y restèrent trois siècles sans que l'histoire dise rien d'eux. Alexandre les rencontra comme il approchait du Danube. Ils lui envoyèrent une ambassade. « Que craignez-vous? leur demanda le jeune conquérant, qui attendait un hommage à sa valeur. — Que le ciel ne tombe. — Les Celtes sont fiers, » répliqua Alexandre; et il leur donna le titre d'alliés et d'amis. Un demi-siècle plus tard on les retrouve, cette fois en armes et menaçants. Alexandre était mort, et une épouvantable confusion ébranlait son empire. Ils vendirent d'abord leurs services à quelques-uns de ses successeurs. Mais vers l'an 280, trois tribus, les Tolistoboïes, les Trocmes et les Tectosages arrivèrent de la Gaule même, et tous ensemble se décidèrent à envahir la Macédoine et la Thrace pour leur compte. Un brenn ou généralissime fut choisi, et une armée formidable pénétra en Macédoine. La phalange fut enfoncée : trois rois, successivement nommés par les Macédoniens, périrent, et tout le plat pays fut au pouvoir des Gaulois. « Du haut des murs de leurs villes, dit Justin, les habitants levaient les mains vers le ciel, invoquant les noms de Philippe et d'Alexandre, dieux protecteurs de la patrie. »

Les Gaulois, cependant, se retirèrent pour aller mettre leur butin en sûreté. La Macédoine respira; mais durant l'hiver le brenn prépara de nouvelles forces, et, au printemps de 279,

il rentra dans le pays des Macédoniens, écrasa leur dernière armée, et si l'effroi n'a pas grossi aux yeux des Grecs le nombre des assaillants, descendit en Thessalie, à la tête de 150 000 fantassins et de 20 000 cavaliers. Tout ce qui restait d'hommes de cœur en Grèce accourut aux Thermopyles pour y arrêter cette multitude, et les derniers vaisseaux d'Athènes vinrent s'embosser dans le golfe Maliaque pour aider à la défense du défilé.

Énergiquement repoussés du passage des Thermopyles, les Gaulois découvrirent le sentier qui avait ouvert la Grèce à Xerxès, et qui, chose étrange! ne fut pas gardé cette fois avec plus de soin. Ils se dirigèrent aussitôt sur Delphes pour en piller les trésors. On raconte que le dieu consulté avait répondu qu'il saurait bien se défendre, qu'un tremblement de terre entr'ouvrit le sol sous les pieds des barbares et fit rouler les rochers sur leurs têtes, qu'une tempête enfin bouleversa les airs et que la foudre consuma les Gaulois qui n'avaient pas péri sous les montagnes renversées. Cette légende, renouvelée de l'invasion des Perses, n'est qu'un embellissement poétique de la résistance organisée alors par les habitants d'un pays si facile à défendre. Repoussés de Delphes, les Gaulois firent une retraite que les attaques des montagnards rendirent désastreuse. La faim, le froid leur causèrent d'horribles souffrances. Le brenn, dangereusement blessé, se tua de sa propre main, pour échapper à la colère de ses soldats ou à la honte de sa défaite (278).

Les Gaulois dans la vallée du Danube. — Les débris de l'armée gauloise remontèrent vers le Nord. Les uns restèrent sur les bords du Danube, où ils formèrent le grand peuple des Scordisques; les autres allèrent rejoindre leurs compagnons campés dans la Thrace. Les Gaulois du Danube continuèrent à vendre leurs services au plus offrant. Ils fournirent à Pyrrhus ses meilleurs soldats. Ce prince, qui se connaissait en courage, fut si fier d'avoir vaincu les Gaulois de son compétiteur Antigone, qu'il fit ramasser leurs dépouilles sur le champ de bataille et les suspendit aux murs d'un temple de Minerve, avec ces vers gravés au-dessous : « Pyrrhus le Molosse, après avoir détruit l'armée d'Antigone, a offert à Minerve les boucliers des braves Gaulois. » Plus tard, les Scordisques se trouvèrent aux prises avec les légions du sénat, et exterminèrent encore une fois toute une armée romaine. Ils marchaient sur l'Italie, après avoir ravagé l'Illyrie entière,

quand l'Adriatique les arrêta; de colère, ils déchargèrent leurs flèches dans ses flots, et ce ne fut que peu après qu'on les refoula sur le Danube, où ils se perdirent dans la masse des peuples barbares de ces régions, que les empereurs finirent par réduire en provinces.

Les Gaulois en Asie (**Galates**). — Les Gaulois de la Thrace eurent un sort plus brillant. Deux princes se disputaient alors la couronne de Bithynie, dans l'Asie Mineure. Un d'eux, Nicomède, prit les Gaulois à sa solde. Ils le mirent sur le trône; puis, trouvant le pays bon, les habitants timides et les cités riches, ils coururent pendant quarante années la péninsule, rançonnant princes et peuples. « Les rois de l'Orient, dit Justin, n'osaient entreprendre aucune guerre s'ils n'avaient de ces barbares à leur solde. Telle était la terreur inspirée par le nom seul de Gaulois et le constant bonheur de leurs armes, que sans eux les princes sur le trône se croyaient menacés, et qu'avec eux un roi déchu comptait toujours recouvrer sa puissance. » Quelques-unes de ces bandes vinrent planter leurs tentes sur les ruines de Troie, où les chroniqueurs du moyen âge placeront l'origine et le premier séjour des Francs. D'autres saccagèrent le territoire des colonies grecques, et il nous reste quelques vers touchants sur trois jeunes Milésiennes qui se donnèrent la mort pour échapper à leurs outrages.

« Nous sommes mortes, ô Milet, chère patrie, afin de ne point subir l'insolence déréglée des barbares Galates, nous, trois jeunes filles, trois de tes citoyennes, que la violence belliqueuse des Celtes a forcées de recourir à cette destinée; car nous n'avons point attendu que notre sang coulât par un meurtre impie, ni qu'on nous fiançât pour un hymen, mais nous avons trouvé dans Pluton un protecteur. »

Refoulés enfin au centre de la péninsule, ils s'établirent, sous plusieurs chefs ou tétrarques, dans le pays qui de leur nom fut appelé Galatie. Quand les légions romaines eurent vaincu à Magnésie et rejeté au delà du Taurus le roi de Syrie, Antiochus, elles ne voulurent pas laisser intacte au cœur de l'Asie Mineure cette domination toujours menaçante, et le consul Manlius fit contre les Galates une expédition heureuse qui eut un grand retentissement. Ils se séparèrent et furent successivement vaincus (189). Parmi les captifs se trouva Chiomara, femme du tétrarque Ortiagon. Un centurion romain l'outragea; elle obtint cependant qu'il lui rendrait la liberté moyennant une somme d'argent qu'un esclave gaulois alla chercher. La nuit venue, le

centurion conduisit Chiomara au bord du fleuve où devait se faire l'échange. Il était venu seul pour n'avoir pas à partager la rançon que deux parents de la captive avaient apportée. Tandis que le Romain comptait son or, Chiomara ordonne dans sa langue aux Gaulois de le tuer, puis prend sa tête, et, arrivée au-devant de son époux, jette cette tête à ses pieds, en lui apprenant l'injure en même temps que la vengeance.

Rome, contente d'avoir vaincu les Galates, laissa à ce peuple sa liberté, qu'il garda jusqu'en l'an 25 avant Jésus-Christ. A cette époque, sans combats nouveaux, la Galatie fut réduite en province romaine; mais quatre siècles plus tard, saint Jérôme retrouvait autour d'Ancyre la langue que, dans sa jeunesse, il avait entendu parler sur les bords de la Moselle et du Rhin. Ces infatigables coureurs d'aventures, qu'on eût jugés si prompts à perdre, le long du chemin, le souvenir de la patrie, et si faciles à se laisser prendre aux mœurs étrangères, gardaient donc pieusement leurs coutumes et leur langue maternelle.

Je ne sais si, dans la vallée du Danube et dans cette Asie Mineure tant de fois bouleversée, on retrouverait quelque trace vivante encore des anciennes émigrations celtiques. Mais dans la haute Italie, qui n'a pas été foulée par moins de peuples divers, on a reconnu des traits de physionomie et certains accents qui décèlent une origine gauloise. Ainsi, de nos jours, se perpétue, au milieu de la domination anglaise, sur les bords du Saint-Laurent, et au fond de quelques vallées du cap Bonne-Espérance, l'idiome qu'y ont porté, des bords de la Seine et de la Loire, les colons de Henri IV ou de Colbert, et les proscrits de l'édit de Nantes. La race à la tête si légère, disait-on, a montré sur la terre étrangère la même persistance que les Bretons sur la terre natale.

CHAPITRE III.

CONQUÊTE DE LA GAULE PAR LES ROMAINS (125-50 AV. J. C.).

Formation de la province narbonaise (125). — Rome n'osa attaquer les Gaulois chez eux qu'après avoir dompté leurs colonies de la Cisalpine et de l'Asie Mineure. Sa domination s'étendait déjà jusqu'au Taurus, et elle avait une province en Afrique, elle occupait l'Espagne, qu'elle ne possédait pas encore un pouce de terrain dans cette Gaule qui touchait à ses portes. Cependant il lui fallait à tout prix s'assurer une route par terre d'Italie en Espagne. Les Grecs de Marseille, depuis longtemps alliés de Rome par crainte et par haine de Carthage, lui en fournirent le moyen. Cette riche et commerçante cité avait couvert de ses comptoirs tout le littoral gaulois de la Méditerranée. Provoqués par ses empiétements, les Gaulois du voisinage se soulevèrent. Marseille recourut en toute hâte au sénat, et une armée romaine, après avoir écrasé les Ligures, donna leurs terres aux Massaliotes (154). De nouvelles plaintes amenèrent une seconde fois, en l'année 125, les légions contre les Salyes : ils furent vaincus. Cette fois, Rome garda ce qu'elle avait conquis; elle eut une nouvelle province entre le Rhône et les Alpes. Sextius lui donna une capitale, en fondant, près d'une source d'eaux thermales, la ville d'Aix (*Aquæ Sextiæ*, 122). Les Édues, entre la Saône et la Loire (Bourgogne), demandèrent aussitôt à entrer dans l'alliance de Rome. Les Allobroges (Savoie et Dauphiné), plus rapprochés de la nouvelle province, vinrent au contraire l'attaquer : 20 000 barbares restèrent sur le champ de bataille (121). L'année suivante, les Romains franchirent à leur tour l'Isère; mais le roi des Arvernes, Bituit, les rappela en jetant sur leurs derrières 200 000 Gaulois. Quand le roi barbare, monté sur son char d'argent et entouré de sa meute de combat, vit le petit nombre des légionnaires : « Il n'y en a pas, dit-il, pour un repas de mes chiens; » mais la discipline, la tactique, surtout les éléphants vainquirent cette multitude. Quelque temps après,

Bituit, attiré à une conférence, fut enlevé, chargé de chaînes et conduit à Rome. Tout le pays que le Rhône enveloppe, depuis le lac Léman, fut réuni à la province qui, les années suivantes, fut étendue jusqu'aux Pyrénées. Les Volkes Tectosages, maîtres de Toulouse, acceptèrent le titre de *fédérés*, et la colonie de *Narbo Martius* (Narbonne) dut veiller sur les nouveaux sujets. Sa position près de l'embouchure de l'Aude en fit bientôt la rivale de Marseille (118). Béziers fut colonisé plus tard.

Cette province transalpine, gardée par ses deux colonies, Aix et Narbonne, couverte par les Tectosages et les Édues, récents alliés de Rome, était comme un poste avancé, d'où le sénat contenait et surveillait les nations gauloises.

Les Cimbres et les Teutons (110); bataille d'Aix (102). — L'invasion des Cimbres et des Teutons faillit emporter cette domination récente. Trois cent mille de ces barbares, reculant devant un débordement de la Baltique, franchirent le Rhin, inondèrent la Gaule, et, arrivés sur les bords du Rhône, y écrasèrent successivement cinq armées romaines. Mais, au lieu de franchir les Alpes, ils passèrent les Pyrénées et allèrent user leur temps et leurs forces contre les belliqueux Celtibériens. Ce fut le salut de Rome. Elle eut le temps d'envoyer Marius garder sa province gauloise. Il plaça son camp sur la rive gauche du Rhône, et, pour en assurer les approvisionnements qui ne pouvaient lui arriver quand les passes du fleuve n'étaient point praticables, il creusa un canal qui permit aux vaisseaux de Marseille et de l'Italie d'éviter les dangereuses embouchures du Rhône. Il imposa à ses soldats tant de travaux qu'on ne les appelait plus que les mulets de Marius. Mais, dans ces pénibles ouvrages, ils reprirent la force, la discipline, la confiance que de molles habitudes leur avaient fait perdre; et quand les barbares reparurent, Marius ne craignait plus de se mesurer avec eux.

Ce fut près d'Aix que la horde rencontra Marius. Il était campé sur une colline où l'eau manquait. Quand ses soldats se plaignirent de la soif, il leur montra de la main une rivière qui baignait le camp des barbares. « C'est là, leur dit-il, qu'il faut en aller chercher au prix de votre sang. » Cependant les valets de l'armée, qui n'avaient d'eau ni pour eux ni pour leurs bêtes, descendirent en foule vers la rivière; les barbares, se croyant attaqués, coururent prendre leurs armes, et revinrent, frappant leurs boucliers en mesure et marchant en cadence au son de cette musique sauvage. Mais, en passant la



La porte de Béziers à Narbonne [1].

1. François Ier ayant fait élever les ortifications de la ville avec les débris de ses édifices romains, il en résulte que les murailles, surtout aux environs de la porte de Béziers, présentent une suite de bas-reliefs, d'inscriptions et de fragments antiques mêlés aux pierres de taille.

rivière, ils rompirent leur ordonnance, et ils n'avaient pas eu le temps de la rétablir, lorsque les Romains fondirent sur eux de leur poste élevé, et les heurtèrent avec tant de force, qu'ils les obligèrent, après un grand carnage, à prendre la fuite. Parvenus à leurs chariots, ils trouvèrent un nouvel ennemi, auquel ils ne s'attendaient pas : c'étaient leurs femmes, qui frappaient également et les fuyards et ceux qui les poursuivaient ; elles se jetaient au milieu des combattants, et, de leurs



Arc de triomphe à Orange [1].

mains nues, s'efforçaient d'arracher aux ennemis leurs épées et leurs boucliers.

Les Romains, après ce premier succès, regagnèrent leur poste à la nuit tombante ; mais l'armée ne fit pas entendre, comme il était naturel après un si grand avantage, des chants

1. Cet arc de triomphe est attribué à Marius, plus vraisemblablement à César. Sa hauteur est de 19m,26, sa largeur de 24m,35. L'arc du milieu a 9 mètres sous clef et 5 mètres d'ouverture; les petits ont 6m.7 sur 3 de largeur.

de joie et de victoire. Ils passèrent toute la nuit dans le trouble et la frayeur, car leur camp n'avait ni clôture ni retranchement. Il restait encore un grand nombre de barbares qui n'avaient pas combattu; toute la nuit ils poussèrent des cris horribles, mêlés de menaces et de lamentations : on eût dit des hurlements de bêtes féroces. Les cris de cette multitude immense faisaient retentir les montagnes voisines et jetaient la terreur dans le camp romain; Marius lui-même, frappé d'étonnement, s'attendait à une attaque nocturne, dont il craignait le désordre. Mais ils ne sortirent de leur camp ni cette nuit ni le lendemain; ils les employèrent à se préparer au combat.

Cette seconde bataille, livrée deux jours après la première, ne fut pas plus heureuse pour les barbares; attaqués en face par les légions, surpris en arrière par un lieutenant de Marius, ils ne purent résister. Le massacre fut horrible, comme dans toutes ces mêlées de l'antiquité, où l'on se battait à l'arme blanche, homme à homme. Plutarque raconte que les corps consommés dans les champs par les pluies qui tombèrent pendant l'hiver, engraissèrent tellement la terre, que l'été suivant elle fut d'une fertilité prodigieuse, et que les Marseillais firent enclore leurs vignes avec les ossements dont la plaine était jonchée (102).

Les Suèves et les Helvètes; César en Gaule (58). — Rome aurait sans nul doute profité de la victoire de Marius pour s'étendre dans la Gaule, où, pendant l'invasion même des Cimbres, elle avait mis la main sur la riche cité de Toulouse, si des troubles civils n'avaient presque aussitôt désolé l'Italie et ébranlé pendant quarante années la république. Cette conquête que Rome abandonnait, un peuple germain voulut la faire. Les Suèves reprirent la route qu'avaient suivie les Cimbres, et 120 000 guerriers, avant-garde de ce grand peuple, pénétrèrent, sous Arioviste, dans la vallée de la Saône. Les Édues et les Séquanes (Bourgogne et Franche-Comté) implorèrent à Rome protection contre eux. Dans le même temps, les Helvètes (la Suisse), sans cesse harcelés par les Germains, voulaient quitter leur pays et traverser la Gaule pour aller s'établir sur les bords de l'Océan. Rome avait alors pour consul un des plus éclatants génies que le monde ait connus, Jules César. Il voulait renverser la liberté menteuse de Rome républicaine. Mais il lui fallait de l'or pour acheter ce peuple dégradé, de la gloire militaire pour gagner les soldats. Une grande guerre pouvait seule lui donner tout cela. Il se fit donc

nommer gouverneur de la Narbonaise avec la mission de soutenir les Helvètes et de chasser les Suèves.

Ire campagne (58); soumission de la vallée de la Saône. — César commença par les Helvètes; il les arrêta par une grande bataille sur les bords de la Saône, et les força de retourner dans leur pays. Cette première expédition achevée, César se trouva en face d'Arioviste. Il lui fit proposer une entrevue: « Si j'avais besoin de César, répondit le Germain, je serais allé vers lui; César a besoin de moi, qu'il vienne. » Le proconsul ayant répliqué par des menaces : « Personne ne s'est encore attaqué à moi, dit le barbare, qu'il ne s'en soit repenti. Quand César le voudra, nous mesurerons nos forces, et il apprendra ce que sont ces guerriers qui, depuis quatorze ans, n'ont pas dormi sous un toit. » Les soldats de César s'effrayaient au récit que faisaient les habitants de la haute taille et de l'indomptable courage des Germains. Il les mena cependant contre eux, et une bataille acharnée mit les barbares en fuite. Arioviste repassa le fleuve, blessé, avec quelques-uns des siens; et, à cette nouvelle qui répandit la joie dans la Gaule, le reste de la nation des Suèves rentra dans ses forêts. Deux guerres formidables avaient été terminées en une seule campagne (58).

IIe et IIIe campagnes; conquête de la Belgique (57), de l'Armorique et de l'Aquitaine (56). — Les Belges, inquiets de voir les légions si près d'eux, s'armèrent, et au printemps César rencontra, sur les bords de l'Aisne, 300 000 barbares renommés comme les plus braves de la Gaule. Une diversion décida les Bellovaques (Beauvais) à courir à la défense de leurs foyers; les autres peuples suivirent ce fatal exemple, et César n'eut qu'à faire charger sa cavalerie pour changer cette retraite en une fuite désordonnée. Pendant tout un jour, les Romains tuèrent sans péril pour eux-mêmes (57).

La coalition dissoute, il fallait dompter l'un après l'autre tous ces peuples; les Suessions, les Bellovaques et les Ambiens (Soissons, Beauvais et Amiens) ne résistèrent même pas; mais les Nerviens (Hainaut) attendirent les légions derrière la Sambre et faillirent les exterminer. Toute l'armée nervienne se fit tuer. « De nos 600 sénateurs, disaient les vieillards à César, il en reste 3; de 60 000 combattants, 500 ont échappé. » Cette journée, une de celles où César ne combattit pas seulement pour la victoire, mais pour la vie, mit la Belgique à ses pieds. Les Atuatiques seuls (entre Namur et Liége) étaient encore en

armes; il força leur principale ville; 53000 furent vendus. Pendant cette expédition, le jeune Crassus, détaché avec une légion, parcourait le pays compris entre la Seine et la Loire sans rencontrer de résistance. Dès la seconde campagne (57), la Gaule semblait soumise.

César était en Illyrie, quand il apprit qu'une de ses légions avait failli être exterminée dans le Valais, et que toute l'Armorique (Bretagne) était soulevée. Il accourut et attaqua lui-même les Vénètes (Morbihan) qui, comptant sur leurs 200 vaisseaux, acceptèrent une bataille navale où toute leur flotte fut détruite. Ce désastre, dans lequel succomba l'élite de la nation, amena la paix. En même temps Sabinus, au nord, avait dispersé l'armée des Aulerques (le Mans), des Éburoviques (Évreux), des Unelles (Saint-Lô), et des Lexoves (Lisieux). Au sud, Crassus avait pénétré sans obstacle jusqu'à la Garonne, franchi ce fleuve, battu 50000 hommes et reçu la soumission de presque toute l'Aquitaine. Cette année (56), la Gaule entière, des Pyrénées à la mer du Nord, avait vu les légions victorieuses.

IVe et Ve campagnes; expéditions au delà du Rhin et en Bretagne (55-54); soulèvements partiels en Gaule (54-53). — Mais durant l'hiver, 450000 Usipiens et Tenctères franchirent le Rhin. Malgré les neiges, César repassa précipitamment les Alpes. Les Germains, trompés par une trêve, furent surpris, et la horde, acculée sur la langue de terre qu'enveloppent à leur confluent le Rhin et la Meuse, périt presque entière. Cette invasion et les secours que, l'année précédente, les Armoricains avaient reçus de l'île de Bretagne, apprirent à César que, pour n'être pas troublé dans sa conquête, il devait isoler la Gaule de la Bretagne et de la Germanie. Il passa donc le Rhin, effraya les tribus voisines, et revint frapper un autre coup sur la Bretagne. Le débarquement fut difficile ; on prit terre, cependant, après un combat au milieu des flots. Mais on était alors à l'époque de la pleine lune; la marée, favorisée par un vent violent, dispersa une escadre qui amenait à César sa cavalerie, et brisa ses navires de charge. Il se hâta de battre les insulaires pour repasser bien vite, mais avec honneur, sur le continent. « Ils disparurent, dit un ancien chroniqueur, comme disparaît sur le rivage de la mer la neige qu'a touchée le vent du midi. »

Cette retraite ressemblait trop à une fuite pour que César ne recommençât pas cette expédition. Il reparut l'anhée sui-

vante dans la Bretagne. Cette fois, il força les Bretons de lui livrer des otages et de lui promettre un tribut annuel.

Ambiorix. — Dans sa première campagne, César avait refoulé les Helvètes dans leurs montagnes, les Suèves au delà du Rhin, c'est-à-dire asservi l'est de la Gaule; dans la seconde, le nord avait été conquis; dans la troisième, l'ouest; dans la quatrième, il avait montré aux Gaulois, par ses deux expéditions de Bretagne et de Germanie, qu'ils n'avaient rien à attendre de leurs voisins; et il venait, dans la cinquième, de renouveler cette leçon en portant de nouveau dans la Bretagne ses aigles victorieuses. On regardait donc la guerre des Gaules comme finie; elle n'avait pas encore commencé. Jusqu'alors, quelques peuples av ient séparément combattu; ils vont se lever tous à la fois. César, pour les tenir asservis, avait cependant appelé à son aide l'expérience si profonde des généraux romains en fait de domination. Partout il avait favorisé l'élévation de quelques ambitieux qui lui livraient l'indépendance de leurs cités, ou formé un parti romain qui, dominant l'assemblée publique et le sénat, gênait leur action et trahissait leurs conseils. Un autre moyen d'influence dont il s'était habilement saisi, était la tenue des états de la Gaule, réunion annuelle des députés de tous les peuples. La paix la plus profonde semblait donc régner. Ce calme trompeur et l'apparente résignation des chefs gaulois, aux états qu'il tint à Samarobriva, chez les Ambiens, lui inspirèrent une entière sécurité, et la disette ayant rendu les vivres rares, il dispersa ses huit légions sur un espace de plus de cent lieues.

Cependant il existait un vaste complot dont un chef éburon, Ambiorix et le Trévire Indutiomar étaient l'âme. On devait prendre les armes dès que César serait parti pour l'Italie, appeler les Germains et assaillir les légions dans leurs quartiers, en coupant rigoureusement entre elles les communications. Le secret fut bien gardé; mais un mouvement prématuré des Carnutes retint César en Gaule. Ambiorix, qui le croyait déjà au delà des Alpes, éclata de son côté par le massacre de toute une légion et l'attaque du camp de Q. Cicéron. Dans le même temps, Indutiomar, chez les Trévires, soulevait le peuple et menaçait le camp de Labiénus. Au nord et à l'est de la Loire, le mouvement devint général. Les Édues et les Rèmes restaient seuls traîtres à la cause nationale.

Malgré sa vigilance, César ne savait rien. Depuis douze jours, une de ses légions était détruite; depuis une semaine, un de

ses lieutenants, Q. Cicéron, était assiégé, et pas un messager n'avait pu arriver jusqu'au quartier général, à Samarobriva (Amiens). Un esclave gaulois passa cependant, et apprit au proconsul l'extrémité où son lieutenant était réduit. César n'avait sous la main que 7000 hommes, et les assiégeants étaient au nombre de 60 000 ; néanmoins il attaqua et dégagea le camp de Cicéron où il n'y avait pas un soldat sur dix qui fût sans blessure. Labiénus fut également heureux contre les Trévires (Trèves) : il tua Indutiomar. Mais Ambiorix, quoique traqué comme une bête fauve, et poursuivi de retraite en retraite, échappa. Son peuple (habitants du Limbourg) paya pour lui : il fut exterminé.

VIe campagne ; révolte générale, Vercingétorix (52). — Ces exécutions augmentèrent la haine du nom romain, et, durant l'hiver que César passa en Italie, un nouveau soulèvement fut préparé. Pour que l'engagement fût irrévocable, on porta les drapeaux militaires dans un lieu écarté, et, sur ces enseignes, les députés de tous les peuples ligués jurèrent de prendre les armes dès que le signal serait donné. Il partit du pays des Carnutes (Chartres). Tous les Romains établis à Génabum (Orléans), grande ville de commerce sur la Loire, furent égorgés ; le même jour, la nouvelle en fut portée par des crieurs disposés sur les routes jusqu'à Gergovie (près de Clermont), à 150 milles de distance. Là vivait un jeune et noble Arverne, Vercingétorix, dont le père avait autrefois voulu userper la royauté. Dès qu'il apprit le massacre de Génabum, il souleva son peuple, se fit investir du commandement militaire, et, déployant l'activité que réclamaient les circonstances, il provoqua la réunion d'un conseil suprême des cités gauloises. De la Garonne à la Seine, tous les peuples répondirent à son appel ; on lui déféra à lui-même la conduite de la guerre. Ainsi les Arvernes et le centre de la Gaule, restés jusqu'à présent étrangers à la lutte, allaient y prendre le premier rôle.

Vercingétorix poussait activement les préparatifs, et donnait à la ligue une organisation qui avait jusqu'à présent manqué à toutes les tentatives des Gaulois. Son plan d'attaque fut habile : un de ses lieutenants, Luctère, descendit au sud pour envahir la Narbonaise, tandis que lui-même marchait au nord contre les légions ; mais sur son chemin il s'arrêta pour soulever les Bituriges, clients des Édues, et ce délai permit à César d'arriver d'Italie. En peu de jours il organisa la défense de la province, chassa l'ennemi, franchit les Cévennes malgré

six pieds de neige, et porta la désolation sur le territoire arverne. Puis, repassant les montagnes, il longea le Rhône et la Saône à marches forcées, traversa, sans se faire connaître, tout le pays des Édues (Bourgogne), et arriva au milieu de ses légions. L'audace et la prodigieuse activité du proconsul avaient déjoué le double projet du général gaulois.

Les premiers coups de César furent contre Génabum (Orléans). Une attaque impétueuse des légions au milieu même de la nuit réussit; tout fut tué ou pris. Sur le pont de Génabum, César passa la Loire et enleva encore la première ville des Bituriges qu'il rencontra, Noviodunum (Nouan ou Neuvi-sur-Baranjon). Vercingétorix, accouru pour la sauver, vit sa chute; il comprit qu'avec un tel adversaire il fallait une autre guerre. En un seul jour, vingt villes des Bituriges furent par eux-mêmes livrées aux flammes; les autres peuples imitèrent cette héroïque résolution. On voulait affamer l'ennemi, mais on n'alla pas jusqu'au bout; la capitale du pays, Avaricum (Bourges), fut épargnée; aussitôt César y courut. En vingt-cinq jours on construisit des tours d'attaque et une terrasse longue de 300 pieds sur 80 de hauteur. César raconte que, dans une tentative des assiégés pour détruire ses ouvrages, un Gaulois, placé en avant d'une porte, lançait sur une tour embrasée des boules de suif et de poix pour activer l'incendie. Frappé par un trait parti d'un scorpion, il tomba; un autre prit aussitôt sa place, un troisième succéda à celui-ci également blessé à mort, puis un quatrième, et, tant que l'action dura, ce poste mortel ne fut pas vide un seul instant. La place fut prise cependant, et de 40 000 soldats ou habitants qu'elle renfermait, 800 à peine échappèrent.

Les provisions que César trouva dans Avaricum le nourrirent le reste de l'hiver; le printemps venu, il détacha Labiénus avec quatre légions contre les Sénons (Sens) et les Parises (Paris), tandis que lui-même conduisait le reste de l'armée contre les Arvernes (Auvergne). Mais Vercingétorix couvrait Gergovie; une attaque réussit mal, 46 centurions y périrent. César se décida à rejoindre Labiénus; cette marche ressemblait à une fuite. Les Édues, croyant que César ne s'en relèverait pas, massacrèrent dans toutes leurs villes ses recrues et les marchands italiens. Cette défection mettait l'armée dans un tel péril, que plusieurs conseillaient au proconsul de regagner la province. Mais, s'il était vaincu en Gaule, il était proscrit à Rome. Il rejeta donc tout projet de retraite et s'enfonça har-

diment au nord, laissant 100 000 Gaulois entre lui et la Narbonaise.

La ligue du nord avait pris pour chef l'Aulerque Camulogène, vieux guerrier habile et actif, qui avait porté à Lutèce (Paris) son quartier général. Cette ville, alors renfermée tout entière dans une île de la Seine, était défendue au sud par les marais de la Bièvre. Quand Labiénus voulut attaquer de ce côté, il ne put même approcher de la place. Il rétrograda jusqu'à *Melodunum* (Melun), saisit toutes les barques qu'il trouva sur le fleuve, enleva le bourg et passa sur l'autre rive pour attaquer Lutèce par le nord. Camulogène, craignant d'y être forcé, brûla la ville et les ponts, puis se retira sur les hauteurs de la rive gauche. Il savait que les Bellovaques s'armaient sur les derrières de Labiénus, et il voulait forcer ce général à recevoir bataille, adossé à un grand fleuve et enveloppé par deux armées. Mais Labiénus trompa sa vigilance et passa la Seine sur un point où Camulogène ne pouvait lui opposer que le tiers de ses forces. Le vieux chef essaya de rejeter les Romains dans le fleuve; une action sanglante s'engagea; Camulogène y périt avec presque tous ses guerriers. A ce succès Labiénus ne gagnait que sa retraite; il se hâta d'atteindre le territoire sénon. César y était déjà arrivé.

Une nouvelle assemblée de tous les députés de la Gaule confirma à Vercingétorix le commandement suprême. Trois peuples évitèrent seuls d'y paraître : les Lingons (Langres), les Rèmes (Reims) et les Trévires (Trèves). Par leur moyen, César, qui manquait de cavalerie, soudoya plusieurs bandes de Germains qu'il monta avec les chevaux de ses tribuns et des cavaliers. Il rencontra Vercingétorix non loin de la Saône. Les cavaliers gaulois avaient juré qu'ils ne reverraient jamais leurs femmes ni leurs enfants, s'ils ne traversaient au moins deux fois les lignes romaines. César courut les plus grands dangers et laissa même son épée aux mains de l'ennemi. Mais ses légionnaires reçurent bravement cette charge furieuse, et poursuivirent à leur tour l'ennemi qui s'enfuit en désordre jusque sous les murs d'Alésia.

Siége d'Alésia (52). — Alésia (Alise, dans la Côte-d'Or, ou Alaise, à 12 kil. au N. de Salins), assise sur le plateau d'une colline escarpée, passait pour une des fortes places de la Gaule. En avant de ses murs, sur les flancs de la colline, Vercingétorix traça un camp pour son armée, qui comptait encore 80 000 fantassins et 10 000 cavaliers. César conçut l'audacieuse

pensée de terminer d'un coup la guerre en assiégeant à la fois la ville et l'armée. Alors commencèrent de prodigieux travaux. D'abord un fossé de 20 pieds de large sur 11 000 pas de développement ; derrière celui-là, un second fossé de 15 pieds de profondeur, puis un troisième dans lequel il jeta une rivière. Le dernier bordait une terrasse de 12 pieds de haut, surmontée de créneaux, palissadée sur tout son pourtour de troncs d'arbres fourchus, et flanquée de tours à 80 pieds de distance l'une de l'autre. En avant des fossés il plaça 5 rangées de chevaux de frise, 8 lignes de pieux enfoncés en terre, et dont la pointe était cachée sous des branchages; plus près encore du camp ennemi il sema des chausses-trapes armées d'aiguillons acérés. Tous ces ouvrages furent répétés du côté de la campagne, où la contre-vallation avait un circuit de 16 milles. Cinq semaines et moins de 60 000 hommes suffirent à cette tâche.

Avant que les lignes fussent achevées, Vercingétorix renvoya sa cavalerie, qui lui devenait inutile et qu'il ne pouvait nourrir, promettant de tenir 30 jours, mais appelant les peuples gaulois à se lever en masse. Sa voix fut entendue ; 248 000 guerriers d'élite se rassemblèrent de tous les points de la Gaule pour délivrer leurs frères, ils vinrent se briser contre l'inexpugnable rempart des légions. Après avoir supporté plusieurs assauts inutiles, César attaqua lui-même, repoussa les Gaulois, tailla en pièces leur arrière-garde, et jeta dans leurs rangs une terreur panique qui les dispersa. Cette fois, la Gaule était bien vaincue, et pour toujours.

La garnison d'Alésia n'avait plus qu'à accepter la capitulation qu'il plairait au vainqueur d'accorder. Vercingétorix, espérant adoucir le proconsul en faveur de ses frères, vint se livrer lui-même. Monté sur son cheval de bataille et couvert de sa plus riche armure, il sortit seul de la ville, arriva au galop jusqu'en face du tribunal de César, et, sautant à bas de son cheval, jeta aux pieds du Romain, impassible et dur, son javelot, son casque et son épée. Les licteurs l'emmenèrent. César lui fit attendre six ans son triomphe et la mort.

VIIe campagne ; derniers mouvements (51) ; mesures prises pour pacifier la Gaule (50). — César n'osa pourtant pas aller hiverner au delà des Alpes : il fallait surveiller les Gaulois du nord et de l'ouest, qui n'avaient pris qu'une faible part à la dernière lutte et qui armaient en secret. Au milieu de l'hiver il tomba sur les Bituriges (Bourges), et, portant dans tout le pays le fer et la flamme, il força cette

population à fuir chez les nations voisines. Les Carnutes (Chartres) qui remuaient furent aussi sévèrement châtiés Les Bellovaques (Beauvais) s'étaient levés en masse : le proconsul écrasa au passage d'une rivière leur meilleure infanterie, et les força d'implorer sa clémence ; toutes les cités du nord-est livrèrent comme eux des otages. César parcourut la Belgique, et rejeta encore une fois Ambiorix au delà du Rhin ; puis il retourna demander des otages aux cités armoricaines et étouffer l'insurrection entre la Loire et la Garonne Bientôt il n'y eut plus de guerre que chez les Cadurques (Cahors) à Uxellodunum (Cap-de-Nac?); ce fut en coupant l'eau aux assiégés qu'on les força de se rendre. César, qu'une telle guerre à la longue aurait ruiné, voulut faire un terrible exemple ; il fit trancher les mains à tous ceux qu'il trouva dans Uxellodunum.

Cette odieuse exécution fut le dernier acte de la terrible lutte qui décida que les Gaulois ne resteraient pas livrés au libre développement de leur génie national. Leur civilisation indigène était plus avancée que les récits habituels ne le feraient croire; et s'il n'est pas possible de dire ce que, laissée à son essor, cette civilisation fût devenue, il est toujours permis d'honorer une résistance héroïque et de plaindre la fin prématurée d'un grand peuple.

Pour Rome, la guerre des Gaules ferma glorieusement la liste des conquêtes de la république romaine. César y avait employé 8 années, 10 légions et les inépuisables ressources de la discipline romaine, de son génie militaire, de son incomparable activité. La Gaule domptée par les armes, il passa une année entière (50) à la gagner, à lui faire oublier sa défaite. Point de confiscations, d'impôts onéreux; aucune de ces mesures violentes et vexatoires dont tant de proconsuls avaient donné l'exemple. Elle fut réduite en province ; mais les villes conservèrent leurs lois et leur gouvernement; le seul signe de la conquête fut un tribut de 40 millions de sesterces (7 794 000 fr.).

DEUXIÈME PÉRIODE.

LA GAULE SOUS LES ROMAINS.

(50 ANS AV. J. C. — 476 APRÈS.)

CHAPITRE IV.

LES GAULOIS SOUS L'EMPIRE [1].

(50 ans avant J. C., 395 après notre ère.

Organisation de la Gaule par Auguste ; 4 provinces, 60 cités. — La conquête de la Gaule avait donné à César l'armée la plus aguerrie en même temps que la plus dévouée, un renom immense et de prodigieuses richesses. Avec ses victoires, il éblouit ceux qu'il ne put acheter avec son or, et le reste, il l'accabla par les armes ; mais la guerre civile et sa mort prématurée l'empêchèrent de s'occuper de la Gaule. Auguste même ne put y passer qu'après être devenu le seul maître du monde romain. L'an 27 avant notre ère, il se rendit en Gaule, et, pour effacer les anciennes relations des peuples et les anciens souvenirs, il changea les limites des provinces et les noms de plusieurs villes. L'Aquitaine, auparavant enfermée entre les Pyrénées et la Garonne, fut étendue jusqu'à la Loire. La Celtique, appelée Lugdunaise, fut limitée aux pays compris entre la Loire, la Seine et la Marne. Le reste forma la Belgique.

De nombreuses colonies romaines furent établies en Gaule

1. Principal ouvrage à consulter : *La Gaule sous la domination romaine*, par Amédée Thierry.

afin d'y développer l'élément romain. Dans la Narbonaise, Fréjus devint un des grands arsenaux de l'empire, et Arles prit de tels accroissements qu'on l'appela la Rome des Gaules. Gergovie, qui avait vu fuir César, fut dépouillée du rang de capitale des Arvernes, attribué à une bourgade voisine, *Augusto-Nemetum* (Clermont). La cité de *Bratuspantium* fut de même déshéritée au profit de *Cæsaromagus* (Beauvais). Les capitales des Suessions (Soissons), des Véromandues (Saint-Quentin), des Tricasses (Troyes), des Rauraques (Augst), des Auskes (Auch), des Trévires (Trèves), prirent le nom d'*Au-*



Intérieur des arènes d'Arles.

gusta. La ville des Turones devint *Cæsarodunum* (Tours); celle des Lemovices s'appela *Augustoritum* (Limoges), et *Bibracte* fut célèbre dans tout l'empire sous le nom d'*Augustodunum* (Autun).

Les priviléges furent aussi inégalement répartis ; les Édues (Bourgogne), les Rèmes (Champagne), conservèrent le titre d'alliés, qui fut encore concédé aux Carnutes, pour qu'au sud, à l'ouest et au nord il y eût trois peuples puissants intéressés au maintien du nouvel ordre social. Les Santons (Saintes), les Arvernes (Auvergne), les Bituriges (Berry), clients émancipés

des Édues, et les Suessions (Soissons) conservèrent leurs lois. Enfin, la Gaule fut divisée en 60 circonscriptions municipales, c'est-à-dire que le nombre des peuples gaulois, reconnus comme constitués en corps de nation, fut réduit à ce chiffre Cette double mesure facilita singulièrement la police et l'administration du pays ; car chacune de ces 60 cités devint responsable des désordres qui éclataient sur son territoire. Pour leur servir de modèle, Auguste leur donna une capitale toute romaine, *Lugdunum* (Lyon), au confluent de la Saône et du Rhône, qui fut le centre de l'administration impériale dans la Gaule. Agrippa fit partir de ses murs quatre grandes voies militaires allant à l'Océan, au Rhin, à la Manche, et le long du Rhône et de la Méditerranée jusqu'aux Pyrénées.

Le druidisme était encore puissant en Gaule. Auguste l'attaqua d'une manière habile; il fit romains tous les dieux gaulois et leur dressa des autels qui portèrent leur double nom ; ainsi, Belen-Apollo, Mars-Camul, Diana-Arduinna, etc. De plus, il défendit les sacrifices humains et ne promit le droit de cité qu'à ceux qui abandonneraient les ruines druidiques. Ces efforts réussirent, car nulle province ne devint si vite romaine.

Réorganisation au quatrième siècle : 17 provinces, 120 cités. — Cette première organisation de la Gaule par Auguste fut modifiée au quatrième siècle de notre ère. On forma alors une *préfecture* des Gaules dont le siége fut à Trèves, et qui comprit les trois *diocèses* d'Espagne, de Bretagne et de Gaule, ce dernier divisé en 17 provinces, lesquelles étaient subdivisées en 120 cités. Le *préfet*, le *vicaire* du diocèse, les 17 *proconsuls* ou gouverneurs de province, n'avaient que l'autorité civile, l'autorité militaire appartenant aux *comtes* et aux *ducs*, qui résidaient surtout le long des frontières.

Chaque cité dominait sur les bourgs de son territoire, lequel était souvent assez vaste pour que plusieurs de nos provinces en aient reproduit fidèlement les limites. Ainsi la Touraine, le Périgord, le Poitou, le Quercy, le Berry, etc., n'étaient que les territoires des anciennes villes de Tours, de Périgueux, de Poitiers, de Cahors et de Bourges. Dans chaque cité un sénat héréditaire, une curie ou assemblée de propriétaires possédant au moins 25 arpents, et des officiers municipaux, généralement élus par la curie, géraient les affaires de la ville et de son territoire, sous la surveillance du gouverneur de la province, qui d'abord correspondait directement avec

l'empereur, et plus tard avec le président ou vicaire du diocèse. Ce gouverneur n'intervenait pas dans les affaires intérieures de la cité. Ses relations avec elle concernaient seulement la juridiction et le payement des tributs. Il revisait, en effet, sur appel, les sentences rendues par les sénats municipaux, et il recevait, après en avoir indiqué la quotité, les impôts, dont la répartition et la perception étaient faites par la curie elle-même sous sa responsabilité. Parfois les députés de toutes les villes et même de toutes les provinces se réunissaient. Malheureusement ces assemblées, qui eussent éclairé le gouvernement sur les véritables intérêts des provinces,



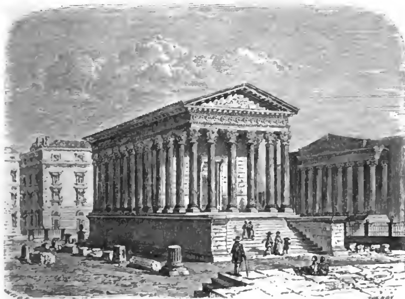
Temple d'Auguste et de Livie [1].

n'eurent jamais de sessions régulières et tombèrent en désuétude. En 365, une innovation importante fut introduite par Valentinien dans le régime municipal. Il institua un défenseur de la cité, sorte de tribun du peuple chargé de défendre ses intérêts contre les officiers impériaux, le fisc et les oppressions de tout genre, et qui dut être choisi en dehors de l'ordre des *curiales*, c'est-à-dire en dehors de l'aristocratie municipale. Cette charge fut presque aussitôt et presque partout confiée

1. Ce temple est probablement contemporain de la Maison-Carrée de Nîmes, dont il rappelle le caractère général, et est par conséquent postérieur à Auguste.

aux évêques, et devint le principe de leur puissance dans les cités.

La civilisation romaine en Gaule, écoles, arts, industrie, commerce. — Les Gaulois, condamnés au repos, portèrent dans les travaux de la paix l'activité qu'ils avaient montrée dans la guerre. Les forêts druidiques tombèrent sous la hache des défricheurs ou furent percées de route que le commerce et la civilisation suivirent. Les villes se multi-

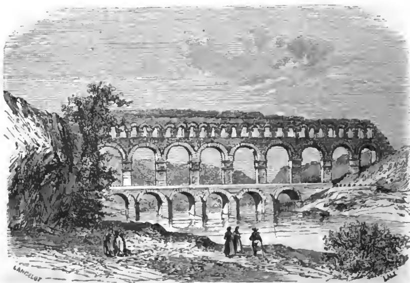


Maison carrée [1].

plièrent, l'art grec s'y implanta, et la Vénus d'Arles, le Jupiter d'Aix, retrouvés dans leurs ruines, peuvent rivaliser avec les belles statues de l'antiquité. Des arcs de triomphe, des temples, des cirques, des théâtres, des aqueducs s'élevèrent, non pas toujours par les mains d'artistes étrangers. Orange garde encore un arc de triomphe, le plus beau que les Ro-

1. La Maison-Carrée est un rectangle de 25m,65 sur 13m,45. L'intérieur n'a que 16 mètres de long sur 12 de large et autant de hauteur. Les murs ont seulement 70 centimètres d'épaisseur; 10 colonnes d'ordre corinthien cannelées forment le péristyle; 20 autres, à moitié engagées dans les parois, enveloppent l'édifice.

mains nous aient laissé (voy. p. 47); Vienne le temple d'Auguste et de Livie ; Nîmes ses *arènes*, qui ne sont pas le plus grand des amphithéâtres romains, mais un des mieux conservés, sa *Maison-Carrée*, délicieux monument que Colbert voulait transporter à Versailles et Napoléon à Paris, où, du moins, on l'a à peu près copié, en construisant sur des proportions



Le pont du Gard [1].

plus grandes l'église de la Madeleine, enfin, à quelque distance de ses murs, le *pont du Gard.* Cette construction colos-

1. Nous avons encore des arcs de triomphe romains à Carpentras, Aix, Arles, Autun, Cavaillon, Saintes, aux deux extrémités du pont antique de Saint-Chamas, à Reims (*porte de Mars*), et à Orange. On trouve des restes d'aqueducs à Lyon et à Jouy, près de Metz. Celui d'Arcueil, près de Paris, a été reconstruit à plusieurs reprises et pour la dernière fois au commencement du dix-septième siècle; mais le pont du Gard est encore debout. Vaison, Saint-Chamas, Sommières et Saintes ont ou avaient naguère des ponts romains. Nîmes, Autun, Reims ont des portes de ville. Paris, Nîmes, Fréjus, Saintes et plusieurs localités du Languedoc et de l'Auvergne, des thermes. Vernègues, près d'Aix, Vienne, Riez, Arles, Autun, Avallon, des débris de temples. Deux seulement sont debout, à Nîmes et à Vienne. On a trouvé des ruines d'amphithéâtres dans cinquante-quatre localités de la France actuelle. Quelle boucherie d'hommes se faisait chaque année dans l'empire romain pour les plaisirs du peuple! Bordeaux a encore le *palais Gallien*, ruines d'un amphithéâtre commencé par Gallien, achevé par Tétricus.

sale, qui coupe la vallée sauvage du Gardon à une élévation de 48 mètres, n'était qu'une partie d'un immense aqueduc que la riche et voluptueuse cité s'était bâti, pour amener jusqu'à elle, à travers dix lieues de montagnes et de vallées, les eaux limpides et fraîches des Cévennes. Dans le même temps, les écoles de Bordeaux, d'Autun, de Lyon et de Vienne rivalisaient avec celles de la Grèce ; et la Gaule vaincue envoyait aux maîtres du monde des grammairiens, des orateurs et des



Les arènes de Nîmes[1].

poëtes : Valérius Cato, surnommé la Sirène latine ; Cornélius Gallus, de Fréjus, poëte élégiaque, ami de Virgile et d'Au-

1. D'après un fragment d'inscription trouvé dans les arènes de Nîmes, la construction de cet amphithéâtre daterait de la seconde moitié du onzième siècle. Son grand axe a 133m,32; le petit, 101m,40; sa hauteur, 21m,2 : l'épaisseur des constructions est de 31m,53. Ce massif renferme cinq galeries de circulation, des aqueducs, des salles, et 162 escaliers principaux conduisant à 35 rangs de gradins d'où la vue plonge sur l'arène; un mur (*podium*) de 2m,69 d'élévation séparait les spectateurs des combattants. Une première *précinction* de 4 rangs de gradins était réservée aux magistrats et notables de la ville; une seconde de 11 rangs, aux chevaliers; une troisième de 10 rangs, aux simples citoyens; une quatrième de 10 aussi, au bas peuple et aux esclaves. 24 000 spectateurs pouvaient y trouver place. Le Colisée à Rome avait 50 rangs de gradins, 646 mètres de circonférence extérieure, 51 de hauteur, et pouvait contenir 80 000 spectateurs.

guste ; Trogue-Pompée, du pays des Voconces (Die, dans la Drôme), le premier auteur latin d'une histoire universelle, dont Justin nous a conservé l'abrégé ; Domitius Afer, le maître de Quintilien, qui le déclare l'orateur le plus éloquent qu'il ait entendu, mais qui déshonora son génie par sa bassesse. Pétrone souilla aussi les muses latines par son *Satyricon*, tableau immoral d'une société profondément dégradée. Mais Marcus Aper a eu l'honneur de passer pour l'auteur d'un livre qui porte le nom de Tacite. Favorinus d'Arles, sophiste célèbre, ami de Plutarque et de l'empereur Adrien, s'étonnait lui-même, étant Gaulois, de parler si bien grec. Plus tard, au quatrième siècle, brillèrent un poëte aimable, Ausone de Bordeaux; au cinquième, Rutilius Numatianus, qui écrivit en vers un itinéraire de Rome, et Sidoine Apollinaire, qui fut à la fois poëte et évêque.



Ruines d'un théâtre romain à Arles.

Le commerce, l'industrie s'étaient développés plus vite encore que les arts et les lettres. Au temps d'Auguste, les plus florissantes cités ne se trouvaient qu'aux points par où la Gaule touchait à l'Italie ; dès le deuxième siècle de notre ère, l'activité avait gagné tout le pays et la richesse pénétrait partout. Toulouse éclipsait Narbonne ; Nîmes, si richement dotée par les Antonins de monuments splendides, effaçait l'antique cité phocéenne qui avait perdu ses mœurs sévères et qui lais-

sait s'établir le proverbe répété à tous ceux qui s'oubliaient dans la mollesse. : « Tu fais voile vers Marseille. » Lyon, l'ancienne métropole, voyait croître une rivale dans la ville des Trévires (Trèves), le principal boulevard de la Gaule contre les Germains. Mayence, Cologne, vingt autres cités bordaient le Rhin pour en fermer les passages. Vienne, Autun et Reims avec leurs écoles; Lutèce (Paris) qui, grâce à sa position à égale distance de la Germanie et de l'île des Bretons, devint la résidence des césars chargés de veiller sur ces deux frontières; Langres et Saintes avec leur industrie des caracalles (sorte de manteaux en laine) qu'elles envoyaient dans toute l'Italie ; Bordeaux, le port principal pour l'Espagne et la Bretagne, nous montrent la vie se répandant au centre comme à la circonférence, sur le Rhin et l'Océan comme aux bords de la Méditerranée.

La langue, les lois, les arts de Rome prenaient donc possession de la Gaule, mais aussi la *vie romaine*, avec ses plaisirs sensuels et grossiers, son goût des spectacles sanglants, des combats de bêtes, des luttes de gladiateurs et l'effroyable corruption de ses mœurs. Pourtant la nationalité gauloise n'était pas complètement étouffée sous cette civilisation étrangère. Le vieil idiome celtique subsistait, surtout à l'ouest, dans l'Armorique (Bretagne), au Nord, dans la Belgique, et sur les bords de la Moselle, même au centre chez les Arvernes, où au cinquième siècle de notre ère le plus grand nombre des nobles parlaient encore la langue de leurs pères. Si la langue vivait, bien des coutumes aussi s'étaient conservées. Le druidisme même, quoique persécuté par les empereurs, n'avait pas entièrement disparu. On en trouva longtemps des restes informes, survivant dans les coutumes superstitieuses de nos provinces reculées (culte des pierres, des fontaines, les fées, les génies, etc.).

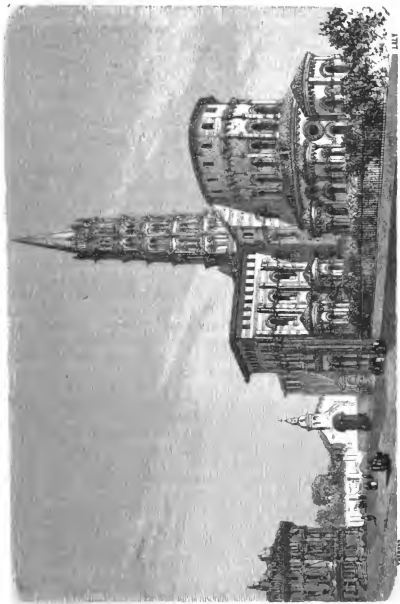
Le christianisme en Gaule. — Auguste avait combattu le druidisme, qui s'était énergiquement associé à la lutte pour l'indépendance. Claude proscrivit les druides, abolit leur culte et porta la peine de mort contre ceux qui le pratiquaient, ce qui ne l'empêcha pas de durer des siècles encore. Un adversaire plus redoutable fut le christianisme. Dès le deuxième siècle, il y avait des chrétiens au delà des Alpes. Lyon eut la première église des Gaules et les premiers martyrs.

Vers le milieu du deuxième siècle de notre ère étaient arrivés dans cette ville quelques prêtres de l'Église de Smyrne,

ayant à leur tête l'évêque Pothin, disciple de saint Polycarpe, qui avait lui-même dans sa jeunesse entendu l'apôtre saint Jean. Pothin gagna à la foi, en peu d'années, une communauté nombreuse, et défendit avec éclat l'orthodoxie contre les hérétiques. En ce temps-là Marc Aurèle rendit un édit contre les chrétiens; aussitôt la persécution commença dans Lyon. Les fidèles, conduits devant le gouverneur, furent mis à la torture. Quelques-uns, vaincus par la douleur, consentirent à brûler de l'encens devant les idoles, mais le plus grand nombre affronta le martyre. Pothin, âgé de 90 ans, fut lapidé par le peuple. Quarante-sept autres *confesseurs* périrent sous la dent des lions ou par la hache ; une femme et un enfant, Blandine et Ponticus, avant de mourir dans l'amphithéâtre, avaient lassé la fureur des bourreaux (177).

L'Église de Lyon, un moment dispersée, fut de nouveau réunie par saint Irénée, que sa science et son génie firent appeler la lumière de l'Occident, la hache de l'hérésie. Il périt dans la persécution ordonnée par Septime Sévère, en 212. Cependant la parole du Christ n'avait point encore été portée dans le reste de la Gaule. Vers l'an 250, sept évêques partirent de Rome pour en faire la conquête. Paul, Trophime, Saturnin prirent en quelque sorte possession de la Gaule méridionale ; ils s'établirent à Narbonne, Arles et Toulouse. Deux autres, Martial et Gatien, se dirigèrent vers l'ouest, vers Limoges et Tours ; les deux derniers enfin pénétrèrent : l'un, Strémonius, dans les âpres montagnes de l'Arvernie ; l'autre, saint Denis, sur les bords de la Seine, à Lutèce. Mais la persécution arrêta leurs pieux travaux, Saturnin fut livré dans Toulouse à la rage d'un taureau furieux. Denis fut décapité sur la montagne de Mars (Montmartre), près de Lutèce, et enterré par les soins d'une pieuse femme, dans la plaine qui a gardé son nom.

Les disciples qu'ils laissaient derrière eux eurent le même zèle et les mêmes souffrances : à Chartres, on jeta dans un puits les premiers qui se présentèrent pour évangéliser le pays ; à Troyes, le confesseur Patrocle expira sous des chaînes rougies au feu ; à Metz, Clément fut réduit à prendre pour retraite et pour église les souterrains de l'amphithéâtre, interrompu quand il prêchait par le rugissement des bêtes qui devaient dévorer les chrétiens. Les dangers doublaient la ferveur et le dévouement : on voyait de nobles hommes, des fils de sénateurs, Quintinus (saint Quentin), Crespinius et Crespinianus (saint Crépin et saint Crépinien), embrasser d'infimes



Saint-Sernin [1]

1. L'église de Saint-Saturnin ou Saint-Sernin fut élevée sur le tombeau du martyr. Les parties les plus anciennes de cet édifice, le chœur et les transsepts, ne peuvent remonter au delà du douzième siècle, mais renferment des fragments de sculptures plus anciennes d'un siècle au moins.

professions, pour avoir dans toutes les classes de la société un accès plus facile et pousser avec vigueur la propagande chrétienne. Un siècle plus tard, saint Martin reprit et compléta dans les régions du nord et de l'ouest l'œuvre de saint Denis.

Mais déjà le christianisme s'était assis avec Constantin sur le trône impérial. Dans cette grande révolution, la Gaule pouvait revendiquer une part glorieuse. Elle avait eu déjà l'honneur de défendre énergiquement l'orthodoxie, au deuxième siècle, avec saint Irénée; elle l'eut encore au quatrième avec saint Hilaire, évêque de Poitiers; et c'est en s'appuyant sur les Églises de Gaule et d'Afrique que le christianisme maintint son unité contre les hérésies orientales.

Grâce à la loi de Constantin qui permettait aux églises de recevoir des donations, la puissance temporelle du clergé avait suivi les progrès de sa puissance morale; et dans la décadence de l'empire, les villes, mal protégées par ceux qui devaient les défendre, donnèrent à leur évêque, avec le titre de *defensor civitatis*, la principale autorité dans la cité.

Événements politiques; persécutions contre les druides; Florus et Sacrovir. — On vit dès le règne de Tibère combien la Gaule tenait à la paix qu'elle devait aux Romains. Julius Florus essaya, en l'an 21 de notre ère, de soulever les Belges, et Sacrovir tenta d'entraîner les peuples de la Celtique. Cette révolte causa quelque émotion à Rome; mais l'abandon où les chefs furent laissés montra le peu de fondement de ces craintes. Florus et Sacrovir se tuèrent eux-mêmes. Caligula porta dans la Gaule sa folie furieuse. Claude, si sévère pour les druides, ouvrit aux Gaulois l'entrée du sénat. On conserve encore à Lyon des tables d'airain sur lesquelles se lisent des fragments du discours qu'il prononça à cette occasion. Le mouvement qui précipita Néron partit des bords de la Saône; l'Aquitain Vindex, gouverneur de la Lugdunaise, donna le signal auquel on répondit de toutes les provinces. L'empire fut violemment ébranlé : en deux ans (68-70) quatre empereurs revêtirent la pourpre.

Civilis; Sabinus et Éponine. — Au spectacle de ces révolutions, le Batave Civilis crut que le temps était venu de briser le lien que César avait noué. Les druides, sortis de leurs retraites au fond des bois, annonçaient la chute de la race latine et l'avénement des nations transalpines. Un Gaulois, Sabi-

nus, prit le titre d'empereur. Mais déjà Vespasien était à Rome: tout se réorganisait sous sa main puissante; les légions rentraient dans le devoir, et Civilis, retiré dans ses marais de la Batavie, demandait la paix. Sabinus cacha sa royauté éphémère dans un souterrain, où il vécut neuf ans avec sa femme Éponine. Découvert à la fin et conduit à Rome, il fut envoyé par Vespasien au supplice. En vain Éponine se jeta à ses genoux : « César, disait-elle en lui montrant ses enfants, je les ai conçus et allaités dans les tombeaux, afin que plus de suppliants vinssent embrasser tes genoux. » Les assistants pleuraient, et Vespasien lui-même. Cependant il fut inflexible. Alors Éponine, se relevant, demanda à partager le sort de celui qu'elle n'avait pu sauver. « J'ai été plus heureuse avec lui, dit-elle, dans les ténèbres et sous la terre que toi dans la puissance suprême. » Elle fut exaucée ; Plutarque rencontra, à Delphes, un de leurs enfants.

Les césars gaulois (267-273). — Plus d'un siècle se passa sans que la Gaule fournît rien à l'histoire. En 197, la bataille de Lyon décida la querelle entre Albinus et Sévère. Mais au siècle suivant, les révolutions continuelles auxquelles le monde romain était en proie enhardirent les barbares. De puissantes confédérations se formèrent en Germanie, qui assaillirent incessamment la rive gauche du Rhin. Dans le désordre universel, la Gaule reprit la pensée de Civilis et de Sabinus : elle eut des césars gaulois qui se succédèrent pendant treize ans (260-273). Le dernier, Tétricus, fatigué du pouvoir, trahit lui-même son armée et se livra à Aurélien. Dès que les barbares apprirent la mort de ce prince redouté, ils se jetèrent sur la Gaule et y saccagèrent soixante-dix villes. Un autre Aurélien, Probus, accourut et rejeta les Germains dans leurs forêts; mais le nord de la Gaule n'en était pas moins couvert de ruines [1].

Misère croissante au quatrième siècle : les bagaudes. — Sous le coup de ces fréquentes incursions, sous l'oppression fiscale de l'administration romaine, disparaissait la prospérité dont les provinces avaient joui durant deux siècles. L'inquiétude remplaçait la sécurité; le commerce, le travail s'arrêtaient. La misère gagnait tout le pays : on en

1. Aurélien agrandit Génabum qui, par reconnaissance, prit son nom qu'elle a gardé (Orléans). Probus mérita, par un autre service, que les Gaulois conservassent son souvenir : il fit planter par ses soldats beaucoup de vignes dans la Gaule.

vit les effrayants progrès, lorsque, au temps de Dioclétien, les paysans se soulevèrent sous le nom de *bagaudes*. Il fallut que Maximien leur fît une guerre en règle. Il détruisit leur camp retranché qui se trouvait près de Paris, au bourg de Saint-Maur les Fossés.

Ravages des barbares ; Julien en Gaule. — Constance Chlore, ou le Pâle, administra doucement la Gaule et chercha à en fermer les plaies. Son fils Constantin (306), avant d'aller vaincre Maxence et Licinius, eut soin de donner aux barbares de sévères leçons, dont le souvenir les fit tenir en repos pendant tout son règne. Deux chefs francs qu'il avait faits prisonniers furent jetés aux bêtes dans l'amphithéâtre de Trèves. Mais ils avaient trop bien appris les routes de la Gaule pour n'y pas rentrer dès que la main qui en défendait les approches se retirait. Sous Constance ils reparurent, et, pour arracher la Belgique aux Francs et aux Alamans, ce prince fut obligé d'y envoyer Julien (355). Le jeune césar délivra la Gaule de ces hôtes incommodes. En 357, il battit près de Strasbourg sept rois des Alamans. 600 guerriers francs qu'il avait pris dans un château, après une attaque de 54 jours, furent envoyés par lui à Constance, qui les incorpora aussitôt dans sa garde. Toutefois, Julien permit à une des tribus de ce peuple, les Francs Saliens, de s'établir aux bords de la Meuse inférieure. Ce fut au palais impérial de Lutèce, dont il reste encore des ruines[1], que Julien fut proclamé empereur par ses soldats (360). Il ne revit plus la Gaule, et, après lui, l'empire fut partagé en empire d'Orient et en empire d'Occident.

La Gaule dans le lot d'Honorius (395). — Valentinien, qui régna sur l'Occident (364), et son fils Gratien (375), tinrent les barbares en respect. Mais quand ils n'envahissaient pas le territoire en corps de nation, ils envahissaient les légions, comme auxiliaires soldés, les charges, les honneurs ; il y en avait dans toutes les places, parce que, seuls au milieu

1. Ces ruines se voient rue de la Harpe et font partie du musée de Cluny. Le palais semble avoir été construit par Constance Chlore, vers l'an 300. Un aqueduc, élevé au lieu où se trouve encore celui d'Arcueil, y amenait l'eau nécessaire aux *thermes* ou bains. Les jardins du palais descendaient jusqu'à la Seine, et, en face, dans l'île, s'élevait Paris qui faisait déjà un commerce considérable par eau. En creusant, en 1711, dans le chœur de la cathédrale, on découvrit deux autels et un piedestal chargé de bas-reliefs où sont représentés les dieux romains et gaulois ; l'inscription apprend que ce monument avait été érigé sous Tibère par la corporation des *nautæ* ou mariniers, qui étaient apparemment la plus puissante de la ville, puisque Paris a gardé pour *armes* un vaisseau aux voiles déployées.

de ces Romains dégénérés, ils conservaient du courage, de l'audace, de l'activité. Un d'eux, Arbogast, un Franc, tua Valentinien II, près de Vienne, et fit lui-même un empereur, le rhéteur Eugène (392). Théodose renversa le protecteur et le protégé, et, pour quelque temps, régna sur toutes les provinces; mais, à sa mort, l'empire fut de nouveau partagé, et la Gaule tomba dans le lot d'Honorius (395).

CHAPITRE V.

INVASION DES BARBARES; LES FRANCS AVANT CLOVIS (241-481) [1].

Décadence de l'empire. — L'empire romain avait vécu quatre siècles, deux avec honneur et prospérité, deux dans la misère et la honte. Quatre siècles pour un empire, c'est une courte durée. Mais les empereurs avaient dégradé les âmes par la peur; et ces âmes sans ressort virent avec l'apathique et lâche indifférence qu'elles avaient montrée contre le despotisme la ruine imminente de l'empire et l'approche des barbares. A la fin du quatrième siècle, il n'y avait plus de courage ni de discipline parmi les soldats, plus de patriotisme parmi les citoyens, que ruinaient les exactions, chaque jour croissantes, d'un gouvernement chaque jour plus incapable de protéger les sujets. Enfin le christianisme n'avait pas eu le temps d'arrêter l'effroyable dépravation des mœurs, et il était lui-même un élément de dissolution pour l'empire.

Les Gaulois, désarmés depuis quatre cents ans, ne savaient donc plus tenir une épée, et les descendants de ces terribles compagnons des brenns fuyaient, comme des troupeaux timides, en face de quelques Germains. Ne sachant pas se défendre, ils ne savaient même pas s'unir. Chacun vivait pour sa ville, pour soi : Lyon ne s'inquiétait point des malheurs de Trèves, Bordeaux de ceux de Reims; et ainsi, dès que la

1. Ouvrages à consulter : Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*; Grégoire de Tours, *Histoire ecclésiastique des Francs*; Aug. Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*; Ozanam, *Études germaniques*.

mince ligne de soldats qui bordait le Rhin était percée, les barbares couraient impunément le pays. Que fut-ce donc quand l'Italie, elle-même menacée, rappela à son secours ce qui lui restait de légions, et que la barrière du Rhin ne fut même plus gardée?

Origine des Francs. — Dès le milieu du troisième siècle avant notre ère, les Germains avaient formé sur la rive droite du Rhin deux formidables confédérations : au sud, celle des tribus suéviques, qui s'appelèrent les Alamans (les hommes); au nord, celle des Saliens, des Sicambres, des Bructères, des Chérusques, des Cattes, etc., qui prirent le nom de Francs (les braves). La première mention qu'on trouve de ceux-ci dans les écrivains romains est de l'an 241. Aurélien, alors tribun légionnaire, battit un corps de Francs, et comme ses soldats furent appelés, après ce succès, à marcher en Orient, contre les Perses, ils chantaient :

> Mille Francos, mille Sarmatas semel occidimus,
> Mille, mille, mille, mille Persas quærimus.

Course de Francs jusqu'en Afrique (256); Francs établis par Probus sur le Pont-Euxin (277). — En 256, une bande de Francs traversa toute la Gaule, franchit les Pyrénées, pilla l'Espagne pendant douze ans, puis alla se perdre en Afrique. Probus, qui reprit les cités gauloises envahies par les Francs, à la mort d'Aurélien, transporta une colonie de ce peuple sur la mer Noire (277). Mais fatigués bientôt de cet exil, ils se saisirent de quelques barques, passèrent les détroits, franchirent la Méditerranée, en pillant tour à tour les côtes d'Asie, de Grèce et d'Afrique, jusqu'aux colonnes d'Hercule, et tournant l'Espagne et la Gaule, vinrent conter à leurs compatriotes des bords du Rhin la faiblesse du grand empire qu'ils avaient impunément traversé de part en part.

Invasion en Gaule et établissement sur la Meuse au temps de Julien. — Puisqu'ils allaient si loin, ils ne devaient pas se faire faute d'aller plus près, dans les provinces gauloises qui bordaient la rive gauche du Rhin (358). Dès que la vigilance de Rome se relâchait, ils passaient le fleuve et dévastaient la Belgique. Julien eut fort à faire contre eux et trouva qu'ils avaient si bien ruiné les bords de la Meuse, que le mieux était de les leur abandonner pour qu'ils les repeuplassent. Ainsi les Francs avaient été les premiers à passer le

Rhin, les premiers à s'établir dans la Gaule comme auxiliaires et alliés de l'empire; ils furent les derniers à y fonder un État.

Le Franc Arbogast (392). — Non-seulement les Francs s'établissaient paisiblement dans l'empire, mais quelques-uns d'entre eux s'y élevaient aux plus hautes charges. Lorsque Théodose eut vaincu l'usurpateur Maxime au profit de Valentinien II, il donna à ce jeune homme, comme principal ministre, le Franc Arbogast, qui venait de délivrer la Gaule des Germains et qui remplit de barbares tous les offices civils et militaires. Valentinien ne supporta pas longtemps cette tutelle, il voulut retirer au comte tous ses emplois : « Je tiens ma charge de Théodose, répondit Arbogast en présence de toute la cour, lui seul peut me l'ôter. » Valentinien, saisi d'une violente colère, se jeta sur lui l'épée à la main. Quelques jours après, l'empereur fut trouvé mort dans son lit (15mai 392).

Arbogast ne pouvait espérer que Théodose laisserait ce meurtre impuni; n'osant se proclamer lui-même empereur, il jeta la pourpre sur les épaules d'un de ses secrétaires, le rhéteur Eugène, et tous deux cherchèrent à rallier à leur cause ce qui restait de païens. Cette conduite souleva contre eux la population chrétienne; une seule bataille, près d'Aquilée, mit fin à cette domination. Eugène, fait prisonnier par Théodose, fut mis à mort; Arbogast se tua lui-même (394).

La grande invasion (406) : royaumes des Burgondes (413) et des Visigoths (419). — Cependant, la grande invasion avait lieu. Vers la fin de l'année 406, pendant que les légions étaient occupées en Italie à repousser Radagaise, qui avait conduit 200 000 barbares dans la péninsule, des Suèves, des Alains, des Vandales s'avancèrent vers le Rhin. Les Francs établis sur la rive gauche voulurent barrer la route à ces nouveaux venus, et tuèrent 20 000 Vandales dans une grande bataille; mais, les alliés des vaincus survenant, les Francs furent défaits, et le 31 décembre de la même année la horde franchit le fleuve. Après d'immenses ravages, le flot destructeur passa par-dessus les Pyrénées et alla inonder l'Espagne. Mais derrière ce premier ban de barbares, d'autres étaient venus à la curée. Les Burgondes, sous leur roi Gondicaire, s'arrêtèrent dans l'est, et Honorius, les trouvant plus pacifiques que leurs devanciers, leur accorda, ce qu'au reste il ne pouvait leur refuser, toutes les terres qui

s'étendent du lac de Genève au confluent du Rhin et de la Moselle (413).

Vers le même temps, les Visigoths qu'Alaric avait amenés des bords du Danube en Italie furent conduits par son frère Ataulf dans la Gaule méridionale. Ce chef barbare se fit Romain du mieux qu'il put, et s'efforça de relever les ruines qu'il avait aidé à faire. Il épousa Placidie, sœur de l'empereur Honorius, renversa deux usurpateurs qui avaient pris la pourpre en Gaule, et commença, au profit de l'empire, la conquête de l'Espagne sur les Suèves et les Alains. Mais il fut assassiné à Barcelone (415), et son successeur Wallia, moins désintéressé, continua cette guerre pour son propre compte. Les Visigoths, maîtres de l'Aquitaine jusqu'à la Loire et de la plus grande partie de l'Espagne, eurent alors un empire qui semblait devoir durer longtemps, et dont Toulouse fut la capitale (419).

Les Francs Saliens sous Clodion (428) et Mérovée (448); bataille de Châlons (451). — Lors de la grande invasion de 406, les Francs avaient essayé d'arrêter les envahisseurs. N'y ayant pas réussi et l'empire s'abandonnant lui-même, ils avaient voulu au moins en avoir leur part, et on les voit quelques années plus tard s'avancer dans l'intérieur du pays. En 428, les Francs Saliens avaient pour roi Clodion qui résidait à Dispargum, dans le pays de Tongres (le Limbourg). Nous ne parlons pas du chef qu'on lui donne pour prédécesseur, Pharamond, parce que son nom ne se rencontre pas dans les histoires les plus dignes de foi[1]. Clodion prit Tournai et Cambrai, mit à mort tous les Romains qu'il y trouva; et, s'avançant vers la Somme, arriva près de Hesdin (448). Ils s'étaient établis derrière une enceinte de chariots, sur des collines que baignait une petite rivière et, croyant les Romains bien loin, célébraient le mariage d'un de leurs chefs. Tout le camp était en fête et ne songeait pas à se garder. Il retentissait du bruit des chants et des danses, et au-dessus s'élevait la fumée des grands feux où les viandes cuisaient. Tout à coup Aétius paraît : ses soldats débouchent en files serrées et au pas de course sur une chaussée étroite. Ils traversent le pont de bois jeté sur la rivière et attaquent avant que l'ennemi ait eu le temps de former ses lignes. Der-

1. Grégoire de Tours ne le connait point. Des chroniqueurs plus récents sont moins embarrassés. Non-seulement ils connaissent Pharamond, mais ils savent que les Francs descendent certainement de Francus, fils d'Hector.

rière les guerriers qui combattaient, d'autres entassaient pêle-mêle sur les chariots tous les apprêts du festin, et les mets et les grandes cruches de bière couronnées de feuillage. Mais il fallut céder et fuir; les chariots restèrent aux mains des vainqueurs, avec la blonde épousée. Clodion ne survécut pas à sa défaite.

Mérovée, parent de Clodion, lui succéda comme chef des Saliens; et trois ans après, les Francs se joignirent à tous les barbares cantonnés en Gaule et au reste des Romains, pour arrêter la formidable invasion des Huns.

Ces Huns, arrivés depuis trois quarts de siècle du fond de l'Asie, étaient pour tous un sujet d'effroi et d'horreur. Ils n'avaient rien de commun avec les peuples de l'Occident, ni les traits de la figure, ni les habitudes de la vie. Leur visage osseux était comme percé de deux petits trous d'où sortaient des regards sinistres; leur nez était plat et large, leurs oreilles énormes et écartées, leur peau brune, la barbe rare. « Ce sont des bêtes à deux pieds, » disait Ammien Marcellin. Ils erraient à travers les steppes immenses, dans des chariots énormes ou sur de petits chevaux infatigables. Leur nourriture était le lait de leurs juments ou un peu de chair qu'ils mangeaient après l'avoir mortifiée entre la selle et le dos de leur monture.

Ce furent ces hommes qui, se jetant sur l'Europe dans la seconde moitié du quatrième siècle, ébranlèrent tout le monde barbare et le précipitèrent sur l'empire romain. Les Goths fuyaient devant eux, quand ils passèrent le Danube; les Vandales, les Burgondes, quand ils passèrent le Rhin. Après une halte d'un demi-siècle au centre de l'Europe, les Huns se remirent en mouvement.

Attila, roi de ce peuple, contraignit toutes les tribus qui erraient du Rhin à l'Oural, de le suivre. Quelque temps, il hésita sur lequel des deux empires il irait porter la colère du ciel. Il se décida pour l'Occident, passa le Rhin, la Moselle, la Seine, et marcha sur Orléans. Les populations fuyaient devant lui dans une indicible épouvante, car le *fléau de Dieu* ne laissait pas pierre sur pierre là où il avait passé. Metz et vingt cités avaient été détruites : Troyes seule avait été sauvée par son évêque, saint Loup. Il voulut avoir Orléans, la clef des provinces méridionales; et l'innombrable armée enveloppa la ville. Son évêque, saint Aignan, soutint le courage des habitants, en leur promettant un puissant secours. Aétius, en ef-

fet, arrivait avec toutes les nations barbares campées dans la Gaule, aux dépens desquelles la nouvelle invasion se faisait. Attila pour la première fois recula ; mais afin de choisir un champ de bataille favorable à sa cavalerie, il s'arrêta dans les plaines catalauniques, entre Méry-sur-Seine et Châlons-sur-Marne ; là eut lieu un choc effroyable. Dans une première rencontre, les Francs, qui faisaient l'avant-garde d'Aétius, et les Gépides, qui étaient à l'arrière de l'armée d'Attila, se battirent avec un tel acharnement, que 15 000 restèrent sur la place. Le jour de la grande mêlée, 165 000 combattants jonchèrent ce champ de carnage. Attila était vaincu. Il s'enferma dans un camp qu'entouraient comme une enceinte tous ses chariots, et au matin, dit le Goth Jornandès, l'historien de cette guerre, les vainqueurs virent, au milieu de ce camp, un immense bûcher formé de selles de chevaux, Attila au sommet, des Huns au pied, la torche à la main, prêts à y mettre le feu, si l'enceinte était forcée : tel un lion, poursuivi par les chasseurs jusqu'à l'entrée de sa tanière, se retourne, les arrête et es épouvante encore de ses mugissements. Les alliés n'osèrent affronter le désespoir des Huns, et laissèrent Attila rentrer en Germanie (451). L'année suivante il se dédommagea par une invasion dans la haute Italie ; il mourut au retour, d'un coup de sang, et son empire tomba avec lui, mais non le terrible souvenir de son nom et de sa cruauté. Les Visigoths, dont le roi avait péri, et les Francs de Mérovée, avaient eu, avec Aétius, le principal honneur de cette mémorable journée des champs catalauniques.

Les Francs Saliens sous Childéric (456-481). — Mérovée eut pour successeur, en 456, son fils Childéric. Les Francs, qu'il irrita par sa luxure, le chassèrent et prirent à sa place, comme chef, le général romain Ægidius. Childéric se réfugia dans la Thuringe, laissant dans son pays un homme qui lui était attaché, pour qu'il apaisât par de douces paroles les esprits furieux. Il lui donna un signe afin que cet homme pût lui faire connaître quand il serait temps de retourner dans sa patrie : ils divisèrent en deux une pièce d'or ; Childéric en emporta une moitié, et son ami garda l'autre, disant : « Quand je vous enverrai cette moitié, vous pourrez revenir en toute sûreté. » Ægidius était déjà dans la huitième année de son règne, lorsque le fidèle ami de Childéric, ayant secrètement apaisé les Francs, envoya à son prince des messagers pour lui remettre la moitié de la pièce qu'il avait gardée. Celui-ci re-

connut à cet indice que les Francs désiraient son retour ; quitta la Thuringe, et fut rétabli dans son pouvoir. Quelque temps après, Basine, reine de Thuringe, se rendit auprès de lui. Comme il lui demandait par quel motif elle venait d'un pays si éloigné, on dit qu'elle répondit : « J'ai connu ton mérite et ton grand courage, c'est pour cela que je suis venue ; parce que si j'avais su qu'il y avait dans les régions au delà des mers un homme plus méritant que toi, c'est lui que j'aurais désiré connaître. » Childéric l'épousa, il en eut un fils



Le cloître de Saint-Trophime [1].

qu'on appela du nom de Clovis. Ce fut un grand prince et un redoutable guerrier. (Grégoire de Tours.)

Childéric mourut en 481 et fut enterré à Tournay. On a trouvé, en 1653, dans son tombeau, son anneau sur lequel était gravée une tête chevelue, son stylet pour écrire, quelques abeilles d'or ou plutôt des fleurons qui avaient été fixés sur un manteau de soie rouge dont les débris tombèrent en poussière

1. Ce cloître, un des plus beaux de France, tient à l'église de Saint-Trophime, à *Arles*, où se montre le mélange de l'ancien art romain et de l'architecture chrétienne des premiers âges.

au contact de l'air, un globe en cristal de roche, beaucoup de monnaies romaines et un fer de hache.

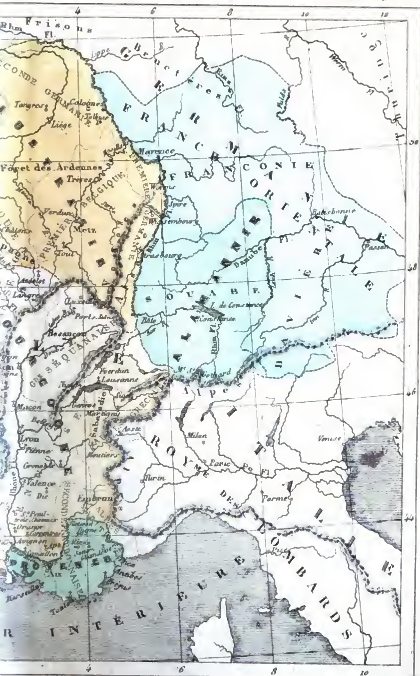
Chaos de la Gaule. — Ces aventures du chef des Saliens n'intéressaient qu'un petit peuple et un coin de la Gaule où, après la bataille de Châlons et la grande ligue un instant formée contre Attila, tout était retombé pour trente années dans le chaos. L'empire d'Occident était mort en 476, quand Odoacre, un chef hérule, déposa le dernier empereur, Romulus Augustule, et fonda le premier royaume barbare d'Italie. En Gaule, on ne s'en aperçut pas, car un général romain, Ægidius, que Grégoire de Tours appelle roi des Romains, gardait les pays entre la Loire et la Somme, que n'occupait encore aucun peuple barbare, et les léguera à son fils Syagrius. Les cités de l'Armorique se gouvernaient depuis longtemps d'une manière indépendante. Les Francs se pressaient en plus grand nombre dans la Belgique. Les Bretons, assaillis dans leur île par des pirates saxons, venaient à leur tour piller Angers, près de la Loire (465). Un des derniers empereurs avait cédé aux Visigoths tout le sud de la Gaule à l'ouest du Rhône ; ils s'emparent encore d'Arles, de Marseille et d'Aix à la gauche du fleuve (477). Des Bretons pénètrent dans le Berry, des Francs jusqu'à Narbonne, qu'ils saccagent. C'est un va-et-vient perpétuel. Les peuples se heurtent, se mêlent, du nord au sud, de l'est à l'ouest; tous cherchent fortune les armes à la main. Les pacifiques cités gallo-romaines réorganisent leurs milices, et profitent de l'universel désordre pour vider des querelles séculaires. Seulement on entend, au milieu de ce chaos, la grande voix de l'Église qui parle de paix et d'ordre à ces furieux, et qui étend sa main pour protéger les faibles. Le concile d'Arles, en 452, interdit de mettre les affranchis en esclavage pour crime d'ingratitude, à moins que la faute n'ait été juridiquement prouvée. Le concile d'Orange (441) menace des censures ecclésiastiques celui qui essayera de ramener à la servitude les hommes affranchis par l'Église, et défend de livrer les serfs réfugiés dans les lieux saints.





Dressé par A. Vuillemin.

Librairie


Frisons
Cologne
Liége
Tongres
Forêt des Ardennes
Trèves
Verdun
Metz
Toul
Mayence
Worms
Spire
Wissembourg
Strasbourg
FRANCONIE
FRANCONIE ORIENTALE
SOUABE
ALAMANNIE
BAVIÈRE
Ratisbonne
Passau
Danube Fl.
L. de Constance
Constance
Bâle
Besançon
Langres
Lausanne
Verdun
Genève
Aoste
Macon
Lyon
Vienne
Grenoble
Valence
Die
Embrun
Moutiers
Milan
Turin
Pavie
Po Fl.
Parme
Venise
ROYAUME DES LOMBARDS
ITALIE
Alpes
PROVENCE
Marseille
Toulon
Avignon
Orange
Arles
Aix
MER INTÉRIEURE
Hachette et Cie
Gravé par E. George

TROISIÈME PÉRIODE.

FRANCE MÉROVINGIENNE.

(481-687)

CHAPITRE VI.

CLOVIS (481-511) [1].

La Gaule en 481. — Lorsque Clovis, fils de Childéric, fut élevé sur le bouclier par les Francs Saliens pour être leur chef de guerre, il y avait en Gaule bien des dominations :

1° Entre la Loire et les Pyrénées, les Visigoths, maîtres en outre des trois quarts de l'Espagne, et au delà du Rhône, de tout le pays entre la Durance et la mer ;

2° Dans la vallée de la Saône et du Rhône jusqu'à la Durance, les Burgondes ;

3° Entre les bouches de la Loire et celles de la Seine, les cités armoricaines libres, sous des chefs indigènes ou des magistrats municipaux ;

4° Entre la Mayenne, la moyenne Loire et la Somme, Syagrius commandait à ce qui restait de l'empire ;

5° Entre les Vosges et le Rhin, des Alamans avaient pris la place des Burgondes, fixés définitivement plus au sud ;

6° Une colonie de Saxons s'était établie vers Bayeux, et ils étaient là en assez grand nombre pour qu'Aétius eût sollicité leur aide contre Attila ;

7° Une colonie venue de la grande île de Bretagne, un siècle

1. Ouvrages à consulter pour ce chapitre et les trois suivants : Grégoire de Tours, *Histoire ecclésiastique des Francs*, jusqu'en 591 ; *Récits mérovingiens*, par Augustin Thierry ; *Essais sur l'Histoire de France*, par M. Guizot.

auparavant, s'était établie à l'extrémité de l'Armorique où elle formait un État particulier, la petite Bretagne, dont le nom s'étendra à la presqu'île entière ;

8° Enfin toute la Belgique était au pouvoir des Francs. Leurs principaux chefs résidaient à Cologne, à Tournai, à Cambrai et à Térouanne.

Qui tirera la Gaule de ce chaos ? Nul, à cette heure, ne saurait le dire. L'État de Syagrius n'est qu'un débris informe qui n'est ni assez romain ni assez barbare pour avoir quelque chance de durée. Les Armoricains n'aspirent qu'à vivre à l'écart. Les Saxons occupent seulement un point de la Gaule, et n'y laisseront pas de souvenirs. Mais trois peuples en possèdent une vaste étendue et peuvent s'en disputer la domination.

Les Burgondes et les Visigoths. — Les Burgondes n'avaient point des mœurs farouches : la civilisation romaine et le christianisme les avaient touchés et adoucis. Ils étaient barbares encore, mais ils avaient vu de près et depuis longtemps la société romaine. Nombre d'entre eux étaient venus travailler dans les cités gauloises, et, lorsque l'invasion les jeta sur la Gaule, ils prirent sans violence les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, mais n'eurent pour les Gallo-Romains restés au milieu d'eux ni dédain superbe ni blessante insolence. Leur loi nationale emprunta beaucoup aux lois des Romains, et eut des délicatesses qui accusent une bonhomie peu habituelle à ces coureurs d'aventures du cinquième siècle. « Quiconque, dit un article, aura dénié le couvert et le feu à un étranger en voyage, sera puni d'une amende de trois sous d'or.... Si le voyageur vient à la maison d'un Burgonde et y demande l'hospitalité, et que celui-ci indique la maison d'un Romain, et que cela puisse être prouvé, il payera trois sous d'amende et trois sous pour dédommagement à celui dont il aura montré la maison. » Malheureusement pour leur puissance, c'étaient des missionnaires ariens qui les avaient convertis.

Les Visigoths. — Les Visigoths n'étaient pas plus terribles. Il y avait un siècle qu'ils étaient cantonnés dans l'empire, non comme les Francs sur le bord et en une contrée que de longues dévastations avaient rendue à sa barbarie, mais au cœur des plus riches provinces. Les pères de beaucoup d'entre eux avaient vu Constantinople et Rome, et tous les restes imposants de la civilisation romaine. Aussi la cour des rois visigoths à Toulouse était-elle déjà pleine d'élégance et de recherche, malgré la présence de nombreux barbares qui venaient

solliciter la protection du puissant roi qui dominait sur les trois quarts de l'Espagne et sur un tiers de la Gaule. « J'ai presque vu deux fois la lune achever son cours, dit le premier poëte de ce temps, Sidoine Apollinaire, noble Arverne qui plus tard fut évêque, et je n'ai obtenu qu'une seule audience : le maître de ces lieux trouve peu de loisirs pour moi ; car l'univers entier demande aussi réponse et l'attend avec soumission. Ici nous voyons le Saxon aux yeux bleus, intrépide sur les flots, mal à l'aise sur la terre. Ici le vieux Sicambre, tondu après une défaite, laisse croître de nouveau ses cheveux. Ici se promène l'Hérule aux joues verdâtres, presque de la teinte de l'Océan dont il habite les derniers golfes. Ici le Burgonde, haut de sept pieds, fléchit le genou et implore la paix. Ici l'Ostrogoth réclame le patronage qui fait sa force, et à l'aide duquel il fait trembler les Huns, humble d'un côté et fier de l'autre. Ici toi-même, ô Romain, tu viens prier pour ta vie ; et, quand le nord menace de quelques troubles, tu sollicites le bras d'Euric contre les hordes de la Scythie ; tu demandes à la puissante Garonne de protéger le Tibre affaibli. »

Si l'on eût alors cherché à quel peuple devait rester la Gaule, on n'eût pas hésité à en promettre la possession entière aux Visigoths. Mais ce peuple, malgré le courage montré à la bataille de Châlons, avait perdu son énergie sauvage. De plus, il était arien comme les Burgondes, c'est-à-dire en contradiction de foi religieuse avec les Gallo-Romains, ses sujets. Déjà même l'antipathie entre les sujets orthodoxes et les maîtres hérétiques amenait, d'un côté, des persécutions ; de l'autre, de secrets complots, ou tout au moins des vœux, des espérances.

Les Francs : mœurs et religion. — « Les Francs relevaient et rattachaient sur le sommet du front leurs cheveux d'un blond roux, qui formaient une espèce d'aigrette et retombaient par derrière en queue de cheval. Leur visage était entièrement rasé, à l'exception de deux longues moustaches qui leur tombaient de chaque côté de la bouche. Ils portaient des habits de toile serrés au corps et sur les membres par un large ceinturon auquel pendait l'épée. Leur arme favorite était une hache à un ou deux tranchants, dont le fer était épais et acéré et le manche très-court. Ils commençaient le combat en lançant de loin cette hache soit au visage, soit contre le bouclier de l'ennemi. Rarement ils manquaient d'atteindre l'endroit

précis où ils voulaient frapper. Outre la hache, qui de leur nom s'appelait *francisque*, ils avaient une arme de trait qui leur était particulière, et que, dans leur langue, ils nommaient *hang*, c'est-à-dire hameçon. C'était une pique de médiocre grandeur et capable de servir de près et de loin. La pointe, longue et forte, était armée de plusieurs barbes ou crochets tranchants et recourbés comme des hameçons. Le bois était recouvert de lames de fer dans presque toute sa longueur, de manière à ne pouvoir être brisé ni entamé à coups d'épée. Lorsque ce hang s'était fiché au travers d'un bouclier, les crocs dont il était garni en rendant l'extraction impossible, il restait suspendu et balayait la terre par son extrémité. Alors le Franc qui l'avait jeté s'élançait, et, posant un pied sur le javelot, appuyait de tout le poids de son corps et forçait l'adversaire à baisser le bras et à se dégarnir ainsi la tête et la poitrine. Quelquefois le hang, attaché au bout d'une corde, servait en guise de harpon à amener tout ce qu'il atteignait. Pendant qu'un des Francs lançait le trait, son compagnon tenait la corde, puis tous deux joignaient leurs efforts, soit pour désarmer l'ennemi, soit pour l'attirer lui-même par son vêtement ou son armure. » (Aug. Thierry.)

La religion des Francs était le culte belliqueux et grossier d'Odin, le dieu des Scandinaves. Ils croyaient qu'après la mort le brave était reçu au Walhalla, palais construit au milieu des nuages, où les plaisirs étaient encore de continuels combats interrompus par de longs festins, où la bière et l'hydromel circulaient sans relâche dans le crâne des ennemis tués par les héros. « Aussi les Francs aimaient-ils la guerre avec passion comme le moyen de devenir riches dans ce monde, et dans l'autre convives des dieux. Les plus jeunes et les plus violents d'entre eux éprouvaient quelquefois dans le combat des accès d'extase frénétique pendant lesquels ils paraissaient insensibles à la douleur et doués d'une puissance de vie tout à fait extraordinaire. Ils restaient debout et combattaient encore, atteints de plusieurs blessures, dont la moindre eût suffi pour terrasser d'autres hommes. » Nous retrouverons dans les Northmans le même fanatisme guerrier. Un chant anglo-saxon peut nous donner une idée de cette ivresse de sang, de cette joie de la destruction qui animaient les Francs au combat. « L'armée est en marche; les oiseaux chantent, les cigales crient, les lames belliqueuses retentissent. Maintenant commence à luire la lune errante sous les nuages;

maintenant s'engage l'action qui fera couler les larmes.... Alors commença le désordre du carnage, les guerriers s'arrachaient des mains leurs boucliers creux; les épées fendaient les os des crânes; la citadelle retentissait du bruit des coups; le corbeau tournoyait noir et sombre comme la feuille du saule; le fer étincelait comme si le château eût été tout en feu. Jamais je n'entendis conter bataille plus belle à voir. »

Institutions politiques des Francs; élection des rois dans la famille de Mérovée. — Les institutions des Francs étaient celles de tous les peuples germaniques. Chaque tribu avait un chef que les Romains ont appelé roi, mais auquel il ne faudrait pas reconnaître les pouvoirs ni la majesté que ce titre implique. Ces rois, chez la plupart des nations germaniques, étaient exclusivement choisis dans une famille investie d'une sorte de consécration religieuse. Chez les Francs, cette famille, chargée de fournir des rois aux tribus et à la confédération tout entière, était celle de Mérovée. Mais on verra les guerriers, tout en respectant ce vieux droit, ne se croire obligés ni à une fidélité bien certaine, ni à une obéissance bien docile, et quitter très-aisément un de ces Mérovingiens pour un autre qui leur promettait plus de butin.

Assemblées publiques. — « Chez les Germains, dit Tacite, les petites affaires sont soumises à la délibération des chefs; les grandes à celle de tous. Et cependant celles même dont la décision est réservée au peuple sont auparavant discutées par les chefs. On se rassemble, à moins d'un événement subit et imprévu, à des jours marqués, quand la lune est nouvelle ou qu'elle est dans son plein: ils croient qu'on ne saurait traiter les affaires sous une influence plus heureuse. Ce n'est pas comme chez nous, par jours, mais par nuits, qu'ils calculent le temps: ils donnent ainsi les rendez-vous, les assignations. La nuit leur paraît marcher avant le jour. Un abus naît de leur indépendance: c'est qu'au lieu de se rassembler tous à la fois, comme s'ils obéissaient à un ordre, ils perdent deux ou trois jours à se réunir. Quand l'assemblée semble assez nombreuse, ils prennent séance tout armés. Les prêtres, à qui est remis le pouvoir d'empêcher le désordre, commandent le silence. Ensuite le roi, ou celui des chefs que distinguent le plus son âge, sa noblesse, ses exploits ou son éloquence, prend la parole et se fait écouter par l'ascendant de la persuasion, plutôt que par l'autorité de commandement. Si l'avis déplaît, on le repousse par des murmures; s'il est approuvé,

on agite les framées: ce suffrage des armes est le signe le plus honorable de leur assentiment. »

Faiblesse de la tribu des Saliens; victoire de Soissons (486). — En 481, Clovis[1], le véritable fondateur de l'empire des Francs, ne possédait que quelques districts de la Belgique, avec le titre de roi des Francs Saliens, cantonnés aux environs de Tournai. L'armée dont il pouvait disposer ne dépassait pas le chiffre de quatre à cinq mille guerriers. Les cinq premières années de son règne sont restées dans une obscurité que son âge explique. A vingt ans, il proposa une expédition de guerre à ses Francs, y entraîna Ragnachaire, roi de Cambrai, et tous deux, à la tête de cinq mille guerriers, défirent, près de l'ancienne abbaye de Nogent, à douze kilomètres au nord de Soissons, Syagrius, qui s'enfuit chez les Visigoths; il fut plus tard livré par eux à Clovis et mis à mort.

Le vase de Soissons. — Le butin fait après la victoire fut considérable. Saint Remi, évêque de Reims, qui semble avoir entretenu de bonne heure d'amicales relations avec Clovis, réclama du roi un vase précieux qui avait été enlevé d'une de ses églises. Quand tout le butin eut été mis en commun, le roi avant le partage dit: « Je vous prie, mes fidèles, de me donner ce vase, hors part. » Tous y consentirent excepté un soldat qui, frappant le vase d'un coup de hache, s'écria: « Tu n'auras que ce que le sort t'accordera. » Les autres, néanmoins, consentirent à la volonté du roi, qui prit le vase à demi brisé et le renvoya à l'évêque. L'année suivante, à l'assemblée qui se tenait chaque année au mois de mars, Clovis fit la revue de l'armée; quand il arriva devant celui qui avait frappé le vase, il lui dit: « Personne n'a des armes en aussi mauvais état que les tiennes. » En même temps il les lui arracha et les jeta à terre. Comme il se baissait pour les ramasser, le roi lui fendit la tête d'un coup de sa francisque en disant: « Il te sera fait ainsi que tu as fait au vase, l'an passé, dans Soissons. » Et Grégoire de Tours ajoute: « Il parvint de la sorte à inspirer à tous une grande crainte. »

On doit remarquer ici les droits à la fois illimités et res-

1. L'historien des Francs, saint Grégoire de Tours, dont nous citerons le plus possible les paroles mêmes, écrit *Chlodoveus*: le *ch*, dans ce nom, représente l'aspiration gutturale des Allemands : c'est donc le même nom que *Hlodoveus* ou *Louis*. Le vrai nom allemand était *Hlodowig*, célèbre guerrier. *Merowig* signifie de même éminent guerrier. *Hilderik* (Childéric), brave au combat, etc. Pour Grégoire de Tours, voy. p. 144 et suiv.

treints de cette royauté barbare. Clovis n'a que sa part de butin, comme un de ses soldats, et c'est le sort qui la lui donne; en même temps, il frappe à mort, sans jugement, pour venger une injure personnelle, et nul ne murmure. Évidemment, deux idées contraires se heurtent dans ces têtes barbares : le caractère sacré de la royauté et le sentiment invincible de l'égalité, idées qui ne se retrouvent pas à cette époque seulement de notre histoire.

Mariage de Clovis et de Clotilde (493). — Les années qui suivirent la bataille de Soissons se passèrent à négocier et à combattre avec les villes d'entre Somme et Loire. Clovis était désireux surtout de mettre la main sur Paris. Il le harcela longtemps. Mais une sainte fille, dont le souvenir est resté populaire dans cette ville où la popularité dure si peu, sainte Geneviève était dans ses murs et soutenait la constance des habitants. Une guerre avec les Thuringiens qui appela Clovis au delà du Rhin, puis son mariage avec Clotilde, nièce de Gondebaud, roi des Burgondes, donna un autre cours aux événements. Clotilde était catholique et elle obtint que son premier-né « fût consacré au Christ par le baptême. » C'étaient là des faits de la plus haute importance. Les évêques du nord de la Gaule, qui avaient sans doute préparé cette union, espérèrent une conversion prochaine du roi lui-même; et les cités d'Amiens, de Beauvais, de Paris, de Rouen ouvrirent leurs portes à l'homme qui avait épousé une femme de leur foi.

Bataille de Tolbiac; conversion de Clovis (496). — Les Alamans avaient longtemps assailli la Gaule, comme les Francs; mais ils n'en occupaient que quelques cantons le long des Vosges, terres depuis longtemps dévastées où il n'y avait plus rien à prendre. En voyant les Francs mettre la main sur tant de riches cités romaines, le désir leur vint de les forcer à partager avec eux; et ils passèrent le Rhin en grand nombre. Les Francs accoururent, Clovis en tête. Le choc fut terrible; Clovis se crut un moment vaincu, et, dans sa détresse, invoqua le Dieu de Clotilde. Un plus violent effort fit changer le sort de la bataille. Les Alamans, rejetés au delà du Rhin, furent poursuivis jusqu'en Souabe, et la population de ce pays, ainsi que les Bavarois qui habitaient la région voisine, reconnut la suprématie des Francs.

Plus le succès était grand, plus Clovis se crut obligé à tenir parole. Saint Remi lui donna le baptême, et trois mille de ses

leudes le reçurent avec lui. En répandant l'eau sainte sur la tête du nouveau néophyte, l'archevêque lui dit: « Baisse la tête, Sicambre adouci; adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. » Puis renouvelant la coutume du sacre des rois juifs, il l'oignit du saint chrême.

Ce baptême, ce sacre changèrent peu, comme on le verra, les mœurs de Clovis : au lieu d'Odin, il invoqua le Christ et resta le même. Mais par un singulier hasard, il se trouva alors, en Gaule et dans tout le monde chrétien, le seul prince orthodoxe. La population gallo-romaine, opprimée par les Burgondes et par les Visigoths ariens, tourna désormais vers le chef converti des Francs ses regards et ses espérances. Il eut pour lui tout l'épiscopat des Gaules. Avitus, évêque de Vienne, lui écrivait: « Votre foi est notre victoire; désormais



Église de Saint-Remi[1].

1. Saint-Remi est la plus ancienne église de Reims, bien qu'elle n'ait été commencée qu'en 1045. Elle renfermait les reliques de saint Remi et la sainte ampoule, fiole de verre qui contenait l'huile pour le sacre des rois. Une légende voulait que cette fiole eût été apportée du ciel par une colombe le jour du baptême de Clovis. Elle fut brisée sur la place publique de Reims en 1793. Le portail de Saint-Remi est du douzième siècle.

où vous combattez, nous triomphons; » et le pape Anastase: « Le siége apostolique se réjouit de ce que Dieu a pourvu au salut de l'Église en élevant un si grand prince pour la protéger. »

Les Burgondes tributaires (500) et les Visigoths vaincus (507). — La conversion de Clovis avait éloigné de lui quelques-uns de ses leudes. Ses succès, surtout le butin qu'on pouvait faire sous un chef habile, les ramenèrent. Le pays entre la Loire et la Somme était soumis, et l'Armorique gagnée à son alliance. Après s'être ainsi bien affermi au nord, avec une prudence qui n'était pas ordinaire à ces barbares, Clovis songea à étendre vers le sud ses conquêtes. Il attaqua d'abord les Burgondes. Clotilde poussait son époux à cette guerre pour venger la mort de son père, assassiné par Gondebaud. Le roi Gondioc, mort en 463, avait en effet laissé quatre fils entre lesquels son royaume avait été partagé. L'aîné, Gondebaud, pour avoir tout l'héritage, avait tué de sa main un de ses frères, Chilpéric, le père de Clotilde, et fait mourir l'autre dans les flammes; le quatrième, Godegisèle, gardait encore sa part, mais redoutait un sort pareil et appelait secrètement Clovis. Gondebaud, vaincu près de Dijon (500), s'enfuit jusqu'à Avignon. Clovis l'y suivit et l'obligea à se reconnaître tributaire. Le roi des Francs s'était à peine éloigné que Gondebaud surprenait son frère dans Vienne, et le poignardait dans une église où il s'était réfugié.

Syagrius, après sa défaite, s'était réfugié chez les Visigoths. Ceux-ci, craignant déjà une guerre avec les Francs, avaient livré le fugitif. Plus tard, Clovis et Alaric II avaient eu une entrevue près d'Amboise. « Ils avaient, dit Grégoire de Tours, conversé, mangé et bu ensemble, et, après s'être promis amitié, il s'étaient retirés en paix. Mais beaucoup de gens dans toutes les Gaules désiraient alors extrêmement être soumis à la domination des Francs. Ainsi, à Rodez, une querelle s'étant élevée entre l'évêque Quintien et les citoyens, les Goths qui habitaient cette ville ressentirent de violents soupçons, car ces citoyens reprochaient à Quintien de vouloir les soumettre aux Francs; et ayant tenu conseil, ils résolurent de le tuer. L'homme de Dieu, instruit de ce dessein, se leva pendant la nuit, avec ses plus fidèles ministres, sortit de la ville de Rodez et se retira en Auvergne. »

Nous ignorons si les évêques du midi ainsi persécutés n'invoquèrent pas la protection de Clovis. Mais un jour le roi

dit à ses soldats : « Je supporte avec grand chagrin que ces ariens possèdent une partie des Gaules. Marchons avec l'aide de Dieu, et, après les avoir vaincus, réduisons leur pays en notre pouvoir. » Ce discours plut à tous ses guerriers, et l'armée se dirigea aussitôt vers Poitiers, respectant religieusement sur son passage, par l'ordre exprès du roi, les biens des églises. Aussi les légendes marquaient sa route par des miracles. Sur les bords de la Vienne, une biche d'une merveilleuse grandeur sort tout à coup d'un bois et indique un gué que le roi cherchait. Pour éclairer sa marche durant la nuit, un globe de feu s'allume et brille au sommet de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers.

Ce fut non loin de cette ville, dans la plaine de Voulon, que les deux armées se rencontrèrent. Le roi des Visigoths resta sur le champ de bataille avec ses meilleurs soldats (507). Poitiers, Saintes, Bordeaux ouvrirent leurs portes au vainqueur; l'année suivante, il entra dans Toulouse. Les Visigoths eussent perdu toutes leurs possessions au nord des Pyrénées sans l'assistance du grand Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie. Une armée qu'il envoya en Gaule vainquit près d'Arles les Francs et les Burgondes réunis pour la conquête de la Provence. De l'autre côté du Rhône, Carcassonne fit une énergique résistance. La Septimanie, c'est-à-dire toute la côte depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées, demeura aux Visigoths, et le pays au sud de la Durance aux Ostrogoths.

Clovis maître de la plus grande partie de la Gaule. — Sauf cette bande étroite du littoral de la Gaule sur la Méditerranée, Clovis possédait tout le reste du pays, depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, par lui-même ou par les Burgondes et les Armoricains ses alliés. Un grand royaume barbare se formait donc dans cette Gaule si bien disposée pour une seule domination. Lorsque Clovis rentra à Tours, il y trouva les envoyés de l'empereur d'Orient Anastase, lequel, charmé de voir s'élever au delà des Alpes un rival du grand prince des Ostrogoths d'Italie, envoyait au roi des Francs les titres de consul et de patrice avec la tunique de pourpre et la chlamyde. « Alors Clovis posa la couronne sur sa tête, et, étant monté à cheval, il jeta de l'or et de l'argent au peuple assemblé. Depuis ce jour il fut appelé consul et auguste. » Le souvenir de l'empire romain était vivant encore. Ces titres, conférés par l'empereur, semblaient donner le droit à celui qui n'avait que la force. Clovis, aux yeux des Gallo-Romains,



Anciennes murailles de Carcassonne.

n'était plus le conquérant barbare et païen, mais le prince orthodoxe et le consul de Rome.

Malheureusement l'orthodoxie, comme le consulat, n'était qu'affaire de costume; sous la chlamyde, comme sous la robe du catéchumène, il y avait toujours le barbare.

Clovis fait tuer les autres rois francs. — Clovis fixa sa résidence à Paris[1]. « Pendant son séjour dans cette ville, il envoya en secret au fils de Sigebert, lui faisant dire: « Voilà que ton père est âgé, il boite de son pied malade; « s'il venait à mourir, son royaume t'appartiendrait. » Séduit par cette ambition, Chlodéric forma le projet de tuer son père. Or un jour, Sigebert sortit de sa ville de Cologne, passa le Rhin, et, après s'être promené dans la forêt de Buconia, s'endormit à midi dans sa tente; son fils dépêcha contre lui des assassins qui le tuèrent. Alors il fit dire au roi Clovis: « Mon père est mort, et j'ai en mon pouvoir ses trésors et « son royaume; envoie-moi quelques-uns des tiens, et je leur « remettrai volontiers ceux des trésors qui te plairont. » Clovis répondit: « Je rends grâce au ciel de ta bonne volonté « et je te prie de montrer tes trésors à mes messagers; en- « suite tu les posséderas tous. » Chlodéric montra aux envoyés les trésors de son père. Pendant qu'ils les examinaient, le prince dit: « C'est dans ce coffre que mon père avait cou- « tume d'amasser ses pièces d'or. » Ils lui dirent: « Plonge « ta main jusqu'au fond pour voir tout ce qu'il y a. » Il le fit; et comme il était baissé, un des envoyés leva sa francisque et lui brisa le crâne. Ainsi cet indigne fils subit la mort dont il avait frappé son père. Lorsque Clovis sut que Sigebert et son fils étaient morts, il vint à Cologne, y convoqua tout le peuple, et lui dit: « Écoutez ce qui est arrivé pendant que « j'étais à naviguer sur le fleuve de l'Escaut. Chlodéric, fils « de mon parent, tourmentait son père en lui disant que je « voulais le tuer. Comme Sigebert fuyait dans la forêt de Bu- « conia, il a envoyé des meurtriers qui l'ont mis à mort. Lui- « même a été assassiné je ne sais par qui, au moment où il

1. Il y bâtit, vers l'an 507, sur le sommet de la montagne au pied de laquelle se trouvait le palais des Thermes, et sur l'emplacement d'un cimetière des Romains, au milieu des arbres et des vignes, l'église des apôtres saint Pierre et saint Paul. Pour désigner l'emplacement de l'église « il avait lancé sa hache droit devant lui, afin qu'un jour on pût mesurer la force et la portée de son bras par la longueur de l'édifice. » Cette église, reconstruite à plusieurs reprises, reçut le nom de sainte Geneviève, morte à Paris vers 512. Il n'en reste que la haute tour enfermée dans les bâtiments du lycée Napoléon, et qui est elle-même du treizième siècle.

« ouvrait les trésors de son père. Je ne suis nullement com- « plice de ces choses ; je ne puis répandre le sang de mes pa- « rents ; car cela est défendu. Mais, puisque ces choses sont « arrivées, je vous donne un conseil ; s'il vous est agréable, « acceptez-le. Ayez recours à moi, mettez-vous sous ma pro- « tection. » Le peuple répondit à ces paroles par des applaudissements de main et de bouche, et l'ayant élevé sur un bouclier, ils le créèrent leur roi.

« Dans la guerre contre Syagrius, Clovis avait appelé à son secours Chararic, roi de Térouanne ; mais il se tint à l'écart, attendant l'issue du combat, pour faire alliance avec celui qui remporterait la victoire. Clovis ne l'oublia pas et, quand il le put, l'entoura de piéges, le fit prisonnier avec son fils, et les fit tondre tous deux, enjoignant qu'ils fussent ordonnés prêtres. Comme Chararic s'affligeait de son abaissement et pleurait, on rapporte que son fils lui dit : « Ces branches ont été coupées « d'un arbre vert et vivant, il ne séchera point et en poussera « rapidement de nouvelles. Plaise à Dieu que celui qui a fait « ces choses ne tarde pas à mourir ! » Ces paroles furent rapportées à Clovis ; il crut qu'ils le menaçaient de laisser croître leur chevelure et ensuite de le tuer ; il ordonna qu'on leur tranchât la tête à tous deux. Après leur mort, il s'empara de leur royaume, de leurs trésors et de leurs peuples.

« Il y avait encore à Cambrai un roi nommé Ragnachaire, si effréné dans ses débauches, qu'il épargnait à peine ses proches parents. Clovis fit faire des bracelets et des baudriers de cuivre doré, et les donna aux leudes de Ragnachaire pour les exciter contre lui. Il marcha ensuite, avec son armée, contre ce chef et le battit. Les propres soldats de Ragnachaire l'amenèrent au vainqueur avec son frère Richaire, tous deux les mains liées derrière le dos. Quand il fut en présence de Clovis, celui-ci lui dit : « Pourquoi as-tu fait honte à notre famille en « te laissant enchaîner ? il te valait mieux mourir ; » et, ayant levé sa hache, il la lui rabattit sur la tête. Ensuite il se tourna vers son frère, et lui dit : « Si tu avais porté secours à ton « frère, il n'aurait pas été enchaîné ; » et il le frappa de même de sa hache. Après leur mort, ceux qui les avaient trahis reconnurent que l'or qui leur avait été donné était faux. Ils le dirent au roi ; on rapporte qu'il leur répondit : « Celui qui de « sa propre volonté traîne son maître à la mort, mérite un pa- « reil or, » ajoutant qu'ils devaient être contents de ce qu'on leur laissât la vie. Ces rois dont nous venons de parler étaient

des parents de Clovis. Renomer fut encore tué par son ordre dans la ville du Mans. Après leur mort, Clovis recueillit leurs royaumes et tous leurs trésors. »

Clovis seul chef de toutes les tribus franques; sa mort à Paris (511). — « Ayant tué de même beaucoup d'autres rois, ses proches parents, dans la crainte qu'ils ne lui enlevassent l'empire, il étendit son pouvoir dans toute la Gaule. On rapporte qu'un jour il assembla ses sujets, et parla ainsi de ses proches qu'il avait fait périr : « Malheur à moi qui suis « resté comme un voyageur parmi des étrangers, n'ayant pas « de parents qui puissent me secourir, si l'adversité venait! » Mais ce n'était pas qu'il s'affligeât de leur mort; il parlait ainsi par ruse et pour découvrir s'il avait encore quelque parent, afin de le faire tuer.

« Toutes ces choses s'étant passées ainsi, Clovis mourut à Paris, où il fut enterré dans la basilique des Saints-Apôtres (Sainte-Geneviève) qu'il avait lui-même fait construire avec la reine Clotilde. Il mourut cinq ans après la bataille de Vouglé. Son règne avait duré trente ans, et sa vie quarante-cinq. » (Grégoire de Tours.)

Le premier concile de l'Église gallicane se tint à Orléans en cette même année 511. On a cru reconnnaître dans ses canons le principes de la *régale*, c'est-à-dire le droit pour le prince de percevoir le revenu des bénéfices pendant la vacance du siége.

CHAPITRE VII.

LES FILS DE CLOVIS (511-561).

Partage de la monarchie franque entre les quatre fils de Clovis. — A la mort de Clovis, l'État qu'il avait fondé comprenait toute la Gaule moins la Gascogne, où aucune troupe franque ne s'était montrée, et la Bretagne, que surveillaient des comtes, ou chefs militaires, établis à Nantes, à Vannes et à Rennes. Les Alamans, dans l'Alsace et la Souabe, étaient plutôt associés à la fortune des Francs que soumis à

l'autorité de leur roi. Les Burgondes, après avoir un instant payé tribut, s'y étaient, du vivant même de Clovis, refusé ; et les villes de l'Aquitaine, faiblement contenues par les garnisons franques laissées à Bordeaux et à Saintes, étaient restées presque indépendantes.

Quant à la nation victorieuse, unie seulement pour la conquête et le pillage, elle s'était contentée de chasser les Visigoths de l'Aquitaine sans les y remplacer; la guerre terminée, les Francs avaient regagné, avec le butin, les anciennes demeures dans le nord. Clovis lui-même s'était fixé à Paris, position centrale entre le Rhin et la Loire, d'où il pouvait plus facilement surveiller la Bretagne, l'Aquitaine, les Burgondes et les tribus franques de la Belgique.

Les quatre fils de Clovis firent quatre parts de son héritage et de ses *leudes* ou fidèles, de manière que chacun d'eux eût une portion à peu près égale du territoire au nord de la Loire, où la nation franque s'était établie, et aussi une partie des cités romaines de l'Aquitaine qui payaient de riches tributs. Childebert fut roi de Paris, avec Poitiers, Périgueux, Saintes et Bordeaux; Clotaire, roi de Soissons avec Limoges ; Clodomir, roi d'Orléans avec Bourges ; Thierry, roi de Metz avec Cahors et l'Auvergne.

Ces divisions singulières préparaient des querelles qui bientôt éclatèrent; et comme, par suite de ces partages, toutes les provinces étaient devenues des provinces frontières, il n'y en eut pas une qui échappât au pillage et à la dévastation. Les vieilles inimitiés des cités gauloises furent aussi par là réveillées, et leurs milices se livrèrent plus d'une fois de sanglants combats, à la faveur des querelles de leurs maîtres.

Conquête de la Thuringe (530) et de la Burgondie (534).— Pendant quelques années, l'impulsion donnée par Clovis continua. Thierry repoussa victorieusement des Danois qui étaient descendus aux bouches de la Meuse, et, en 530, il fit la conquête de la Thuringe. Ce pays avait trois rois, trois frères : Baderic, Hermanfried et Berthaire. Hermanfried avait une femme méchante qui semait la guerre civile entre les frères. Poussé par elle, il tua Berthaire, mais il n'osa attaquer Baderic. Un jour, au moment du repas, il trouva la moitié seulement de sa table couverte; et comme il demandait ce que cela signifiait : « Il convient, dit sa femme, que celui qui se contente de la moitié d'un royaume n'ait que la moitié d'une table. » Hermanfried, excité par ces paroles et par d'autres

semblables, envoya secrètement des messagers à Thierry pour l'engager à attaquer son frère, lui disant: « Si tu le mets à mort, nous partagerons son pays. » Baderic, en effet, tomba sous le glaive; mais Hermandfried ne tint pas au roi Thierry ce qu'il avait promis, de sorte qu'il s'éleva entre eux une grande inimitié.

« Or, un jour, ayant rassemblé les Francs, le roi Thierry leur dit: « Rappelez-vous, je vous prie, que les Thuringiens « sont venus attaquer vos pères, qu'ils leur enlevèrent tout ce « qu'ils possédaient, suspendirent les enfants aux arbres par « le nerf de la cuisse; firent périr d'une mort cruelle deux « cents jeunes filles, les liant par le bras au cou des chevaux, « qu'on forçait à coups d'aiguillons acérés de s'écarter chacun « de son côté, en sorte qu'elles furent mises en pièces. D'au- « tres furent étendues sur les ornières des chemins et clouées « en terre avec des pieux; puis on faisait passer sur elles des « chariots chargés, et, leurs os ainsi brisés, ils les laissaient « pour servir de pâture aux chiens et aux oiseaux. » A ces paroles, les Francs demandèrent tout d'une voix à marcher contre les Thuringiens. Thierry prit avec lui pour le seconder son frère Clotaire et son fils Théodebert, fit un grand massacre des Thuringiens, et réduisit leur pays en sa puissance.

« Tandis que les rois francs étaient en Thuringe, Thierry voulut tuer son frère. Il fit tendre, dans sa maison, une toile d'un mur à l'autre, cacha derrière des hommes armés e manda son frère, comme pour conférer avec lui sur quelque importante affaire. Mais la toile étant trop courte, les pieds des hommes passaient par-dessous et Clotaire les vit avant d'entrer; aussi garda-t-il ses armes et se fit-il bien accompagner. Thierry comprit que son projet était découvert, il inventa une fable; on parla de chose et d'autre; et ne sachant pas de quoi s'aviser pour expliquer le motif qui lui avait fait appeler son frère, il lui donna un grand plat d'argent. Clotaire partit après l'avoir remercié de son présent. Pendant qu'il retournait à son logis, Thierry se plaignit aux siens d'avoir perdu son plat, sans aucun profit; il finit par dire à son fils Théodebert: « Va trouver ton oncle, et prie-le de te céder le « présent que je lui ai fait. » L'enfant y alla et obtint ce qu'il demandait; Thierry était très-habile en de telles ruses.

« Lorsqu'il fut revenu chez lui, il engagea Hermanfried à venir le trouver, en lui donnant sa foi qu'il ne courait aucun danger; et il l'enrichit de présents très-honorables. Mais un

jour qu'ils causaient sur les murs de la ville de Tolbiac, Hermanfried, poussé par je ne sais qui, tomba du haut du mur et rendit l'esprit. »

Conquête du pays des Burgondes (534). — Clovis avait rendu les Burgondes tributaires; mais Clotilde n'était pas satisfaite; la mort de Gondebaud, en 517, ne put encore apaiser sa haine; et un jour elle dit à Clodomir et à ses antres fils: « Que je n'aie pas à me repentir, mes très-chers enfants, de vous avoir nourris avec tendresse; soyez, je vous prie, indignés de mon injure, vengez la mort de mon père et de ma mère. » Ils marchèrent en effet contre les deux rois des Burgondes, Gondemar et Sigismond. Le dernier avait récemment fait étrangler son fils pendant qu'il dormait. Les Burgondes furent défaits et Sigismond fut pris; Clodomir le fit jeter dans un puits avec sa femme et son autre fils. Mais un jour qu'il poursuivait trop vivement l'ennemi, il fut lui-même entouré et tué à Véseronce près de Vienne (524).

La conquête de la Burgondie fut ajournée par cette mort; mais, en 532, Clotaire et Childebert préparèrent une nouvelle expédition et invitèrent leur frère Thierry à marcher avec eux. Le roi d'Austrasie refusa. « Si tu ne veux pas aller en Burgondie avec tes frères, lui dirent ses leudes, nous te quitterons et les suivrons à ta place. » Thierry avait une autre expédition en vue; les gens de l'Auvergne avaient essayé de se soustraire à sa domination, puis de se donner à Childebert; il comptait les en punir. « Suivez-moi en Auvergne, dit-il à ses fidèles, et je vous conduirai dans un pays où vous prendrez de l'or et de l'argent autant que vous en pourrez désirer, d'où vous enlèverez des troupeaux, des esclaves et des vêtements en abondance. Seulement ne suivez pas ceux-ci. » Clotaire et Childebert marchèrent donc seuls en Burgondie, ils assiégèrent Autun, et, ayant mis en fuite Gondemar, occupèrent tout le pays (534).

Pendant ce temps-là, Thierry tenait parole à ses leudes; il leur abandonnait l'Auvergne, qui fut effroyablement dévastée.

Aventures d'Attale. — Nous emprunterons encore à Grégoire de Tours un récit qu'il place après ces événements et qui montre les mœurs du temps et la triste condition des plus riches Gallo-Romains, mêlés malgré eux aux affaires des rois barbares, dont ils payaient souvent les caprices au prix de leur liberté.

La guerre d'Auvergne avait brouillé Thierry et Childebert.

« Ils se réconcilièrent, et s'étant prêté serment de ne point marcher l'un contre l'autre, ils se donnèrent mutuellement des otages pour confirmer leurs promesses. Parmi ces otages, il se trouva beaucoup de fils de sénateurs. De nouvelles discordes s'étant élevées entre les rois, leurs otages furent réduits en servitude et condamnés aux travaux publics, ou devinrent les serviteurs de ceux qui les avaient en garde. Un bon nombre s'échappèrent et retournèrent dans leurs pays; parmi ceux qui demeurèrent en esclavage se trouva Attale, neveu du bienheureux Grégoire, évêque de Langres; il servait un barbare qui habitait le territoire de Trèves. Le bienheureux Grégoire envoya des serviteurs à sa recherche, et, lorsqu'on l'eut trouvé, on apporta au maître des présents; il les refusa en disant: « De la race dont il est, il me faut dix livres d'or pour « sa rançon. » Lorsque les serviteurs furent revenus, Léon, attaché à la cuisine de l'évêque, lui dit: « Si tu veux me per« mettre de partir, peut-être viendrai-je à bout de le tirer de « captivité. » Son maître fut joyeux de ces paroles, et Léon se rendit au lieu qu'on lui avait indiqué. Il voulut enlever secrètement le jeune homme, mais ne put y parvenir. Alors il dit à un de ceux qu'il avait amenés avec lui: « Viens me vendre « à ce barbare, le prix sera pour toi; » l'homme accepta volontiers et le vendit douze pièces d'or. « Que sais-tu faire? » lui demanda son nouveau maître: « Je suis habile à faire tout ce « qui se mange à la table, et je ne crains pas qu'on en trouve « un qui m'égale dans ce talent-là; quand tu voudrais donner un « festin au roi, je suis en état de composer des mets royaux. » — « Eh bien, voilà le jour du Soleil qui approche (c'est ainsi « que les barbares appellent le jour du Seigneur); ce jour-là « mes voisins et mes parents sont invités à ma maison; fais« moi un repas duquel ils disent: *Nous n'aurions pas attendu « mieux de la maison du roi.* » Léon répondit: « Que mon « maître ordonne qu'on me rassemble une grande quantité de « volailles, et je ferai ce qu'il me commandera »

« On lui donna ce qu'il avait demandé. Le jour du Seigneur venu, il fit servir les choses les plus délicieuses. Les convives louèrent beaucoup le festin; le maître remercia son serviteur, et lui donna autorité sur tout ce qu'il possédait. Léon fut chargé de distribuer à tous ceux qui étaient avec lui leur nourriture. Comme il prenait grand soin de plaire en tout à son maître, le barbare avait en lui une entière confiance. Au bout d'un an, Léon se rendit dans la prairie située proche de la maison où

Attale était à garder les chevaux, et se couchant à terre loin de lui et le dos tourné de son côté, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'ils parlaient ensemble, il dit au jeune homme : « Il est « temps que nous songions à retourner dans notre patrie ; je « t'avertis donc, lorsque, cette nuit, tu auras ramené les che- « vaux dans l'enclos, de ne pas te laisser aller au sommeil, « mais, dès que je t'appellerai, de venir, et nous nous met- « trons en marche. » Le barbare avait invité ce soir-là à un festin beaucoup de ses parents, au nombre desquels était son gendre. Quand ils eurent quitté la table vers le milieu de la nuit et qu'ils se furent retirés dans leurs chambres, Léon porta un breuvage au gendre de son maître, qui tout en buvant lui parla ainsi : « Dis-moi donc, toi, l'homme de confiance de mon « beau-père, quand te viendra l'envie de prendre ses chevaux « et de t'en retourner dans ton pays ? » Ce qu'il disait par jeu et en s'amusant ; et lui de même en riant répondit avec vérité : « C'est mon projet pour cette nuit, s'il plaît à Dieu. » A quoi l'autre lui dit : « Eh bien, je vais recommander à mes servi- « teurs d'être vigilants pour que tu ne m'emportes rien. » Ils se quittèrent en riant. Tout le monde étant endormi, Léon appela Attale, et, les chevaux sellés, lui demanda s'il avait des armes. Attale répondit : « Non, je n'ai que cette petite lance. » Léon entra dans la demeure de son maître, et prit son bouclier et sa framée. Celui-ci demanda qui était là : « C'est Léon ton « serviteur ; je presse Attale de se lever en diligence pour con- « duire les chevaux au pâturage, car il est là endormi comme « un ivrogne. » L'autre dit : « Fais ce qu'il te plaira. » Et se rendormit.

« Léon, étant ressorti, munit d'armes le jeune homme, et, par la grâce de Dieu, trouva ouverte la porte d'entrée qu'il avait fermée au commencement de la nuit avec des clous enfoncés à coups de marteau pour la sûreté des chevaux ; ils rendirent grâces au Seigneur, prirent leur monture, et s'en allèrent en toute hâte. Lorsqu'ils furent arrivés au bord de la Moselle, ils trouvèrent des hommes qui les voulurent arrêter ; mais ayant laissé leurs chevaux et leurs vêtements, ils passèrent l'eau sur des planches, et, la nuit venue, entrèrent dans la forêt où ils se cachèrent. Ils marchèrent trois jours et trois nuits sans trouver de nourriture ; alors, par la permission de Dieu, ils rencontrèrent un arbre couvert de prunes, et en mangèrent, ce qui les soutint un peu et leur permit de continuer leur route. Ils entrèrent en Champagne. Comme ils appro-

chaient de Reims, ils entendirent un bruit de chevaux et dirent: « Couchons-nous à terre, afin que les gens qui viennent « ne nous aperçoivent pas. » Ils se jetèrent derrière un grand buisson de ronces, tenant leurs épées nues à la main. Les cavaliers ralentirent leur course en arrivant près de ce buisson, et l'un d'eux dit: « Malheur à moi! je ne puis retrouver ces « misérables! Mais par mon salut, si je les rattrape, l'un sera « attaché au gibet, et je ferai hacher l'autre en pièces à coups « d'épée. » C'était leur maître qui parlait ainsi; il venait de la ville de Reims, où il avait été à leur recherche, et il les aurait trouvés en route, si la nuit ne l'en eût empêché. Quand il fut reparti, les autres se mirent en route et, entrés dans la ville, se rendirent à la maison du prêtre Paulelle qui était lié d'une vieille amitié avec le bienheureux Grégoire. Léon lui donna le nom de son maître. « Voilà, s'écria le prêtre, ma vision vérifiée! « J'ai vu cette nuit deux colombes, l'une blanche, l'autre noire, « qui sont venues en volant se poser sur ma main. » Ils dirent au prêtre: « Dieu nous le pardonnera malgré la solennité de ce « jour; nous vous en prions, donnez-nous quelque nourriture, « car voilà la quatrième fois que le soleil se lève depuis que « nous n'avons goûté ni pain, ni rien de cuit. » Le prêtre leur donna du pain trempé dans du vin, puis cacha les deux jeunes gens et s'en alla à matines. Cependant le barbare avait retrouvé leurs traces: il suivit Paulelle à l'église, mais, trompé par le prêtre, il s'en retourna. Les jeunes gens demeurèrent deux jours dans cette maison, et ayant repris des forces, s'en allèrent, pour retourner chez saint Grégoire. Le pontife, réjoui en voyant ces jeunes gens, pleura sur le cou de son neveu Attale. Il délivra Léon et toute sa race du joug de la servitude, lui donna des terres en propre, dans lesquelles il vécut libre, le reste de ses jours, avec sa femme et ses enfants. »

Guerres contre les Visigoths et les Ostrogoths; expéditions au delà des Alpes (539) et des Pyrénées (542). — Le roi des Ostrogoths, le puissant maître de l'Italie, Théodoric, qui avait déjà arrêté les succès de Clovis, enleva, en 523, le Valais aux Burgondes, et le Rouergue, le Vivarais et le Velay aux Francs. Mais il mourut en 526, et les Francs, prenant alors l'offensive, ravagèrent toute la Septimanie (531). Cette province resta néanmoins aux Visigoths, qui la garderont deux siècles; et ce sera par cette porte des Pyrénées que les Arabes entreront sur les terres des Francs. En 533, les Austrasiens reprirent le Rouergue, le Velay et le Gévaudan;

trois ans après, Vitigès, roi des Ostrogoths, céda aux Francs la Provence pour obtenir leur alliance contre les Grecs. Théodebert, en effet, qui succéda en 534 à Thierry, son père, dans la royauté d'Austrasie, conduisit une nombreuse armée en Italie, battit les Goths, qui l'avaient payé, les Grecs qui l'avaient appelé; ensuite pilla le pays tout à l'aise.

La maladie décima son armée. Mais les barbares ne comptaient pas les morts, ils ne comptaient que le butin. Celui que Théodebert rapporta fut si considérable, que Childebert et Clotaire, pour garder leurs leudes, durent leur en promettre un aussi riche en Espagne. Ils passèrent les Pyrénées et prirent Pampelune. Saragosse les arrêta. Ils furent battus dans la retraite (542).

Mort violente de presque tous les princes francs (524-558). — En ce temps-là les princes ne vieillissaient guère; les excès les tuaient jeunes, quand la main de leurs proches les épargnait. Des quatre fils de Clovis, Clodomir, roi d'Orléans, avait été tué le premier en 524, au moins celui-là par l'ennemi. Il laissait trois fils que Clotilde, leur aïeule, accueillit. Un jour Childebert envoya secrètement vers son frère Clotaire et lui fit dire: « Notre mère garde avec elle les fils de notre frère et veut leur donner le royaume; il faut que tu viennes promptement à Paris, pour que nous décidions si on leur coupera les cheveux, comme au reste du peuple, ou si nous les tuerons pour partager ensuite le royaume de notre frère. » Fort réjoui de ces paroles, Clotaire vint à Paris. Childebert avait déjà répandu dans le peuple que les deux rois étaient d'accord de mettre ces enfants à la place de leur père. Ils dépêchèrent donc, au nom de tous deux, des messagers à la reine qui lui dirent: « Remets-nous les enfants, que nous les élevions au trône. » Elle, remplie de joie, et ne sachant pas leur artifice, après avoir fait boire et manger les enfants, les envoya en disant: « Je croirai n'avoir pas perdu mon fils, si je vous vois succéder à son royaume. » Les enfants, étant allés, furent pris aussitôt et séparés de leurs serviteurs. Alors Childebert et Clotaire envoyèrent à la reine Arcadius, portant des ciseaux et une épée nue. Quand il fut arrivé près de la reine, il les lui montra en disant: « Tes fils nos seigneurs, ô très-glorieuse reine, attendent que tu leur fasses savoir ta volonté sur la manière dont il faut traiter les enfants; ordonne qu'ils vivent les cheveux coupés, ou qu'ils soient égorgés. »

« Consternée à ce message, et en même temps émue d'une

grande colère, en voyant cette épée nue et ces ciseaux, elle se laissa transporter par son indignation, et ne sachant dans sa douleur ce qu'elle disait, elle répondit imprudemment: « Si on ne les élève pas sur le trône, j'aime mieux les voir « morts que tondus. » Arcadius s'inquiéta peu de sa douleur, et ne chercha pas à pénétrer ce qu'elle penserait ensuite ; il revint en diligence près de ceux qui l'avaient envoyé, et leur dit: « Vous pouvez continuer, avec l'approbation de la reine, « ce que vous avez commencé. » Aussitôt Clotaire prit par le bras l'aîné des enfants, le jeta à terre, et lui enfonça son couteau sous l'aisselle. L'autre, aux cris de son frère, se jeta aux pieds de Childebert, lui disant avec larmes: « Secours-moi « mon très-bon père, afin que je ne meure pas comme mon « frère. » Childebert se laissa toucher et dit: « Je te prie, mon « très-cher frère, aie la générosité de m'accorder sa vie ; si tu « veux ne pas le tuer, je te donnerai, pour le racheter, ce que « tu demanderas. » Mais Clotaire l'accabla d'injures: « Re« pousse-le loin de toi, ou tu mourras certainement à sa « place: c'est toi qui m'as excité à cette affaire, et tu es si « prompt à reprendre ta foi! » Childebert, à ces paroles, repoussa l'enfant et le jeta à Clotaire, qui lui enfonça son couteau dans le côté et le tua. Ils tuèrent ensuite les serviteurs et les gouverneurs, et, après qu'ils furent morts, Clotaire monta à cheval et s'en alla, sans se troubler aucunement du meurtre de ses neveux. La reine fit emporter les corps de ses petits-fils sur un brancard et les conduisit, avec beaucoup de chants pieux et une immense douleur, à l'église Saint-Pierre, où on les enterra tous deux de la même manière. L'aîné avait dix ans, l'autre sept.

« Ils ne purent prendre le troisième, Clodoald, qui fut sauvé par le secours de braves guerriers. Dédaignant un royaume terrestre, il se consacra à Dieu, se coupa les cheveux de sa propre main, et fut fait clerc. Il persista dans les bonnes œuvres et mourut prêtre. »

A la mort de Thierry, en 534, Clotaire et Childebert auraient bien traité son fils Théodebert comme ils avaient traité les enfants de Clodomir. Mais Théodebert, déjà en âge d'homme, d'ailleurs plein de bravoure et aimé de ses leudes, était en état de se défendre. Ce fut le prince mérovingien le plus actif et le plus brillant. Après sa singulière expédition d'Italie, il en méditait une autre contre Constantinople ; et on ne sait trop ce qui fût arrivé, si, faisant tourner tête à l'invasion qui, de-

puis un siècle et demi, allait de l'est à l'ouest, il l'eût ramenée du fond de l'Occident, et eût jeté sur la seconde Rome la masse désordonnée et puissante des nations germaniques. Mais il périt à la chasse. Quelque temps auparavant, sa femme Deuterie, jalouse de la beauté de sa propre fille, l'avait mise dans un chariot attelé de taureaux sauvages qui la précipitèrent du haut d'un pont, de sorte qu'elle périt dans le fleuve.

Théodebert était mort en 547; Théodebald, son fils, âgé de quatorze ans, mourut en 553. Clotaire s'empara de son héritage. Le nouveau roi d'Austrasie eut presque aussitôt à empêcher une défection des Saxons qui refusaient de payer leur tribut de 500 vaches. « Comme il s'avançait contre eux avec une armée, ils lui apportèrent des paroles de soumission, mais ses soldats l'obligèrent à les chasser sans réponse. Ils revinrent encore offrant la moitié de tout ce qu'ils possédaient; et Clotaire disait à ses leudes: « Renoncez, je vous prie, à « votre projet, car le droit n'est pas de notre côté. Si vous « voulez aller absolument à ce combat, je ne vous suivrai « pas. » Eux alors, irrités, se jetèrent sur lui, déchirèrent sa tente, l'accablèrent d'injures et, l'entraînant de force, voulaient le tuer. Il les suivit donc, mais ils furent battus. » On doit se bien représenter ces mœurs et cet esprit indompté des guerriers francs, pour comprendre l'abaissement où tomberont successivement les deux royautés mérovingienne et carlovingienne.

Clotaire Ier, seul roi des Francs (558-561). — En 558, le roi de Paris, Childebert, mourut. Clotaire recueillit encore cet héritage et se trouva seul roi des Francs. Il ne régna que trois ans sur toute la monarchie de Clovis. Chramne, son fils, avait formé quelque complot contre lui avec Childebert. Son oncle mort, il courut se réfugier en Bretagne; son père l'y poursuivit, battit les Bretons qui voulaient le défendre, et, l'ayant pris, le fit attacher avec sa femme et ses enfants dans la cabane d'un paysan, à laquelle on mit le feu.

Il ne survécut lui-même qu'une année à ce fils, et mourut dans sa *villa* de Compiègne[1] où il venait souvent faire, dans

1. Les rois francs n'habitaient guère les cités. Ils allaient d'une de leurs *villas* à l'autre, consommant en chacune les provisions qui y avaient été amassées. Voici la description que donne M. Augustin Thierry de la *villa* de Braine : « C'était une de ces immenses fermes où les rois des Francs tenaient leur cour et qu'ils préféraient aux plus belles villes de la Gaule. L'habitation royale n'avait rien de l'aspect militaire des châteaux du moyen âge : c'était un vaste bâtiment entouré de portiques d'architecture romaine,

l'immense forêt qui l'enveloppe, ces grandes chasses qui plaisaient tant aux premiers Mérovingiens. A l'approche de la mort, sous le coup de la douleur, ce barbare se sentit enfin



Forêt de Compiègne.

vaincu : « Quel est ce roi du ciel, s'écria-t-il, qui fait ainsi périr les plus grands rois de la terre? »

quelquefois construit en bois poli avec soin et orné de sculptures qui ne manquaient pas d'élégance. Autour du principal corps de logis se trouvaient disposés par ordre les logements des officiers du palais, soit barbares, soit romains d'origine. D'autres maisons de moindre apparence étaient occupées par un grand nombre de familles qui exerçaient, hommes et femmes, toutes sortes de métiers, depuis l'orfèvrerie et la fabrique des armes, jusqu'à l'état de tisserand et de corroyeur, depuis la broderie en soie et en or jusqu'à la plus grossière préparation de la laine et du lin. La plupart de ces familles étaient gauloises, nées sur la portion du sol que le roi s'était adjugée comme part de conquête, ou transportées violemment de quelque ville voisine pour coloniser le domaine royal, des bâtiments d'exploitation agricole, des haras, des étables, des bergeries et des granges. Les maisons des cultivateurs et les masures des serfs du domaine complétaient le village royal qui ressemblait parfaitement, quoique sur une plus grande échelle, aux villages de l'ancienne Germanie. » Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, t. I, p. 363.

Sainte Radegonde. — Au nombre des femmes de Clotaire, il s'en trouva une dont l'histoire peut nous reposer de tant de scènes sanglantes. Radegonde était fille de ce Berthaire, roi de Thuringe, qui était tombé sous les coups de son frère, et elle-même avait fait partie du butin de Clotaire. Ce prince, frappé de sa beauté précoce, la fit élever avec soin, et plus tard la prit pour épouse. Radegonde avait vu avec horreur cet hymen qui lui donnait le titre de reine. Ses souvenirs la reportaient sans cesse au milieu de sa famille égorgée, et elle ne les oubliait qu'en se dérobant aux honneurs de son rôle officiel pour vivre au milieu des pauvres, subvenir à leurs besoins, soigner leurs plaies les plus rebutantes, ou bien écouter un clerc lettré et causer longuement avec quelque évêque des saintes Écritures. « C'est une nonne, disait brutalement Clotaire, et non une reine.» Le cloître, en effet, était l'asile où cette âme délicate et aimante voulait fuir les passions grossières qui l'entouraient Un jour que le roi fit tuer le dernier frère qui lui restait, elle courut à Noyon et trouva l'évêque saint Médard à l'autel : « Je t'en supplie, très-saint père, lui dit-elle, consacre-moi au Seigneur. » Il y avait à craindre toute la colère du roi; l'évêque hésita, car l'église était pleine de guerriers francs qui le menaçaient. Mais la reine, revêtant aussitôt un habit de recluse, le somma de donner à Dieu celle qui voulait rompre sans retour avec le siècle; et il la consacra diaconesse par l'imposition des mains.



Tombeau de sainte Radegonde [1].

Clotaire se montra d'abord fort irrité. Vaincu, cependant, à

1. L'église bâtie par sainte Radegonde fut détruite par un incendie en 1083, et aussitôt reconstruite. Le tombeau de la sainte est dans une crypte placée sous l'abside.

la longue, par la patiente résistance des évêques, il permit à la fille des rois thuringiens de fonder un monastère de femmes à Poitiers, dont elle est devenue la patronne. Elle s'y renferma en 550 pour n'en plus sortir que morte en 587. Durant cette longue reclusion, elle mêla toujours aux bonnes œuvres et à l'austérité des exercices religieux la culture des lettres; toujours aussi elle garda ses chers souvenirs du foyer domestique, et nous les retrouvons dans les mauvais vers du plus grand poëte de ce temps, Fortunatus, qui se fit ordonner prêtre pour ne la point quitter.

Ainsi la nature humaine ne perd jamais ses droits; au milieu du plus furieux déchaînement des passions mauvaises, il reste encore des sentiments purs et délicats. Au sixième siècle, c'était l'Église qui offrait un refuge à ces âmes tendres ou élevées que la barbarie croissante épouvantait: le cloître pour ceux qui cherchaient le recueillement et la solitude; le clergé régulier pour les vertus plus actives, pour ceux qui ne craignaient pas d'aller porter à des hommes de sang des paroles de paix, de justice et d'amour. Voilà pourquoi les plus mauvais siècles du moyen âge restent supérieurs en moralité aux plus beaux siècles du paganisme, et comment l'humanité avance, alors même qu'on la croit précipitée dans les abîmes.

CHAPITRE VIII.

LES FILS ET LES PETITS-FILS DE CLOTAIRE Ier (561-613).

Nouveau partage en 561. — Après la mort de Clotaire Ier (561), la monarchie fut de nouveau divisée en quatre royaumes: ceux de Paris, de Soissons, de Metz et de Burgondie. La mort prématurée du roi de Paris, Charibert, les réduisit à trois en 567. Ce dernier partage eut plus de durée que les précédents, parce qu'il répondait à des divisions réelles, à des nationalités distinctes. Gontran commanda aux Burgondes, Sigebert aux Francs austrasiens ou orientaux, et Chilpéric à cette population mêlée de Francs et de Gallo-Romains, qu'on

appela Neustriens ou les Occidentaux. Quant à l'Aquitaine, elle resta divisée entre les trois rois, chacun voulant sa part de ces belles contrées du midi et des riches cités dont les tribus rempliraient son trésor. Mais Paris avait déjà assez d'importance pour qu'aucun d'eux ne consentit à le laisser à un de ses frères. Il fut décidé qu'il appartiendrait à tous les trois, et que chacun n'y pourrait entrer qu'avec la permission des deux autres.

De ces trois personnages, Gontran eut le rôle le moins éclatant, mais l'existence la plus longue; il put voir les sanglantes catastrophes dont les deux autres royaumes furent le théâtre.

Un chroniqueur du septième siècle, Frédégaire, fait le récit suivant, qui, en ce temps-là, courait parmi le peuple: « Une nuit que Childéric, père de Clovis, reposait près de sa femme Basine, celle-ci lui dit: « O roi, lève-toi, et ce que tu verras « dans la cour du logis, tu viendras le dire à ta servante. » Childéric se leva et vit passer des bêtes qui ressemblaient à des lions, à des licornes et à des léopards. Il revint vers sa femme et lui dit ce qu'il avait vu; et Basine lui dit: « Maître, « va derechef, et ce que tu verras, tu le raconteras à ta ser- « vante. » Childéric sortit de nouveau et vit passer des bêtes semblables à des ours et à des loups. Ayant raconté cela à sa femme, elle le fit sortir une troisième fois; il vit alors des chiens et d'autres animaux inférieurs qui se roulaient et se déchiraient les uns les autres. Alors Basine dit à Childéric: « Ce que tu as vu de tes yeux arrivera en vérité: il nous « naîtra un fils qui sera un lion par son courage; les fils de « notre fils ressembleront aux léopards et aux licornes; mais « ils engendreront à leur tour des enfants semblables aux ours « et aux loups pour leur voracité. Ceux que tu as vus pour la « dernière fois viendront pour la fin et la ruine du royaume. »

Cette fois encore l'imagination populaire avait rencontré juste. Nous aussi, nous avons vu passer les lions et les léopards, et nous voici avec les ours et les loups dévorants.

Sous les fils de Clovis, l'esprit de conquête animait encore les Francs; maintenant il n'y aura plus, pendant un siècle et demi, que l'esprit de discorde.

Opposition de la Neustrie et de l'Austrasie; Frédégonde et Brunehaut. — Dans l'Austrasie (Belgique et Lorraine), plus rapprochée du Rhin par où les barbares étaient venus, et couverte d'une plus nombreuse population franque,

les coutumes germaniques dominaient; et une foule de petits chefs y formaient une aristocratie puissante et guerrière, jalouse de ses rois. La Neustrie (Ile-de-France, Normandie, etc.), plus romaine parce qu'elle renfermait moins de barbares et plus d'anciennes cités, accordait davantage à l'autorité de ses rois et conservait quelques souvenirs, quelques usages de l'administration impériale. Cette différence de mœurs et de situation amena entre la Neustrie et l'Austrasie une opposition politique, qui éclata d'abord dans la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut, l'une épouse de Chilpéric, l'autre épouse de Sigebert; plus tard, dans celle d'Ébroïn et des maires d'Austrasie.

Invasion des Avars et des Lombards (562-576). — Un nouveau peuple, arrivé de l'Asie par la route des Huns, avait pénétré dans la vallée du Danube, et, la remontant, se heurta contre l'empire franc. Sigebert, chargé, comme roi d'Austrasie, de défendre les frontières orientales, battit une première fois les Avars en 562. Mais six ans plus tard ils pénétrèrent jusqu'en Bavière et en Franconie, vainquirent Sigebert et le firent captif. Il faut cependant que leur victoire n'ait pas été bien décisive, car ils relâchèrent leur prisonnier et rentrèrent dans la Pannonie. Dans le même temps, les Lombards, depuis peu maîtres de l'Italie, envahissaient les États de Gontran. A trois reprises différentes, ils pénétrèrent jusqu'aux bords du Rhône (570-576). L'empire franc était trop près encore de son origine pour se laisser déjà entamer. Les Lombards furent rejetés au delà des Alpes, comme les Avars l'avaient été au delà des pays germains.

Meurtre de Galswinthe (568). — Pendant que le roi d'Austrasie combattait pour la cause commune, ses frères profitaient de son absence pour piller ses provinces occidentales. A cette injure, Chilpéric en ajouta une autre : il fit étrangler sa femme Galswinthe, sœur de Brunehaut. Toutes deux étaient filles du roi des Visigoths, Athanagilde, qui avait cru acheter, par cette double union, l'amitié des Francs. Si Brunehaut, femme d'un cœur viril, avait accepté sans répugnance l'hymen avec un de ces chefs qui, aux yeux des Goths, amollis par le doux climat d'Espagne, étaient des barbares, Galswinthe, moins ambitieuse de la puissance, avait vu avec terreur arriver le jour où il lui avait fallu quitter sa mère, pour aller chercher bien loin vers le Nord un époux inconnu. Notre plus habile historien a raconté, d'après un poëte du temps, Fortu-

natus, cette touchante histoire, et peint cette douce figure qui se détache si bien sur ce fond de barbarie. « Quand les ambassadeurs francs se présentèrent pour saluer la fiancée de leur roi, ils la trouvèrent sanglotante sur le sein de sa mère. Tout durs qu'ils étaient, ils furent émus et n'osèrent parler de voyage. Ils laissèrent passer deux jours, et le troisième ils vinrent se présenter devant la reine en lui annonçant cette fois qu'ils avaient hâte de partir, lui parlant de l'impatience de Chilpéric et de la longueur du chemin. La reine pleura et demanda encore pour sa fille un jour de délai. « Un seul jour « encore, et je ne demanderai plus rien; savez-vous que là où « vous emmenez ma fille, il n'y aura plus de mère pour elle! » Mais tous les retards possibles étaient épuisés, Athanagilde interposa son autorité de roi et de père, et, malgré les larmes de sa mère, Galswinthe fut remise entre les mains de ceux qui avaient mission de la conduire à son futur époux.

« Une longue file de cavaliers, de voitures, de chariots et de bagages traversa les rues de Tolède et se dirigea vers la porte du Nord. Le roi suivit le cortége de sa fille jusqu'à un pont jeté sur le Tage, à quelque distance de la ville; mais la reine ne put se résoudre à retourner si vite, et voulut aller au delà. Quittant son propre char, elle s'assit auprès de Galswinthe, et, d'étape en étape, de journée en journée, elle se laissa entraîner à 100 milles de distance. Chaque jour elle disait : « C'est jus- « que-là que je veux aller, » et, parvenue à ce terme, elle passait outre. A l'approche des montagnes, les chemins devinrent difficiles, elle ne s'en aperçut pas, et voulut encore aller plus loin. Mais comme les gens qui la suivaient grossissaient beaucoup le cortége, augmentaient les embarras et les dangers du voyage, les seigneurs goths résolurent de ne pas permettre que leur reine fît un mille de plus. Il fallut se résigner à une séparation inévitable, et de nouvelles scènes de tendresse, mais plus calmes, eurent lieu entre la mère et la fille. La reine exprima en paroles douces sa tristesse et ses craintes maternelles : « Sois heureuse, dit-elle, mais j'ai peur pour toi; « prends garde, ma fille, prends bien garde. » A ces mots, qui s'accordaient trop bien avec ses propres pressentiments, Galswinthe pleura : « Dieu le veut, il faut que je me soumette. » Et la triste séparation s'accomplit.

« Un partage se fit dans ce nombreux cortége. Cavaliers et chariots se divisèrent, les uns continuant à marcher en avant, les autres retournant vers Tolède. Avant de monter sur le char

qui devait la ramener en arrière, la reine des Goths s'arrêta au bord de la route, et, fixant ses yeux vers le chariot de sa fille, elle ne cessa de le regarder, debout et immobile, jusqu'à ce qu'il disparût dans l'éloignement et dans les détours des chemins. Galswinthe, triste mais résignée, continua sa route vers le Nord. Son escorte, composée de seigneurs et de guerriers des deux nations, Goths et Francs, traversa les Pyrénées, puis les villes de Narbonne et de Carcassonne, sans sortir du royaume des Goths qui s'étendait jusque-là; ensuite elle se dirigea par la route de Poitiers et de Tours, vers la cité de Rouen, où devait avoir lieu la célébration du mariage. Aux portes de chaque grande ville, le cortége faisait halte, et tout se disposait pour une entrée solennelle : les cavaliers jetaient bas leurs manteaux de route, découvraient les harnais de leurs chevaux, et s'armaient de leurs boucliers suspendus à l'arçon de la selle; la fiancée du roi de Neustrie quittait son lourd chariot de voyage pour un char de parade, en forme de tour et tout couvert de plaques d'argent....

« Les noces de Galswinthe furent célébrées avec autant de magnificence et d'appareil que celles de sa sœur Brunehaut. Il y eut même cette fois, pour la mariée, des honneurs extraordinaires; et tous les Francs de la Neustrie, seigneurs et simples guerriers, lui jurèrent fidélité comme à un roi. Rangés en demi-cercle, ils tirèrent tous à la fois leurs épées, et les brandirent en l'air en prononçant une vieille formule païenne qui dévouait au tranchant du glaive celui qui violerait son serment. Ensuite le roi renouvela solennellement sa promesse de constance et de foi conjugale; posant sa main sur une châsse qui contenait des reliques, il jura de ne jamais répudier la fille du roi des Goths, et, tant qu'elle vivrait, de ne prendre aucune autre femme. »

Il tint sa promesse quelques mois! Avant d'arriver, Galswinthe avait une rivale, Frédégonde, dont le nom seul rappelle tout ce qu'il y a jamais eu de sécheresse et d'implacable cruauté dans le cœur d'une femme. Repoussée un instant dans l'ombre d'où elle était sortie par l'arrivée de la fille du roi des Goths, elle reprit bientôt sur Chilpéric l'ascendant qu'elle avait exercé déjà. Galswinthe osa se plaindre, puis demanda à retourner dans son pays; Chilpéric craignit de perdre les trésors qu'elle avait apportés. Une nuit, un serviteur affidé fut introduit dans sa chambre, et l'étrangla pendant qu'elle dormait.

Meurtre de Sigebert (575). — Brunehaut voulut aussi-

tôt la venger ; elle poussa son époux à la guerre. Mais Gontran s'interposa. On remit l'affaire au jugement du peuple assemblé, et sa sentence obligea Chilpéric à livrer à Brunehaut cinq villes d'Aquitaine qu'il avait constituées comme douaire à Galswinthe, le lendemain des noces. En 573, il essaya de revenir sur cette cession et envahit les domaines de Sigebert en Aquitaine. Le roi d'Austrasie accourt, traînant à sa suite une immense armée venue d'outre-Rhin, et qui semblait une invasion nouvelle. Chilpéric, épouvanté, céda encore, mais, à peine Sigebert avait-il renvoyé ses bandes sauvages, que de nouvelles provocations le ramenèrent en Neustrie. Cette fois ce fut pour en finir avec son frère. Rien ne put l'arrêter. Il entra dans Paris, et les Neustriens s'engagèrent à le prendre pour roi. Chilpéric ne conservait que Tournay ; Sigebert voulut le lui enlever. Au moment de partir, il vit arriver un pieux personnage, Germain, évêque de Paris, qui s'efforça d'arracher de son cœur la pensée mauvaise que le roi de Metz y avait laissée entrer. « Roi Sigebert, lui dit l'évêque, si tu pars sans intention de mettre ton frère à mort, tu reviendras vivant et victorieux ; mais si tu as une autre pensée, tu mourras ; car le Seigneur a dit : « La fosse que tu prépares afin que « ton frère y tombe te fera tomber toi-même. » Sigebert ne répondit rien et alla recevoir à Vitry, sur la Scarpe, les acclamations des Neustriens qui le proclamaient roi, puis il marcha contre Tournay. Mais Frédégonde veillait sur son époux et sur elle-même : deux soldats, fanatisés par elle, se rendirent à Vitry, où ils demandèrent à saluer Sigebert et à l'entretenir en secret. Comme il les écoutait, ayant chacun d'eux à ses côtés, ils le frappèrent à la fois dans le flanc avec de longs couteaux empoisonnés. Il ne poussa qu'un cri et tomba mort (575). Chilpéric était délivré.

Meurtre de Chilpéric et de deux de ses fils (584). — Brunehaut, alors à Paris avec ses trésors et son tout jeune fils, qui fut Childebert II, était à la merci de Chilpéric. Le roi de Neustrie prit les trésors et s'inquiéta peu de l'enfant. Un des fidèles de Sigebert pénétra dans le palais où il était gardé, le cacha dans une grande corbeille, et se laissant, à l'aide d'une corde, glisser du haut des murs, le conduisit à Metz par des chemins détournés, il n'avait que cinq ans, les leudes le proclamèrent néanmoins roi et lui donnèrent un maire du palais pour gouverner à sa place. Cette minorité était favorable à leurs désirs d'indépendance.

Cependant Frédégonde épouvantait la Neustrie de ses assassinats. Son mari avait deux fils d'un premier mariage, Mérovée et Clovis, dont les droits devaient primer ceux de Clotaire, fils de Frédégonde. Mérovée commit l'imprudence d'épouser Brunehaut; la marâtre saisit ce prétexte pour lui aliéner son père et le poursuivit avec un tel acharnement, que le malheureux se fit tuer par un des siens ou tomba sous les coups d'un affidé de la reine. Ses amis périrent dans d'atroces supplices. L'évêque de Rouen, qui avait béni ce mariage, fut lui-même égorgé dans son église, sur les marches de l'autel, pendant qu'il offrait le sacrifice de la messe. Clovis tomba après, puis une de ses sœurs et Audowère, leur mère.

Ainsi se vérifiaient les paroles d'un évêque : « Après le synode qui s'était tenu à Paris, raconte Grégoire de Tours, j'avais déjà dit adieu au roi, et me préparais à m'en retourner chez moi. Ne voulant cependant point partir sans avoir salué l'évêque d'Alby, j'allai le chercher, et le trouvai dans la cour de la maison de Braine; nous nous éloignâmes un peu pour causer, et il me dit : « Ne vois-tu pas au-dessus de ce toit ce que j'y aperçois? — J'y vois, lui dis-je, un second petit bâtiment que le roi a dernièrement fait élever au-dessus. » Il reprit : N'y vois-tu pas autre chose? — Non, » dis-je; et, supposant qu'il parlait ainsi par manière de jeu, j'ajoutai : « Si tu vois quelque chose de plus, montre-le-moi. » Alors, poussant un profond soupir : il me dit : « Je vois le glaive de la colère divine tiré et suspendu sur cette maison. » Et véritablement les paroles de l'évêque ne furent pas menteuses. »

Chilpéric lui-même fut peut-être une des victimes de Frédégonde. Un soir qu'il revenait de la chasse, à sa villa royale de Chelles, comme il descendait de cheval, la main appuyée sur l'épaule d'un des leudes, il fut poignardé par Landéric, un des serviteurs de la reine (584); d'autres, il est vrai, accusent Brunehaut.

Ce prince, que Grégoire de Tours appelle un Néron, un Héronde, avait pourtant, au milieu de tous ses vices et de sa barbarie, des instincts d'administration et quelque curiosité littéraire. Il faisait des vers, fort mauvais assurément, mais d'où je conclus qu'il lisait des poëtes que bientôt personne ne lira plus, et il trouvait bien beau l'ordre qu'avaient établi les empereurs. Il est vrai que ce qu'il prisait surtout, c'était leur système financier. « Le roi Chilpéric, dit Grégoire de Tours, fit faire dans tout son royaume des rôles d'impositions nouvelles

et très-pesantes, ce qui fut cause que beaucoup quittèrent leurs cités et abandonnèrent leurs propriétés.... Il avait été ordonné que chaque propriétaire de terre payerait une emphore de vin par demi-arpent. On avait imposé, sur les autres terres et sur les esclaves, beaucoup d'autres contributions ou prestations qu'il était impossible de supporter. » Les peuples protestaient par de fréquentes révoltes, contre le retour de cette fiscalité dévorante qui avait entraîné la ruine du vieil empire. Mais il fallut des malheurs domestiques, la mort de plusieurs enfants pour persuader au roi et à Frédégonde que la colère du ciel était sur leur maison, à cause de ces tributs; ils firent alors brûler les rôles.

Le roi Gontran. — Tant de meurtres effrayèrent le débonnaire Gontran. « Pour faire cesser cette mauvaise coutume de tuer les rois, il se rendit un jour à l'église, où tout le peuple était assemblé pour la messe, fit faire silence par un diacre, et dit : « Je vous conjure, hommes et femmes qui êtes ici pré« sents, gardez-moi une fidélité inviolable, et ne me tuez pas « comme vous avez tué dernièrement mes frères. Que je puisse « au moins pendant trois ans élever mes neveux, de peur qu'il « n'arrive après ma mort que vous périssiez avec ces petits « enfants, puisqu'il ne resterait de notre famille aucun homme « fort pour vous défendre. » A ces mots, tout le peuple adressa des prières au Seigneur. » (Grégoire de Tours.)

Entre Frédégonde et Brunehaut, il y avait en effet de quoi trembler pour un pacifique. Cependant Frédégonde avait déféré à Gontran la tutelle de son fils, le jeune Clotaire II, mais il se sentait de tous côtés entouré de périls. Il craignait Frédégonde, il craignait Brunehaut rentrée en Austrasie, où elle avait pris un grand ascendant sur son fils, il craignait les leudes qui, de jour en jour, voulaient moins s'assujettir à la royauté ; et un vaste complot venait de s'organiser dans le midi. L'Aquitaine, restée toute romaine, avait essayé de se séparer des contrées barbares du nord en se donnant un roi particulier, Gondowald. Cet aventurier, qui se disait fils de Clotaire Ier, périt, mais après avoir été sur le point de réussir (585).

Traité d'Andelot (587). — Un autre complot plus formidable fut secrètement formé en 587, parmi les leudes d'Austrasie et de Burgondie. Il s'agissait d'assassiner les deux rois et de se partager ensuite le pays. Un des assassins, arrêté au moment où il levait le couteau sur Gontran, avoua tout. Les conjurés périrent, et parmi eux, nombre de ducs et de comtes.

Childebert et Gontran effrayés eurent une entrevue à Andelot (dans la Haute-Marne, à 20 kilomètres nord-est de Chaumont), pour régler tous leurs différends. Il fut décidé que l'héritage de celui des deux qui mourrait sans enfants passerait au survivant; que les leudes ne pourraient plus, selon leur caprice, porter d'un roi à l'autre leur fidélité; mais en retour on leur garantit la possession de leurs bénéfices. C'était le premier pas vers le régime féodal.

Pouvoir de Brunehaut en Austrasie, puis en Burgondie. — Gontran mourut en 593; Childebert II réunit les deux royaumes et essaya de prendre celui de son cousin Clotaire II, le fils de Frédégonde; ses troupes furent battues à Droissy, près de Soissons, et il n'eut pas le temps de réparer cet échec, une maladie l'ayant enlevé en 596. L'aîné de ses fils, Théodebert II, eut l'Austrasie; l'autre, Thierry II, la Burgondie. Brunehaut espéra régner en Austrasie sous son petit-fils, comme elle avait régné sous son fils. Mais elle irrita les Austrasiens en essayant de ramener un peu d'ordre dans l'État et de soumettre les leudes à plus d'obéissance. Se sentant haïe des grands, elle chercha à maintenir son pouvoir sur son petit-fils en le jetant dans tous les désordres. Elle fut punie de cet odieux calcul. Les compagnons de débauche du jeune roi la chassèrent (599).

Retirée en Burgondie, auprès de son autre petit-fils, elle y porta le même besoin de pouvoir, mêlant, il faut le dire, à son ambition impérieuse, des vues plus hautes que n'en avaient les princes de ce temps. Elle goûtait les arts et les lettres; elle pensait ce que ne pensaient guère tous ces Mérovingiens: que les rois n'ont pas seulement à jouir des tributs payés par les peuples, mais qu'ils leur doivent en échange de l'ordre et des travaux d'utilité publique; elle bâtissait des églises, faisait construire des routes et se souvenait de l'administration romaine qu'elle eût voulu restaurer. Malheureusement tous les moyens lui étaient bons, surtout le grand moyen de ce temps, celui qui semblait simplifier tout, l'assassinat. Ainsi fit-elle lapider saint Didier, évêque de Vienne, qui voulait arracher son petit-fils aux vices qu'elle nourrissait en lui. Elle n'osa pourtant pas porter la main sur saint Colomban, moine irlandais, d'une éloquence égale à son courage, et qui parcourait la Gaule en rappelant les moines à la discipline et quelquefois les princes à l'humanité. Comme il reprochait vivement à Thierry II ses déréglements, Brunehaut le chassa du monastère qu'il venait de

fonder à Luxeuil, au milieu des solitudes des Vosges, et le fit embarquer sur la Loire pour le renvoyer en son pays.

Au milieu de ces intrigues de cour, il y avait des guerres de peuples. Deux fois les Neustriens avaient été vainqueurs des Austrasiens, près de Soissons, à Droissy (593), et non loin de Moret, à Latofao (596); mais ils furent mis en pleine déroute à Dormeilles, en Gâtinais (600), et près d'Étampes (604) par les Burgondes: Paris fut pris. C'en était fait de Clotaire II si le roi d'Austrasie ne l'eût sauvé en traitant avec lui. Brunehaut, furieuse de voir lui échapper une vengeance poursuivie pendant trente années, s'en prit à Théodebert. Elle décida son frère Thierry à l'attaquer, mais les leudes s'y refusèrent. En 610 ils allèrent d'eux-mêmes à cette guerre. Théodebert, vaincu, fut mis à mort avec ses enfants. Son frère ne lui survécut guère (613).

Conspiration des grands contre Brunehaut; sa mort affreuse (613). — Il n'y avait plus d'hommes pour régner en Austrasie et en Burgondie, mais quatre enfants et leur aïeule Brunehaut. Les grands frémirent à la pensée qu'ils allaient se trouver à la merci de cette femme impérieuse, et un complot s'ourdit secrètement contre elle. Elle faisait marcher les armées de ses deux royaumes contre Clotaire II, et comptait sur une victoire certaine; elle fut livrée par ses propres soldats au fils de son implacable ennemie. Il lui reprocha la mort de dix rois, l'abandonna pendant trois jours aux insultes de son armée, puis la fit attacher à la queue d'un cheval indompté. Les quatre fils de Thierry II avaient été déjà égorgés; Clotaire II se trouva, comme son aïeul Clotaire Ier, seul roi des Francs (613). L'horrible Frédégonde, sa mère, était morte « pleine de jours » en 597.



CHAPITRE IX.

ÉTAT DE LA GAULE AU SIXIÈME SIÈCLE[1].

Désordres et ténèbres de ce temps. — L'humanité a traversé peu d'époques aussi malheureuses que le sixième et le septième siècle de notre ère. L'indiscipline, les brutales violences des barbares, l'absence de tout ordre, le réveil des antiques rivalités de ville à ville, de canton à canton, et partout enfin une sorte de retour à l'état de nature, voilà ce que montrent les documents de cette triste époque. On avait toujours à craindre le pillage, l'incendie ou quelque attaque soudaine et le meurtre. De sorte que, en outre du mal que faisait la violence présente, il y avait encore les perpétuelles inquiétudes que causait la pensée des violences futures, les barbares se faisant aussi peu scrupule de prendre la liberté que les biens des vaincus. Ainsi, lorsque Chilpéric envoya sa fille en Espagne pour la marier au roi des Goths, il fit enlever à Paris un grand nombre d'habitants de condition distinguée, qui durent, bon gré mal gré, quitter leur patrie, leur famille, pour faire cortége à sa fille. Chaque année ces rois barbares se faisaient la guerre, et chaque année aussi faisaient la paix. Alors ils se livraient mutuellement des otages : c'étaient toujours des fils de riches Gallo-Romains, qui, à la première rupture, étaient des deux côtés réduits en servitude. On a vu plus haut l'histoire d'Attale, un de ces otages.

Ajoutons, pour achever le tableau de ces temps déplorables, que toute culture de l'esprit s'arrête; que la langue latine se déforme dans ces bouches grossières; que rois et chefs, nul, hors de l'Église et des administrations municipales, ne s'inquiète plus de savoir lire et écrire. La civilisation recule et semble sur le point de disparaître sous les ruines amoncelées par les barbares.

1. Ouvrages à consulter : *Essais sur l'Histoire de France*, par M. Guizot; *Récits mérovingiens*, par M. Aug. Thierry.

Frédégaire, le continuateur de Grégoire de Tours, reconnaît avec tristesse le progrès croissant de la barbarie. Le pieux évêque était lui-même bien inculte, et demandait déjà grâce pour les fautes de son style; du moins l'esprit vivait en lui. « J'aurais souhaité, dit Frédégaire, qu'il me fût échu en partage une pareille faconde et que je pusse quelque peu lui ressembler. Mais l'on puise difficilement à une source dont les eaux tarissent. Le monde se fait vieux, la pointe de la sagacité s'émousse ; aucun homme de ce temps ne peut ressembler aux orateurs des âges précédents; aucun n'oserait y prétendre. »

Trois sociétés en Gaule. — Quand l'invasion eut passé sur la Gaule, brisant les liens antiques, et apportant de nouvelles idées politiques et sociales, comme elle avait amené de nouveaux peuples, trois sociétés se trouvèrent en présence, dont l'une servit de lien aux deux autres; les Gallo-Romains, les barbares, et entre eux, se recrutant des deux côtés, l'Église.

Le clergé : importance du rôle des évêques. — L'Église était allée au-devant des barbares; elle conquit ses vainqueurs, les amena au pied de ses autels, leur fit courber la tête sous sa parole et sous sa main. Mais au contact de cette barbarie, elle prit elle-même quelque rudesse. Des Germains, des Francs, aspirèrent aux honneurs de l'épiscopat, et portèrent dans les basiliques des mœurs qu'elles ne connaissaient point. Le grand mouvement intellectuel qui animait naguère la société religieuse se ralentit, puis s'arrêta; les ténèbres descendirent sur l'Église même. Cependant le clergé conserva quelque tradition de la culture ancienne, quelque teinture des lettres; et, si sa science diminua, son influence s'accrut, dans les villes, où l'évêque fut le chef véritable; auprès des rois qui trouvaient dans ses rangs d'habiles conseillers; auprès des grands qui payaient ses prières par de riches aumônes, préférant faire pénitence avec des terres données à l'Église plutôt qu'avec de bons exemples donnés à leurs fidèles. Armés de l'excommunication, les évêques inspiraient aux plus violents de ces hommes, même aux rois, une crainte salutaire; et ils ajoutèrent à leur autorité morale un pouvoir réel, en obtenant de Clotaire Ier ou de Clotaire II le droit de recevoir, concurremment avec le comte ou gouverneur de la cité, la dénonciation des crimes de vol, de sédition et d'incendie.

Cette ingérence du clergé dans les affaires du siècle était heureuse, car il y avait plus de lumières, d'impartialité et de douceur dans ces tribunaux que dans ceux des barbares.

Il était alors à l'avant-garde de la société; et les quatre-vingt-trois conciles tenus en Gaule du sixième au milieu du huitième siècle n'attestent pas seulement son activité pratique et la ferveur de son zèle, mais aussi ses constants efforts pour rendre les mœurs meilleures et mettre dans l'organisation sociale plus de justice et moins d'inégalité. Si le concile de Mâcon (585) imposait l'obligation de payer la dîme ou le dixième de tous les produits de la terre aux ministres de l'Église, sous peine d'excommunication perpétuelle, c'est que l'Église était seule en ce temps-là à songer aux pauvres. Le concile de Lyon (583) avait décrété qu'il y aurait dans toutes les villes un logement séparé pour les lépreux, lesquels seraient nourris et entretenus aux frais de l'Église. Le concile de Châlons (644) défendait de vendre des esclaves chrétiens hors du royaume; et les pères ajoutaient: « La religion réclame que les chrétiens soient rachetés entièrement des liens de la servitude. » L'assemblée d'Orléans, en 511, avait accordé aux églises le droit d'asile; ce droit, mauvais en des temps de paix, d'ordre et de justice, était précieux à une époque où le faible était la proie du fort. L'Église prenait donc courageusement les affligés sous sa protection. Elle appelait à elle la veuve, l'orphelin, le pauvre, le proscrit, et c'est parce qu'elle avait avec elle tous les faibles qu'elle fut si forte, car les faibles et les opprimés, c'était alors à peu près tout le monde.

Les monastères. — A côté des églises s'élevaient les monastères. Saint Martin avait introduit en Occident la vie cénobitique que saint Antoine avait, le premier, au troisième siècle, pratiquée en Orient et dans les déserts de la Thébaïde. Il avait fondé, en 360, le monastère de Ligugé, à 8 kilomètres de Poitiers, et, plus tard, celui de Marmoutiers, près de Tours. Vers le même temps, fut bâti celui de l'île Barbe, au-dessus de Lyon, et au commencement du cinquième siècle celui de Saint-Victor, à Marseille, qui furent tous deux longtemps célèbres. Dès lors les couvents se multiplièrent rapidement; au sixième siècle, il y en avait déjà 238. Ces cénobites vivaient sans règle générale, et quelques-uns livrés aux excès d'une piété plus bizarre qu'édifiante, comme ce *stylite* des environs de Trèves, qui se tenait debout et pieds nus, hiver comme été, sur la cime d'une colonne d'où les évêques du voisinage eurent grand'peine à le faire descendre. Mais vers 530 saint Benoît de Nursia rédigea, pour les moines du Mont-Cassin, des statuts qui furent promptement adoptés dans toute la Gaule. Cette sage règle rejetait les

macérations inutiles, et partageait le temps des moines entre la prière, le travail des bras et celui de l'esprit; elle leur faisait défricher le sol, mais aussi elle leur imposait la lecture et la copie des manuscrits. « On perce le diable d'autant de coups, disait un abbé, qu'on trace de lettres sur le papier. » Un peu de vie littéraire se conserva donc au fond des monastères, et c'est de là qu'elle sortira pour se répandre sur la société, quand cette société aura retrouvé assez de sécurité et de loisir pour se remettre à penser.



L'Ile Barbe [2].

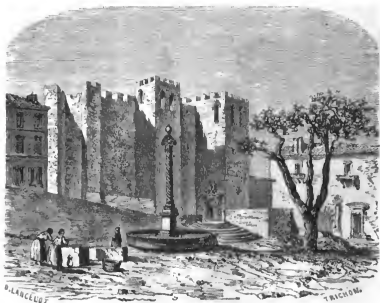
« Une abbaye n'était pas seulement un lieu de prière et de méditation, c'était encore un asile ouvert contre l'envahissement de la barbarie sous toutes ses formes. Ce refuge des livres et du savoir abritait des ateliers de tout genre, et ses dépendances formaient ce que nous appelons aujourd'hui une ferme modèle [1]; il y avait là des exemples d'industrie et d'activité pour le laboureur, l'ouvrier, le propriétaire. Ce fut, selon toute apparence, l'école où s'instrusirent ceux des conquérants à qui l'intérêt, bien entendu, fit faire sur leurs domaines de grandes

1. Voyez le mémoire de M. Mignet sur cette question : *Comment l'ancienne Germanie est entrée dans la société civilisée de l'Europe occidentale*. Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques, t. III, p. 773.

2. L'île Barbe est dans la Saône; son monastère a disparu, et il reste à peine dans l'île, devenue pour les Lyonnais un but de promenade et de plaisirs, quelques ruines, une abside romane et un clocher.

entreprises de culture ou de colonisation, deux choses dont la première impliquait alors la seconde[1] »

Les Gallo-Romains ; la prépondérance passe des villes aux campagnes. — Les barbares avaient renversé l'administration impériale, mais non l'organisation intérieure des cités. Cependant un comte franc était venu s'y établir pour y représenter le roi, percevoir l'impôt que les Gallo-Romains continuèrent à payer, et rendre la justice. Les vaincus gardèrent leur curie, leurs magistratures, l'usage de la loi romaine,



Saint-Victor de Marseille[2].

et ces institutions ont, dans un très-grand nombre de villes, traversé tout le moyen âge. Mais la présence permanente de ce comte franc, investi de tous les pouvoirs du roi, porta gravement atteinte aux libertés municipales qui, à d'autres égards, furent agrandies. Ainsi, les habitants des villes reprirent le droit de porter les armes que les Romains leur avaient ôté. La société gallo-romaine présentait trois conditions principales : les

1. Aug. Thierry : *Essai sur l'histoire du tiers état*, p. 8.
2. L'abbaye de Saint-Victor, bâtie par Cassien et longtemps un foyer de science religieuse, a été plusieurs fois rebâtie et restaurée. Elle ne présente rien de remarquable.

hommes libres propriétaires, les colons attachés au sol qu'ils cultivaient, les esclaves domestiques ou agricoles. Dans le système de pénalité des Francs, la vie d'un Gallo-Romain n'était estimée que la moitié de celle d'un barbare. Les Gallo-Romains libres vivaient presque tous dans les cités, suivant les habitudes de la société grecque et romaine, les riches de leurs revenus, les pauvres du peu d'industrie et de commerce qui subsistaient encore. Les barbares, au contraire, dédaignaient le séjour des villes, pour rester, comme de l'autre côté du Rhin, à l'air libre, sous les grands arbres, à portée des terrains de chasse. Les plus riches propriétaires gallo-romains suivirent l'exemple des maîtres du pays. Ils quittèrent le triclinium et les couronnes de fleurs, les bains parfumés et les moelleux tapis de l'Orient, le poëte et le parasite qui égayaient leurs repas, les jeux du cirque et les discussions de la curie, qui occupaient leurs loisirs, pour les longues chasses, les bruyantes orgies et la fière indépendance des barbares. Alors une importante révolution fut accomplie. La prépondérance qui appartenait aux villes, dans l'antiquité, passa aux campagnes, où l'aristocratie s'établissait, et le moyen âge aura, en place de la vie municipale qui développe la civilisation et la liberté, le règne des châteaux et cette noblesse terrienne qui partout a montré de brillantes qualités militaires, mais partout aussi a tenu, pendant des siècles, le paysan courbé sur son sillon, l'artisan sur son métier, dans la misère, l'ignorance et la servitude.

Les barbares ; condition des terres et des personnes ; wehrgeld[1]. — Après la conquête, les Francs avaient pris une partie considérable des terres gauloises. Ces terres, franches de tout tribut et dont la possession n'imposait à leurs propriétaires que le service militaire dans les guerres nationales, formèrent le domaine propre du guerrier, ou ce qu'on appela les *alleux*. Les rois, les chefs influents qui s'étaient réservé des domaines considérables, payèrent dans la suite les services de leurs compagnons, qu'ils nommaient leurs *fidèles* ou leurs *leudes*, avec des terres cédées pour la vie, et généralement, depuis le traité d'Andelot (587), à perpétuité. Mais ils attachèrent à cette session

1. J'expose dans le texte l'état des personnes et des terres en Gaule, tel qu'on le fait généralement d'après les travaux de MM. Guizot, Naudet, Pardessus, Guérard, etc. J'aurais à dire sur cette double question, sur le traité d'Andelot et sur l'histoire politique des Merovingiens des choses fort différentes. Mais il faudrait pour la discussion et les preuves une place dont je ne dispose pas ici. Je m'en tiens donc à l'histoire convenue tout en faisant des réserves que j'espère bien expliquer ailleurs.

l'obligation du service militaire et de certains devoirs à remplir vis-à-vis d'eux, en échange de la protection qu'ils assurèrent à leurs vassaux envers et contre tous. Ces terres protégées, mais dépendantes, formèrent les *bénéfices*. Les *terres tributaires* étaient celles que les Francs avaient laissées aux anciens propriétaires à condition d'un tribut en argent ou en nature.

Pour les personnes, on distinguait :

1° Les *hommes libres*, divisés en deux classes : propriétaires d'alleux, qui ne devaient rien à personne, mais étaient obligés, vis-à-vis du roi, à quelques dons ; vis-à-vis de la nation, au service militaire dans les guerres nationales ; *leudes*, qui avaient les bénéfices et qui étaient astreints à de certains devoirs envers ceux de qui ils les tenaient. Les leudes royaux, parmi lesquels le roi choisissait habituellement les ducs et les comtes qu'il envoyait commander les armées, les provinces ou les villes, étaient ceux qui avaient reçu directement du roi leur bénéfice. Ces leudes royaux qui, vivant dans l'intimité du prince, en obtenaient des domaines considérables, et les chefs qui avaient eu assez de terres pour en distribuer à leurs fidèles, formaient une aristocratie dont la force et les prétentions iront chaque jour en croissant.

2° Le *lite*, qui, de même que le colon romain, ne pouvait être capricieusement arraché du domaine qu'il cultivait comme fermier, et pour lequel il payait au propriétaire une redevance fixe.

3° L'*esclave*, à qui l'on ne reconnaissait plus la liberté personnelle que le lite et le colon gardaient encore.

Dans le système de pénalité des lois barbares, où tout, le meurtre comme le vol, se compensait avec de l'or (*wehrgeld, argent de la défense*), la vie d'un Gallo-Romain est toujours estimée la moitié du prix de la vie d'un Franc.

Voici quelques exemples de cette curieuse hiérarchie sociale marquée par le prix du sang, sorte d'appréciation qui, à force d'être appliquée dans cette société livrée à toutes les passions brutales, était devenue la règle.

Pour le meurtre du barbare libre, compagnon ou leude du roi, tué dans sa maison par une bande armée, chez les Saliens.. 1800 sols[1].

Le duc chez les Bavarois, l'évêque chez les Alamans.................................. 960

1. M. Guérard a évalué le sou d'or à 9 fr. 28 c. valeur réelle, et à 99 fr. 53 c. valeur actuelle.

L'évêque chez les Ripuaires, le Romain, leude du roi, chez les Saliens	900 sols.
Les parents du duc chez les Bavarois	640
Tout leude du roi, un comte, un prêtre né libre, un juge libre	600
Un diacre chez les Ripuaires	500
Chez les Alamans et les Saliens	400
Le Salien ou le Ripuaire libre	200
Le barbare libre des autres tribus	160
L'esclave bon ouvrier en or	150
Le Romain propriétaire, le lite germanique, l'esclave ouvrier en argent	100
L'affranchi	80
L'esclave barbare	55
L'esclave forgeron	50
Le serf de l'église du roi et le Romain tributaire	45
Le gardien de porcs	30
L'esclave chez les Bavarois	20

Gouvernement. — La royauté était à la fois élective et héréditaire, c'est-à-dire que le roi était élu, mais toujours choisi dans la famille des Mérovingiens. Ces rois sont quelquefois appelés les princes chevelus. Les raser, c'était les déposer. « On dépouillait un roi franc de sa chevelure, dit Chateaubriand, comme un empereur de son diadème. Les Germains, dans leur simplicité, avaient attaché le signe de la puissance à la couronne naturelle de l'homme. » Au delà du Rhin, les rois n'avaient eu qu'une autorité fort restreinte. Après la conquête, les Gallo-Romains, surtout les évêques, cherchèrent à donner à ces princes quelques idées d'ordre et d'administration. Le territoire fut divisé en comtés et les comtés en centuries. Dans chacune des anciennes cités gallo-romaines, un officier du roi, un comte, vint rendre la justice, concurremment avec l'évêque, à qui certaines causes furent réservées. Francs, Gallo-Romains, Burgondes, Visigoths, étaient jugés par lui, mais d'après leur loi particulière et leurs coutumes. Il percevait les revenus publics, convoquait le ban des hommes libres et les conduisait à l'armée. On réunit quelquefois plusieurs cités sous la surveillance supérieure d'un duc, lequel eut alors sous ses ordres plusieurs comtes. Ainsi les rois barbares respectaient moins l'indépendance des cités que ne l'avaient fait les empereurs. Ils essayèrent même de rétablir la fiscalité romaine qui était tombée avec

l'empire ; mais cette tentative, comme toutes celles que firent quelques-uns de ces rois ou de leurs ministres pour mettre un peu d'ordre dans cette société, irrita profondément les grands, surtout ceux d'Austrasie, plus étrangers aux coutumes romaines.

Les Francs avaient en effet apporté de la Germanie une idée qu'on ne connaissait plus dans l'empire, celle de la souveraineté de la nation. Pour les questions importantes, le roi était obligé, dans les premiers temps, de réunir l'assemblée générale, à laquelle tous les hommes libres étaient tenus d'assister (*champ de mars*). C'est là aussi qu'en souvenir de l'ancienne fraternité d'armes qui avait existé en Germanie, les Francs venaient offrir au prince leurs dons annuels. Dans chaque comté, dans chaque centurie, les hommes libres formaient la cour du comte ou du centenier, pour rendre la justice. Ces habitudes de liberté et d'égalité s'alliaient mal avec les allures despotiques du régime impérial. Tous ceux qui en souhaitèrent le retour, Chilpéric, Brunehaut, Ébroïn, périrent à la peine.

Aristocratie militaire. — Mais cette victoire ne profita qu'aux grands, qui peu à peu formèrent, au milieu de la nation, une noblesse puissante, d'autant plus redoutable qu'elle se donna un chef dans le maire du palais. Le roi vivant entouré d'une foule nombreuse de leudes, il y avait toujours autour de lui beaucoup de bruit et de tumulte. Pour mettre un peu d'ordre dans ce chaos, on institua de bonne heure un maire du palais, élu par les grands et juge de toutes les querelles qui s'élevaient dans la demeure royale. Il n'avait que la police du palais et le commandement des leudes ; il prit peu à peu les fonctions que le roi s'ennuyait de remplir, et on verra le maire du palais, surtout en Austrasie, contraindre les Mérovingiens à se résigner au rôle de rois fainéants.

Lois barbares. — Chaque tribu germanique avait sa loi. Celles des Visigoths et des Burgondes se rapprochent beaucoup de la loi romaine, sous laquelle vivaient le clergé et les Gallo-Romains. Nous avons encore les lois des Alamans, des Bavarois, des Ripuaires et des Saliens. Trois caractères principaux les distinguent de la loi romaine. D'abord elles ne forment qu'une législation pénale, c'est-à-dire qu'elles ne s'occupent que des délits, ce qui accuse une société singulièrement violente. En second lieu, elles permettent de racheter toute blessure à prix d'argent, par une amende ou composition *wehrgeld*), dont le prix diffère principalement d'après la condition

de l'offensé. Enfin elles admettent la preuve des faits par le témoignage d'un certain nombre de parents ou d'amis, soit de l'accusé, soit de l'accusateur. Le juge peut ordonner cependant le combat, ou *duel judiciaire*, et les épreuves par l'eau froide, par l'eau bouillante et par le fer rouge. Dans le premier cas, l'accusé, jeté pieds et poings liés dans une cuve pleine d'eau, était regardé comme coupable s'il surnageait, l'eau qui avait été religieusement consacrée ne pouvant, dit-on, rien conserver d'impur ; dans le second, il plongeait sa main au fond d'un vase rempli d'eau en ébullition, pour y prendre un anneau que le juge y avait jeté. S'il la retirait sans qu'il y eût trace de brûlure, il était acquitté. C'était le jugement de Dieu. L'épreuve par le fer rouge était analogue ; il fallait prendre et porter quelques pas une barre de fer rougie au feu ; si, trois jours après, la main était sans blessure ou la blessure d'un certain aspect, l'accusé était innocent. Les tortures et les supplices étaient réservés pour l'esclave et le serf convaincus d'un crime. L'homme libre n'était habituellement soumis qu'au wehrgeld.

Voici cependant un exemple contraire, à la suite d'un duel judiciaire que raconte Grégoire de Tours (liv. X) : « La vingt-neuvième année du roi Gontran, comme ce prince chassait dans la forêt des Vosges, il y trouva les restes d'un buffle qu'on avait tué. Le garde de la forêt, interrogé pour savoir qui avait osé tuer le buffle dans une forêt royale, nomma Chaudon, chambellan du roi. Gontran le fit charger de liens et conduire à Châlons où il fut confronté avec le chambellan. Celui-ci nia avoir commis cette action, le roi ordonna que le combat décidât entre eux. Chaudon était vieux ; il présenta son neveu pour combattre à sa place. Les deux adversaires furent menés au champ clos. Là, le jeune homme, poussant fortement sa lance contre le garde, lui perça le pied et le fit tomber ; mais comme il se précipitait sur lui pour lui couper la gorge avec son couteau, l'autre lui plongea le sien dans le ventre, et tous deux restèrent morts sur la place. A cette vue, Chaudon s'enfuit en grande hâte pour gagner l'asile de l'église de Saint-Marcel, Mais Gontran cria qu'on le prît avant qu'il l'eût atteint, le fit attacher à un poteau et lapider. » On voit là, sans parler de ces trois hommes envoyés à la mort pour un buffle par le plus débonnaire des Mérovingiens, le droit exercé par les vieillards et les femmes de se faire remplacer et le sort qui attendait celui dont le champion avait été vaincu.

Loi salique.—Cette loi, rédigée en latin sur la rive gauche du Rhin, avant le baptême de Clovis, est précédée d'un prologue écrit postérieurement par quelque clerc d'origine franque, et où se montre à nu tout ce qu'il y avait de sauvage encore dans ce peuple, même dans ses lettrés, et aussi de sincère dévotion envers l'Église : « Vive le Christ qui aime les Francs ! qu'il garde leur royaume et remplisse leur chef de la lumière de sa grâce ; qu'il protége l'armée, qu'il leur accorde des signes qui attestent leur foi, les joies de la paix et la félicité ; que le Seigneur Jésus dirige dans la voie de la piété les règnes de ceux qui gouvernent ; car cette nation est celle qui, petite en nombre, mais brave et forte, secoua le dur joug des Romains, et qui, après avoir reconnu la sainteté du baptême, orna somptueusement d'or et de pierreries précieuses les corps des saints martyrs, que les Romains avaient brûlés par le feu, massacrés, mutilés par le fer ou fait déchirer par les bêtes. »

Un article fameux de la loi salique décrétait qu'une femme ne pouvait hériter de la terre salique ou allodiale, pour laquelle le Franc devait le service militaire. Cette exclusion était naturelle, plus tard on assimila le royaume à la terre salique, et les femmes en France ont été toujours exclues du trône.

Désorganisation de l'esclavage. — Par le progrès croissant des doctrines morales, l'esclavage antique avait déjà perdu quelque peu de sa rigueur, quand l'Église, en prêchant le dogme de la fraternité humaine et de la commune rédemption, lui porta le plus rude coup. Les affranchissements se multiplièrent et l'esclavage fut moins à la discrétion du maître. L'invasion, qui désorganisa tout, désorganisa aussi l'esclavage, d'autant plus que cet état contre nature a besoin pour se maintenir de la législation la plus sévère. Le barbare, vainqueur impérieux, ne distinguait pas toujours la toge de la tunique, le maître de l'esclave. Dans le commun malheur, l'intervalle qui les séparait diminua. Le luxe disparaissant, et les mœurs germaniques prenant le dessus, les esclaves domestiques furent moins nombreux. Relégués aux champs, ils se rapprochèrent de la condition du colon ; et la plupart devinrent serfs de la glèbe, c'est-à-dire attachés au sol et ne devant qu'un travail réglé, au lieu d'un service arbitraire. Cette classe nouvelle s'accrut par en bas et par en haut. Les esclaves s'y élevèrent, les colons et les hommes libres ruinés y tombèrent. Au neu-

vième et au dixième siècle cette transformation sera opérée; alors il n'y aura plus guère d'esclaves, seulement des serfs; mais il faudra huit siècles encore pour détruire cette seconde servitude.

Histoire du comte Leudaste[1]. — L'aventureuse histoire d'un personnage qui, sorti de la plus basse condition, s'éleva au plus haut rang, fera mieux connaître cette société barbare en nous la montrant en action.

Leudaste était né serf de la maison royale. Un intendant de Charibert l'enrôla dans les bas services du palais; à la première occasion favorable, il s'enfuit. Trois fois on le ramena, autant de fois il s'échappa. Le fouet et le cachot n'y faisant rien, on lui fendit l'oreille, ce qui le marquait d'un signe de flétrissure indélébile. Il se sauva encore. Charibert, en ce temps-là, venait d'épouser une servante du palais, Markowefe, fille d'un cardeur de laine. Leudaste sut intéresser la nouvelle reine au sort d'un ancien compagnon d'esclavage. Elle lui confia la garde de ses chevaux; de là il parvint au titre de comte des écuries de la reine: ce qui le mettait non-seulement au rang des hommes libres, mais au niveau des nobles francs. L'habileté avec laquelle il exploita la faveur de Markowefe lui valut assez de richesses pour qu'à la mort de sa protectrice il fût en état d'acheter, par ses présents, au roi Charibert, la charge de comte des écuries royales, puis enfin celle de comte de Tours.

Alors Leudaste se crut tout permis: exactions, violences, outrages. La mort de Charibert délivra les habitants de ce fléau: la ville entra dans le lot de Sigebert, et Leudaste alla vivre dans le palais de Chilpéric, où il chercha à prendre auprès de Frédégonde l'ascendant qu'il avait eu auprès de Markowefe (567). Cinq ans après, un homme d'une noble famille d'Auvergne fut élu évêque de Tours par le peuple et le clergé de cette ville, dont il avait gagné l'affection durant un pèlerinage au tombeau de saint Martin. C'est le grave et pieux personnage auquel nous devons tant de précieux détails sur ce temps, l'historien des Francs, saint Grégoire de Tours. Le roi Sigebert confirma ce choix heureux. Grégoire dut bientôt à sa naissance, à son caractère ferme et sérieux, à sa dignité, une influence considérable, même au delà des murs de sa ville épiscopale. Les troupes de Chilpéric étant entrées dans la cité en 574, Leudaste fut rétabli dans son office; mais, en face de

1. Voyez pour plus de détails deux forts beaux récits de M. Aug. Thierry; j'en copie plusieurs passages.

Grégoire, il se contint quelque temps. L'assassinat de Sigebert, en le délivrant de toute crainte, lui rendit son assurance, et il recommença les violences et les brutalités de sa première administration. Souvent il lui arrivait, quand il siégeait comme juge, d'injurier le plaideur et même l'assistance, de faire enchaîner un prêtre ou frapper du bâton un guerrier franc. Dans ces moments-là, l'ancien serf ne distinguait plus ni vainqueurs ni vaincus. Quant au bon droit, il n'y en avait, bien entendu, qu'avec de l'argent.

Grégoire supporta patiemment, pendant deux années, ces violences. A la fin, une députation partie secrètement de Tours alla tout dévoiler au roi Chilpéric, et Leudaste, après une enquête, fut destitué. Dès lors, il voua une haine mortelle à l'évêque qui l'avait fait chasser et à Frédégonde qui ne l'avait pas soutenu. Il combina un plan pour les perdre tous deux; il se concerta avec un prêtre, Rikulf, qui ambitionnait la place de Grégoire, et avec un sous-diacre du même nom qui ambitionnait autre chose, puis alla trouver Chilpéric et accusa l'évêque de vouloir livrer Tours au roi d'Austrasie et de répandre sur Frédégonde des bruits injurieux. La colère du roi fut extrême à cette double révélation. Il exigea que Leudaste produisît des témoins. L'ancien comte désigna deux amis de Grégoire qui parleraient, disait-il, si on les mettait à la torture, et le sous-diacre Rikulf qui parlerait sans cela.

Leudaste espérait que Chilpéric mettrait dans cette affaire tout l'emportement de sa passion barbare, et que, content de son seul témoignage et de celui du diacre Rikulf, sans plus ample informé, il chasserait Frédégonde et tiendrait l'évêque en disgrâce. Mais, entre Frédégonde et Chilpéric, il y avait des liens d'affection et de crimes qu'il n'était pas facile de briser. Instruite de l'accusation formée contre elle, elle eut assez d'empire sur Chilpéric pour obtenir que tout fût examiné avec calme et lenteur. Elle se sentait un ennemi et voulait le trouver. Un synode de tous les évêques de Neustrie fut convoqué au domaine royal de Braine pour juger Grégoire.

Quand le synode s'ouvrit, toute la population gallo-romaine des environs accourut, témoignant sa sympathie pour l'évêque; les Francs eux-mêmes le saluaient avec respect. Berthramn, évêque de Bordeaux, exposa les faits de la cause; et, interpellant Grégoire, le requit de déclarer s'il était vrai qu'il eût proféré des imputations contraires à l'honneur de la reine. « En vérité, je n'ai rien dit de cela, » répondit l'évêque de Tours.

« Le léger murmure de satisfaction que ces paroles excitèrent dans l'assemblée, se traduisit au dehors en trépignements et en clameurs. Malgré la présence du roi, les vassaux francs, étrangers à l'idée que se faisaient les Romains de la majesté royale et de la sainteté des audiences judiciaires, intervinrent tout à coup dans le débat par des exclamations empreintes d'une rude liberté de langage. « Pourquoi impute-t-on de pareilles « choses à un prêtre de Dieu ?— D'où vient que le roi poursuit « une semblable affaire ?— Est-ce que l'évêque est capable de « tenir des propos de cette espèce, même sur le compte d'un « esclave? Ah! Seigneur Dieu, prête secours à ton serviteur. » A ces cris d'opposition, le roi se leva, mais sans colère, et comme habitué de longue main à la brutale franchise de ses leudes. Élevant la voix pour que la foule du dehors entendît son apologie, il dit à l'assemblée : « L'imputation dirigée « contre ma femme est un outrage pour moi; j'ai dû le ressen« tir. Si vous trouvez bon qu'on produise des témoins à la « charge de l'évêque, les voilà ici présents; mais, s'il vous « semble que cela ne doive pas se faire, et qu'il faille s'en re« mettre à la bonne foi de l'évêque, dites-le; j'écouterai vo« lontiers ce que vous aurez ordonné. »

« Les évêques, ravis et un peu étonnés de cette modération et de cette docilité du roi Chilpéric, lui permirent aussitôt de faire comparaître les témoins à charge dont il annonçait la présence ; mais il n'en put présenter qu'un seul, le sous-diacre Rikulf. Les deux amis de Grégoire, désignés par Leudaste, persistaient à dire qu'ils n'avaient rien à déclarer. Quant à Leudaste, profitant de sa liberté et du désordre qui présidait à l'instruction de cette procédure, non-seulement il n'était point venu à l'audience, mais de plus il avait eu la précaution de s'éloigner du théâtre des débats. Rikulf, audacieux jusqu'au bout, se mit en devoir de parler; mais les membres du synode l'arrêtèrent, en s'écriant de toutes parts: « Un clerc de rang inférieur ne peut être cru « en justice contre un évêque. » (Augustin Thierry.)

La preuve testimoniale ainsi écartée, il ne restait plus qu'à s'en tenir à la parole et au serment de l'accusé ; le roi, fidèle à sa promesse, n'objecta rien pour le fond, mais il chicana sur la forme ; soit par un caprice d'imagination, soit que de vagues souvenirs de quelque vieille superstition germanique lui revinssent à l'esprit sous des formes chrétiennes, il voulut que la justification de l'évêque Grégoire fût accompagnée d'actes étrangers et capables de la faire ressembler à une sorte d'épreuve

magique. Il exigea que l'évêque dit la messe trois fois de suite à trois autels différents, et qu'à l'issue de chaque messe, debout sur les degrés de l'autel, il jurât qu'il n'avait point tenu les propos qu'on lui attribuait.

Les trois messes furent dites, et les trois serments prêtés sur trois autels. « Aussitôt après, le concile rentra en séance; Chilpéric avait déjà repris sa place, le président de l'assemblée resta debout et dit avec une gravité majestueuse : « O roi, « l'évêque a accompli toutes les choses qui lui avaient été « prescrites; son innocence est prouvée; et maintenant qu'a- « vons-nous à faire? Il nous reste à te priver de la communion « chrétienne, toi et Berthramn, l'accusateur d'un de ses frères.» Frappé de cette sentence inattendue, le roi changea de visage, et de l'air confus d'un écolier qui rejette sa faute sur des complices, il répondit : « Mais je n'ai raconté autre chose que ce que j'avais entendu dire. — Qui est-ce qui l'a dit le premier? répliqua le président du concile d'un ton d'autorité plus absolue. — C'est de Leudaste que j'ai tout appris, » dit le roi encore ému d'avoir entendu retentir à ses oreilles le terrible mot d'excommunication.

L'ordre fut donné sur-le-champ d'amener Leudaste à la barre de l'assemblée, mais on ne le trouva ni dans le palais ni aux environs; il s'était esquivé prudemment. Les évêques résolurent de procéder contre lui par contumace, et de le déclarer excommunié. Quand la délibération fut close, le président du synode se leva et prononça l'anathème selon les formules consacrées :

« Par le jugement du Père, du Fils et du Saint-Esprit, en vertu de la puissance accordée aux apôtres et aux successeurs des apôtres de délier et de lier dans le ciel et sur la terre, tous ensemble nous décrétons que Leudaste, semeur de scandale, accusateur de la reine, faux dénonciateur d'un évêque, attendu qu'il s'est soustrait à l'audience pour échapper à son jugement, sera désormais séparé du giron de la sainte mère Église et exclu de toute communion chrétienne. Dans la vie présente et dans la vie à venir, que nul chrétien ne lui dise salut et ne lui administre la sainte communion du corps et du sang de Jésus-Christ; que personne ne lui fasse compagnie, ne le reçoive dans sa maison, ne traite avec lui d'aucune affaire, ne boive, ne mange, ne converse avec lui, à moins que ce ne soit pour l'engager à se repentir; qu'il soit maudit de Dieu le Père, qui a créé l'homme; qu'il soit maudit de Dieu le Fils, qui a souf-

fert pour l'homme; qu'il soit maudit de l'Esprit-Saint, qui se répand sur nous au baptême; qu'il soit maudit de tous les saints, qui, depuis le commencement du monde, ont trouvé grâce devant Dieu; qu'il soit maudit partout où il se trouvera, à la maison ou aux champs, sur la grande route ou dans le sentier; qu'il soit maudit vivant et mourant, dans la veille et dans le sommeil, dans le travail et dans le repos; qu'il soit maudit dans toutes les forces et les organes de son corps; qu'il soit maudit dans toute la charpente de ses membres, et que, du sommet de la tête à la plante des pieds, il n'y ait pas sur lui la moindre place qui reste saine; qu'il soit livré au supplice avec Dathan et Abiron, avec ceux qui ont dit au Seigneur: « Retire-toi de nous, » et de même que le feu s'éteint dans l'eau, qu'ainsi sa lumière s'éteigne pour jamais, à moins qu'il ne se repente et vienne donner satisfaction. » A ces derniers mots, tous les membres de l'assemblée qui avaient écouté jusque-là dans un silence de recueillement, élevèrent ensemble la voix et crièrent à plusieurs reprises: « Amen, que cela soit, qu'il soit anathème! Amen, amen! »

Ensuite on passa au jugement de Rikulf, qui fut condamné à mort. Sur la prière de Grégoire, Chilpéric lui fit grâce de la vie, mais, avant de le laisser sortir de ses mains, Frédégonde le fit affreusement torturer. « Je ne crois pas, dit l'évêque de Tours, qu'aucune chose inanimée, qu'aucun métal eût pu résister à tous les coups dont ce pauvre malheureux fut meurtri. » Depuis la troisième heure du jour jusqu'à la neuvième, il resta suspendu à un arbre et les mains liées derrière le dos; à la neuvième, on le détacha et on l'étendit sur un chevalet, où il fut fouetté de bâtons, de verges et de courroies mises en double; et cela, non par un ou deux hommes, mais tant qu'il en pouvait approcher de ses misérables membres, tous se mettaient à l'œuvre et frappaient.

Au milieu de ces tortures, Rikulf avoua toute l'intrigue: ils avaient espéré faire renvoyer la reine et ses deux fils pour que Clovis, fils aîné de Chilpéric, héritât du trône; alors Leudaste eût été fait duc et le premier dans l'État après le roi. On a vu que Frédégonde s'était souvenue de l'ambition que Leudaste avait eue pour le fils de son époux.

Cependant Leudaste fuyait déguisé. Il put arriver à Tours avant qu'on y connût la sentence portée contre lui; il enleva ses richesses et se retira dans le Berry, qui appartenait au roi Gontran. Mais, au premier village où il passa, la vue de ces

lourds chariots tenta la cupidité des habitants. Le juge du canton se mit à leur tête, et tout fut pris. A quelque temps de là, il faillit lui-même tomber aux mains de soldats qui le cherchaient, et n'eut d'autre ressource que de gagner l'asile de saint Hilaire de Poitiers. Après la joie de se trouver enfin en sûreté, vint l'ennui de cette retraite dans le saint lieu. Mais beaucoup de proscrits s'y trouvaient avec lui. Il les organisa en bandes qui de temps à autre couraient la ville, pillaient une ou deux maisons, puis revenaient jouir dans le temple du fruit de leurs rapines. Alors c'étaient de scandaleuses orgies, des jeux, des blasphèmes et des querelles. On le chassa enfin comme indigne de la protection du saint.

Il disparut pendant deux ans, jusqu'à ce que les amis qu'il avait à la cour de Neustrie eussent obtenu du roi et des évêques la permission pour lui de rentrer dans sa maison de Tours. Mais Leudaste n'était pas homme à tirer leçon de l'expérience. Ce retour de fortune ne lui parut pas assez complet, et il alla à la cour de Neustrie pour obtenir de rentrer dans les bonnes grâces du roi. Chilpéric l'évita quelque temps; puis, cédant aux instances, consentit à le recevoir, mais l'avertit d'agir avec prudence vis-à-vis de la reine. L'avis était bon; Leudaste n'en tint compte. Un dimanche que le roi et la reine assistaient ensemble à la messe, dans la cathédrale de Paris, Leudaste se rendit à l'église, traversa de l'air le moins timide la foule qui entourait le siége royal, et, se prosternant aux pieds de Frédégonde, qui était loin de s'attendre à le voir, il la supplia de lui pardonner.

« A cette subite apparition d'un homme qu'elle haïssait mortellement et qui lui semblait venir là moins pour l'implorer que pour braver sa colère, la reine fut saisie du plus violent accès de dépit. La rougeur lui monta au front, des larmes coulèrent sur ses joues, et, jetant vers son mari, immobile à côté d'elle, un regard amèrement dédaigneux, elle s'écria : « Puisqu'il ne me reste pas de fils sur qui je puisse me repo-« ser du soin de poursuivre mes injures, c'est à toi, Seigneur « Jésus, que j'en remets la poursuite! » Puis, comme pour faire un dernier appel à la conscience de celui dont le devoir était de la protéger, elle se jeta aux pieds du roi, en disant avec une expression de vive douleur et de dignité blessée : « Malheur à moi qui vois mon ennemi et qui ne peux rien « contre lui! »

Le roi ordonna que Leudaste fût chassé de l'église. Au lieu

de fuir en toute hâte, il se dit que cette colère de la reine passerait avec quelques présents, et il s'arrêta dans les boutiques qui touchaient à l'église pour lui choisir étoffes et bijoux. Il y était encore quand la reine sortit du temple ; elle le vit, et, à peine rentrée au palais, elle dépêcha quelques-uns de ses gens pour s'assurer de sa personne. Il en blessa un, et quoique gravement atteint lui-même d'un coup d'épée à la tête, il s'enfuit ; en passant par le pont de la Cité, il fit un faux pas, tomba, se cassa la jambe et fut saisi. Le roi et la reine délibérèrent longtemps pour trouver un supplice à leur gré. Affaibli par le sang qu'il avait perdu, il n'aurait pu supporter de longues tortures. Ils appelèrent d'habiles médecins, afin qu'on lui rendît un corps capable de souffrir ; mais la gangrène se mit dans ses blessures. Quand Frédégonde l'apprit, elle le fit arracher de son lit, étendre sur le pavé, la nuque du cou appuyée contre une énorme barre de fer, puis un homme armé d'un autre barreau l'en frappa sur la gorge, jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir.

On voit par ce récit que, malgré la différence d'origine, un Romain, même un serf, grâce à l'universelle désorganisation, pouvait prendre rang parmi les nobles francs ; que les évêques avaient une place considérable dans cette société, et que l'Église payait quelquefois bien cher l'asile qu'elle offrait dans ses temples à tous les proscrits, par les scandales qu'ils y causaient ; surtout on voit Frédégonde avec ses haines implacables. J'aurais voulu montrer encore Chilpéric lisant à Grégoire de Tours ses vers qui trébuchent sur leurs pieds, ou discutant avec lui sur la Trinité, essayant d'introduire de nouvelles lettres dans l'alphabet romain pour rendre les sons gutturaux de l'allemand, et tremblant devant sa femme, tremblant devant ses soldats, qui pillent, partout où ils passent, ami ou ennemi ; mais ce récit n'est déjà que trop long.



CHAPITRE X[1].

CLOTAIRE II ET DAGOBERT, SEULS ROIS DES FRANCS, ANARCHIE APRÈS EUX (613-687).

Clotaire II, seul roi (613-628) : Constitution perpétuelle de 615. — Par la mort de Brunehaut et des enfants de Thierry II, le fils de Frédégonde était enfin seul roi ; l'héritage de Clovis était encore une fois réuni ; il le semblait du moins. Les maires du palais de Burgondie et d'Austrasie venaient de faire jurer au roi qu'il ne les dépouillerait pas de leurs fonctions, et qu'il n'interviendrait pas dans l'élection à cette charge, exclusivement réservée aux leudes. — Il y eut cependant un effort considérable fait en 615 pour organiser cette société. Soixante-dix-neuf évêques se réunirent à Paris avec les leudes des trois royaumes, et le roi sanctionna, par un édit ou constitution perpétuelle, les décisions de cette assemblée. L'élection des évêques était réservée au clergé et au peuple des diocèses, le roi n'ayant que le droit de confirmer l'élection, après quoi le métropolitain consacrait l'élu ; le clerc n'était justiciable que de son évêque ; les impôts directs établis par Chilpéric, Frédégonde et Brunehaut, étaient abolis ; mais les péages sur les routes et les droits à l'entrée des villes subsistaient ; les juges des comtés devaient toujours être pris parmi les propriétaires du pays : mesure extrêmement favorable à l'aristocratie, car les grands propriétaires se trouvaient investis du pouvoir judiciaire, qui alors semblait réunir tous les autres.

Bien des articles de cette constitution étaient dirigés contre la royauté au profit de la double aristocratie ecclésiastique et militaire qui se formait : « Le roi, y était-il dit, n'établira aucun nouvel impôt. Il n'envahira pas la succession de ceux qui

1. Ouvrages à consulter : *Chronique* de Frédégaire; les *Vies de Dagobert*, de *saint Léger* et de *Pépin le Vieux*, dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par M. Guizot.

meurent intestats, et la laissera revenir à leurs légitimes héritiers. Il n'accordera plus d'autorisation pour enlever des monastères les riches veuves et les religieuses dont on voudrait s'approprier les biens par le mariage. Il restituera aux leudes tout ce qu'ils pourraient avoir perdu pendant les derniers troubles. Il ne recevra pas les appels des clercs et maintiendra l'entière indépendance des tribunaux ecclésiastiques. »

Les chroniqueurs ne savent rien du règne de Clotaire II, qu'ils représentent pourtant comme doux et bon envers tout le monde, savant dans les lettres, craignant Dieu, magnifique protecteur des églises, des prêtres et des pauvres; se livrant seulement avec trop d'ardeur à la chasse et au plaisir, à cause de quoi il fut blâmé par ses leudes. Est-ce à dire que le barbare ait disparu? « Les Saxons s'étant révoltés, dit un autre chroniqueur, il les dompta si pleinement par les armes, qu'il fit périr tous les mâles de cette race, dont la taille surpassait la longueur de son épée; il voulait que le souvenir toujours vivant de cette mortelle épée étouffât l'audace de leurs enfants. » Voilà une bien fière conduite. Mais il y a quelque raison de croire que cette épée de Clotaire II n'était pas si terrible.

En 622, Clotaire II donna son fils Dagobert pour roi aux Austrasiens, sous la direction du maire Pépin de Landen où Pépin le Vieux, et de saint Arnoulf, évêque de Metz. Ces deux personnages, ancêtres de la maison Carlovingienne, étaient rapprochés par le mariage de leurs enfants : Anségise, fils d'Arnoulf, avait épousé une fille de Pépin de Landen, et de cette union naquit Pépin d'Héristal.

Dagobert, seul roi (628-638) : Apogée de la grandeur des Francs mérovingiens. — Dagobert, qui succéda à son père, en 628, fut le plus puissant et est resté le plus populaire des rois mérovingiens. « Prince terrible, dit son biographe, envers les rebelles et les perfides, tenant fermement le sceptre royal, et s'élevant comme un lion contre les factieux. » Sous lui, les Vascons ou Basques, qui habitaient au sud de la Garonne, furent vaincus et promirent une obéissance qui ne sera, il est vrai, qu'illusoire. Judicaël, duc des Bretons, vint à la villa royale de Clichy faire acte de soumission. Au delà du Rhin, la plus grande partie des Frisons et des Saxons payait le tribut, et les Thuringiens, les Alamans, les Bavarois recevaient docilement les ordres du roi. L'empire des Francs s'étendait donc du Wéser aux Pyrénées, et de l'Océan

occidental aux frontières de la Bohême. Aussi Dagobert apparaît-il comme chef de tous les barbares établis dans les provinces de l'ancien empire d'Occident. Il était l'allié des empereurs de Constantinople, et on le voit intervenir dans les affaires des Visigoths d'Espagne, auxquels il donna un roi; dans celles des Lombards d'Italie, qu'il força de respecter leur reine Gondeberge, sa parente, et d'attaquer les Vénèdes, ses ennemis. Enfin, ce fut sur la terre des Francs que les Bulgares fugitifs vinrent chercher un asile.

A l'intérieur, Dagobert s'appliqua à rendre bonne justice.



Crypte de Saint-Denis[1].

Il visitait lui-même ses royaumes pour réprimer les désordres. « Sa venue, dit Frédégaire, frappait de terreur les évêques et les grands, mais elle comblait les pauvres de joie. » Il fit écrire les lois des peuples barbares, ses sujets, et reprit

1. Cette crypte est placée sous le chœur. Les chapelles du rond-point sont du temps de Suger; certaines parties sont même d'une époque antérieure. Le plus ancien monument, celui de Clovis, n'est que de la fin du douzième siècle ou du commencement du treizième. Les premiers qui soient contemporains des personnages dont ils portent le nom, datent du règne de saint Louis. En 1793, ces sépultures royales furent violées, et ce qu'elles renfermaient détruit.

même aux églises et aux couvents grand nombre de domaines usurpés sur le fisc royal. Néanmoins, il était libéral envers le clergé. Il fit abandon à saint Martin de l'impôt dû par la cité de Tours, et au monastère de Wissembourg d'une partie de la basse Alsace, dont les habitants ne payèrent plus le tribut qu'à l'abbé. L'impôt ira ainsi se transformant de plus en plus en cens privé, et, pendant toute la période féodale, il n'y aura pas d'impositions publiques.

Dagobert fonda l'abbaye de Saint-Denis, où la plupart des rois de France après lui furent enterrés, il encouragea le peu d'arts qui restaient encore et montra un luxe que n'avaient point connu ses farouches prédécesseurs. Sa mollesse l'a fait surnommer le Salomon des Francs. Le nom de l'orfévre saint Éloi, son ministre, est resté attaché au sien.

Symptômes d'une décadence prochaine. — Le règne de Dagobert, qui fut comme un temps de repos entre la période des conquêtes et celle de la décadence, vit aussi commencer les revers. Ce prince fut contraint de céder la plus grande partie de l'Aquitaine à son frère Charibert. Dix mille familles bulgares s'étant réfugiées en Bavière, il ne sut s'en débarrasser qu'en les faisant égorger. Les Vénèdes, établis dans la Bohême et la Moravie, avaient pillé les marchands francs et refusaient réparation. Dagobert fit marcher une armée austrasienne contre eux; elle fut battue et ils ravagèrent impunément la Thuringe. De son vivant, mais surtout après sa mort, les défections se multiplièrent. Alors les Saxons refusèrent le tribut, les Thuringiens se révoltèrent, les Frisons se donnèrent un duc, les Bavarois et les Alamans ne prêtèrent plus qu'une obéissance purement nominale. Dans l'intérieur même de la Gaule, la domination franque recula jusqu'à la Loire. Les chefs nationaux des Gascons et des Aquitains régneront dans le bassin de la Garonne. La Bourgogne méridionale se donnera également des chefs indigènes; et dans les provinces qui leur resteront fidèles, les rois trouveront à côté d'eux des officiers tout-puissants qui les dépouilleront de leur autorité.

Les maires du palais. — Il a déjà été question (p. 122) de ces officiers, qui, d'abord simples juges de toutes les querelles qui éclataient dans le palais du roi, devinrent peu à peu les chefs des leudes, c'est-à-dire de l'aristocratie, et en même temps les principaux ministres des rois. En 613, quand les grands livrèrent Brunehaut au fils de Frédégonde, les maires

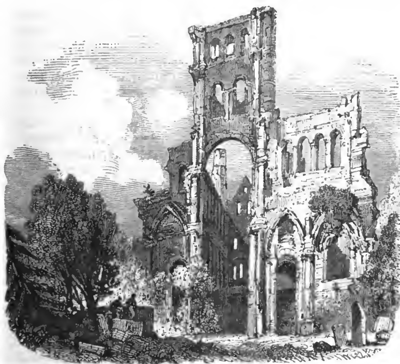
du palais eurent soin de stipuler pour eux-mêmes. « Varnachaire, dit le chroniqueur de ce temps (Frédégaire), fut institué maire du palais de Bourgogne et reçut du roi le serment de n'être jamais dégradé. Radon dans l'Austrasie et Gondelaud en Neustrie eurent la même charge. » Non-seulement la mairie devient un office viager, mais elle va devenir, en Austrasie au moins, héréditaire, de sorte que les fonctions de la royauté seront, d'un côté, entre les mains du maire, et le titre, de l'autre, entre celles du roi.

Les fils de Dagobert (638-656). — Quand Dagobert mourut (638), ses deux fils étaient encore enfants; l'un, Sigebert III, régna en Austrasie sous la tutelle du maire Pépin de Landen; l'autre, Clovis II, sous celle d'Erkinoald en Neustrie et de Flaochat en Bourgogne. Sigebert mourut en 656, et Grimoald, fils et successeur de Pépin dans la mairie d'Austrasie, se crut assez assuré de l'appui des grands pour faire roi son propre fils. Il fit transporter en Irlande, où on l'enferma dans un monastère, l'enfant de trois ans, Dagobert, qui eût dû recueillir l'héritage de Sigebert II, et produisit un prétendu testament, par lequel le roi mort adoptait pour fils et instituait comme héritier du royaume le fils de Grimoald. Le sang des Mérovingiens était encore respecté. Clovis II renversa l'usurpateur et réunit toute la monarchie (656); mais il mourut la même année.

Une légende s'attache à son nom, celle des *énervés de Jumiéges*. Clovis II, dit-elle, vainqueur de ses deux fils révoltés contre lui, les énerva « en leur faisant brûler les jarrets. » Ce supplice ne les tua pas. Mais dès lors étiolés, sans force, ils languirent sous les yeux de leur père, que les remords et la honte saisirent. Un jour il les fit placer en un bateau sur la Seine et les abandonna au courant, remettant à Dieu de les conduire. Le courant les porta jusqu'à la presqu'île où saint Philibert venait de fonder le monastère de Jumiéges. Les moines recueillirent les énervés et montrèrent longtemps leur tombeau. C'est le symbole de cette race mérovingienne, étiolée et caduque avant l'âge, que l'Église va recevoir et garder.

Le maire Ébroïn (657-681); sa lutte contre les grands et contre l'Austrasie, saint Léger. — Le plus âgé des trois fils de Clovis II avait quatre ans. Le maire Erkinoald laissa la royauté indivise entre eux. Clotaire III, l'aîné, parut régner sous la tutelle de sa mère, la reine Bathilde, esclave anglo-saxonne que des pirates étaient venus vendre sur

les côtes du pays des Francs. Bathilde n'oublia pas son origine, et durant les dix années de son pouvoir, elle s'efforça d'adoucir la condition des esclaves et des pauvres. Mais les grands se lassèrent de cette autorité d'une femme qu'ils trouvaient toujours entourée d'évêques. En 664, ils égorgèrent son principal



Abbaye de Jumièges [1].

conseiller, l'évêque de Paris, et Bathilde se retira dans le monastère de Chelles[2] qu'elle avait bâti.

1. L'abbaye de Saint-Philibert fut renversée par les Northmans, puis rebâtie par Guillaume Longue-Épée et Richard II, ducs de Normandie. Elle devint alors une des plus riches, et, à cause de son école, une des plus célèbres de France. Il n'en reste aujourd'hui que de fort belles ruines. Ronsard a raconté dans sa *Franciade* l'histoire des énervés, dont les principaux traits étaient sculptés sur les murs de l'abbaye. Mais cette légende ne date peut-être que du dixième siècle. Guillaume de Jumièges n'en parle même pas.

2. Cette abbaye, qui, rebâtie au treizième siècle, était très-considérable et très-riche, n'existe plus. On montre à Chelles, dans l'église de Saint-André, les reliques de sainte Bathilde et le chef de saint Éloy.

Erkinoald était mort en 659; Ébroïn avait eu sa place. C'était un ambitieux plein de talent qui se proposa de relever la royauté dont il disposait, puisqu'il n'y avait alors que des enfants sur le trône: Clotaire III, en Neustrie et en Bourgogne, et, depuis 660, Childéric II, en Austrasie. Les leudes avaient ce qu'ils désiraient: des rois sans pouvoir. L'aristocratie, c'est-à-dire l'anarchie, triomphait. Ébroïn entreprit de mettre un terme à cette turbulence des grands: il exila les uns, dépouilla les autres, en fit périr beaucoup, et, avec un remarquable esprit de gouvernement, refusa de donner les charges de ducs et de comtes à ceux qui possédaient de grands biens dans les provinces dont ils demandaient le commandement.

A la mort de Clotaire III, en 670, au lieu de convoquer au moins les principaux de la nation pour proclamer un nouveau roi, il plaça sur le trône, de sa seule autorité, un troisième fils de Clovis II, Thierry III. Ainsi la charge de maire du palais, que les grands avaient portée si haut, pour s'en faire au besoin une arme contre la royauté, se tournait contre eux, et Ébroïn reprenait les desseins de Brunehaut contre l'aristocratie franque. Celle-ci n'était pas disposée à descendre du rang où elle s'était placée. Dans les trois royaumes, leudes et évêques s'armèrent contre Ébroïn, sous la direction de Léger, évêque d'Autun. Surpris par une agression soudaine, il n'eut le temps ni de se défendre, ni de fuir. Le maire et son roi furent arrêtés, tonsurés, enfermés comme moines, Thierry à Saint-Denis, Ébroïn au monastère de Luxeuil; Childéric II d'Austrasie fut seul roi (670).

Mais la querelle recommença bientôt entre eux et leur nouveau roi; saint Léger, accusé de trop de complaisance pour les grands, fut enfermé au même lieu qui servait de prison à Ébroïn. Les deux ennemis se réconcilièrent pour un moment. La mort de Childéric II, tué avec sa femme et son fils par un noble neustrien qu'il avait fait battre de verges, leur ouvrit les portes du cloître de Luxeuil (673). Il y eut alors une telle confusion « qu'on crut que la venue de l'Antechrist était proche. » Ébroïn, comme le plus habile, réussit le premier à dégager de ce chaos son pouvoir. Il recommença la lutte au nom d'un fils supposé de Clotaire III, Clovis, battit les leudes, fit crever les yeux à Léger, plus tard le fit décapiter, ce qui valut à l'évêque le titre de saint (678), puis, abandonnant son faux roi, reprit Thierry III.



L'abbaye de Chelles.

Ébroïn avait dompté l'aristocratie en Neustrie et en Bourgogne. Mais celle d'Austrasie n'était pas si facile à abattre. Après la mort violente de Dagobert II, assassiné en 679, les grands d'Austrasie renonçant à des rois qui ne savaient pas les défendre, ou qui les opprimaient, avaient donné à leur maire Martin, et à son cousin Pépin d'Héristal, tous deux petits-fils de Pépin de Landen et de l'évêque Arnoulf, le titre de ducs des Francs. Nombre de leudes neustriens avaient fui en Austrasie. Une armée sortit, en 680 de ce pays pour attaquer Ébroïn, mais elle fut défaite à Leucofao en Laonnais, et Martin, attiré à une conférence, fut tué en trahison par Ébroïn. Le maire du palais de Neustrie fut lui-même assassiné l'année suivante, et avec lui tomba le dernier défenseur de la royauté mérovingienne.

Bataille de Testry (687), chute irremédiable des rois de la première race et des Francs neustriens, prépondérance des Francs austrasiens ou ripuaires. — Berthaire, qui voulut continuer l'œuvre d'Ébroïn, n'avait ni son énergie ni ses talents. Quand Pépin lui demanda le rappel des leudes neustriens réfugiés en Austrasie, il répondit bien qu'il irait les chercher lui-même, et il entraîna à sa suite une armée nombreuse; mais la *France romaine*, comme on commençait à appeler la Neustrie, fut vaincue à Testry (près de Péronne), par la *France teutonique*. Cette bataille mit réellement fin à la première dynastie des rois francs. Car si les rois mérovingiens portèrent encore ce titre jusqu'en 752, ce fut sans y joindre même une ombre du pouvoir. Dans cet espace de soixante-cinq ans, aucune réclamation ne s'éleva en faveur de cette race abâtardie, qui semble même avoir peine à vivre. Presque tous meurent adolescents. Ceux qui atteignent trente ans sont des vieillards, et l'on s'étonne de les voir arriver à ce grand âge.



QUATRIÈME PÉRIODE.

LA FRANCE CARLOVINGIENNE.

(687-887.)

CHAPITRE XI[1].

RECONSTRUCTION DE L'EMPIRE ET DU POUVOIR PAR LES MAIRES D'AUSTRASIE (687-752).

Origine des Carlovingiens. — L'empire des Mérovingiens, arrivé à son apogée sous Dagobert, s'était après lui lentement dissous entre les mains incapables des rois fainéants. Mais, au milieu des Francs ripuaires, qui avaient conservé sur les bords du Rhin l'énergie guerrière des premiers conquérants, s'était élevée une famille qui réunissait toutes les conditions requises alors pour exercer une grande influence. Elle avait des biens très-considérables, car on a compté jusqu'à cent vingt-trois domaines qui lui appartenaient, et elle avait par conséquent une nombreuse clientèle, c'est-à-dire beaucoup de guerriers attachés à sa fortune. Si tous ses membres attiraient sur eux l'attention par leurs richesses et par leur courage, quelques-uns s'étaient signalés par leur sainteté. Trois d'entre eux, Arnulf, Chrodulf et Drogon occupèrent successivement le siége épiscopal de Metz. Pépin de Landen, fut maire d'Austrasie sous Clotaire II. « Dans tous ses jugements, dit son biographe, Pépin s'étudiait à conformer ses arrêts aux règles de la divine justice et associait à tous ses conseils le

1. Ouvrages à consulter la *Chronique* de Frédégaire, les *Annales* d'Éginhard.

bienheureux Arnulf, évêque de Metz, qu'il savait être dans la crainte et dans l'amour de Dieu. S'il arrivait que, par ignorance des lettres, il fût moins en état de juger des choses, celui-ci, fidèle interprète de la divine volonté, la lui faisait connaître avec exactitude, car il savait expliquer le sens des saintes Écritures : et, avant d'être évêque, il avait exercé sans reproche les fonctions de maire du palais. Fort d'un pareil appui, Pépin imposait au roi lui-même le frein de l'équité, et l'empêchait d'abuser de la puissance royale. Après la mort d'Arnulf, il s'adjoignit le bienheureux Chunibert, évêque de Cologne. On peut juger de quelle ardeur d'équité était enflammé celui qui donnait à sa conduite des surveillants si diligents et de si incorruptibles arbitres. Il vécut ainsi soigneusement appliqué à la pratique du juste et de l'honnête, et par les conseils des hommes pieux, demeura constant dans l'exercice des saintes œuvres. »

La femme de Pépin de Landen, Itta, sa fille Gertrude, « l'épouse choisie du roi des anges, » comme dit le vieux chroniqueur, moururent en odeur de sainteté, et Pépin lui-même fut canonisé. Arnulf l'avait été déjà; son petit-fils fut saint Wandrille.

Il n'y a point à s'étonner qu'une si sainte et si puissante maison se fût placée au-dessus de tous les grands d'Austrasie. Ses chefs avaient possédé héréditairement la mairie de ce royaume pendant le septième siècle; d'abord Pépin de Landen et Arnulf, ensuite Grimoald, qui s'était cru assez fort pour mettre son propre fils sur le trône; enfin Pépin d'Héristal, petit-fils d'Arnulf par son père Anségise, et de Pépin le Vieux, par sa mère Begga. (Landen et Héristal, petites villes aux environs de Liége.)

Sous la conduite de cette famille, qui doit son nom au plus illustre de ses membres, Charlemagne, la nation allait rentrer, après un siècle et demi de guerres civiles, dans la voie des conquêtes. La domination franque croulait de toutes parts, ils la rétabliront: l'autorité royale n'était plus qu'un titre, ils lui rendront sa force. En quelques années ils auront élevé un nouvel empire presque aussi vaste que l'avait été l'empire d'Occident.

La période de deux siècles que cette maison remplit se présente avec trois caractères:

D'abord ce sont les efforts des premiers Carlovingiens pour replacer sous le joug des Francs les peuples qui s'étaient affran-

chis et sous l'autorité du prince les grands qui comptaient déjà ne plus obéir (687-768).

Viennent ensuite les conquêtes et les essais d'organisation de Charlemagne (768-814) :

Sous ses successeurs, se voient le déchirement de l'empire par la révolte des peuples, la ruine nouvelle de l'autorité royale par les usurpations des leudes, enfin le complet avortement de l'œuvre tentée par les Carlovingiens (814-887).

Pépin d'Héristal (687-714). — Après sa victoire sur les Neustriens, à Testry, Pépin, dit un chroniqueur, prit le roi Thierry III avec ses trésors, et s'en retourna en Austrasie : toute la révolution est dans ses paroles. La royauté ne fut pas supprimée ; mais le duc des Francs ne conserva un roi qu'afin de pouvoir montrer de loin en loin, au peuple assemblé, un prince du sang de Clovis. On a appelé ces princes les rois fainéants. Ils ne méritent pas que leurs noms soient tirés de l'obscurité où, de leur vivant même, ils étaient tombés.

Pépin avait deux choses à faire : reconstruire l'empire des Francs qui s'en allait en pièces, reconstruire l'autorité royale qui était en ruine. De ces deux choses, la seconde était plus difficile à accomplir que la première. L'aristocratie austrasienne consentit bien en effet à remettre sous le joug les populations du sud de la Gaule et les tribus germaniques qui s'étaient affranchies de la domination des Francs ; mais elle entendait que ce fût à son profit, non à son détriment. Or, il arriva ce qui s'est vu souvent, qu'en aidant son chef à prendre la liberté des autres, elle lui donna la tentation et la force de prendre aussi la sienne. Cela ne se fit pas sous Pépin ; mais cela était fait sous Charlemagne.

Tout en flattant les grands, Pépin rétablit l'antique usage des champs de mars ; il se donnait par là un appui contre l'aristocratie, dans la masse des hommes libres ; et ce fut cette assemblée qu'il consulta chaque année sur la paix et la guerre.

Les Neustriens ne cherchaient pas à se relever de leur défaite ; il essaya de les rattacher à sa cause en faisant épouser à son fils Drogon la veuve de leur dernier maire, Berthaire.

L'Aquitaine s'organisait sous des chefs nationaux, mais n'était point menacante : les tribus germaniques le devenaient. Ce fut contre celles-ci qu'ils se tourna. « Il fit beaucoup de guerres, disent les chroniques, contre Radbod, duc païen des Frisons, et d'autres princes, contre les Suèves et plusieurs autres nations. Dans ces guerres il fut toujours vainqueur. »

De précieux auxiliaires l'aidèrent dans cette lutte: les missionnaires qui cherchaient à gagner à l'Évangile ceux que Pépin tâchait de gagner à la paix en les enfermant dans un grand empire. Saint Willibrod, nommé par le pape archevêque des Frisons, en 696, convertit Radbod.

Mort de Pépin d'Héristal (714) : Insurrection. — Pépin mourut en 714. Drogon, son fils aîné, était mort avant lui, et son second fils, Grimoald, avait été assassiné à Liége, pendant qu'il priait à l'église. Grimoald avait un enfant en bas âge, Théobald : Pépin l'institua maire de Neustrie et d'Austrasie, sous la tutelle de son aïeule Plectrude. Mais ceux qu'avait contenus à peine la forte main de Pépin refusèrent d'obéir à une femme et à un enfant. Les Neustriens prirent un maire de leur choix, Raginfred, et se jetèrent sur l'Austrasie par l'ouest, tandis que les Frisons et les Saxons l'attaquaient par l'est. Les Austrasiens, ainsi pressés, laissèrent là Plectrude avec l'enfant qu'on leur donnait pour chef, et tirèrent de la prison où Plectrude l'avait jeté, le vrai fils de Pépin, Charles à qui l'histoire a conservé son surnom populaire de Marteau ou Martel, qu'il gagna par son courage et sa force dans les batailles.

Charles Martel (715-743). — Il avait vingt-cinq ans. C'était un vrai barbare, un rude soldat. « Guerrier herculéen, dit une vieille chronique, chef très-victorieux qui, dépassant les limites où s'étaient arrêtés ses pères, et ajoutant aux victoires paternelles de plus nobles victoires, triompha avec honneur des chefs et des rois, des peuples et des nations barbares, tellement que depuis les Esclavons et les Frisons, jusqu'aux Espagnols et aux Sarrasins, nul de ceux qui s'étaient levés contre lui ne sortit de ses mains que prosterné sous son empire et accablé sous son pouvoir. » Charles eut d'abord le dessous. Les Neustriens et les Frisons entrèrent à la fois dans l'Austrasie et pénétrèrent jusqu'à Cologne. Il se retira dans l'impénétrable pays d'Ardennes, observant tout du haut de ces collines boisées, et attendant une occasion favorable. Un jour avec 500 cavaliers seulement, il surprit près d'Amblef l'armée neustrienne, qui se laissa saisir d'une telle épouvante qu'elle se mit à fuir de tous côtés. Une partie des fuyards se jeta dans l'église d'Amblef. Un d'eux franchissait le seuil en courant, quand un Austrasien, lançant un dernier coup de sabre, lui abattit le pied qui dépassait encore la porte. Le droit d'asile du saint lieu avait-il été violé? Les Neustriens disaient oui ; l'Austrasien répondit qu'il avait respecté tout ce qui était en

dedans du seuil sacré et frappé seulement ce qui était dehors. On trouva qu'il avait raison.

Une action plus sérieuse s'engagea l'année suivante à Vincy près de Cambrai; les Neustriens y éprouvèrent une sanglante défaite (717). Les Aquitains étant venus à leur aide, il les battit tous ensemble, une seconde fois, près de Soissons (719). Il laissa aux Neustriens le fantôme de roi que Raginfred leur avait donné, Chilpéric II, mais gouverna sous son nom. Des expéditions répétées contraignirent les Alamans, les Bavarois, les Thuringiens, à reconnaître la vieille suprématie des Francs. Les Frisons furent menacés, et six fois Charles pénétra sur les terres des Saxons.

Victoire de Poitiers; les Francs sauvent la chrétienté de l'invasion musulmane (732). — Mais sa plus grande gloire fut d'avoir sauvé la France de l'invasion musulmane que l'Afrique et l'Espagne venaient de subir. Maîtres de la Péninsule (711), après une bataille de trois jours, les Arabes ne s'étaient pas laissé arrêter par la haute barrière des Pyrénées; ils avaient pénétré en Gaule par la Septimanie, pris Narbonne, Carcassonne et Nîmes, assiégé Toulouse, presque détruit Bordeaux. Ils allèrent plus loin encore, jusqu'en Poitou, jusqu'en Bourgogne; Autun fut saccagé, et ils brûlèrent, en 731, l'église de Saint-Hilaire de Poitiers.

Le Mérovingien qui régnait à Toulouse, sous le titre de duc d'Aquitaine, Eudes, vaincu sur les bords de la Garonne, se décida à recourir au puissant duc des Francs; et les représentants des deux grandes invasions germanique et musulmane, qui s'étaient partagé l'empire romain, se rencontrèrent aux environs de Poitiers. Le choc fut terrible. Les peuples en gardèrent le souvenir comme celui de la plus terrible bataille du moyen âge. Il y allait en effet du salut de la chrétienté. Trois cent mille Sarrasins, disent les vieux chroniqueurs, avec leur exagération ordinaire, tombèrent sous l'épée. Le reste s'enfuit jusque sous les murs de Narbonne, et de toutes leurs conquêtes sur la terre des Francs les Arabes ne conservèrent que la Septimanie ou la côte qui s'étend du Rhône aux Pyrénées. Après cette victoire, le duc d'Aquitaine prêta serment d'obéissance au glorieux maire du palais d'Austrasie.

Conquête de la Bourgogne et de la Provence (733-739). — Les Bourguignons avaient refusé de se soumettre aux indignes successeurs de Dagobert; Charles tourna ses armes contre eux. Lyon, Vienne, Valence, Avignon reçurent

garnison franque. Maître aussi de la vallée du Rhône, il alla, quatre ans plus tard, chercher au delà du grand fleuve les vaincus de Poitiers; il pénétra dans la Septimanie, démantela Nîmes, brûla ses *arènes*, sur lesquelles on voit encore les traces de l'incendie qu'il alluma, et détruisit les villes maritimes de Maguelone et d'Agde. En 739, il acheva, par la prise des deux puissantes cités d'Arles et de Marseille, la soumission de la Provence; la réduction de la Septimanie était réservée à son fils Pépin.

Préparatifs d'une expédition en Italie. — Pour récompenser ses glorieux soldats, Charles leur distribua des terres ou bénéfices qu'il prit sur les immenses domaines de l'Église. Le clergé lui en garda rancune et maudit sa mémoire. Cependant il allait, quand la mort le surprit, passer les Alpes pour défendre le pape qui l'appelait contre les Lombards (741).

Mairie de Pépin le Bref (741-752). — Des deux fils aînés de Charles Martel, l'un, Carloman, reçut l'Austrasie et les pays d'outre-Rhin; l'autre, Pépin, eut la Neustrie et la Bourgogne. Depuis la mort de Thierry IV, en 737, Charles Martel avait laissé le trône vacant, Carloman fit comme lui. Il n'avait pas besoin, au milieu de ses leudes germains, de cacher son pouvoir sous le nom d'un roi. Pépin le Bref, maître des régions occidentales, voulut gagner les Neustriens en flattant leur vieil attachement pour la race royale de Mérovée : il proclama Chilpéric III.

Victoire sur les Bavarois, les Alamans et les Aquitains. — Les ducs des Bavarois, des Aquitains et des Alamans refusèrent l'obéissance aux nouveaux chefs des Francs. Mais les deux frères étaient unis, ils triomphèrent. Odion, duc des Bavarois, se soumit; celui des Alamans fut dépouillé; Hunald, duc des Aquitains, se retira dans un couvent. Carloman fit comme lui : il s'enferma, en 747, au monastère du Mont-Cassin, il avait deux fils. Pépin s'empara de l'héritage de son frère, sans s'inquiéter des droits de ses neveux, et, maître de tout l'empire, songea à mettre un terme à la situation étrange qui durait depuis la bataille de Testry. Car il y avait, maintenant, assez de gloire dans sa maison pour qu'il ne craignît pas de recommencer la tentative qui avait si mal réussi à Grimoald un siècle auparavant.

Les derniers Mérovingiens (752). — « La famille des Mérovingiens, dit Éginhard, ne faisait depuis longtemps preuve

d'aucune vertu, et ne montrait rien d'illustre que son titre de roi. Le prince se contentait d'avoir des cheveux flottants et la barbe longue, de s'asseoir sur le trône et de représenter le monarque. Il donnait audience aux ambassadeurs et leur faisait les réponses qui lui étaient enseignées ou plutôt commandées. A l'exception d'une pension alimentaire, mal assurée et que lui réglait le préfet du palais, selon son bon plaisir, il ne possédait qu'une seule villa d'un fort modeste revenu, et c'est là qu'il tenait sa cour, composée d'un très-petit nombre de domestiques. S'il était nécessaire qu'il allât quelque part, il voyageait monté sur un chariot traîné par des bœufs, qu'un bouvier conduisait à la manière des paysans. C'est ainsi qu'il se rendait à l'assemblée générale de la nation, qui se réunissait une fois chaque année pour les affaires du royaume. »

Rapports des Carlovingiens avec Rome pour la conversion des Frisons et des Saxons. — Il ne fallait pas de bien grands efforts pour enfermer au fond d'un monastère cette royauté inutile et oubliée. Pépin avait pour lui l'assentiment national, il voulut encore mettre de son côté les apparences du droit. Le pape avait rompu avec l'empire d'Orient sur la question des images; menacé jusque dans Rome par les Lombards, il avait besoin d'un secours étranger pour sauver son indépendance, et ce secours il ne le pouvait trouver que dans les Francs. Depuis longtemps le pontife était en relation avec les chefs de ce peuple; car depuis Grégoire le Grand, l'Église de Rome avait repris avec énergie la conversion des infidèles. L'Angleterre avait été conquise par ses missionnaires, puis la Germanie attaquée. Saint Colomban et saint Gall soumirent l'Helvétie à la foi; d'autres répandirent l'Évangile dans la vallée du Danube; Willibrod le porta dans la Frise, Winfried dans la Saxe. Or, tous ces missionnaires partaient, pour leur périlleuse mission, de la terre des Francs. C'est de là qu'ils se disposaient à assaillir l'idolâtrie; c'est là qu'ils trouvaient de pieuses recrues pour les aider au combat sacré, ou un refuge en cas de revers. De leur côté, les rois ou ducs comprenaient bien que la conquête spirituelle des pays germaniques frayait les voies à la conquête temporelle. Aussi ils encourageaient, ils soutenaient les missionnaires; leur chef, l'Anglo-Saxon Winfried, devenu célèbre sous le nom de saint Boniface, était un des conseillers de Carloman, et les deux princes venaient, aux conciles de Leptines (743), et de Soissons, 745), de montrer, pour les vrais intérêts de l'Église,

pour la réforme des mœurs et de la discipline, un zèle pieux et éclairé.

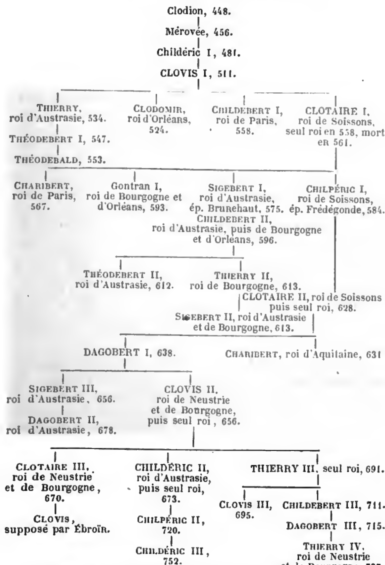
Pépin fut donc naturellement conduit à demander au pape, qui implorait son secours, de donner le titre à celui qui avait le pouvoir. « L'an 751, dit Éginhard, Burchard, évêque de Würtzbourg, et Fulrad, prêtre chapelain, furent envoyés à Rome, au pape Zacharie, afin de consulter le pontife, touchant les rois qui alors étaient en France, et qui n'en possédaient que le nom sans en avoir en aucune façon la puissance. Le pape répondit qu'il valait mieux que celui qui avait l'autorité eût aussi le titre, et enjoignit que Pépin fût fait roi. »

Childéric III est enfermé dans un monastère (752). — « Dans cette année (752), d'après la sanction du pontife romain, Pépin fut appelé roi des Francs, oint, pour cette haute dignité, de l'onction sacrée, par la sainte main de Boniface, archevêque et martyr d'heureuse mémoire, et élevé sur le trône, selon la coutume des Francs, dans la ville de Soissons. Quant à Childéric, qui se parait du faux nom de roi, Pépin le fit mettre dans un monastère. » C'était celui de Sithieu ou de Saint-Bertin, près de Saint-Omer. Il y mourut trois ans après.

La fin de cette première dynastie de nos rois n'excita pas un regret et ne laissa pas un souvenir. Les contemporains ne s'en aperçurent que pour voir dans cet événement le juste châtiment du mépris trop souvent marqué par les Mérovingiens pour l'Église. « L'homme de Dieu, dit le biographe de saint Colomban, étant allé trouver le roi de Bourgogne, Théodebert, lui reprocha son arrogance et lui conseilla d'entrer dans le sein de l'Église pour y faire pénitence, de peur qu'après avoir perdu son royaume temporel, il ne perdît encore la vie éternelle. » Les rois de la première race avaient conservé, au milieu même de leur dégradation, un dernier reste de la fierté barbare qu'on ne retrouvera plus dans les princes de la seconde. En entendant les paroles du moine, continue le chroniqueur, Théodebert et tous les assistants se prirent à rire, disant qu'ils n'avaient jamais ouï raconter qu'un Mérovingien fût devenu clerc volontairement. « Il dédaigne l'honneur d'être clerc, s'écria le saint ; eh bien ! il le sera malgré lui. » Pépin s'était chargé d'accomplir la prophétie.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES MÉROVINGIENS.

(La date qui suit chaque nom est celle de la mort.)



21 princes, à partir de Clovis, ayant régné 271 ans.

CHAPITRE XII.

GUERRES DE PÉPIN LE BREF ET DE CHARLEMAGNE (752-814)[1].

Expédition de Pépin le Bref en Allemagne et en Italie (755-756). — Lorsque saint Boniface avait renouvelé pour le fils de Charles Martel la cérémonie hébraïque du sacre par l'huile sainte, Pépin avait voulu, en demandant à l'Église cette consécration inusitée, donner à sa royauté nouvelle une sorte d'inviolabilité religieuse. Cependant il n'était pas certain que cette révolution ne parût pas à quelques scrupuleux partisans de la légitimité des Mérovingiens une usurpation. Aussi se hâta-t-il de la justifier par des services. Il s'occupa peu du pays auquel nous donnerons désormais son nom moderne d'Allemagne. Il ne fit que deux expéditions contre les Saxons, qui promirent un tribut de 300 chevaux et la libre entrée dans leur pays aux prêtres chrétiens. De ce côté, il semble n'avoir pas voulu troubler par les armes l'œuvre de civilisation que les missionnaires y accomplissaient. Toute son attention et toutes ses forces furent tournées vers les contrées du Midi, vers l'Italie, l'Aquitaine et la Gaule méridionale.

Expédition de Pépin en Italie (735-756), donation au saint-siége. — En 735, le pape Étienne II vint lui-même en France implorer contre les Lombards sa protection ; il lui apportait pour lui et ses successeurs le titre de patrice de Rome, ce qui le constituait souverain politique de la ville éternelle. Pépin se fit sacrer une seconde fois par le pontife, força le passage des Alpes, que les maîtres, si profondément dégénérés, de l'Italie ne surent pas défendre, et assiégea leur roi dans Pavie. Astolphe promit de restituer les terres enlevées à l'Église de Rome, mais n'en fit rien. Pépin reparut l'année

1. Principaux ouvrages à consulter pour ce premier chapitre et le suivant : Éginhard, *Vie de Charlemagne* ; Gaillard, *Histoire de Charlemagne* ; les *Leçons* de M. Guizot sur Charlemagne, dans son *Histoire de la civilisation en France*.

suivante en Italie, se fit livrer Ravenne avec tout l'exarchat qui appartenait à l'empire grec, et, ne voulant ni les garder, comme possessions trop lointaines, ni les rendre aux schismatiques de Constantinople, il les donna à saint Pierre. Cette donation fut l'origine de la puissance temporelle des papes (756).

Conquête de la Septimanie (752-759). — Cette guerre d'Italie, très-importante par ses conséquences, n'offrait ni danger ni difficulté; celle d'Aquitaine présenta l'un et l'autre. Elle commença du côté de la Septimanie (bas Languedoc). Les Goths de ce pays, s'étant soulevés contre les Arabes, appelèrent les Francs à leur aide. Nîmes, Agde, Béziers, Carcassonne ouvrirent leurs portes, mais Narbonne résista sept ans; quand elle se rendit, en 759, l'empire des Francs toucha pour la première fois aux Pyrénées orientales.

Conquête de l'Aquitaine (759-768). — Enveloppant alors l'Aquitaine par le nord et l'est, Pépin somma son duc Vaïfre de lui livrer les leudes austrasiens fugitifs et de restituer le bien ravi aux églises. C'était donc au nom de l'Église que de ce côté encore il allait combattre. Vaïfre refusa. Pépin passa aussitôt la Loire, et depuis ce jour l'Aquitaine devint chaque année comme le pays de grande chasse des Francs; elle fut soumise à une dévastation méthodique. De la Loire à la Garonne les maisons étaient brûlées, les arbres coupés. Chaque année la dévastation s'étendait: ce fut d'abord Bourges et les environs; puis l'Auvergne, le Limousin, enfin le Quercy. Vaïfre, avec une poignée d'hommes intrépides, reculait toujours; ses villes tombaient l'une après l'autre; tous les siens étaient captifs ou tués : il combattait encore. On n'en eut raison qu'en l'assassinant (768). L'indépendance de l'Aquitaine succomba avec lui; mais, dans cette race gallo-romaine, le sentiment de la liberté était si vif, la haine contre les Francs si profonde, que nous verrons encore bien des fois ce pays s'isoler pour vivre à l'écart.

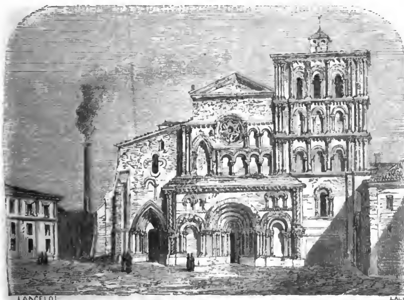
Mort de Pépin (768). — Pépin mourut à Paris, au retour de l'expédition de l'an 768, « et, dit Éginhard, ses fils, Charles et Carloman, furent faits rois par le consentement des Francs. » On l'appelait Pépin le Bref, à cause de sa courte taille, qui n'ôtait rien à sa force, s'il fallait en croire la très-douteuse anecdote qui le montre abattant d'un seul coup la tête d'un lion que personne n'osait affronter. Sous lui, les assemblées générales avaient été transportées du mois de mars au



La ville haute (la cité) de Carcassonne

mois de mai, et il les tint très-régulièrement chaque année, y convoquant les évêques en même temps que les grands. En 757, Constantin Copronyme, empereur de Constantinople, lui avait envoyé les premières orgues à plusieurs jeux qu'on ait vues en France. Elles furent placées dans l'église de Saint-Corneille à Compiègne.

Charlemagne et Carloman (768-771). — L'empire ne resta partagé que trois ans; et ces trois années furent employées à achever l'œuvre de Pépin en Aquitaine. A la nou-



Sainte-Croix[1].

velle de la mort de son fils, Hunald était sorti de son couvent et avait repris l'épée. Battu, il fut livré par les Vascons, s'échappa et alla porter chez les Lombards sa haine contre les Francs et son courage. Pour tenir en bride cette turbulente population de l'Aquitaine, Pépin avait déjà bâti le château de Turenne; Charlemagne fonda celui de Fronsac sur la Dordogne; et, dans la capitale même de la province, à Bordeaux, il

1. Cette église, fort ancienne, fut réparée une première fois par Charlemagne, et une seconde fois, au dixième siècle, par Guillaume Ier, duc d'Aquitaine. Il y a eu, bien entendu, des restaurations postérieures. Ainsi, l'ogive a été fort maladroitement mêlée au plein cintre.

plaça sur le portail de Sainte-Croix la statue de son père, signe de triomphe et menace permanente contre la grande cité.

Carloman avait mal soutenu son frère dans cette guerre, et la mésintelligence entre les deux princes annonçait des discordes civiles, lorsque Carloman mourut. Il laissait des fils. Les Austrasiens pouvant choisir entre ces enfants et un vaillant prince, qui s'était déjà montré le digne successeur de Pépin, n'hésitèrent pas à le proclamer leur roi. L'oncle n'eut pas plus de scrupule à dépouiller ses neveux. N'oublions pas que les idées de succession n'étaient pas alors arrêtées comme elles le sont aujourd'hui, et qu'au-dessus du droit des fils à hériter de leur père, il y avait le vieux droit des peuples germaniques à élire eux-mêmes leur chef.

Charlemagne seul roi (771). — Charlemagne, pour le nommer comme la postérité, en réunissant à son nom de Charles celui de grand (*magnus*), que ses victoires lui valurent, régna 44 ans. Il faut faire deux parts de ce long règne: les conquêtes et l'administration. Les premières eurent pour résultat de porter les limites du nouvel empire des Francs, à l'est, jusqu'à l'Elbe, à la Theiss et à la Bosna; au sud, jusqu'au Garigliano, en Italie, et jusque vers l'Èbre, en Espagne. L'État de Pépin se trouva doublé. On n'en a pas moins voulu faire de Charlemagne un sage couronné, un prince pacifique qui ne s'était armé que pour se défendre. Rendons-lui sa vraie et rude figure. Il n'avait nulle invasion à craindre. Les Arabes étaient divisés, les Avares affaiblis et les Saxons impuissants à faire une guerre sérieuse hors de leurs forêts et de leurs marécages. S'il a conduit des Francs au delà de leurs frontières, c'est qu'il a eu, comme tant d'autres, l'ambition de commander à plus de peuples et de laisser un nom retentissant dans la mémoire des hommes.

Conquête de la moitié de l'Italie (773-774). — Les fils de Carloman s'étaient réfugiés auprès de Didier, roi des Lombards, qui avait déjà donné asile à Hunald, l'implacable ennemi des Francs. Charlemagne avait récemment outragé ce prince en lui renvoyant sa fille, après une année de mariage. Didier, poussé par son ressentiment et par les conseils d'Hunald, voulut que le pape sacrât rois les fils de Carloman. Adrien en avertit Charlemagne, qui fit décréter une expédition au delà des Alpes. Les passages ne furent pas mieux défendus qu'au temps de Pépin; les seules villes de Pavie et de Vérone résistèrent. Charles, laissant une armée devant ces deux pla-

ces, alla à Rome recevoir le titre de patrice, avec le serment de fidélité des Romains, et confirmer au pape la donation de Pépin. A Pavie, Hunald fut lapidé par le peuple qu'il voulait contraindre à se défendre encore. Didier et ses enfants furent enfermés dans un monastère, et Charles prit le titre de roi d'Italie (774). Ce fut le commencement des malheurs de ce pays. Depuis ce temps, il a presque toujours cessé de s'appartenir, et c'est à ce titre d'héritiers de Charlemagne que les empereurs d'Allemagne ont régné sur la vallée du Pô. Les Lombards conservèrent toutefois ce qu'ils possédaient dans le sud de la Péninsule. La domination franque s'arrêta au Garigliano; et, si les ducs de Bénévent se reconnurent tributaires, le plus souvent ils ne payèrent le tribut que quand une armée vint le leur demander.

Guerre de Saxe (772-804). — Cette guerre fut bien autrement difficile et périlleuse que celle d'Italie, car les Saxons, race énergique et brave, défendirent héroïquement leur liberté. Il est fâcheux que nous n'ayons de cette grande lutte que le récit sec et partial d'Éginhard. Les nations qui succombent racontent bien rarement leurs misères; voilà pourquoi l'histoire, trompée par les dispositions des vainqueurs, dit si souvent comme le brenn gaulois: *Væ victis*, malheur aux vaincus!

La religion fut le prétexte de la guerre. Les Saxons brûlèrent l'église de Deventer et menacèrent de mort les missionnaires qui étaient venus au milieu d'eux. Aussitôt Charles entra dans leur pays, dévasta tout par le fer et le feu, prit le château d'Ehresbourg et renversa l'idole Irminsul, patriotique souvenir d'Hermann, le libérateur de la Germanie contre les Romains. En 774, pendant que Charles était en Italie, les Saxons essayèrent de brûler l'église de Fritzlar; il revint et commença une guerre d'extermination dont les principaux incidents furent les victoires de Buckholz, de Detmold, d'Osnabruck, le massacre de 4500 Saxons décapités à Verden, la translation d'une partie de ce peuple dans d'autres provinces et la conversion forcée des habitants. Le héros de la résistance fut Witikind. Il combattit jusqu'en 785; il se soumit alors et reçut le baptême à Attigny. La dernière prise d'armes fut de l'an 803.

Dès l'année 787, Charles avait promulgué, pour l'organisation de la Saxe, un capitulaire où la peine de mort se retrouve presque à chaque article, non-seulement pour les crimes que toutes les lois punissent ainsi, mais pour de simples infractions aux ordonnances de l'Église, pour avoir rompu le jeûne quadra-

gésimal, refusé le baptême, noué des intrigues avec les païens, ou brûlé, comme eux, le corps d'un homme mort.

Charlemagne ayant pu poursuivre cette œuvre pendant quarante ans, ces moyens, bien qu'atroces, réussirent. La Saxe sortit de ses mains domptée, mais chrétienne, partagée en huit évêchés, couverte de cités nouvelles et d'abbayes qui furent des foyers de civilisation; et ce pays, jusqu'alors barbare et païen, entra en communion avec le reste de l'empire.

Guerre entre l'Elbe et l'Oder (789). — Les conquérants sont condamnés à étendre sans cesse leurs conquêtes. Derrière les Saxons, par delà l'Elbe, Charlemagne trouva les Wiltzes; pour arrêter leurs incursions en Saxe, il les rendit tributaires (789). Quand il les eut soumis au tribut, il fallut qu'il se chargeât de leurs guerres contre leurs voisins du Nord; et les Francs, après avoir passé le Wéser, franchi l'Elbe, limite de la Saxe, et pénétré jusqu'à l'Oder, durent aller sur les bords de l'Eyder fermer aux Danois l'entrée de l'Allemagne. Au reste, les pays entre l'Elbe et l'Oder ne reçurent pas l'organisation donnée au reste de l'empire.

Ces pays touchent à la Bohême d'où l'Elbe sort et qu'enveloppe une losange de montagnes; les armées de Charles y pénétrèrent, mais sans en rapporter la soumission des habitants.

Guerre contre les Avars (787-796). — Il y avait en Bavière une vieille race ducale qui se croyait aussi noble que les Carlovingiens, et dont le chef Tassillon, gendre de Didier, l'ancien roi des Lombards, subissait avec douleur la domination franque. En 787, un vaste complot se forma : Tassillon, aidé des Avars qui occupaient, à l'est de la Bavière, la Pannonie, devait attaquer l'Austrasie, tandis que les Grecs, unis au duc de Bénévent, se jetteraient sur l'Italie. Averti du péril par le pape Adrien, Charles le prévint par d'habiles et énergiques mesures. Tassillon fut enveloppé par trois armées, et bientôt parut en suppliant devant Charles. L'assemblée des Francs le condamna à mort; on l'enferma avec son fils dans un monastère; et son duché de Bavière, divisé en comtés, fut administré par des comtes francs. Les conjurés d'Italie n'avaient pas eu le temps d'agir. Les Avars arrivèrent trop tard. Ils attaquèrent à la fois le Frioul et la Bavière (788). Refoulés dans la Pannonie, ils y furent suivis par les Francs. Cette guerre ne finit qu'en 796, par la prise du ring ou camp des Avars. Les Francs y trouvèrent tant de trésors, fruit du pillage de l'em-

pire grec, qu'ils devinrent riches, dit Éginhard, de pauvres qu'ils étaient auparavant, en comparaison. La lutte avait été très-meurtrière pour les Avars, car ce peuple, jadis redouté dans toute la vallée du Danube, s'en trouva si affaibli qu'il fut réduit, pour se soustraire aux attaques des Slaves, à demander un asile à Charlemagne en Bavière. Une partie de leur pays forma la Manche orientale et fut organisée comme la Saxe : on y fonda des villes, des évêchés. L'Autriche est sortie de là.

Guerre d'Espagne (778-812). — Charlemagne était à Paderborn, occupé à faire baptiser les Saxons, lorsqu'un Sarrasin, qui ne voulait pas reconnaître le khalife de Cordoue, vint lui offrir de mettre les Francs en possession des villes qu'il tenait au sud des Pyrénées. Charles accepta, et, avec une nombreuse armée, traversa la Gascogne, dont le duc, Loup, fut contraint de lui prêter serment de fidélité. Il prit Pampelune et Saragosse. Mais ses alliés lui offrant peu de secours, il rentra en France par les gorges des Pyrénées. L'armée défilait sur une ligne étroite et longue, dans la vallée de Roncevaux, quand les Vascons, embusqués dans les bois, se précipitant sur l'arrière-garde, y portèrent le désordre et tuèrent plusieurs comtes. Là périt Roland, commandant des Marches de Bretagne. L'histoire ne sait de lui rien de plus que ce que nous venons d'en dire. Mais les poëmes du moyen âge en savent bien davantage ; ils célébrèrent longuement ses exploits héroïques, son cor enchanté dont :

> Bruient li mont et li vauls resona ;
> Bien quize lieues li oïes en ala.

et sa Durandal, qui fendait roc et granit. Guillaume le Conquérant, en allant à la conquête de l'Angleterre, fit chanter la chanson de Roland à la tête de son armée, et le paysan basque montre encore dans les Pyrénées le cirque qui s'appelle la Brèche de Roland.

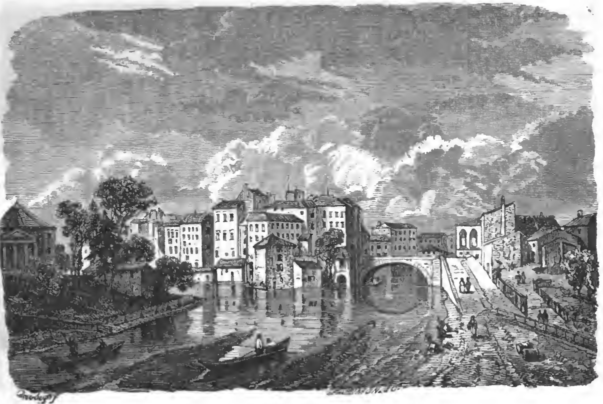
Les Francs firent six autres expéditions au delà des Pyrénées. Elles furent conduites par le fils de Charles et eurent pour résultat la formation de la Marche d'Espagne ou comté de Barcelone, et de la Marche de Gascogne, qui fut plus tard le royaume de Navarre. L'empire, de ce côté, n'arriva pourtant pas jusqu'à l'Èbre. Huesca et Saragosse restèrent aux Arabes. En avant des Pyrénées, et pour en garder la route, Charles bâtit sur une colline autrefois consacrée à Mars, la ville de

Mont de Marsan, au confluent du Midou et de la Douze. Enfin pour mettre les côtes à l'abri des pirateries des Sarrasins, une flotte dirigée sur la Corse, la Sardaigne et les Baléares, chassa de ces îles les infidèles (779).

Charlemagne, empereur d'Occident (800). — Toutes ces guerres étaient à peu près achevées en l'an 800. Charles se trouvait alors maître de la France, de l'Allemagne, des trois quarts de l'Italie, et d'une partie de l'Espagne ; il avait augmenté de plus d'un tiers l'étendue des pays que son père lui avait laissés. Ces vastes possessions n'étaient plus un royaume, mais un empire. Il crut avoir assez fait pour être autorisé à s'asseoir sur le trône de l'Occident, et, comme son père avait demandé au pape sa couronne de roi, ce fut au pape qu'il demanda sa couronne d'empereur.

Au milieu de l'année 800, Charles se rendit en Italie pour diriger une expédition sous les ordres de son fils Pépin, contre les Lombards de Bénévent. « Il arriva à Rome le 24 novembre, dit Éginhard ; on accusait le pape de beaucoup de choses ; le roi commença l'examen de ces accusations ; mais, personne ne voulant entreprendre de les prouver, le pape monta en chaire en présence de tout le peuple, dans la basilique de l'apôtre saint Pierre, prit l'Évangile dans sa main, invoqua le nom de la sainte Trinité, et se purgea par serment des crimes qui lui étaient imputés. Le même jour, le prêtre Zacharie, que Charles avait envoyé à Jérusalem, arriva à Rome avec deux prêtres qui venaient trouver le roi par ordre du patriarche ; ils lui apportaient sa bénédiction, les clefs du saint sépulcre et du Calvaire, ainsi qu'un étendard. Le roi les reçut gracieusement, les retint quelques jours près de lui, les récompensa et leur donna audience lorsqu'ils voulurent s'en retourner. Le saint jour de la naissance du Seigneur, tandis que le roi priait devant l'autel du bienheureux apôtre Pierre, le pape lui posa une couronne sur la tête, et tout le monde romain s'écria : « A « Charles Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique em- « pereur des Romains, vie et victoire ! » Après *Laudes*, il fut adoré par le pontife, suivant la coutume des anciens princes ; et, quittant le nom de patrice, il fut appelé empereur et auguste. »

C'était un grand événement que cette cérémonie qui avait lieu dans l'église de Saint-Pierre, au jour de Noël de l'an 800. Le titre d'empereur de l'Occident, resté enseveli sous les ruines faites par les barbares, en était tiré par le pontife de Rome et



Mont de Marsan.

était montré aux nations dispersées et ennemies comme un signe de ralliement. Un droit nouveau était créé pour ceux qui hériteront de cette couronne, le droit de commander aux peuples italiens, allemands, français, qui se trouvaient alors réunis sous la main du premier empereur germanique. Quand des circonstances de famille et le temps eurent fait passer ce titre aux rois allemands, la France se trouva assez forte pour repousser la domination d'un césar étranger, mais non l'Italie. De là la moitié des maux que la Péninsule eut à souffrir.

Un autre personnage acquit ce jour-là une prérogative importante. En couronnant Charlemagne, le pape Léon III avait rempli une fonction, comme saint Remy en sacrant Clovis. Ses successeurs en feront un droit, et les pontifes se regarderont comme les dispensateurs des couronnes. Pendant tout le moyen âge, la consécration impériale ne pourra être donnée qu'à Rome même et des mains du saint-père. Plus d'une guerre sortira de ce droit nouveau.

Résultats des guerres de Charlemagne. — Dans les conquêtes de Charlemagne, il y en a de durables, il y en a d'éphémères; les unes sont utiles, les autres ne le sont pas. Tout ce qu'il tenta au delà des Pyrénées avorta. Le comté de Barcelone, qu'il rattacha à la France, ne nous est pas resté, et, de la Marche de Gascogne, il ne nous est revenu que ce que la nature elle-même nous donnait sur le versant septentrional des Pyrénées. Mieux eût valu qu'il eût dompté les Bretons, de manière à les faire entrer plus tôt dans la vie et dans la nationalité françaises, au lieu de se contenter d'une soumission précaire. La conquête du royaume des Lombards ne profita ni à la France ni à l'Italie, mais au pape, dont elle releva la position politique et dont elle assura, pour l'avenir, l'indépendance. Le pays, pour qui ces longues guerres eurent le plus heureux résultat, fut celui qui en souffrit le plus, l'Allemagne. Avant Charlemagne, l'Allemagne était encore la Germanie, c'est-à-dire un chaos informe de tribus païennes ou chrétiennes, mais toutes barbares, ennemies les unes des autres, sans lien qui les unît. Il y avait des Francs, des Saxons, des Thuringiens, des Bavarois. Après lui, il y eut un peuple allemand, et il y aura un royaume d'Allemagne. C'est une grande gloire que d'avoir créé un peuple; cette gloire, peu de conquérants l'ont su trouver, car ils détruisent bien plus qu'ils ne fondent; Charlemagne l'a pleinement obtenue.

Apparition des Northmans. — Charlemagne, en portant

jusqu'à l'Eyder les avant-postes de son empire, pensait avoir fermé l'Allemagne aux hommes du Nord (*Northmans*); mais, poussés peut-être par les fugitifs de la Saxe, ils montèrent sur leurs barques et vinrent pirater le long de l'immense étendue des côtes. S'il en fallait croire le moine de Saint-Gall, ils auraient, du vivant même de l'empereur, pénétré dans la Méditerranée. « Ils entrèrent, dit le chroniqueur, dans le port d'une ville où Charlemagne lui-même se trouvait; on les chassa, mais l'empereur, s'étant levé de table, se mit à la fenêtre qui regardait l'orient et demeura longtemps le visage inondé de larmes. Comme personne n'osait l'interroger, il dit aux grands qui l'entouraient: « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je « pleure amèrement? Certes, je ne crains pas qu'ils me nuisent « par ces misérables pirateries; mais je m'afflige de ce que, « moi vivant, ils ont manqué de toucher ce rivage, et je suis « tourmenté d'une vive douleur quand je prévois tout ce qu'ils « feront de maux à mes neveux et à leurs peuples. » La scène est belle, mais le fait est faux; il faut y renoncer. L'apparition des Northmans, sous Charlemagne, reste pourtant certaine, car on le voit prendre contre eux des mesures de défense: deux flottes furent rassemblées à Boulogne et près de Gand, deux autres sur la Garonne et sur le Rhône.

CHAPITRE XIII.

GOUVERNEMENT DE CHARLEMAGNE.

Étendue de l'empire. — Ses frontières étaient: au nord et à l'est, l'Océan, depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'à la rive espagnole du golfe de Gascogne, moins la péninsule armoricaine qui n'était que tributaire; au sud, les Pyrénées, et en Espagne, le cours inférieur de l'Èbre; en Italie, le Garigliano et la Pescara, moins Gaëte et Venise qui reconnaissaient la souveraineté plus nominale que réelle de Constantinople; enfin, en Illyrie, la Cettina ou la Narenta, moins les villes maritimes de Trau, Zara et Spalatro, restées aux Grecs. A l'est,

la frontière était marquée ; en Illyrie, par la Bosna et la Save ; en Germanie, par la Theiss, d'où la frontière tournait à l'ouest à travers la Moravie, jusqu'aux montagnes de la Bohême qu'elle laissait à l'est, pour regagner au nord la Saale, puis l'Elbe. Le pays situé au nord de l'embouchure de l'Elbe jusqu'à l'Eyder reconnaissait encore la domination directe de Charlemagne.

Mais au delà de ces frontières se trouvaient des peuples à demi soumis, à demi indépendants. Les Navarrais dans les Pyrénées, le duc de Bénévent en Italie, payaient le tribut, quand une armée venait le demander. La Bretagne et la Bohême avaient été ravagées, non conquises. Entre l'Elbe et l'Oder, les Obotrites étaient alliés plutôt que sujets, et il fallait entretenir leur amitié par une protection onéreuse. Quant aux Wiltzes, vaincus souvent, ils ne déposèrent jamais les armes. Ajoutons à ces provinces continentales les îles Baléares, la Corse, peut-être aussi la Sardaigne, possessions précaires que se disputaient les Francs, les Grecs et les Sarrasins.

Administration : le comte et le centenier. — L'empire se divisait en comtés, et leur circonscription reproduisait assez bien les anciennes limites des cités romaines. Les comtes, agents habituels et résidants de l'administration générale, réunissaient toutes les attributions civiles, judiciaires et militaires. En les instituant dans leur office, le roi disait : « Ayant éprouvé votre foi et vos services, nous vous donnons les pouvoirs de comte dans ce territoire. Gardez-nous la foi jurée, et que tous les peuples habitant ce pays soient traités avec modération. Régissez-les avec droiture, selon leur loi et leur coutume. Soyez le défenseur des veuves et des orphelins. Réprimez sévèrement les voleurs et les malfaiteurs, afin que les peuples, vivant en prospérité sous votre gouvernement, restent en joie et en paix. Veillez à ce que tout ce qui appartient légitimement à notre fisc soit chaque année versé à notre trésor. »

Au-dessous du comte sera plus tard le vicomte ; sous les premiers Carlovingiens il y avait le centenier, nommé aussi viguier ou vicaire, qui commandait dans un district, originairement occupé par cent familles. Le vicaire tenait dans son district trois plaids par an ; et, assisté des *scabins* ou juges royaux que le comte désignait, et d'hommes libres du pays, il jugeait toutes les causes, excepté celles qui entraînaient la mort, la confiscation et la perte de la liberté, lesquelles ne pouvaient être portées que devant la cour du comte.

Les envoyés royaux. — Les envoyés royaux, ou *missi dominici*, ordinairement un comte et un évêque, parcouraient quatre fois l'an les comtés soumis à leur surveillance, afin de pouvoir tenir l'empereur au courant des vœux publics. Ils écoutaient les plaintes des sujets, réformaient les abus, recevaient les appels des sentences rendues par les comtes. « Si un comte ne fait pas justice à ses administrés, dit une loi de Charlemagne (779), que nos envoyés s'établissent dans sa maison et vivent à ses dépens jusqu'à ce que justice soit rendue »

Assemblées générales. — « C'était l'usage de ce temps, dit l'archevêque de Reims, Hincmar, de tenir chaque année deux assemblées, au printemps et à l'automne. Dans l'une et dans l'autre on soumettait aux grands les articles de loi, nommés *capitula*, que le roi lui-même avait rédigés par l'inspiration de Dieu, ou dont la nécessité lui avait été manifestée dans l'intervalle des réunions. Après avoir reçu ces communications, ils en délibéraient un, deux ou trois jours, ou plus, selon l'importance des affaires. Des messagers recevaient leurs questions et rapportaient les réponses. Aucun étranger n'approchait du lieu de l'assemblée, jusqu'à ce que le résultat des délibérations eût été mis sous les yeux du grand prince, qui alors, avec la sagesse qu'il avait reçue de Dieu, adoptait une résolution à laquelle tous obéissaient. Les choses se passaient ainsi pour un, deux capitulaires, ou pour un plus grand nombre, jusqu'à ce que, avec l'aide de Dieu, on eût pourvu à toutes les nécessités du temps.

« Pendant que ces affaires se traitaient de la sorte, hors de la présence du roi, le prince lui-même, au milieu de la multitude venue à l'assemblée générale, était occupé à recevoir des présents, saluant les hommes les plus considérables, soit ecclésiastiques, soit laïques, s'entretenant avec ceux qu'il voyait rarement, témoignant aux plus âgés un intérêt affectueux, ou s'égayant avec les plus jeunes. Si ceux qui délibéraient sur les affaires publiques en manifestaient le désir, le roi se rendait auprès d'eux; alors ils lui rapportaient, avec une entière familiarité, ce qu'ils pensaient de toutes choses, et quelles étaient les discussions amicales qui s'étaient élevées entre eux.

« Je ne dois pas oublier de dire que si le temps était beau, tout cela se passait en plein air, sinon, dans plusieurs bâtiments distincts. Ceux qui avaient à délibérer sur les proposi-

tions du roi étaient séparés de la multitude des personnes venues à l'assemblée, où les hommes les plus considérables ne pouvaient entrer.

« Les lieux destinés à ces assemblées des grands étaient divisés en deux parties, de telle sorte que les évêques, les abbés et les clercs élevés en dignité pussent se réunir sans aucun mélange de laïques. De même les comtes et les autres principaux de l'État se séparaient, dès le matin, du reste de la multitude. Alors les seigneurs ci-dessus désignés, les clercs d'un côté, les laïques de l'autre, se rendaient dans la salle qui leur était assignée, et où on avait fait honorablement préparer des siéges. Ils pouvaient siéger ensemble ou séparément, selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter, ecclésiastiques, séculières ou mixtes; de même, s'ils voulaient faire venir quelqu'un, soit pour demander des aliments, soit pour faire quelque question, et le renvoyer après en avoir reçu ce dont ils avaient besoin, ils en étaient les maîtres.

« La seconde occupation du roi était de demander à chacun ce qu'il avait à lui apprendre sur la partie du royaume d'où il venait. Car il leur était étroitement recommandé à tous de s'enquérir, dans l'intervalle des assemblées, de ce qui se passait au dedans et au dehors du royaume; et ils devaient chercher à le savoir des étrangers comme des nationaux, des ennemis comme des amis. Le roi voulait savoir si, dans quelque coin du pays, le peuple murmurait ou était agité, et quelle était la cause de son agitation, s'il était survenu quelque désordre dont il fût nécessaire d'occuper l'assemblée, et autres détails semblables. Il cherchait aussi à connaître si quelqu'une des nations soumises voulait se révolter, si quelqu'une de celles qui s'étaient révoltées semblait disposée à se soumettre, si celles qui étaient encore indépendantes menaçaient le royaume de quelque attaque. »

Ces assemblées ne ressemblaient donc plus aux anciens champs de mars des Francs, où tout homme libre prenait part à la délibération. Comme le temps de l'assemblée est aussi celui de la revue de l'armée, et qu'elle précède l'entrée en campagne, ou a lieu au retour, les hommes libres s'y trouvent encore; mais ils laissent les grands délibérer à l'écart. Les ducs, les évêques, les comtes, les abbés sont seuls appelés par Charlemagne à l'aider de leurs conseils. Cependant, en souvenir de l'ancien droit, les lois portent en signe de

sanction nationale : « Et tout cela a été approuvé du peuple, *De his omnes consenserunt.* »

Capitulaires. — Nous avons 65 de ces capitulaires; ils comprennent 1151 articles. La diversité des affaires dont ils traitent prouve la sérieuse activité du prince, son ardent désir de mettre de l'ordre dans l'État. On l'y voit porter son attention sur toutes choses. En même temps qu'il présidait des conciles et discutait avec les évêques sur le culte des images ou l'hérésie de Félix d'Urgel, il réglait dans les plus petits détails l'administration de ses fermes[1], et ordonnait qu'on prît garde qu'aucun de ses esclaves ne mourût de faim, « autant que cela se peut faire avec l'aide de Dieu. » Il combattait l'une des tendances les plus générales de son temps, l'usurpation des terres du domaine royal, et il prémunissait le peuple par ses avis et ses conseils contre les imposteurs et les faussaires. Il voulait éteindre la mendicité, en obligeant chacun de ses fidèles à nourrir sur son bénéfice les mendiants qui s'y trouvaient; et s'il imposait à chaque paroissien l'obligation de donner à son église la dîme ou dixième partie des produits de sa terre, c'était en la partageant en trois parties : la première pour l'entretien et l'ornement de l'église, la deuxième à l'usage des pauvres et des voyageurs, la troisième seulement pour les prêtres. L'introduction du chant grégorien dans les églises fut une de ses grandes affaires; une autre fut la réformation des monastères, qu'opéra saint Benoît d'Aniane; car, depuis la concession des biens d'Église faite par Charles Martel à ses leudes, on trouvait beaucoup de *clercs séculiers* portant la lance et l'épée, ne songeant qu'à la chasse et à la guerre.

Il accrut la juridiction de l'Église, de manière à l'affranchir de la juridiction royale; et il essaya d'astreindre les marchands à l'égalité des poids et mesures; il leur fixa même un maximum, c'est-à-dire le prix le plus fort auquel ils pouvaient vendre leurs denrées.

1. « Il ordonnait, dit Montesquieu, qu'on vendît les œufs des basses-cours de ses domaines et les herbes inutiles de ses jardins; et il avait distribué à ses peuples toutes les richesses des Lombards et les immenses trésors de ces Huns qui avaient dépouillé l'univers. » Ces diverses instructions ont été réunies à tort en un seul capitulaire, au reste fort curieux et intitulé : *De Villis*. Il y a 70 articles On y lit, à l'article 19 : « Il y aura dans les basses-cours de nos villas non moins de 100 poules et au moins 30 oies; dans les simples manoirs, au moins 50 poules et 12 oies. » Ces préoccupations économiques étaient nécessaires, puisque le roi n'avait plus d'autres revenus que ceux de ses domaines.

Il régla le service militaire : Tout homme libre, possédant quatre métairies, doit aller à la guerre. Ceux qui ne possèdent pas quatre métairies se réunissent ; un d'eux part, les autres lui fournissent les armes, les chevaux et les provisions nécessaires.

Il chercha à réprimer le vol par la sévérité des peines qu'il décréta : la première fois, la perte d'un œil ; la seconde, celle du nez ; la troisième, la mort.

Impôts. — Il n'y avait plus, depuis le commencement du septième siècle, d'impôts publics. Le roi ne recevait que ce qui lui était dû comme propriétaire, par ses nombreux colons, les fruits et les revenus de ses domaines particuliers, les services personnels et réels des comtes et des bénéficiers royaux, les dons gratuits des grands et les tributs des pays conquis. Les propriétaires étaient obligés de fournir aux moyens de transport et à la subsistance du prince ou de ses agents, lorsqu'ils passaient sur leurs terres ; ils étaient chargés en outre de l'entretien des routes et des ponts. L'armée s'équipait elle-même et vivait à ses frais et sans solde ; la terre ou bénéfice que le soldat avait reçu en tenait lieu.

Travaux publics et écoles. — On a vu que, afin de civiliser la Saxe et la Pannonie, il y avait fondé des évêchés, qui donnèrent chacun naissance à une ville importante. Il commença un ouvrage qui n'a été accompli que de nos jours, un canal entre le Rhin et le Danube ; il construisit un pont à Mayence, une basilique à Aix-la-Chapelle, deux palais à Nimègue et à Ingelheim ; mais il fut réduit, pour les décorer, à piller l'Italie et à dépouiller Ravenne de ses marbres les plus précieux.

Il releva nombre d'églises, exigea des prêtres qu'ils fussent non-seulement pieux, mais lettrés, et créa des écoles dans les évêchés, dans les monastères, jusque dans son palais. Il assistait aux leçons, récompensait les plus habiles, et faisait honte aux fils des grands quand ils se laissaient devancer par les fils des pauvres. « Vous comptez, leur disait-il avec colère, sur les services de vos pères ; mais sachez qu'ils en ont été récompensés, et que l'État ne doit rien qu'à celui qui mérite par lui-même. » Et aux évêques, aux moines : « C'est plaire à Dieu que de bien vivre, mais c'est lui plaire encore que de bien parler. » Alcuin l'entendait s'écrier un jour : « Ah ! si j'avais seulement autour de moi douze clercs instruits dans toutes les sciences comme l'étaient Jérôme et Augustin ! »

Première renaissance littéraire. — Il se donna lui-

même beaucoup de peine pour apprendre des choses dont son père ou son aïeul ne pensaient guère qu'un roi et un guerrier eussent besoin. « Ne se bornant pas à l'étude de sa langue maternelle, il voulut connaître les langues étrangères, et apprit si bien le latin qu'il s'en servait comme de sa propre langue. Quant au grec, il le comprenait mieux qu'il ne le parlait [1]. La fécondité de sa conversation était telle, au surplus, qu'il paraissait trop aimer à causer. Passionné pour les arts libéraux, il respectait les hommes qui s'y distinguaient et les comblait d'honneurs. Le diacre Pierre, vieillard natif de Pise, lui apprit la grammaire ; dans les autres sciences il eut pour maître, Alcuin, diacre breton, Saxon d'origine, l'homme le plus savant de son temps. Sous sa direction, Charles consacra beau-



Cathédrale d'Aix-la-Chapelle [2].

1. Ainsi, le grec n'était pas tout à fait oublié en Occident. Sous Charles le Chauve, Jean Scot Érigène traduira encore les livres du pseudo-Denys, mais après lui, et pendant cinq siècles, les plus savants hommes ignorèrent cette langue.

2. Le *Munster* ou cathédrale d'Aix-la-Chapelle est encore en grande partie tel que Charlemagne l'avait bâti. Les restes de l'empereur sont dans une châsse déposée dans la sacristie, où on les montre.

coup de temps et de travail à l'étude de la rhétorique, de la dialectique et de l'astronomie, apprenant l'art de calculer la marche des astres, et suivant leur cours avec une attention scrupuleuse et une étonnante sagacité. Il essaya même d'écrire, et avait habituellement sous le chevet de son lit des tablettes et des exemples pour s'exercer à former des lettres quand il trouvait quelques instants de liberté ; mais il réussit peu dans cette étude, commencée trop tard et à un âge peu convenable. Toutes les nations soumises à son pouvoir n'avaient point eu jusqu'alors de loi écrite ; il ordonna de rédiger leurs coutumes. Il fit de même pour les poëmes barbares qui célébraient les exploits des anciens chefs, et les conserva de cette manière à la postérité. Il fit aussi commencer une grammaire de la langue nationale. Dans un de ses capitulaires, il se glorifie « d'a-« voir corrigé les livres de l'ancienne et de la nouvelle alliance, « corrompus par l'ignorance des copistes. »

Un chant francique.— La postérité n'a malheureusement rien gardé de ces chants qu'Éginhard lui promettait, si ce n'est peut-être un fragment qui a été retrouvé à l'intérieur de la couverture d'un manuscrit de l'abbaye de Fulde. Ce morceau d'un grand style épique est écrit dans l'idiome francique et en caractères du huitième ou du commencement du neuvième siècle. Il faisait évidemment partie d'un de ces longs poëmes dont les *Niebelungen*, l'Iliade allemande, sont la dernière expression. Voici ce débris mutilé de l'ancienne poésie des Francs, dans la traduction que M. Ampère en a donnée :

« J'ai ouï dire que se provoquèrent dans une rencontre Hildebrand et Hadebrand, le père et le fils. Alors les héros arrangèrent leur sarrau de guerre, se couvrirent de leur vêtement de bataille, et par-dessus ceignirent leurs glaives. Comme ils lançaient leurs chevaux pour le combat, Hildebrand, fils d'Hérébrand, parla : c'était un homme noble, d'un esprit prudent. Il demanda brièvement : « Qui était ton père parmi la race des « hommes, et de quelle famille es-tu ? Si tu me l'apprends je « te donnerai un vêtement de guerre à triple fil ; car je connais, « ô guerrier ! toute la race des hommes. »

« Hadebrand, fils d'Hildebrand, répondit : « Des hommes « vieux et sages dans mon pays, qui maintenant sont morts, « m'ont dit que mon père s'appelait Hildebrand : je m'appelle « Hadebrand. Un jour il s'en alla vers l'est ; il fuyait la haine « d'Odoacre ; il était avec Théodoric et un grand nombre de « ses héros. Il laissa seuls, dans son pays, sa jeune épouse,

« son fils encore petit, ses armes qui n'avaient plus de maître ; il s'en alla du côté de l'est. Depuis, quand commencèrent les malheurs de mon cousin Théodoric, quand il fut « un homme sans ami, mon père ne voulut plus rester avec « Odoacre. Mon père était connu des guerriers vaillants ; ce « héros intrépide combattait toujours à la tête de l'armée ; il « aimait trop à combattre, je ne pense pas qu'il soit encore en « vie. — Seigneur des hommes, dit Hildebrand, jamais du « haut du ciel tu ne permettras un combat entre hommes du « même sang. » Alors il ôta un précienx bracelet d'or, qui entourait son bras, et que le roi des Huns lui avait donné. « Prends-le, dit-il à son fils, je te le donne en présent. » Hadebrand, fils d'Hildebrand, répondit : « C'est la lance à la « main, pointe contre pointe, qu'on doit recevoir de semblables présents. Vieux Hun ! tu es un mauvais compagnon ; « espion rusé, tu veux me tromper par tes paroles, et moi je « veux te jeter bas avec ma lance. Si vieux, peux-tu me forger « de tels mensonges ? Des hommes de mer, qui avaient navigué sur la mer des Vendes, m'ont parlé d'un combat dans « lequel a été tué Hildebrand, fils d'Hérébrand. » Hildebrand, fils d'Hérébrand, dit : « Je vois bien à ton armure que tu ne « sers aucun chef illustre, et que, dans ce royaume, tu n'as « rien fait de vaillant. Hélas ! hélas ! Dieu puissant ! quelle « destinée est la mienne ! J'ai erré hors de mon pays soixante « hivers et soixante étés. On me plaçait toujours à la tète des « combattants ; dans aucun fort on ne m'a mis les chaines « aux pieds, et maintenant il faut que mon propre enfant me « pourfende avec son glaive, m'étende mort avec sa hache, « ou que je sois son meurtrier. Il peut t'arriver facilement, si « ton bras te sert bien, que tu ravisses à un homme de cœur « son armure, que tu pilles son cadavre ; fais-le, si tu crois « en avoir le droit, et que celui-là soit le plus infâme des « hommes de l'est qui te détournerait de ce combat, dont tu « as un si grand désir. Bons compagnons qui nous regardez, « jugez dans votre courage qui de nous deux aujourd'hui « peut se vanter de mieux lancer un trait, qui saura se rendre « maître de deux armures. » Alors ils firent voler leurs javelots à pointes tranchantes, qui s'arrêtèrent dans leurs boucliers ; puis ils s'élancèrent l'un sur l'autre. Les haches de pierre résonnaient.... Ils frappaient pesamment sur leurs blancs boucliers ; leurs armures étaient ébranlées, mais leurs corps demeuraient immobiles... »

Alcuin et Éginhard. — Au septième et au commencement du huitième siècle la France était en arrière des autres pays de l'Europe. Charlemagne fut obligé de chercher hors de ses provinces les hommes qui pouvaient répondre à sa pensée. Tous les maîtres de l'école du palais furent des étrangers; à leur tête était l'Anglo-Saxon Alcuin, que Charlemagne eut grand'peine à retenir auprès de lui; ensuite venaient l'Irlandais Clément, Pierre de Pise, le Lombard Paul Diacre, qui a laissé une histoire de sa nation, Théodulfe, originaire d'Espagne ou de la Septimanie, et le meilleur poëte du temps; aussi l'appelait-on Pindare dans l'école du palais. Il est vrai qu'Alcuin, pour de mauvais vers, avait pris le nom d'Horace et Angilbert celui d'Homère. Cependant un Franc les éclipsa tous, Éginhard, qu'une gracieuse légende voudrait faire gendre de Charlemagne. Il fut son secrétaire, et, après la mort de ce prince, fut mêlé aux plus grandes affaires de l'empire. Sa *Vie de Charlemagne* n'est pas seulement un recueil précieux de faits authentiques, mais un livre d'histoire, une véritable composition littéraire. On sait que Charlemagne siégeait lui-même dans cette sorte d'académie où il portait le nom de David. Les discussions qu'on y soutenait montrent que la science y était bien puérile. Il n'en faut pas moins tenir un grand compte des efforts de ces hommes pour sortir de la barbarie; Charlemagne apprenant à écrire et y réussissant mal, ou s'oubliant à écouter la pédantesque *disputatio* d'Alcuin et de Pépin que nous avons encore, restera toujours ce qu'il a véritablement été, le promoteur d'une renaissance littéraire, qui s'est bien lentement développée sans doute, mais qui, du moins, ne s'arrêtera pas. Depuis Charlemagne, il n'y eut plus sur le monde de ces ténèbres palpables, comme le septième et le huitième siècle en avaient vu.

Relations de Charlemagne avec Haroun et avec l'empire grec. — Ainsi les héritiers des rois fainéants pouvaient maintenant rendre bon compte de leur usurpation. L'empire des Francs qui tombait était relevé, agrandi; et l'autorité qui se perdait était retrouvée et fortifiée. Ce n'est pas un vain titre que Charles avait pris à Rome; il était bien l'empereur de l'Occident. Éginhard nous le montre dans son palais d'Aix-la-Chapelle, sans cesse entouré de rois ou d'ambassadeurs, venus des plus lointains pays. Egbert, roi des Anglo-Saxons de Sussex, Eardulf, roi du Northumberland, venaient à sa cour. Le roi des Asturies, celui d'Écosse, ne s'appelaient

jamais en lui écrivant, que ses fidèles, et le premier lui rendait compte de toutes ses guerres et lui offrait une part du butin.

Le maître brillant et redouté de l'Asie occidentale, le khalife Haroun-al-Raschid, rechercha son amitié et lui envoya des présents parmi lesquels un éléphant, animal que les Francs n'avaient jamais vu, et une horloge sonnante ; et les empereurs de Constantinople firent un traité avec lui, suivant ce proverbe grec qui subsiste encore, dit Éginhard : « Ayez le Franc pour ami, non pour voisin. » Il fut même, à en croire un écrivain de Byzance, sur le point d'épouser l'impératrice Irène et d'unir ainsi les deux empires.

Le moine de Saint-Gall, qui écrivait en 884, montre dans un de ses récits, l'idée qu'avaient de sa puissance, sinon ses contemporains, du moins la génération qui leur succéda. Charlemagne arrive par delà des Alpes pour combattre le roi des Lombards. Didier est sur les murs de Pavie avec le comte Ogger qui a fui pour éviter le châtiment de quelque faute, et il contemple avec effroi l'armée des Francs qui s'approche. « D'abord il ne voit qu'un épais nuage de poussière ; ce sont les machines de guerre qui vont battre les murs de sa cité royale. « Voilà Charles, s'écrie Didier, avec cette grande ar- « mée. — Non, » dit Ogger. Alors apparaît la troupe immense des simples soldats. « Assurément, Charles s'avance triom- « phant au milieu de cette foule. — Pas encore, » répond Ogger. Cependant on découvre le corps des gardes, vieux guerriers qui ne connaissaient jamais de repos. « Pour le coup, c'est « Charles, s'écrie Didier plein d'effroi. — Non, » reprend Og- « ger, pas encore. » A la suite viennent les évêques, les abbés. les clercs de la chapelle et les comtes. Alors Didier crie en sanglotant : « Descendons et cachons-nous dans les entrailles « de la terre, loin de la face d'un si terrible ennemi. — Quand « vous verrez la moisson s'agiter d'horreur dans les champs, « dit Ogger, alors vous pourrez croire à l'arrivée de Charles. » Il n'avait pas fini ces paroles, qu'on commença de voir au couchant comme un nuage ténébreux soulevé par le vent du nord-ouest qui convertit le jour en ténèbres. Mais l'empereur approchant un peu plus, l'éclat de ses armes fit luire sur Pavie un jour plus sombre que toute nuit. Alors parut Charles lui-même, tout couvert d'une armure de fer, la main gauche armée d'une lance, la droite étendue sur son invincible épée ; Ogger le reconnaît et, frappé d'épouvante, il chancelle et tombe en disant : « Le voici ! »

Mort de Charlemagne. — Ce fut le 28 janvier de l'année 814 que ce grand homme mourut. Son règne se résume en un immense et glorieux effort pour fondre ensemble le monde barbare et ce qui survivait de la civilisation romaine ; pour mettre un terme au chaos né de l'invasion, et fonder une société régulière où l'autorité du pape et celle de l'empereur étroitement unies maintiendraient l'ordre dans l'Église comme dans l'État. Problème bien difficile, qu'il fut donné à Charlemagne de résoudre, mais dont, après lui, toutes les difficultés parurent. L'œuvre de Charlemagne, en effet, ne dura pas : on verra tout à l'heure les causes de sa chute. Le nom de ce génie puissant, quoique rude encore, n'en est pas moins entouré d'une gloire immortelle ; et il est resté dans la mémoire des nations avec celui des trois ou quatre grands hommes qui ont fait, sinon toujours le plus de bien, au moins le plus de bruit dans le monde. Pour lui, la somme du bien accompli dépasse de beaucoup ce qui n'est que vaine renommée et ambition stérile. Il créa l'Allemagne moderne ; et si ce lien des nations qu'il avait voulu nouer se brisa, sa grande image plana au-dessus des temps féodaux comme le génie de l'ordre, invitant sans cesse les peuples à sortir du chaos, pour chercher l'union et la paix sous un chef glorieux et fort. Combien le souvenir du grand empereur n'a-t-il pas aidé les rois à reconstituer leur pouvoir et l'État[1].

1. Faits divers. — L'usage de compter les années à partir de la naissance de Jésus-Christ s'introduisit en France sous ce prince et sous son prédécesseur. Mais longtemps on fit commencer l'année au 1er mars, au 1er janvier, à Noël (25 décembre), ou à l'Annonciation (25 mars), enfin à Pâques. Ce dernier usage prévalut de Hugues Capet à Charles IX. Un capitulaire de 802 défend de se servir d'avocat : « Que chacun rende raison de sa propre cause et que personne ne pratique l'usage de discuter pour autrui. » Un autre consacra le *jugement de Dieu* par toutes les espèces d'épreuves (voy p. 136).



CHAPITRE XIV.

DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE PAR LE SOULÈVEMENT DES PEUPLES (814-843)[1].

Louis le Débonnaire (814-840). — Charlemagne avait bien pu fonder un vaste empire ; il était au-dessus de ses forces de donner à ces peuples différents d'origine, de langue et de coutumes, des intérêts et des sentiments communs, c'est-à-dire un même désir de rester unis dans une seule et grande famille politique. Il y avait unité matérielle, il n'y avait pas unité morale, et celle-là seule est bonne et forte. « La supériorité de gloire dont brillait Charles, dit le moine de Saint-Gall, avait engagé les Gaulois, les Aquitains, les Burgondes, les Alamans et les Bavarois à se glorifier d'être confondus sous le nom de Francs. » Quand Charlemagne eut disparu, tout ce qui colorait d'une apparence d'honneur leur asservissement fut effacé ; chacun ne songea plus qu'à soi et tira de son côté. Les ambitions privées des princes de la famille impériale aidèrent le démembrement des nations, celles des grands propriétaires et des officiers impériaux favorisèrent le morcellement des fiefs.

Charlemagne avait reconnu lui-même la nécessité de donner satisfaction aux nationalités les plus fortement accusées et il avait fait ses trois fils rois : Louis, des Aquitains ; Pépin, des Italiens ; Charles, des Allemands. Les deux derniers moururent avant leur père et ce partage fut annulé ; mais Charlemagne assura plus tard l'Italie à Bernard, fils de Pépin. Ces rois ne devaient être, dans sa pensée, que de dociles lieutenants et le furent tant qu'il vécut. Mais quand la forte main qui tenait réuni ce faisceau de peuples fut glacée par la mort, il se rompit : les nations voulurent des rois ; les rois de l'indépendance. Pour comprimer ces ambitieux désirs, il eût fallu une volonté

1. Ouvrages à consulter : *De la vie et des actions de Louis le Débonnaire*, par Thegan ; *Vie de Louis le Débonnaire*, par l'anonyme dit l'Astronome : *Des faits et gestes de Louis le Pieux*, poëme par Ermold le Noir ; *Histoire des dissensions des fils de Louis le Débonnaire*, par Nithard.

énergique, et c'était le plus faible des hommes qui recueillait le lourd héritage du puissant maître de l'Occident.

Louis avait alors 36 ans. Il était pieux et intègre, mais sa piété était d'un moine, non d'un roi, et sa justice dégénérait aisément en faiblesse ou en cruauté. Il commença par des actes de réparation qui pouvaient paraître aux vieux conseillers de Charlemagne un abandon imprudent des droits de l'empire. Il rendit la liberté et leurs biens à une foule d'hommes qui en avaient été dépouillés ; il restitua aux Frisons et aux Saxons le droit d'héritier qui leur avait été enlevé, et laissa les Romains instituer un nouveau pape, en 816, sans attendre la confirmation impériale. Lorsque Étienne IV vint ensuite le sacrer en France, il lui permit de prononcer ces paroles qui décelaient le désir du saint-siége de s'approprier le droit de disposer de la couronne impériale : « Pierre se glorifie de te faire ce présent, parce que tu lui assures la jouissance de ses libres droits. »

En même temps Louis réformait sévèrement la cour où, sous Charlemagne vieillissant, des désordres s'étaient montrés; il punit sévèrement les coupables, et, dans la pensée de diminuer le pouvoir de l'aristocratie et de rappeler à la vie politique les Ahrimans de plus en plus dominés par les grands propriétaires, il exigea que tous les hommes libres lui prêtassent directement serment de fidélité. Il irrita ainsi beaucoup de monde, sans faire beaucoup de bien ; puis, pour calmer le mécontentement, il prodigua les bénéfices, les donnant en possession perpétuelle, système qui ne fut que trop suivi par ses successeurs, et qui les réduisit à la mendicité. Car, comme depuis deux siècles il n'y avait plus d'impôts publics, le prince n'avait pas d'autres revenus que ceux qu'il tirait de ses domaines, et, en aliénant ses domaines, il aliénait aussi ses revenus.

Partage fait entre les fils de l'empereur (817). — A l'assemblée ou concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, on fit un règlement pour établir l'uniformité dans l'ordre monastique, qui fut soumis universellement à la règle de saint Benoît, et l'empereur fit un partage de ses États : Pépin eut l'Aquitaine, Louis la Bavière ; l'aîné, Lothaire, fut associé à l'empire. Ses frères ne pouvaient sans son autorisation faire la guerre, conclure un traité, ou céder une ville.

Révolte et mort de Bernard (817). — Bernard, que son aïeul avait fait roi d'Italie et qui aspirait à mieux, comme héritier du fils aîné de Charlemagne, se prétendit lésé par ce

partage. Les peuples, les cités d'au delà des monts qui aspiraient déjà à se débarrasser des *barbares*, pour commencer une vie libre et nationale, s'associèrent à son ressentiment. « L'empereur revenait de la grande chasse dans la forêt des Vosges, pour passer l'hiver à Aix-la-Chapelle, lorsqu'il apprit que son neveu Bernard, cédant follement aux conseils d'hommes pervers, s'était révolté; que déjà tous les princes et toutes les cités de l'Italie lui avaient prêté serment; qu'enfin tous les passages par où l'on doit pénétrer dans ce royaume étaient fermés et défendus. Cette triste nouvelle étant confirmée par de fidèles témoins, l'empereur tira des troupes de la Gaule, de la Germanie, de tous côtés, et vint jusqu'à Châlons avec une armée très-nombreuse. Bernard, se reconnaissant trop faible contre de telles forces, se remit entre les mains de l'empereur, déposa ses armes et se prosterna à ses pieds, confessant sa faute. Son exemple fut suivi par les seigneurs de son royaume; une foule de clercs et de laïques avaient trempé dans ce crime. Ceux que la tempête enveloppa furent les évêques de Milan, de Crémone et d'Orléans. Quand les chefs de la conspiration eurent été arrêtés, l'empereur fit grâce à Bernard et à ses complices de la peine capitale qui devait les frapper selon la loi des Francs, mais leur fit arracher les yeux. Bernard mourut quelques jours après ce supplice. Les évêques furent déposés et renfermés dans des monastères; pour le reste des coupables, ils furent ou bannis ou rasés. Au nombre des derniers étaient trois jeunes frères de l'empereur (l'Astronome). »

Répression des mouvements insurrectionnels. — La tentative faite par l'Italie était prématurée. Le peuple des Francs tenait trop encore à cet empire qu'il avait fondé pour permettre qu'il tombât déjà en dissolution, et il se portait avec ardeur à toutes les guerres qui pouvaient en assurer la conservation. La mort de Charlemagne avait été comme le signal d'une prise d'armes de toutes les nations tributaires ou ennemies. Les Slaves de l'Elbe avaient envahi la Saxe; les Avars de Pannonie s'étaient soulevés; les Bretons sortaient de leur presqu'île; les Vascons détruisirent une armée franque, et les Arabes d'Espagne envahirent la Septimanie; tandis que les Sarrasins ravageaient les côtes du sud, et les Northmans celles du nord et de l'ouest. Tous les coureurs d'aventures furent repoussés, les rebelles remis sous le joug, et Louis sembla, pendant quelque temps, porter aussi dignement que son père le sceptre impérial.

Pénitence publique de Louis (822). — Mais bientôt la désolante faiblesse du prince apparut à tous les yeux. « L'an 822, il convoqua une assemblée générale en un lieu nommé Attigny. Ayant appelé dans cette assemblée les évêques, les abbés, les ecclésiastiques, les grands de son royaume, son premier soin fut de se réconcilier d'abord avec ses frères, qu'il avait fait raser malgré eux, ensuite avec tous ceux auxquels il crut avoir fait quelque offense. Après quoi, il fit une confession publique de ses fautes, et il subit, de son gré, une pénitence pour tout ce qu'il avait fait, tant envers son neveu Bernard qu'envers les autres. »

C'est un grand spectacle que celui d'un homme puissant avouant publiquement ses fautes, et les rachetant par la pénitence. Ce spectacle, Théodose l'avait offert au monde romain. Mais, après s'être humilié dans la cathédrale de Milan, Théodose s'était relevé plus fort à ses propres yeux et aux yeux des peuples, parce que c'était devant Dieu seul et sous le poids des remords de sa conscience qu'il avait courbé la tête ; Louis sortit du palais d'Attigny amoindri, dégradé, parce que c'était d'un corps politique, d'une autorité rivale de la sienne qu'il avait reçu son absolution. Chacun sut dès lors tout ce qu'on pouvait oser avec un tel homme.

Déposition et rétablissement de Louis (830-834). — En 823, il était né à l'empereur, de Judith, sa seconde femme, un fils, nommé Charles. La mère voulut que cet enfant eût aussi son royaume, et le père, défaisant en 829 le partage de 817, lui donna l'Alamannie. Aussitôt les aînés ameutent les peuples; une vaste conspiration se forme, et l'empereur, abandonné de tous, tombe aux mains des rebelles. Ils forcent l'impératrice à prendre le voile, font raser ses frères, et enferment leur père avec les moines, pour que ceux-ci lui persuadent d'embrasser de lui-même la vie monastique. Lothaire, le chef de la révolte, espérait ainsi se débarrasser de son père sans violence. Mais les moines comprirent qu'ils avaient plus à gagner à remettre leur pénitent sur le trône qu'à le cloîtrer avec eux. Ils se firent les agents d'un autre complot, portèrent à Louis et à Pépin de secrets messages dans lesquels l'empereur promettait d'augmenter leurs royaumes s'ils le rétablissaient. La supériorité de Lothaire leur était déjà odieuse; ils consentirent, et l'assemblée de Nimègue, convoquée au milieu des Francs orientaux qui souhaitaient le maintien de l'empire, rendit Louis à son autorité (830).

Seconde déposition de Louis (833). — La leçon fut perdue par Louis. Remonté sur le trône, il ne sut pas mieux gouverner. Des intrigues recommencèrent. Il déposa Pépin et donna son royaume d'Aquitaine à l'enfant de Judith ; ses autres fils virent là une menace pour eux-mêmes ; ils se réunirent encore et vinrent attaquer leur père avec trois armées près de Colmar en Alsace. Le pape, Grégoire IV, était avec eux. Louis avait des forces considérables, et une bataille semblait imminente. Mais on lui débaucha son armée ; le pontife menaça d'excommunication tous ceux qui combattraient contre Lothaire, et l'empereur renvoya lui-même ceux qui lui restaient fidèles, en disant : « Je ne veux pas que personne meure pour moi : allez auprès de mes fils. » Il vint lui-même se remettre entre leurs mains avec Judith et Charles. L'esprit des hommes de ce temps resta pourtant frappé de cette grande trahison, et ce lieu fut appelé le *champ du Mensonge*, Lügenfeld.

Les vainqueurs insultèrent à la vieillesse et à la dignité de leur père en le soumettant à une dégradation publique. On lui fit lire en présence de tout le peuple, dans l'église de Saint-Médard de Soissons, un long récit de ses fautes où il s'accusait d'avoir exposé le peuple à des parjures et l'État aux meurtres et aux pillages, en faisant, dans l'empire, des divisions nouvelles et en provoquant la guerre civile ; après quoi les évêques vinrent solennellement lui enlever son baudrier militaire et lui donner l'habit du pénitent.

Second rétablissement de Louis (834). Cette humiliation de l'empire, dans la personne de l'empereur, rendit à Louis des partisans. Sa pieuse résignation, la révoltante dureté de ses fils excitèrent la compassion des peuples. Les frères d'ailleurs ne s'entendirent pas mieux que la première fois. Si Louis et Pépin ne voulaient pas être dépouillés au profit de Charles, ils ne consentaient pas à obéir à Lothaire, qui se proposait de maintenir l'unité du commandement impérial ; et ils trouvaient dans la répugnance de leurs peuples à rester enfermés dans l'empire un appui sûr et des forces dévouées. Ils vinrent donc tirer Louis du monastère où Lothaire le retenait, et lui rendirent le pouvoir (834) ; mais il ne voulut en reprendre les insignes qu'après en avoir reçu la permission des évêques.

Nouvelles fautes ; nouvelles guerres, mort de Louis (840). — L'empereur, sorti du cloître, pour lequel il était si bien fait, retomba dans les mêmes fautes. Dans sa prédilection

aveugle pour son dernier-né, il oublia que la cause de tous ses malheurs était le partage qu'il avait fait de son vivant entre ses fils. En 837, il donna à Charles la Bourgogne, la Provence et la Septimanie. Le roi d'Aquitaine, Pépin, étant mort l'année suivante, les enfants qu'il laissait furent dépouillés et Charles eut encore ce royaume. Alors Louis le Germanique et Lothaire, qui étaient réduits, l'un à la Bavière, l'autre à l'Italie, reprirent les armes. L'empereur, pour n'avoir pas à les combattre tous deux, traita avec Lothaire (839). Il lui abandonna toutes les provinces à l'orient de la Meuse, du Jura et du Rhône, avec le titre d'empereur; les provinces occidentales seraient le lot du fils de Judith, Louis le Germanique ne conservant que la Bavière. Celui-ci, soutenu de toute l'Allemagne, réclama contre ce partage injuste; et le vieil empereur consuma ses derniers jours dans cette guerre impie. Il mourut sur le Rhin, près de Mayence: « Je lui pardonne, disait-il aux évêques qui l'imploraient pour le rebelle, mais qu'il sache qu'il me fait mourir. » Le moyen âge, plus touché des vertus de l'homme que des défauts du prince, a été plein d'indulgence pour la mémoire du débonnaire.

Bataille de Fontanet (841) et traité de Verdun (843).—Depuis la mort de Charlemagne, l'empire qu'il avait fondé s'agitait incessamment, comme un grand corps prêt à se dissoudre. Chaque prince voulait un royaume, et chaque grande division de l'empire voulait un roi, pour former un État à part. En 817, il y avait eu une première division; d'autres encore en 829, en 837 et en 839. Les peuples, à la fin, lassés de ces déchirements perpétuels, vinrent décider la question à la solennelle bataille de Fontanet, près d'Auxerre. Toutes les tribus de l'Allemagne, sous Louis le Germanique, et les Neustriens, les Aquitains, les Burgondes et les Provençaux sous Charles le Chauve, combattirent dans les mêmes rangs pour renverser l'ordre politique établi par Charles Martel, Pépin et Charlemagne, au profit des Francs austrasiens. Ceux-ci, c'est-à-dire presque toute la population franque établie entre la Seine et le Rhin, qui ne défendait que leur propre cause en soutenant celle de l'empire, furent secondés par les Italiens qui avaient adopté les nouveaux empereurs comme les légitimes héritiers de Marc Aurèle et de Trajan. Lothaire, le fils aîné de Louis le Débonnaire, était leur chef (841). Il portait le titre d'empereur et ne voulait voir dans ses frères que des lieutenants.

Des deux côtés on se prépara à cette bataille avec une sorte

de recueillement religieux qui prouve que les peuples étaient venus à cette lutte suprême, comme pour un jugement de Dieu. « Tout espoir de paix étant enlevé, dit un historien de ce temps, Nithard, petit-fils lui-même de Charlemagne, Louis et Charles firent dire à Lothaire qu'il sût que le lendemain même, à la deuxième heure du jour, ils en viendraient au jugement du Dieu tout-puissant. Lothaire, selon sa coutume, traita insolemment les envoyés et répondit qu'on verrait bien ce qu'il savait faire. Au point du jour, Louis et Charles levèrent leur camp, et occupèrent, avec le tiers de leur armée, le sommet d'une hauteur voisine du camp de Lothaire et attendirent son arrivée. Alors un grand et rude combat s'engagea sur les bords d'une petite rivière. Lothaire, vaincu, tourna le dos avec tous les siens. Après l'action Louis et Charles délibérèrent sur ce qu'on devait faire des fuyards. Les deux rois, prenant pitié de leur frère et de son peuple, étaient d'avis de leur témoigner en cette occasion la miséricorde de Dieu. Le reste de l'armée y ayant consenti, tous cessèrent de combattre et rentrèrent dans leur camp vers le milieu du jour. Le lendemain, qui était un dimanche, après la célébration de la messe, ils enterrèrent également amis et ennemis, et soignèrent également tous les blessés, selon leur pouvoir. Ensuite les rois et l'armée, affligés d'en être venus aux mains avec un frère et avec des chrétiens, interrogèrent les évêques sur ce qu'ils devaient faire.

« Tous les évêques se réunirent en concile, et il fut déclaré dans cette assemblée, qu'on avait combattu pour la seule justice, que le jugement de Dieu l'avait prouvé manifestement, et qu'ainsi quiconque avait pris part à l'affaire, soit par conseil, soit par action, comme instrument de la volonté de Dieu, était exempt de tout reproche. »

J'entre dans ces détails pour montrer l'influence que les évêques avaient prise et le caractère nouveau de ces guerres, où ne se trouve plus la férocité des Francs. Mais cet adoucissement des mœurs amène un affaiblissement du courage. Ces guerriers, au milieu desquels se tiennent des conciles, vont laisser quelques bandes de Northmans ravager impunément leur pays, comme des troupes de loups affamés devant qui tout fuirait.

Grâce aux sentiments chrétiens des vainqueurs, ou à la résistance des vaincus, plus grande que ne le dit l'historien, la bataille de Fontanet fut peu décisive, et la guerre continua. Louis et Charles se rencontrèrent à Strasbourg pour

resserrer leur union contre Lothaire, et se jurèrent alliance devant leurs soldats, l'un en langue tudesque ou allemande, l'autre en langue romaine ou française. Le serment de Strasbourg est le premier monument de notre langue formée de la combinaison, en quantités inégales, des trois idiomes celte, latin et allemand qui ont été parlés en Gaule, le latin primant de beaucoup les deux autres. Cette alliance fut célébrée par des fêtes militaires où l'on a voulu voir l'origine des tournois, mais qui font plutôt songer aux brillantes fantasia de nos Arabes d'Algérie.

Il était donc bien évident que Louis et Charles avaient la ferme résolution de briser l'empire. Lothaire se décida à traiter. Cent dix commissaires parcoururent toutes les provinces et en dressèrent le tableau, afin qu'on pût en faire un partage équitable. Il fut accompli à Verdun (843). Les trois principaux peuples de l'empire, Germains, Gallo-Francs et Italiens, se séparèrent pour toujours, les premiers sous Louis, les seconds sous Charles, les troisièmes sous Lothaire. Le nom d'empereur, titre sans puissance, resta attaché à la possession de Rome et de l'Italie : seulement, pour rendre moins inégale la part de Lothaire, on lui abandonna une bande de territoire longue et étroite, qui alla de la Meuse au Rhin, de la Saône et du Rhône aux Alpes (Belgique, Lotharingie ou Lorraine, comté de Bourgogne, Dauphiné et Provence). Ce traité réduisait la Gaule d'un tiers et lui enlevait pour la première fois sa limite naturelle du Rhin et des Alpes : il pèse encore sur nous depuis mille ans. Les efforts de François Ier, de Henri II, de Richelieu, de Louis XIV et de la Révolution n'ont pu le déchirer tout à fait. Nous n'avons repris encore que la vallée du Rhône, la Lorraine, l'Alsace, et nous avons perdu la plus grande partie de la Flandre qu'il nous donnait. Charles le Chauve, qui signa cette convention fatale, fut donc, à vrai dire, le premier roi de la France moderne, comme Louis le Germanique fut le premier roi d'Allemagne ; pour Lothaire, il continua le royaume d'Italie, qui devait tant de fois encore s'éteindre et renaître.

Ainsi, le déchirement était accompli. Quelques hommes d'un esprit élevé portèrent le deuil de cette unité de l'Europe chrétienne que le traité de Verdun venait de dissoudre ; il nous en reste un poétique témoignage dans les vers suivants de Florus, diacre de l'Église de Lyon :

« Un bel empire florissait sous un brillant diadème ; il n'y

avait qu'un prince et qu'un peuple; toutes les villes avaient des juges et des lois. Le zèle des prêtres était entretenu par des conciles fréquents; les jeunes gens relisaient sans cesse les livres saints, et l'esprit des enfants se formait à l'étude des lettres. L'amour d'un côté, de l'autre la crainte, maintenaient partout le bon accord: aussi la nation franque brillait-elle aux yeux du monde entier. Les royaumes étrangers, les Grecs, les barbares et le sénat du Latium lui adressaient des ambassades. La race de Romulus, Rome elle-même, la mère des royaumes, s'était soumise à cette nation. C'était là que son chef, soutenu de l'appui du Christ, avait reçu le diadème par le don apostolique. Heureux s'il eût connu son bonheur, l'empire qui avait Rome pour citadelle et le porte-clef du ciel pour fondateur! Déchue maintenant, cette grande puissance a perdu à la fois son éclat et le nom d'empire; le royaume, naguère si bien uni, est divisé en trois lots, il n'y a plus personne qu'on puisse regarder comme empereur; au lieu de roi, on voit un roitelet, et au lieu de royaume un morceau de royaume. Le bien général est annulé, chacun s'occupe de ses intérêts, on songe à tout; Dieu seul est oublié. Les pasteurs du Seigneur, habiles à se réunir, ne peuvent plus tenir leurs synodes au milieu d'une telle division. Il n'y a plus d'assemblée du peuple, plus de loi; c'est en vain qu'une ambassade arriverait là où il n'y a point de cour. Que vont devenir les peuples voisins du Danube, du Rhin, du Rhône, de la Loire et du Pô, tous anciennement unis par les liens de la concorde, maintenant que l'alliance est rompue? Ils seront tourmentés par de tristes dissensions. De quelle fin la colère de Dieu fera-t-elle suivre tous ces maux? A peine est-il quelqu'un qui y songe avec effroi, qui médite sur ce qui se passe et s'en afflige. On se réjouit au milieu du déchirement de l'empire, et l'on appelle paix un ordre de choses qui n'offre aucun des biens de la paix. »



CHAPITRE XV.

DÉMEMBREMENT DU ROYAUME DE FRANCE PAR LES USURPATIONS DES LEUDES (843-887)[1].

Charles le Chauve (840-877). Jusqu'à présent, nous avons fait l'histoire des Gaulois, des Gallo-Romains et des Francs ; à partir du traité de Verdun, nous commençons l'histoire des Français. La France, en effet, a reçu maintenant, sauf les Northmans qui, au reste, se montrent déjà sur les côtes et ne s'y établiront qu'en petit nombre, toutes les races dont sa population s'est formée, et tous les éléments celtique, romain, chrétien, germanique, de la combinaison desquels sortira sa civilisation. Le mélange est même déjà assez avancé pour qu'on ne distingue plus le Gallo-Romain du Franc, le civilisé du barbare. Tous ont mêmes mœurs et à peu près même langue. L'idiome français s'est montré officiellement au traité de Verdun ; le droit cesse d'être personnel et devient local ; les coutumes remplacent le code romain ou ceux des barbares ; il n'y a guère d'esclaves, il y a peu d'hommes libres ; on ne verra bientôt plus que des serfs et des seigneurs.

Mais cette France n'a plus l'étendue de la Gaule, le traité de Verdun l'a rejetée derrière l'Escaut et la Meuse, derrière la Saône et le Rhône ; et les populations établies à l'intérieur de ces étroites limites, les trouvent trop vastes encore : elles voudraient vivre à l'écart, pour elles-mêmes et non plus pour soutenir une vaste domination qui les écrase et qu'elles ne comprennent pas. L'empire de Charlemagne s'est brisé en trois royaumes, la France va se briser en principautés féodales, dont quelques-unes aspireront même à jouer le rôle d'Etats complétement indépendants. Les chefs des Basques et ceux des Bretons prendront le titre de roi.

Le fils de Judith et de Louis le Débonnaire, Charles le

1. Ouvrages à consulter : les *Annales de Saint-Bertin* ; Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands.*

Chauve, roi de France depuis 840, n'était qu'un ambitieux vulgaire Le temps lui fut largement départi, comme il l'avait été à Charlemagne, car il régna 37 ans; il n'en sut rien faire. Les embarras, il est vrai, étaient grands. L'année même où l'on se battait pour et contre l'Empire, à Fontanet, Asnar, comte de Jacca, s'attribuait la souveraineté de la Navarre, et les Northmans brûlaient Rouen; en 843, ils pillaient Nantes, Saintes et Bordeaux. En même temps, les Aquitains se soulevaient pour avoir un roi national; les Bretons avaient trouvé le leur dans Noménoë que Charles faisait bien excommunier par ses évêques, mais qui battait ses lieutenants; la Septimanie avait son chef dans Bernard. Les Sarrasins et les pirates grecs ravageaient le midi, tandis que les Northmans dévastaient le nord et l'ouest; enfin pour combler la mesure de maux que ce siècle malheureux avait à porter, les Hongrois, successeurs des Huns et des Avares, vont arriver par l'est.

Les Northmans. — Ces pirates redoutés étaient des hommes que la faim, la soif du pillage, l'amour des aventures, chassaient chaque année des stériles régions de la Norvége, de la Suède et du Danemark. En trois jours, un vent d'est amenait leurs barques à deux voiles aux bouches de la Seine. Chaque flotte obéissait à un *konung* ou roi. Mais il n'était roi que sur mer et dans le combat: car, à l'heure du festin, toute la troupe s'asseyait à la même table, et les cornes remplies de bière passaient de main en main sans qu'il y eût ni premier ni dernier. Le *roi de mer* était partout suivi avec fidélité et toujours obéi avec zèle, parce que toujours il était réputé le plus brave entre les braves, comme celui qui n'avait jamais dormi sous un toit de planches, qui n'avait jamais vidé la coupe auprès d'un foyer abrité.

« Il savait gouverner le vaisseau comme un bon cavalier manie son cheval. A l'ascendant du courage et de l'habileté, se joignait pour lui l'empire que donnait la superstition; il était initié à la science des runes. Il connaissait les caractères mystérieux qui, gravés sur les épées, devaient procurer la victoire, et ceux qui, inscrits à la poupe et sur les rames, devaient empêcher le naufrage. Égaux sous un pareil chef, supportant légèrement leur soumission volontaire et le poids de leur armure de mailles qu'ils se promettaient d'échanger pour un égal poids d'or, les pirates danois cheminaient gaiement sur la *route des cygnes*, comme disent les vieilles poésies nationales. Tantôt ils côtoyaient la terre, et guettaient leur ennemi

dans les détroits, les baies et les petits mouillages, ce qui leur fit donner le nom de vikings ou enfants des anses; tantôt ils se lançaient à sa poursuite à travers l'Océan. Les violents orages des mers du nord dispersaient et brisaient leurs frêles navires; tous ne rejoignaient pas le vaisseau du chef au signal du ralliement; mais ceux qui survivaient à leurs compagnons naufragés n'en avaient ni moins de confiance, ni plus de souci; ils se riaient des vents et des flots qui n'avaient pu leur nuire. « La force de la tempête, chantaient-ils, aide le bras de nos « rameurs; l'ouragan est à notre service; ils nous jettent où « nous voulons aller. » (AUG. THIERRY.)

Souvent quelques-uns d'eux, au milieu du cliquetis des armes et à la vue du sang, entraient dans une sorte de folie furieuse qui doublait leurs forces et les rendait insensibles aux blessures, comme s'ils eussent vu s'ouvrir à leurs yeux le palais de leur dieu Odin et les salles resplendissantes du Walhalla. D'autres affectaient dans les tortures une indomptable énergie, et chantaient, au milieu des bourreaux, leur chant de mort. Ainsi le fameux Lodbrog, plongé dans une fosse remplie de vipères, jetait fièrement à ses ennemis ces paroles :

« Nous avons combattu avec l'épée ! J'étais jeune encore quand, à l'orient, dans les détroits d'Eirar, nous avons creusé un fleuve de sang pour les loups et convié l'oiseau aux pieds jaunes à un large banquet de cadavres; la mer était rouge comme une blessure qui vient de s'ouvrir, et les corbeaux nageaient dans le sang.

« Nous avons combattu avec l'épée. J'ai vu, près d'Aienlane (Angleterre), d'innombrables cadavres charger le pont des vaisseaux; nous avons continué la bataille six jours entiers sans que l'ennemi succombât; le septième, au lever du soleil, nous célébrâmes la messe des épées, Valthiof fut forcé de plier sous nos armes.

« Nous avons combattu avec l'épée ! Des torrents de sang pleuvaient de nos armes à Partohyrth (Pesth); le vautour n'en trouva plus dans les cadavres; l'a c résonnait et les flèches se plantaient dans les cottes de mailles; la sueur coulait sur la lame des épées; elles versaient du poison dans les blessures, et moissonnaient les guerriers comme le marteau d'Odin.

« Nous avons combattu avec l'épée ! La mort me saisit, la morsure des vipères a été profonde ; je sens leurs dents au fond de ma poitrine. Bientôt, j'espère, le glaive me vengera dans le sang d'Ælla. Mes fils frémiront à la nouvelle de ma

mort ; la colère leur rougira le visage ; d'aussi hardis guerriers ne prendront pas de repos avant de m'avoir vengé.

« Il faut finir, voici le Dysir qu'Odin m'envoie pour me conduire à son joyeux palais. Je m'en vais, avec les Ases, boire l'hydromel à la place d'honneur. Les heures de ma vie sont écoulées, et mon sourire brave la mort. »

Le fanatisme religieux se joignait au fanatisme guerrier; ils aimaient à verser le sang des prêtres et faisaient coucher leurs chevaux dans les églises. Quand ils avaient ravagé une terre chrétienne : « Nous leur avons chanté, disaient-ils, la messe des lances ; elle a commencé de grand matin, et elle a duré jusqu'à la nuit. » Charlemagne avait vu de loin ces terribles envahisseurs ; sous Louis le Débonnaire, ils s'enhardirent, Quelques-uns s'établirent à demeure, en 836, dans l'île de Walcheren, et de là allèrent mettre à contribution les pays riverains de la Meuse et du Wahal. A partir de 843, on les voit arriver chaque année. Ils remontaient par l'embouchure des fleuves, par l'Escaut, la Somme, la Seine, la Loire et la Gironde, jusque dans l'intérieur du pays. Nombre de villes, même des plus importantes, comme Orléans et Paris, furent prises et pillées par eux, sans que Charles pût les défendre. Du Rhin à l'Adour, et de l'Océan aux Cévennes et aux Vosges, tout fut pillé. Ils prirent même l'habitude de ne plus retourner pendant l'hiver dans leur pays. Ils s'établirent à demeure dans l'île d'Oyssel, au-dessus de Rouen, à Noirmoutiers, à l'embouchure de la Loire et dans le fleuve même, à l'île Bière, près de Saint-Florent. C'était là qu'ils apportaient leur butin, de là qu'ils partaient pour des expéditions nouvelles.

Édit de Mersen (847). — Les chroniqueurs, ne comprenant pas cette apathie de la nation des Francs, naguère si brave, et qui maintenant se laissait piller par quelques aventuriers, ne purent l'expliquer qu'en supposant un immense massacre à Fontanet.

La peri de France la flor
E des baronz tuit li meillor
Ainsi trovèrent Paenz terre
Vuide de gent, bonne à conquerre.

Il y a quelque chose de vrai dans ces paroles. Les cinquante-trois expéditions de Charlemagne avaient usé la race franque; et ses conquêtes, où toujours quelques-uns de ses guerriers

s'établissaient, l'avaient dispersée sur la surface des trois royaumes. Les dissensions des fils de Louis le Débonnaire l'avaient achevée. Maintenant on ne trouvait plus d'hommes libres, et par la grande consommation que tant de guerres en avaient faite, et parce que, au milieu de l'anarchie croissante, les hommes libres avaient déjà presque tous renoncé à une indépendance qui les laissait dans l'isolement et par conséquent dans le péril, pour se faire les vassaux d'hommes capables de les défendre. L'édit de Mersen, en 847, portait: « Tout homme libre pourra se choisir un seigneur, soit le roi, soit un de ses vassaux, et aucun vassal du roi ne sera obligé de le suivre à la guerre, si ce n'est contre l'ennemi étranger. » Ainsi les sujets pouvant marchander l'obéissance, le roi, dans les guerres civiles, restait désarmé, impuissant; et, comme il était aussi incapable de se faire obéir des grands que de protéger les petits, ceux-ci se groupaient autour de ceux-là. Les vassaux du roi diminuaient, ceux des grands augmentaient. De tous côtés on oubliait l'intérêt national pour ne songer qu'au sien propre. Rouen s'inquiétait peu des malheurs de Bordeaux, Saintes de ceux de Paris: et voilà comment, à cette époque, ainsi qu'aux derniers jours de l'empire romain et par la même cause, l'absence d'un sentiment énergique et commun à tous, le patriotisme, des bandes peu nombreuses pouvaient ravager impunément un grand pays. Charles essaya de les renvoyer en leur donnant de l'or: c'était le moyen le plus sûr de les attirer. L'empire romain en avait agi de même avec les barbares, et on sait quel succès ce moyen avait eu.

Associés des Northmans. — Les vrais Northmans ne pouvaient être bien nombreux, car ils venaient de loin et par mer. « Mais, comme dit un chroniqueur du temps, beaucoup d'habitants du pays, oubliant qu'ils avaient été régénérés dans les eaux saintes du baptême, se précipitaient dans les erreurs ténébreuses des païens; ils mangeaient avec eux la chair de chevaux immolés à Odin et à Thor, puis s'associaient à leurs forfaits. » Et ces renégats étaient les plus à craindre. Ils servaient de guides aux envahisseurs, savaient déjouer les ruses de leurs concitoyens pour tromper l'avidité des barbares, et avaient encore moins de respect et de pitié que ceux-ci pour le culte et le peuple qu'ils avaient désertés. Parfois même quelques-uns des grands se faisaient payer par ces Northmans pour ne les point inquiéter dans leurs courses, et prélevaient la dîme du pillage de la France.

Le Northman Hastings. — Le plus redoutable de ces pirates fut Hastings, qui ravagea les bords de la Loire, de 845 à 850, saccagea Bordeaux, Saintes, menaça Tarbes, qui célèbre encore aujourd'hui, le 21 mai, une victoire gagnée sur eux, tourna l'Espagne, et toujours pillant, arriva jusqu'aux côtes d'Italie. Il était attiré par le grand nom et les richesses de la capitale du monde chrétien; mais il prit Luna pour Rome. Hastings envoya dire au comte et à l'évêque que ses compagnons, vainqueurs des Francs, ne voulaient pas de mal aux peuples d'Italie, qu'ils ne demandaient qu'à réparer leurs barques avariées, et que lui-même, fatigué de cette vie errante, il désirait trouver le repos dans le sein de l'Église. L'évêque et le comte ne refusèrent rien; Hastings reçut même le baptême; mais les portes de la ville restaient fermées. A quelque temps de là, le camp retentit de gémissements : Hastings était dangereusement malade; des envoyés vinrent le dire et déclarer en même temps que le moribond avait l'intention d'abandonner à l'Église tout son butin à condition que son corps fût enseveli en terre sainte. Les cris de douleur des Northmans annoncèrent bientôt la mort de leur chef. On leur permit d'entrer dans la ville pour apporter son cadavre, et les funérailles furent préparées dans l'église même. Mais, au moment où l'on déposait le corps au milieu du chœur, Hastings se dressa tout à coup, abattit l'évêque à ses pieds, pendant que ses compagnons, tirant leurs armes cachées, massacraient prêtres et soldats. Maître de Luna, Hastings reconnut son erreur. On lui fit entendre que Rome était à une grande distance, et qu'il ne la prendrait pas aussi facilement. Il remit à la voile avec son butin, et reparut au bout de quelques mois aux bouches de la Loire.

Robert le Fort. — Charles le Chauve avait réuni une partie du pays, entre la Seine et la Loire, sous le commandement de Robert le Fort, ancêtre des Capétiens, afin d'opposer une résistance plus efficace aux Northmans et aux Bretons, un grand nombre de ceux-ci ayant pris l'habitude de se joindre aux pirates. Robert vainquit deux fois les Bretons et battit un corps de Northmans tout chargés encore du butin de la Brie et de la ville de Meaux. Ce fut ce valeureux chef que Hastings rencontra au retour d'Italie. Il venait de saccager le Mans, quand Robert et le duc d'Aquitaine l'atteignirent à Brissarthe (Pont-sur Sarthe), près d'Angers. Les païens n'étaient que 400 moitié Northmans, moitié Bretons; à l'approche de Robert,

ils se jetèrent dans une église et s'y barricadèrent. C'était le soir. Les Français remirent l'attaque au lendemain. Robert avait déjà ôté son casque et sa cotte de mailles, quand les Northmans, ouvrant soudainement les portes, se précipitent sur sa troupe dispersée. Robert rallie les siens, repousse l'ennemi dans l'église et veut l'y suivre. Mais il combat ait tête nue et la poitrine découverte; il fut blessé mortellement sur le seuil même. Le duc Rainulf tomba à côté de celui que les chroniques du temps appellent le *Machabée* de la France (866). Hastings, délivré de ce redoutable adversaire, remonta toute la Loire et pénétra jusqu'à Clermont-Ferrand. On ne trouva d'autre moyen d'en débarrasser la France que de lui donner le comté de Chartres (882). Encore l'abandonna-t-il, à près de 70 ans, pour se remettre à courir les aventures.

Commencement des grands fiefs. — Les Northmans furent le plus grand mais non le seul embarras de Charles le Chauve: le Breton Noménoë repoussa toutes ses attaques, se fit couronner roi, et laissa son titre à son fils Hérispoë. Les Aquitains avaient élu pour chef le fils de leur dernier roi, Pépin II, que Charles le Chauve avait dépossédé. Chassé à cause de ses vices, Pépin s allia aux Northmans et aux Sarrasins pour piller ses anciens sujets, fut pris et enfermé dans un cloître. Charles recouvra pour quelque temps l'Aquitaine, la perdit, la recouvra encore et la donna à un de ses fils. Mais les vrais maîtres du pays étaient déjà Raymond, comte de Toulouse, qui dominait aussi sur le Rouergue et le Quercy; Walgrin, comte d'Angoulême; Sanche Mitara, duc de Gascogne, avec Bordeaux pour capitale; Bernard, marquis de Septimanie; Rainulf, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers; Bernard Plantevelue, comte d'Auvergne, qui tous fondèrent des maisons héréditaires. Au nord de la Loire, Charles avait de même été contraint de constituer pour Robert le Fort le grand-duché de France, d'où la troisième race sortira; au nord de la Somme, le comté de Flandre, en faveur de son gendre Baudoin Bras de Fer; et, entre la Loire et la Saône, le puissant duché de Bourgogne, pour Richard le Justicier. Ainsi, sous le petit-fils de Charlemagne, non-seulement l'Empire était divisé en royaumes, mais les royaumes se démembraient déjà en fiefs.

Édit de Pistes (862). — Charles faisait cependant de loin en loin un effort pour retenir à son service et à celui de l'État la classe des hommes libres. En 862, l'édit de Pistes ordonna un recensement des hommes obligés au service mili-

taire. Les peines les plus sévères furent prononcées contre ceux qui les priveraient de leurs chevaux et de leurs armes, et contre les ingénus eux-mêmes qui, pour se délivrer de cette charge se donneraient à l'Église.

Guerres étrangères.— Ce prince, si faible chez lui, voulut pourtant s'agrandir au dehors; ce roi, qui ne pouvait porter sa couronne, entreprit d'en gagner d'autres.

A la mort de l'empereur Lothaire, en 855, son héritage avait été partagé entre ses trois fils. L'aîné eut l'Italie, le second la Lotharingie, le troisième, la Provence. Celui-ci ne vécut que jusqu'en 863, le roi de Lotharingie jusqu'en 869, et aucun d'eux ne laissa d'enfant. Charles le Chauve essaya, à leur mort, de mettre la main sur leurs domaines. Il échoua d'abord en 863, mais réussit en 870, et partagea la Lorraine avec son frère Louis le Germanique. Malgré la faiblesse et la honte de son règne, Charles le Chauve refaisait donc, au moins d'un côté, la France que le traité de Verdun avait mutilée.

Edit de Kiersy (877). — Au lieu de continuer dans cette voie, Charles ambitionna encore la couronne impériale devenue vacante en 875. Il alla se la faire donner à Rome par le pape, prit au retour celle du royaume des Lombards, à Milan, et, son frère Louis le Germanique étant mort, il prétendit ajouter ses États aux siens, l'Allemagne à la France. A ce même moment les Northmans lui prenaient Rouen. Il fut battu sur le Rhin; l'Italie aussi lui échappait. Pour décider ses vassaux à le soutenir dans cette querelle, il les réunit à la diète de Kiersy-sur-Oise, et y signa un capitulaire qui reconnut en droit l'hérédité des fiefs et des offices. Cet acte dépouillait à la fois la royauté des pouvoirs qu'elle avait conférés et des terres qu'elle avait temporairement cédées. Il constituait l'hérédité des fonctions publiques (voy. le chap. XVIII). Charles mourut dans cette expédition d'Italie, au pied du mont Cenis.

Louis le Bègue (877-879). Louis III et Carloman (879-884). — Le fils de Charles le Chauve, Louis le Bègue, roi d'Aquitaine depuis 867, lui succéda comme roi de France. Il fut sacré à Compiègne par l'archevêque de Reims, Hincmar, le membre le plus éminent du clergé de France en ce temps-là. Pour se concilier les grands, il leur abandonna une partie des domaines qui restaient encore à la couronne, concessions que ses deux fils, Louis III et Carloman, multiplièrent encore. Ces deux princes régnèrent de bon accord, l'un en Neustrie, l'autre en Aquitaine et en Bourgogne. Le mal ne con-

tinua pas moins d'empirer. Le duc Boson se fit proclamer, en 879, roi de Provence, et ils ne purent le renverser. Charles le Chauve avait, en 870, acquis la moitié de la Lorraine; ils l'abandonnèrent et ce pays retourna à l'Allemagne, qui ne nous



Charles le Chauve [1].

en a rendu qu'une faible partie. Deux victoires sur les Northmans, notamment celle de Saucourt en Vimeu, jetèrent pourtant un peu de gloire sur le nom de ces princes. Mais ces avantages momentanés n'empêchaient pas les brigandages de

1. Cette gravure reproduit une miniature servant de frontispice au livre d'Heures de Charles le Chauve, qui est conservé au musée des souverains, au Louvre.

recommencer aussitôt. En 882, le célèbre Hastings se fit abandonner le comté de Chartres, et Carloman donna de l'argent aux autres pour les renvoyer. « Ils promirent la paix, dit tristement le chroniqueur, pour autant d'années qu'on leur compta de 1000 livres pesant d'argent. » Les deux rois moururent à peu de distance l'un de l'autre par suite d'accidents : Louis, en 882, Carloman deux ans plus tard.

Charles le Gros roi et empereur (884-887). — Ils avaient un frère, Charles le Simple ; les grands lui préférèrent un petit-fils de Louis le Débonnaire, Charles le Gros alors empereur et roi de Germanie. Tout l'héritage de Charlemagne se trouva réuni dans ses mains. Mais les temps étaient changés. Cet homme chargé de tant de couronnes ne put même intimider les Northmans.

Siége de Paris (885-886). — Il avait déjà cédé la Frise à un de leurs chefs. Un autre, le fameux Rollon, espèce de géant qui n'allait jamais qu'à pied, n'ayant pu trouver de cheval capable de lui servir de monture, vint prendre Rouen, Pontoise, et tuer le duc du Mans. A l'approche de ses compatriotes, le nouveau comte de Chartres, l'ancien pirate Hastings, courut les rejoindre et tous marchèrent sur Paris, qu'ils avaient déjà trois fois pillé. Mais Paris venait d'être fortifié ; de grosses tours couvraient les ponts (Petit-Pont et Pont-au-Change), qui réunissaient l'île de la Cité aux faubourgs des deux rives ; la Seine était donc barrée aux 700 grandes barques que les Northmans voulaient conduire jusqu'en Bourgogne, où ils n'étaient pas encore allés. Les habitants, encouragés par leur évêque Gozlin et par leur comte Eudes, fils de Robert le Fort, résistèrent pendant dix-huit mois. L'attaque commença le 26 novembre 885. La tour du Grand-Pont sur la rive droite n'étant pas encore achevée, les Northmans l'assaillirent. Deux jours durant on s'y battit avec acharnement ; l'évêque Gozlin y fut blessé d'un javelot. Les Northmans repoussés, s'établirent autour de l'église Saint Germain l'Auxerrois, en un camp retranché. Des transfuges leur avaient appris tout ce que l'on connaissait encore de la science militaire des Romains. Ils construisirent d'abord une tour roulante à trois étages ; mais quand ils voulurent l'approcher des murs, les Parisiens tuèrent à coups de flèches ceux qui la faisaient mouvoir. Alors ils s'avancèrent avec des béliers, les uns sous des mantelets mobiles, qu'on avait couverts de cuirs frais, pour les mettre à l'abri du feu, les autres firent la tortue avec leurs

boucliers. Arrivés au bord du fossé, ils y jetèrent, pour le combler, de la terre, des fascines, des arbres entiers, même les cadavres de leurs captifs, qu'ils égorgeaient sous les yeux des assiégés. Pendant que les plus éloignés écartaient les défenseurs des créneaux par une grêle de traits et de balles de plomb, les plus rapprochés du mur ébranlaient la tour avec les béliers; rien ne réussit. Les Parisiens versaient à longs flots l'huile bouillante, la cire et la poix liquide; leurs catapultes lançaient des pierres énormes qui brisaient les mantelets et les boucliers peints, ou des crampons de fer qui les enlevaient et découvraient l'assaillant, aussitôt criblé de traits. Trois bateaux enflammés, lancés contre le pont, furent arrêtés par les piles en pierres qui le portaient, et ne purent y mettre le feu.

Cette résistance inespérée durait depuis plus de deux mois quand une crue subite du fleuve emporta, dans la nuit du 6 février 886, une partie du Petit-Pont. Les Northmans se ruèrent aussitôt sur la tour de la rive gauche, qui était maintenant isolée de la ville. Douze hommes seulement y restaient. Ils se défendirent toute une journée, puis se retirèrent sur les débris du pont et y combattirent encore Ils se rendirent enfin sur la promesse qu'ils auraient la vie sauve. Dès que les barbares tinrent ces braves gens, ils les égorgèrent. Un d'eux de grande mine, leur parut un chef; ils décidèrent de l'épargner, mais, lui, il voulut partager jusqu'au bout le sort de ses compagnons. « Vous n'aurez jamais, leur dit-il, rançon pour ma tête, » et il les força de le tuer.

Cependant on ne parlait par tout le pays que du grand courage des Parisiens, et quelques-uns s'enhardissaient à faire comme eux. Plusieurs bandes de pirates qui avaient quitté le siége furent battues, et le conseiller de l'empereur Charles, le duc Heinrich, vint jeter un secours dans la place; mais les païens maintenaient le blocus. La misère devint extrême dans la ville; beaucoup de gens mouraient. L'évêque Gozlin, le comte d'Anjou « passèrent au Seigneur. » Le brave comte Eudes s'échappa pour presser l'arrivée de l'Empereur et, quand il le vit en marche, revint bravement s'enfermer avec les siens. Le secours promis parut enfin : le duc Heinrich le conduisait. Voulant reconnaître lui-même les lieux, il s'avança trop loin; son cheval tomba dans une fosse creusée et cachée par l'ennemi, il y fut tué; ceux qui le suivaient se débandèrent, Paris était donc encore une fois abandonné à lui-même. Les Northmans crurent que le découragement y

régnait, et qu'ils auraient bon marché d'un peuple épuisé. Ils tentent un assaut général; partout ils sont repoussés. Ils veulent incendier la porte de la grosse tour, et y entassent un immense bûcher; mais les Parisiens font une sortie soudaine et repoussent les assaillants et l'incendie.

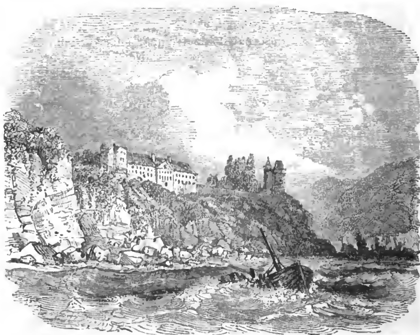
Au bout de longs mois, Charles arriva, enfin, avec une armée sur les hauteurs de Montmartre. Les Parisiens pleins d'ardeur attendaient le signal du combat, quand on leur dit que l'Empereur achetait encore à prix d'argent la retraite de cet ennemi qu'ils avaient à demi vaincu, et lui permettait d'aller hiverner en Bourgogne, c'est-à-dire ravager cette province. Du moins refusèrent-ils de tremper en rien dans ce honteux traité, et lorsque les barques des Northmans se présentèrent pour franchir les ponts, ils refusèrent de les laisser passer. Il fallut que les pirates traînassent leurs embarcations sur la grève en faisant un grand détour pour éviter l'héroïque cité (887).

Cette année-là Paris avait glorieusement conquis son titre de capitale de la France, et son chef, le brave comte Eudes, allait y fonder la première dynastie nationale.

Déposition de Charles le Gros (887). — Le contraste entre le courage de cette petite cité et la lâcheté de l'Empereur tourna tout le monde contre l'indigne prince. Il fut déposé à la diète de Tribur (887), et, depuis ce jour, l'Allemagne, l'Italie et la France n'ont plus jamais eu un maître commun. L'empire carlovingien était irrévocablement démembré ; ses débris avaient servi à former sept royaumes : France, Navarre, Bourgogne cisjurane, Bourgogne transjurane, Lorraine, Italie et Germanie.

Établissement du régime féodal. — Mais ce n'était pas seulement l'Empire qui était démembré, c'était aussi le royaume et la royauté. L'hérédité des fiefs et des bénéfices avait couvert la France d'une multitude de petits rois. Ainsi, en 887, le duc de *Gascogne* possédait presque tout le pays au sud de la Garonne ; les comtes de *Toulouse*, d'*Auvergne*, de *Périgord*, du *Poitou* et du *Berry*, les provinces entre la Garonne et la Loire. A l'est et au nord de ce fleuve tout appartenait au comte du *Forez*, au duc de *Bourgogne*, au duc de *France* et aux comtes de *Flandre* et de *Bretagne*, qui exerçaient sur leurs terres les droits régaliens. Au roi, il restait seulement quelques villes qu'il n'avait pas encore été contraint de donner en fief.

Ce déchirement de l'État continuait dans l'intérieur même des grands fiefs. Les ducs, les comtes, étaient tout aussi impuissants que le roi contre les Northmans ou les Sarrasins, et les populations que leurs chefs ne savaient plus amener à de communs efforts, prenaient peu à peu l'habitude de ne compter que sur elles-mêmes. Après avoir fui longtemps à l'approche des païens, dans les bois, au milieu des bêtes fauves, quelques gens de cœur avaient tourné la tête et refusé d'a-



Château de Tancarville [1].

bandonner tout leur avoir sans essayer de le défendre. Çà et là dans les gorges des montagnes, au gué des fleuves, sur la colline qui dominait la plaine, s'étaient élevés des retranchements, des murailles, où les braves et les forts se tenaient.

1. Ce château, dont il ne reste plus qu'une tour en ruines, s'élevait sur un promontoire escarpé de la rive gauche de la Seine contre lequel la *barre* vient se briser avec violence, et que l'on appelait le *nez* de Tancarville. De là on dominait toute la navigation du fleuve. Les sires de Tancarville étaient héréditairement chambellans et connétables des ducs de Normandie. Le dernier des Tancarville périt à Azincourt. Les ruines de l'antique manoir appartiennent aujourd'hui à la maison de Montmorency.

Un édit de 862 ordonna aux comtes et aux vassaux du roi de réparer les anciens châteaux et d'en bâtir de nouveaux. Le pays en fut bientôt couvert, et souvent les envahisseurs se heurtèrent en vain contre eux Quelques défaites donnèrent de la prudence à ces audacieux; ils n'osèrent plus s'aventurer si loin, au milieu de ces forteresses qui sortaient de terre de tous côtés; la nouvelle invasion, gênée alors et rendue difficile, au siècle suivant s'arrêtera. Les maîtres de ces châteaux furent plus tard la terreur des campagnes, mais il les avaient d'abord sauvées. La féodalité, si oppressive dans son âge de décadence, avait donc eu son temps de légitimité. Toute puissance s'établit par ses services et tombe par ses abus (voy. chap. XVIII).

Puissance de l'Église. — Au neuvième siècle, la royauté tombait, la féodalité montait; l'une avait perdu sa force, l'autre n'avait pas encore acquis celle qu'elle aura bientôt; l'Église seule avait toute la sienne. Rien ne lui manquait; supériorité de lumières et de moralité, foi ardente des populations, riches domaines; enfin, alors que tout se divisait et que la société civile et la société politique s'en allaient en miettes, le corps ecclésiastique montrait son unité et la vie qui l'animait dans les 56 conciles réunis en France durant les 34 années du règne de Charles le Chauve. Les évêques partant du droit de l'Église d'intervenir dans la conduite de tout homme coupable de péché, pour le redresser ou pour le punir, arrivaient logiquement à la prétention de déposer les rois et de disposer des couronnes. Ils n'étaient donc pas seulement les ministres de la religion; ils participaient, dans ce siècle, à l'administration publique. Depuis Charlemagne, qui les avait mêlés au gouvernement de son empire, on les trouve dans toutes les affaires et parlant partout avec autorité. Ce sont eux qui dégradent ou rétablissent le Débonnaire, qui disent à Fontanet de quel côté est la justice. En 859, Charles le Chauve, menacé par quelques évêques d'être déposé, parce qu'il violait les capitulaires, ne trouvait rien à répondre à cette prétention, si ce n'est que, « consacré et oint du saint chrême, il ne pouvait être renversé du trône, ni supplanté par personne, qu'après avoir été entendu et jugé par les évêques qui l'avaient sacré roi. » Ce droit, l'archevêque de Reims, Hincmar, le plus illustre personnage de ce temps, l'avait hautement revendiqué.

C'était une chose heureuse que cette puissance de l'Église

en de tels siècles; car, lorsque tout était livré au plus fort, elle rappelait qu'au-dessus de la force il y avait la justice; en face du principe aristocratique de l'organisation féodale, elle posait celui de la fraternité humaine; au lieu de l'hérédité et du droit d'aînesse qui prévalaient dans la société civile, elle pratiquait pour elle-même l'élection et proclamait les droits de l'intelligence. Si la prérogative qu'elle revendiquait de déposer les rois était une usurpation sur l'autorité civile, il faut reconnaître que celle-ci n'avait d'autre contre-poids que le pouvoir des évêques, et le faible, l'opprimé, d'autre garantie que la protection des églises [1].

1. FAITS DIVERS. — Rédaction en 836 et 857 du recueil des *Fausses décrétales*, longtemps regardé comme authentique. Ces décrétales, extrêmement favorables à l'autorité du saint-siége, donnaient la plus grande extension au droit d'appel en cour de Rome, ce qui affaiblissait l'autorité épiscopale, réservaient au pape seul le jugement des évêques, et établissaient la juridiction directe du saint-siége pour les causes majeures « en faveur de tous les opprimés auxquels le saint-siége doit secours, en faveur de tous les gens condamnés injustement auxquels il doit restitution. » Nombreux conciles dans ce siècle pour remédier à l'usurpation des biens ecclésiastiques. — Le concile de Troyes décide que les cadavres des excommuniés seront laissés sans sépulture. En 864. édit de Pistes contre le commerce des esclaves, ce qui prouve que l'esclavage n'avait pas complétement disparu, quoique le plus grand nombre des esclaves fussent déjà devenus serfs; on en trouve des traces jusqu'au milieu du treizième siècle. Un article de cet édit ordonnait déjà la démolition des châteaux, « attendu que ces lieux sont devenus des retraites de voleurs et que les voisins en souffrent grandes vexations et pilleries. » Leur nombre au contraire ne fit que s'accroître.



CINQUIÈME PÉRIODE.

FRANCE FÉODALE.

(887-1180.)

CHAPITRE XVI[1].

LES DERNIERS CARLOVINGIENS ET LES DUCS DE FRANCE (887-987).

Faiblesse de la royauté. — Il n'y avait pas trois quarts de siècle que le glorieux fondateur du seco d empire d'Occident était couché dans les caveaux de sa basilique d'Aix-la-Chapelle, et déjà il n'y avait plus d'Empire ni d'Empereur; la royauté même avait signé à Kiersy son acte d'abdication. Le roi de France n'avait guère qu'un titre. Ce titre sans pouvoir fut cependant l'objet d'une longue convoitise. Le dixième siècle fut rempli par la querelle des deux maisons qui se disputèrent la chétive couronne des derniers descendants de Charlemagne; discordes doublement fatal s, car elles favorisèrent les invasions de nouveaux barbares et les progrès de la féodalité!

Élection d'Eudes, duc de France (887-898). — Après la déposition de Charles le Gros, on élut pour roi le comte Eudes, qui, naguère, avait si bien défendu Paris contre les Northmans, et qui, en récompense, avait reçu de l'Empereur le duché de France, ou avait été confirmé par lui dans la possession de ce grand fief. Il était fils, en effet, de ce Robert le

1. Ouvrages à consulter : l'*Histoire de l'Église de Reims* et la *Chronique* de Frodoard ; l'*Histoire* du Moine Richer, dont le manuscrit a été récemment retrouvé ; le I[er] livre de la *Chronique* de Raoul Glaber ; les *Lettres sur l'Histoire de France*, de M. Aug. Thierry.

Fort, célèbre sous Charles le Chauve par ses services contre les mêmes ennemis, et ancêtre de tous les Capétiens. Mais Eudes ne fut reconnu que par les seigneurs d'entre Loire et Meuse. Au delà de la Meuse régnait Arnulf, roi de Germanie, qui, en 895, fit de la Lorraine un royaume pour son fils Zwentibold; et, au sud de la Loire, le duc d'Aquitaine, Rainulf, prit le titre de roi. En même temps le royaume de Provence se partageait en deux : la Bourgogne cisjurane (Franche-Comté, Dauphiné, Provence), sous Louis, fils du roi Boson, et la Bourgogne transjurane (la Suisse jusqu'à la Reuss, le Valais, et partie de la Savoie), sous Rodolphe, fils d'un comte d'Auxerre. Ainsi la France avait cinq rois. Elle en aura bientôt un sixième, Charles le Simple ; et je ne parle ni des rois de Navarre, qui lui étaient devenus complétement étrangers, ni des rois des Bretons, qui n'entendaient pas se montrer plus dociles, aujourd'hui qu'elle prenait pour chef un parvenu, que quand un petit-fils de Charlemagne leur demandait l'obéissance. Elle avait de plus des hôtes habituels et terribles, les Northmans, qui ne la quittaient plus, et les Sarrasins qui, en 889, s'établirent à Fraxinet, sur la côte de Provence.

Succès d'Eudes contre les Northmans. — Eudes se tira bravement de tant d'ennemis. Il ne reprit ni la Lorraine, ni les deux royaumes de Bourgogne, laissa les Bretons, alors en guerre civile, s'entre-déchirer, oublia la Navarre, qui était bien loin, et consentit à reconnaître une sorte de droit suzerain au Carlovingien Arnulf, roi de Germanie, en qui survivait l'ambition impériale, malgré la grande protestation de 887; mais il força le duc d'Aquitaine à renoncer au titre de roi et à lui jurer fidélité, et gagna sur les Northmans deux victoires, l'une dans la forêt de Montfaucon en Argonne, l'autre, en 892, près de Montpensier dans la Limagne. Bien qu'il ne faille pas accepter sur ces batailles les exagérations du poëte Abbon, c'étaient de brillants succès, mais qui restèrent stériles. Les païens étaient répandus en trop grand nombre par tout le pays pour que la défaite d'une de leurs bandes intimidât les autres. En ce même temps ils prirent et saccagèrent Meaux, Troyes, Toul, Verdun, Évreux, Saint-Lô. « La prédiction du Seigneur, disait le synode de Metz, va s'accomplir : Les étrangers dévoreront votre terre sous vos yeux et en feront un désert. » Le désert, en effet, s'étendait tous les jours, les vivres étaient à un prix exorbitant; on manquait de bestiaux, et en beaucoup d'endroits, on manquait de grains pour ensemencer les terres.

Rivalité d'Eudes et de Charles le Simple (893). — Aux maux causés par les nouveaux barbares vinrent se joindre ceux de la guerre civile. Le comte de Flandre refusa obéissance à Eudes; un autre seigneur, parent du roi, s'empara de Laon. Eudes reprit la ville, et, pour intimider les factieux, fit couper la tête au rebelle. Il se trouva alors en face d'une autre guerre plus sérieuse. Les partisans de la dynastie carlovingienne mirent en avant un fils posthume de Louis le Bègue, que sa lenteur d'esprit fit surnommer Charles le Simple, et l'archevêque de Reims le sacra (893). Ses partisans, le duc de Bourgogne et les comtes de Vermandois, de Poitiers et d'Auvergne, ne cherchaient qu'à consommer la ruine de la royauté et à s'affermir dans leurs usurpations Autour d'Eudes se rangeaient ses nombreux vassaux du duché de France, et ceux qui avaient voulu un roi national, au lieu de cette dynastie aventureuse qui s'inquiétait bien moins de sauver la France des païens que de ressaisir quelqu'une des couronnes carlovingiennes. Eudes arriva devant Reims avec de telles forces, que son compétiteur s'enfuit auprès d'Arnulf de Germanie. Celui-ci, oubliant ses conventions avec Eudes, commanda aux comtes et aux évêques de la Lotharingie de rétablir dans le royaume paternel l'homme qui était de sa race. Mais les comtes refusèrent. Zwentibold, devenu leur roi, en 895, les entraîna à une guerre qui tourna mal pour lui. Il fut contraint de rentrer en Lorraine, et Eudes termina cette querelle en accordant plusieurs domaines à son compétiteur. Ce prince actif et brave fut malheureusement enlevé par une mort prématurée. Il n'avait que 40 ans, Son frère, Robert, hérita de son duché de France, et Charles le Simple lui succéda comme roi sans opposition.

Charles le Simple (898-922). Établissement des Northmans en France (912). — Ce prince est célèbre par ses malheurs. En 912, il céda au chef northman, Rollon, la province qui prit le nom de Normandie, et que le nouveau duc rendit florissante par une sage administration. Ce traité, signé à Saint-Clair-sur-Epte, était une convention heureuse, car il mettait fin à des courses dévastatrices qui duraient depuis un siècle. Les nouveaux maîtres du pays se mêlèrent aux anciens habitants, oublièrent leur langue, leur férocité, mais gardèrent un peu de cet esprit d'aventure, de cet amour du gain qui les avait poussés à travers tant de pays, et qui leur feront un jour prendre l'Italie méridionale, et un autre jour l'Angleterre.

Charles le Simple avait promis à Rollon sa fille Gisèle, à condition qu'il renierait Odin. Le nouveau duc se fit baptiser à Rouen, et ses compagnons l'imitèrent (912). Il partagea le pays entre eux, au cordeau, et y établit si bonne police, qu'ayant oublié, dit-on, un de ses bracelets aux branches d'un chêne sous lequel il s'était reposé dans une partie de chasse, ce bracelet y resta trois ans sans que personne osât y toucher. La paix et l'ordre ranimèrent la culture dans cette riche province; la servitude de corps y fut de bonne heure abolie, et par une révolution singulière, ce sont ces ducs normands qui, les premiers, parlèrent la meilleure langue française, et c'est en Normandie que le régime féodal se constitua avec le plus de régularité, que les écoles des couvents furent le plus florissantes; de là, enfin, que semble être parti l'art nouveau qui allait élever de si magnifiques monuments, l'architecture ogivale.

Élections de Robert, duc de France (922), et de Raoul, duc de Bourgogne (923-936). — Cette année 912, où Charles perdait une province, il gagna un royaume. Les Lorrains se donnèrent à lui; mais sa faiblesse, ses complaisances pour ses favoris, irritèrent les grands. En 920, les seigneurs déclarèrent à l'assemblée de Soissons, qu'ils n'obéiraient plus au roi, si, dans l'espace d'un an, il ne changeait pas de conduite et ne renvoyait pas son ministre Haganon. En même temps les Lorrains lui reprirent la couronne qu'ils lui avaient donnée. L'avertissement fut inutile. Mais les grands tinrent parole : en 922, ils couronnèrent Robert, duc de France. Une rencontre eut lieu, l'année suivante, entre les deux princes, près de Soissons. Charles fut battu, mais son rival fut tué. Il n'y gagna rien; le gendre de Robert, Raoul, duc de Bourgogne, le remplaça. Ainsi, ducs de France ou de Bourgogne, c'étaient les chefs du centre de l'ancienne Gaule qui voulaient retenir la couronne; ils y réussiront malgré l'opposition des seigneurs du nord et du midi.

La Germanie, plus fidèle au sang de Charlemagne, fournit quelques secours à Charles le Simple contre son nouvel adversaire; il ne put cependant ressaisir la couronne. Fait prisonnier en trahison par Herbert, comte de Vermandois, il fut enfermé dans le château de Péronne, où il mourut en 929. Raoul régna sept ans encore sans beaucoup d'éclat, malgré une double expédition en Aquitaine et en Provence, d'où il rapporta des promesses de fidélité, mais rien de plus. En 926, il avait repoussé une invasion de nouveaux barbares. Les Mad-

gyares ou Hongrois, qui arrivaient par l'est, comme les Northmans étaient venus par le nord et par l'ouest, et les Sarrasins par le sud. L'abandon fait à Rollon de la Normandie, et à d'autres chefs, de Tours, de Chartres, de Blois et de Senlis, avait mis un terme aux ravages des pirates du nord. Quant aux Sarrasins, la Provence seule en souffrit beaucoup. Ils s'y maintinrent pendant 84 ans. Leur principal établissement était à Fraxinet (la Garde-Freynet, dans le Var); il ne leur fut enlevé qu'en 973. Les Hongrois, plus nombreux et plus terribles que les Sarrasins, ne firent heureusement que de rares apparitions en Lorraine, dans la Bourgogne et jusque dans l'Aquitaine. L'Allemagne se chargea de les arrêter.

Louis IV d'Outre-Mer (936-954). — A la mort de Raoul, Hugues le Grand, son beau-frère, duc de France, dédaigna de se faire roi, et rappela d'Angleterre un fils de Charles le Simple, Louis IV, appelé d'Outre-Mer à cause de cette circonstance. L'activité, le courage de ce prince furent inutiles. Il obtint l'appui de quelques seigneurs jaloux de la puissance du duc de France, qui s'était fait donner encore par son protégé le duché de Bourgogne. Mais lorsqu'il voulut, pour se refaire un domaine, dépouiller les fils du comte de Vermandois, et plus tard, le jeune héritier du duc de Normandie. Hugues s'arma pour arrêter l'essor de cette ambition inattendue, et Louis, vaincu, fait prisonnier, fut retenu captif une année entière. Hugues ne lui ouvrit les portes de sa prison qu'après s'être fait céder la ville de Laon, la seule qui restât au malheureux roi. Louis se plaignit au pape, au roi de Germanie, et un concile excommunia le duc de France, qui brava toutes les menaces, même une invasion formidable d'Othon le Grand, qui pénétra jusque sous les murs de Rouen, dont le duc s'était allié à Hugues de France (946). Louis fut réduit à venir dire, en 948, au concile d'Ingelheim, assemblé par ordre d'Othon : « S'il y a quelqu'un qui soutienne que mes malheurs me sont arrivés par ma faute, je suis prêt à accepter la sentence du synode et du roi ici présent, ou à repousser l'accusation par le jugement de Dieu, en un combat singulier. » Aucun champion ne se présenta de la part du duc de France. Mais cet appel à un prince étranger, dont Charles le Simple avait donné l'exemple, acheva de rendre nationale, au moins dans la France du nord, l'opposition faite par la maison capétienne aux derniers rois du sang de Charlemagne.

Lothaire et Louis V (954-987). — Louis IV termina

en 954, à l'âge de 34 ans, par un accident de chasse, « sa vie pleine d'angoisses et de tribulations. » Hugues le Grand, son beau-frère, ne voulut pas encore de cette couronne de France qu'il eût pu prendre aisément; il la donna à son neveu Lothaire, fils de Louis. Ce prince ne laissa pas de montrer quelque vigueur : les prétentions d'Othon à restaurer l'Empire rallièrent autour du roi de France les grands vassaux de plusieurs pays, dont toute la tactique visait alors à empêcher, soit en France, soit en Germanie, le retour de l'ancienne puissance impériale, qui les eût fait reculer de tout le chemin qu'ils avaient fait dans la voie des usurpations depuis le temps de Charlemagne. La Lorraine fut dans ce cas. Les seigneurs de ce pays appelèrent Lothaire pour l'opposer à Othon; Hugues le Grand n'était plus, mais son fils, Hugues Capet, était dévoué à Lothaire, qui avait acheté assez chèrement cette fidélité de la maison de France en lui donnant la Bourgogne, qu'elle garda, et l'Aquitaine qu'elle ne put prendre. Lothaire pénétra jusqu'à Aix-la-Chapelle et faillit enlever l'Empereur. Othon, à son tour, vint jusqu'à Paris en ravageant le pays, mais sa retraite fut désastreuse, et presque toute son armée périt sur les bords de l'Aisne. C'était beaucoup pour Lothaire d'avoir tenu tête à un aussi puissant monarque; obligé d'abandonner la haute Lorraine (980), il obtint du moins pour son frère Charles le duché de basse Lorraine ou de Brabant. Il mourut en 986. Son fils, Louis V, périt l'année suivante d'une chute de cheval, avant d'avoir rien fait dont l'histoire puisse garder le souvenir, ce que les anciens chroniqueurs expriment en lui donnant le surnom de fainéant. Avec lui finit en France la race des Carlovingiens.

Les derniers descendants de Charlemagne avaient montré plus d'activité et de courage que les derniers descendants de Clovis, et ils méritaient de mieux finir. La cause de leur impuissance fut la misère profonde où ils tombèrent par suite de l'hérédité des fiefs. On a vu qu'ils étaient réduits à ne posséder plus que la petite ville de Laon. Comme ils n'avaient rien pour payer un service, ni terres, car ils n'avaient pas de domaines; ni argent, car ils n'avaient pas d'impôts publics; ni fonctions, la féodalité ayant tout pris, ils furent peu à peu abandonnés. Dans leur isolement, ils cherchèrent appui au dehors; ils se firent les amis de l'étranger. Les invasions des Allemands, en leur faveur, achevèrent de ruiner leur cause et préparèrent le paisible avénement d'une dynastie nouvelle, plus française, plus nationale.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES ROIS DE LA SECONDE RACE.

(La date qui suit chaque nom est celle de la mort.)

Pépin de Landen, 639. — Saint Arnulf, 640.

Enfants de Pépin de Landen : Grimoald, 656. — Begga.

Fils de Grimoald : Childebert III, 656.

Fils de Saint Arnulf : Anségise, 678.

Fils de Begga et d'Anségise : Pépin d'Héristal, 714.

Charles Martel, 741.

Carloman, 747. — PÉPIN LE BREF, 768.

Fils de Pépin le Bref : CHARLEMAGNE, 814. — Carloman, 771.

Fils de Charlemagne : LOUIS LE DÉBONNAIRE, 840.

Lothaire, 865. — Pépin, 838. — Louis, 876. — CHARLES LE CHAUVE, 877.

Fils de Louis : CHARLES LE GROS, 888, roi et empereur.

Fils de Charles le Chauve : LOUIS II, 879.

LOUIS III, 882. — CARLOMAN, 884. — CHARLES LE SIMPLE, 929.

Fils de Charles le Simple : LOUIS IV D'OUTRE-MER, 954.

LOTHAIRE, 986. — Charles, duc de Lorraine, 992.

Fils de Lothaire : LOUIS V, 987.

Douze rois qui règnent 236 ans.



CHAPITRE XVII[1].

LES QUATRE PREMIERS CAPÉTIENS (987-1108).

Hugues Capet fonde la troisième race (987-996).— Louis V avait un oncle, le Carlovingien Charles, duc de la basse Lorraine ou de Lothier (Brabant, Liége, etc.), et par conséquent vassal du roi de Germanie. Mais Hugues Capet, fils aîné de Hugues le Grand et duc de France, comte de Paris et d'Orléans, de plus abbé de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis et de Saint-Germain des Prés, c'est-à-dire disposant des revenus et de l'influence de trois des plus riches abbayes de France, se décida à prendre enfin le titre de roi que son père avait dédaigné. Le duc de Bourgogne était son frère, le duc de Normandie son beau-frère. Ces princes, réunis à Senlis aux principaux seigneurs et évêques de France, rejetèrent Charles de Lorraine, que son étroite alliance avec les Allemands faisait regarder comme un étranger, et proclamèrent Hugues Capet qui fut sacré à Noyon. « Le royaume ne s'acquiert point par droit héréditaire, avait dit l'archevêque de Reims Adalbéron, mais par noblesse de sang et sagesse d'esprit; » et il avait proposé l'élection de celui qui l'avait protégé contre les menaces de Lothaire, et que l'on n'appelait que le grand-duc Du vivant même de Lothaire, le pape Sylvestre II, comme deux siècles et demi plus tôt le pape Zacharie, avait condamné l'ancienne race royale; « Lothaire est roi de nom, disait-il, mais Hugues est roi de fait et par ses œuvres. » Et l'on contait que les saints eux-mêmes s'étaient mis du côté de la nouvelle dynastie; Hugues Capet faisant bâtir une chapelle à Saint-Valery, le saint lui était apparu et lui avait dit : « Toi et tes descendants vous serez rois jusqu'à la génération la plus reculée. »

1. Ouvrages à consulter: la *Chronique* de Raoul Glaber, liv. II-V; *Vie du roi Robert*, par Helgaud; *Poëme* d'Adalbéron *sur le regne de Robert*: *Vie de Bouchard, comte de Melun*, par Odon; *Chronique* de Hugues de Fleury.

Réunion d'un grand fief à la couronne. — Hugues Capet fondait une nouvelle maison qui règne encore sur plusieurs trônes de l'Europe. Mais le nom de roi au dixième siècle donnait si peu de pouvoir réel, que cette fin de la dynastie carlovingienne, et cet avénement d'une troisième race royale, causèrent peu de sensation dans les provinces éloignées. On n'y voyait que la fin d'une lutte séculaire et de longs tiraillements. C'était pourtant un grave événement. La France rompait définitivement avec l'Allemagne et avec l'Empire, et de plus, la couronne se trouvait réunie à un grand fief. Le roi devenait au moins, comme duc de France, comte de Paris, d'Orléans, etc., l'égal des plus puissants seigneurs. Que les circonstances lui viennent en aide, et il fera valoir les droits de son titre. Déjà, avec une adresse qui aura de sérieuses conséquences, il fait sacrer roi son fils, dès la première année de son règne, et prévient le retour de ces comices électoraux d'où venait de sortir sa propre royauté, mais d'où serait sortie pour la France, s'ils y eussent été répétés aussi fréquemment qu'au delà du Rhin, l'anarchie cinq ou six fois séculaire de l'Allemagne.

Opposition au nouveau roi. — Tous les grands seigneurs de France n'étaient point venus à l'assemblée de Senlis. Les comtes de Flandre, de Vermandois, de Troyes, sans doute aussi ceux de Poitiers et de Toulouse, n'avaient point paru. Ils se déclarèrent pour Charles de Lorraine, mais le soutinrent mal. Charles, vaincu après une guerre qui dura deux ans et demi, fut pris et enfermé dans la tour d'Orléans, où il mourut l'année suivante[1]. Hugues Capet fut moins heureux dans l'Aquitaine. Il vainquit bien le comte de Poitiers, qui lui fit hommage, mais ce prince fut lui-même battu par le comte de Périgord, Adelbert, qui vint jusqu'à la Loire assiéger Tours. Hugues lui ordonna de se désister de cette entreprise, et Adelbert n'obéissant pas, il lui envoya un messager avec cette question : « Qui t'a fait comte? — Qui t'a fait roi? » répondit l'orgueilleux seigneur. Hugues Capet ne s'opiniâtra point à obtenir la soumission de ces Aquitains indociles. Il les laissa reconnaître pour roi le fils de son compétiteur Charles de Lorraine, ou mieux encore signer leur charte de ces mots : *Deo regnante*, pendant le règne de Dieu, en attendant un roi.

1. Son fils aîné, duc de Lothier ou de Brabant, mourut en 1005, sans postérité. Deux autres fils jumeaux du duc Charles n'ont pas laissé de traces certaines de leurs destinées. Les Guises se prétendirent, au seizième siècle, les descendants de ce prince.

Inaction forcée des premiers Capétiens. — Ce roi, ils furent deux siècles à l'attendre, jusqu'à Philippe Auguste, qui rendit enfin à la royauté une partie des droits et de la force qu'elle avait perdus. Pendant la première moitié surtout de cette période de deux siècles, il y eut des rois, mais qui ne régnèrent point; ils avaient un titre, une dignité bien plus qu'une force, une puissance. Les trois premiers successeurs de Hugues Capet occupèrent le trône 112 années (996-1108), sans que l'histoire ait à peine autre chose à dire d'eux que leur nom.

Au reste, il ne faut pas demander aux premiers Capétiens plus qu'ils ne pouvaient faire. Depuis que l'hérédité des fiefs avait morcelé le territoire et que l'hérédité des offices avait divisé l'autorité, il ne restait au roi ni assez de force matérielle, ni assez d'influence pour agir hors de ses propres domaines à un autre titre qu'à celui de suzerain, tenant réunies les diverses provinces par le lien féodal qui, sans lui, eût été rompu. Sur ses domaines, il vivait comme les autres seigneurs féodaux; il tenait sa cour de justice, cour plénière, parlement, faisait des chevauchées d'une de ses villes à l'autre, et n'interrompait ses longs loisirs que par des actes répétés de dévotion, de longues chasses dans les forêts qui avaient repris possession du pays, ou par une guerre contre quelque baron du voisinage. Pour le reste du royaume, tout y allait de soi, les seigneurs, sur leurs terres, faisant des lois et faisant la guerre, jugeant et exécutant, sans que le roi s'en mêlât. Le dernier capitulaire, c'est-à-dire la dernière loi générale pour tout le royaume, est du temps de Charles le Simple, et les plus anciens titres qui nous restent de la troisième race sont postérieurs à l'an 1100. Encore ne sont-ce, jusqu'à Philippe Auguste, que des chartes particulières. Pour trouver un document d'intérêt général, il faut descendre jusqu'à l'année 1190.

Alliance des premiers Capétiens avec l'Église. — Ces princes avaient cependant suivi l'exemple des premiers Carlovingiens, et s'étaient étroitement unis à l'Église. S'ils ne tirèrent pas d'abord de cette alliance des résultats aussi brillants que Pépin et Charlemagne, du moins l'Église consacra leur droit et le rendit populaire. Jusqu'à Philippe Auguste, chaque roi prit soin de faire sacrer, de son vivant, son fils aîné. Hugues Capet ne porta jamais la couronne, mais la chappe d'abbé de Saint-Martin de Tours, et rendit à l'Église plusieurs abbayes qu'il possédait. Robert fut un vrai saint; et, malgré

quelques actes de sévérité de la part du souverain pontife, les princes de la nouvelle dynastie méritèrent le surnom que Rome reconnaissante leur donnera de *fils aînés de l'Église.*

Robert (996-1031); son excommunication (998).— Hugues Capet était mort en 996, âgé de 54 ans. Robert, qu'il s'était associé de son vivant, commença son règne au milieu d'une universelle terreur. C'était une croyance depuis longtemps arrêtée, d'après une parole de l'Apocalypse, que le monde devait finir en l'an 1000. Aussi les donations aux églises se multipliaient, la piété croissant avec la crainte. Robert garda toute sa vie les impressions de ses premières années. Ce fut un moine plutôt qu'un roi, fort occupé d'aumônes et de chants d'église [1], fort peu de mettre de l'ordre dans l'État, ce qui, au reste, lui eût été impossible. Cette quiétude fut pourtant troublée par une excommunication dont le pape le frappa pour avoir épousé Berthe, sa parente. Malgré sa piété, Robert résista d'abord aux foudres de Rome. Mais la terreur répandue dans le peuple par la sentence pontificale était si grande, dit un écrivain du temps, que tout le monde fuyait à l'approche du roi. Il ne resta près de lui que deux serviteurs pour lui apprêter sa nourriture; et ils purifiaient par la flamme tous les vases auxquels il avait touché. Robert se soumit : il répudia Berthe et épousa Constance.

La reine Constance et les Aquitains. — Cette femme impérieuse, que le roi lui-même en vint à redouter, était fille du comte de Toulouse. Elle amena avec elle quelques-uns des troubadours qui charmaient de leurs vers toutes les cours du midi. Mais ces Aquitains, par leur élégance, leur luxe, leurs mœurs légères, choquèrent singulièrement les Français du nord, et il nous reste, dans le récit des écrivains du temps, une curieuse preuve de l'antipathie des deux races. « Dès que Constance parut à la cour, dit Raoul Glaber, on vit la France inondée d'une espèce de gens, les plus vains et les plus légers de tous les hommes. Leur façon de vivre, leur habillement, leur armure, les harnais de leurs chevaux étaient également bizarres. Leurs cheveux descendaient à peine au milieu de la tête [2] : vrais histrions dont le menton rasé, les hauts-de-

1. Il nourrissait quelquefois jusqu'à mille pauvres par jour, et le jeudi saint lavait les pieds à plusieurs et les servait à genoux. Il aimait à chanter au lutrin, et composa des hymnes que l'Église conserva.

2. Les méridionaux portaient les cheveux courts, suivant l'usage romain ; les Français du nord gardaient encore la mode germanique des longues chevelures.

chausses, les bottines ridicules, terminées par un bec recourbé, et tout l'extérieur mal composé, annonçaient le dérèglement de leur âme. Hommes sans foi, sans loi, sans pudeur, dont les contagieux exemples corrompirent la nation française autrefois si décente, et la précipitèrent dans toutes sortes de débauches et de méchancetés. » Il faudra se souvenir, quand nous arriverons à la croisade des Albigeois, de ces vieilles préventions des Français du nord contre ceux du midi, pour comprendre le caractère atroce de cette guerre.

Constance, « qui jamais ne plaisante, dit le moine Helgaud dans la touchante histoire qu'il nous a laissée de Robert, Constance fit le tourment du roi. Il se cachait d'elle pour faire ses aumônes, et elle poussa à la révolte son fils aîné Hugues, qui mourut en 1025, puis Henri, son troisième fils[1].

Importance extérieure du titre de roi de France; acquisition du duché de Bourgogne (1016). — De loin le titre de roi de France faisait illusion. Sous le règne précédent, le duc Borel, qui commandait dans la Marche d'Espagne, menacé par les Sarrasins, avait invoqué les secours de Hugues Capet, comme jadis les émirs de Saragosse et de Huesca imploraient ceux de Charlemagne. Lorsque les Italiens voulurent se débarrasser, à l'avénement de Conrad Ier, de la domination

1. « Un jour qu'il revenait de faire sa prière, il trouva sa lance garnie par sa vaniteuse épouse d'ornements d'argent. Après avoir considéré cette lance, il regarda tout autour de lui pour voir s'il ne trouverait pas quelqu'un à qui cet argent fût nécessaire; et, apercevant un pauvre en haillons, il lui demanda quelque outil pour ôter l'argent. Celui-ci ne savait ce qu'il en voulait faire; mais le serviteur de Dieu lui dit d'en chercher un au plus vite. Quand il fut revenu avec l'outil, le roi et le pauvre s'enfermèrent ensemble et enlevèrent l'argent de la lance. Alors le roi le mit lui-même dans le sac du pauvre, en lui recommandant, selon sa coutume, de bien prendre garde que sa femme ne le vît. Lorsque la reine vint, elle s'étonna fort de voir la lance ainsi dépouillée, et Robert jura par plaisanterie le nom du Seigneur, qu'il ne savait comment cela s'était fait.... Il avait une grande horreur pour le mensonge; aussi, pour empêcher ceux dont il recevait le serment de tomber dans le parjure, il avait fait faire une châsse de cristal tout entourée d'or, où il eut soin de ne mettre aucune relique.

« Comme il soupait à Étampes, dans un château que Constance venait de lui bâtir, il ordonna d'ouvrir la porte à tous les pauvres. Un d'eux vint se mettre aux pieds du roi, qui le nourissait sous la table. Mais le pauvre, ne s'oubliant pas, lui coupa un ornement d'or de six onces qui pendait de ses genoux, et s'enfuit au plus vite. Lorsqu'on se leva de table la reine vit son seigneur dépouillé, et, indignée, se laissa emporter contre le saint à des paroles violentes : « Quel ennemi de Dieu, bon seigneur, a déshonoré « votre robe d'or? — Personne, repondit-il, ne m'a déshonoré : cela était « sans doute plus necessaire à celui qui l'a pris qu'à moi, et, Dieu aidant, « lui servira. » Un autre voleur lui coupant la moitié de la frange de son manteau, Robert se retourna et lui dit : « Va-t'en, va-t'en, contente-toi de « ce que tu as pris; un autre aura besoin du reste.... » (Helgaud, *Vie de Robert.*)

allemande, ils offrirent la couronne de leur pays à Robert. Les seigneurs de Lorraine lui proposèrent en même temps de le reconnaître pour leur suzerain. Robert, effrayé de tant d'honneur, se hâta de refuser. Il avait raison pour l'Italie; il eut tort pour la Lorraine. Mais ce refus n'était sans doute que le juste sentiment de sa faiblesse. Ce roi acquit pourtant le duché de Bourgogne, après une guerre de cinq ans (1016). La maison royale se trouva alors posséder deux des grands fiefs, les duchés de France et de Bourgogne. Malheureusement Henri, qui succédera à son père comme roi, ne pourra pas garder le dernier.

Persécution contre les juifs (1010); premiers hérétiques brûlés (1022). — Il y a à noter sous le règne de ce prince, en 997, une insurrection des serfs de Normandie (voy. chap. XXI, p. 308), une persécution cruelle des juifs, en représaille de la destruction de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, par le khalife fathimite d'Égypte [1], et la première exécution, en France, d'hérétiques. Treize de ces malheureux furent brûlés à Orléans (1022). Un d'eux avait été confesseur de la reine Constance. Comme il passait près d'elle pour aller au supplice, elle lui creva un œil avec une baguette qu'elle tenait à la main. D'autres exécutions eurent lieu à Toulouse et ailleurs. L'hérésie indignait les fidèles et l'Église, mais elle attestait un certain mouvement des esprits. Ces écarts mêmes de l'intelligence, hors de la voie tracée, prouvent que nous ne sommes plus au temps où la pensée était comme morte. La première *renaissance* commence au onzième siècle (voy. p. 266).

« Robert, dit la chronique de Saint-Denis, s'éteignit pour la vie éternelle en copiant l'obituaire de Melun. » Cette ville, qui vit aussi mourir Philippe I[er] et naître Philippe Auguste, servit souvent de résidence à saint Louis, et fut comme la seconde capitale des premiers Capétiens.

Henri I[er] (1031-1060) : fondation de la première maison capétienne de Bourgogne. — Henri I[er] n'était

1. Pendant tout le moyen âge, les juifs qui, ne pouvant avoir de la terre, avaient de l'or, furent sans cesse chassés ou rappelés, persécutés ou tolérés, mais, dans le dernier cas, toujours au prix de cruelles humiliations. A Toulouse, le dimanche de Pâques, un juif devait se présenter devant l'église pour y recevoir un soufflet. Le droit de souffleter le juif était délégué aux personnes que l'évêque voulait honorer. En 1018, un vicomte de Rochechouart s'en acquitta si bien que la cervelle du patient sauta. La persécution donna aux juifs des vices que sans elle ils n'auraient pas eus, et qui justifièrent ensuite le mépris et la crainte que ces malheureux inspirèrent.

que le troisième fils de Robert; un de ses frères aînés était mort, et l'autre, « étant imbécile, ne fut pas roi. » Cette fois le duc d'Aquitaine assista au couronnement. La maison capétienne prenait racine dans le pays. Henri eut à souffrir de l'ambition de sa mère. Constance eût voulu que la couronne passât à son quatrième fils Robert. Henri ne se débarrassa de cette rivalité qu'en cédant la Bourgogne à son frère. Ce Robert fut la tige de la première maison capétienne de Bourgogne, laquelle subsista jusqu'à l'année 1361. Henri eut encore à dissiper une révolte de son autre frère Eudes, qu'il prit et renferma dans le château d'Orléans (1041).



Melun.

Inertie de Henri Ier; son mariage avec une princesse russe. — Ce règne de trente années est vide de faits. « Nous avons vu, dit un contemporain, l'inertie du roi Robert, nous voyons maintenant celle de son fils, le roitelet Henri, héritier de la paresse paternelle. » Sauf, en effet, quelques expéditions en Normandie, la plupart malheureuses, Henri Ier ne fit rien. En 1046, il rejeta l'offre que lui faisait le duc de haute et basse Lorraine de le reconnaître pour suzerain, et il laissa le comte de Flandre porter son hommage à l'empereur d'Allemagne.

L'acte le plus remarquable de ce règne fut le mariage du roi avec une fille du grand-duc de Russie. Henri avait pris une princesse d'une maison si éloignée, afin d'être bien sûr qu'elle ne pourrait se trouver sa parente à un degré prohibé par l'Église. Anne, disait-on, descendait par sa mère, fille de l'empereur Romanus II, de Philippe de Macédoine. Son premier-né porta le nom du père d'Alexandre.

Le duc de Normandie; les comtes de Blois et d'Anjou. — Si la royauté ne faisait rien, c'est que les seigneurs



Château de Robert le Diable.

faisaient beaucoup. Trois surtout occupaient alors la France du bruit de leur ambition et de leurs guerres.

Robert, surnommé *le Magnifique* par les grands, et *le Diable* par le peuple, avait usurpé la couronne ducale de Normandie en empoisonnant dans un festin son frère, Richard III, avec ses principaux barons. A force d'énergie et de courage, il écrasa les résistances que son crime avait soulevées, et maître incontesté de la Normandie, intervint chez tous ses voisins. Il soutint le roi Henri contre son frère, ce qui lui valut en retour

le Vexin français. Il voulut renverser du trône d'Angleterre Kanut le Grand au profit des fils d'Éthelred, ses cousins ; mais la tempête ayant rejeté sa flotte des côtes anglaises sur celles de la Bretagne, il envahit ce pays et força le duc Alain à lui faire hommage (1033). En 1035, pris de remords, il alla chercher à Jérusalem le repos de sa conscience. Il mourut au retour, dans l'Asie Mineure. On voit encore au-dessous de Rouen, dans un des plus beaux sites de la Normandie, une colline qui porte quelques ruines informes. Ce sont les débris du château de Robert le Diable, qui, au dire des légendes, fut hanté longtemps par les mauvais esprits ; et ce serait non loin de là que Jean sans Terre aurait poignardé son neveu.

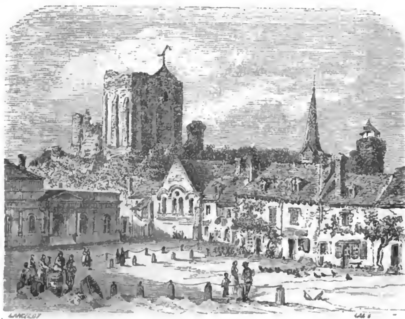
Le fils et le successeur de Robert le Magnifique fut le célèbre Guillaume le Bâtard, qui eut beaucoup à faire pour obtenir l'obéissance de ses vassaux. La bataille du Val des Dunes, près de Caen (1046), le débarrassa enfin de ses adversaires. Le roi Henri, son suzerain, y avait combattu pour lui ; mais il trouva bientôt le jeune duc trop puissant et s'allia à tous ses ennemis. Ce fut la cause de rencontres nombreuses, entre les Normands et les *Français* (habitants de l'*Ile de France*), ceux-ci habituellement soutenus par les Angevins et les Bretons. Celle de Mortemer, en 1054, fut la plus sanglante.

Le roi, aidé du comte d'Anjou, était entré en Normandie par le comté d'Évreux, tandis que son frère Eudes pénétrait dans le pays de Caux avec les chevaliers picards, champenois et bourguignons. Le duc Guillaume fit face avec deux armées à cette double invasion ; ceux qui marchaient contre Eudes rencontrèrent près de Mortemer les Français dispersés au pillage. Ils tuèrent les uns, prirent les autres et mirent le reste en fuite. De rapides messagers portèrent au duc ces bonnes nouvelles. « La nuit venue, il envoya un des siens qui monta sur un arbre près du camp du roi et se mit à pousser de grands cris. Les sentinelles lui ayant demandé pourquoi il criait ainsi à pareille heure : « Je m'appelle Raoul de Ternois, répondit-« il, et je vous apporte de mauvaises nouvelles. Conduisez vos « chariots et vos chars à Mortemer pour emporter vos amis « qui sont morts, car les Français sont venus vers nous afin « d'éprouver la chevalerie des Normands, et ils l'ont trouvée « beaucoup plus forte qu'ils ne l'eussent voulu. Eudes, leur « porte-bannière, a été mis en fuite honteusement, et Gui, « comte de Ponthieu, a été pris. Tous les autres ont été faits « prisonniers ou sont morts ; ou fuyant rapidement, ont eu

—

« grand'peine à se sauver. Annoncez au plus tôt ces nouvelles « au roi des Français de la part du duc de Normandie. » Le roi effrayé se retira en toute hâte, et Geoffroi Martel fut obligé d'abandonner à Guillaume la suzeraineté sur le Maine.

Eudes II, comte de Blois, voulut s'emparer du royaume de Provence, ensuite de la Lorraine, et il comptait réunir encore à la Lotharingie reconstituée la couronne d'Italie. Mais une bataille dans le Barrois mit à néant les espérances du turbulent baron ; Eudes y fut vaincu et tué (1037) ; sa femme seule

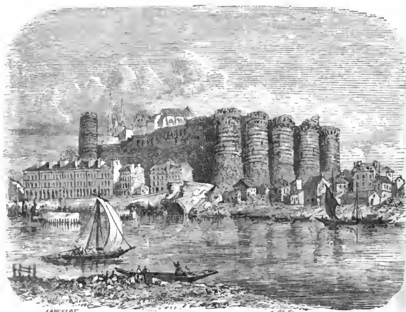


Château de Montbazon, bâti par Foulques Nerra.

put le reconnaître au milieu des cadavres qui jonchaient le sol et faire rendre les derniers honneurs à ses restes.

Un prince, contre lequel Eudes combattit souvent, eut encore plus de renommée; c'est Foulques Nerra ou le Noir, comte d'Anjou, qui fit trois pèlerinages à la Terre sainte. Au dernier il se fit traîner sur une claie par les rues de Jérusalem, nu, la corde au cou, se faisant fouetter à grands coups par deux de ses valets, et criant de toutes ses forces : « Seigneur, ayez pitié du traître, du parjure Foulques! » Puis il entreprit

de revenir à pied, mais il ne put dépasser Metz (1040). Foulques avait en effet bien des crimes à expier. Constance était sa nièce : s'étant plainte à lui d'un favori de son époux, Foulques avait aussitôt envoyé douze chevaliers avec ordre de poignarder le favori partout où ils le trouveraient. De ses deux femmes, il avait fait brûler l'une, ou, selon quelques-uns, il l'avait poignardée lui-même après qu'elle s'était sauvée d'un précipice où il l'avait fait jeter; l'autre, il l'avait contrainte, par ses mauvais traitements, à se retirer en Palestine. Son fils Geoffroy Martel fut aussi batailleur. Il avait voulu, en 1036,



Château d'Angers [1].

contraindre par les armes son père à lui céder le comté d'Anjou; mais le vieux Foulques l'avait vaincu et soumis à la peine du *harnescar*. Le fils rebelle avait fait plusieurs milles en rampant, une selle sur le dos, pour venir aux pieds du comte implorer son pardon. Geoffroi Martel, jaloux de la puissance du duc de Normandie, s'unit contre lui au roi Henri Ier. Ses successeurs suivirent cette politique, et les rois de France

1. Ce Château, qui sert aujourd'hui d'arsenal, a été bâti sous saint Louis sur l'emplacement de l'ancien château de Foulques Nerra.

eurent dans les comtes d'Arjou d'utiles alliés contre les ducs normands devenus roi d'Angleterre, jusqu'au moment du moins où ces comtes héritèrent eux-mêmes de la couronne britannique. On rapporte que la femme de Geoffroi Martel aimait la lecture, mais que telle était alors la rareté des livres, qu'elle fut obligé de donner deux cents moutons, cinq quartiers de froment et autant de seigle et de millet pour avoir un manuscrit renfermant des homélies. La belle cathédrale d'Angers fut commencée sous Foulques Nerra.


Cathédrale d'Angers.

La trêve de Dieu (1041). Pour diminuer les maux qu'entraînaient les guerres continuelles des seigneurs entre eux, l'Église proposa et fit adopter par beaucoup de princes un pacte ainsi conçu : « Du mercredi soir au lundi matin de chaque semaine, les jours de grandes fêtes, l'avent et le carême tout entiers, il est interdit de faire œuvre de guerre. Ce sera la *trêve de Dieu*. Celui qui l'enfreindra composera pour sa vie ou sera banni du pays. » Cette trêve, quoique mal observée, fut un grand bienfait pour les peuples et valut à l'Église leurs bénédictions. (1041).

Philippe Ier (1060-1108). — Philippe Ier n'avait que sept ans à la mort de son père, mais le roi Henri avait eu soin de le faire sacrer à Reims de son vivant. Cette couronne, d'ailleurs, des premiers Capétiens, était si peu de chose, que,

même sur la tête d'un enfant, elle ne donnait à personne l'envie de s'en saisir. Le règne de Philippe I[er] eût été encore moins rempli que celui de son père, si la nation avait été engourdie et somnolente comme son chef. Ce prince vit quelques gentilshommes de Coutances soumettre l'Italie méridionale et la Sicile, un Capétien de la maison de Bourgogne fonder le royaume de Portugal, le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, faire la conquête de l'Angleterre, enfin toute la chevalerie de France s'élancer à la croisade. Il laissa ces grandes choses s'accomplir sans y prendre part. A la fin, pourtant, piqué de jalousie contre son trop puissant vassal, le duc de Normandie, il lui montra, sinon une inimitié bien dangereuse, du moins un mauvais vouloir obstiné. Il soutint contre lui les Bretons, et l'obligea à lever le siége de Dol (1075); il secourut son fils aîné Robert qui s'était révolté contre le nouveau roi, mais cette fois s'attira une guerre fâcheuse. « Quand donc ce gros homme accouchera-t-il? » avait-il dit en raillant l'embonpoint de Guillaume. A quoi le Conquérant avait répondu qu'il irait à Paris faire ses relevailles avec dix mille lances en guise de cierges. Il faillit tenir parole. Il entra dans les domaines du roi mettant tout à feu et à sang. Mantes fut pris et brûlé, même les églises, où beaucoup de personnes périrent dans les flammes, et ses coureurs allèrent brûler les villages jusqu'aux portes de Paris. Heureusement il tomba malade à Mantes même et s'en alla mourir près de Rouen.

Le roi de France continua la même politique sous le successeur du Conquérant, mais avec la même mollesse. Il soutint encore Robert, duc de Normandie, contre Guillaume le Roux, qui avait usurpé sur son frère aîné la couronne d'Angleterre, et il vendit au dernier sa défection. Il sentait bien le péril ou était la France, avec un roi d'Angleterre maître par la Normandie, des avenues de Paris; et il n'avait pas le courage de faire l'effort nécessaire pour le conjurer.

Son mariage avec Bertrade, femme du duc d'Anjou, l'exposa à un autre danger, l'excommunication, dont l'Église, gardienne des lois morales, le frappa. Pendant dix années, il n'en tint pas compte. Sous ce prince indolent, le domaine s'accrut pourtant du Vexin français, du Gatinais et de la vicomté de Bourges[1].

1. FAITS DIVERS. — Sous les Capétiens, les assemblées nationales que Charlemagne avait si souvent consultées, même ces reunions de grands seigneurs et d'évêques qu'on trouve encore fréquemment au dixième siècle,

CHAPITRE XVIII.

LA FRANCE AU ONZIÈME SIÈCLE. EXPOSITION DU SYSTÈME FÉODAL [1].

Trois sociétés différentes. — Au sixième siècle, nous avons trouvé trois sociétés en Gaule, les Gallo-Romains, les barbares, et l'Église; il y en a trois encore, au onzième, les seigneurs, les clercs, et les serfs, chacune ayant ses mœurs, son organisation propre et jusqu'à un certain point sa langue et sa littérature particulières : les deux premières riches, puissantes et actives; la dernière opprimée et misérable.

I. La Société féodale : les fiefs et les vassaux. — On a vu l'édit de Mersen permettre, en 847, à tout homme libre de se choisir un seigneur, et l'édit de Kiersy décréter, en 877, l'hérédité des fiefs et des offices royaux. Ces édits consacraient une révolution commencée depuis longtemps et qu'il convient d'étudier de plus près, car tout un ordre social nouveau en sortit, qui, après avoir régi souverainement l'Europe pendant plusieurs siècles, n'a pas encore complétement disparu. Dans les pays mêmes où une organisation fondée sur d'autres principes a remplacé la société féodale, le moyen âge a légué des coutumes qui se sont trouvées plus fortes que les nouvelles lois. La noblesse moderne est un reste toujours vivant des temps féodaux.

tombent en désuétude par le progrès même de la féodalité et la ruine du pouvoir central. Elles ne reparaîtront qu'au quatorzième siècle, quand le roi aura décidément prévalu sur les seigneurs (voy. chap. XVI, le règne de Philippe IV). — Réforme de l'ordre des bénédictins, en 930, à Cluny, par saint Odon. En 972, réforme des monastères de la province de Reims par l'archevêque Adalbéron. Ainsi le grand mouvement de réforme religieuse que Grégoire VII imprima, au siècle suivant, à toute l'Europe, avait commencé dès celui-ci en France. — Gerbert, né en Auvergne, archevêque de Reims, puis de Ravenne, enfin pape sous le nom de Sylvestre II, invente l'horloge à balancier et introduit en Europe les chiffres arabes.

1. Principaux ouvrages à consulter : *Histoire de la civilisation en France*, par M. Guizot, t. IV; *Histoire du droit français*, par M. Laferrière, t. IV; *Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle*, par M. Ampère; *Polyptyque d'Irminon et Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, par Guérard; *Histoire des classes agricoles*, par Dareste; *Histoire des classes ouvrières*, par Levasseur.

Il y avait deux espèces principales de propriété : les *alleux*, terres franches d'impôts et de redevances, ne relevant que du soleil, comme disent d'antiques formules ; les *bénéfices*, terres chargées de redevances plus ou moins nombreuses. Celui qui avait reçu un bénéfice ou *fief* était obligé, vis-à-vis de celui qui l'avait donné, soit à des services personnels, soit à des prestations en nature, en échange desquelles il pouvait compter sur la protection du donateur. La plus importante de ces obligations était celle du service militaire.

Les alleux changés en bénéfices ; la recommandation. — Au milieu d'une société livrée à toutes les violences, les propriétaires d'alleux, libres de toutes charges, mais isolés, par conséquent très en danger, cherchèrent un appui auprès des grands et se *recommandèrent* à quelque homme puissant du voisinage. La *recommandation* était l'acte par lequel un propriétaire d'alleu faisait une cession fictive de sa terre au protecteur qu'il s'était choisi, pour la reprendre de ses mains non plus comme *alleu* mais comme *bénéfice*, avec toutes les charges de service militaire et de redevances en nature dont était frappée la propriété bénéficiaire. Cet usage devint général. Charlemagne lui-même contribua à le rendre tel par l'obligation qu'il imposa à tout homme libre de se choisir un seigneur et de lui rester fidèle. Il voulait par là discipliner une société qui avait conservé des goûts d'indépendance barbare, et y mettre de l'ordre en y mettant de la hiérarchie. Mais il arriva qu'en travaillant pour l'ordre, il travaillait contre son propre pouvoir, ou plutôt contre le pouvoir de ses successeurs, car, pour lui, il était inattaquable. Afin de sauvegarder les droits de l'autorité impériale, il avait exigé le serment direct des hommes libres. Louis le Débonnaire prit la même mesure au commencement de son règne ; à la fin, il eût été fort embarrassé de la renouveler ; pour ses fils, ils n'y songèrent même pas. Alors les hommes libres n'eurent plus affaire qu'au seigneur dont ils dépendaient, et ne connurent plus que de nom l'autorité royale, qu'ils ne sentaient jamais.

Comme c'étaient les propriétaires qui se recommandaient entre eux, on considéra bientôt la terre, qui reste, plutôt que l'homme qui passe et meurt. Ce ne fut plus l'homme faible qui se recommanda à l'homme fort, mais encore le petit champ au grand domaine, et certaines formalités, symboli-

sèrent cette relation nouvelle : la terre venait en quelque sorte se placer elle-même dans la main du grand propriétaire, sous la forme d'une motte de gazon ou d'un rameau d'arbre que le petit propriétaire y déposait. C'est là le germe de la relation féodale. Vers la fin du règne de Charles le Chauve, la révolution était accomplie : il n'y avait plus guère que des bénéfices ou fiefs, c'est-à-dire que toute terre dépendait d'une autre terre, tout homme d'un autre homme. La première était le *fief mouvant* tenu par le *vassal ;* la seconde était le *fief dominant* tenu par le *suzerain* ou *seigneur*[1].

Hérédité des bénéfices. — Un jour Charlemagne reprochait à son fils Louis, roi d'Aquitaine, de ne point assez chercher à s'attacher ses sujets par des présents, des concessions de terre : « Vous ne donnez, ajoutait-il, raillant finement la dévotion de son fils, vous ne donnez que votre bénédiction, encore si on vous la demande, ce n'est point assez. » Le roi d'Aquitaine lui répondit qu'il n'avait plus rien à donner, parce que les leudes refusaient de rendre les bénéfices qu'ils avaient une fois reçus et les transmettaient à leurs héritiers. Charlemagne répliqua qu'il ne fallait pas laisser ainsi usurper les domaines royaux, mais les reprendre aux usurpateurs ; toutefois, en souverain prudent et en bon père de famille, il ne voulut pas compromettre la popularité de son fils et se chargea lui-même d'une tâche dangereuse pour tout autre : des agents envoyés en son nom firent sortir les bénéficiers des domaines qu'ils détenaient illégalement. Toute l'explication de la révolution de cette époque est là. Les obstacles que Charlemagne pouvait briser étaient insurmontables pour ses faibles successeurs. Sous eux, l'hérédité des bénéfices acquit la force d'une coutume, d'un droit, et ce droit fut légalement reconnu à partir de l'an 877.

Hérédité des fonctions publiques ou offices. — Il en fut de même de l'hérédité des charges publiques et des titres de duc, de comte, etc., auxquels était attaché l'exercice d'une autorité déléguée par le prince et d'autant plus étendue que les rois, Charlemagne tout le premier, avaient pensé fortifier leur propre pouvoir, en donnant à leurs agents des pouvoirs plus larges. Mais, pour les offices, comme pour les bénéfices, Charlemagne avait l'œil ouvert sur les allures trop libres de

1. Il se conserva cependant des alleux, c'est-à-dire des terres n'étant sujettes à aucune redevance féodale, surtout dans le Midi. Au nord de la Loire, ils ne furent qu'une très-rare exception.

ses comtes : on le voit à chaque instant, dans ses capitulaires, arrêter leurs tentatives d'empiétements, gourmander leur négligence et les empêcher d'oublier que le maître, c'est lui. Pour les mieux tenir, il ne confiait jamais qu'un comté au même individu. Ses successeurs oublièrent cette sage et vigilante conduite, qui d'ailleurs leur eût été impossible. L'argent étant rare et l'impôt public n'existant plus, c'était par des terres, avec des bénéfices, qu'il fallait payer tous les services. Quand ces bénéfices furent devenus héréditaires, les rois ne possédèrent plus qu'un très-petit nombre de domaines échappés à l'avidité de leurs vassaux. Sans argent, sans soldats, sans terres, ils ne purent empêcher leurs officiers de s'attribuer aussi l'hérédité des fonctions dont ils étaient investis, le comte, par exemple, ce qu'on appelait son comté, c'est-à-dire le droit d'exercer, dans une certaine étendue du territoire, les prérogatives de l'autorité royale qui lui avaient été déléguées. Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (voy. p. 189) consacra cette usurpation. On aurait une idée de ce qui se passa alors, en imaginant ce que serait la France si nos préfets, nos magistrats, nos généraux ne pouvaient plus être privés de leurs fonctions par le gouvernement qui les emploie, et avaient le droit de transmettre à leurs enfants, et au besoin celui de vendre, au même titre que toute autre propriété, l'autorité que l'État leur confie. Encore y aurait-il cette différence que chez nous ces autorités sont divisées, et qu'au onzième siècle elles étaient réunies, le comte étant à la fois chef politique, militaire et judiciaire dans son comté.

Cette usurpation des droits royaux donnait à tout grand propriétaire ou seigneur les prérogatives souveraines : le droit de guerre, celui de battre monnaie, de faire des lois, de juger et de faire exécuter les sentences, etc. Et comme cette usurpation avait eu lieu à tous les degrés de l'échelle administrative, par le duc, le comte, le vicomte, le centenier, la *féodalité*, c'est le nom de ce régime, présenta une hiérarchie de propriétaires ayant plus de droits politiques, en proportion de ce qu'ils avaient été primitivement investis par les rois de fonctions plus étendues. Cette explication peut aider à comprendre comment 150 grands tenanciers exerçaient, à l'avénement de Hugues Capet, le droit régulier de battre monnaie et comment tant d'autres guerroyaient à leur guise, légiféraient et jugeaient; mais elle ne suffirait pas à rendre compte de cette transformation des pouvoirs publics en priviléges do-

maniaux sur la surface entière du territoire. Il faut y ajouter que tout grand propriétaire avait déjà, de temps immémorial, une juridiction domestique sur ses esclaves, ses serviteurs, ses colons et ses tenanciers, et que la justice seigneuriale était, comme l'a dit Montesquieu, une dépendance antique de la grande propriété et du fief. L'usurpation n'était donc pas dans le droit que s'attribuaient les seigneurs de rendre la justice, mais dans celui de juger souverainement en dernier ressort.

Il y avait peu de propriétaires au moyen âge; mais la propriété était alors, on le voit, bien plus fortement constituée qu'aujourd'hui, puisqu'elle donnait ce qu'elle ne donne plus, le pouvoir politique, législatif et judiciaire. « Alors propriété et magistrature étaient tout un. » Et cela caractérise ce temps, qui a été si justement appelé le moyen âge. Le seigneur féodal, à la fois propriétaire et souverain, sert en effet de transition entre l'ancien maître, qui n'avait que des esclaves soumis à sa toute-puissance, et le propriétaire moderne, qui n'a plus que des fermiers ou des domestiques dont les relations avec lui sont l'effet de libres conventions.

Les grands vassaux. — On appelait grands vassaux les seigneurs qui faisaient personnellement hommage au roi, comme les comtes de Champagne et de Flandre, les ducs de Bourgogne et d'Aquitaine, etc. Ces grands vassaux exerçant sur leurs terres tous les droits de la royauté, y administrant, jugeant, guerroyant, sans souci du roi, celui-ci n'avait plus qu'un titre sans force réelle, à moins que ce titre ne fût réuni à la possession de quelque grand fief, duché ou comté. Ce fut là toute l'importance de la révolution qui substitua les Capétiens aux Carlovingiens. En 987, le domaine royal se bornait à la ville de Laon; par l'avénement de Hugues Capet, ce domaine comprit tout le duché de France, et le roi se trouva au moins égal en puissance à ses vassaux, tandis qu'auparavant il était inférieur en force réelle au plus faible d'entre eux.

Hiérarchie féodale. — Les propriétaires de fiefs formaient une vaste association, une hiérarchie qui remontait du simple chevalier jusqu'au roi, et où chacun pouvait avoir à la fois ce double caractère de suzerain et de vassal. Ainsi un comte vassal d'un duc ou d'un roi, était suzerain de plusieurs vicomtes, barons ou chevaliers. Le roi de France fut lui-même vassal de l'abbé de Saint-Denis pour une terre qu'il tenait de cette abbaye; le duc de Bourgogne l'était de l'évêque de Lan-

gres ; et l'on voit dans un acte que trente-deux chevaliers bannerets devaient l'hommage et le service militaire au vicomte de Thouars, qui lui-même devait l'un et l'autre au comte d'Anjou, vassal du roi de France. Seulement il ne faudrait pas croire qu'un comte fût toujours et partout supérieur à un vicomte et subordonné à un duc. La subordination hiérarchique n'existait que dans l'intérieur de chaque grand fief, et le comte d'Anjou n'avait rien de commun avec le duc de Bourgogne, si ce n'est son titre de vassal de la couronne de France. Même, dans bien des fiefs, les vassaux traitèrent leur suzerain comme les grands avaient traité le roi de France. C'était un droit du vassal, expressément reconnu, de guerroyer, quand bon lui semblait, contre son seigneur, en lui retirant son hommage, à condition de lui restituer le fief, ce que, habituellement, il se gardait bien de faire. Enfin on pouvait être à la fois vassal de deux suzerains différents et être requis en même temps par eux du service militaire.

Hommage, foi, investiture. — La relation féodale était établie par une cérémonie où trois formalités principales devaient être accomplies. Celui qui recevait une terre d'un autre se plaçait à genoux devant lui, la main dans la main de son futur seigneur, et déclarait qu'il devenait son *homme*, c'est-à-dire qu'il devait défendre sa vie et son honneur ; puis il prêtait le serment de *foi* ou de fidélité. Voici la formule de l'hommage lige : « Doit l'homme joindre ses deux mains en nom d'humilité, et les mettre ès deux mains de son seigneur, en signe que tout lui voue, et promet foy ; et le seigneur ainsi le reçoit, et aussi lui promet à garder foy et loyauté, et doit l'homme dire ces paroles : « Sire, je viens à vostre hommage, en vostre « foi, et deviens vostre homme de bouche et de mains, et vous « jure et promets foy et loyauté envers tous et contre tous, « et garder votre droit en mon pouvoir [1]. » Alors le seigneur à son tour lui donnait la terre par l'*investiture*, soit en lui re-

1. Bouteillier, *Somme rurale*, livre I, tit. LXXXI. — L'hommage simple ou franc se rendait debout, le vassal tenant la main sur l'Évangile et ayant son épée et ses éperons, qu'il ôtait pour la cérémonie de l'hommage lige. Dans cette dernière cérémonie, le vassal, tête nue, mettait un genou en terre et, plaçant ses mains dans celles de son seigneur, lui prêtait serment de fidélité. Un vassal devait quelquefois l'hommage lige pour un fief et l'hommage simple pour un autre. Ainsi le duc de Bretagne consentait au premier pour le comté de Montfort, mais prétendait ne devoir que le second pour son duché. Il y avait aussi l'hommage de foi et de service, par lequel le vassal s'obligeait à rendre service de son propre corps au seigneur, comme de lui servir de champion et de combattre pour lui en gage de bataille.

mettant une motte gazonnée, un rameau d'arbre, ou, pour les grands fiefs, un étendard. « C'est la coutume, dit Othon de Freysingen, que les royaumes soient livrés par le glaive, les provinces par l'étendard. »

Suzerain et vassal. — Cette triple cérémonie achevée, l'un devenait le suzerain, l'autre le vassal, et dès ce moment des devoirs et des droits réciproques les unissaient. Le suzerain devait à son vassal protection et bonne justice, et il ne pouvait lui retirer son fief que pour forfaiture ou trahison.

Obligations des vassaux. — La plus importante de toutes les obligations imposées au vassal était celle de suivre le suzerain à la guerre. Les conditions auxquelles les vassaux avaient reçu leur fief déterminaient combien de jours, 60, 40, 30 ou même moins encore, ils devaient faire ce service, et avec combien d'hommes armés. Quelques-uns ne le devaient que dans les limites des terres du suzerain, et pour le défendre, non pour attaquer. Les abbés, les femmes, exemptés de servir, fournissaient des remplaçants. Dans l'origine, quiconque devait le service féodal était réputé noble.

Si le vassal devait servir son suzerain dans ses guerres, il devait l'aider de ses conseils, quand il en était requis, et le servir encore dans sa cour de justice. En prenant ainsi part aux jugements, il s'engageait à prêter son bras pour faire exécuter la sentence que sa bouche avait prononcée.

Il y avait aussi les *aides féodales*, le vassal devait aider le suzerain à payer sa rançon, à marier sa fille aînée, à armer son fils aîné chevalier, à s'équiper pour le voyage à la Terre sainte.

Ce n'étaient pas les seules occasions où le suzerain tirait de ses vassaux d'utiles redevances. A chaque mutation, le seigneur percevait un droit de *relief* que payait l'héritier du fief lorsqu'il en recevait l'investiture. C'était une somme d'argent, ou plus souvent, dans l'origine, un cheval de service, un destrier, une selle, des armes, une paire d'éperons dorés, etc.

Si un vassal vendait son fief, une partie du prix d'achat, équivalant d'ordinaire au revenu d'une année, appartenait au suzerain, comme droit de mutation.

Le fief sans héritier ou frappé de confiscation pour forfaiture c'est-à-dire pour infidélité ou trahison de la part du vassal, revenait au seigneur. De là la fortune des maisons suzeraines qui eurent l'avantage de durer. Une partie des terres de la cou-

ronne, sous la troisième race, se composa de fiefs qui, faute d'hoirs avaient fait échute au domaine royal.

Le vassal mineur était sous la garde du suzerain, qui percevait les fruits jusqu'à sa majorité.

Les filles ne pouvaient prendre pour époux que l'homme qui leur était présenté par le suzerain, à moins de payer une somme quelquefois considérable.

Il y avait, de plus, des obligations morales. Le vassal devait garder les secrets de son suzerain, lui dévoiler les machinations de ses ennemis : l'assister de ses conseils, partout le défendre et défendre son honneur; lui donner son cheval dans la bataille, s'il était démonté, ou prendre sa place en captivité; en un mot, n'épargner ni son bien ni sa personne pour le sauver de tout péril et de toute honte.

Ces obligations remplies, le vassal devenait à peu près maître absolu sur son fief, et ne pouvait le perdre que pour cas de forfaiture, c'est-à-dire en ne satisfaisant pas aux conditions du contrat féodal.

Remarquons que le système féodal, en se développant, fit de toute chose un fief. Toute concession : droit de chasse dans une forêt, de péage sur une rivière, de conduite, sur les routes, pour escorter les marchands, de four banal[1] dans une ville, toute propriété utile, enfin, concédée à condition de foi et hommage, devenait un fief. Les seigneurs multiplièrent les concessions de ce genre, afin de multiplier le nombre d'hommes qui leur devaient le service militaire. Mais le fief lui-même auquel des droits de justice étaient attachés, resta en général indivis et passa tout entier à l'aîné.

Relations des vassaux entre eux; pairs; duel judiciaire; droit de guerre privée. — Les vassaux d'un même seigneur étaient pairs ou égaux entre eux (*pares*), et ils composaient sa cour de justice, de laquelle il était permis d'appeler à la cour du suzerain supérieur. Les formalités n'y étaient ni longues ni difficiles. Si les parties ne pouvaient s'entendre, le combat judiciaire, ou duel en champ clos, décidait de la justice et de la vérité. Le vaincu était nécessairement le coupable. C'était Dieu qui prononçait. Quand une des

1. On donnait le nom de *banal* aux choses à l'usage desquelles le seigneur du fief était en possession d'assujettir ses vassaux, afin d'en retirer certaines redevances. Ainsi le four, le moulin, le pressoir où les vassaux étaient contraints de venir faire cuire leur pain, moudre leur blé et fouler leurs raisins, à charge de laisser au seigneur une portion de ce qu'ils apportaient, en payement du service rendu.

parties était une femme, un clerc, un enfant ou un vieillard, elle pouvait se faire remplacer par un champion, mais courait toujours les risques du combat. La défaite du champion était la condamnation de celui qu'il représentait. Cette comparution par-devant la cour du suzerain paraissait même encore trop longue à l'impatience batailleuse de ces hommes. Pour un tort éprouvé, pour une injure reçue, ils recouraient immédiatement aux armes. C'était le droit de guerre privée. Toutefois on y mettait de la loyauté ; on avertissait d'avance son ennemi.

Tous les seigneurs n'avaient pas une juridiction égale. Il y avait la haute, la moyenne et la basse justice, et certains nobles n'avaient que la dernière et la seconde. Ces distinctions, qui ne portent pas toujours sur la nature des peines, mais quelquefois sur la qualité des justiciables[1], ne furent régulièrement déterminées que dans les siècles suivants. Le droit de haute justice entraînait le droit de rendre des sentences de mort. Le pilori et le gibet qui s'élevaient près du château en étaient les sinistres emblèmes.

Un château féodal. — Tout régime politique pourrait à la rigueur se caractériser par le lieu où il a placé l'exercice du pouvoir. Les républiques anciennes avaient leur agora et leur forum ; la grande monarchie de Louis XIV eut son palais de Versailles où tenait tout ce qu'on appelait alors la France ; les seigneurs féodaux eurent leurs châteaux. C'étaient, en général, d'énormes édifices ronds ou carrés, placés sur des hauteurs, pour voir de loin, massifs, sans architecture ni ornements, et percés à peine de quelques meurtrières d'où sortaient les flèches, et ayant parfois, comme celui de Montlhéry, cinq enceintes se dominant l'une l'autre. « La porte, dit un moderne qui, à force d'érudition, s'est presque rendu le contemporain de ces vieux âges, la porte, flanquée de tourelles et couronnée d'un haut corps de garde, se présente toute couverte de têtes de sangliers et de loups. Entrez-vous, trois enceintes, trois fossés, trois ponts-levis à passer ; vous vous trouvez dans la grande cour carrée où sont les citernes, et à droite, et à gauche, les écuries, les poulaillers, les colombiers, les remises.

1. Ainsi dans le Dauphiné, la haute justice s'exerçait sur les nobles et les clercs au civil comme au criminel ; la moyenne sur les roturiers et les mainmortables pour les causes criminelles et dans les causes civiles pour lesquelles l'amende dépassait 60 sous ; la basse pour les mêmes causes, quand l'amende était inférieure à 60 sous (Salvain de Boislieu, *De l'usage des fiefs en Dauphiné*, édit. de 1731.

Les caves, les souterrains, les prisons sont par-dessous; par-dessus, les logements, les magasins, les lardoirs ou saloirs, les arsenaux. Tous les combles sont bordés de mâchicoulis, de parapets, de chemins de ronde, de guérites. Au milieu de la cour est le donjon, qui renferme les archives et le trésor. Il est profondément fossoyé dans son pourtour, et on n'y entre que



Ancien château de Montlhéry.

par le pont, presque toujours levé; bien que les murailles aient, comme celles du château, plus de six pieds d'épaisseur, il est vêtu, jusqu'à la moitié de sa hauteur, d'un second mur en grosses pierres de taille [1]. »

1. Monteil. *Histoire des Français des divers États*, t. I, p. 110. Voyez aussi Chéruel, ouvrage cité, au mot *Châteaux forts*.

Le pont-levis couvrait, en se relevant, la porte du château qui était encore défendue par *la herse* (fig. A), lourde grille en fer, glissant dans des rainures, et qu'au besoin on laissait retomber. Aux angles de la forteresse s'élevaient de grosses tours garnies de *créneaux* qui protégeaient les défenseurs de la place contre les traits lancés du dehors, et de *mâchicoulis*, sorte de parapet percé à jour dans sa partie inférieure, et d'où l'on pouvait verser sur les assaillants arrivés au pied du mur l'eau bouillante et la poix enflammée (fig. B).


(Fig. A.)

Le donjon devant être dans l'endroit le plus difficile d'accès, occuper et dominer toute la place, s'élevait habituellement au milieu, comme on le voit encore à Vincennes; quelquefois il touchait


(Fig. B.)


Château de Coucy (fig. C).

aux remparts, comme dans le château de Coucy (fig. C). D'im-

menses souterrains ouvraient une issue au loin dans la plaine ou la forêt.

Le troubadour et le trouvère. — Les hommes qui habitaient une pareille demeure avaient besoin d'échapper à la tristesse et à l'ennui qui tombaient de ces voûtes sombres sous lesquelles n'arrivait jamais un joyeux rayon de soleil. Mais on ne pouvait ni se battre ni chasser toujours. Le pèlerin, qui passait de loin, venait pour quelques moments distraire les habitants du manoir par de pieux récits et des nouvelles des pays lointains. Mais une bonne fortune, c'était l'arrivée du barde, appelé *trouvère* dans le Nord, *troubadour* dans le Midi, qui, assis au foyer du seigneur, lui chantait, pendant de longues



Joute des ducs de Bourbon et de Bretagne (XV[e] siècle).

veilles, la tragique aventure de la dame de Fayel et du sire de Coucy, ou les merveilleux exploits des chevaliers de Saint-Graal et de la Table Ronde, de Renaud et de Roland, de Charlemagne et de ses douze pairs; à moins que l'assistance, en veine de s'égayer, ne lui demandât quelque fabliau moqueur ou les bons tours joués à maître Isengrin par son rusé compère, maître Renard :

Car ils ôtent le noir penser,
Deuil et ennui font oublier.

Tournois. — Il y avait cependant aussi des jeux et des fêtes; mais les jeux et les fêtes à l'usage de cette société batailleuse, furent des défis et des combats souvent mortels, les joutes et les tournois. Geoffroi de Preuilly, seigneur du Ven-

dômois, mort en 1066, en fut comme le législateur. On n'apportait aux tournois que des armes courtoises, à fer émoussé, c'est-à-dire sans pointe ni taillant; mais dans les combats *à outrance*, on employait les armes ordinaires. Les juges ou diseurs de tournois faisaient prêter serment aux chevaliers de combattre loyalement; et, après avoir mesuré les lances et les épées, vérifié si l'un des adversaires n'était pas attaché à la selle de son cheval, ils donnaient le signal de la lutte. Les combattants couraient l'un contre l'autre; si leurs lances se brisaient contre les boucliers ou contre l'armure de fer, ils se frappaient avec l'épée ou la hache d'armes jusqu'à ce que l'un d'eux tombât vaincu. Celui qui n'observait pas les lois du combat, qui frappait autre part qu'entre les quatre membres, ou plus de coups que les juges n'en avaient permis, etc., perdait ses armes et son cheval. Ordinairement le heaume et l'épée du vaincu appartenaient au vainqueur. Les prix décernés par les juges étaient, au mieux frappant, une épée de tournoi: au mieux défendant, un heaume. C'étaient souvent les dames qui décernaient le prix. Ces fêtes attiraient toujours un grand concours de princes, de seigneurs et de chevaliers, mais toujours aussi quelques-uns étaient emportés de la lice mourants ou morts [1].

Armes. — Jusqu'à Charlemagne, les armes avaient été surtout offensives; au moyen âge elles furent surtout défensives. Du onzième au quatorzième siècle, les chevaliers portèrent la cotte de mailles ou *haubert*, qui enveloppait l'homme d'armes de la tête aux pieds et qui était à l'épreuve de l'épée mais non de la lance (fig. A). Contre la lance on se garnissait d'une camisole fortement rembourée, le *gambeson* ou *hoqueton* (fig. B), ou d'une plaque de fer appliquée immédiatement sur la peau, et nommée *plate* (fig. C). Le *heaume*, en fer mince, enveloppait la tête et ne laissait respirer et voir que par d'étroites ouvertures qu'on nommait *visière* ou *ventaille*. La figure D représente le heaume de saint Louis, tel qu'on le voit sur les vitraux de Chartres. Le heaume n'était porté que par les chevaliers, mais tous les hommes d'armes avaient le bonnet de fer (fig. E), qui se rattachait au haubert par plusieurs réseaux de mailles de fer. L'*écu* ou bouclier (fig. F) servait encore d'arme défensive. Les armes offensives étaient alors l'*épée* (fig. G), la *lance* (fig. H), la *hache d'armes* (fig. I), la *masse*

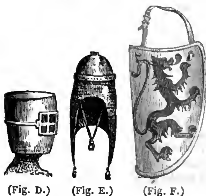
1. Pour la chevalerie, voy. plus loin.

d'armes (fig. J), le *fléau d'armes* (fig. K) et le *poignard de miséricorde.* Les fantassins n'avaient que le coutil ou couteau et l'arc, ou l'arbalète apportée d'Asie au douzième siècle.



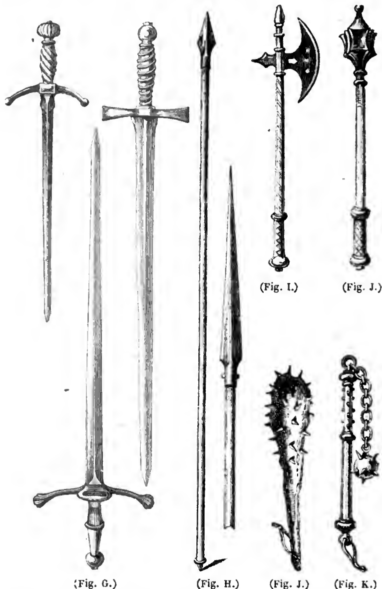
(Fig. B.) (Fig. A.) (Fig. C.)

II. La société religieuse : féodalité ecclésiastique. — Le clergé était lui-même entré dans ce système. L'évêque, autrefois *défenseur de la cité*, en était bien souvent devenu le comte, par usurpation traditionnelle ou par expresse concession des rois qui avaient réuni, comme à Reims et en beaucoup d'autres villes, le comté à l'évêché, l'autorité politique à l'autorité spirituelle; ce qui faisait de l'évêque le suzerain de tous les seigneurs de son diocèse. En outre de ses dîmes, l'Église possédait par dona-



(Fig. D.) (Fig. E.) (Fig. F.)

tions des fidèles, des biens immenses. Pour les mettre à



(Fig. I.) (Fig. J.)

(Fig. G.) (Fig. H.) (Fig. J.) (Fig. K.)

l'abri des brigandages de ce temps, elle avait recours au bras séculier. Elle choisissait des laïques, hommes de cou-

rage et de tête, à qui elle confiait ses domaines pour qu'ils les défendissent au besoin par l'épée. Mais ces *avoués* des monastères et des églises firent comme les comtes du roi, ils rendirent leurs fonctions héréditaires, et prirent pour eux le bien dont on leur avait commis la garde. Ils consentirent pourtant à se reconnaître vassaux de ceux qu'ils dépouillaient, à leur rendre foi et hommage, aux conditions ordinaires de redevances en nature et de services personnels. Les abbés, les évêques, devinrent ainsi des suzerains, des seigneurs temporels, ayant de nombreux vassaux prêts à s'armer pour leur cause, une cour de justice, toutes les prérogatives enfin exercées par les grands propriétaires. Alors on vit des évêques ducs, des évêques comtes, vassaux eux-mêmes d'autres seigneurs, surtout du roi, dont ils recevaient l'investiture des biens attachés à leur église, ou, comme on disait, de leur temporel. Cette féodalité ecclésiastique fut si nombreuse, si puissante, qu'en France et en Angleterre elle posséda, au moyen âge, plus du cinquième de toutes les terres, en Allemagne près du tiers. Car il y avait cette différence entre l'Église et le roi, que celui-ci, la conquête achevée, ne reçut plus rien, tandis qu'il donnait toujours, de sorte qu'il arriva à ne plus posséder que la ville de Laon; et que l'Église, si elle perdait quelques domaines, chose difficile parce qu'elle avait l'excommunication pour les défendre, acquérait tous les jours. Il y avait en effet, peu de fidèles qui mourussent sans lui laisser quelque bien, de sorte qu'elle recevait sans cesse et ne rendait jamais ou rendait peu, et seulement ce que la violence lui enlevait.

Les lettres dans l'Église. — On a vu comment l'empire des Francs, en tombant des mains de Charlemagne, se brisa. Il en fut de même de la civilisation, dont les éléments commençaient à se rassembler et à se coordonner par ses soins. Il ne lui avait point échappé que l'unité d'idées est le ciment indispensable de l'unité politique ; et il avait eu d'ailleurs, comme tous les grands esprits, la passion de régner sur un empire civilisé plutôt que sur des barbares. De là ces lettres, ces capitulaires où il ordonne de « former des écoles et d'y appeler, non-seulement des fils de serfs, mais ceux des hommes libres, » c'est-à-dire non-seulement les enfants des pauvres gens des campagnes, à qui les guerriers laissaient avec dédain l'humble et pacifique avenir de clerc ou de moine, mais encore ceux mêmes qui devaient un jour succéder à ces

guerriers, et porter dans les batailles la grande épée de leurs pères. De pareils commandements ne tendaient à rien moins qu'à former une société laïque éclairée, ce qui eût changé tout le moyen âge. Mais Charlemagne mort, cette noblesse à l'école jeta bien loin la grammaire latine et la grammaire tudesque, et vit avec joie s'ouvrir la carrière des guerres civiles, où chacun fait ce qu'il veut, et où le courage donne tout.

Hincmar et Scot Érigène. — Du moins la société ecclésiastique conserva quelque chose de l'impulsion donnée aux études par Charlemagne. Sous le vaste édifice ébranlé en tous sens, mais point encore renversé, le neuvième siècle abrita un développement intellectuel qui ne manque pas d'une certaine grandeur. Hincmar remplaçait Alcuin, et Charles le Chauve s'efforçait d'imiter Charlemagne. En 855, la loi et un concile recommandèrent à l'envi l'enseignement des lettres divines et humaines ; nouvelles tentatives en 859 pour restaurer les écoles carlovingiennes, « parce que cette interruption des études amène l'ignorance de la foi et la disette de toute science. » On trouve en 882 la première mention de l'école épiscopale de Paris, qui jeta plus tard tant d'éclat, et dans le catalogue de la bibliothèque de Saint-Riquier pour l'année 831 il est fait mention de 256 volumes, parmi lesquels les *Églogues* de Virgile et la *Rhétorique* de Cicéron, Térence, Macrobe et peut-être Trogue Pompée, que nous avons perdu. Il y eut même un mouvement d'idées philosophiques et des disputes qui présageaient celles des grands siècles du moyen âge : le moine Gobteschalk avait cru trouver dans les écrits de saint Augustin le dogme de la prédestination. Combattu par le savant évêque de Mayence, Raban Maur, disciple d'Alcuin, condamné par deux conciles, il fut enfermé au fond d'un cloître par Hincmar jusqu'à la fin de ses jours, sans avoir voulu se rétracter. Le célèbre Jean Scot Érigène (l'Irlandais), chargé par Hincmar de lui répondre, appela à son tour la répression par ses raisonnements purement humains, philosophiques, comme ils les nommait lui-même, et puisés en effet dans l'étude de la philosophie des anciens.

Nouvelle décadence à la fin du neuvième siècle, et seconde renaissance au onzième.—Mais la confusion politique augmente ; l'empire achève de s'écrouler ; les seigneurs s'agitent, combattent, dépouillent, font le désordre à leur aise. Quelle place, au milieu de ces violences, pour les études ?

Aussi ne les trouve-t-on plus que dans quelque monastère isolé, seul asile où se cachent, au dixième siècle, pour éviter le souffle des tempêtes, les derniers et pâles flambeaux de la science. Au dehors, nuit profonde : affreuse misère physique et morale; des pestes, des famines; il semble que la mort physique va s'emparer du monde, que la mort intellectuelle a déjà presque entièrement conquis : lui-même croit qu'il va périr. L'an 1000 approche, on ne bâtit plus, on ne répare plus, on n'amasse plus pour l'avenir, du moins pour l'avenir d'ici-bas; on donne au clergé ses terres, ses maisons, *mundi fine appropinquante*, parce que la fin du monde approche.

Mais cette heure d'angoisse et d'inexprimable terreur se passe comme toutes les autres. Le soleil se lève encore le premier jour de l'an 1001. La vie suspendue reprend son cours avec une impétuosité nouvelle. Le monde remercie le Dieu qui l'a laissé vivre, par une grande pensée d'unité chrétienne et d'héroïsme religieux, que le chef des chrétiens exprime : « Soldats du Christ, s'écrie le premier pape français, Sylvestre II (999-1003), en montrant Jérusalem saccagée, soldats du Christ, levez-vous, il faut combattre pour lui ! » Le siècle ne se sera pas écoulé que des millions d'hommes auront répondu à cet appel.

En attendant, tous les bras travaillent : et la terre semble dépouiller sa vieillesse et se revêtir d'une blanche parure d'églises nouvelles. On reconstruit les basiliques, on fonde des monastères. En huit siècles, 1108 seulement avaient été bâtis en France; 326 s'élèvent au onzième siècle, 802 au douzième. Le mouvement se remet en même temps dans les esprits. Sylvestre II en donne l'exemple; simple moine d'Aurillac, sous le nom de Gerbert, il était allé chez les musulmans d'Espagne étudier les lettres, l'algèbre, l'astronomie, et ouvrir à l'Europe chrétienne une source nouvelle de connaissances, la science arabe; il réunit une bibliothèque considérable; il construit des sphères; il imagine l'horloge à balancier, merveille qui le fait passer aux yeux de la foule pour un magicien vendu au diable.

La seconde renaissance se produit surtout en France, et plus particulièrement dans cette province de Normandie, où s'était déjà montré, dans sa plus haute expression, l'esprit guerrier de la société féodale. Là se trouve la magnifique abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille, restaurée par le duc en 1035, celle de Jumiéges, dont on voit encore les imposantes ruines

(p. 137), celle du Bec, fondée en 1040 et qui s'illustra dès son origine par la présence de deux grands docteurs, Lanfranc et saint Anselme ; sans parler des monastères de Caen, de Rouen, d'Avranches, de Bayeux, de Fécamp et du Mont-Saint-Michel, « au milieu du danger de la mer. » Guillaume le Bâtard était appelé le Conquérant, mais aussi le Grand Bâtisseur.

Au fond de ces monastères les moines ne se contentent plus de copier les rares manuscrits qui ont survécu au naufrage de la civilisation antique. Ils sont curieux des événements qui s'accomplissent autour d'eux et les écrivent ou s'inquiètent d'affermir leur foi par des discussions théologiques qui redeviennent savantes. Richer, élève de Sylvestre II, et qui est médecin en même temps que moine, écrit, à l'abbaye de Saint-Rémi, une histoire du dixième siècle dans laquelle il imite Salluste comme Éginhard imitait Suétone. Abbon, moine de Saint-Germain, chante en vers quelquefois boiteux les exploits du comte Eudes et des Parisiens contre les Northmans, dont un autre Guillaume compose l'histoire à l'abbaye de Jumiéges.

Lanfranc et saint Anselme ; Bérenger et Roscelin. — Pendant que ceux-là écrivent, d'autres enseignent, et les écoliers accourent. A Saint-Étienne de Caen l'Italien Lanfranc (1005-1089) avait plus de 4000 auditeurs. En vain il voulut fuir dans la solitude du Bec une illustration qui le poursuivait : elle le porta, malgré lui, sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry. Cette activité renaissante de l'esprit s'écartait parfois des sentiers battus. Nous avons parlé de l'hérésie qui conduisit 13 malheureux au bûcher, en 1022. Une autre, suscitée par Bérenger de Tours, troubla plus de trente ans l'Église (1050-1080). Bérenger ne voyait, comme Scot Érigène, qu'un pur symbole dans l'Eucharistie, et soumettait les choses de la foi à la raison. « Il faut pourtant bien se résigner à ne pas comprendre, lui disait l'évêque de Liége, son ami, car comprendras-tu jamais la grande énigme de Dieu ? » Mais Bérenger voulait se rendre compte de sa croyance et portait audacieusement sa raison au milieu des mystères. Il est un des précurseurs de Luther, quoique Luther n'ait rien connu de ses écrits. Lanfranc fut son principal adversaire.

Saint Anselme, Italien comme Lanfranc[1], son successeur à l'abbaye du Bec et sur le siége de Cantorbéry, recommença la

1. Il était d'Aoste en Piémont, mais il passa presque toute sa vie (1039 1109) et écrivit tous ses ouvrages en France. Lanfranc était de Pavie.

théologie dogmatique, à peu près délaissée depuis saint Augustin, c'est-à-dire depuis six siècles. Il s'établit, avec une foi absolue, au cœur du dogme chrétien, et employa toutes les forces de son puissant esprit et toutes les ressources de la dialectique, c'est-à-dire de l'art du raisonnement, à en démontrer la vérité. Il procède parfois avec la rigueur de Descartes, et la preuve fameuse de l'existence de Dieu donnée par le père de la philosophie moderne lorsqu'il s'élève du fait seul de la



Notre-Dame d'Orcival.

pensée à l'être absolu qui en renferme la raison et l'origine, n'est qu'un argument de saint Anselme.

Saint Anselme eut, comme Lanfranc, à faire tête à de hardis novateurs qui, s'aidant de la dialectique, cette dangereuse alliée de la théologie, ébranlaient les dogmes en voulant les soumettre au raisonnement suivant les règles de la logique d'Aristote. Bérenger avait essayé d'interpréter le mystère de l'Eucharistie, Roscelin attaqua, vers 1085, celui

de la Trinité, et la scolastique naissante commença, avec les querelles des *réalistes* et des *nominalistes*, les subtiles discussions qui stérilisèrent tant de laborieux efforts. (Voy. chap. xxv.)

Les arts dans l'Église. — L'Église était alors non-seulement la foi, mais la science. Elle avait des docteurs ; elle formait aussi et dirigeait les architectes, les peintres et les sculpteurs. Le dixième siècle avait peu construit ; au onzième, quand la troisième année après l'époque fatale de l'an 1000, toute crainte se fut dissipée, les populations, comme par un élan de



La cathédrale d'Angoulême.

reconnaissance, travaillèrent dans toute la chrétienté à la reconstruction des basiliques, et l'on peut dater de ce moment la première époque de la grande architecture du moyen âge, la période romane. Alors le plein cintre plus élégant remplaça la lourde arcade romaine ; les robustes piliers des vieilles églises carlovingiennes s'élancèrent plus légers ; les voûtes écrasées devinrent plus hardies, les nefs moins sombres, les tours moins basses. L'air, la lumière entrèrent dans l'édifice plus élancé vers le ciel ; les *maîtres des œuvres vives* commencèrent à animer la pierre ; déjà l'ogive se montrait seu-

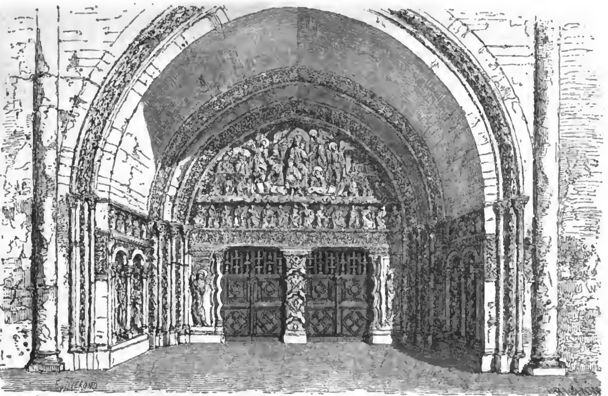
lement, il est vrai, dans les voûtes et en vue de la solidité, non encore de l'agrément.

On peut prendre pour marquer ce progrès trois églises: celle d'Orcival en Auvergne, de la fin du dixième siècle ou du commencement du onzième, a déjà quelque élégance mais peu d'élévation et d'ornements; point de portail principal, deux entrées seulement par les côtés; à quelle distance est-on du style ogival! La cathédrale d'Angoulême, de 1120, affecte encore les lignes droites et horizontales de l'ancien système



Notre-Dame de Poitiers.

d'architecture. Sa façade rectangulaire et sobre d'ornements n'offre que le plein cintre; l'ogive se montre à peine dans la nef. Mais Notre-Dame de Poitiers, du même siècle, est un des chefs-d'œuvre de l'architecture romane. Bas-reliefs, arcades, statues, ornementation variée sont multipliés avec profusion sur sa riche façade que surmonte un fronton triangulaire peu élancé, où s'annonce déjà la forme pyramidale du style qui doit régner au siècle suivant. Le portail de l'église de Moissac, construit au commencement du douzième siècle, offre un autre exemple de la transition de l'arc à l'ogive; le plein ceintre y



Portail de l'église de Moissac.

est à peine brisé. C'est de plus un véritable musée de sculptures romanes.

III. Les serfs. — Au onzième siècle, la France était couverte d'une multitude de fiefs, qui formaient chacun un État ayant sa vie propre, ses lois, ses coutumes, et son chef laïque ou ecclésiastique à peu près indépendant. Ce chef, ce noble, n'avait pas seulement des vassaux, il avait des sujets résidant sur la portion de son fief qu'il n'avait pas inféodée. Et d'abord les *serfs* proprement dits, les *hommes de la terre*, livrés à son entière discrétion. « Le sire, dit Beaumanoir, peut leur prendre tout ce qu'ils ont, et les tenir en prison toutes les fois qu'il lui plaît, soit à tort, soit à droit, et il n'est tenu à en répondre fors à Dieu. »

Les mainmortables. — Au-dessus sont les *mainmortables*, « plus débonnairement traités, continue le vieux juriste du Beauvaisis; car le seigneur ne leur peut rien demander si ils ne meffont, fors leurs cens et leurs rentes et leurs redevances qu'ils ont accoustumé à payer pour leurs servitudes. » Mais le mainmortable ne peut se marier sans le consentement du seigneur, et s'il prend femme franche ou née hors de la seigneurie, « il convient qu'il fine (finance) à la volonté du seigneur. » C'est le droit de *formariage*. Les enfants seront également partagés entre les deux seigneurs. S'il n'y a qu'un, il sera au seigneur de la mère. A la mort des mainmortables, tout ce qu'ils possèdent appartient au seigneur. Pour eux, nul moyen d'échapper à la rude main qui les courbe sur le sillon. Si loin qu'ils aillent, le droit de *suite* s'attache à leur personne et à leur pécule ; le sire hérite partout de son serf.

Les vilains. — A un degré supérieur se trouvent les tenanciers libres appelés vilains, manants ou roturiers. Leur condition était moins précaire. Ils avaient sauvé leur liberté, que le serf ne possédait pas, et ils tenaient, à condition d'une rente annuelle et de corvées, les terres censives que le propriétaire domanial leur avait concédées, et qu'ils pouvaient transmettre avec tous leurs biens à leurs enfants. Mais, tandis que les tenures bénéficiaires ou fiefs étaient sous la garantie d'un droit public et bien déterminé, les tenures censives étaient dans la juridiction absolue du propriétaire et garanties seulement par des conventions privées [1]. C'est pourquoi les

1. Le vilain était, comme le serf, soumis aux droits de formariage et de suite. Plus tard, le seigneur n'eut qu'un an et un jour pour réclamer le vilain réfugié dans une ville de commune.

vilains, surtout ceux des campagnes, qu'il n'était pas nécessaire de ménager comme ceux des grandes villes (voy. chap XII), étaient-ils, eux aussi, soumis à un pouvoir le plus souvent illimité. On lit dans un ancien document, au sujet des seigneurs : « Ils sont seigneurs du ciel à la terre, et ils ont juridiction sur et sous terre...., sur cou et tête, sur eau, vents et prairies. » Le vilain ne pouvait *fausser jugement*, car la loi féodale disait : « Entre toi, seigneur, et toi, vilain, il n'y a juge fors Dieu. » — « Nous reconnaissons à notre gracieux seigneur, dit une autre formule, le ban et la convocation ; la haute forêt, l'oiseau dans l'air, le poisson dans l'eau qui coule, la bête au buisson aussi loin que notre gracieux seigneur, ou le serviteur de sa grâce, pourra la forcer. Pour ce, notre gracieux seigneur prendra sous son appui et protection la veuve et l'orphelin, comme aussi l'homme du pays. » Ainsi abandon de tout droit au seigneur, mais en échange il devra défendre le faible. Tel est le principe de la société féodale à l'égard des sujets. La royauté ne remplissant plus l'office pour lequel elle est instituée, on demandait aux évêques, aux comtes, aux barons, à tous les puissants, la protection qu'on ne pouvait pas attendre du chef nominal de l'État.

Redevances des sujets. — Tout appartenait au seigneur ; mais comme il n'y avait ni industrie ni commerce, ni le luxe qui permet à un seul de consommer en quelques instants le fruit du travail de beaucoup, les exigences du seigneur ne furent point d'abord oppressives, et, pour les vilains, elles étaient régulièrement déterminées, comme le sont aujourd'hui les droits du propriétaire à l'égard de ses fermiers. Seulement il faut toujours au moyen âge faire la part de l'arbitraire et des violences que la loi maintenant ne souffrirait plus. Les obligations des vilains étaient donc, soit des redevances en nature, comme des provisions, du blé, du bétail, de la volaille, les produits de la terre et de la ferme ; soit du travail, ou services de corps, comme les corvées sur les terres et dans les vignes du seigneur, pour la construction du château ou le curage des fossés, pour la réparation des routes et la confection des meubles et des ustensils, fers de cheval, socs de charrues, voitures [1], etc. Dans les villes et partout où il avait un peu

1. Il faut ajouter aux revenus du seigneur les droits de mutation sur les terres censives, ceux qu'il percevait sur les mainmortables ; le profit des amendes, confiscations, déshérences, épaves et droits d'aubaine ; les péages ; les droits sur les foires et marchés, les droits de chasse et de pêche. Il y

de fortune, le seigneur ne se faisait pas faute, bien entendu, d'exiger des redevances en argent et d'imposer des tailles arbitraires. Mais laissons faire au temps. Écoutons déjà ces paroles d'un clerc : « Le seigneur qui prend des droits injustes de son vilain les prend au péril de son âme. » Si la crainte du ciel ne suffit, voici les communes qui arrivent, et les gens du roi ne tarderont guère.

Il y avait aussi des redevances bizarres pour égayer cette vie si triste du seigneur féodal enfermé tout l'an entre les sombres murailles de son manoir. A Bologne, en Italie, le tenancier des bénédictions de Saint-Procule payait, à titre de redevance, la fumée d'un chapon bouilli. Chaque année il apportait son chapon à l'abbé, entre deux plats, le découvrait, et la fumée partie, était quitte : il remportait son chapon. Ailleurs les paysans amenaient solennellement au seigneur, sur une voiture traînée par quatre chevaux, un petit oiseau ; ou bien c'était un arbre de mai orné de rubans. Le porteur de singes est quitte, d'après une ordonnance de saint Louis, en faisant jouer son singe devant le péager du seigneur ; le jongleur ne doit qu'une chanson. Les seigneurs eux-mêmes ne se refusent pas quelquefois à jouer un rôle dans ces comédies populaires. Le margrave de Juliers, à son entrée solennelle, devait être monté sur un cheval borgne avec une selle de bois et une bride d'écorce de tilleul, deux éperons d'aubépine et un bâton blanc. Quand l'abbé de Figeac faisait sa rentrée dans la ville, le seigneur de Monbrun le recevait revêtu d'un costume grotesque et une jambe nue.

La féodalité, ennuyée d'elle-même, riait donc quelquefois avec le pauvre peuple, comme faisait aussi l'Église, quand elle autorisait la célébration, dans ses basiliques, de la fête de l'Ane. Les puissants, les heureux, en ces temps si tristes et si durs, où la misère était partout, la sécurité nulle part, devaient bien à leurs vilains et manants quelques instants d'oubli et de gaieté.

Anarchie et violences. — Ç'a été, en effet, un temps bien dur pour le pauvre peuple que ce moyen âge, où, malgré toutes les formules et toutes les conventions, les nobles ne croyaient qu'au droit de l'épée. En théorie, les principes de la

avait encore les droits de banalité, c'est-à-dire l'obligation de se servir, moyennant indemnité, du moulin, du four, du pressoir, du rouissoir, etc., du seigneur ; l'obligation de faire le guet ou la garde dans les châteaux. (Renauldon, *Dictionnaire des droits féodaux.*)

relation féodale sont fort beaux, en réalité ils menaient à l'anarchie, car les institutions judiciaires étaient trop défectueuses pour que le lien vassalitique ne fût pas, à chaque instant, brisé. Là fut le principe de ces interminables guerres qui s'élevèrent sur tous les points de la France et qui furent la grande désolation de cette époque. Chacun pouvant en appeler à son épée d'un tort éprouvé ou d'une sentence qu'il estimait injuste, l'état de guerre fut l'état habituel de cette société. Toute colline devint une forteresse, toute plaine un champ de bataille. Cantonnés dans des châteaux forts, couverts d'armures de fer, entourés d'hommes d'armes, les seigneurs féodaux, les tyrans, comme le moine Richer les appelle, n'aimèrent que les combats et ne connurent d'autre moyen de s'enrichir que le pillage. Plus de commerce, car les routes n'étaient pas sûres[1]; plus d'industrie, car les seigneurs, maîtres aussi des villes, rançonnaient les bourgeois dès que ceux-ci laissaient paraître quelque peu d'opulence. Partout les coutumes les plus diverses, puisqu'il n'y avait plus de législation générale, chaque noble étant seul pouvoir législatif sur son fief; partout aussi la plus profonde ignorance, si ce n'est au fond de quelques monastères; et le clergé, gardien des lois morales, réduit non à interdire la violence, mais à la régulariser en établissant la trêve de Dieu qui défendait de tuer et de voler du mercredi soir au lundi matin.

Affreuse misère; une disette au onzième siècle. — Sur qui retombait tout le poids de ces guerres féodales? Elles étaient fort peu meurtrières pour le noble bardé de fer; mais elles l'étaient beaucoup pour le manant, à peu près sans armure défensive. A Brenneville, où combattent les deux rois de France et d'Angleterre, 900 chevaliers sont engagés, 3 seulement restent sur la place. A Bouvines, Philippe Auguste est renversé de son cheval et reste quelque temps sans défense aux mains des fantassins ennemis; ils cherchent vainement un défaut dans son armure pour y faire passer la lame d'un poi-

1. La diversité des monnaies était aussi pour le commerce un très-grand obstacle. Cent cinquante seigneurs battaient monnaie au onzième siècle, et souvent ne voulaient recevoir que la leur; de sorte que les marchands étaient obligés de changer d'espèces presque à chaque grand fief qu'ils traversaient. De là des pertes énormes. Il faut ajouter, comme autres entraves au commerce, le *droit d'aubaine*, en vertu duquel l'étranger, qui passait un an et un jour sur un fief, devenait comme le serf du seigneur. Sa succession lui était dévolue. Le seigneur avait encore le droit de *gîte* ou d'*hébergement* chez ses vassaux, et le droit de *pourvoirie*, ou droit de requérir chevaux, voitures, denrées, etc., quand il voyageait.

gnard, et ils le frappent de masses d'armes qui ne peuvent enfoncer sa cuirasse. Les chevaliers ont tout loisir de venir le délivrer et le remettre en selle. Après quoi il se jette avec eux au milieu de cette ribaudaille, où les longues lances et les pesantes haches ne frappent pas un coup en vain. Le seigneur pris, autre calamité : il faut payer sa rançon. Mais qui payait la chaumière et la moisson brûlées du pauvre diable? qui pansait ses blessures? qui nourrissait tant de veuves et d'orphelins?

Deux auteurs contemporains, deux historiens des croisades, peignent ainsi ces temps désastreux : « Avant que les chrétiens partissent pour les contrées d'outre-mer, dit Guibert de Nogent, le royaume de France était en proie à des troubles et à des hostilités perpétuels. On n'entendait parler que de brigandages commis sur les voies publiques. Les incendies étaient innombrables, et la guerre sévissait de toutes parts sans autre cause qu'une insatiable cupidité. Bref, des hommes avides ne respectaient aucune propriété et se livraient au pillage avec une audace effrénée. » Et Guillaume, archevêque de Tyr : « Il n'y avait aucune sécurité pour les propriétés; quelqu'un était-il regardé comme riche, c'était un motif suffisant pour le jeter en prison, le retenir dans les fers et lui faire subir de cruelles tortures. Des brigands ceints du glaive assiégeaient les routes, dressaient des embûches et n'épargnaient ni les étrangers, ni les hommes consacrés à Dieu. Les villes et les places fortes n'étaient pas même à l'abri de ces calamités; des sicaires en rendaient les rues et les places dangereuses pour les gens de bien. »

Le chroniqueur Raoul Glabert raconte de la manière suivante une famine qui arriva en l'an 1033 et dont il fut témoin. « Des pluies continuelles avaient noyé la terre, la moisson fut perdue, et il fallut, grands et petits, se nourrir de bêtes et d'oiseaux. Cette ressource une fois épuisée, la faim ne se fit pas moins vivement sentir, et, après avoir essayé de se nourrir avec l'écorce des arbres ou l'herbe des ruisseaux, il fallut se résoudre à dévorer des cadavres. Le voyageur assailli succombait sous les coups de ses agresseurs; ses membres étaient déchirés, grillés au feu et dévorés. D'autres, fuyant leur pays et croyant fuir la famine, recevaient l'hospitalité sur les chemins, et leurs hôtes les égorgeaient la nuit pour en faire leur nourriture. Quelques-uns présentaient à des enfants un œuf ou une pomme pour les attirer à l'écart, et ils les immolaient

à leur faim. Les cadavres furent déterrés en beaucoup d'endroits pour servir à ces tristes repas. Un misérable osa même porter de la chair humaine au marché pour la vendre cuite. Arrêté, il ne chercha pas à nier son crime, on le garotta et on le jeta dans les flammes. Un autre alla dérober cette chair qu'on avait enterrée, la mangea et fut brûlé de même.

« On trouve, à trois milles de Mâcon, dans la forêt de Châtenay, une église isolée consacrée à saint Jean. Un scélérat s'était construit non loin de là une cabane où il égorgeait tous les passants et les voyageurs qui s'arrêtaient chez lui. Le monstre se nourrissait ensuite de leurs cadavres. Un homme, un jour, vint y demander l'hospitalité avec sa femme, et se reposa quelques instants; mais, en jetant les yeux sur tous les coins de la cabane, il y vit des têtes d'hommes, de femmes et d'enfants. Aussitôt il se trouble, il pâlit; il veut sortir. Mais son hôte s'y oppose. La crainte de la mort double les forces du voyageur; il s'échappe avec sa femme et court en toute hâte à la ville communiquer au prince Othon et aux habitants cette affreuse découverte. On envoie à l'instant un grand nombre d'hommes pour vérifier le fait; ils trouvent, à leur arrivée, cette bête féroce dans son repaire avec quarante-huit têtes d'hommes qu'il avait égorgés et dont il avait mangé la chair. On l'emmène à la ville, on l'attache à une poutre dans un cellier, et on le jette dans le feu. Nous avons nous-même assisté à l'exécution.

« On essaya, dans la même province, un moyen dont nous ne croyons pas qu'on se soit jamais avisé ailleurs. Beaucoup de personnes mêlaient une terre blanche semblable à l'argile avec ce qu'elles avaient de son et de farine, et elles en formaient des pains pour satisfaire leur faim cruelle. C'était le seul espoir qui leur restât d'échapper à la mort, et le succès ne répondit pas à leurs vœux. Tous les visages étaient pâles et décharnés, la peau tendue et enflée, la voix grêle et imitant le cri plaintif des oiseaux expirants. Le grand nombre des morts ne permettait pas de leur donner la sépulture, et les loups, depuis longtemps attirés par l'odeur des cadavres, venaient déchirer leur proie. Comme on ne pouvait pas donner à tous les morts une sépulture particulière à cause de leur grand nombre, des hommes pleins de la grâce de Dieu creusèrent dans quelques endroits des fosses nommées charniers, où l'on mettait 500 corps et quelquefois plus, quand elles pouvaient en contenir davantage. Ils gisaient là confondus, pêle-mêle, demi-

nus, souvent même sans aucun vêtement. Les carrefours, les fossés dans les champs servaient aussi de cimetières. »

Ce lugubre récit d'un témoin oculaire montre ce que l'absence de commerce et d'administration faisait souffrir au moyen âge. Aujourd'hui, l'esprit d'ordre et de prévoyance sait si bien combattre de pareils fléaux, qu'ils laissent en somme peu de misère là où ils ont passé, et, ce qui vaut mieux encore, ils n'ébranlent point la moralité publique. Autrefois rien ne pouvait parer aux intempéries des saisons. Toute récolte médiocre amenait la disette, toute disette la famine, et, avec la famine, les crimes et les atrocités qu'on vient de lire. Sur 70 années, de 970 à 1040, il y en eut 48 de famine ou d'épidémie.

Quelques résultats heureux.—Cependant la marche générale de la civilisation n'est jamais si complétement suspendue que trois siècles puissent être complétement stériles pour l'humanité. On a déjà vu dans l'Église la pensée renaître, et dans la société laïque la poésie se montrer. Il y eut même progrès dans la moralité, du moins pour la classe dominante. Dans l'isolement où chacun vivait, exposé à tous les périls, l'âme se retrempa pour y faire face. Le sentiment de la dignité de l'homme, que le despotisme détruit, fut retrouvé ; et cette société, qui versa le sang avec une si déplorable facilité, montra souvent une élévation morale qui n'est que de cet âge. Les vices bas, la lâcheté des Romains de la décadence ou des peuples asservis lui furent inconnus, et il a légué aux temps modernes le sentiment de l'honneur. La noblesse féodale savait mourir ; c'est la première condition pour savoir bien vivre.

Une autre conséquence heureuse fut la réorganisation de la famille. Dans les cités antiques l'homme vivait hors de sa maison, aux champs ou au forum ; il connaissait à peine sa femme et ses enfants, et avait sur eux droit de vie et de mort. Sous la première race, l'habitude de la polygamie et la facilité des divorces empêchèrent la famille de se constituer sur des bases meilleures. Dans la société féodale, où l'homme vivait dans l'isolement, le père fut rapproché des siens. Quand les combats le laissaient oisif au fond de ce château perché sur la montagne comme un nid d'aigle, il ne trouva pour occuper sa vie et son cœur que la mère de ses enfants. L'Église, qui avait courbé ces rudes soldats aux pieds d'une vierge, qui leur faisait respecter dans la Mère du Sauveur toutes les vertus de la femme, adoucit l'humeur farouche de ces batailleurs, et les

prépara à tomber sous le charme de l'esprit plus fin, des sentiments plus délicats que la nature a départis à l'autre sexe. La femme reprit alors son rang dans la famille et dans la société, celui que déjà la loi mosaïque lui donnait. On alla même plus loin : elle devint l'objet d'un culte qui créa des sentiments



Fontevrault, ruines de l'abbaye.

nouveaux dont la poésie des troubadours et des trouvères s'empara et que la chevalerie mit en action. Ainsi, dans la belle légende de saint Christophe, le fort est vaincu par le faible, le géant par l'enfant.

Cela se voit dans une institution de ce temps. Robert d'Ar-

brissel fonda près de Saumur, à Fontevrault, vers l'an 1100, une abbaye qui devint bientôt célèbre et qui réunissait des reclus des deux sexes. Les femmes étaient cloîtrées et priaient, les hommes travaillaient aux champs, desséchaient les marais, défrichaient les landes et restaient les serviteurs perpétuels des femmes. L'abbaye était gouvernée par une abbesse « parce que, disait la bulle de confirmation, Jésus-Christ en mourant avait donné pour fils à sa mère le disciple bien-aimé[1]. »

Hors de la famille, l'État sans doute est bien mal organisé. Il faut pourtant faire attention, malgré tous les faits contraires, à la théorie politique que cette société représente. Si le serf n'y a pas de droits, le vassal en a, et de fort étendus. Le lien féodal n'était formé qu'à des conditions bien connues et acceptées d'avance par lui; des conditions nouvelles ne pouvaient lui être imposées que de son aveu. De là ces grandes et fortes maximes de droit public qui, à travers mille violations, sont arrivées jusqu'à nous : nulle taxe ne peut être exigée qu'après le consentement des contribuables; nulle loi n'est valable si elle n'est acceptée par ceux qui lui devront obéissance; nulle sentence n'est légitime si elle n'est rendue par les pairs de l'accusé. Voilà les droits de la société féodale que les états généraux de 1789 retrouvèrent sous les débris de la monarchie absolue; et, comme garantie de ces droits, le vassal a la faculté de rompre le lien vassalitique en rendant son fief, ou de répondre par la guerre à un déni de justice de son suzerain. Ce droit de résistance armée que saint Louis lui-même reconnut, conduisait, il est vrai, à l'anarchie; il faisait la société faible, mais il faisait l'individu bien fort. Et c'est par là qu'il fallait commencer. Avant de songer à constituer savamment l'État, il était nécessaire de relever l'individu, la famille : cette double tâche fut l'œuvre du moyen âge.

L'Église y travailla énergiquement, en établissant la sainteté du mariage, même pour le serf; en prêchant l'égalité de tous les hommes devant Dieu, ce qui était une menace contre les grandes inégalités de la terre; en proclamant, par le principe de l'élection qu'elle conserva pour elle-même au sommet de sa hiérarchie, les droits de l'intelligence, en face du monde féodal qui ne reconnaissait que les droits du sang; en cou-

1. L'abbesse ne devait pas être prise parmi les vierges du cloître, mais avoir été élevée dans le monde, afin qu'elle sût mieux gouverner les affaires extérieures.

ronnant, enfin de la triple couronne, et en faisant asseoir dans la chaire de Saint-Pierre, d'où ils avaient le pied sur la tête des rois, un serf, comme Adrien IV, ou le fils d'un pauvre charpentier, comme Grégoire VII.

CHAPITRE XIX.

ENTREPRISES EXTÉRIEURES DANS LA SECONDE MOITIÉ DU ONZIÈME SIÈCLE [1].

Les pèlerinages. — Le onzième siècle est le temps de la foi la plus ardente des populations. On venait d'échapper aux terreurs qu'avait causées l'approche de l'an 1000, où le monde, pensait-on, devait finir; et les peuples, heureux de vivre, témoignaient leur reconnaissance par un redoublement de ferveur. « Les basiliques, dit un des pieux et brillants esprits de ce temps, le chroniqueur Raoul Glaber, les basiliques furent alors renouvelées dans presque tout l'univers, et les peuples chrétiens semblaient rivaliser entre eux de magnificence. On eût dit que le monde entier avait secoué les haillons du vieil âge pour revêtir la robe blanche des églises. Partout la piété retrouvait des reliques de saints oubliés, et des monastères s'élevaient sur leurs tombeaux. A l'annonce de quelque pieuse découverte, la foule accourait des provinces voisines. On venait de loin, car le salut semblait être au bout du voyage. Peu à peu, on s'enhardit à aller plus loin encore, à Saint-Martin de Tours, sur la Loire, à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, au Mont-Cassin, en Italie, aux tombeaux des saints apôtres à Rome. De là à Jérusalem il n'y avait plus que la mer à passer. C'était bien périlleux; mais la foi ne comptait pas les périls. Le moine Glaber atteste que, dès le temps du roi Henri, « une foule innombrable venait des extrémités du monde visiter le saint sépulcre à Jérusalem. D'abord la basse classe du peuple, puis la classe moyenne, puis les comtes, les

1. Aug. Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands;* Zeller, *Histoire d'Italie*, et Bouchot, *Histoire du Portugal.*

margraves, les prélats, enfin, ce qui ne s'était jamais vu, beaucoup de femmes, nobles ou pauvres, entreprirent ce pèlerinage, et plusieurs témoignaient le plus ardent désir de mourir à Jérusalem plutôt que de rentrer dans leur pays. » Foulques Nerra, comte d'Anjou, y alla trois fois, la dernière en 1039. Robert le Magnifique, duc de Normandie, fit aussi ce pèlerinage et mourut à Nicée (1035). Les comtes de Barcelone, de Flandre, de Verdun, tentèrent le voyage et réussirent. En 1054, l'évêque de Cambrai partit avec 3000 Flamands ; en 1067, quatre évêques allemands, avec 7000 hommes.

Réforme dans l'Église par Grégoire VII, qui ranime l'enthousiasme religieux. — Ainsi le monde, immobilisé depuis deux siècles par la féodalité, se remettait de lui-même en mouvement, lorsque Grégoire VII lui donna une nouvelle secousse qui ébranla l'Église, et par elle la société laïque. Au onzième siècle, l'Église était trop riche ; beaucoup de ses membres oubliaient que leur bien n'était que celui des pauvres, et prenaient les habitudes des seigneurs féodaux. La discipline se relâchait comme les mœurs. Le célibat n'était plus rigoureusement observé ; et il semblait que les charges dans l'Église allaient devenir héréditaires, comme l'étaient devenues celles de l'État. Les nobles les envahissaient ; « les sanctuaires, dit un écrivain du temps, ne retentissent plus du chant des psaumes et des louanges de Dieu, mais du bruit des armes et des aboiements de meutes de chasse. »

Hildebrand, longtemps moine en France, à Cluny, et devenu pape sous le nom de Grégoire VII, en 1073, arracha énergiquement l'Église à ce danger. Il rendit au clergé les vertus de l'abstinence et du sacrifice ; et cette Église régénérée, il essaya de la mettre au-dessus du pouvoir temporel. Pour la ramener sous la seule autorité du siége de Rome, il voulait qu'elle ne tînt rien des laïques, qu'elle tînt tout du pape ; de sorte qu'en donnant à l'évêque la consécration spirituelle, le pontife lui donnât en même temps l'investiture des terres dépendant de son église. C'est la querelle des investitures qui intéressa surtout l'Italie et l'Allemagne. Grégoire VII échoua dans cette partie de sa grande entreprise. Vaincu, fugitif, il répétait ces paroles amères : « J'ai aimé la justice, j'ai fui l'iniquité, voilà pourquoi je meurs dans l'exil. » Il ne mourut pourtant pas tout entier. Le saint-siége avait repris, par lui, une vie nouvelle, l'Église une influence plus grande sur les populations et sur les affaires du siècle. Elle dut à

Grégoire VII de pouvoir accomplir un des événements les plus considérables du moyen âge, de changer les pèlerinages en croisades.

Conquête de l'Italie méridionale par les Normands (1040-1130). — Il y eut d'abord comme des croisades particulières, c'est-à-dire des expéditions militaires faites sous l'influence du saint-siége, et pour éloigner de lui un péril ou pour rétablir son autorité méconnue. Ainsi, des pèlerins normands venus à Rome, vers l'an 1016, furent employés par le pape contre les Grecs qui attaquaient Bénévent. D'autres, revenant de Jérusalem, aidèrent les habitants de Salerne à chasser les Sarrasins qui les assiégeaient. Le bruit de leurs succès, celui surtout du butin qu'ils enlevèrent, firent accourir d'autres Normands. Il en vint tant qu'ils se trouvèrent assez forts pour rester les maîtres du pays. Le pape Léon IX, commençant à se repentir de s'être donné de si vaillants voisins, marcha contre eux avec une armée d'Allemands. Ils le firent prisonnier. Mais ils se souvinrent que le pontife disposait des couronnes, et qu'il pouvait donner le droit à celui qui n'avait que la force. Ils s'agenouillèrent devant leur prisonnier, se déclarèrent ses vassaux, et reçurent de lui en fief tout ce qu'ils avaient conquis (1053). Le pape sortit de captivité suzerain d'un nouvel État. C'était le duché de Pouille, auquel les Normands ajoutèrent bientôt la Sicile; le tout fut réuni, en 1130, sous le nom de royaume des Deux-Siciles; et une dynastie normande, ayant pour chefs Robert Guiscard et Roger, les fils de Tancrède de Hauteville, gentilhomme de Coutances, régna à Naples, où des comtes d'Anjou portèrent aussi la couronne, où la maison de Bourbon est encore souveraine.

Conquête de l'Angleterre par les Normands (1066). — Une autre dynastie normande s'assit, dans le même temps, sur le trône d'Angleterre. La grande île de Bretagne, conquise au cinquième siècle par les Saxons et les Anglais, l'avait été encore une fois au onzième par les Danois. Ceux-ci ne purent la garder longtemps. Édouard le Confesseur, descendant des anciens rois du pays, recouvra la couronne en 1042; mais il prépara le succès d'une invasion nouvelle par la faveur qu'il montra aux Normands, parmi lesquels il avait vécu durant son exil. Il en attira un grand nombre à sa cour, leur distribua les principales fonctions et accorda un grand crédit à Eustache, comte de Boulogne, son beau-frère. Quand le duc de Norman-

die, Guillaume II, fils bâtard du duc Robert le Diable, vint rendre visite au roi anglo-saxon, il vit des Normands partout : à la tête des troupes, dans les forteresses, dans les évêchés ; il lui sembla que la conquête de l'Angleterre était à moitié faite, et il revint en songeant qu'il serait facile de changer sa couronne de duc contre cette couronne de roi. Mais les Saxons avaient été blessés du fastueux appareil dans lequel Guillaume s'était montré et des égards qu'avaient eus pour lui les Normands qui l'avaient reçu en souverain. Ils forcèrent Édouard à renvoyer ses amis outre Manche, et le Saxon Harold eut toute influence à la cour et dans le pays.

Édouard avait autrefois livré des otages à Guillaume ; il chargea Harold d'aller les réclamer. Le duc l'accueillit avec honneur. Un jour qu'ils chevauchaient ensemble : « Quand Édouard et moi, dit le Normand, nous vivions comme deux frères, il me promit que, s'il devenait roi d'Angleterre, il me ferait son héritier ; Harold, si tu m'aidais à le devenir, je te comblerais de biens ; promets-moi de me livrer le château de Douvres, et, en attendant, laisse-moi un des otages. » Harold promit vaguement, n'osant refuser à l'homme qui le tenait en son pouvoir. Arrivé à Bayeux, en présence de sa cour, Guillaume l'invita à jurer, sur deux petits reliquaires, qu'il exécuterait ses promesses. Harold jura : il lui sembla qu'un serment prêté sur deux petits reliquaires n'était pas un serment de grande conséquence : mais Guillaume l'avait trompé : il y avait dessous une grande cuve pleine d'ossements ; quand on la découvrit, Harold pâlit : comment se parjurer sur les corps de tous les saints.

Son retour fut suivi de la mort d'Édouard. Le Wittenagemot, ou grand conseil national, lui donna la couronne. Aussitôt Guillaume lui envoya rappeler ses promesses « faites sur de bons et saints reliquaires. » Harold répondit qu'arrachées par la force, elles étaient sans valeur, et que d'ailleurs sa royauté appartenait au peuple saxon. Guillaume traita le Saxon d'usurpateur, de sacrilége, et en appela à la cour de Rome. Hildebrand, qui la dirigeait, et qui se plaignait que le denier de Saint-Pierre, tribut imposé aux Saxons par un des rois danois, en faveur de l'Église romaine, ne fût plus payé, fit excommunier Harold et donner à Guillaume la royauté d'Angleterre. Le pape lui envoya une bannière bénite, symbole de l'investiture militaire, avec un anneau contenant un cheveu de saint Pierre enchassé sous un diamant, emblème de l'in-

vestiture ecclésiastique. Le duc publia alors son ban de guerre par toute la France. Une foule d'aventuriers accoururent, et une armée de 60 000 hommes partit, le 27 septembre 1066, de Saint-Valéry sur Somme, montée sur 1400 navires.

Elle débarqua à Pevensey, dans le comté de Sussex. Harold, qui venait de repousser, sur les côtes du Yorkshire, une invasion norvégienne, accourut en toute hâte; mais il fut vaincu et tué à la journée d'Hastings (1066), après avoir vaillamment combattu; la belle Édithe, au cou de cygne, put seule reconnaître le corps du dernier roi saxon. Avec lui, la nationalité saxonne succomba. Guillaume divisa le pays entre tous ceux qui l'avaient suivi, en s'adjugeant pour lui-même la meilleure part, 1462 manoirs et les principales villes. Tel qui, sur le continent, était valet ou serf, se trouva homme d'armes et gentilhomme ayant serfs et vassaux, château et seigneurie. La race saxonne dépouillée maudit longtemps les Français, ses nouveaux maîtres.

C'étaient bien des Français, en effet, qui venaient de vaincre; c'était leur civilisation, leurs coutumes, leur langue, leurs institutions féodales qui allaient s'implanter en Angleterre. Parmi les noms du baronnage anglais, on retrouve encore aujourd'hui des noms de France, et le français resta jusqu'à Édouard III, c'est-à-dire jusqu'au milieu du douzième siècle, la langue de la cour et des tribunaux.

Mais la France paya cher cette conquête faite par ses armes, ses mœurs et son idiome. Les ducs de Normandie, devenus rois d'Angleterre, eurent une puissance qui tint longtemps en échec celle de nos rois. Deux siècles de guerre, huit d'inimitié jalouse entre les deux peuples, tels furent pour nous les résultats de ce grand événement.

Conquête du Portugal par un prince français (1094). — Les infidèles étaient en Sicile et à Jérusalem; ils étaient plus près encore et plus menaçants en Espagne. De bonne heure des chevaliers français prirent la route des Pyrénées pour soutenir les chrétiens de ce pays. En 1086, après la désastreuse bataille de Zalaca, Alphonse VI écrivit au roi de France pour implorer ses secours. L'indolent monarque ne répondit point à cet appel d'honneur; mais une foule de chevaliers passèrent les monts et aidèrent le roi de Castille à rejeter les Arabes sur l'Andalousie. Parmi ces pieux volontaires, on vit arriver, vers la fin du onzième siècle, deux princes, Raymond, comte de Toulouse, et Henri, quatrième fils du duc

capétien de Bourgogne. Tous deux venaient combattre sous l'étendard d'Alphonse VI, roi de Castille. Leurs services furent éclatants, car Alphonse leur donna ses deux filles en mariage. Avec la main de Tharéja, Henri reçut un territoire qui s'étendait alors du Minho au Mondégo (1094). C'était un petit domaine : il se chargea de l'agrandir aux dépens des infidèles; il remporta sur eux dix-sept victoires, et fonda glorieusement l'indépendance du Portugal. Ses descendants y règnent encore (branche de Bragance)[1], mais, de bonne heure, oublièrent leur patrie d'origine. Celle-ci leur doit pourtant un souvenir, car ils portèrent son nom avec honneur aux extrémités de l'Occident. D'autres, dans le même temps, le portaient au milieu de l'Asie.

CHAPITRE XX.

LA PREMIÈRE CROISADE (1095-1099)[2].

Pierre l'Ermite, et le concile de Clermont (1095). — L'empereur grec Alexis Comnène, menacé par les Arabes qui campaient en face de Constantinople sur la rive opposée du Bosphore, faisait retentir toutes les cours chrétiennes de ses cris de détresse. Mais les dangers de ce dernier débris de l'empire romain ne pouvaient tirer les chrétiens occidentaux de leur indifférence. Déjà le premier pape français, Sylvestre II, avait écrit en vain aux princes une lettre éloquente au nom de Jérusalem délaissée. Grégoire VII, dont l'âme ne concevait que de grandes idées, aurait voulu se mettre à la tête de 50 000 chevaliers pour délivrer le saint sépulcre. Empe-

1. La reine dona Maria, ayant épousé un prince de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha, c'est cette maison qui règne à Lisbonne depuis la mort prématurée de dona Maria. La maison de Bragance conserve encore l'empire du Brésil.

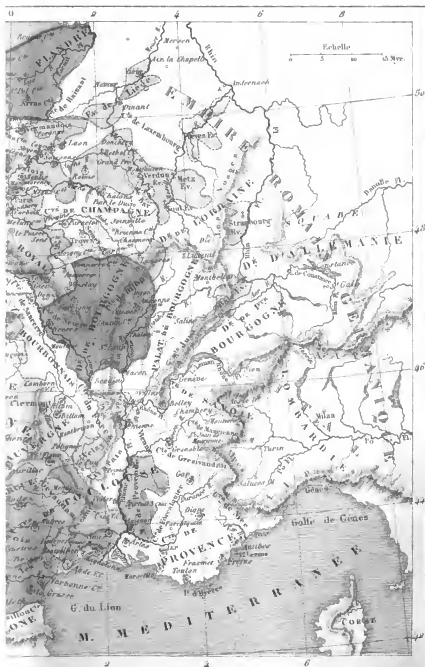
2. Les chroniques des principaux historiens des croisades : Guillaume de Tyr, Bernard le Trésorier, Albert d'Aix, Raymond d'Agiles, Jacques de Vitry, Raoul de Caen, Robert le Moine, Foulcher de Chartres, Guibert de Nogent, ont été réunies par M. Guizot, dans sa collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France;* Michaud, *Histoire des croisades.*

254



Dressé par A. Vuillemin

Librairie de la B...



Echelle
FLANDRE
Arras
Laon
Reims
Verdun
Metz
Paris
Melun
Sens
Troyes
Cté DE CHAMPAGNE
Joinville
Cte de Luxembourg
Aix la Chapelle
Andernach
Rhin
Liège
Namur
Dinant
E. MAIRE ROMAIN
LORRAINE
Strasbourg
Toul
Montbéliard
DE D'ALLEMAGNE
Constance
Danube Fl.
BOURGOGNE
Dijon
Autun
Nevers
Mâcon
Beaujeu
Salins
PALAT. DE BOURGOGNE
DE BOURGOGNE
Genève
Belley
Chambery
DE SAVOIE
Grenoble
Cte de Grésivaudan
Gap
Turin
Milan
Pô Fl.
LOMBARDIE
Saluces
Gênes
Golfe de Gênes
Clermont
Riom
Montbrison
BOURBONNAIS
Vienne
Digne
Arles
Marseille
Toulon
PROVENCE
Antibes
Fréjus
Narbonne
G. du Lion
M. MEDITERRANÉE
CORSE

reurs et papes échouèrent. Ce qu'ils n'avaient pu faire, un pauvre moine l'accomplit.

Jérusalem venait de tomber aux mains d'une horde farouche de Turcs, et au lieu de la tolérance dont les califes de Bagdad et du Caire usaient à l'égard des pèlerins, ceux-ci étaient maintenant abreuvés d'outrages; et ce n'était plus qu'avec de grands risques qu'on approchait des saints lieux. Pierre l'Ermite fit retentir la France du triste récit de ces calamités, et le peuple, saisi d'un pieux enthousiasme, s'arma partout pour arracher le tombeau du Christ aux mains des infidèles. Le concile de Clermont, réuni en 1095, sous la présidence du pape français Urbain II, prêcha la croisade; le nombre de ceux qui, en cette année et dans la suivante, attachèrent sur leur poitrine la croix de drap rouge, signe de leur engagement dans la sainte entreprise, monta à plus d'un million. L'Église les plaça sous la protection de la trêve de Dieu, et leur accorda pour leurs biens, pendant la durée de l'expédition, plnsieurs priviléges.

Départ des premiers croisés (1096). — Il vint des hommes des plus lointains pays : « On en voyait aborder dans les ports de France, dit Guibert de Nogent, qui, ne pouvant se faire comprendre, mettaient leurs doigts l'un sur l'autre en forme de croix pour marquer qu'ils voulaient s'associer à la sainte guerre. Les plus impatients, les pauvres, se confiant en Dieu seul, partirent les premiers, au cri de *Dieu le veut*, sans préparatifs, presque sans armes. Femmes, enfants, vieillards, accompagnaient leurs époux, leurs pères, leurs fils, et on entendait les plus petits, placés sur des chariots que des bœufs traînaient, s'écrier, dès qu'ils voyaient un château, une ville, n'est-ce pas là Jérusalem? » Une avant-garde de 15 000 hommes, qui à eux tous n'avaient que 18 chevaux, ouvrait la route sous les ordres d'un pauvre chevalier normand, Gauthier *Sans avoir*. Pierre l'Ermite suivait avec 100 000 hommes. Une autre troupe fermait la marche, conduite par le prêtre allemand Gotteschalck. Ils prirent par l'Allemagne, égorgeant en chemin les juifs qu'ils rencontraient, pillant partout pour se procurer des vivres, et s'habituant à la violence. En Hongrie, les désordres furent tels que la population s'arma, et rejeta les croisés sur la Thrace, après en avoir tué beaucoup. Il n'en arriva à Constantinople qu'un petit nombre. L'empereur Alexis, pour se débarrasser de pareils auxiliaires, se hâta de les faire passer en Asie. Ils tombèrent tous sous le sabre des

Turcs, dans la plaine de Nicée, et leurs ossements servirent, plus tard, à fortifier le camp des seconds croisés.

Départ de la seconde armée des croisés (1096). — Pendant que cette téméraire avant-garde mourait, les chevaliers s'armaient, se comptaient, s'organisaient et partaient enfin au nombre, dit-on, de 100 000 chevaliers et de 600 000 fantassins, par différentes routes et sous différents chefs. Les Français du Nord et les Lorrains prirent par l'Allemagne et la Hongrie. Avec ceux-là marchaient Godefroy, duc de Bouillon et de basse Lorraine, le plus brave, le plus fort, le plus pieux des croisés, et ses deux frères, Eustache de Boulogne et Baudouin. Les Français du Midi, avec le riche et puissant comte de Toulouse, passèrent les Alpes, et, par la Dalmatie et l'Esclavonie, gagnèrent la Thrace; l'évêque du Puy, Adhémar, légat du saint-siége et chef spirituel de la croisade, était dans cette armée. Le duc de Normandie, les comtes de Blois, de Flandre et de Vermandois allèrent rejoindre les Normands d'Italie, Bohémond, prince de Tarente, et son cousin Tancrède, qui fut, après Godefroy, le plus parfait chevalier de ce temps; et tous ensemble franchirent l'Adriatique, la Grèce et la Macédoine.

Les croisés à Constantinople (1097). — Le rendez-vous général était Constantinople. L'empereur tremblait qu'ils ne voulussent commencer là leur croisade, en s'emparant de la grande cité. Quelques-uns, en effet, y songeaient, afin de mettre un terme aux perfidies « de ces Grécules, les plus lâches des hommes. » Mais Godefroy de Bouillon s'y opposa. Il consentit même à faire d'avance hommage à l'empereur Alexis pour toutes les terres dont il s'emparerait. « Quand il l'eut fait, personne n'osa refuser. Comme ils prêtaient ce serment, un d'entre eux, un comte de haute noblesse, eut l'audace de s'asseoir dans le trône impérial. L'empereur ne dit rien, connaissant l'outrecuidance des Francs; le comte Baudouin fit retirer cet insolent en lui disant que ce n'était pas l'usage qu'on s'assît de cette sorte à côté des empereurs. L'autre ne répondit pas, mais il regardait l'empereur avec colère et maugréait, disant en sa langue : « Voyez ce rustre qui est assis lorsque « tant de braves capitaines sont debout. » L'empereur se fit expliquer ces paroles, et quand les comtes se furent retirés, il prit à part cet orgueilleux et lui demanda qui il était: « Je « suis Franc, dit-il, et des plus nobles. Dans mon pays, il y « a, à la rencontre de trois routes, une vieille église où quit-

« conque a envie de se battre va prier Dieu et attendre son « adversaire. Moi j'ai eu beau attendre, personne n'a osé ve- « nir. » Alexis ne fut rassuré qu'après qu'il eut fait passer en Asie jusqu'au dernier de ces batailleurs si fiers.

Traversée de l'Asie Mineure; bataille de Dorylée (1097). — La première ville qu'ils rencontrèrent fut Nicée; après deux batailles et trente-cinq jours de siége, ils allaient la prendre, quand ils virent flotter sur les murs l'étendard des Grecs. Pour traverser l'Asie Mineure par le plus court chemin, ils s'engagèrent dans les solitudes qui en occupent le centre. Ils eurent à y supporter d'affreuses souffrances. Les légers escadrons turcs du sultan d'Iconium tournaient sans relâche autour d'eux, enlevant les traînards, les malades, empêchant qu'on s'écartât pour aller aux vivres, aux fourrages, à l'eau. Quand le sultan les crut affaiblis, découragés, il vint, avec une immense cavalerie, leur présenter la bataille dans la plaine de Dorylée en Phrygie, au nord-est de Konieh. L'action fut quelque temps incertaine; déjà les Turcs avaient coupé un grand nombre de têtes, quand l'arrivée de Godefroy de Bouillon et d'un gros corps de chevaliers les força à fuir.

Les croisés à Antioche (1098). — Après de nouvelles souffrances pour franchir le Taurus et descendre en Syrie, ils arrivèrent, le 18 octobre 1097, devant la grande ville d'Antioche, que défendaient une forte enceinte garnie de 450 tours et une garnison de 20.000 hommes. Les croisés n'étaient déjà plus que 300 000. Ils restèrent sept mois devant la place : ils y seraient restés bien davantage si Bohémond n'avait suborné un émir qui lui livra trois tours. Pendant une nuit d'orage, où le bruit du vent et du tonnerre assourdissait les sentinelles, les chrétiens escaladèrent les murailles avec des échelles de corde qu'on leur jeta de la place, et se précipitèrent dans la ville aux cris de *Dieu le veut!* 10 000 personnes furent égorgées. Avant d'y faire entrer l'armée chrétienne, le Normand stipula avec les autres princes qu'Antioche lui demeurerait comme sa part de butin. Les croisés se dédommagèrent de leurs longues privations par des excès qui les décimèrent, et ils se virent eux-mêmes assiégés dans leur conquête par une innombrable multitude de Turcs que commandait Kerbogâ, lieutenant du calife de Bagdad. Bientôt la peste et la famine furent à la fois dans la cité; beaucoup de croisés, désespérant d'arriver jamais à Jérusalem, quittèrent l'armée pour retourner en Europe. Les autres, soutenus par leur courage,

demeurèrent : leur foi les sauva. Un prêtre marseillais, nommé Pierre Barthélemy, vint déclarer au chef de l'armée que saint André lui avait révélé, pendant son sommeil, que la lance qui a percé le flanc du Christ était sous le maître autel de l'église, et qu'elle donnerait la victoire aux chrétiens. On creuse, on trouve la lance, l'enthousiasme s'empare des croisés ; ils marchent contre Kerbogâ et taillent son armée en pièces.

Prise de Jérusalem (1099). — Au lieu de s'acheminer aussitôt sur Jérusalem, ils perdirent encore six mois dans Antioche, où la peste les dévora. Quand ils partirent enfin, ils n'étaient plus que 50 000 à peine ; un certain nombre, il est vrai, s'étaient fixés dans les différentes villes que la croisade avait traversées. Ils longèrent le rivage de la Méditerranée, afin de se tenir en communication avec les flottes des Génois et des Pisans, qui leur apportaient des provisions. L'enthousiasme croissait à mesure qu'ils approchaient de la ville sainte et traversaient des lieux consacrés par le souvenir de l'Évangile. Enfin, lorsqu'ils eurent franchi la dernière colline, Jérusalem se montra à leurs yeux. « O bon Jésus, dit un moine qui était dans l'armée, lorsque les chrétiens virent ta cité sainte, que de larmes coulèrent de leurs yeux ! » Des cris éclatent : « Jérusalem ! Jérusalem ! Dieu le veut ! Dieu le veut ! » Ils tendent les bras, ils se jettent à genoux et embrassent la terre.

Cette ville, objet de tant de vœux, il fallait maintenant la prendre. Elle était défendue par des soldats du calife fatimite du Caire qui s'en était récemment emparé sur les Turcs. Ce calife avait offert aux chrétiens, lorsqu'ils étaient dans Antioche, de les laisser entrer dans Jérusalem, mais désarmés, et ils avaient rejeté cette offre avec indignation. Ils voulaient que la ville sainte fût leur conquête et le prix de leur sang. Ils souffrirent encore beaucoup sous ses murs. Le soleil d'un été d'Asie brûlait la terre ; le torrent de Cédron était desséché, les citernes comblées ou empoisonnées par l'ennemi : on ne trouvait plus que quelques flaques d'une eau fétide qui faisait reculer les chevaux. Pour relever le moral de l'armée, une procession solennelle se déploya autour de la ville : tous les croisés s'arrêtèrent sur le mont des Oliviers et s'y prosternèrent. Le 14 juillet 1099, à la pointe du jour, un assaut général fut livré. Trois grandes tours roulantes s'approchèrent des murs ; mais, après une journée de combat, rien n'était en-

core fait ; ce ne fut que le lendemain que les croisés l'emportèrent enfin. Tancrède et Godefroy sautèrent les premiers dans la place. Il fallut encore combattre dans les rues et forcer la mosquée d'Omar, où les musulmans se défendirent. Des flots de sang coulèrent. « Du côté du temple il y en avait, dit un chroniqueur, jusqu'au poitrail des chevaux. » Le combat terminé, les chefs et tout le peuple déposèrent leurs armes, changèrent de vêtements, purifièrent leurs mains, et pieds nus, chantant des hymnes et des cantiques sacrés, avec une dévotion ardente allèrent visiter les saints lieux.

Fondation d'un royaume français en Palestine (1099). — Pour conserver la conquête, il fallait l'organiser et lui donner un chef. Aucun roi n'avait voulu faire la première croisade. Hugues de Vermandois, frère du roi de France, et Étienne de Blois, neveu du roi d'Angleterre, étaient retournés en Europe ; Bohémond avait déjà sa principauté d'Antioche, Baudouin celle d'Édesse. Le comte de Toulouse ambitionnait celle de Jérusalem ; on lui préféra Godefroy de Bouillon, qui fut proclamé roi. Il ne voulut prendre que le titre de *défenseur et baron du Saint-Sépulcre*, refusant « de porter couronne d'or là où le roi des rois avait porté couronne d'épines. » La victoire d'Ascalon, qu'il gagna peu de temps après sur une armée égyptienne venue pour reprendre Jérusalem, assura la conquête des croisés. Les poëtes musulmans gémirent : » Que de sang a été répandu ! Que de désastres ont frappé les vrais croyants ! Les femmes ont été obligées de fuir en cachant leur visage. Les enfants sont tombés sous le fer du vainqueur ! Il ne reste plus d'autre asile à nos pères, naguère maîtres de la Syrie, que le dos de leurs chameaux agiles et les entrailles des vautours ! » L'islamisme, en effet, expiait ses anciennes conquêtes. Mais déjà les chrétiens étaient las de revoir leurs foyers ; il ne resta guère auprès de Godefroy et de Tancrède que 300 chevaliers. « N'oubliez jamais, disaient-ils tout en larmes à ceux qui partaient, n'oubliez jamais vos frères que vous laissez dans l'exil. » Mais l'Europe fut refroidie quand elle vit revenir si peu de monde d'une expédition si gigantesque, et cinquante ans s'écoulèrent avant qu'une nouvelle croisade fût entreprise pour secourir les chrétiens de Palestine.

Organisation du royaume de Jérusalem ; ses revers. — Ainsi livré à lui-même, ce petit royaume s'organisa pour la défense et se constitua régulièrement suivant les prin-

cipes de la féodalité transportée toute faite en Asie. Les lois, la langue, les mœurs de la France furent conservées dans la colonie qu'elle venait de fonder si audacieusement au delà des mers. Son code fut les *Assises de Jérusalem*, que Godefroy de Bouillon fit rédiger, et où nous trouvons un tableau complet du régime féodal qui ne s'était encore résumé nulle part dans un grand monument législatif. Des fiefs furent établis : les principautés d'Édesse et d'Antioche, accrues ensuite du comté de Tripoli et du marquisat de Tyr, les seigneuries de Naplouse, de Jaffa, de Ramla, de Tibériade, mélange singulier de noms bibliques et d'institutions féodales où se voit le caractère propre du moyen âge : l'union intime de la foi religieuse et de la vie militaire.

Part de la France dans les croisades. — Ce grand mouvement, qui se continua plus d'un siècle et demi, et qui entraîna tous les peuples de l'Europe, était parti de la France. « On avait pleuré en Italie, dit Voltaire, on s'arma en France ; » et la France fut ce que le grand poëte anglais est contraint de l'appeler : « le vrai soldat de Dieu. » Les Français, en effet, firent à peu près seuls la première croisade. Ils partagèrent la seconde (1147) avec les Allemands, la troisième (1190) avec les Anglais, la quatrième (1203) avec les Vénitiens. La cinquième (1217) et la sixième (1228) furent sans importance. La septième (1248) et la huitième (1270) furent exclusivement françaises. Aussi l'historien des croisades a-t-il donné à son livre ce titre : *Gesta Dei per Francos*. Aujourd'hui encore, en Orient, tous les chrétiens, quelque langue qu'ils parlent, n'ont qu'un nom, celui de Francs.

Résultats généraux des croisades. — Ainsi au onzième siècle les Français, recommençant les invasions gauloises, passaient les Pyrénées, comme autrefois les Celtibériens ; la Manche, comme les Belges et les Kymris ; les Alpes, comme les Ombriens et les Insubres ; le Rhin, comme ces Gaulois qui allèrent braver Alexandre, menacer Delphes et faire trembler l'Asie. Il y avait donc, à quinze siècles de distance, le même mouvement d'expansion au dehors, par toutes les frontières. Mais, si c'était avec la même bravoure, c'était avec d'autres idées et une bien grande supériorité morale. En Angleterre, à Naples, les Français n'allaient que chercher fortune ; mais en Espagne, en Orient, ils combattaient et mouraient pour leur croyance. Et c'est un des beaux spectacles qui aient été donnés au monde que ces millions d'hommes se

levant et courant à la conquête d'un tombeau. Bien peu revinrent; et ceux qui succédèrent à ces premiers pèlerins purent suivre leurs traces aux ossements qui jonchaient la route. Mais la civilisation est comme une place forte : les premiers qui font brèche tombent noblement, et les autres passent le fossé comblé de leurs cadavres ; seulement l'histoire ramasse les noms glorieux et en consacre le souvenir en associant à cette gloire la foule inconnue qui se pressait derrière les chefs.

Les croisés n'ont pas atteint leur but. Jérusalem, un moment délivrée, retomba au pouvoir des infidèles. Mais dans les pays mêmes d'où les croisés étaient partis, et dans l'esprit de ces hommes et de leurs contemporains, que de changements! Auparavant on vivait à l'écart et en ennemis; la croisade diminua l'isolement et les divisions. Dans ce périlleux voyage, à travers de lointaines contrées et au milieu de peuples d'une autre religion, les croisés s'étaient reconnus pour frères en Jésus-Christ. Dans le partage de l'immense armée en corps de nation, les hommes d'un même pays se reconnurent pour enfants d'une même patrie. Les Français du nord se rapprochèrent des Français du midi; la fraternité nationale, perdue depuis les temps de Rome, à peine un instant sentie sous Charlemagne, fut retrouvée sur la route de Jérusalem; et les troubadours, les trouvères commencèrent à chanter, au moins pour les barons et chevaliers, « le doux pays de France. »

A Clermont, Urbain II n'avait pas prêché la croisade pour la délivrance seulement du saint sépulcre, mais encore en vue de mettre un terme au fléau des guerres privées. Dans toute la chrétienté saisie de recueillement, « il se fit alors, dit Guibert de Nogent, un grand silence. « Silence des armes et des passions malfaisantes qui, malheureusement, ne dura guère, mais pourtant donna quelque répit au monde, et favorisa l'expansion de deux puissances nouvelles, la royauté et les communes, qui toutes deux voulaient la paix publique.

Résultats pour le commerce et l'industrie. — Ces grandes expéditions, qui renouèrent les liens brisés des nations chrétiennes et qui rattachèrent l'Europe à l'Asie, rouvrirent aussi les routes du commerce fermées depuis l'invasion. L'Orient redevint accessible aux marchands de l'Occident. L'industrie, à son tour, se réveilla pour fournir les armes, les harnais, les vêtements nécessaires à tant d'hommes; et ce mouvement, une fois commencé, ne s'arrêta plus. Les

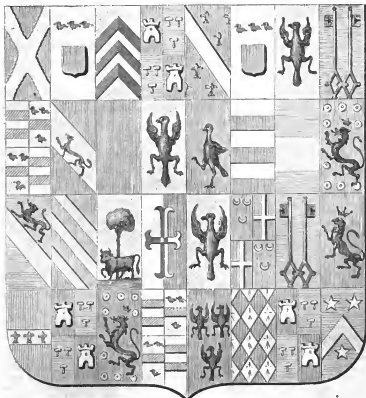
artisans se multiplièrent comme les marchands. Pour protéger leurs diverses industries, ils formèrent des *corporations d'arts et de métiers*, et peu à peu beaucoup d'argent s'accumula entre leurs mains. Un nouvel élément de force, qu'on ne connaissait plus, fut donc retrouvé : la richesse mobilière, qui désormais grandira en face de la richesse immobilière, et fera monter à côté des nobles, maîtres du sol, les bourgeois devenus, par le travail des bras et de l'intelligence, maîtres de l'or.

Création des ordres militaires; armoiries. — Les croisades furent la cause de quelques institutions nouvelles : un Provençal, Gérard de Martigues, fonda en 1100 l'*ordre militaire des Hospitaliers*, connu plus tard sous le nom de chevaliers de Rhodes et de chevaliers de Malte. L'*ordre des Templiers*, institué en 1118 par le français Hugues de Payens, en fut une imitation. Dans la confusion que produisaient ces grands rassemblements d'hommes, des signes de reconnaissance étaient nécessaires; on inventa ou l'on multiplia les *armoiries*, emblèmes divers dont les guerriers de distinction couvraient leur bouclier, leur cotte d'armes ou leur bannière, et qui, depuis le treizième siècle, passèrent du père au fils. Ces armoiries devinrent une langue compliquée qui forma la science du *blason*. Les *noms de famille* commencèrent aussi vers ce temps à s'introduire. Aux noms de baptême [1], jusqu'alors presque seuls usités et peu nombreux, de sorte que beaucoup de personnes avaient le même, on joignit un nom de terre pour distinguer les familles. Ce nom fut héréditaire et commun à tous les membres d'une maison, tandis que le nom de baptême était personnel et mourait avec celui qui l'avait porté.

Développement de la chevalerie; lois de cette institution. — Les nobles, distingués déjà des *manants* par ces signes héréditaires, voulurent se donner une organisation qui les séparât davantage du peuple; ils instituèrent la *chevalerie*, sorte de confrérie militaire où les nobles seuls, après de longues épreuves, purent entrer. Les *ordres* de l'Europe moderne en sont un dernier reste. « Dès l'âge de sept ans, le futur chevalier était enlevé aux femmes et confié à quelque vaillant baron qui lui donnait l'exemple des vertus chevaleresques. Jusqu'à quatorze ans, il accompagnait le châtelain et la châ-

1. A une cour plénière, tenue en 1171, près de Bayeux, il se trouva 110 seigneurs du nom de *Guillaume*.

telaine comme *page*, *varlet*, *damoiseau* ou *damoisel*. Il les suivait à la chasse, lançait et rappelait le faucon, maniait la lance et l'épée, s'endurcissait aux plus rudes exercices, et, par cette activité incessante, se préparait aux fatigues de la guerre, et acquérait la force physique nécessaire pour porter les lourdes armures du temps. L'exemple d'un seigneur qu'on



Armorial de l'église de Lyon [1].

présentait comme modèle de chevalerie, les hauts faits d'armes et d'amour que l'on racontait pendant les longues veillées

1. Les armoiries se composent de plusieurs parties essentielles, telles que l'*écu*, les *émaux*, les *pièces* et les *meubles*. 1° L'*écu* est le champ des armoiries; il est quelquefois coupé par des lignes qui produisent les *quartiers*, dans lesquels on figure les armes réunies de plusieurs familles. Les armoiries des cadets sont *brisées* ou *parties* des armes maternelles. Cette brisure s'appelle *lambel* et est en forme d'un filet garni de pendants. Les armes des bâtards sont traversées d'une barre. 2° On entend par les *émaux* les *mé-*

d'hiver dans la salle où étaient suspendues les armures des chevaliers et qui était pleine de leurs souvenirs; parfois aussi les chants d'un troubadour qui payait l'hospitalité du seigneur par quelque canzone en l'honneur des paladins de Charlemagne et d'Arthur : voilà l'éducation morale et intellectuelle que recevait le jeune homme. Elle gravait dans sa pensée un certain idéal de chevalerie qu'il devait chercher un jour à réaliser.

« A quinze ans, il devenait *écuyer*. Il y avait des *écuyers de corps* ou *d'honneur*, qui accompagnaient à cheval le châtelain et la châtelaine; des *écuyers tranchants*, qui servaient à la table du seigneur; des *écuyers d'armes*, qui portaient sa lance et les diverses pièces de son armure. Les idées du temps ennoblissaient ces services domestiques. Un noble seul pouvait faire l'essai du vin et des mets à la table seigneuriale, et accompagner la châtelaine dans les courses à travers les forêts. La religion et la guerre, qui avaient une influence dominante dans la vie du moyen âge, se réunissaient pour consacrer l'initiation de l'écuyer. Il était conduit à l'autel au moment où il sortait de l'enfance pour entrer dans la jeunesse. Son éducation

taux, *couleurs* ou *fourrures* qui caractérisent le champ de l'écu. Les principaux métaux sont l'or et l'*argent* : les principales couleurs sont *gueules* ou rouges, *sinople* ou vert, *azur* ou bleu, *pourpre* ou violet, *sable* ou noir; les fourrures sont l'*hermine* et le *vair* ou petit-gris. 3° On appelle *pièces*, le *chef* ou haut de l'écu; la *fasce* ou bande horizontale sur l'écu; le *pal* ou bande perpendiculaire sur l'écu; la *croix* qui est formée du croisement de la fasce et du pal; la *bande* et *barre* qui sont des bandes diagonales. etc. 4° Les *meubles* se composent des figures héraldiques qui sont représentées dans les armoiries, telles que *lions*, *croix*. *tours*, *têtes de maures*, et les ornements extérieurs. comme les *timbres* ou casques, cimiers et couronnes, les *lambrequins*, les *supports*, les *devises*.

Les trente-deux quartiers de l'armorial de l'église de Lyon représentent les armoiries des trente-deux chanoines nobles de Lyon. Le premier quartier est de gueules ou rouge au sautoir engrêlé d'argent. La couleur de gueules ou rouge se marque en gravure par des traits perpendiculaires; l'argent, en laissant le fond tout uni sans points et sans hachures; le sautoir est une *pièce honorable* composée de la bande et de la barre. Le second quartier est d'argent à l'écu de gueules surmonté de trois merlettes; les merlettes sont des oiseaux sans bec ni pattes. Le troisième porte d'or à trois chevrons d'azur; l'or se marque en gravure par des points et l'azur par des hachures horizontales. Le quatrième est écartelé, au premier et quatrième, de gueules à la tour crénelée d'argent; au deuxième et quatrième, d'azur à trois maillets d'argent. Le cinquième est de gueules semés de fleurs de lis d'or, à la bande d'argent brochant sur le tout. Le sixième a déjà été décrit. Le septième est d'or à l'aigle de gueules. Le huitième, d'azur à deux clefs d'argent adossées et entretenues; on dit, en termes de blason, que deux clefs sont adossées quand leurs pannetons sont tournés en dehors, l'un d'un côté, l'autre de l'autre; entretenu se dit des clefs ou autres objets liés ensemble. Le neuvième est écartelé, au premier et au quatrième, d'argent à deux fasces de sable ou noir (le sable se marque en gravure par des traits croisés); au deuxième et troisième d'or avec trois canettes ou petites canes, etc. (CHÉRUEL, ouvrage cité, p. 80, 81.)

physique, militaire et morale se continuait par des exercices violents. Couvert d'une pesante armure, il franchissait des fossés, escaladait des murailles ; et les légendes de la chevalerie développaient de plus en plus dans son esprit ce modèle de courage et de vertu que, sous les noms d'Amadis, de Roland, d'Olivier et de tant d'autres héros, la poésie offrait aux imaginations. Qu'on ajoute à cette éducation, qui formait le corps et inspirait le goût des aventures héroïques, les préceptes de la religion chrétienne, dont l'influence salutaire enveloppait en quelque sorte le futur chevalier et le pénétrait de ses principes, et l'on comprendra comment se formèrent les âmes saintes et magnanimes d'un Godefroy de Bouillon et d'un Louis IX. A dix-sept ans, l'écuyer partait souvent pour des expéditions lointaines. Un anneau suspendu au bras ou à la jambe annonçait qu'il avait fait vœu d'accomplir quelque prouesse éclatante, avant de recevoir l'ordre de la chevalerie.

« Enfin, lorsqu'il avait vingt et un ans et qu'il paraissait digne par sa vaillance d'être fait chevalier, il se préparait à cette initiation par des cérémonies symboliques. Le bain, signe de la pureté du corps et de l'âme, la veillée d'armes, la confession souvent à haute voix, la communion, précédaient la réception du nouveau chevalier ; couvert de vêtements de lin blanc, autre symbole de pureté morale, il était conduit à l'autel par deux prud'hommes, chevaliers éprouvés, qui étaient ses parrains d'armes. Un prêtre disait la messe et bénissait l'épée. Le seigneur qui devait armer le nouveau chevalier le frappait de l'épée en lui disant : « Je te fais chevalier au nom « du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Il lui faisait jurer de consacrer ses armes à la défense des faibles et des opprimés ; puis il lui donnait l'*accolade* et lui ceignait l'épée. Les parrains d'armes couvraient le nouveau chevalier des diverses pièces de l'armure, et lui chaussaient les éperons dorés, signe distinctif de la dignité de chevalier. La cérémonie se terminait souvent par un *tournoi*. « La chevalerie conférait des priviléges et imposait des devoirs. Formés en association et liés par un sentiment d'honneur et de fraternité, les chevaliers se défendaient mutuellement ; mais si l'un d'eux manquait à la loyauté et à l'honneur, il était déclaré *félon*, dégradé solennellement et livré au dernier supplice. La courtoisie et le respect pour les femmes étaient des vertus chevaleresques[1]. » Ainsi cette société

1. Chéruel, *Dictionnaire des institutions et coutumes de la France*, publié dans la collection de l'*Histoire universelle*, au mot *Chevalerie*.

si violente avait su pourtant se créer un idéal de perfection. L'homme du moyen âge avait pour modèle, dans la vie religieuse, le saint, son patron; dans la vie civile et politique, le chevalier.

CHAPITRE XXI.

LOUIS VI, DIT LE GROS (1108-1137) ET LES COMMUNES [1].

Étendue du domaine royal à la fin du dixième siècle. — Le domaine royal avait bien diminué depuis le jour où Hugues Capet y avait réuni tout le duché de France. Philippe Ier ne possédait plus, à sa mort, que les comtés de Paris, de Melun, d'Orléans et de Sens; encore n'avait-il pas la route libre de l'une de ces villes à l'autre. Entre Paris et Étampes s'élevait le château du seigneur de Montlhéry; entre Paris et Melun, la ville de Corbeil, dont le comte espéra quelque temps pouvoir fonder une quatrième dynastie; enfin, entre Paris et Orléans, le château du Puiset dont la prise coûta trois années de guerre à Louis VI. Plus près de Paris encore se trouvaient les seigneurs de Montmorency et de Dammartin; et à l'ouest les comtes de Monfort, de Meulan et de Mantes qui tous pillaient les marchands et les pèlerins, malgré les saufs-conduits du roi. « Beau fils, disait un jour Philippe à Louis VI en lui montrant le château de Montlhéry aux portes de Paris, garde bien cette tour qui m'a donné tant d'ennui. Je me suis envieilli à la combattre et l'assaillir. » Au nord, le roi avait encore, comme duc de France, de puissants vassaux dans les comtes de Ponthieu (Montreuil et plus tard Abbeville), d'Amiens, de Soissons, de Clermont en Beauvaisis, de Valois et de Vermandois, deux fiefs alors réunis aux mains d'un frère de Philippe Ier. Au

1. Principaux ouvrages à consulter pour ce chapitre et le suivant : Suger, *Vie de Louis le Gros*; Guillaume, *Vie de Suger*; Galbert, *Vie de Charles le Bon, comte de Flandre*. Cette dernière chronique, qui raconte le meurtre du comte et la punition de ses assassins, est fort curieuse, car elle montre en action la société du douzième siècle. Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*.

sud de la Loire le roi venait d'acheter la vicomté de Bourges, et les autres seigneurs du Berry, le prince de Déols (Châteauroux), le sire de Bourbon (Moulins), lui portaient directement leur hommage.

Grands vassaux de la couronne et féodalité ecclésiastique. — Autour du domaine royal s'étendaient de vastes principautés féodales dont les possesseurs rivalisaient de richesses et de puissance avec le roi. C'étaient : au nord, le comte de Flandre ; à l'ouest, le duc de Normandie et son indocile vassal le duc de Bretagne ; au sud-ouest, le comte d'Anjou, dont le roi recevait l'hommage comme duc de France ; à



Tour de Montlhéry [1].

l'est, le comte de Champagne, et au sud-est, le duc de Bourgogne. Plus loin, au delà de la Loire, étaient le duc d'Aquitaine et de Gascogne et les comtes de Toulouse et de Barcelone, avec leurs innombrables vassaux, car chaque fief s'était à son tour divisé comme s'était divisé le royaume. Le clergé occupait lui-même une place importante dans la hiérarchie féodale. Ses chefs étaient ducs, comtes et seigneurs avec

1. Cette tour a 32 mètres d'élévation ; elle couronnait la plate-forme autour de laquelle s'étendaient quatre autres enceintes étagées les unes au-dessus des autres. Le château a servi, pendant plus de deux siècles, de carrière aux habitants des villages voisins.

tous les droits régaliens exercés par les autres suzerains, de sorte qu'à l'exception de cinq ou six villes possédées par le roi, la France tout entière appartenait aux seigneurs laïques, et ecclésiastiques, grands ou petits, ducs et comtes, évêques et abbés, seigneurs bannerets portant bannière et simples chevaliers n'arborant que le pennon. Mais cette royauté si faible avait pour elle les souvenirs de puissance, de justice, d'unité nationale et d'ordre public attachés à son titre ; elle avait des droits, elle n'avait point de force; mais cette force lui viendra s'il lui vient un prince actif et brave.

Activité de Louis VI; bonne police dans ses domaines; il protége les églises. — Tandis que la nation française, tirée d'un engourdissement qui avait duré deux siècles, sortait par toutes ses frontières à la fois pour conquérir l'Angleterre, Naples, Jérusalem, et fonder un royaume en Espagne, l'indolent Philippe Ier sommeillait sur le trône. On commençait à s'irriter de cette inertie des Capétiens. « C'est le devoir des rois, disait Suger, de réprimer de leur main puissante, et par le droit originaire de leur office, l'audace des grands qui déchirent l'État par des guerres sans fin, désolent les pauvres et détruisent les églises. » Dans les idées de l'Église, dans celles du peuple, la royauté devait être un pouvoir protecteur, bien plus qu'un pouvoir militaire. Hugues Capet l'avait compris, lorsque, au lieu du globe de Charlemagne, ambitieux emblème d'une domination conquérante, il n'avait joint au sceptre que la main de justice. Mais sous son quatrième successeur, il ne suffisait pas que le roi s'armât du pacifique symbole, comme saint Louis fera au pied du chêne de Vincennes; la main de justice devait être alors un glaive. Louis VI fut le roi que Suger demandait. Toujours à cheval et la lance au poing, il combattit sans relâche contre les nobles qui détroussaient les voyageurs ou pillaient les biens des églises, et parvint à mettre un peu d'ordre et de sécurité dans ses étroits domaines de l'Ile-de-France. Les comtes de Corbeil et de Mantes, les sires de Montmorency, du Puiset, de Coucy et de Monfort furent contraints de respecter les marchands et les clercs. Tous les faibles, tous les opprimés accoururent autour de l'étendard protecteur qui se levait. Le clergé mit à son service ses milices : « Car, disait Suger, la gloire de l'Église de Dieu est dans l'union de la royauté et du sacerdoce. » Louis se procura de nouveaux alliés en intervenant dans la révolution commune.

Mouvement dans la population urbaine et rurale. — L'évêque Adalbéron, dans un poëme latin adressé au roi Robert, ne reconnaissait que deux classes dans la société : les clercs qui prient, les nobles qui combattent; au-dessous, bien loin, sont les serfs et manants qui travaillent, mais ne comptent pas dans l'État. Ces hommes que l'évêque Adalbéron ne comptaient pas, pourtant l'effrayaient. Il pressentait avec douleur une révolution prochaine. « Les mœurs changent, s'écrie-t-il, l'ordre social est ébranlé. » C'est le cri de tous les heureux du siècle, à chaque réclamation partie d'en bas. Il ne se trompait point; une révolution commençait qui allait tirer les manants de servitude pour les élever au niveau de ceux qui étaient alors les maîtres du pays. Mais il lui a fallu, à cette révolution, sept cents ans pour réussir.

Villes nouvelles. — Au huitième siècle, les serfs n'étaient pas encore assez éloignés du temps où régnait l'ancien esclavage pour avoir conquis le droit de vivre et de mourir, avec leurs femmes et leurs enfants, sur la terre qu'ils fécondaient de leur travail. Mais deux siècles plus tard, on les voit tous *casés* par familles; leur cabane et le terrain qui l'avoisine sont devenus pour eux un héritage[1]. » L'esprit de famille amena à sa suite l'esprit d'association. Quand ces cases de serfs se trouvaient dans le voisinage d'un cours d'eau, d'un grand chemin ou de terres fertiles, sur le penchant d'une colline de facile défense, et que le maître n'était point trop dur, elles se multipliaient, elles devenaient un village : s'il s'y trouvait assez de bras et de ressources, on y bâtissait une église et l'évêque formait une nouvelle circonscription rurale, une *paroisse*. Cette paroisse n'existait d'abord que comme division ecclésiastique; mais le curé y recevait les actes qui dans les villes, d'après le droit romain, devaient être inscrits sur les registres municipaux. L'Église donna la première organisation aux communautés rurales; un second pas fut fait, quand l'intendant du seigneur, chargé de maintenir la police du bourg, et souvent serf lui-même[2], prit quelques-uns des

1. *Casati*, réunis dans la même case (Aug. Thierry, *Essai sur l'histoire du tiers état*, p. 12). Le pape Adrien IV, qui était d'origine servile, déclara les mariages des serfs valables avec ou sans consentement du seigneur, lequel n'eut que la faculté de réclamer l'indemnité pécuniaire appelée droit de *formariage* ou de *poursuite*.

2. Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, préface. La mairie donna à ce *villicus* la liberté, comme plus tard, dans les grandes villes, elle donna la noblesse.

vilains pour lui servir d'assesseurs. Pour le plus grand nombre des villages les choses en restèrent là pendant bien longtemps ; mais ceux qui grandirent jusqu'à devenir des villes où il y eut de l'industrie, du commerce, de l'argent, des biens en un mot à garantir contre les exactions, furent animés au onzième siècle de désirs nouveaux ; et comme les seigneurs avaient annulé l'autorité du roi, et bien souvent les vassaux celle des seigneurs, les serfs voulurent éteindre les droits du maître sur leur terre et leur personne.

Anciennes cités et débris des anciennes institutions urbaines. — Ces désirs ne fermentaient pas seulement dans les villes qui s'étaient formées autour des abbayes et des châteaux. L'empire romain avait aussi laissé sur le sol de la Gaule un grand nombre de cités qui restèrent, au milieu de la confusion générale, des foyers d'industrie et de commerce. Quelques-unes, dans le midi, surtout, gardèrent leur organisation municipale, leur sénat, et accrurent même la juridiction de leurs magistrats librement élus. D'autres ne sauvèrent que des débris de cette ancienne organisation. Mais, chez toutes, le souvenir des anciennes libertés s'était conservé; il s'y réveilla avec énergie, quand, la multiplication des familles féodales et le luxe croissant ayant accru le nombre et les exigences des seigneurs, l'oppression fut arrivée à son comble.

Insurrection sur plusieurs points pour obtenir des chartes de commune (1066). — Dès l'année 997, sous le roi Robert, les vilains de Normandie avaient préparé un soulèvement général. « Pourquoi, disaient-ils en attestant avec une naïve éloquence l'égalité de tous les hommes dans la force et dans la souffrance :

> Pourquoi nous laisser faire dommage?
> Nous sommes hommes comme ils sont;
> Des membres avons, comme ils ont;
> Et tout autant grands cœurs avons;
> Et tout autant souffrir pouvons[1]. »

Ils se lièrent par serment, et des députés de tous les districts se réunirent en assemblée générale. Mais le complot s'ébruita, et les chefs, surpris par le comte d'Évreux et ses

1. *Roman de Rou* (de Rollon), par le poëte anglo-normand Robert Wace, chanoine de Bayeux, mort en Angleterre vers 1184.

chevaliers, furent torturés atrocement : les uns furent brûlés à petit feu, arrosés de plomb fondu ou empalés; on renvoya les autres les yeux crevés, les poings ou les jarrets coupés, pour répandre la terreur dans les campagnes. En 1024, révolte des paysans bretons. La lutte fut acharnée. Beaucoup de nobles hommes périrent; mais l'insurrection fut noyée dans le sang des manants. Ces cruautés parurent réussir, et les seigneurs, en voyant la résignation des campagnes, crurent en avoir fini avec ces témérités : les paysans, en effet, seuls, ne pouvaient rien. Mais quelques années s'écoulent, et voilà que le mouvement recommence, cette fois au sein des antiques cités et des villes nouvelles.

Ce fut vers le milieu du onzième siècle que quelques-unes s'insurgèrent, pour obtenir le droit de s'administrer elles-mêmes par des magistrats élus. D'autres, profitant des besoins des nobles, pressés de partir pour la croisade, achetèrent des concessions; d'autres encore, qui avaient conservé depuis les Romains leur administration locale et élective, firent augmenter leurs priviléges. En un mot, par des causes diverses, un vif désir de liberté agita toutes les villes du nord de la France. Le Mans (1066), puis Cambrai (1076) donnèrent le signal, suivi par Noyon, Beauvais, Saint-Quentin, Laon, Amiens et Soissons, qui toutes arrachèrent à leurs seigneurs des chartes de commune. « Commune, dit Guibert de Nogent qui écrivait au douzième siècle, commune est un nom nouveau et détestable. Et voici ce qu'on entend par ce mot : les gens taillables ne payent plus qu'une fois l'an à leurs seigneurs la rente qu'ils lui doivent. S'ils commettent quelques délits, ils en sont quittes pour une amende légalement fixée. » Ainsi, la légalité substituée pour les manants à l'arbitraire, voilà cette chose détestable que réprouve le vieil écrivain. C'était en effet la ruine de la société féodale, puisque c'était une tentative pour imposer des bornes à la violence. Mais la société qui périt par ses fautes accuse toujours celle qui la remplace [1].

1. Les chartes de commune se multiplièrent en nombre infini au douzième siècle et surtout au treizième; comme elles sont toutes locales, elles sont toutes différentes; de sorte que les priviléges obtenus par les gens de la commune ou *jurés* diffèrent beaucoup, suivant les lieux. Ici c'est une organisation toute républicaine : des magistrats élus (maires, échevins, consuls, jurats, etc.) qui font des lois, une cour de justice qui prononce au criminel comme au civil, des impôts votés par les bourgeois, une milice communale. Là ce sont des officiers que le roi ou le seigneur a choisis parmi les élus de la commune, et seulement le droit de basse justice, la répartition des tailles et la police de la cité.

Intervention du roi dans cette révolution.— Ce mouvement était général, il se fit sentir dans la France entière, sans que les bourgeois se fussent nulle part concertés, la cause étant partout la même : l'oppression des seigneurs. Louis VI joua cependant un rôle dans cette révolution : en lutte avec le même ennemi, la féodalité, il seconda par calcul cette insurrection qui lui assurait des alliés au milieu même des possessions de ceux qu'il combattait. Il confirma huit chartes de commune, c'est-à-dire qu'il accorda la sanction et la garantie royale aux traités de paix conclus entre les vassaux rebelles et leurs seigneurs, et qui stipulaient les concessions obtenues par les manants. Cette politique habile donnait tout d'un coup une force immense au petit prince qui portait le titre de roi de France, parce qu'elle le montrait comme le patron de ceux qu'on appela plus tard le tiers état. De ce jour-là, en effet, data la religion si longtemps vivace en France du peuple pour le roi. Il est vrai que si Louis le Gros favorisa la création de communes sur les terres des seigneurs, il n'en souffrit pas une seule dans ses domaines, où il n'accorda que des lettres d'affranchissement partiels[1]. Il voulait rester le maître chez lui et le devenir un jour chez ses turbulents vassaux.

Histoire de la commune de Laon (1106-1128). — L'histoire de la commune de Laon nous fera assister à un de ces nombreux drames dont le nord de la France fut alors le théâtre. Laon était, à la fin du onzième siècle, une riche et industrieuse cité qui avait son évêque pour seigneur, mais où régnait, à cause de ses richesses mêmes, le plus grand désordre. Les nobles pillaient les bourgeois ; les bourgeois pillaient les paysans quand ils venaient au marché de la ville, et l'évêque imposait des taxes toujours plus fortes. En 1106, un homme emporté, arrogant, de mœurs bien plutôt militaires que cléricales, le Normand Gaudry, obtint l'évêché à prix d'argent. Sous un tel seigneur, la malheureuse condition des bourgeois de Laon empira ; et ils se mirent à penser aux

1. Suger affranchit les habitants de Saint-Denis (1125) ; Louis VI, beaucoup de serfs de ses domaines (1130) ; Louis VII, tous les bourgeois d'Orléans et de sa banlieue dans un rayon de 5 lieues (1180) ; Philippe II, ceux de Beaumont-sur-Oise et de Chambli (1222) ; Louis VIII, ceux du sud d'Étampes, etc., Paris, Orléans, Lorris, Montargis, Compiègne, Melun, Senlis, etc., cités du domaine royal, ne furent jamais des *communes*, mais des *villes de bourgeoisie*. Si elles étaient privilégiées quant aux droits civils, elles n'avaient point d'organisation politique ni de juridiction qui leur fût propre.

moyens d'y remédier. On ne parlait en ce temps-là que de la bonne justice qui se faisait dans la commune de Noyon, de la bonne paix qui y régnait. L'établissement d'une commune parut le remède nécessaire. L'évêque était alors en Angleterre. Les bourgeois offrirent à ses clercs et aux chevaliers de la ville une somme d'argent pour obtenir l'autorisation d'instituer une magistrature élective. Elle fut composée d'un maire et de douze jurés qui eurent le droit de convoquer le peuple, au son de la cloche, de juger les délits commis dans la ville et sa banlieue, et de faire exécuter leurs jugements. L'évêque, de retour, fit payer son consentement, puis jura de respecter les priviléges de la nouvelle commune. Les bourgeois, afin d'avoir toutes les garanties, achetèrent encore celle du roi Louis VI.

Mais, à trois ans de là, en 1112, il ne restait rien de tout l'argent donné par les bourgeois; l'évêque se repentit de la concession qu'il avait faite. Il invita le roi à venir à Laon pour la solennité de Pâques, et promit au prince, s'il retirait son consentement à la charte de commune, 700 livres d'argent, qu'il comptait bien faire payer à ses bourgeois redevenus taillables à merci. Ce parjure excita dans la ville une grande émotion; l'évêque n'en tint compte et prépara le rôle des contributions; mais le quatrième jour un grand bruit s'éleva dans la rue, et l'on entendit une foule de gens crier : *Commune! Commune!* Aussitôt la maison de l'évêque fut investie; les nobles qui accouraient à sa défense furent tués; lui-même, découvert dans un cellier, fut abattu d'un coup de hache.

Comme il arrive toujours avec la foule, elle était allée trop loin. Au lieu de maintenir ses droits sans violence, elle avait versé le sang, et le sang d'un prince de l'Église. Les bourgeois s'effrayèrent de ce qu'ils avaient fait : pour trouver une protection contre la colère du roi, ils demandèrent à un seigneur du voisinage, Thomas de Marle, de défendre la ville moyennant une somme d'argent. Thomas n'était pas homme à redouter une guerre avec le roi, mais il ne se trouva pas assez fort pour défendre contre lui une grande ville, et il conseilla aux habitants d'abandonner leur cité et de le suivre dans son château de Crécy. Les plus compromis acceptèrent. Le reste attendit les événements. D'abord les paysans des environs se jetèrent sur la ville pour y butiner, et Thomas conduisit lui-même ses vassaux au pillage. Ensuite les partisans de l'évêque et tous les nobles traquèrent les bourgeois partout où ils

les purent atteindre, et se vengèrent, par de nouveaux massacres, de ceux qui avaient été commis.

Cependant Thomas de Marle, excommunié, et poursuivi par une armée royale qu'avaient grossie une levée en masse de paysans, fut réduit à livrer les fugitifs de Laon. La plupart furent pendus et leurs corps restèrent sans sépulture. Puis le roi entra dans la ville et la commune fut abolie. Mais seize ans n'étaient pas encore écoulés, que le parti des bourgeois et les idées de liberté avaient repris le dessus : le successeur de l'évêque Gaudry jura, en 1128, une charte nouvelle que le roi ratifia encore[1].

Caractère et conséquences de la révolution communale. — Cette révolution communale eut ses excès, souvent provoqués par le manque de foi et les violences du parti contraire. Cela est malheureusement de tous les temps; mais ce qu'il faut admirer dans ces manants des onzième et douzième siècles, c'est la persévérance avec laquelle ils luttèrent pour échapper à l'oppression féodale, pour substituer l'ordre au désordre, la loi à l'arbitraire, pour obtenir une bonne paix, suivant le nom donné à la dernière charte de Laon. Leurs efforts échouèrent parce qu'ils restèrent isolés, parce que chaque ville ne songea qu'à fonder ses libertés particulières; et la royauté, devenue, au quatorzième siècle, toute-puissante, déchira les chartes de commune. Mais elles avaient été assez nombreuses pour qu'un peuple nouveau se formât à leur abri : quand les communes disparurent, le tiers état se montra, et les libertés générales de la nation purent commencer au moment où finirent les libertés locales de quelques cités.

Pouvoir croissant du roi. — « Sans cesse, dit Suger, on voyait le roi courir avec quelques chevaliers pour mettre l'ordre jusque sur les frontières du Berry, de l'Auvergne et de la Bourgogne, afin qu'il parût clairement que l'efficacité de la vertu royale n'est point renfermée dans la limite de certains lieux. » Souvent les hommes d'armes, les chevaliers l'abandonnaient ou le soutenaient mollement. Ce ne fut guère qu'avec les milices des églises et des communes qu'il prit et rasa le château de Crécy, un repaire de brigands, et celui du sire Hugues du Puiset, « ce loup dévorant qui désolait tout le pays d'Orléanais.... Le siége du dernier fut long; les chevaliers

1. Voy., dans les *Lettres sur l'histoire de France*, de M. Aug. Thierry, *Histoire de la commune de Laon*, lettres XVI, XVII et XVIII.

refusant un jour d'aller à l'assaut, un pauvre prêtre chauve, venu avec les communautés des environs, courut, sans armes, jusqu'aux palissades ; il en arracha quelques-unes, et, appelant les siens à l'aide, ils finirent par faire brèche et par entrer dans le château. » Louis le fit abattre et établit sur l'emplacement de la tour maudite un marché public.

Ces efforts de Louis pour protéger les faibles et discipliner la société féodale furent récompensés. Dans sa guerre contre Henri Ier, roi d'Angleterre, les milices communales vinrent se ranger autour de son oriflamme[1] ; et à la nouvelle d'une attaque projetée par l'empereur d'Allemagne, une armée nombreuse de bourgeois et de vassaux se tint prête à le défendre.

Lutte contre Henri Ier, roi d'Angleterre. — Dans la guerre contre Henri Ier, Louis s'était proposé d'assurer la Normandie à Guillaume Cliton, neveu du roi anglais. C'était un projet habile dont le succès eût éloigné un péril toujours imminent pour la couronne de France, tant que l'Angleterre était réunie au duché normand ; mais Louis fut battu à Brenneville (1119)[2]. Du reste, cet échec n'eut point de conséquences fâcheuses, parce que le roi anglais, combattant son suzerain, n'osait pousser la guerre à outrance, de peur que cet exemple de rébellion du vassal contre son seigneur n'engageât ses propres vassaux à agir de même avec lui ; mais le plan de Louis VI fut renversé : Cliton n'eut pas la Normandie.

Naufrage de la Blanche-Nef. — A quelques jours de là, le roi Henri fut frappé d'un épouvantable malheur. Comme il s'embarquait à Barfleur, raconte Orderic Vital, un homme de Normandie, Thomas, fils d'Étienne, vint le trouver et, lui offrant un marc d'or, lui dit : « Mon père a servi le vôtre sur mer toute sa vie ; c'est lui qui l'a porté sur son vaisseau en Angleterre, quand votre père y est allé pour combattre Harald. Seigneur roi, accordez-moi en fief le même office ; j'ai pour votre royal service un vaisseau bien équipé que l'on appelle *la Blanche-Nef.* » Le roi répondit : J'ai choisi le navire

1. L'*oriflamme* était la bannière de l'abbaye de Saint-Denis. Le roi étant vassal de l'abbaye pour la terre du Vexin, prenait, chaque fois qu'il avait guerre, cet étendard, qui devint aussi l'étendard royal. C'était un morceau de taffetas couleur de feu, sans broderie ni figure, fendu par le bas en trois endroits, orné de houppes de soie verte, et suspendu au bout d'une lance dorée.

2. « Je me suis assuré, dit Orderic Vital, que dans cette bataille où près de 900 chevaliers furent engagés, il n'y en eut que 3 de tués, car ils étaient entièrement couverts de fer et cherchaient bien plus à se prendre pour se mettre à rançon qu'à se tuer.

sur lequel je passerai, mais volontiers je vous confie mes fils Guillaume et Richard, ma fille Mathilde et tout leur cortége. » Par l'ordre du roi, près de trois cents personnes s'embarquèrent sur *la Blanche-Nef.* C'étaient de hauts barons, et parmi eux dix-huit dames de grande naissance, filles, sœurs, nièces ou épouses de rois et de comtes. Toute cette brillante jeunesse se préparait joyeusement au voyage. Ils firent donner du vin aux cinquante rameurs, et chassèrent avec dérision les prêtres qui voulaient bénir le vaisseau.

Cependant la nuit était venue, mais la lune éclairait la surface tranquille des eaux; les jeunes princes pressaient le patron Thomas de faire force de rames pour atteindre le vaisseau du roi qui était déjà loin. L'équipage, animé par le vin, obéit avec ardeur, et, afin de couper au plus court, le patron prit par le ras de Catteville, qui est bordé d'écueils à fleur d'eau. *La Blanche-Nef* vint frapper violemment contre un d'eux et s'entr'ouvrit aussitôt. On entendit un cri affreux, immense, unique, pour ainsi dire, poussé par tout l'équipage; mais l'eau monta encore et tout rentra dans le silence. Deux hommes seulement se retinrent à la grande vergue, un boucher de Rouen, nommé Bérold, et le jeune Godefroi, fils de Gilbert de l'Aigle. Ils aperçurent un homme relever la tête au-dessus de l'eau; c'était le pilote Thomas, qui, après avoir plongé dans les flots, remontait à la surface. « Qu'est devenu le fils du roi? leur demanda-t-il. « Il n'a point reparu, ni lui, ni son frère, ni aucun des leurs, « répondirent les deux naufragés. « Malheur à moi! » s'écria Thomas; et il replongea dans la mer. Le jeune Godefroi de l'Aigle ne put supporter le froid de cette nuit glacée de décembre; il lâcha la vergue et se laissa couler à fond, après avoir recommandé à Dieu son compagnon, le boucher Bérold, le plus pauvre des naufragés qui, recueilli le lendemain par des pêcheurs, resta seul pour raconter le désastre. « Fatal désastre, s'écrie un poëte du temps, qui plonge au fond des mers une noble jeunesse. Les princes deviennent le jouet des flots. La pourpre et le lin vont pourrir dans le liquide abîme, et les poissons dévorent celui qui naquit du sang des rois. »

Ce fut un enfant qui annonça au roi Henri la sinistre nouvelle. Aux premiers mots qu'il entendit, il tomba à terre comme foudroyé, et, depuis ce jour, jamais on ne le vit plus sourire.

Union de la Normandie, de l'Angleterre et de l'An-

jou. — Ce malheur fut fatal aussi à la France. Henri n'avait plus qu'une fille, Mathilde ; il la déclara son héritière. Mathilde était veuve de l'empereur Henri V ; en 1127, elle épousa en secondes noces Geoffroi, comte d'Anjou, surnommé Plantagenet, à cause de l'habitude qu'il avait de mettre en guise de plume une branche de genêt fleuri à son chaperon. Jusqu'alors les rois de France avaient pu s'appuyer sur l'Anjou contre la Normandie. Le mariage de Mathilde mit fin à cette politique, et porta jusqu'à la Loire la domination anglo-normande. Un autre, celui du fils de Mathilde avec Éléonore de Guyenne, la portera jusqu'aux Pyrénées.

Meurtre du comte de Flandre (1127). — La même année où Louis VI voyait se former cette union menaçante, une autre catastrophe lui offrit l'espoir d'un dédommagement. La Flandre, en ce temps-là, était déjà couverte de cités industrieuses, et sa bourgeoisie, nombreuse et fière, ne tenait pas grand compte des distinctions sociales qui ailleurs avaient tant de force. Beaucoup de serfs s'étaient glissés dans ses rangs et avaient acquis richesses et pouvoir. La révolution que nous avons vue s'opérer par les armes dans les villes du nord de la France, se faisait d'elle-même dans le comté flamand. En 1127, le premier personnage de la province, après le comte, était un serf, Bertholf, prévôt du chapitre de Saint-Donatien de Bruges. Il avait marié ses neveux et nièces dans les plus nobles familles du pays, et il trouva aisément, un jour, 500 chevaliers pour soutenir une guerre privée contre un gentilhomme son ennemi. Or, le comte Charles le Bon, pieux personnage, très-ami des pauvres, mais aussi de l'ordre antique, comme l'évêque Adalbéron le comprenait, fit faire des recherches dans tout son comté pour constater l'état des personnes et ramener à la servitude ceux qui n'en étaient pas légalement sortis. Il promulgua même un édit qui dégradait l'homme libre ayant épousé une femme de condition servile. Dans l'an et jour après son mariage, il devenait serf comme elle. Le prévôt et tous les siens, directement menacés, complotèrent d'assassiner le comte, et l'égorgèrent un jour qu'il était en prières dans l'église de Saint-Donatien. Ce meurtre excita un grand scandale. On fit du comte un saint ; les gens de Gand, jaloux de ceux de Bruges, vinrent en armes réclamer son corps. Toute la chevalerie du pays s'arma pour ou contre les traîtres, qui, assiégés dans le château de Bruges, puis dans l'église même où le meurtre s'était commis, se défendaient avec acharnement. Le

roi Louis, suzerain du comte, vint lui-même avec Guillaume Cliton les y attaquer, et les obligea de se rendre. Les chefs périrent dans d'affreux supplices; les autres, au nombre de cent onze, furent précipités du haut de la tour de Bruges. Louis investit alors Cliton du comté de Flandre, en dédommagement de la Normandie qu'il n'avait pu lui assurer. Mais cette sanglante tragédie n'était pas finie; les parents et amis du prévôt soulevèrent contre Cliton Gand, Lille, Furnes, Alost, et appelèrent au comté Thierry d'Alsace. Cliton périt dans cette guerre d'une blessure qu'il reçut devant Alost, et avec lui tomba l'influence de Louis VI en Flandre.

Influence de Louis VI dans le midi. — Louis réussit mieux au midi. Son influence, même son autorité, s'y étendirent. L'évêque de Clermont, étant en guerre avec le comte d'Auvergne, invoqua l'assistance royale et l'obtint (1121). Molesté de nouveau, il recourut encore au roi, qui passa la Loire, cette fois avec une nombreuse armée où étaient les comtes de Flandre, de Bretagne et d'Anjou. Il prit le château de Montferrand, y fit couper une main aux prisonniers, et les renvoya portant dans la main qui leur restait celle qu'on leur avait coupée. Le duc d'Aquitaine vint lui-même demander grâce pour son vassal (1126). Deux seigneurs se disputaient le Bourbonnais; Louis prononça entre eux, et l'un refusant d'accepter la sentence, il l'y obligea par les armes. Ainsi, le roi, pour s'être fait, en un temps de troubles et de violences, « comme le grand juge de paix du pays, » voyait l'autorité qu'il avait perdue peu à peu lui revenir; bientôt elle lui reviendra avec une force qu'elle n'avait jamais eue.

Un des derniers actes de Louis fit grand bruit et montra bien ce caractère nouveau de la royauté. Thomas de Marle avait recommencé ses brigandages. Il tenait dans ses prisons une troupe de marchands qu'il avait dépouillés sur le grand chemin, malgré un sauf-conduit du roi, et il voulait leur arracher encore une rançon. Il se croyait sûr de l'impunité derrière les remparts de son château de Coucy, une des plus fortes places qu'il y eût au nord de la Seine. Le roi cependant conduisit ses troupes au pied de ces murs qui passaient pour imprenables. Thomas sortit de la place pour tendre une embuscade; mais il fut blessé, pris et porté à Laon où il mourut. Sa mort fut comme une délivrance pour tout le pays.

Trois papes en France. — La querelle des investitures, c'est-à-dire la rivalité du Saint-Siége et de l'Empire, commen-

cée avec Grégoire VII, n'était pas finie, et les papes, chassés de Rome par les armes ou les intrigues de l'Empereur, cherchaient en France un refuge et des secours. Gélase II vint y mourir. Calixte II y fut élu, et réunit à Reims, en 1119, pour terminer ce grand débat, un concile auquel assistèrent 15 archevêques, plus de 200 évêques et autant d'abbés. Cette assemblée promulgua plusieurs canons contre les simoniaques et tous ceux qui exigeaient un salaire pour les baptêmes et les sépultures. On y prohiba encore le mariage des clercs; la trêve



La grosse tour de Coucy [1].

de Dieu fut confirmée, et la licence des mœurs de plusieurs princes condamnée. Trois ans après, les négociations commencées par Calixte II à Reims avec l'Empereur aboutiront au concordat de Worms, le premier de ces difficiles traités de paix qui ont réglé les rapports des deux puissances temporelle et spirituelle

1. Ce fut Mazarin qui fit détruire les fortifications de Coucy. On voulut les faire sauter avec la poudre; la grande tour resta debout, mais fendue de haut en bas.

En 1130, une double élection eut lieu à Rome. Innocent II, forcé de laisser cette ville à son compétiteur, se réfugia en France. Louis le Gros réunit à Étampes un concile qui examina les prétentions des deux adversaires et se déclara, sur la proposition de saint Bernard, pour Innocent II. L'année suivante, ce pontife tint un nouveau concile à Reims, auquel assistèrent 13 archevêques et 263 évêques. Il y sacra roi le jeune fils de Louis le Gros. La France devenait donc l'asile des pontifes et le lieu où se traitaient les grandes affaires de l'Église. La



Abbaye Saint-Victor.

royauté ne pouvait que gagner à jouer ce rôle de protectrice des papes.

Abélard. — Au moment où finissait le grand scandale de la lutte du pape et de l'Empereur, commençait la grande querelle qui divisa l'École pendant tout le moyen âge, celle des *réalistes* et des *nominaux*, disputes obscures, mais retentissantes, par lesquelles le mouvement se remit dans les esprits. Guillaume de Champeaux, fils d'un laboureur de la Brie, professa la doctrine réaliste avec un grand éclat à l'école du cloître de Notre-Dame de Paris, puis à l'abbaye de Saint-Victor, qu'il fonda en 1113, dans le quartier où ce nom se conserve encore.

Mais il fut éclipsé par un de ses disciples, Abélard, noble et beau jeune homme, plein de séduction et de génie, qui ne pouvait fuir la popularité, lors même qu'il se retirait au désert. Dans son enseignement, dans ses livres, Abélard rencontra plus d'une fois la théologie, qui touchait alors à tout. Le plus grand homme de l'Église en ce temps-là et un de ses grands docteurs dans tous les temps, saint Bernard, crut voir l'hérésie s'y glisser; il dénonça les écrits du brillant professeur. Le concile de Soissons fit brûler son livre sur la *Trinité* (1122); et le concile de Sens le condamna encore en 1140. Il mourut deux ans après moine à Cluny. Son éloquence, sa lutte contre saint Bernard le rendirent alors célèbre; ses malheurs et l'amour d'Héloïse ont fait vivre son nom dans le peuple jusqu'à nos jours[1].

CHAPITRE XXII.

LOUIS VII DIT LE JEUNE (1137-1180).

Louis VII (1137-1180), son mariage avec Éléonore de Guyenne. — Louis le Gros laissait six fils. Trois entrèrent dans l'Église; deux autres furent, l'un, Robert, chef de la maison de Dreux, l'autre, Pierre, chef de celle de Courtenay, qui existe encore en Angleterre. L'aîné, Louis VII, dit le Jeune, avait contracté, avant la mort de son père, un brillant mariage. Il avait épousé Éléonore de Guyenne, héritière du Poitou et du duché d'Aquitaine. Il s'était, en effet, établi que les femmes pouvaient hériter des fiefs, recevoir hommage, juger et conduire leurs vassaux à la guerre. Cette loi que, durant 330 années la maison de France n'eut pas besoin d'appliquer, et qu'elle repoussa quand la lignée directe de Hugues Capet vint à s'éteindre, fut une des causes les plus actives de

1. FAITS DIVERS. L'abbaye Saint-Victor donna à l'Église, au douzième siècle, 7 cardinaux, 2 archevêques, 6 évêques et 54 abbés. — Fondation, en 1114, de l'abbaye de Clairvaux par saint Bernard. — En 1127, concile de Nantes, qui condamne l'exercice du droit de bris ou d'épaves, et concile de Narbonne, qui oblige les juifs à porter une rouelle de drap sur la poitrine, afin qu'on pût toujours les reconnaître.

la ruine des familles féodales que la guerre décimait sans relâche. Les femmes portèrent par mariage les fiefs de maison en maison, jusqu'à ce qu'ils arrivassent, pour la plupart, dans celle de France qui durait toujours, tandis que les autres s'éteignaient. Cette fois, la dot d'Éléonore était la plus belle qu'eût encore reçue un de nos rois. Ce n'était pas moins que la moitié de la France méridionale. Malheureusement Louis VII ne la conserva pas.

Continuation de la politique de Louis le Gros (1137-1147). — Louis le Jeune continua la politique de son père. « Les églises d'Angoulême, de Cluny, de Clermont, du Puy, de Vézelay, ayant imploré sa protection, dit Suger, il les couvrit du bouclier de sa protection, et saisit pour les défendre la verge du châtiment. » Un comte de Châlons, un sire de Montjai, d'autres encore, furent dépouillés de leurs fiefs à cause de leurs violences. Une guerre contre le comte de Champagne eut une autre cause. Le pape avait nommé son propre neveu à l'archevêché de Bourges, sans tenir compte du droit royal de présentation. Louis chassa de son siége le nouveau prélat, à qui le comte de Champagne donna asile. Le roi avait contre ce seigneur un ancien grief. Dans une tentative qu'il avait faite pour mettre la main sur Toulouse, le comte de Champagne lui avait refusé ses services. Louis le Jeune saisit l'occasion d'humilier ce vassal peu docile : il entra en armes sur ses terres, les ravagea et y brûla la petite ville de Vitry. Treize cents personnes réfugiées dans l'église périrent dans l'incendie.

La seconde croisade (1147). — C'était là un événement qui n'était que trop ordinaire; mais il pesa sur la conscience du roi, et, pour l'expier, Louis prit la croix. Son père avait dû en partie ses succès à cette circonstance que les plus riches seigneurs avaient épuisé toutes leurs ressources pour aller à Jérusalem, et que beaucoup n'en étaient point revenus. C'était donc une faute de renoncer à ce système. Mais aucun roi n'avait pris part à la première croisade; leur réputation, leur piété en souffraient. L'empereur d'Allemagne voulait cette fois partir; le roi de France ne pouvait rester en arrière et abandonner ce royaume, fondé par des Français aux bords du Jourdain, où la discorde, la corruption, s'étaient glissées, et qui déjà penchait vers la ruine, sous le poids des maux intérieurs et des attaques du dehors.

Les Atabecks d'Alep venaient d'enlever Édesse en y massa-

crant toute la population chrétienne, et Noureddin menaçait la Palestine. Malgré les prudents conseils de l'abbé Suger, Louis résolut de se mettre à la tête d'une seconde expédition à la terre sainte. La croisade fut prêchée en France et en Allemagne par saint Bernard ; mais déjà le zèle était bien refroidi. Une taxe générale, établie sur tout le royaume, et sur toute condition, nobles, prêtres ou manants, causa beaucoup de murmures ; à Sens, les bourgeois tuèrent l'abbé de Saint-Pierre le Vif, seigneur d'une partie de leur ville, à cause d'un impôt qu'il voulait lever. « Le roi, dit un contemporain, se mit en route au milieu des imprécations. » On avait offert à saint Bernard le commandement de l'expédition ; il se souvint de Pierre l'Ermite et refusa.

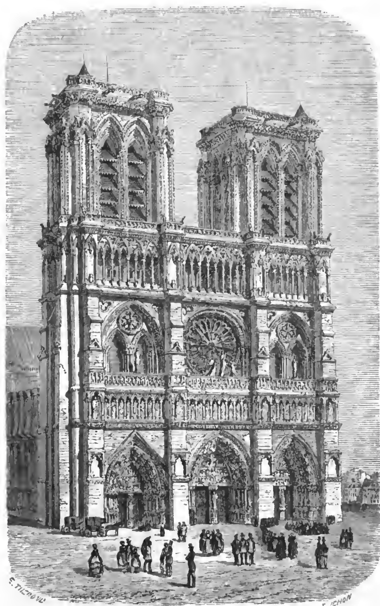
Louis, après avoir pris l'oriflamme à Saint-Denis, s'achemina par Metz et l'Allemagne vers Constantinople. L'empereur Manuel envoya de fort loin des députés à sa rencontre. Nos seigneurs féodaux s'indignèrent des basses adulations de ces Grecs ; un d'eux les interrompit en disant : « Ne parlez pas si souvent de la gloire, de la piété, de la sagesse du roi ; il se connaît et nous le connaissons. Dites brièvement ce que vous voulez. » Ce que voulait Manuel, effrayé qu'il était, c'est que les croisés lui prêtassent serment de fidélité. Ils y consentirent encore, non sans laisser échapper, comme la première fois, de sourdes menaces. Déjà les Allemands étaient au milieu de l'Asie Mineure. Mais, trahis par leurs guides grecs, ils s'égarèrent dans les défilés du Taurus, et y tombèrent sous l'épée des Turcs. Conrad revint presque seul à Constantinople.

Louis, averti du péril, prit route le long de la mer et l'assura d'abord par la victoire du Méandre. Mais, aux environs de Lodicée, on entra dans les montagnes. L'ineptie des chefs et l'indiscipline des soldats amenèrent un premier désastre. Le roi faillit périr et combattit longtemps seul, tous les seigneurs qui faisaient son escorte ayant été tués, « nobles fleurs de France, dit un chroniqueur, qui se fanèrent avant d'avoir porté leurs fruits sous les murs de Damas. » A Stalie on jugea qu'il n'était pas possible d'aller plus loin. Le roi, les grands montèrent sur des vaisseaux grecs pour achever par mer leur pèlerinage, abandonnant la multitude des pèlerins, qui périrent sous les flèches des Turcs, ou qui accusant le Christ de les avoir trompés, se firent musulmans. Trois mille échappèrent ainsi à la mort.

Louis, arrivé à Antioche, ne songea plus aux combats, mais à accomplir son vœu de pèlerin, à prier sur le saint sépulcre et à terminer au plus vite cette malencontreuse entreprise. Sans plus écouter les prières que lui adressaient pour le retenir le prince d'Antioche et le comte de Tripoli, il précipita sa marche vers Jérusalem. Le peuple, les princes, les prélats sortirent au-devant de lui, portant des branches d'olivier et chantant : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » Il fallait cependant faire quelque chose et tirer au moins une fois l'épée en terre sainte. On proposa l'attaque de Damas. C'est une des villes saintes de l'islamisme et la perle de l'Orient. Entourée de jardins immenses qu'arrosent les divers bras du Barradi et qui forment autour d'elle une forêt d'orangers, de citronniers, de cèdres et d'arbres aux fruits dorés et savoureux, elle est la capitale du désert, et, pour la Syrie, un boulevard ou une menace perpétuelle, selon qu'elle est entre des mains amies ou hostiles. L'attaque parut d'abord réussir ; on enleva les jardins, mais les princes chrétiens se disputèrent la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Le choix du comte de Flandre pour prince de Damas indisposa les autres. On servit avec moins de zèle une cause devenue celle d'un seul homme, et on donna le temps aux secours musulmans d'arriver, à l'ours de montrer qu'il avait encore dents et ongles. Il fallut lever le siége et rentrer en Palestine. L'Europe revit encore bien peu de ceux qui étaient partis. La première croisade avait du moins atteint son but, elle avait délivré Jérusalem ; la seconde avait inutilement répandu le sang chrétien. Après elle, la Palestine se trouva plus faible, l'islamisme plus fort, et les croisés ne rapportèrent de leur entreprise que la honte, ou comme Louis VII, du déshonneur.

Divorce de Louis VII (1152) ; vastes possessions du roi d'Angleterre en France. — Au retour, le roi trouva ses États paisibles, grâce à l'habile administration de Suger. Mais il répudia sa femme Éléonore, qui alla porter son duché de Guyenne à Henri Plantagenet, comte d'Anjou, duc de Normandie et héritier de la couronne d'Angleterre (1152). Lorsque, deux ans plus tard, Henri fut entré en possession de son héritage, et qu'il y eut ajouté la Bretagne par le mariage d'un de ses fils avec la fille unique du comte de ce pays, il se trouva maître de presque toute la France occidentale.

Diversions favorables à Louis VII. — Le roi de France pouvait trembler pour sa couronne. Mais Henri II, forcé de



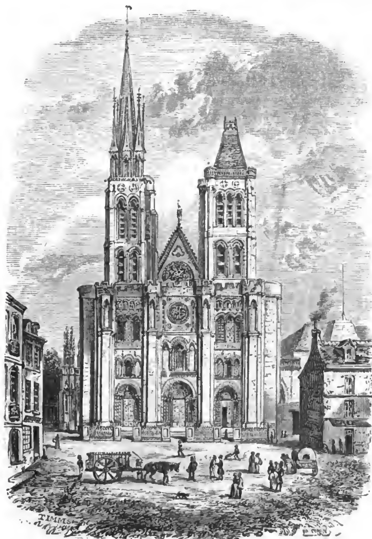
Notre-Dame de Paris.

respecter en lui son suzerain, s'il voulait obtenir de ses vassaux le même respect, hésitait à l'attaquer. Un jour il menaçait Toulouse, Louis accourt avec quelques chevaliers et se jette dans la place. Henri recule aussitôt parce que la ville était peuplée et forte, mais aussi pour ne pas se rencontrer sur la brèche avec celui que le droit féodal lui interdisait de combattre, Louis trouva moyen encore de se défendre en soutenant les révoltes continuelles des quatre fils de Henri II contre leur père. Il eut un autre allié que les violences du roi d'Angleterre lui donnèrent, un saint. Des officiers de ce prince assassinèrent au pied même de l'autel l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket (1170). L'évêque mort fut plus redoutable qu'il ne l'eût jamais été vivant. Louis demanda au pape que le martyr fût vengé ; et, pour prévenir une excommunication , Henri consentit à toutes les humiliations qu'on lui imposa. Il passa ses derniers jours à combattre ses sujets, ses fils et le roi de France.

Administration de Louis VII ; Suger. — Louis était plutôt un moine sur le trône qu'un roi actif et résolu. Cependant il seconde encore le mouvement communal. Vingt-cinq chartes sont souscrites de son nom. Mais, comme son père aussi, il n'en voulut point sur ses terres. A Orléans, un mouvement de Bourgeois fut durement réprimé. Il aida même parfois les seigneurs à faire dans leurs domaines ce qu'il faisait dans les siens ; ainsi l'abbé Pons, qui renversa, après sentence du roi, la commune de Vézelay, dont nous avons encore la dramatique histoire. L'ordre, que Louis tâcha de faire régner, favorisa pourtant les progrès de la population urbaine. Sous lui, dit un chroniqueur, un grand nombre de villes furent bâties, et beaucoup d'anciennes s'agrandirent. Des forêts tombèrent, et de vastes espaces furent défrichés. Il confirma les antiques priviléges de la *hanse*, ou société des marchands de Paris ; et le pape Alexandre III posa, en 1163, la première pierre de la cathédrale de cette ville, l'église de Notre-Dame. Louis VII fit couronner, de son vivant, son fils Philippe Auguste, et attacha le privilége du sacre à la cathédrale de Reims. Les *pairs* prirent séance à la cérémonie[1].

1. On appela plus particulièrement *pairs de France* les possesseurs des grandes seigneuries qui relevaient directement de la couronne. Leur nombre fut fixé, sous Louis VII, à 12 : les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guyenne, les comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse, l'archevêque de Reims et les évêques de Laon, Noyon, Châlons, Beauvais et Langres. Les vassaux immédiats du roi dans le duché de France, relevant du duc, non du roi, n'étaient pas pairs de France.

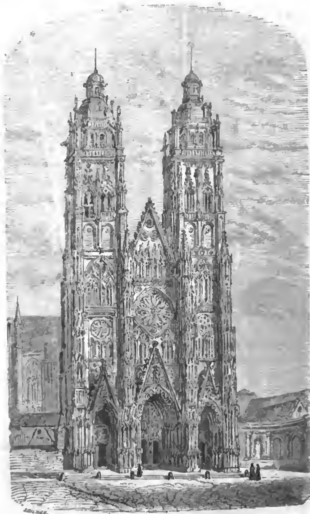
Suger, né de parents pauvres, aux environs de Saint-Omer, fut recueilli par les moines de Saint-Denis. Il mérita, par



Portail de l'église de Saint-Denis.

son sens droit, par l'activité de son esprit, par son dévouement aux intérêts du roi et du royaume, l'amitié de Louis VI, qui avait été son condisciple à l'abbaye, et la confiance de

Louis VII. Élu par les moines abbé de Saint-Denis, pendant un voyage qu'il faisait à Rome, il renonça au faste dont les prélats s'entouraient, et employa toutes ses ressources à décorer



Cathédrale de Tours.

l'intérieur de l'église et à rebâtir les tours et le portail construit par Dagobert[1]. Louis VII l'appela à gouverner l'État

1. La dédicace eut lieu en 1140. Le cintre roman domine encore dans toute

pendant sa croisade; il montra la même modestie et une habileté qui mit l'ordre dans les finances du roi et la paix dans le royaume. Il est vrai que le départ de tant de turbulents seigneurs rendait la tâche facile; et si l'on a placé le nom de Suger parmi ceux des trois ou quatre grands ministres dont la France s'honore, il faut reconnaître qu'il n'y a point à comparer ses services avec ceux de Sully, de Richelieu et de Colbert. Du moins il avait comme eux le sentiment des devoirs de la royauté et le besoin de l'ordre. On a vu plus haut ses paroles à Louis VI; je rappellerai sa lettre à Louis VII pour le presser de revenir de la croisade; il l'adjura, par le serment de son sacre, « de ne pas abandonner plus longtemps le troupeau à la fureur des loups [1]. »

Sous le règne de Louis le Jeune fut commencée la cathédrale actuelle de Tours qui avait été déjà deux fois brûlée, en 561 et en 1166. L'archevêque Joscion en posa la première pierre, en 1170, mais elle ne fut achevée qu'en 1547; Henri IV appelait ses deux tours de beaux bijoux auxquels il ne manquait que des étuis. Il est inutile d'ajouter que dans ce monument, qu'on mit quatre siècles à bâtir, tous les styles se retrouvent, depuis le roman, au pied des tours, jusqu'à la renaissance qui en couronne la cime.

la construction de Suger, qui fut reprise et terminée au treizième siecle. La grande flèche, frappée par la foudre en 1837, a été démolie en 1846.

1. FAITS DIVERS. On attribue à Suger la rédaction des fameuses chroniques de Saint-Denis, qui réunirent en corps d'histoire les chroniques antérieures, et furent ensuite continuées de règne en règne. Malheureusement les premiers rédacteurs ne mirent aucune critique dans ce travail, et mêlèrent tant de fables à leur récit que la connaissance de nos origines en fut faussée pour des siècles. Apparition de la fleur de lis sur les monnaies royales. Toutefois il a été remarqué que la couronne de Frédégonde était terminée par des fleurs de lis, et son sceptre par un lis champêtre. Plusieurs couronnes de rois carlovingiens portent le même ornement.



SIXIÈME PÉRIODE.

PREMIÈRE VICTOIRE DE LA ROYAUTÉ SUR L'ARISTOCRATIE FÉODALE.

(1180-1328.)

CHAPITRE XXIII.

PHILIPPE AUGUSTE ET LOUIS VIII (1180-1226)[1].

Caractère de cette période. — Du neuvième au douzième siècle, le roi vivait toujours, mais la royauté n'existait plus, les pouvoirs publics, qui auraient dû rester dans sa main, étant devenus des pouvoirs domaniaux exercés par tous les grands propriétaires. A cette révolution qui avait brisé pendant trois siècles l'unité du pays, en succède une autre qui s'efforce de réunir les membres épars de la société française, et d'enlever aux seigneurs les droits usurpés par eux pour les rendre à la royauté, ce qui fera du roi le seul juge, le seul administrateur, le seul législateur du pays. Cette révolution commence avec Philippe Auguste et saint Louis, qui reconstituent un gouvernement central, et n'est accomplie qu'avec Louis XIV, parce que divers incidents, aux quatorzième et quinzième siècles, la guerre de Cent ans, au seizième, les guerres de religion, suspendent ce grand travail intérieur.

1. Ouvrages à consulter : la *Vie de Philippe Auguste*. par Rigord et Guillaume Le Breton; *la Philippide*, poëme par Guillaume Le Breton; *Histoire de la conquête de Constantinople*, par Villehardouin; *Faits et gestes de Louis VIII*, par Nicolas de Bray; *Chronique* de Guillaume de Nangis ; *Histoire de la croisade contre les Albigeois*, par Pierre de Vaulx-Cernay ; *Chroniques* de Guillaume de Puy-Laurens.

Philippe Auguste (1190-1223); acquisition de plusieurs provinces. — Philippe II, surnommé Auguste à cause de sa naissance dans le mois d'août, monta sur le trône à quinze ans. Ses proches, ses vassaux crurent avoir bon marché d'un enfant; il les trompa par son activité et sa résolution. Le résultat des guerres qu'il eut à soutenir fut l'acquisition, en 1185, des comtés d'Amiens, de Vermandois et de Valois. L'Artois, qui lui était échu en 1191 par héritage de sa femme, porta jusqu'aux frontières de la Flandre le domaine immédiat de la couronne. Le duc de Bourgogne, le sire de Beaujeu, le comte de Châlons, qui pillaient les églises, furent contraints de les respecter. Il chassa les juifs, en prenant pour lui leurs terres et maisons (1182), et fit brûler nombre de patérins ou hérétiques. Enfin une insurrection des *cottereaux*, bandes de brigands qui ravageaient le centre de la France, fut étouffée par des troupes royales, unies aux habitants des communes, et expiée par de cruels supplices.

Troisième croisade (1190-1191). — Philippe, comme son père, entreprit une croisade. Il s'agissait de recouvrer Jérusalem tombée, en 1187, aux mains des infidèles. Huit rois, tous français, y avaient régné depuis Godefroy de Bouillon. Le dernier, Guy de Lusignan, venait d'être fait prisonnier par Saladin à la bataille de Tibériade. La chrétienté fit un puissant effort; Richard Cœur-de-lion, roi d'Angleterre, et Philippe Auguste partirent ensemble. L'empereur Frédéric Barberousse les avait précédés. On ne dépassa pas Saint-Jean d'Acre, qui fut repris.

Rivalité de Philippe Auguste et de Richard. — Durant le long siége de cette ville, la mésintelligence éclata entre les deux rois. Philippe, éclipsé par son brillant rival, se hâta de regagner la France pour y travailler à la ruine de la trop puissante maison d'Angleterre. Il s'entendit avec un frère que Richard avait laissé, Jean Sans-terre, espérant tous deux partager ses dépouilles. Mais Richard, sorti de la prison où l'empereur d'Allemagne l'avait retenu contre toute foi, voulait se venger de son frère et de son rival. Le premier acheta son pardon en égorgeant une garnison française qu'il avait introduite dans un château; pour Philippe Auguste, il accepta la guerre. Elle commença en Normandie avec violence. Richard, troubadour et roi, la faisait et la chantait tout ensemble. Il battit Philippe près de Gisors, mais sans tirer grand parti de la victoire. Le pape Innocent II s'interposa et leur fit signer

une trêve de cinq ans (janvier 1199). Deux mois après, Richard était tué d'un coup de flèche au siége du château de Chalus en Limousin, où il voulait ravir un trésor que le seigneur de ce château avait trouvé.

Condamnation de Jean Sans-terre; acquisition de plusieurs provinces (1204). — Le frère du Cœur-de-lion lui succéda (1199). Le roi de France, aussitôt devenu l'ennemi de son ancien allié, soutint contre lui un prétendant, le jeune Arthur, fils d'un frère aîné de Jean Sans-terre; et, lorsque Jean eut poignardé celui-ci de sa propre main, Philippe cita le meurtrier à comparaître par-devant les douze grands vassaux de la couronne ou pairs du royaume. Sur son refus, il confisqua ses fiefs, entra avec une armée en Normandie, que Jean ne défendit pas, et prit le château Gaillard, forte place bâtie par Richard, et qui résista six mois. Le pape, Innocent III, voulut imposer la paix aux deux rois; Philippe gagnait trop à cette guerre contre un lâche ennemi pour n'y pas persister; il répondit fièrement au pontife, et, poussant vivement ses succès, mit la main sur toutes les villes de la province, même sur Rouen « la très-riche cité, pleine de nobles hommes et chefs de toute la Normandie. » L'Anjou, la Touraine et le Poitou furent aussi aisément réunis au domaine royal. C'étaient les plus brillantes conquêtes qu'un roi de France eût encore faites (1203-1204).

Victoire de Bouvines (1214). — Quelque lâche qu'il fût, Jean ne pouvait se résigner à tant de honte. Il forma une vaste coalition. Pendant qu'il attaquerait lui-même la France par le sud-ouest, l'empereur d'Allemagne, Othon IV, les comtes de Flandre et de Boulogne, avec tous les princes des Pays-Bas, devaient l'attaquer par le nord. Mais la France se leva pour repousser l'invasion étrangère. Le fils du roi, Louis, alla faire tête au roi anglais dans le Poitou; et Philippe, avec le restant de la chevalerie et les milices des communes du nord, marcha au-devant de l'ennemi, qu'il rencontra près du pont de Bouvines, sur la Marq, entre Lille et Tournai (27 juillet). Les chefs ennemis, entourés de forces qu'on porte à 100 000 hommes, étaient si assurés de vaincre, qu'ils se partageaient d'avance le pays.

Le péril où était le roi de France explique un fait que l'histoire a singulièrement dénaturé. On a représenté Philippe Auguste plaçant sa couronne sur l'autel et disant : « Elle est au plus digne. » Je ne crois pas à cette représentation théâtrale,

mais je croirais volontiers au récit suivant d'un ancien chroniqueur : « Le roi, rapporte-t-il, demanda une messe; quand elle fut dite, il fit apporter pain et vin et fit tailler des soupes, et en mangea une, et puis il dit à tous ceux qui autour de lui étaient : « Je prie à tous mes bons amis qu'ils mangent avec « moi en souvenance des douze apôtres qui, avec Notre-Sei- « gneur, burent et mangèrent; et, s'il y en a aucun qui pense « mauvaiseté ou tricherie, qu'il ne s'approche pas. » Alors s'avança messire Enguerrand de Coucy et prit la première soupe, et le comte Gauthier de Saint-Pol la seconde, et dit au roi : « Sire, on verra bien de ce jour si je suis un traître. » Il disait ces paroles parce qu'il savait que le roi l'avait en soupçon à cause de certains mauvais propos. Le comte de Sancerre prit la troisième soupe, et les autres barons après; et il y eut une si grande presse, qu'ils ne purent tous arriver au buffet qui contenait les soupes. Quand le roi le vit, il en fut grandement joyeux, et il dit aux barons : « Seigneurs, vous êtes tous « mes hommes et je suis votre roi, quoique je soie, et je vous « ai beaucoup aimés.... Pour ce, je vous prie, gardez en ce « jour mon honneur et le vôtre. Et, si vous voyez que la cou- « ronne soit mieux employée en l'un de vous que en moi, je « m'y ôterai volontiers et le veuille de bon cœur. » Lorsque les barons l'ouïrent ainsi parler, ils commencèrent à pleurer, disant : « Sire, pour Dieu, merci! Nous ne voulons roi sinon « vous. Or, chevauchez hardiment contre vos ennemis, et nous « sommes appareillés de mourir avec vous[1]. »

Cependant les deux armées restèrent quelque temps à peu de distance l'une de l'autre sans oser commencer l'action, et les Français se retiraient par le pont de Bouvines, pour marcher sur le Hainaut, quand l'ennemi, attaquant l'arrière-garde, les obligea à faire face.

Philippe, dit son chapelain Guillaume le Breton, qui, pendant l'action, resta derrière le roi à chanter des psaumes, Philippe se reposait à ce moment sous un arbre, proche d'une chapelle, et son armure défaite; au premier bruit du combat, il entra dans l'église pour y faire une courte prière, s'arma promptement et sauta sur son destrier, avec une aussi grande joie que s'il dût aller à noce ou à fête; alors on commença à

1. *Chronique de Reims*, publiée par M. L. Paris, p. 148. Cette sorte de communion avant la bataille était alors habituelle. Duguesclin, avant le combat, mangeait toujours trois soupes (trois tranches de pain) dans du vin, en l'honneur de la Trinité. Les preux du roman de Perceval faisaient tous la même chose. Fournier, l'*Esprit dans l'histoire*, p. 43-47.

crier par les champs : Aux armes, hommes de guerre, aux armes! et les trompettes sonnèrent. Le roi se porta en avant, sans attendre sa bannière, l'oriflamme de Saint-Denis, tissu de soie d'un rouge éclatant, qui était ce jour-là porté par un très-vaillant homme, Galon de Montigni. L'évêque élu de Senlis, Guérin, ordonna les batailles, de manière que les Français eussent le soleil à dos, tandis que l'ennemi l'eut dans les yeux. Trois cents bourgeois de Soissons, vassaux de l'abbé de Saint-Médard, et qui servaient à cheval, commencèrent l'action à l'aile droite, en chargeant audacieusement les chevaliers de Flandre. Ceux-ci hésitent quelque temps à lutter avec des hommes du petit peuple. Cependant le cri de *mort aux Français!* poussé par un d'eux, les anime, et les Bourguignons, conduits par leur duc, étant venus renforcer les gens de Soissons, la mêlée devient furieuse. C'est de ce côté que combattait le comte Ferrand.

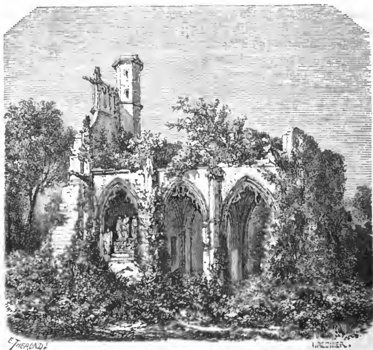
Quand l'action avait commencé, les milices des communes étaient déjà au delà de Bouvines, elles repassèrent le pont en toute hâte, coururent du côté de l'enseigne royale et vinrent se placer au centre, en avant du roi et de sa bataille. Les chevaliers allemands, au milieu desquels était l'empereur Othon, chargèrent ces braves gens et passèrent au travers pour percer jusqu'au roi; mais les plus renommés des hommes d'armes de France se jetèrent au-devant d'eux et les arrêtèrent. Pendant cette mêlée les fantassins allemands passèrent derrière les cavaliers et arrivèrent à l'endroit où était Philippe. Ils l'arrachèrent de son cheval, et, pendant qu'il était renversé à terre, essayèrent de le percer par la visière de son casque ou le défaut de son armure. Montigni, qui portait l'enseigne de France, élevait et agitait sa bannière pour appeler au secours : quelques chevaliers et les gens des communes accoururent. On délivra le roi, on le remit sur un destrier et il se rejeta dans la mêlée. L'empereur à son tour faillit être pris. Guillaume des Barres, le plus brave et le plus fort chevalier de toute l'armée, l'heureux adversaire de Richard Cœur-de-lion, qu'il avait deux fois terrassé, tenait déjà Othon par son heaume et le frappait violemment, quand un flot d'ennemis se rua sur lui. Ne pouvant lui faire lâcher prise, ni l'atteindre, ils tuèrent son cheval pour le renverser lui-même à terre; mais il se dégagea à temps, et seul, à pied, comme un lion furieux, se fit avec son épée et son poignard un large vide autour de lui. Othon du moins put fuir et s'échapper.

A la droite, le comte de Flandre, Ferrand, était tombé blessé aux mains des Français; au centre, l'empereur avec ses princes allemands fuyait. Mais à la gauche, Renaud de Bourgogne et les Anglais tenaient bon. Ils avaient fait plier les gens de Dreux, du Perche, du Ponthieu et du Vimeu. A cette vue, dit le poëte chroniqueur, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, s'afflige, et comme il tenait par hasard une massue à la main, oubliant sa qualité d'évêque, il frappe le chef des Anglais, l'abat et avec lui bien d'autres, brisant les membres, mais ne versant pas le sang, et recommandant à ceux qui l'entouraient de dire que c'était eux qui avaient fait ce grand abatis, de peur qu'on ne l'accusât d'avoir violé les canons et commis une œuvre illicite pour un prêtre. Les Anglais furent bientôt en pleine déroute, à l'exception de Renaud de Boulogne qui avait disposé une troupe de sergents à pied en double cercle hérissé de longues piques. Il s'élançait de là comme d'un fort ou s'y réfugiait pour reprendre haleine. A la fin son cheval fut blessé, il tomba lui-même et fut pris : cinq autres comtes et vingt-cinq seigneurs bannerets étaient déjà captifs.

Le retour du roi à Paris fut une marche triomphale; partout sur son passage les églises retentissaient d'actions de grâces, et l'on entendait les doux chants des clercs mêlés au bruit des cloches et aux sons harmonieux des instruments de guerre. Les maisons étaient tendues de courtines et de tapisseries; les chemins jonchés de rameaux verts et de fleurs nouvelles. Tout le peuple, hommes et femmes, enfants et vieillards, accouraient aux carrefours des chemins; tous voulaient voir le comte de Flandre qui, blessé et enchaîné, était couché dans une litière, et ils lui disaient : « Ferrand, te voilà ferré maintenant et lié, tu ne regimberas plus pour ruer et lever le talon contre ton maître. » A Paris, les bourgeois et la multitude des clercs, des écoliers et du peuple, allèrent à la rencontre du roi, chantant des hymnes et des cantiques. Ils firent une fête sans égale, et le jour n'y suffisant pas, ils festoyèrent la nuit avec de nombreux luminaires, en sorte que la nuit paraissait aussi brillante que le jour. Les écoliers firent durer la fête une semaine entière. Pendant ces réjouissances les milices communales, qui s'étaient si bien comportées dans la bataille, vinrent en pompe remettre leurs prisonniers au prévôt de Paris. Cent dix chevaliers étaient tombés entre leurs mains, sans les petites gens. Le roi leur en donna une partie pour les mettre à rançon; il enferma le reste au grand et au petit Châtelet de

Paris. Ferrand fut détenu dans la nouvelle tour du Louvre; il y resta treize ans (1214). Près de Senlis s'éleva l'*abbaye de la Victoire*, dont les ruines subsistent encore.

Philippe semble n'avoir pas tiré de ce grand succès tous les résultats qu'il pouvait donner. Il n'acquit aucune terre nouvelle; la Flandre resta à la femme de Ferrand, le comté de Boulogne à la fille de Renaud, et Jean d'Angleterre acheta une trêve qui lui laissa la Saintonge et la Guyenne. Mais il avait



Ruines de l'abbaye de la Victoire.

repoussé une invasion formidable, fait fuir devant lui un empereur et un roi, déjoué les mauvais desseins de plusieurs grands vassaux, enfin donné à la dynastie capétienne le baptême de gloire qui jusqu'alors lui avait manqué, et révélé la France à elle-même. Ce triomphe, en effet, fit éclater dans le pays quelque chose que l'on ne connaissait pas, l'esprit national, le patriotisme : sentiment faible encore, malgré l'explosion de la joie publique, et qui plus d'une fois paraîtra

s'éteindre, mais pour reparaître avec une énergie victorieuse. Il y a maintenant en France une nation et un roi.

Activité guerrière de la noblesse. — La noblesse signala encore sous ce règne son activité guerrière par deux grandes entreprises : la quatrième croisade, qui changea l'empire grec en empire français, et la guerre contre les Albigeois, qui rattacha à la France les indociles populations du midi. Philippe ne prit part ni à l'une ni à l'autre expédition. Il laissa les nobles user leurs ressources et leur turbulence dans ces guerres qui profitaient doublement à la France, et par l'ordre qu'elles permettaient d'établir dans le royaume et par la gloire dont elles couvraient au loin son nom. « J'ai aux flancs, écrivait-il au pape qui le pressait de se croiser contre les Albigeois, j'ai aux flancs deux grands et terribles lions, l'empereur Othon et le roi Jean; aussi ne puis-je sortir de France. »

Quatrième croisade (1202-1204). — La quatrième croisade, que le sénéchal du comté de Champagne, Villehardouin, fit et raconta, fut une entreprise particulière. Depuis le mauvais succès de la troisième croisade, on oubliait Jérusalem, et, au lieu de ces pieuses expéditions, on ne voyait dans le monde chrétien que guerre entre les rois et les peuples. L'Angleterre, l'Allemagne, la France, jadis unies pour la délivrance du saint sépulcre, étaient armées les unes contre les autres. L'empereur Othon IV était excommunié, Philippe Auguste l'avait été, Jean le sera. Tous ces excommuniés songeaient peu à la terre sainte. Le grand pape Innocent III voulut la leur rappeler; il fit prêcher une croisade, promettant la rémission de leurs péchés à ceux qui serviraient Dieu un an. Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, en fut le prédicateur. Il vint à un tournoi qu'on célébrait en Champagne, et son ardente parole fit prendre la croix à tous les princes et chevaliers qui s'y trouvaient. Cette fois encore les rois se tinrent à l'écart, le peuple aussi. On résolut de faire route par mer et on députa à Venise pour louer des vaisseaux (1201). La république demanda 85 000 marcs d'argent et la moitié des conquêtes que feraient les chevaliers. Comme ils ne purent payer si grosse somme, Venise leur accorda du temps, à condition qu'ils l'aideraient à prendre Zara en Dalmatie. Ils y consentirent (1202). Ce premier compte ainsi réglé on put partir. Mais où aller? Les échecs des deux dernières croisades montraient qu'il fallait avoir un point d'appui pour opérer sûrement en Palestine; et

ce point d'appui devait être l'Égypte ou l'empire grec. Les Vénitiens persuadèrent à leurs alliés que les clefs de Jérusalem étaient au Caire ou à Constantinople. Il y avait du vrai dans cette pensée, mais il y avait surtout un intérêt commercial. La possession du Caire donnait aux marchands de Venise la route de l'Inde, celle de Constantinople leur assurait le commerce de la mer Noire et tout l'Archipel. On se décida pour Constantinople, où un jeune prince grec, Alexis, s'offrit à les conduire, à condition qu'ils rétabliraient sur le trône son père, Isaac l'Ange, qui en avait été précipité (1203).

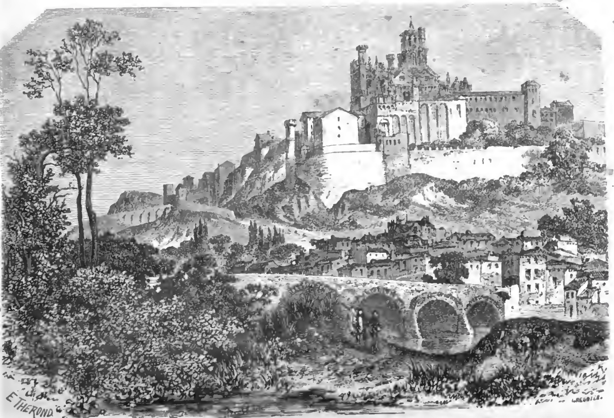
Quand les Français arrivés en vue de Constantinople aperçurent ses hauts murs, ses églises innombrables qui étincelaient au soleil avec leurs dômes dorés, et que leurs regards se furent promenés, dit Villehardouin, « et de long et de large sur cette ville qui de toutes les autres était souveraine, sachez qu'il n'y eut si hardi à qui le cœur ne frémit..., et chacun regardait ses armes, que bientôt en auront besoin. » Sur le rivage s'alignait une magnifique armée de 60 000 hommes. Les croisés comptaient sur une bataille terrible. Des barques les conduisirent à terre tout armés. Avant même de toucher la plage, « les chevaliers sortent des vaisseaux et saillent en la mer jusqu'à la ceinture, tout armés, les hommes lacés, les glaives ès mains et les bons archers, et les bons sergents, et les bons arbalestriers. Et les Grecs firent mult grand semblant de les arrêter. Et quand ce vint aux lances baisser, les Grecs leur tournent le dos et s'en vont fuyant et leur laissent le rivage. Et sachez que oncques plus orgueilleusement nul pas ne fut pris. » Le 18 juillet, la ville fut emportée d'assaut, et le vieil empereur, tiré de son cachot, fut rétabli sur le trône. Alexis avait fait aux croisés les plus brillantes promesses; pour les tenir, il mit de nouveaux impôts et exaspéra si bien ce peuple débile, qu'il étrangla son empereur, en fit un autre, Murtzuphle, et ferma les portes de la ville. Les croisés l'attaquèrent aussitôt. Trois jours leur suffirent pour y rentrer (12 avril 1204); cette fois ils la mirent à sac. Tout un quartier, une lieue carrée de terrain, fut brûlé. Que de chefs-d'œuvre alors périrent!

Fondation d'un empire français à Constantinople (1204-1261). — Constantinople prise, on se partagea l'empire. Baudouin IV, comte de Flandre, fut élu empereur. Boniface, marquis de Montferrat, fut élu roi de Macédoine; Villehardouin, maréchal de Romanie, et son neveu prince d'Achaïe.

Il y eut des ducs d'Athènes et de Naxos, des comtes de Céphalonie, un sire de Thèbes, de Corinthe. Venise garda un quartier de Constantinople, avec tous les ports de l'empire et toutes les îles. C'était une nouvelle France qui s'élevait avec ses mœurs féodales à l'extrémité de l'Europe. Mais ces croisés étaient trop peu nombreux pour garder longtemps leur conquête. En 1261, l'empire latin s'écroula. Cependant, jusqu'à la fin du moyen âge et aux conquêtes des Turcs, il subsista, dans certaines portions de la Grèce, un reste de ces principautés féodales si étrangement établies par les Français du treizième siècle sur le vieux sol de Miltiade et de Léonidas.

Croisade contre les Albigeois (1208). — La croisade contre les Albigeois fut plus directement profitable que celle de Constantinople. Le midi de la France s'était depuis longtemps séparé du nord. On a vu ses tentatives pour se constituer à part au temps de Dagobert, Charles Martel, Pépin, Charlemagne, Charles le Chauve et Hugues Capet. Il avait une autre langue, d'autres mœurs. Le commerce y avait amené l'aisance parmi les bourgeois, le luxe parmi les seigneurs; et les uns et les autres, réunis sans jalousie ni haine dans les charges municipales, donnaient la paix au pays. Mais dans ces riches cités, dans ces cours brillantes qu'animaient les chants des troubadours, les doctrines religieuses étaient aussi légèrement traitées que les mœurs. L'hérésie perçait de toutes parts. Le pape Innocent III organisa contre elle l'inquisition, tribunal chargé de rechercher et de juger les hérétiques, en s'aidant de la torture, et qui a immolé d'innombrables victimes humaines, sans réussir à tuer l'hérésie, parce que le bûcher est un mauvais moyen de faire triompher la vérité.

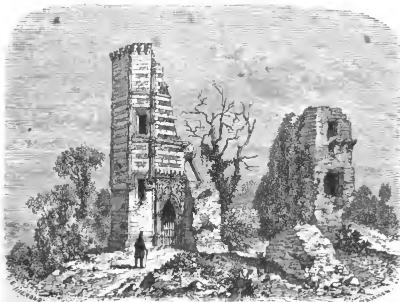
Cependant l'inquisition ayant elle-même échoué, le pape fit prêcher une croisade. Les chevaliers du nord de la France, grossiers et barbares à côté de ceux du midi, saisirent l'occasion de se venger d'une supériorité odieuse. Ils s'enrôlèrent en foule dans l'espoir de piller les riches cités dont on leur avait dit tant de merveilles. Un comte des environs de Paris, Simon de Montfort, était leur chef. La guerre fut sans pitié. A Béziers, 15 000 personnes furent égorgées. Partout ailleurs à proportion. Le puissant comte de Toulouse, les vicomtes de Narbonne, de Béziers furent dépossédés (1209); le roi d'Aragon, venu à leur secours, fut tué à la bataille de Muret (1213). Le légat du saint-siége offrit leurs fiefs aux puissants barons qui avaient fait cette croisade; ils refusèrent de prendre ce bien



Béziers.

taché de sang. Le légat les donna à Simon de Montfort, et déclara que les veuves des hérétiques possédant des fiefs nobles ne pourraient épouser que des Français [1] durant les dix années qui allaient suivre. La civilisation du midi, étouffée par ces rudes mains, périt. La gaie science, comme les troubadours appelaient la poésie, ne pouvait plus chanter sur tant de ruines sanglantes.

Dans leur misère, les gens de la langue d'oc se souvinrent



Ruines du château de Montfort [2].

du roi de France. Montpellier se donna à lui, et Philippe envoya son fils Louis leur montrer la bannière de France. Louis y retourna une seconde fois après la mort de Simon de Montfort, tué devant Toulouse, et le fils du comte, Amaury de Montfort, offrit au roi de lui céder les conquêtes de son père, qu'il ne pouvait plus défendre contre l'universelle réprobation

1. La *France* proprement dite ne comprenait alors qu'une partie des pays situés entre la Somme et la Loire. Ce dernier fleuve séparait à peu près les pays où *oui* se disait *oyl* de ceux où il se disait oc, la langue d'oyl de la langue d'oc.
2. Ces ruines consistent en deux tours, dont l'une est du seizième siècle.

de ses nouveaux sujets. Philippe, alors sur le bord de la tombe, repoussa cette offre, qui fut acceptée cinq ans plus tard.

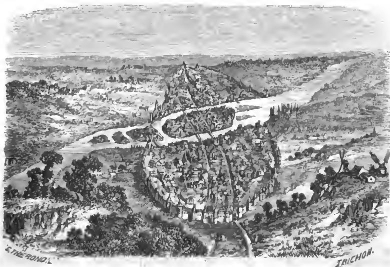
Expédition d'Angleterre (1216).— En rentrant vaincu, humilié dans son île, après la bataille de Bouvines, Jean y avait trouvé ses barons soulevés. Toute l'Angleterre était en armes : nobles et bourgeois, clercs et laïques, donnant à l'Europe féodale le grand exemple de leur union, forcèrent le roi à signer la grande charte des libertés anglaises (1215). Jean recourut au pape Innocent III, qui, de son autorité, déclara la grande charte non avenue et releva le roi de ses serments. Jean commença aussitôt la guerre contre ses barons, qui appelèrent à l'aide le fils de Philippe Auguste, Louis, neveu de Jean par sa femme Blanche de Castille. Innocent III menaça Philippe Auguste de l'excommunication, et le roi feignit de vouloir arrêter son fils. Mais Louis lui répondit : « Sire, je suis votre homme lige pour les terres que vous m'avez baillées en France, mais point ne vous appartient de décider du sort du royaume d'Angleterre. » Louis continua donc son entreprise, et, le 30 mai 1216, débarqua en Angleterre, malgré une excommunication du pape. Cette sentence, dont l'effet, à force d'être répété, commençait à s'affaiblir, n'eût point empêché le prince français de réussir sans la mort du roi Jean. Celui-ci laissait pour successeur un enfant, Henri III. Les barons comprirent que mieux valait pour leur cause ce roi enfant qu'un prince étranger peu disposé sans doute à respecter, après la victoire, leurs privilèges, et qui serait au besoin aidé des forces de la France. Louis fut donc peu à peu abandonné et contraint de revenir en France en 1217.

Administration intérieure. — Philippe Auguste avait glorieusement rempli son règne de 43 ans. Le domaine royal doublé par l'acquisition du Vermandois, de l'Amiénois, de l'Artois, de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou et d'une partie de l'Auvergne, les 73 *prévôtés*, dont il se composait en 1223, placées sous la surveillance des *baillis;* la féodalité attaquée dans un de ses plus ruineux privilèges, le droit de guerre privée, par l'établissement de la *quarantaine le roy*[1]; Paris embelli, pavé, ceint d'une muraille [2],

1. C'était une trêve forcée de 40 jours entre le meurtre commis ou l'injure reçue, et la vengeance qu'en tiraient les offensés. Dans l'intervalle, les passions s'apaisaient, le roi pouvait intervenir et justice être faite. Cette ordonnance est aussi attribuée à saint Louis, qui la renouvela et la fit exécuter sévèrement, s'il ne la publia pas le premier.

2. Cette enceinte, formée d'un mur de 8 pieds d'épaisseur, flanquée de 500 tours, percée de 13 portes e défendue par un fossé, commençait sur

doté de halles et surveillé par une meilleure police ; le Louvre commencé, l'université de Paris [1] constituée avec de grands priviléges et les archives fondées, l'autorité de la cour des pairs consacrée par un exemple mémorable, la condamnation du roi d'Angleterre, enfin la royauté apparaissant de nouveau comme pouvoir législateur, et les ordonnances reprenant le caractère de généralité pour tout l'État, qu'elles n'avaient plus depuis les derniers capitulaires de Charles le Simple ; tels sont les actes de Philippe Auguste. Il avait mis la royauté hors



Paris sous Philippe Auguste.

de tutelle, au grand profit de l'ordre, de l'industrie, du commerce, qu'il encouragea, c'est-à-dire au profit d'elle-même et du peuple.

la rive droite de la Seine, un peu au-dessus de l'emplacement actuel du pont des Arts. La porte Saint-Honoré se trouvait dans la rue de ce nom, à la hauteur du temple de l'Oratoire. L'enceinte allait au nord jusqu'à la porte Saint-Denis et finissait au quai des Célestins, à la hauteur du lycée Charlemagne ; au sud elle commençait à la Tournelle et remontait par les rues des Fossés-Saint-Bernard et Saint-Victor, aux portes Saint-Jacques et Saint-Michel, et allait gagner, par le carrefour Buci, la tour de Nesle, sur l'emplacement du palais Mazarin.

1. Elle s'appelait l'Étude de Paris, et ne prit le nom d'université que vers 1250. En 1181, le pape Alexandre IV chargea un cardinal et les archevêques de Rouen et de Reims de dresser les règlements qui lui furent donnés. Les élèves et les professeurs de l'université de Paris n'étaient justiciables que du tribunal ecclésiastique.

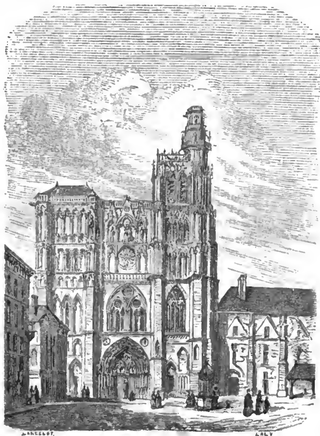
Relations de Philippe avec la cour de Rome. — Ce prince avait cependant encouru les censures de Rome. Il avait épousé en secondes noces Ingeburge de Danemark (1193); mais, le lendemain même du mariage, il la répudia. Un concile d'évêques prononça la nullité de cette union, et Philippe épousa aussitôt Agnès de Méranie. Il y avait là un grand scandale. Un homme, parce qu'il était roi, se jouait de l'honneur d'une femme, d'une pauvre étrangère, sans défenseur. Philippe crut tout terminé par la sentence des évêques. Mais Ingeburge en appela au pape, et Innocent III prit en main,



Porte Saint-Honoré.

au nom de la morale et de la religion outragées, la cause de celle que tous abandonnaient. Philippe résista. Le pape lança l'interdit sur son royaume. Alors partout les offices cessèrent; les peuples furent sans prières, sans consolations. En vain le roi chassa de leurs siéges les évêques qui observaient l'interdit, il dut plier devant le mécontentement universel qui menaçait sa couronne : il renvoya Agnès de Méranie, qui mourut de douleur, et reprit Ingeburge en 1213. Un de ces grands exemples que le christianisme seul a donnés avait donc été de nouveau offert aux peuples.

Philippe céda, et eut raison ; dans une autre circonstance, il résista, et eut raison encore. C'était en 1203. Il envahissait les fiefs que Jean avait perdus par sa félonie. Innocent III le menaça des anathèmes de l'Église s'il allait plus avant. Philippe s'assura du concours de ses grands vassaux, et se fit donner par écrit l'engagement qu'ils prirent de le soutenir



Cathédrale de Sens.

dans cette cause envers et contre tous, même contre le seigneur pape, puis continua son entreprise.

Dans ces deux circonstances, le pape et le roi font tour à tour appel à l'opinion publique et au bon droit; l'un en intéressant le peuple à la cause de la moralité, l'autre en intéressant les barons aux légitimes prérogatives de la couronne.

C'est un progrès, et on voit que nous commençons à sortir des temps où la force seule régnait.

Philippe Auguste avait fait rebâtir, en 1184, la cathédrale de Sens. La tour septentrionale porte encore tous les caractères de l'architecture du douzième siècle. La seconde tour, commencée en 1267, n'a été terminée qu'en 1535.

Louis VIII (1223-1226). La France du midi ramenée sous l'autorité du roi. — Philippe Auguste était mort à Mantes, le 14 juillet 1223, âgé seulement de 59 ans. Le règne de son fils ne fut que la continuation du sien. Louis VIII avait été un instant, du vivant de son père, proclamé roi, dans Londres, par les barons anglais révoltés, et deux fois il s'était croisé contre les Albigeois. Devenu roi de France, il poursuivit ces deux guerres. Sur les Anglais, il conquit ce que Philippe Auguste n'avait pas pris du Poitou, l'Aunis, la Rochelle, Limoges, Périgueux; dans la langue d'oc, il alla prendre Avignon. Le pays, depuis le Rhône jusqu'à quatre lieues de Toulouse, lui fit soumission; et il mit des sénéchaux ou des baillis à Beaucaire, à Carcassonne et à Béziers. Ainsi, tout le midi, à l'ouest du Rhône, moins la Guyenne et Toulouse, reconnaissait l'autorité royale. Il n'y avait plus deux Frances; l'œuvre de l'unité territoriale avançait.

Louis VIII mourut au retour de cette expédition, à l'âge de 39 ans, au château de Montpensier, en Auvergne. Il donna par son testament 100 sous à chacune des 2000 léproseries de France et 20 000 livres aux 200 hôtels-Dieu. Il avait, en 1224, affranchi tous les serfs du fief d'Étampes. Ces affranchissements se multiplieront jusqu'à Louis X, qui déclarera qu'il ne devrait pas y avoir de serfs en France.



CHAPITRE XXIV.

SAINT LOUIS (1226-1270)[1].

Saint Louis. — Voici le vrai héros du moyen âge, un prince aussi pieux que brave, qui aimait la féodalité, et qui lui porta les coups les plus sensibles; qui vénérait l'Église, et qui sut au besoin résister à son chef; qui respecta tous les droits, mais suivit par-dessus tout la justice; âme candide et douce, cœur aimant, tout rempli de la charité chrétienne, et qui condamnait à la torture le corps du pécheur pour sauver son âme; qui sur la terre ne voyait que le ciel, et qui fit de son office de roi une magistrature d'ordre et d'équité. Rome l'a canonisé et le peuple le voit encore assis sous le chêne de Vincennes rendant justice à tout venant. Ce saint, cet homme de paix fit plus, dans la simplicité de son cœur, pour le progrès de la royauté, que les plus subtils conseillers et que dix monarques batailleurs parce que le roi, après lui, apparut au peuple comme l'ordre même et la justice incarnés.

Régence de Blanche de Castille (1226-1236). — Depuis plus d'un siècle, l'épée de la royauté, qui était celle de la France, était vaillamment portée. Mais le fils de Louis VIII était un enfant de 11 ans. Une coalition de grands vassaux se forma aussitôt pour profiter de sa minorité. Heureusement la régente Blanche de Castille, sa mère, était à la fois habile et courageuse. Elle gagna un des confédérés, le puissant comte de Champagne, Thibaut; puis le sauva avec l'armée royale des attaques de ses anciens alliés. En reconnaissance de ce service, elle obtint de Thibaut, devenu, par héritage, roi de Navarre, les importants comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre. Un traité, signé en 1229, assura à un frère du roi l'héritage du comte de Toulouse, et un mariage ménagé entre

1. Ouvrages à consulter : *Mémoires* de Joinville ; *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont ; *Histoire d'Angleterre*, de Mathieu Paris ; elle s'arrête à 1259, mais fournit pour notre propre histoire de précieux renseignements que Joinville ne donne pas ; *Histoire des Croisades*, par Michaud.

un second frère de saint Louis et l'héritière de la Provence prépara pour une autre époque la réunion de ce pays à la France. Déjà des sénéchaux royaux étaient établis à Beaucaire et à Carcassonne, de sorte que le roi se trouvait maître par lui-même ou par ses frères d'une grande partie du midi de la France. La majorité de saint Louis fut proclamée en 1236; mais la sage régente conserva la plus grande influence sur l'esprit de son fils et sur la direction des affaires.

Croisade particulière (1239). — Le grand pontificat d'Innocent III avait rendu une énergie nouvelle à l'Église et au sentiment religieux. L'esprit des croisades, qui s'était éteint durant la rivalité de Philippe Auguste avec Richard Cœur-de-lion et Jean Sans-terre, venait de se réveiller. En 1235, on avait recommencé à prêcher la guerre sainte en France, et comme trop souvent, avant de partir pour Jérusalem, on avait inauguré l'expédition par le massacre de ceux dont les pères avaient cloué la sainte victime sur la croix du Golgotha. Partout on égorgeait les juifs; le concile de Tours fut obligé de prendre ces malheureux sous sa protection. Les hérétiques trouvèrent moins de pitié. Thibaut, comte de Champagne, en fit brûler, en une seule fois, 183 sur le mont Aimé, près de Vertus. Au reste, cette croisade, dont Thibaut lui-même et les ducs de Bourgogne et de Bretagne firent partie, réussit mal. Les croisés furent battus à Gaza, en Palestine, et ceux qui revinrent ne rapportèrent que l'honneur d'avoir rompu quelques lances en terre sainte.

Fermeté de Louis IX à l'égard de l'empereur et du pape. — Jusqu'à sa guerre contre les Anglais, on voit peu agir saint Louis. Mais en 1241, l'empereur Frédéric II ayant retenu des prélats français qui se rendaient à Rome pour un concile, saint Louis réclama avec fermeté leur mise en liberté : « Puisque les prélats de notre royaume n'ont, pour aucune cause, mérité leur détention, lui écrit-il, il conviendrait que Votre Grandeur leur rendît la liberté; vous nous apaiserez ainsi; car nous regardons leur détention comme une injure, et la majesté royale perdrait de sa considération si nous pouvions nous taire dans un cas semblable.... Que votre prudence impériale.... ne se borne pas à alléguer votre puissance ou votre volonté, car le royaume de France n'est pas si affaibli qu'il se résigne à être foulé aux pieds par vous. » L'empereur relâcha ses prisonniers. Quelque temps auparavant, Louis avait refusé de recevoir, pour lui-même et pour un de

ses frères, la couronne impériale de Frédéric II que le pape lui offrait. Il avait également refusé au pontife de modifier une ordonnance royale de 1234 qui restreignait la juridiction des tribunaux ecclésiastiques, mesure nécessaire, car ces cours



Cathédrale de Lyon.

en étaient venues à juger beaucoup plus de causes civiles que les tribunaux laïques.

Victoire de Taillebourg (1242); traités de 1258 et 1259. — Cet homme, qui parlait si fermement, agit de même quand il fut forcé de prendre les armes. Attaqué en 1242

par les Anglais, qui favorisèrent la révolte de quelques-uns de ses barons, saint Louis les battit à Taillebourg et à Saintes. Peut-être serait-il venu à bout de les chasser de France; il refusa de pousser sa victoire. Les acquisitions faites depuis un demi-siècle avaient triplé l'étendue du domaine royal; mais elles lui semblaient entachées de violence. C'était le profit de deux confiscations. Par scrupule de conscience, il laissa au roi d'Angleterre, en vertu d'un traité qui ne fut signé qu'en 1259, à son retour de la croisade, le duché de Guyenne, c'est-à-dire Bordeaux, Limoges, Périgueux, Cahors, Agen, la Saintonge au sud de la Charente, et la Gascogne, à charge d'hommage envers la couronne. Afin de prévenir les parjures, il obligea les seigneurs qui tenaient des fiefs des deux couronnes à opter entre les deux souverains. La limite était également incertaine au sud. Il la fixa par un traité avec le roi d'Aragon, et le comté de Barcelone cessa de relever de la couronne de France (1258).

Concile œcuménique de Lyon (1245). — En 1245, le pape Innocent IV, chassé d'Italie par l'empereur Frédéric II, vint se réfugier à Lyon et y tint dans la grande église de Saint-Jean, cathédrale de cette ville, le treizième concile œcuménique, auquel assistèrent 140 évêques. Le pape y déposa solennellement l'empereur et exhorta les princes chrétiens à marcher à la délivrance du saint sépulcre. Les chrétiens de Palestine avaient été, l'année précédente, écrasés par les Kharizmiens à la journée de Gaza, et Jérusalem était de nouveau tombé aux mains des infidèles.

Première croisade de saint Louis (1248-1254); Joinville. — Saint Louis n'avait pas attendu l'appel des pères du concile pour prendre la croix. Durant une maladie qui le mit aux portes du tombeau en 1244, il fit vœu d'aller en terre sainte. Sa mère et ses conseillers combattirent en vain cette résolution imprudente. Louis laissa de nouveau le pouvoir à la reine Blanche et s'embarqua à Aigues-Mortes, petite ville qui communiquait alors, comme aujourd'hui, par un étang, avec la Méditerranée, et que le roi acheta aux moines de l'abbaye de Psalmodi, afin d'avoir un port à lui sur cette mer; car Marseille appartenait à son frère, le comte de Provence. Beaucoup de croisés s'embarquèrent pourtant dans cette dernière ville, entre autres le sénéchal de Champagne, l'ami du roi, le sire de Joinville, qui est avec Villehardouin le premier en date, comme en mérite, de nos anciens prosa-

teurs. Ce n'était pas sans quelques regrets qu'il avait consenti à suivre son maître. En descendant à Marseille, il repassa devant son château. « Mais, dit-il, je n'osai oncques tourner la face devers Joinville, de peur d'avoir trop grand regret et que le cœur ne me faillit de ce que je laissois mes deux enfants et mon beau chastel de Joinville que j'avois fort au cœur. » Sur les bords du Rhône, il vit un château « que le roy avoit fait abattre, pour ce que le sire avoit grand bruit de mauvais renom, de destrousser et piller tous les marchands et pellerins qui là passoient. »

Joinville raconte encore avec la plus charmante naïveté son



Porte d'Aigues-Mortes.

embarquement et la grand'peur que la mer lui fit : « Nous entrasmes au mois d'août celui an, en la nef, à la roche de Marseille, et fut ouverte la porte de la nef pour faire entrer nos chevaulx, ceulx que nous devions mener oultre mer. Et quand tous furent entrez, la porte fut reclouse et estouppée, ainsi comme l'on vouldroit faire un tonnel de vin : pour ce quant la nef est en grand mer toute la porte est en eauë. Et tantost le maistre de la nau s'écria à ses gens qui estoient au bec (la proue) de la nef : « C'est votre besongne preste. Sommes-nous « à point? » Et ils dirent que oy vraiment. Et quand les prebstres et clercs furent entrez, il les fist tous monter au chasteau de la nef, et leur fist chanter au nom de Dieu, que nous voul-

sist bien conduire. Et tous à haulte voix commencèrent à chanter ce bel hymne : *Veni, Creator spiritus*, tout de bout en bout, et en chantant, les mariniers firent voile de par Dieu. Et incontinent le vent s'entonne en la voile, et tantost nous fist perdre la terre de vue, si que nous ne vîmes plus que le ciel et la mer; et chascun jour nous esloignasmes du lieu dont nous étions partiz. Et par ce, veux-je bien dire, que icelui est bien fol, qui sut avoir quelque chose de l'autrui, et quelque péché mortel en son âme, et se boute en un tel danger. Car si on s'endort au soir, l'on ne sait si on se trouvera le matin au sous de la mer. »

Quand cinq siècles plus tard, les soldats de la France suivaient sur les mêmes flots un grand capitaine, chaque soir se réunissaient autour de lui, à bord de *l'Orient*, les généraux, les savants qu'il avait amenés, et des discussions ingénieuses ou érudites sur la science ou les lettres, charmaient les ennuis de la longue traversée. A bord du vaisseau de saint Louis il n'y avait pas tant de science; on causait pourtant aussi, on discutait, et la différence des temps ne se marque nulle part plus clairement que dans les préoccupations si contraires de ces hommes de deux âges, de ces pèlerins de la foi et de la science. « Sénéchal, dit un jour le roi, quelle chose est-ce que Dieu? — Sire, c'est si souveraine et si bonne chose, que meilleure ne peut être: — Vraiment, c'est moult bien répondu, car cette réponse est écrite en ce livret que je tiens en ma main. Autre demande vous ferois-je; savoir : Lequel vous aimeriez mieux être lépreux et ladre, ou avoir commis un péché mortel? — Et moi, dit Joinville, qui oncques ne lui voulut mentir, je lui répondis que j'aimerois mieux avoir fait trente péchés mortels que d'être lépreux. Quand les frères furent départis de là, il me rappela tout seul et me fit seoir à ses pieds et me dit : « Comment avez-vous osé dire ce que vous m'avez dit? » Et je lui réponds que encore je le dirois. Et il va me dire : « Ha fou musart, musart, vous y êtes déçu; car vous savez « qu'il n'est lèpre si laide que d'être en péché mortel. Et vous « prie que, pour l'amour de Dieu, premier, et pour l'amour « de moi, reteniez ce dit en votre cœur. »

Saint Louis avait fait réunir pendant deux années de grandes provisions dans l'île de Chypre. L'armée partit de là sur 1800 vaisseaux, grands et petits, pour l'Égypte. Damiette, à l'une des bouches du Nil, fut enlevée (7 juin 1249), mais on perdit un temps précieux avant de marcher sur le Caire. Cinq

mois et demi de retard rendirent le courage aux mameluks. Les croisés mirent un mois à parcourir les dix lieues qui les séparaient de la ville de Mansourah. Un combat mal engagé dans cette place même coûta la vie à un grand nombre de chevaliers et au comte d'Artois, frère de saint Louis. Quand le prieur de l'Hôpital, dit Joinville, vint demander à saint Louis « s'il savoit aucunes nouvelles de son frère, » le roi lui répondit que « Oui, bien ! c'est à savoir s'il savoit bien qu'il étoit en paradis. » Le prieur essaya de le reconforter en faisant l'éloge de la valeur qu'avait montrée le prince, de la gloire qu'il avait acquise en ce jour : « et le bon roi répondit que Dieu fût adoré de tout ce qu'il avoit fait. Et lors lui commencent à cheoir grosses larmes des yeux à force, dont maints grands personnages qui virent ce, furent moult oppressés d'angoisse et de compassion » (fév. 1250).

Bientôt l'armée fut enveloppée par les ennemis et décimée par la peste. Joinville en fut bien malade « et pareillement l'étoit son pauvre prêtre (chapelain). Un jour advint ainsi qu'il chantoit messe devant le sénéchal couché dans son lit ; quand le prêtre fut à l'endroit de son sacrement, Joinville l'aperçut si très-malade, que visiblement il le voyoit pâmer. » Le sénéchal se leva et courut le soutenir ; « et ainsi acheva-t-il de célébrer sa messe, et oncques puis ne chanta et mourut. » Il fallut se rendre (avril). « Le bon saint homme de roi » honora sa captivité par son courage et inspira à ses ennemis mêmes le respect de ses vertus. Ils le relâchèrent pour une grosse rançon. Libre, il passa en Palestine où il resta trois années, employant son ascendant et son zèle à maintenir la concorde entre les chrétiens, et ses ressources à réparer les fortifications des places qu'ils occupaient encore.

Croisade des pastoureaux (1251). — La nouvelle de ces désastres ne fit qu'accroître en France la popularité du roi ; on ne voulut pas voir ses fautes comme général, on ne pensa qu'aux vertus qu'il avait montrées. Les prélats et les seigneurs l'abandonnent et le trahissent, disait-on, c'est aux petits à le délivrer ; et une foule innombrable de serfs, de paysans, s'assemblèrent pour passer la mer et aller au secours du roi. Ce fut la croisade des *pastoureaux ;* mais ces gens vécurent, sur la route, de pillage ; des meurtres furent commis ; il fallut sévir contre eux. On les chassa comme des bêtes fauves.

Retour de Louis en France (1254). — La nouvelle de

la mort de la régente (décembre 1252) rappela enfin Louis en France. En passant près de Chypre, la galère du roi toucha contre un rocher « qui emporta bien trois toises de la quille. » On conseillait à Louis de passer sur un autre navire : « Si je descends de la nef, dit-il, cinq ou six cents personnes qui sont céans, et qui aiment autant leurs corps comme je fais le mien, n'oseront rester après moi, descendront dans l'île de Chypre et jamais n'auront plus espoir ni moyen de retourner en leurs pays. J'aime mieux mettre moi, la reine et mes enfants en danger et en la main de Dieu que de faire un tel dommage à si grand peuple. » (Joinville.) Belles paroles! Belle action!

Administration de saint Louis. — La royauté capétienne avait fait de tels progrès, que nul seigneur n'eût alors osé dire à ses vassaux : « Venez-vous-en guerroyer sous ma bannière contre le seigneur roi, » bien que ce droit anarchique fût encore reconnu par saint Louis même dans ses *Établissements*, ou corps de lois écrites pour ses domaines. Les comtes de Flandre et de Bretagne et le duc de Guyenne étaient les seuls à peu près qui ne fussent pas descendus à la condition de vassaux dociles; mais la féodalité conservait encore d'immenses prérogatives. Saint Louis les attaqua au nom de la justice et de la religion.

Entraves mises aux guerres privées et au duel judiciaire. — Les *guerres privées* furent à peu près interdites par l'établissement de la *quarantaine le roy* qu'on attribue aussi à Philippe Auguste (voy. p. 302) et par l'*assurement* qu'une des parties pouvait réclamer de l'adversaire ou du suzerain ce qui obligeait de remettre la décision non plus aux armes mais à un tribunal. Comme chrétien, saint Louis ne voulait pas de ces guerres qui envoyaient à Dieu tant d'âmes mal préparées à comparaître devant lui. Comme prince, il voulait arrêter la dévastation des campagnes, « les incendies et les empêchements donnés aux charrues. » Il défendit dans ses domaines, en matière civile, le *duel judiciaire*[1], qui livrait le droit au hasard de la force et de l'adresse. La justice du roi fut ainsi mise à la place des violences individuelles, et les

1. Le *duel judiciaire*, coutume importée en Gaule par les Germains, était un combat entre l'accusateur et l'accusé. Dieu étant supposé le juge de ces combats, la défaite prouvait le crime, la victoire l'innocence. Le vaincu était traîné du *champ clos* au bûcher ou à la potence. On comprend que tant que prévalut l'usage du duel judiciaire, l'ancien droit royal de recevoir l'appel n'existait pas. Il ne pouvait y avoir recours contre le *jugement de Dieu*.

preuves par témoins, les procédures par écrit remplacèrent *les batailles en justice*, car « bataille n'est pas voie de droit. »

Appels et cas royaux. — Les seigneurs rendaient la justice sur leurs terres. Si le vilain ne pouvait *fausser* jugement, le vassal avait le droit d'en appeler au suzerain de la sentence de son seigneur : « pour *défaute de droit*, » quand le seigneur refusait de rendre justice, pour *faux jugement*, quand le condamné croyait avoir été lésé par une sentence injuste. Or, le roi favorisa l'usage d'en appeler directement à sa cour, ce qui subordonnait les justices seigneuriales à la sienne. Le duc de Bretagne conserva seul le dernier ressort. Quand une cause portée devant une justice seigneuriale intéressait le roi, à quelque titre que ce fût, le bailli élevait le *conflit*, comme nous dirions aujourd'hui. et revendiquait le jugement, le roi ne pouvant être justiciable d'un seigneur. Ces causes étaient les *cas royaux*. Il était facile de les multiplier; on n'y manqua point : autant d'enlevé à la justice des seigneurs, autant d'ajouté à la justice du roi.

La cour du roi et des légistes. — La justice royale était primitivement rendue par les principaux vassaux et les grands officiers de la couronne, qui formaient la *cour du roi*. Mais cette cour ayant à juger maintenant sur procédures écrites, fut peu à peu désertée des barons ignorants et laissée par eux aux conseillers clercs, aux légistes que la bourgeoisie fournissait. Ainsi les roturiers entraient dans la *cour du roi ;* ils y formeront bientôt presque seuls le *parlement*, qui sera jusqu'à la Révolution la tête du tiers état, et comme la forteresse d'où partiront tous les coups contre la féodalité.

Justice du roi. — L'envoi dans les provinces de commissaires ou *enquesteurs royaux*, usage renouvelé de Charlemagne, de sages ordonnances sur l'administration, la réforme des monnaies et la police des corps et métiers, prouvent combien sa sollicitude pour le bien général fut vive et soutenue. Ni le rang ni la naissance n'étaient pour lui une excuse. Charles d'Anjou, son frère, s'étant emparé, en le payant, d'un bien dont le possesseur ne voulait pas se dessaisir, Louis l'obligea de le restituer. Un des plus puissants seigneurs du royaume, le sire de Coucy, avait fait pendre trois jeunes gens pour délit de chasse. Tout le baronnage sollicitait pour lui. Il le condamna à une énorme amende. Un seigneur s'écria ironiquement : « Si j'avais été roi, j'aurais fait pendre tous les barons, car le premier pas fait, le second ne coûte rien. » Le roi

l'ayant entendu le rappela : « Comment, Jean, vous dites que je devrois faire pendre mes barons? Certainement je ne le ferai, mais je les châtierai s'ils méfont. »

Cette réputation d'équité du bon roi était si bien assise que les barons anglais, soulevés contre leur prince, prirent Louis pour arbitre de leurs différends, exemples suivis par les comtes de Bar et de Luxembourg. Mais pour les hérétiques, il ne se croyait plus tenu de suivre les inspirations de son cœur. « Aucun, disait-il, s'il n'est grand clerc et parfait théologien, ne doit disputer avec les juifs, mais doit l'homme laïque, quand il ouït médire de la foi chrétienne, défendre la chose non pas seulement de paroles, mais à bonne espée tranchant et en frapper les mécréants à travers du corps tant qu'elle y pourra entrer. » Il punissait les blasphémateurs en leur faisant percer la langue d'un fer rouge.

Pragmatique sanction (1268). — La piété de Louis IX, qui l'a fait mettre au rang des saints, ne l'empêcha pas de publier la *pragmatique sanction*, première base des libertés de l'Église gallicane vis-à-vis du saint-siége[1]. La liberté des élections canoniques y était confirmée et les impositions que la cour de Rome pouvait mettre sur les églises de France y étaient restreintes aux *nécessités urgentes;* elles ne purent être faites que de l'aveu du roi et du clergé.

Affaiblissement des communes. — Saint Louis aimait à rappeler que, durant sa minorité, poursuivi jusque sous les murs de Paris par des vassaux rebelles, il avait été sauvé par les milices de la cité sorties à son secours. Aussi ses relations avec les villes furent-elles réglées par un grand esprit de justice. Il confirma beaucoup de chartes et en corrigea quelques-unes. Mais l'indépendance communale ne lui semblait pas meilleure que l'indépendance féodale, et il favorisa la transformation des communes en villes royales, celles-ci dépendantes et surveillées par le pouvoir suprême, tout en ayant à l'intérieur leurs chefs choisis par elles-mêmes dans de libres élections. Une ordonnance de 1256 prescrivit aux communes de désigner quatre candidats parmi lesquels le roi choisissait le maire, qui chaque année devait venir à Paris rendre compte de sa gestion financière. Enfin, il fut posé en principe qu'il appartenait au roi seul de faire des communes, et que toutes

1. De graves objections ont été faites contre l'authenticité de cette ordonnance.

lui devaient fidélité « contre toute personne pouvant vivre et mourir. » Ainsi les communes allaient disparaître, et avec elles les fiers sentiments, les fortes idées de droit et de liberté que nourrissaient les hommes qui les avaient fondées ou défendues; mais le tiers état commence.

Bourgeois du roi. — C'est autour de la royauté que ce tiers état se forma. Par les *appels*, par les *cas royaux*, le roi avait étendu sa juridiction jusqu'au cœur des plus grandes masses féodales. Son influence y pénétra d'une autre manière. En s'avouant *bourgeois du roi*, un habitant d'une terre seigneuriale put se soustraire à la juridiction de son seigneur.

Commerce, industrie, police. — L'abolition des guerres privées et l'ordonnance de saint Louis qui rendit les seigneurs responsables de la police des routes sur leurs seigneuries ramenèrent un peu de sécurité dans les campagnes. Une autre ordonnance singulièrement favorable au commerce fut celle qui donna cours à la monnaie royale dans la France entière. A Paris, saint Louis institua le guet royal et fit rédiger par le prévôt, Étienne Boileau, les anciens règlements des cent métiers qui existaient dans cette ville, afin de mettre la paix et l'ordre dans l'industrie comme il les mettait dans le pays. Plus tard, ces métiers se groupèrent en grandes corporations; au quinzième siècle, tous les marchands de Paris formaient six corps d'arts et métiers (voy. p. 325).

Dernière croisade de saint Louis. — En l'année 1270, saint Louis entreprit une seconde croisade, où son fidèle Joinville refusa cette fois de le suivre. Elle fut dirigée contre Tunis. Le roi périt de la peste sous les murs de la place avec la plus grande partie de son armée. Il voulut mourir sur un lit de cendres. Naguère, dans une autre maladie qui l'avait mis aux portes du tombeau, il avait appelé son fils auprès de lui et lui avait dit : « Beau fils, je te prie que tu te fasses aimer du peuple de ton royaume, car vraiment j'aimerois mieux qu'un Écossois vînt d'Écosse et gouvernât le peuple bien et loyalement, que si tu le gouvernois mal. »

Conquête de Naples. — Des Français avaient encore fait sous ce prince une grande expédition sans le concours de la royauté. Charles d'Anjou, comte de Provence, appelé par le pape contre le roi Manfred, fils de l'empereur Frédéric II, avait conquis en 1266 le royaume de Naples. Mais les latins avaient, cinq ans plus tôt, perdu Constantinople où les Grecs étaient rentrés. C'était aux conseils intéressés de Charles

d'Anjou qu'avait été due la direction donnée à la dernière croisade, la soumission du bey de Tunis devant garantir la Sicile des courses continuelles des Sarrasins contre cette île.

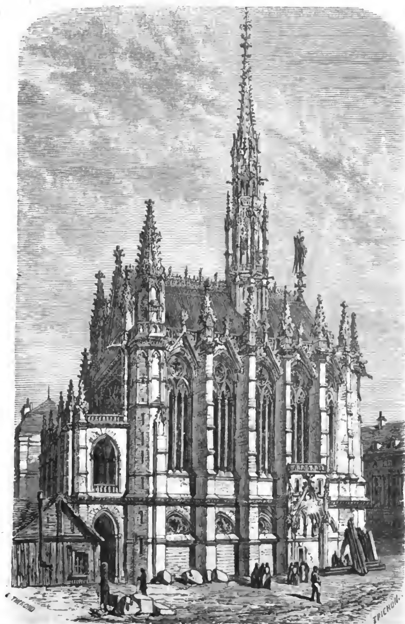
La Sainte-Chapelle, la Sorbonne. — Saint Louis avait fondé l'hospice des *Quinze-Vingts* pour les aveugles et plusieurs hôtels-Dieu, bâti la chapelle de Vincennes et la *Sainte-Chapelle* que nous admirons encore à Paris, près du Palais de Justice, autrefois le palais du roi. On y conservait la couronne d'épines que les Vénitiens lui avait cédée. Son confesseur, Robert de Sorbon, fonda la *Sorbonne*, qui devint une faculté de théologie si célèbre dans toute la chrétienté que Mezeray l'appelle « le concile permanent des Gaules. »

CHAPITRE XXV.

DE LA CIVILISATION AU TREIZIÈME SIÈCLE [1].

Grandeur du treizième siècle. — Le moment le plus remarquable du moyen âge est le treizième siècle. Deux grands papes, Innocent III et Innocent IV, siégent alors dans la chaire de Saint-Pierre, un saint sur le trône de France, et, sur celui de l'Empire, un prince qui dans tous les temps eût fixé sur lui les regards du monde, Frédéric II. La querelle des investitures entre Rome et l'Empire se termine, et l'Italie se détache encore une fois, mais hélas! point pour toujours, de l'Allemagne qui l'étreint. L'Angleterre fonde ses libertés publiques; elle écrit sa grande charte : elle institue son parlement. La

1. Principaux ouvrages à consulter : *Histoire de la civilisation en France*, par M. Guizot, tome V; *Tableau de la littérature française au moyen âge*, par M. Villemain; *Histoire de la littérature française*, par M. Demogeot; *Histoire du droit français*, par M. Laferrière, t. IV; *Dictionnaire des institutions et coutumes de la France*, par M. Chéruel; *Histoire de l'art par les monuments*, par d'Agincourt; *les Arts au moyen âge*, par du Sommerard; *Manuel de l'histoire générale de l'architecture*, par Daniel Ramée; *Dictionnaire de l'architecture*, par Violet-Leduc. Le tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France* se rapporte à la dernière partie du treizième siècle, et renferme le *Roman de la Rose*, des lais, fabliaux, dits et chansons. *Histoire des classes rurales de France*, par H. Doniol, *des classes agricoles*, par Dareste, *des paysans*, par Leymarie, *des classes ouvrières*, par Levasseur.



La Sainte-Chapelle.

croisade a définitivement échoué, excepté en Espagne où les royaumes chrétiens n'ont plus rien à craindre des musulmans; mais les résultats de ces grandes entreprises éclatent maintenant à tous les yeux. Cet immense mouvement d'hommes a amené un grand mouvement de choses et d'idées. Le commerce, l'industrie, les lettres, les arts prennent un essor inconnu; les écoles se multiplient; les études s'étendent, les littératures nationales commencent; de grands noms apparaissent : Albert le Grand, saint Thomas, Roger Bacon, Dante. Sans les guerres qui vont venir, c'est du treizième siècle qu'on aurait daté la Renaissance.

Puissance de la royauté française. — En France, depuis un siècle et demi, d'mmenses changements se sont accomplis. Le grand révolutionnaire à cette époque, c'est le roi, comme l'aristocratie l'avait été avant Hugues Capet, comme le peuple le sera après Louis XIV. Naguère prisonnière dans les quatre ou cinq villes de Philippe Ier, elle avait renversé bien des barrières et elle marchait à grands pas vers le pouvoir absolu. Elle avait imposé à ses turbulents vassaux la paix du roi, la justice du roi, la monnaie du roi, et elle faisait des lois pour tous.

Formation du tiers état. — A cette révolution par en haut avait répondu une révolution par en bas. Le peuple, qui n'était rien, était devenu quelque chose. Au onzième siècle, les manants ne trouvant nulle part de protecteur et de tous côtés l'oppression, s'étaient associés pour se défendre. Ils avaient arraché aux seigneurs le droit de s'administrer eux-mêmes; ils avaient bâti des murailles et des tours, organisé une milice, élu des magistrats. Ils vécurent de la sorte un siècle et demi, dans une fière indépendance, mais aussi dans l'isolement et toujours sur le qui-vive; non moins ennemis de l'ancien seigneur qui n'avait pas oublié ses droits, que de la cité voisine qui faisait concurrence. La royauté arrivant au pouvoir absolu s'inquiéta de ces foyers de libre discussion et d'indépendance. Les habitants eux-mêmes, dégoûtés bien souvent de leurs institutions républicaines par les dépenses qu'elles exigeaient et par les périls où l'isolement les jetait, laissèrent dès le milieu du treizième siècle la royauté intervenir dans leurs affaires et veiller à la gestion de leurs finances (voy. p. 316). Cette intervention deviendra de jour en jour plus grande et les communes peu à peu disparaîtront. Alors au lieu d'être citoyen de sa ville on sera bourgeois du roi. Notre pays

échappa ainsi au danger d'avoir, comme l'Italie, mille républiques et d'être comme elle livré en proie, pendant des siècles, à l'anarchie municipale et à l'étranger. Mais aussi, à un autre point de vue, ce fut une transformation mauvaise, parce qu'on alla trop loin dans ce sens, jusqu'à supprimer ces libertés urbaines par lesquelles la nation aurait eu la forte éducation politique qui lui a toujours manqué.

Cependant le grand mouvement que les communes avaient commencé ne s'arrêta pas. Si l'on ne fit plus de chartes de commune on fit des chartes d'affranchissement. Au douzième siècle, les serfs avaient été déjà admis à témoigner en justice; et des papes, Adrien IV, surtout Alexandre III, dont il reste une bulle célèbre, avaient demandé leur liberté. Au treizième, les affranchissements furent très-nombreux; car les seigneurs commençaient à comprendre ce que Beaumanoir, ce que plusieurs chartes disent nettement, qu'ils gagneraient à avoir sur leurs terres des hommes libres, laborieux, plutôt que d'y garder des serfs paresseux « qui négligent de travailler, en disant qu'ils travaillent pour autruy. »

Ainsi au sein de la population roturière un double mouvement avait lieu, qui, ôtant aux uns des droits exclusifs, et tirant les autres de servitude, tendait à former de tous les non-nobles une classe dont les membres seraient solidaires. Tous les pays ont eu des communes et des serfs, la France seule a eu le tiers état.

Les légistes et le droit romain; opposition contre le droit féodal. — Cette classe nouvelle que l'évêque Adalbéron, sous le roi Robert, ne connaissait point, arrivait à l'existence animée d'un tout autre esprit que celle qui lui avait si longtemps barré la route. Tandis que la société féodale, régie par le privilége, accordait tout à l'aîné et immobilisait les héritages dans les mêmes mains, les bourgeois écrivaient dans leurs chartes quelques-uns des principes du droit rationnel, le partage égal des biens entre tous les enfants.

Le nouveau droit populaire n'aurait pu, tout humble et honteux qu'il était, entrer en lutte avec le droit aristocratique, s'il n'avait trouvé un puissant auxiliaire dans le vieux droit des empereurs romains. Longtemps délaissé, mais non complétement oublié, ce droit reparut au onzième et au douzième siècle avec un grand éclat dans quelques villes d'Italie, surtout à Bologne, où de nombreux écoliers accourus de toute l'Europe se pressèrent autour de la chaire d'Irnerius, le réno-

vateur des études juridiques. Les Français furent des premiers à passer les monts, pour aller, pèlerins de la science, comme leurs pères l'avaient été de la croix, écouter ses doctes leçons ; et bientôt Montpellier, Angers, Orléans avaient eu des chaires de droit romain. Sous Philippe Auguste la compilation de Justinien fut traduite en français; et, tel était l'attrait de cette étude, que des papes, des conciles l'interdirent solennellement aux moines, afin qu'ils ne fussent point par elle détournés de la méditation des livres saints. C'est qu'aussi aux yeux des hommes de ce temps, perdus dans le chaos des lois féodales, le code romain, admirable ensemble de déductions logiques qui ont pour points de départ l'équité naturelle et l'utilité commune, semblait être véritablement, comme ils l'appelaient, la raison écrite. La riche bourgeoisie vouait ses enfants à cette étude où ils trouvaient une arme de guerre contre le régime féodal; et avec ces lois que leur origine et leur antiquité rendaient doublement respectables, les légistes purent travailler de mille manières à l'affranchissement des deux grandes servitudes du moyen âge, celle de l'homme et celle de la terre. Saint Louis a déjà autorisé le Languedoc à suivre le droit romain comme sa loi municipale, d'autres provinces obtiendront la même concession. Dans celles qui garderont leur législation particulière, la loi romaine, tenue en réserve pour être consultée sur tous les cas douteux, pénétrera insensiblement la coutume de son esprit. Ainsi commence, au treizième siècle, cette sourde guerre du droit rationnel, soit romain, soit coutumier, contre le droit aristocratique de la société féodale ; cette guerre, que les légistes soutiennent et dirigent, ne se terminera qu'à la grande date de 1739, par le triomphe de l'équité sur le privilége.

Les manants ne demandaient que la liberté de leur bien et de leur personne, en un mot la liberté civile ; ils ne songeaient pas encore à ce que nous avons plus tard appelé la liberté politique ; et les plus savants d'entre eux acceptaient volontiers cet autre principe du droit romain : l'égalité de tous sous un maître. L'empereur était jadis la loi vivante, *lex animata:* les légistes firent du roi l'héritier des empereurs; et la royauté, de son côté, prit ces légistes pour faire ses scribes, ses procureurs et ses prévôts, pour administrer par eux la France ramenée peu à peu sous sa main.

Ainsi deux puissances étaient en présence: l'aristocratie féodale, qui possédait le sol et la force militaire; la royauté

qui, appuyée sur le tiers état, conseillée par les légistes, s'efforçait de ressaisir tous les pouvoirs qui lui étaient échappés et de rattacher à la couronne les antiques prérogatives de l'autorité impériale. A la mort de saint Louis, on pouvait aisément voir laquelle de ces deux forces l'emporterait; car la royauté apparaissait déjà comme le centre unique de juridiction et de pouvoir, et le tiers état amassait chaque jour, ce qui finit toujours par donner de l'influence, et plus de science et plus de richesse.

Commerce. — Avant les croisades, les villes d'Italie, de Provence et de Catalogne étaient les seules à ne point trop s'effrayer des distances; celles d'Allemagne et de France suivront maintenant les voies qui viennent de s'ouvrir. Au douzième siècle, Troyes en Champagne, Beaucaire dans le Languedoc, Saint-Denis près de Paris, avaient des foires annuelles célèbres dans l'Europe entière. Les marchands de Rouen, d'Orléans, d'Amiens, de Reims, etc., se tenaient en relations avec les riches fabriques de la Flandre et l'immense entrepôt de Bruges. Ceux de Lyon, de Nîmes, d'Avignon et de Marseille allaient deux fois par an chercher à Alexandrie les denrées de l'Orient, qui nous arrivaient aussi par Venise et les villes de l'Allemagne; Bordeaux exportait déjà ses vins pour l'Angleterre et la Flandre; les villes du Languedoc achetaient à Tolède des armes d'une trempe excellente, à Cordoue des tapisseries de cuir chargées d'arabesques. Les marins basques de Bayonne et de Biarritz commençaient la grande pêche, celle de la baleine. Paris avait une *hanse* ou association pour les marchandises qui lui venaient par eau. Philippe Auguste confirma ses privilèges. De là ce vaisseau que la ville garde encore dans ses armes. Saint Louis prit les marchands sous sa sauvegarde.

Industries et cultures nouvelles. — Les croisés rapportèrent aussi d'Orient quelques industries nouvelles: les tissus de Damas, imités à Palerme et à Milan; le verre de Tyr, imité à Venise, qui en fit des glaces pour remplacer les miroirs en métal; l'usage des moulins à vent, du lin, de la soie, de quelques plantes utiles, comme le prunier de Damas, la canne à sucre dont le produit allait remplacer le miel, seul connu de l'antiquité, mais qui ne put être cultivée qu'en Sicile et en Espagne d'où elle passa plus tard à Madère et aux Antilles; enfin le mûrier, qui enrichit l'Italie avant d'enrichir la France.

Les étoffes de coton commencent à cette époque à se ré-



Biarritz, le vieux port.

pandre[1]. Le papier de coton était connu depuis longtemps[2]; le papier de linge le fut à la fin du treizième siècle ; mais ce n'est que depuis le seizième qu'il remplaça généralement le parchemin. Les damasquinures, la gravure des sceaux et des monnaies se perfectionnèrent. On apprit à appliquer l'émail, et l'orfévrerie prit l'essor[3].

Corporations. — Dans les derniers temps de l'empire romain, on voit les ouvriers de même profession s'associer entre eux. Les Germains, de leur côté, apportèrent l'usage des ghildes, dont tous les membres se promettaient leur union, placée sous le patronage d'un dieu ou d'un héros, par des festins, ce qui valait aux membres de la ghilde le nom de *frères du banquet*. Les deux institutions, se mêlant, formèrent les corporations du moyen âge. Charlemagne les défendit; le synode de Rouen, en 1189, les prohiba; mais elles étaient trop une nécessité de ces temps de violence pour ne pas braver toutes les défenses. Les membres d'une corporation trouvaient en effet appui les uns dans les autres, secours pour les vieillards, les veuves, les orphelins. Chacune avait un saint pour patron, ses fêtes, son trésor. Les chefs, les syndics ou jurés, qui faisaient la police du corps, prévenaient les fraudes et veillaient à l'observation des règlements. Ces règlements exigeaient un apprentissage long et sévère, et assuraient aux membres de la corporation le monopole de leur industrie ; de sorte que, pour chaque profession, le chiffre des *maîtres* était fixé par la corporation elle-même. Il résultait de là qu'il n'y avait point de concurrence, puisqu'il n'y avait pas de liberté, et que les prix étaient maintenus à un taux élevé. Mais cette discipline si sévère était nécessaire à l'industrie naissante. Plus tard les corporations furent une gêne ; au treizième siècle elles donnèrent aux artisans la sécurité du travail. La bourgeoisie est sortie de là. Nous avons encore les règlements que saint Louis fit rédiger pour les corporations de Paris. Les chefs de métier avaient la police de leur corps, un certain maniement de fonds et même un pouvoir judiciaire, mais aussi ils furent responsa-

1. Il est fait mention dans le testament d'un comte de la Marche d'Espagne en 1220 d'une robe de coton. Les croisades popularisèrent l'usage de cette substance; mais ce n'est qu'au dix-septième siècle que le coton fournit en France à une industrie de quelque importance. Elle est aujourd'hui la première de l'Europe.

2. On conserve à la Bibliothèque impériale des manuscrits sur papier de coton, du dixième ou onzième siècle.

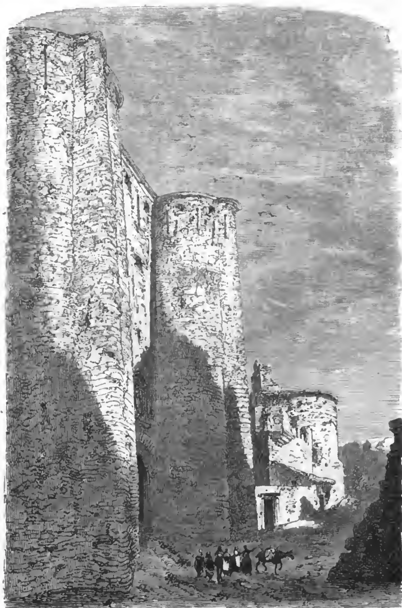
3. Saint Louis rapporta la renoncule, le roi de Navarre la rose de Damas.

bles devant le prévôt des désordres commis au sein de leur corporation.

État des campagnes ; défaut de sécurité. — Les corporations donnaient quelque sécurité à l'industrie des villes, mais l'agriculture n'en avait pas. Les forêts, les landes couvraient de vastes espaces, et ce n'était qu'autour des villes et des bourgs fermés, autour des châteaux forts et des monastères, qu'on trouvait des terres bien cultivées. Car le laboureur n'osait s'aventurer dans la campagne loin de tout lieu de refuge. Crespy en Valois offre un curieux exemple de ce qu'étaient alors beaucoup de villes; il avait un long faubourg dont il était séparé par une ligne fortifiée, et le faubourg lui-même était couvert par une enceinte palissadée. Les bourgeois habitaient la ville ; le faubourg servait, durant l'hiver, de retraite aux paysans, avec leur bétail et leurs instruments d'exploitation; dans les autres saisons, dès que quelque péril se montrait. Ils n'avaient aux champs, pendant les travaux, que des huttes comme celles que nos bûcherons élèvent encore dans les grandes forêts.

Si le paysan prenait de telles précautions, que n'avait pas à craindre le marchand? aussi payait-il, outre les droits de douanes levés aux portes des villes, un droit d'escorte à chaque seigneur dont il traversait les domaines, pour être garanti contre toute rapine. Les négociants par eau étaient également soumis à bien des exactions et en particulier au droit odieux d'épave. Quand un naufrage avait lieu, les seigneurs riverains s'appropriaient tout ce que la mer rejetait, quand même les naufragés arrivaient à la côte avec la cargaison du navire brisé. « J'ai là une pierre plus précieuse que les diamants qui ornent la couronne des rois, » disait un seigneur de Léon, en Bretagne, en montrant un rocher fameux par les naufrages qu'il avait causés. Et l'on ne se faisait pas faute d'aider à la colère de l'Océan, en attirant par de faux signaux les navires sur les écueils.

Efforts pour rétablir la sûreté des routes ; monnaie du roi ; les Juifs et la lettre de change. — On a vu saint Louis renouveler un capitulaire de Charlemagne, qui obligeait les seigneurs prenant péage à entretenir les routes et à garantir la sûreté des voyageurs depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant. Pour faciliter les échanges, le même prince ordonna que la monnaie des quatre-vingts seigneurs qui avaient alors le droit d'en frapper n'aurait pas cours hors de leurs terres,



Porte Narbonnai e à Carcassonne [1].

1. Cette porte, formée de deux énormes tours semi-circulaires, bâties en belles pierres à bossages, forme une complète fortification du treizième siècle.

au lieu que celle de la couronne serait reçue par tout le royaume; c'était un pas vers l'abolition de la monnaie seigneuriale.

L'Église proscrivant le prêt à intérêt, les usuriers pullulaient. C'étaient ordinairement des juifs qui ne pouvaient faire que ce commerce, car on leur interdisait tous les autres. De là une des causes générales de la haine contre eux. Aussi, pour cacher leurs richesses et en même temps les faire circuler aisément, ils inventèrent la *lettre de change*, qui supprima la distance entre les capitaux, comme la vapeur a supprimé l'espace entre les peuples.

Accroissement de la population.— Les gouvernements habiles et réparateurs de Philippe Auguste et de saint Louis, en donnant à la société du moyen âge ce qui lui avait fait le plus défaut jusque-là, un peu d'ordre, de paix et de sécurité, avaient singulièrement favorisé les progrès de la population. Joinville atteste qu'elle s'était considérablement accrue, et il n'y a point à en douter en voyant les grands travaux que ce siècle accomplit et l'activité qu'il porta en toute chose.

Universités. — Il y avait peu d'abbayes importantes qui n'eussent une école, et le douzième siècle avait vu s'élever, dans les limites de l'ancienne Gaule, 702 monastères nouveaux; le treizième en fonda 287. Mais le besoin de s'instruire devenait si général, que ces écoles monastiques ne suffisaient pas. D'autres s'ouvrirent dans toutes les grandes villes. La pénurie et le haut prix des livres rendaient l'enseignement par la parole nécessaire. Dès qu'un maître célèbre élevait quelque part une chaire, les élèves accouraient en foule; mais au moyen âge tout prenait la forme d'une corporation. A Paris, à Angers, à Orléans, à Toulouse, à Montpellier, les maîtres et les disciples s'associèrent et formèrent dans chacune de ces villes, sous le nom d'université, un corps qui eut des priviléges étendus. Celle de Paris tenait ses statuts de Philippe Auguste, en 1215; elle voyait venir à elle les étudiants de tous pays, car la langue qu'on parlait dans les écoles, le latin, était au moyen âge la langue universelle. Elle était divisée en quatre facultés : de théologie, de décret ou de droit canon, de médecine et des arts; la dernière enseignait la grammaire, la rhétorique et la philosophie, c'était le *trivium;* de plus le *quadrivium*, ou l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'astronomie. Le droit romain était étudié principalement à Orléans; la médecine principalement à Montpellier. La faculté des arts élisait le recteur auquel les autres facultés obéissaient.

Des priviléges considérables attiraient les étudiants dans ces universités. Celle de Paris comptait quinze ou vingt mille écoliers qui n'étaient point soumis à l'autorité des magistrats de la ville, qu'on ne pouvait arrêter pour dettes, et qui bien souvent troublaient la cité de leurs querelles ou de leurs débauches, mais du milieu desquels sortirent, au treizième siècle seulement, sept papes et un grand nombre de cardinaux et d'évêques. Depuis la chute de l'empire romain, la science était restée aux mains du clergé, et n'était donnée qu'à ses seuls membres ; les universités la sécularisèrent. Celle de Paris, malgré son surnom de *fille aînée des rois* et de *citadelle de la foi catholique*, aura bientôt, dans toute la chrétienté, une autorité assez grande pour forcer plus d'une fois les rois et les papes à compter avec elle.

La scolastique. — Le moyen âge, dans sa foi profonde, resta longtemps sans demander à d'autres qu'à ses théologiens la solution des grands problèmes que l'âme agite toujours sur elle-même et sur Dieu. Cependant cette curiosité s'éveilla, et de ce jour la philosophie, éteinte depuis six siècles, reparut, mais avec un caractère tout particulier qui lui a valu un nom spécial, la scolastique.

Saint Anselme, au onzième siècle, écrivit à la prière des moines du Bec son *monologue*, où il fait la supposition hardie d'un homme ignorant qui cherche la vérité avec la seule assistance des lumières naturelles. La raison n'y est que l'humble servante de la foi, car c'est dans le but unique de prouver les vérités religieuses qu'Anselme employait les procédés de raisonnement dont Aristote s'était servi pour la découverte des vérités scientifiques. Plus tard, quand des juifs espagnols traduisirent l'arabe en latin, un grand nombre d'ouvrages d'Aristote que l'âge précédent n'avait pas connus, car on n'avait possédé longtemps que diverses parties de l'*Organon*, le treizième siècle fut comme ébloui de ces nouvelles richesses, et le Stagirite régna souverainement dans toutes les chaires de philosophie. Malheureusement l'étude persévérante de ses premiers livres mal compris avait jeté l'esprit du moyen âge dans une voie d'où il eut peine à sortir. On réduisit toute la science à l'art de raisonner, et on plaça l'évidence dans tout syllogisme qui paraissait régulièrement déduit. La scolastique ne fut donc point un certain système de philosophie, je veux dire un seul corps de doctrine sur les grandes questions qui nous intéressent ; elle fut bien plutôt une certaine manière de disserter

sur toutes les questions, en partant de prémisses qu'on recevait toutes faites ou qu'on posait soi-même sans en vérifier au préalable la justesse. Aussi, aucune idée n'en sortit qui agît sur le monde. Elle resta une sorte de gymnastique intellectuelle où le prix de l'effort n'était pas la découverte d'une vérité, mais la victoire gagnée dans des combats de mots, à l'aide de subtiles ou ridicules distinctions et d'un langage barbare que les initiés seuls pouvaient comprendre. On perdit à ces disputes beaucoup de temps et d'efforts ; pourtant l'esprit s'aiguisa et se fortifia dans ces luttes ; l'instrument fut préparé pour des études plus sérieuses.

Le douzième siècle avait retenti des grandes querelles de Roscelin et de saint Anselme, d'Abélard et de Guillaume de Champeaux. Le treizième vit les longs débats de l'Écossais Duns Scot et de l'Italien saint Thomas, qui tous deux étudièrent et enseignèrent à Paris, avec un retentissement immense, partagèrent entre eux l'école et la chrétienté, et agitèrent encore tout le quatorzième siècle par les disputes de leurs partisans les *Scotistes* et les *Thomistes*. Ils avaient été précédés dans l'école de Paris par l'Allemand Albert le Grand, qui fut ensuite évêque de Ratisbonne et à qui son savoir valut la réputation de magicien.

Scot, Thomas et Albert étaient par leur naissance étrangers à la France ; après eux on peut encore citer Vincent de Beauvais, chapelain de saint Louis, non pour la force de son esprit, mais pour l'intérêt que nous offre l'encyclopédie qu'il traça des connaissances de son temps, *Speculum majus*, comme Pline l'avait fait pour les connaissances de l'antiquité. Il faut cependant ajouter que jusqu'au treizième siècle le moyen âge a vécu des débris du savoir antique sans y rien ajouter. Albert le Grand commence déjà à rentrer dans les voies de l'observation ; mais l'invention ne se montre qu'avec Roger Bacon, moine anglais, qui étudia aussi à Paris, et découvrit ou du moins exposa dans ses écrits la composition de la poudre à canon, des verres grossissants, de la pompe à air. Il avait reconnu la nécessité de refaire le calendrier, et les réformes qu'il proposa sont précisément celles qui furent adoptées sous Grégoire XIII. Bacon mourut vers 1294, après avoir passé de nombreuses années en prison comme sorcier et magicien. Ce fut encore à Paris, « dans la cité des philosophes, » que l'Espagnol Raymond Lulle commença à développer son *ars magna*, puissant mais vain effort pour tracer une classification

des sciences et construire une sorte de machine à penser qui stérilisait l'esprit.

Astrologie, Alchimie. — Un des travers de cet âge fut l'astrologie ; il va croissant jusqu'au seizième siècle et ne s'éteindra qu'au dix-septième. Les astrologues prétendaient lire dans les astres les destinées de la vie humaine. Une autre folie était celle des alchimistes qui cherchaient la pierre philosophale, c'est-à-dire les moyens de faire de l'or par la transmutation des métaux. Ces rêveries n'en conduisirent pas moins à d'heureuses découvertes. Quelques astrologues, à force de regarder le ciel, en vinrent à y chercher les lois du mouvement des astres ; les alchimistes ne trouvèrent pas d'or dans leurs creusets, mais des corps nouveaux, ou, chemin faisant, quelque propriété nouvelle des corps déjà connus. Ainsi furent découverts l'art de la distillation des sels, des acides énergiques, les émaux, les verres convexes, dont on fera les lunettes, la poudre à canon, que les Arabes connaissaient déjà, et la boussole, qui nous vint peut-être de la Chine [1].

Sorciers. — Puisque nous parlons des aberrations de la science, il faut parler aussi de celles de l'esprit. Les sorciers pullulaient. Beaucoup de ces malheureux croyaient fermement être en rapport avec le diable, et nombre de fous qu'il eût fallu guérir furent envoyés au bûcher.

Lettres ; progrès de la langue française. — Un signe que la nation française sortait au treizième siècle des limbes du moyen âge, c'est que son idiome se dégageait enfin des formes latines pour prendre son vrai caractère. Le français devenait la langue de la législation ; c'était celle des *Assises*, ou lois du royaume de Jérusalem. Villehardouin, l'historien de la quatrième croisade, Joinville, le biographe de saint

1. Les alchimistes croyaient que les minéraux étaient doués de vie comme les végétaux, et qu'ils se développaient au sein de la terre par des combinaisons nouvelles entre leurs éléments constitutifs, s'élevant sans cesse de l'état imparfait à l'état parfait, convergeant tous à l'or, le métal par excellence. Ils concluaient logiquement de ce faux principe qu'on pouvait aider au travail de la nature et que la science trouverait le moyen de transmuer les métaux, du jour où elle aurait trouvé la substance nécessaire pour accomplir le phénomène, la *pierre philosophale*. Le *grand élixir*, qui devait donner de l'or, des diamants, même la santé et la vie de Mathusalem, fut introuvable ; mais on doit aux alchimistes les premières descriptions de nos métaux usuels et des principaux composés en usage dans les laboratoires et les pharmacies, l'antimoine, le bismuth, l'alcali volatil, le foie de soufre et beaucoup de composés mercuriels, l'oxygène, le phosphore, le zinc, des couleurs minérales et végétales, la purification et la coupellation des métaux précieux, l'introduction en médecine des médicaments métalliques. (Voy. *l'Alchimie et les Alchimistes*, par M. L. Figuier, 1855.)

Louis, l'avaient déjà écrite, et nous lisons encore leurs histoires. Un Vénitien, traduisant en français une chronique de son pays, en 1275, s'excusait de le faire, en disant que la langue française « court parmi le monde et est plus délectable à ouïr que nulle autre. » Dix ans plus tôt, Brunetto Latini, le maître de Dante, écrivait en français son *Trésor*, parce « que la parlure de France est plus commune à toutes gens. »

Les trouvères. — Ainsi dans le même temps que Paris attirait, par l'éclat de son école, les esprits éminents de la catholicité tout entière, la langue vulgaire que les docteurs dédaignaient étendait elle-même son empire bien au delà de nos frontières. Il faut même ajouter que le génie français, qui a été si souvent accusé de stérilité épique, versait alors à tous les pays voisins comme un flot de grande poésie. Les troubadours s'étaient tus depuis que la croisade des Albigeois avait noyé dans le sang la civilisation de la langue d'oc, et on n'entendait plus les virils accents de Bernard de Ventadour ou de Bertram de Born, ni les molles canzones des auteurs de jeux partis[1]. Mais au nord de la Loire, les trouvères composaient encore les *chansons de geste*, véritables épopées qui étaient traduites ou imitées par l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne. De sorte que nous sommes en droit de dire qu'au douzième siècle la domination intellectuelle de l'Europe appartenait incontestablement à la France.

Les plus renommés de ces trouvères étaient Robert Woce, « clerc de Caen, » qui avait écrit, vers 1155, le *Brut*, fabuleuse histoire des rois d'Angleterre; Chrestien de Troyes (après 1160), l'auteur du *Chevalier au lion;* Marie de France, dont il nous reste des *lais*, contes touchants et héroïques, et des chants lyriques, comme ceux d'Audefroy de Bastard, dont chaque romance est tout un petit drame naïf; le comte Quesnes de Béthune, un des ancêtres de Sully, qui fit et chanta la quatrième croisade; le comte de Champagne, Thibaut, qui dans ses vers rechercha et trouva l'harmonie que les troubadours savaient si bien mettre dans les leurs; enfin le pauvre Rutebœuf, contemporain de saint Louis, et le premier type du poëte

1. On appelait *jeux partis* les défis que se faisaient les troubadours ou les trouvères sur diverses questions de galanterie. De là le souvenir de ces *cours d'amour* où se discutaient, dit-on, devant de nobles châtelaines, les procès les plus délicats, les causes les plus raffinées. Ces *cours d'amour* n'ont été qu'une fiction des poëtes ou un jeu de quelques nobles dames, mais jamais une institution sérieuse et durable. (Voy. *Histoire littéraire de la France*, XXIIIe vol.)

de profession que son métier n'enrichit guère, car « il tousse de froid et baille de faim, » et pourtant au milieu de cette misère, gai, mordant, hardi, écrivant sur tout sujet avec un style franc et libre qui annonce Villon.

Fabliaux : Roman de la Rose, etc. — Rutebœuf est le mieux connu de ces auteurs de fabliaux et de contes hardis que nos pères aimaient tant, où le clerc et le noble étaient déjà peu ménagés. Ces attaques se retrouvent dans le fameux poëme du *Renard*, satire de la société féodale, et dans l'ouvrage le plus populaire de ce temps, le *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris, autre contemporain de saint Louis, et de Jehan de Meung, qui ne mourut qu'en 1320. Ils ne craignent pas de dire aux nobles

Que leur corps ne vaut une pomme
Plus que le corps d'un charretier.

C'est même avec assez d'irrévérence qu'ils parlent des commencements de l'autorité royale :

Un grand vilain entre eulx esleurent,
Le plus corsu de quant qu'ils furent,
Le plus ossu et le greigneur (le plus grand)
Et le firent prince et seigneur.
Cil jura que droit leur tiendroit
Se chacun en droit soy luy livre
Des biens dont il se puisse vivre....

Ces hardiesses répondent à la sourde haine qui couve dans le cœur des manants et qui éclatera avec tant de fureur au milieu du siècle suivant, avec le sauvage soulèvement des *jacques*.

Il ne faudrait pourtant pas faire de ces libres conteurs de précoces révolutionnaires. Ils sont la presse de ce temps-là, et on trouve dans leurs vers comme un écho de tous les bruits du jour, de toutes les émotions de la foule. Mais, se gausser et rire, voilà leur grande affaire. Ils jouent même avec ce qu'ils respectent le plus, l'Église, ou, ce dont ils ont la plus grande peur, l'enfer. Je pourrais citer de curieuses preuves de ces naïves témérités; j'aime mieux donner le conte du *Vilain qui conquist Paradis par plait*, et où se retrouve ce bon sens, ce rude sentiment de l'équité qui relèveront Jacques Bonhomme de sa déchéance. « Un vilain meurt sans que diable ni ange s'en inquiète; mais son âme, en regardant à droite vers le ciel,

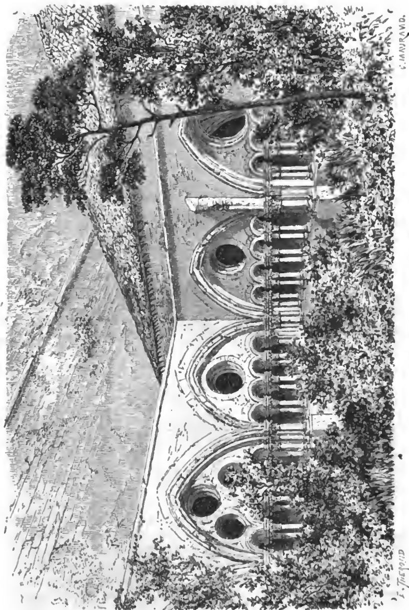
aperçoit l'archange saint Michel conduisant un élu, et le suit jusqu'au paradis. Saint Pierre, après avoir laissé entrer l'élu, repousse, en jurant par saint Guilhain, l'autre âme que personne n'a recommandée.... « Beau sire Pierre, dit l'âme éconduite, Dieu s'est bien trompé quand il vous a fait son apôtre, « et ensuite son portier, vous qui l'avez renié trois fois. Laissez passer plus loyal que vous. » Saint Pierre, très-honteux, vient se plaindre à son confrère saint Thomas, qui essaye à son tour de faire vider le paradis à l'insolent. Nouvelle boutade du vilain : « Thomas, dit-il, c'est bien à toi de faire le fier, « lorsque tu n'as voulu croire à Dieu qu'après avoir touché ses « plaies. » Saint Thomas a recours à saint Paul, qui s'attire, en voulant se mêler de cette affaire, cette autre vérité : « N'est-« ce pas vous, dom Paul le chauve, qui avez lapidé saint « Étienne, et à qui le bon Dieu a donné un grand soufflet ? » Pierre, Thomas, Paul, n'ayant à répondre, s'en vont porter leurs plaintes à Dieu lui-même, devant qui l'accusé, le serf affranchi par sa parole, se justifie.... et le vilain gagne sa cause devant la justice divine[1]. »

Un autre jour, il la gagnera devant la justice humaine.

Villehardouin et Joinville. — Ce qui en littérature est particulier au treizième siècle, c'est l'apparition de la prose française. Mais nos premiers prosateurs ne sont pas écrivains de métier ; ce sont deux seigneurs illustres, tous deux mêlés aux événements qu'ils racontent. Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, nous a laissé l'histoire de la quatrième croisade, la *Conquête de Constantinople*, où l'on se souvient de l'avoir vu figurer. Il écrit en soldat, avec un style ferme et bref, non sans une certaine roideur militaire : il ne compose guère, il va droit devant lui, d'assaut en assaut, avec une courte exclamation lorsqu'il rencontre quelque objet qui l'étonne. Le sire de Joinville, également Champenois, montre dans ses *Mémoires* sur la septième croisade, plus de souplesse de style et plus de finesse d'esprit ; il observe, réfléchit et cause volontiers de tout, de ses propres sentiments aussi bien que des faits de guerre. C'est déjà Froissart, mais tel que le pouvait être le conseiller, l'ami du pieux et excellent Louis IX.

Arts : architecture ogivale. — Le treizième siècle marque dans les arts le triomphe de l'architecture ogivale. L'arc décidément se brise, s'effile et s'élance, afin de porter plus

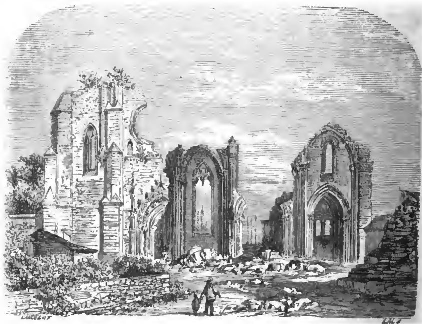
1. Le Clerc, *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 213 et 199.



Le cloître de Fontfroide, près de Narbonne[1].

1. Ce cloître, où l'on voit l'ogive commencer, date du commencement du treizième siècle.

haut, plus près du ciel, la voûte du temple et la prière des peuples. C'est alors que sont élevées ces montagnes de pierre ciselée à jour, ces cathédrales de Paris, de Rouen, d'Amiens, de Chartres, de Reims, de Bourges, de Strasbourg et de la Sainte-Chapelle de saint Louis, à Paris, qui remplacent l'architecture romane, lourde encore et massive, par des temples où se montrent toutes les hardiesses de la pensée, toute l'élévation, toute la ferveur du sentiment religieux. Le nouveau style, né au



L'abbaye de la Couronne [1].

nord de la Loire, passe la Manche, le Rhin et les Alpes; et des colonies d'artistes français vont le porter à Cantorbéry, à Utrecht, à Milan, jusqu'en Suède. Une statuaire grossière, mais naïve, décore les portails, les galeries, les cloîtres, et la peinture sur verre a, pour produire de magiques effets dans les vitrages, des secrets que nous venons à peine de retrouver. Les peintres en miniature, qui ornaient les missels et

1. Cette église, d'une abbaye d'Augustins, passait pour une des plus belles de l'Aquitaine. Elle fut commencée vers la fin du douzième siècle.



La cathédrale d'Amiens[1].

1. La cathédrale d'Amiens fut commencée, en 1220, par Robert de Luzarches. La nef est un des chefs-d'œuvre de l'architecture ogivale. La flèche s'élève à 134 mètres au-dessus du sol.

les livres d'heures, nous ont aussi laissé de délicieux chefs-d'œuvre [1].



Intérieur de la cathédrale de Rouen.

L'Italien Cimabué, le maître du Giotto, commença dans ce

1. Le passage suivant montrera quel luxe le moyen âge mettait dans ses

siècle, à Florence, la restauration de la peinture. Mais la musique bégaye encore : c'est au quinzième siècle seulement que les grands maîtres de la Flandre prépareront une révolution dans cet art.

Ordres mendiants. — Le treizième siècle vit une importante nouveauté dans l'Église, la création des ordres mendiants. Saint Benoît avait promulgué vers l'an 529 une règle monastique sous laquelle s'étaient successivement rangés tous les moines de l'Occident; cette règle imposait le travail des bras, et celui de l'esprit. Les bénédictins associaient l'agriculture à la prédication, la copie des manuscrits à la prière [1]. Des écoles étaient ordinairement annexées à leurs couvents et contribuèrent à sauver les lettres d'une ruine complète. Les divers ordres religieux qui furent ultérieurement créés restèrent plus ou moins fidèles à cette pensée, mais en gardèrent toujours l'empreinte. L'ordre des franciscains, institué en 1215 par saint François d'Assise, et celui des dominicains, fondé par l'Espagnol saint Dominique, à Toulouse, en 1216, eurent un tout autre caractère. Les franciscains et les dominicains, soustraits à la juridiction des évêques, et milice dévouée du saint-siége, devaient vivre d'aumônes, ne posséder rien, courir le monde pour porter l'Évangile partout où un clergé tróp riche ne le portait plus, au milieu des pauvres, dans les carrefours, sur les chemins. L'influence de ces ardents prédicateurs sur le peuple, sur l'Église même, fut immense. Les dominicains, qui avaient reçu tout particulièrement la mission de convertir les

églises : « Suger appela des divers points du royaume des ouvriers de toute espèce, maçons, menuisiers, peintres, forgerons, orfevres et lapidaires, tous renommés par leur habileté dans leur art, et voulut qu'ils consacrassent le bois, la pierre, l'or, les diamants et toutes les autres matières précieuses à rehausser la gloire des saints martyrs et à rendre leur église neuve, vaste et brillante, de vieille, petite et obscure qu'elle était autrefois.... Il enrichit, de plus, cette église d'un précieux et abondant mobilier, c'est-à-dire de vases d'or et d'argent, de fioles d'onyx, de sardoine, d'émeraude et de cristal, d'étoffes de pourpre, de robes brodées d'or et d'habits entièrement de soie. A tout cela, il ajouta des ouvrages en verre et en marbre, et grand nombre de vases sacrés. » (Le moine Guillaume, *Vie de Suger*, livre II.) — Il est fait mention dans un document de l'an 1052 de vitraux peints et regardés déjà à cette époque comme anciens. On fait remonter l'origine de la peinture sur verre au règne de Charles le Chauve. Richer avait déjà parlé, au dixième siècle, de fenêtres peintes, *diversas continentibus historias*.

1. L'histoire extérieure des ordres monastiques peut se ramener aux points suivants : quatrième et cinquième siècles, fondation en France des premiers monastères; sixième siècle, création de l'ordre des bénédictins; huitième siècle, réforme de Saint-Benoît d'Aniane; dixième et onzième siècles, réforme de Cluny, Cîteaux et Clairvaux (saint Bernard); treizième siècle, création des quatre ordres mendiants; seizième siècle, création des jésuites.

hérétiques, furent investis, en 1229, des fonctions inquisitoriales; mais le tribunal de l'inquisition, quoique né en France à l'occasion des Albigeois, ne put heureusement s'y enraciner et s'y étendre, comme en Espagne et en Italie. Les dominicains portèrent en France le nom de jacobins, parce que leur premier couvent fut bâti dans la rue Saint-Jacques. L'ordre des franciscains ou *frères mineurs* donna naissance aux récollets, aux cordeliers, aux capucins. Duns Scot, *le Docteur subtil*, Raymond Lulle et Roger Bacon étaient franciscains; saint Thomas, *le Docteur universel*, Albert le Grand étaient dominicains. Les carmes et les augustins sont du même siècle et formèrent avec les précédents les quatre ordres mendiants. L'austérité, la piété exaltée de ces nouveaux moines, la science de quelques-uns de leurs docteurs, donnèrent de l'émulation aux anciens cénobites et au clergé séculier lui-même; la discipline ecclésiastique se raffermit. Mais, à la fin du siècle suivant, elle sera de nouveau et plus fortement ébranlée.

CHAPITRE XXVI.

PHILIPPE III LE HARDI ET PHILIPPE IV LE BEL (1270-1314)[1].

Philippe III (1270-1285). Agrandissement du domaine royal. — Le règne du fils aîné de saint Louis est peu connu, malgré sa durée de quinze années. Il commença sous les murs de Tunis, d'où Philippe III rapporta le corps de son père, après un traité imposé aux musulmans, qui se reconnurent tributaires du roi de Sicile et payèrent les frais de la guerre.

On peut cependant suivre encore sous ce prince la marche ascendante de la royauté qui, sans nouvelle guerre, par extinction de diverses races féodales, réunit à son domaine le Valois, le Poitou, le comté de Toulouse et le comtat Venaissin.

1. Principaux ouvrages contemporains : *Chroniques* de Guillaume de Nangis, et de son premier continuateur ; *Chroniques de Saint-Denis*, et la *Chronique rimée* de Godefroy de Paris, qui a été retrouvée de nos jours.

Mais Philippe III fit abandon au pape de ce dernier fief et de la moitié d'Avignon. Le comte de Foix, vaincu et pris dans sa capitale, fut contraint de promettre fidèle obéissance et de céder une partie de ses terres. La domination du roi de France approchait ainsi des Pyrénées; elle les franchit même. Philippe fit épouser à son fils l'héritière du royaume de Navarre; et s'il ne réussit pas à faire proclamer roi de Castille un prince soumis à son influence, ni à placer la couronne d'Aragon sur la tête de son second fils Charles, il montra du moins ses armes dans la Catalogne, où il prit la forte place de Girone. Ainsi, la royauté capétienne, conquérante dans l'intérieur du royaume depuis Louis VI, tâchait déjà de le devenir au dehors. C'était trop tôt, parce que la première œuvre n'était pas achevée, et devait l'être, avant qu'il fût possible de commencer la seconde.

Cette expédition en Catalogne, qui tourna mal, n'avait eu d'ailleurs pour cause qu'un intérêt de famille. Philippe voulait punir don Pèdre, roi d'Aragon, de l'appui donné par lui aux Siciliens révoltés contre Charles d'Anjou, après le meurtre de tous les Français résidant dans l'île. Le massacre avait eu lieu pendant les vêpres du lundi de Pâques, de là son nom de *Vêpres siciliennes* (1282).

Une ordonnance de Philippe III obligea les avocats des justices royales, dont les statuts furent rédigés en 1274, à jurer tous les ans qu'ils ne défendraient que des causes justes. Le premier exemple d'un roturier fait noble par le roi se trouve dans les lettres d'anoblissement accordées par Philippe III à son argentier Raoul, en 1272.

Philippe IV (1285-1314). Guerres de Guyenne et de Flandre. — Philippe IV, surnommé le Bel, n'avait que dix-sept ans quand il succéda à son père (1285). Il se débarrassa dès qu'il le put, par des traités, de ces guerres inutiles; et, ce qui valait bien mieux, s'occupa d'agrandir son domaine par des acquisitions à sa portée. Son mariage avec l'héritière de la Navarre et de la Champagne lui avait déjà valu deux grandes provinces. Une sentence du parlement qui dépouilla les héritiers de Hugues de Lusignan lui assura encore la Marche et l'Angoumois. Enfin son deuxième fils épousa l'héritière de la Franche-Comté. Ainsi, par mariages, déshérences ou conquêtes, toute la France entrait peu à peu dans le domaine royal. Mais de puissants vassaux restaient encore, le duc de Bretagne, le comte de Flandre, et surtout le duc de Guyenne. Philippe

s'attaqua d'abord au dernier. C'était un adversaire redoutable, puisqu'il était en même temps roi d'Angleterre. Heureusement, Édouard Ier, qui venait de dompter les Gallois et qui menaçait l'indépendance de l'Écosse, était trop occupé dans son île pour passer sur le continent. Aussi l'armée royale put faire de rapides progrès en Guyenne; une flotte française alla même piller Douvres; une autre armée, conduite par le roi en personne, entra dans la Flandre, dont le comte s'était déclaré pour le roi d'Angleterre, et battit les Flamands à Furnes (1297). L'intervention du pape Boniface VIII amena, entre les deux rois, une paix qui fut scellée par un mariage. Une fille de Philippe le Bel épousa le fils d'Édouard Ier, et porta, dans la maison d'Angleterre, des droits à la couronne de France, qu'Édouard III fera bientôt valoir (1299).

Guerre de Flandre. — Par cette paix, les deux rois se livraient leurs alliés : Philippe les Écossais, Édouard le comte de Flandre. Ce comte, effrayé, vint se remettre lui-même aux mains de Philippe, et la Flandre fut réunie au domaine (1300).

Toute la cour alla visiter la nouvelle conquête. Elle fut reçue avec grande pompe : les Flamands, pour faire honneur à leurs nobles visiteurs, mirent leurs plus beaux habits, étalèrent toutes leurs richesses. L'entrée à Bruges surtout fut magnifique. Les femmes des bourgeois montrèrent dans leur toilette tant d'or et de bijoux que la reine se sentit blessée dans sa vanité de femme. « Je croyais, dit-elle, qu'il n'y avait qu'une reine en France, j'en vois six cents. » La Flandre, en effet, était le pays le plus riche de l'Europe, parce que c'était celui où l'on travaillait le plus. Sur cette terre plantureuse, les hommes avaient poussé comme les moissons; les villes y étaient nombreuses, la population active, industrieuse, affectionnée à l'Angleterre, d'où elle tirait la laine nécessaire à ses fabriques, comme les villes de la Guyenne, surtout Bordeaux, l'était parce que l'Angleterre achetait leurs vins. Les draps de Flandre se vendaient dans toute la chrétienté, jusqu'à Constantinople; et les villes des Pays-Bas étaient le marché où les denrées du Nord venues de la Baltique s'échangeaient contre celles du Midi venues de Venise et d'Italie par le Rhin.

Sur un sol qu'il avait fallu couper de mille canaux pour l'étancher, entre tant de villes défendues par leurs murailles, et mieux encore par une population habituée au travail, à la peine, mais, aussi, fière de son nombre, de sa force, de ses richesses, la chevalerie n'avait pas eu beau jeu, et il y avait peu

de féodalité en Flandre. Toutes ces villes avaient leurs privilèges; il n'était pas prudent d'y toucher.

Embarras financiers de Philippe le Bel; altération des monnaies. — La royauté française était, sous Philippe le Bel, à une époque de transition qui la rendait nécessairement tracassière et oppressive. Les temps de la féodalité étaient passés où le roi n'avait ni agents administratifs à payer, parce qu'il n'administrait pas, ni armée à solder, puisque les vassaux devaient servir gratuitement. Le domaine royal comprenait maintenant, au lieu de quatre ou cinq villes, les deux tiers de la France, il fallait des baillis, des sénéchaux, des prévôts pour maintenir l'ordre et faire exécuter les lois, des tabellions pour légaliser les actes, des juges pour la justice, des conseillers pour le gouvernement. Les six premiers Capétiens n'avaient pas rendu une seule ordonnance générale : il nous en reste un nombre considérable pour le seul règne de Philippe le Bel. Or, tous ces gens-là voulaient être payés de leurs peines. La guerre, au lieu de se faire à courte distance, était aux Pyrénées, sur la Garonne, sur l'Escaut. Au lieu d'un combat, c'était une campagne. Les troupes féodales devenaient insuffisantes. Pour les garder sous le drapeau au delà du terme fixé par les conditions de leur tenure, le roi leur offrait une solde, et, au besoin, il enrôlait des mercenaires, gens plus sûrs et d'un service plus exact. Pour la guerre de Flandre il fallut une flotte. Aux navires de Poitou et de Normandie le roi joignit 16 galères génoises dont il paya fort cher les services. Le roi d'Angleterre envoya une fois 10 000 livres sterling à l'empereur d'Allemagne, autant au comte de Gueldre, presque le double au duc de Brabant, et une vaste coalition se prépara contre la France; il fallait que les livres tournois défissent ce qu'avaient fait les livres sterling anglaises.

Je ne parle pas du luxe que les progrès de l'industrie, du commerce et des arts avaient développé, et qui rendait la vie plus coûteuse, surtout à la cour. En un mot, les dépenses croissaient chaque jour et les impôts restaient les mêmes, c'est-à-dire de jour en jour plus insuffisants. Aussi Philippe le Bel, toujours à court d'argent, sera-t-il obligé de recourir à tous les moyens pour trouver des ressources; et comme la science financière est née d'hier, ces moyens mal choisis seront ruineux pour les peuples, sans profiter beaucoup au gouvernement. Ainsi, il dépouillera les banquiers de ce temps, les juifs et les Lombards, ce qui fera cacher l'argent; il battra de

la fausse monnaie, ce qui rendra le commerce impossible ; il promulguera des lois somptuaires, ce qui ruinera l'industrie ; il mettra des impôts sur les Flamands, ce qui les soulèvera ; sur le clergé, ce qui amènera la querelle avec Boniface III ; ou bien il détruira l'ordre du Temple pour s'approprier ses richesses, ce qui attachera un souvenir sanglant à son nom. Un seul moyen était honnête et bon, il vendit la liberté à beaucoup de serfs de ses domaines et convertit ses droits en redevances pécuniaires.

Les considérations qui précèdent ne rendent pas compte seulement du règne de Philippe le Bel ; elles expliquent le quatorzième siècle tout entier. Tous ses rois ont été faux-monnayeurs parce que tous eurent continuellement besoin d'argent et ne surent en trouver que de cette manière ; mais nous n'entendons, en disant cela, excuser ni la fraude, ni les exactions, ni les violences. Sortir d'une difficulté en sortant de l'honnête, ce n'est pas gouverner ; malgré les explications que nous avons données, Philippe le Bel gardera très-justement sa mauvaise réputation.

Nouvelle guerre de Flandre (1302-1304). Bataille de Courtray (1302). — Philippe avait donné pour gouverneur aux Flamands Jacques de Châtillon, qui pensait n'avoir pas à ménager des vaincus, surtout des vaincus si riches. Ce peuple, peu tolérant et accoutumé à plus de prudence de la part de ses comtes, se souleva. Dans Bruges seule, 3000 Français furent égorgés. Philippe envoya Robert d'Artois avec une nombreuse armée pour venger cette injure. 20 000 Flamands attendirent bravement cette chevalerie près de Courtray, derrière un canal. Avant l'action, les Flamands confessèrent leurs péchés, les prêtres dirent une messe solennelle ; et tous s'inclinant, prirent de la terre et la portèrent à leur bouche ; ils juraient ainsi de combattre jusqu'à la mort pour les franchises du pays. Ce recueillement de toute une armée est d'ordinaire de mauvais augure pour les assaillants. Ceux-ci s'avançaient sans ordre, sûrs de vaincre et ne faisant pas à ces vilains l'honneur de croire qu'ils oseraient les regarder en face. En vain le connétable Raoul de Nesle recommanda la prudence. On lui demanda s'il avait peur. « Sire, répliqua-t-il au comte Robert, si vous venez où j'irai, vous viendrez bien avant. » Et il s'élança de toute la vitesse de son cheval. On n'avait même pas pris la précaution de faire reconnaître la position des Flamands. Les premiers rangs de la lourde colonne des cheva-

liers, lancés à fond de train, vinrent tomber dans le canal qui couvrait la ligne ennemie. Ceux qui tenaient la tête, pressés par ceux qui suivaient, étaient précipités, et les Flamands n'avaient qu'à plonger leurs longues lances dans cette masse confuse d'hommes et de chevaux pour tuer sans péril. Une sortie qu'ils firent par les deux bouts du canal acheva la déroute. 200 seigneurs de haut lignage et 6000 hommes d'armes périrent. Ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que le duc de Bourgogne, les comtes de Saint-Paul et de Clermont, avec 2000 hauberts, avaient fui, laissant le connétable, le comte d'Artois et tant de nobles batailleurs, abattus, détranchés et tués par la main des vilains.

La bataille de Mansourah avait déjà montré la fougue indisciplinable et l'impéritie militaire des chevaliers; mais elle avait été livrée en Orient, et l'éloignement avait grandi les vaincus; la bataille de Courtray, perdue par la fleur de la chevalerie française contre les manants, eut un grand retentissement, sans toutefois guérir la noblesse de sa folle présomption. Les défaites de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt seront dues aux mêmes causes. La noblesse féodale, dépouillée par la royauté de ses priviléges, perdra, sur ses champs de bataile, le prestige qui l'avait si longtemps entourée, et verra, pour achever sa ruine, s'élever à côté d'elle une autre armée, celle du roi et du peuple.

Bataille de Mons-en-Puelle (1304). — Philippe le Bel prit d'énergiques mesures pour réparer le désastre de Courtray. Il força nobles et bourgeois à porter aux monnaies royales leur vaisselle d'or et d'argent, qu'il paya en espèces falsifiées. Il ordonna que toute terre valant 100 livres de rentes donnerait un cavalier, que 100 feux de vilains donneraient 6 sergents à pied, et que tout roturier ayant 25 livres de rente servirait de sa personne. Il vendit la liberté à beaucoup de serfs, la noblesse à plusieurs roturiers. Aussi, en deux mois, il réunit l'effort de la royauté et il était grand; celui du peuple fut plus grand encore : des villes de Flandre il sortit cette fois 80 000 combattants. Avec de telles forces des deux côtés la lutte devait être terrible et décisive; on le sentit, et, ne voulant rien risquer, on passa l'année 1302 à s'observer. Philippe alors était au plus fort de sa querelle avec Boniface VIII; une nouvelle défaite eût pu lui être fatale; il laissa même l'année suivante (1303) les Flamands prendre l'offensive Mais le pape étant mort cette année, Philippe attaqua la Flandre

par terre et par mer (1304). Sa flotte battit près de Zirickzée celle des Flamands, et lui-même vengea à Mons-en-Puelle la défaite de Courtray. Il croyait les avoir abattus. A quelques jours de là ils revinrent aussi nombreux lui demander une nouvelle bataille. « Mais il pleut donc des Flamands! » s'écria le roi; il aima mieux traiter que les combattre encore. On lui promit de l'argent; on lui céda Douai, Lille, Béthune, Orchies, avec toute la Flandre wallonne, c'est-à-dire parlant français[1] entre la Lys et l'Escaut. A ce prix il rendit aux Flamands leur comte, qui ne promit que l'hommage féodal. Ainsi la royauté française reculait devant la démocratie flamande, comme la royauté allemande, presque à la même époque, devant la démocratie helvétique. Les communes de France, étant restées isolées, succombèrent; en Flandre, en Suisse, elles s'unirent et triomphèrent.

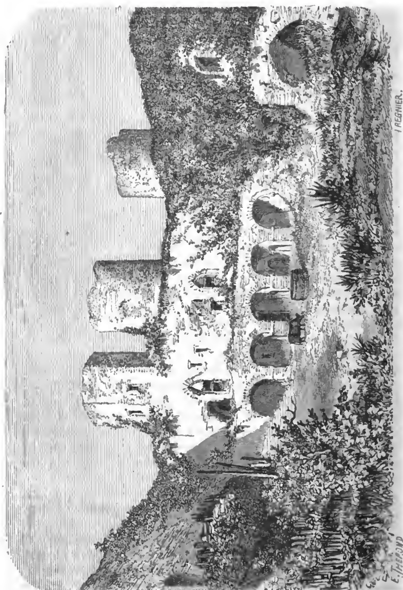
Démêlé avec Boniface VIII. — Les différends de Philippe le Bel avec Boniface VIII avaient commencé, en 1296, au sujet des impôts mis par le roi sur les églises de France. L'année suivante, la concorde parut rétablie, et Boniface VIII scella sa réconciliation avec la maison de France en prononçant la canonisation de saint Louis, mais la querelle se ranima bientôt par l'intervention hautaine du pontife dans les affaires intérieures du pays. Un de ses légats, Bernard Saisset, évêque de Pamiers, brava le roi en face. Les temps de Grégoire VII étaient passés : le roi fit arrêter l'évêque, sous prétexte de complot contre son autorité, et demanda à l'archevêque de Narbonne, son métropolitain, de le dégrader canoniquement. L'archevêque en référa au pape, qui menaça le roi d'excommunication pour avoir osé porter la main sur un évêque. En même temps, il lança la bulle *Ausculta fili*[2], dans laquelle il lui reprocha d'accabler son peuple, clercs et laïques, d'exactions cruelles, de le molester par les changements de la monnaie, d'empiéter sur la juridiction ecclésiastique, d'arrêter l'effet des sentences épiscopales, de dévorer les revenus des églises vacantes sous le prétexte abusif du droit de *régale*[3]. En outre le pontife laissait entrevoir cette prétention qu'il y avait dans le royaume un pouvoir placé au-dessus du roi, celui du

1. Le reste de la Flandre parle un dialecte dérivé de l'allemand.
2. Les bulles des pontifes sont désignées par leurs premiers mots.
3. Droit reconnu au roi de percevoir les revenus des églises dont il était constitué le gardien entre la mort du dernier titulaire et la consécration de son successeur.

saint-siége. « Dieu, disait Boniface, nous a constitué, quoique indigne, sur les rois et les royaumes, pour arracher, détruire, disperser, édifier, planter en son nom et par sa doctrine. Ne te laisse donc pas persuader que tu n'aies pas de supérieur et que tu ne sois pas soumis au chef de la hiérarchie ecclésiastique : qui pense ainsi est un insensé; qui le soutient est un infidèle. »

Les reproches du pontife sur la mauvaise administration de Philippe le Bel étaient fondés; mais ni le roi ni le pape n'avaient alors une idée bien nette des limites de l'autorité temporelle du premier, et de l'autorité spirituelle du second. Toute mauvaise action étant un péché, le pontife se croyait en droit de juger et de punir par les foudres de l'Église les actes répréhensibles du prince, et le prince, de son côté, guidé par les légistes qui, suivant l'esprit du droit romain, reconnaissaient au roi un pouvoir absolu, se croyait le droit d'intervenir dans l'administration des églises, et voulait que les évêques, comme le reste de ses sujets, fussent soumis à ses officiers et à ses tribunaux. Ces prétentions contraires amenèrent une querelle déplorable. Philippe déclara, dans une cour plénière, qu'il renierait ses enfants pour ses héritiers s'ils s'abaissaient à reconnaître au-dessus d'eux une autre puissance que celle de Dieu dans les affaires temporelles. Le 11 février 1302, il fit brûler publiquement la bulle du pontife; et, pour mettre dans ce grand débat la nation de son côté, il appela autour de lui les députés des états généraux divisés en trois ordres : le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, ou tiers état (10 avril 1302). « A vous, très-noble prince, disaient les députés du tiers, à vous notre sire Philippe, supplie et requiert le peuple de vostre royaume que vous gardiez la souveraine franchise de cet État qui est telle que vous ne recognoissiez, de votre temporel, souverain en terres, fors que Dieu. » Ainsi la première parole qu'ait prononcée le peuple en France a été un cri d'indépendance nationale.

Le roi les convoque encore l'année suivante; et, se confiant au ferme appui qu'il trouva dans ces représentants du pays, il poursuivit la lutte à outrance. Le pape menacé d'un concile général, où Philippe se proposait de le traduire, prépara de son côté une bulle prononçant la déposition du roi. Celui-ci le prévint. Un de ses agents, Guillaume de Nogaret, dont le grand-père avait été brûlé comme Albigeois, vint en Italie. Il s'entendit avec Sciarra Colonna, noble romain et mortel



Château de Villandrant [1].

1. Ce château, à 14 kilomètres de Bazas, fut construit par l'archevêque Bertrand de Goth, qui aimait à l'habiter, et qui eut son tombeau tout près de là, à Uzeste, dans une église collégiale qu'il avait fondée. Ses ruines montrent une forteresse bien plus qu'un château de plaisance. Le fossé a 20 mètres de large.

ennemi du pape. Boniface était alors dans sa ville natale d'Anagni. A force d'argent, Nogaret gagna le chef des milices d'Anagni, et un matin entra dans la place avec 400 hommes d'armes et quelques centaines de fantassins. Au bruit qu'ils firent dans la ville, au cri de : « Mort au pape! vive le roi de France! » Boniface crut sa dernière heure venue. L'énergique vieillard (il avait 86 ans) ne montra aucune faiblesse. Il se revêtit de ses habits pontificaux, s'assit sur son trône, la tiare en tête, la croix d'une main, les clefs de saint Pierre dans l'autre, et il attendit ainsi les meurtriers. Ils le sommèrent d'abdiquer. « Voilà mon cou, voilà ma tête, répondit-il; trahi comme Jésus-Christ, s'il me faut mourir comme lui, du moins je mourrai pape. » Sciarra Colonna l'arracha de son trône, le frappa de son gantelet au visage, et l'eût tué, si Nogaret ne l'eût empêché. « O toi, disait le petit-fils de l'Albigeois, ô toi, chétif pape, considère et regarde la bonté de mon seigneur le roi de France, qui, si loin que soit de toi son royaume, par moi te garde et te défend. »

Mort de Boniface VIII (1304); élection de Clément V (1305). — Cependant Nogaret hésita à traîner le vieillard hors d'Anagni. Il laissa le temps au peuple de revenir de sa stupeur. Les bourgeois s'armèrent, les paysans accoururent et les Français furent chassés de la ville. Le pape, craignant qu'on ne mêlât du poison à ses aliments, était resté trois jours sans manger. Peu de temps après, il mourut de honte et de colère des indignes affronts qu'il avait subis. Son successeur, Benoît XI, voulut le venger en excommuniant Nogaret, Colonna et tous ceux qui les avaient aidés. L'excommunication remontait ainsi jusqu'au roi. Un mois après la publication de la bulle, Benoît XI mourait empoisonné. Cette fois, Philippe prit ses mesures pour se rendre maître de l'élection du nouveau pontife. Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, fut désigné, quand il eut promis au roi de complaire à ses désirs. Le nouveau pape, qui prit le nom de Clément V, se fit sacrer à Lyon, et abandonnant Rome, vint se fixer, en 1308, à Avignon, possession du saint-siége, au delà des Alpes, mais où il se trouvait sous la main et à la disposition du roi de France. Ses successeurs y restèrent jusqu'en 1376. On a appelé le séjour des papes à Avignon, qui ébranla l'Église, la captivité de Babylone.

Condamnation des templiers (1307).—Villani raconte une scène lugubre, cette sinistre entrevue du pape et du roi



Château de Roquetaillade.

1. Le cardinal de Lamothe, allié à la famille du pape Clément V, avait aussi construit, aux environs de Langon, le château de Roquetaillade, première baronnie du Bazadais, qui est classé parmi les monuments historiques.

dans la forêt de Saint-Jean d'Angély, où l'un vendit la tiare, où l'autre l'acheta. L'entrevue n'eut pas lieu, mais des conditions furent certainement faites et acceptées. Une d'elles n'était rien moins que la destruction de l'ordre militaire des templiers. Les richesses de ces moines guerriers, maintenant inutiles, puisqu'ils ne les dépensaient plus en armement contre les infidèles, avaient tenté l'avidité du roi, toujours à court d'argent, et leur puissance offusquait son despotisme. Ils étaient 15 000 chevaliers, avec une multitude infinie de frères servants et d'affiliés, c'est-à-dire que, réunis, ils pouvaient défier toutes les armées royales de l'Europe. Ils possédaient dans la chrétienté plus de 10 000 manoirs, nombre de forteresses, entre autres celle du Temple, à Paris, où Philippe avait trouvé un sûr asile dans une émeute qui avait vainement grondé autour de ces épaises murailles. Dans le trésor de l'ordre, il y avait 150 000 florins d'or, en ne comptant ni l'argent ni les vases précieux. Une forte organisation, qui tenait les chevaliers sous la main du grand maître, rendait ce corps plus redoutable encore que sa valeur et ses richesses. On ne savait ce qui se passait dans ses maisons. Tout y était secret; jamais œil profane n'en avait pénétré les mystères. Mais de vagues rumeurs parlaient d'orgies, de scandales, d'impiétés. Des chevaliers avaient disparu, parce que, disait-on, ils avaient menacé de révélations compromettantes. Leur orgueil irritait le peuple, et on leur imputait des crimes odieux. Ils n'étaient coupables que d'un grand relâchement de mœurs, et leurs cérémonies religieuses s'étaient probablement mêlées, en Orient, d'alliage impur et de coutumes bizarres.

Le 14 septembre 1307, tous les sénéchaux et baillis du royaume reçurent l'avis de se tenir prêts et en armes pour le 12 octobre; on leur remit en même temps des lettres closes qu'ils ne devaient ouvrir sous peine de la vie que dans la nuit du 12 au 13 octobre. Les chevaliers surpris n'eurent le temps ni de résister ni de se concerter. La torture leur arracha des aveux qu'elle arrache toujours. Philippe voulut associer la nation à ce grand procès, comme il l'avait associée à son différend avec Boniface VIII. Les états généraux s'assemblèrent à Tours; les accusations, les aveux furent produits devant eux; et les députés prononcèrent que les chevaliers étaient dignes de mort. Des conciles provinciaux les condamnèrent. Celui de Paris fit brûler à petit feu, en un jour, au faubourg Saint-Antoine, cinquante-quatre templiers qui avaient rétracté ce qu'on

leur avait fait confesser dans les tortures. Neuf furent brûlés à Senlis. Il y eut certainement d'autres exécutions. Le pape prononça au concile de Vienne la dissolution de l'ordre dans toute la chrétienté. Ses grands biens durent être remis aux hospitaliers (chevaliers de Rhodes). Mais le fisc royal ne lâcha pas aisément ce qu'il tenait. Tout l'argent trouvé dans la maison du Temple, les deux tiers des biens meubles et des dettes actives avec un nombre considérable de domaines restèrent aux mains du roi. En Italie, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, l'ordre du Temple fut aboli et ses biens en partie confisqués par les princes. Mais il n'y eut de supplices qu'en France.

Hérésies. — Ce même concile de Vienne condamna plusieurs erreurs nées au sein de l'ordre des Franciscains, celle des *spirituels*, qui regardaient presque saint François comme une nouvelle incarnation de Jésus; celle des *béguins* ou *béguards*, qui affranchissaient l'homme, parfait selon eux, de l'observation de toute loi humaine; celle enfin des *fraticelli*, qui abolissaient la propriété et déclaraient que tout devait être en commun, la famille comme les biens. On voit que ces doctrines sauvages sont bien vieilles. En 1313, une béguine fut brûlée en place de Grève.

Dernières années de Philippe le Bel. — Les dernières années de ce règne furent plus sombres encore que ses commencements. Depuis plus de six ans les grands dignitaires de l'ordre du Temple semblaient oubliés dans leurs cachots. En 1313, ils en furent tirés, comparurent devant une commission pontificale et furent condamnés à être renfermés jusqu'à la fin de leurs jours. Mais le grand maître, Jacques Molay, et un autre dignitaire revinrent à ce moment sur leurs aveux, au grand effroi de la commission qui croyait avoir enfin terminé cette terrible affaire. Pendant qu'elle s'ajourne pour délibérer, Philippe fait enlever les deux templiers. On construit à la hâte un bûcher à l'endroit où est aujourd'hui la statue de Henri IV, sur le terre-plein du pont Neuf, et les deux victimes y sont brûlées (11 mars 1314). Une légende populaire se forma sur cette mort : le bruit courut que le grand maître, du haut de son bûcher, avait ajourné ses bourreaux à comparaître avec lui devant Dieu, le pape dans quatre mois, le roi dans un an.

Au sein même de la famille du roi, de sanglantes tragédies se passèrent. Ses trois brus, accusées de scandaleux débordements, furent arrêtées et mises en étroite reclusion. Une

d'elles, Marguerite de Bourgogne, enfermée au château Gaillard, y périt plus tard étranglée ; une autre mourut de désespoir ; la troisième fut reprise par son mari. Leurs complices, Philippe et Gaultier d'Aulnay, furent écorchés vifs en place de



Le Château-Gaillard [1].

Grève ; beaucoup d'autres nobles ou non nobles furent torturés, cousus dans des sacs, et jetés à la rivière.

Cependant la haine publique augmentait contre ce gouver-

1. Ce château avait été bâti par Richard Cœur de Lion ; on en voit encore les ruines imposantes près des Andelys.

nement faux monnayeur qui défendait « sous peine de corps et d'avoir » d'importer des espèces étrangères, par crainte de la comparaison, ou d'*essayer* les monnaies du roi, pour qu'on ne pût savoir au juste, en reconnaissant l'alliage, ce qu'elles valaient. Et comme ces mutations de monnaies ne suffisaient pas, il levait des dîmes sur le clergé sous prétexte d'une croisade, des aides sur ses vassaux pour la réception de ses fils comme chevaliers et pour le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre; enfin des impôts non consentis, ou maltôtes, mis arbitrairement sur tout le monde. L'irritation publique se traduisait en murmures, et les murmures amenaient des supplices. L'oppression générale faillit causer une insurrection, quand Philippe eut établi un nouvel impôt sur la vente de toutes les marchandises. On vit un commencement d'union entre les nobles et les bourgeois, comme la ligue qui, en Angleterre, avait fondé les libertés publiques et imposé à Jean Sans-terre la Grande Charte. Philippe, cette fois, recula. Il abandonna l'impôt, appela à Paris les députés de quarante bonnes villes pour conférer avec lui, et leur promit de ne plus faire que de bonne monnaie.

Mais cet homme sinistre, ce roi, le plus dur qu'eût encore eu la France, bien qu'arrivé seulement à l'âge de 46 ans, était déjà au terme de ses jours. Il expira le 29 novembre 1314. Je note en passant qu'il se fit traduire par Jean de Meung la *Consolation philosophique* de Boèce. Y avait-il dans ce cœur si dur quelque fibre que nous ne connaissons pas ?

Acquisitions de territoires. — Il y eut sous ce règne d'importantes acquisitions de territoires dont quelques-unes malheureusement ne furent pas durables : les comtés de la Marche, de l'Angoumois, de Champagne, de Franche-Comté et de Lectoure, une partie de la Flandre (Lille, Douai, et Orchies), le Quercy, la grande ville de Lyon et une partie de Montpellier. Le comte de Bar avait été contraint de faire hommage à la couronne de France pour toutes ses terres situées à l'ouest de la Meuse.

Le parlement. — Les vassaux devaient servir leur seigneur, en sa cour, par conseil et par justice. La cour féodale du roi avait ces deux caractères. Le roi y demanda à ses barons des avis et des sentences. Avec les progrès de la royauté s'accrurent les fonctions de la cour du roi. Il fallut faire un partage ; il y eut la cour politique ou grand conseil, et la cour judiciaire ou parlement. Sous saint Louis, le caractère du *par-*

lement n'était pas encore nettement dessiné. Philippe le Bel précisa son organisation. Il voulut qu'il se réunît à Paris deux fois l'an, pendant deux mois, dans le palais de la Cité, qui prit ensuite le nom de palais de justice (1302). Cette cour souveraine de justice, qui prétendit exercer sa juridiction sur tout le royaume, allait être le grand instrument qu'emploieront les rois pour amener la France entière sous leur autorité absolue. Il établit aussi deux *échiquiers* à Rouen et deux *grands jours*[1] à Troyes; mais en faisant présider ces cours provinciales par



Le palais de la Cité[2].

es commissaires pris dans le parlement. L'institution du *ministère public* ou de magistrats chargés de défendre dans toutes

1. L'échiquier de Rouen était l'ancienne cour féodale des ducs de Normandie, qui siégeait alternativement à Rouen, à Falaise et à Caen. Philippe le Bel le fit présider par des magistrats royaux, et le fixa à Rouen, où il dut se réunir deux fois l'an, à Pâques et à la Saint-Michel. De là l'expression *deux échiquiers*. Les *grands jours* étaient une commission judiciaire envoyée par le roi.

2. Il y avait là, très-probablement, un château romain que les Mérovingiens habitèrent souvent. Eudes y fixa sa résidence; Robert l'agrandit. Saint Louis y construisit la Sainte-Chapelle. François Ier y résida encore quelquefois. La Conciergerie, qui a vu tant de grands coupables et tant de grandes infortunes, a son entrée sur le quai, entre les tours dites de Montgommery et de César.

les causes les droits du roi et de la société paraît remonter à Philippe le Bel.

Chambre des comptes. — Comme il avait tiré le parlement du sein du *grand conseil* ou cour du roi, il tira du parlement la *chambre des comptes*, qui d'abord en fit partie, et plus tard s'en sépara. Alors il y eut trois grands corps pour la haute administration du pays : l'un judiciaire, le parlement ; l'autre financier, la chambre des comptes ; le troisième politique, le grand conseil, ou conseil étroit.

Ordonnances de Philippe IV. — Les nombreuses ordonnances qu'on a conservées de Philippe le Bel prouvent son activité pour organiser la nouvelle administration que la royauté devait au pays, puisqu'elle avait substitué son action à celle des seigneurs féodaux. Si ces lois sont souvent empreintes d'un esprit despotique et fiscal, quelques-unes montrent un véritable esprit de gouvernement. Une de ces ordonnances interdisait les guerres privées et les duels judiciaires pendant les guerres du roi : c'était désarmer la féodalité. Une autre, en 1313, défendit aux seigneurs de faire de la monnaie, et l'année suivante, les députés des villes demandèrent au roi que cette défense fût continuée pendant onze ans. Il fut décidé, conformément à un exemple déjà donné par saint Louis, que l'apanage, ou terre cédée par le roi à un de ses fils, retournerait à la couronne à défaut d'héritiers mâles. C'était un moyen d'atténuer les inconvénients de ces grandes concessions faites aux membres de la maison royale. Les Capétiens ne partageaient plus la royauté comme les Mérovingiens, mais ils partageaient le domaine royal, de sorte que les rois refaisaient d'une main ce qu'ils défaisaient de l'autre, ils abattaient l'ancienne féodalité, et en constituaient une nouvelle avec les fiefs qu'ils donnaient à leur fils. — Une ordonnance de 1298 abolit toute servitude de corps dans la sénéchaussée de Toulouse et l'Albigeois, à condition d'une légère redevance annuelle.

Finances. — On a vu les embarras financiers de Philippe le Bel et les moyens qu'il prit pour se créer des ressources, altérations de monnaies, confiscations ; il fit plus, il créa les *douanes* des frontières en frappant d'un droit d'exportation des marchandises, et il établit de nouveaux impôts. Nos rois, jusqu'alors, n'avaient eu d'autres revenus réguliers que ceux de leurs domaines. Les vassaux et sujets payaient seulement, dans des circonstances déterminées (voy. p. 274), des aides, tailles ou gabelles. Les guerres continuelles de Philippe IV rendirent

ces impôts permanents, car il fallait qu'on l'*aidât*, tantôt contre les Anglais, tantôt contre les Flamands. Mais comme, dans le système féodal, les *aides gracieuses* ou *droits de complaisance*, comme on appelait ces dons volontaires, ne pouvaient être levés qu'après avoir été consentis, le roi fut obligé de réunir des assemblées de prévôtés, de bailliages ou même de tout le domaine royal. Ces assemblées donnèrent naissance aux *états provinciaux* et aux *états généraux*.

Premiers états généraux (1302). — Le fait le plus important de l'administration de Philippe IV fut la convocation, en 1302, de ces premiers états généraux composés des députés des trois *ordres*, clergé, noblesse et bourgeoisie. Ce fut ainsi le plus despotique de nos rois qui révéla au peuple ses droits et son avenir. Amené par sa violence même en face d'un grand péril, et ruiné par ses continuelles entreprises, il dut appeler autour de lui les députés de la nation, pour obtenir d'eux les secours dont il avait besoin, et pour se couvrir, contre le pape, de l'assentiment de la France. Mais, en discutant devant eux les prérogatives de sa couronne et celles de la tiare, il reconnaissait implicitement le vieux droit de la souveraineté nationale, si fort obscurci et oublié depuis des siècles. Philippe IV ne demandait rien sans doute qu'il ne fût sûr d'avance d'obtenir. Mais ces hommes qui, en 1302, luttent pour le roi contre le pape, qui, en 1317, disposeront de la couronne, s'enhardiront plus tard jusqu'à vouloir porter la main sur cette couronne même.

CHAPITRE XXVII.

LES TROIS FILS DE PHILIPPE LE BEL (1314-1328).

Louis X (1314-1316). — Trois fils de Philippe le Bel régnèrent l'un après l'autre : Louis X le Hutin ou le Querelleur, de 1314 à 1316; Philippe V, le Long, jusqu'en 1322; Charles IV, le Bel, jusqu'en 1328. Le premier de ces princes ne porta que dix-huit mois la couronne et on ne compte que

trois faits dans son règne : le meurtre de Marguerite de Bourgogne, que son époux fit étrangler (p. 339); une expédition contre les Flamands qui échoua, car on ne dépassa pas Courtray et presque toute l'armée périt dans les boues de la Flandre ; enfin une vive réaction féodale qui frappa les conseillers de Philippe le Bel et essaya de détruire son ouvrage. Enguerrand de Marigny, le ministre des finances du dernier roi, fut pendu au gibet de Montfaucon qu'il avait lui-même fait élever. Pierre de Latilly, chancelier de France, et Raoul de Presle, avocat général, furent torturés; Nogaret ruiné, et les nobles de plusieurs provinces se firent rendre les privilèges dont ils avaient été dépouillés : rétablissement de leurs anciennes justices, du duel judiciaire, du droit de guerre privée, abolition de la procédure par dispositions écrites qui rendaient les hommes de loi nécessaires, destitution des juges royaux, etc. La demande générale, et cela était habile de la part des nobles, c'était que le roi n'eût plus de rapports avec les hommes des barons. Mais en même temps Louis, pour se procurer quelque argent, fit cette déclaration solennelle que, « selon le droit de nature chacun doit naître Franc, » et il en concluait que tous les Français étant naturellement libres, les serfs du domaine royal pourraient se racheter. Le servage alla toujours en diminuant depuis cette époque; au contraire de ce qui se passait dans les siècles précédents, la liberté devint à son tour la règle pour les populations rurales, comme elle l'était depuis longtemps pour les populations urbaines, et ce fut le servage qui resta l'exception. Les derniers serfs ne furent affranchis que sous Louis XVI.

Philippe le Bel avait chassé les juifs; Louis les laissa rentrer à condition qu'ils lui abandonneraient les deux tiers de leurs créances. Les juifs étaient alors regardés « comme des éponges qu'on pouvait presser arbitrairement. » On les chassait pour confisquer leurs biens et on les rappelait en vue d'une confiscation future.

Loi salique. — Louis X ne laissait qu'une fille ; mais la reine, Clémence de Hongrie, mit au monde, quelques mois après, un fils posthume qui fut nommé Jean et qui ne vécut que huit jours. Sa sœur devait-elle prendre la couronne? Un texte de l'Évangile porte : « Les lis ne filent pas et cependant ils sont vêtus avec plus de splendeur que Salomon dans toute sa magnificence. » Cela voulait dire, évidemment, que le royaume des lis ne devait pas tomber en quenouille. Au qua-

torzième siècle c'était une raison. Il y en avait d'autres; on ne voulait pas qu'un étranger pût gagner la France par un mariage; et les états généraux, appliquant à la couronne la règle de succession anciennement établie pour les terres saliques, exclurent du trône la fille de Louis X. Ainsi le droit d'héritier reconnu aux filles pour les fiefs ne le fut pas pour la couronne [1].

Philippe le Long, après une régence de cinq ou six mois, fut proclamé roi à la place de sa nièce (1316). Cette décision tourna contre sa propre maison; car il n'eut lui-même que des filles, qui furent déshéritées au profit de Charles IV, leur oncle. Ce dernier prince fut précédé au tombeau par ses deux fils, et sa veuve donna le jour à une fille que pareille exclusion frappa. Il avait dit lui-même à ses barons au lit de mort : « Si la reine met un fils au monde, il sera votre roi; si c'est une fille, la couronne appartiendra à Philippe de Valois, que je déclare votre régent » (1328). La route du trône fut ainsi ouverte à une branche nouvelle des Capétiens, celle des Valois.

Philippe V (1361-1322). — Les règnes de Philippe V et de Charles IV comptent peu d'événements militaires, mais beaucoup de mesures pour régulariser l'administration du pays. Philippe V convoqua trois fois les états généraux, dont la périodicité semblait ainsi devoir bientôt s'établir, et il exclut les gens d'Église du parlement pour n'y laisser que des membres soumis à sa pleine autorité; ils y rentrèrent plus tard sous le nom de conseillers clercs. Il institua, en 1318, le *conseil étroit* ou conseil d'État, qui fut le pouvoir délibérant, comme les officiers de la couronne et les *clercs du secret*, du milieu desquels on tira plus tard les secrétaires d'État, furent le pou-

1. On a beaucoup vanté cette règle de notre droit politique; nous ferons remarquer seulement que plusieurs maisons, notamment celle d'Autriche, durent leur grandeur à un principe contraire, et que la loi salique, bonne pour sauvegarder l'indépendance d'un petit État, était moins nécessaire à une puissante monarchie. La France était trop grande pour être absorbée par quelque État que ce fût, et tout prince étranger qui l'eût gagnée par un mariage l'aurait, au contraire, accrue de ses domaines. En politique, comme en astronomie, les plus grosses masses entraînent les plus petites. Que fût-il arrivé, par exemple, si Édouard III, prince français par sa mère, par ses habitudes, sa langue et une partie de ses possessions, puisqu'il était duc de Guyenne et comte de Pontbieu, eût hérité de la couronne au lieu de Philippe de Valois? c'est que la Guyenne avec le Pontbieu, et momentanément l'Angleterre, auraient été réunis au domaine royal au lieu du Valois. Quelques seigneurs à qui Édouard eût préféré des Anglais, y eussent perdu, le pays y eût gagné de n'être point désolé par la guerre de Cent ans. L'Angleterre n'a jamais eu que des rois étrangers, saxons, danois, normands, angevins, gallois, écossais, hollandais, allemands, s'en est-elle trouvée plus mal? L'Espagne, qui doit sa dynastie de Bourbon à un mariage, n'a pas pris avec elle la loi salique. (Voy. plus loin, au règne de Louis XII, le mariage projeté entre madame Claude et Charles d'Autriche.)

voir chargé de l'exécution. Philippe V voulait déjà établir l'unité de monnaies, de poids et de mesures, « afin que le peuple marchandast plus seurement, » et il rendit, sur les finances, sur l'organisation de la chambre des comptes, sur l'administration des eaux et forêts, etc., plusieurs ordonnances qui montrent un remarquable esprit d'ordre et d'économie. Le domaine royal fut déclaré inaliénable et imprescriptible. Sous ce règne se place une cruelle persécution des lépreux et des juifs.

Lettres de noblesse. — Comme Philippe III, son aïeul, Philippe le Long donna à des roturiers des titres de noblesse, innovation qui, en renouvelant le corps aristocratique, assurait sa durée, mais aussi altérait son esprit. Dans l'origine, la noblesse était personnelle ; la féodalité en avait fait un attribut du fief militaire ; voici que les rois l'en séparent : c'est un changement grave, car un jour, ces lettres d'anoblissement s'achèteront, et il n'y aura vraiment plus de noblesse, quand tout le monde pourra être noble argent comptant.

Communautés rurales. — Menacée d'en haut par les rois, la féodalité est menacée d'en bas par le peuple. Le progrès des villes continue et celui des campagnes commence. Les bourgeois obtinrent de Philippe V le droit de s'organiser militairement : chaque ville eut un capitaine pour les compagnies bourgeoises ; chaque bailliage un capitaine général ; et c'est dans ce siècle, sinon sous ce règne, que les *paroisses* ecclésiastiques devinrent des communautés civiles. On a vu plus haut comment les gens de la campagne, auparavant isolés, s'étaient peu à peu réunis, d'abord autour de l'église et sous la surveillance de l'intendant seigneurial, plus tard sous un syndic ou un maire, habituellement nommé par le seigneur, et qui les appelait à délibérer sur leurs intérêts communs. C'était un commencement d'organisation municipale pour les campagnes. Le document jusqu'à présent le plus ancien qui en fasse mention est de l'année 1380.

Charles IV (1322-1328). — Charles IV publia divers règlements relatifs au commerce ; il augmenta les droits à l'exportation, chassa les négociants lombards que Louis X avait rappelés et qu'il renvoya en leur pays « aussi gueux qu'ils en étaient venus ; » mais il donna un grand exemple de juste sévérité. Le baron de l'Ile-en-Jourdain, convaincu de plusieurs crimes, fut pendu, malgré les supplications de toute la noblesse et l'intervention du pape, son oncle. Au dehors, il favorisa en Angleterre la révolution qui précipita du trône Édouard II, et

reçut l'hommage du fils de ce prince pour la Guyenne et le Ponthieu; en Allemagne il fut sur le point d'obtenir la couronne impériale. Mais une sorte de fatalité était attachée à cette maison. Ces princes, grands et beaux, qui tous semblaient devoir fournir une longue carrière, meurent dans la fleur de l'âge : Philippe le Bel à quarante-six ans, Louis X à vingt-sept ans, Philippe le Long à vingt-huit ans, Charles le Bel à trente-quatre. Le peuple voyait dans ces morts prématurées un signe de la vengeance du ciel sur cette famille qui avait souffleté Boniface VIII, peut-être empoisonné Benoît XI, et brûlé les templiers.

Le moyen âge lui-même est à ce moment, au moins en France, bien près de sa fin, car tout ce qu'il avait aimé, croisades, chevalerie, féodalité, était fini ou se mourait ; la papauté, bafouée dans Boniface VIII, était captive à Avignon; le successeur de Hugues Capet était un despote, et les fils des vilains siégeaient aux états généraux du royaume, en face des nobles et des clercs.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA BRANCHE AÎNÉE DES CAPÉTIENS.

(*La date qui suit chaque nom est celle de la mort.*)

Robert le Fort,
gendre de Louis le Débonnaire, 866.

- EUDES, comte de Paris, et roi, 898.
- Robert, duc de France, 923.
  - Hugues le Grand, ou le Blanc, comte de Paris et duc de France, 956.
  - Emme, épouse de RAOUL, ou Rodolphe, roi de France.

HUGUES CAPET, roi, 996.

ROBERT, 1031.

HENRI Ier, 1060.

PHILIPPE Ier, 1108.

LOUIS VI, dit le Gros, 1137.

LOUIS VII, dit le Jeune, 1180.

PHILIPPE II, surnommé Auguste, 1223.

LOUIS VIII, 1226.

- LOUIS IX, dit saint Louis, 1270.
- CHARLES, chef de la première maison d'Anjou, roi de Naples, 1285.

PHILIPPE III, 1285.

- PHILIPPE IV, 1314.
- Charles, comte de Valois et d'Alençon, tige de la maison de Valois.

LOUIS X, le Hutin, 1316. PHILIPPE V, le Long, 1322. CHARLES IV, le Bel, 1328.

Quinze rois ayant régné 331 ans.



362

LA FRANCE à L'AVÈNEMENT DES VALOIS

OCÉAN ATLANTIQUE

ANGLETERRE

LA MANCHE

NORMANDIE

DE BRETAGNE

MAINE

ANJOU

TOURAINE

POITOU

MARCHE

GUYENNE

GASCOGNE

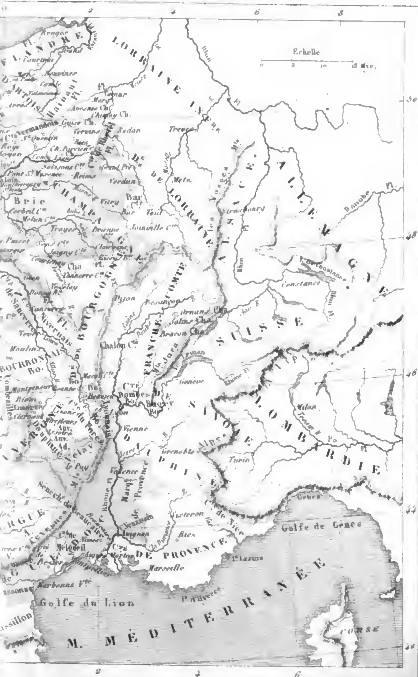
ROYme D'ARAGON

Domaine Royal
Possessions du Roi d'Angleterre
Féodales

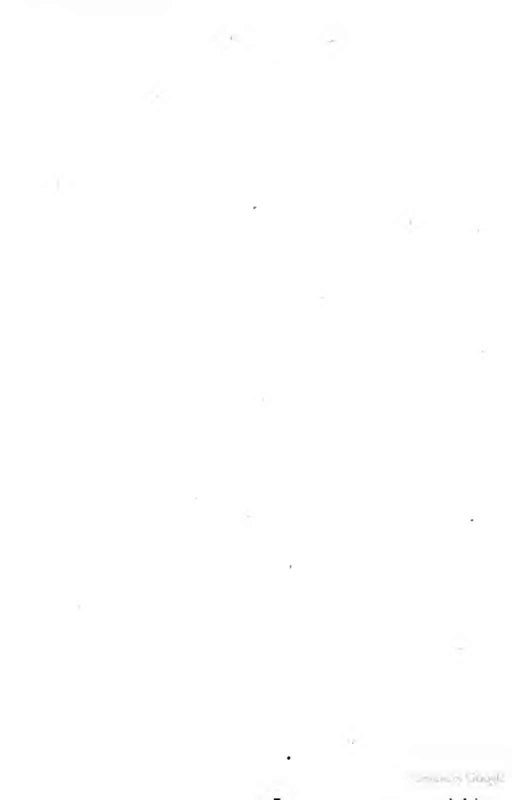
A Maison d'Armagnac
Auv ——— des Ctes d'Auvergne
Ad ——— Dauphins d'Auvergne
Al Mon d'Alençon Cha Mon de Châlon
B de Brienne Co ——— de Comminges
Bo de Bourbon Fx ——— de Foix
CH de Châtillon Fl ——— de Flandre
M Maison de Montmorency
N Possessions du Roi de Navarre
V Maison de Vendôme

Dressé par A. Vuillemin.

Librairie de



Hachette et Cie.   Gravé par E. George.



SEPTIÈME PÉRIODE.

GUERRE DE CENT ANS; NOUVELLE ANARCHIE.

(1336-1453.)

CHAPITRE XXVIII.

PHILIPPE VI, AUTEUR DE LA BRANCHE DES CAPÉTIENS-VALOIS (1328-1350)[1].

Puissance du roi de France avant la guerre avec l'Angleterre. — Philippe VI de Valois, cousin de Charles IV, neveu de Philippe le Bel et petit-fils de Philippe III, parvint au trône en vertu de la loi salique interprétée trois fois en douze ans contrairement au droit des femmes. Édouard III, roi d'Angleterre, petit-fils de Philippe IV, par sa mère Isabelle, protesta contre cette exclusion et revendiqua la couronne; mais les troubles intérieurs de l'Angleterre l'obligèrent à reconnaître les droits de Philippe VI, auquel il fit hommage pour son duché de Guyenne. La victoire de Cassel[2], que Philippe gagna pour le comte de Flandre sur ses sujets

1. Principal ouvrage à consulter pour ce chapitre et les trois suivants : *les Chroniques de sire Jean Froissart, qui traitent des merveilleuses emprises, nobles aventures et faits d'armes advenus, en son temps, en France, Angleterre, Bretaigne, Bourgogne, Escosse, Espaigne, Portugal et ès autres parties* : ces chroniques vont de l'an 1326 jusqu'à l'an 1400. On peut ajouter à Froissart le continuateur de Nangis et les *Chroniques* de Saint-Denis Les *Istorie florentine* de Villani fournissent aussi de précieux renseignements.

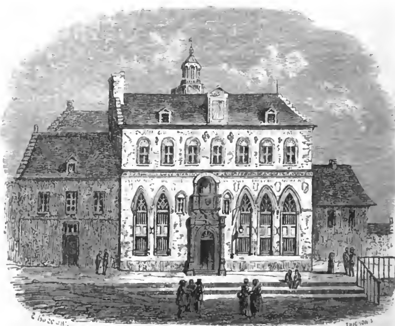
2. Cassel est bâti en amphithéâtre sur une colline. Luxembourg y gagna une seconde victoire en 1677. L'hôtel de ville est le seul monument remarquable.

révoltés, donna à la nouvelle maison royale la sanction de la gloire (1328).

Les Flamands avaient mis sur leurs drapeaux un coq avec cette fière devise :

Quand ce coq icy chantera,
Le roi trouvé cy entrera[1].

Ils avaient pris position sur une colline des environs de Cassel. On eut la prudence de ne pas les y attaquer. Ils



Hôtel de ville de Cassel.

perdirent les premiers patience en voyant leur pays livré aux flammes et descendirent en plaine où la chevalerie en tua 13 000.

Jamais, depuis Charlemagne, le roi de France ne s'était trouvé aussi puissant. Maître, directement, des trois quarts du royaume, suzerain, pour les fiefs qu'ils possédaient en France, des rois de Majorque, de Navarre et d'Angleterre,

1. *Le roi trouvé*, ou, comme nous dirions, *un roi de rencontre*.

allié des rois de Bohême et d'Écosse, parent de ceux de Naples et de Hongrie, protecteur intéressé du pape, qu'il tenait comme prisonnier dans Avignon, Philippe VI étendait au loin son influence et songeait à se mettre, comme chef de la chrétienté, à la tête de la chevalerie européenne pour une nouvelle et dernière croisade. C'est au milieu de cette situation prospère, au milieu de l'éclat et des plaisirs d'une cour magnifique et chevaleresque, quand le pays habitué déjà à la monarchie absolue voyait croître, à la faveur de la paix et de l'ordre, son industrie et son commerce, qu'éclata cette guerre malheureuse qui rejeta pour plus d'un siècle la France dans le chaos.

Causes de la guerre de Cent ans; prétentions d'Édouard III. — Édouard III regrettait cette belle couronne de France à laquelle sa naissance semblait lui donner des droits. Les circonstances l'avaient obligé, en 1328, à reconnaître Philippe de Valois, mais les circonstances pouvaient changer; et, en 1336, elles avaient déjà changé. Philippe connaissait bien cette ambition qui couvait, et il ne se fit pas faute d'accroître les embarras du roi anglais; il aida les Écossais en guerre contre lui. La France jusqu'au dernier jour de l'indépendance de l'Écosse, chercha et trouva toujours dans ce pays des amis dévoués. Mais Édouard battit les Écossais et se promit bien de rendre au premier ennemi de la France l'appui que Philippe VI avait donné aux siens. Quand Robert d'Artois, accusé d'avoir attenté à la vie du roi, s'enfuit en Angleterre, il y fut parfaitement accueilli.

Robert d'Artois (1332). — Ce Robert était un prince du sang, un des *royaux de France.* Il avait des prétentions sur le comté d'Artois, détenu par sa tante et après elle par ses filles. Pour faire valoir ses droits, il fabriqua de fausses pièces et acheta de faux témoins. La procédure, qui mit à découvert cette iniquité, en montra une autre. Robert avait probablement empoisonné sa tante et l'aînée de ses cousines. Un arrêt de la cour des pairs le condamna à la perte de ses biens et au bannissement perpétuel (1332). Il se retira dans le Brabant, et pour se venger *envoûta* le fils du roi. Dans la croyance du moyen âge, on pouvait se débarrasser de quelqu'un en faisant fabriquer son image en cire par un sorcier. Cette image une fois baptisée et le *voult* bien fait, avec messe et consécration religieuse, si on la laissait fondre au soleil, ou si on la piquait au cœur avec une aiguille, la personne qu'elle représentait

mourait du coup, lentement, mais certainement. La chose fut découverte. Robert, effrayé d'un procès en sorcellerie, se trouva trop près de France, et s'enfuit en Angleterre, d'où il poussa Édouard à la guerre (1334).

Affaires de Flandre; Arteweld; combat naval de l'Écluse (1340). — Édouard eut une autre raison pour prendre les armes. Les Flamands étaient alors le peuple le plus industrieux, le plus riche et le plus libre de l'Europe. Le comte Louis de Nevers, toujours en besoin d'argent, viola leurs priviléges pour s'en procurer, et punit cruellement toute résistance. Les draps de Flandre étaient fabriqués avec de la laine d'Angleterre, de sorte que si le comte était français de cœur, les Flamands étaient anglais d'intérêt. En 1336, ils chassèrent le comte Louis; et leur chef populaire, Arteweld, invoqua aussitôt l'appui d'Édouard III, en lui donnant le funeste conseil de prendre le titre de roi de France, pour ôter tout scrupule aux Flamands, qui auraient hésité peut-être à combattre leur suzerain, et qui n'hésitèrent plus quand Arteweld eut ainsi couvert leur prise d'armes d'une ombre de droit.

La guerre, commencée en 1337 du côté de la Flandre, languit plusieurs années. Les Français, vaincus au combat naval de l'Écluse, par l'impéritie de leurs amiraux, qui n'avaient jamais vu la mer, furent vainqueurs à Saint-Omer, et Édouard échoua au siége de Tournay. Une trêve interrompit pour quelque temps la lutte.

Affaires de Bretagne (1341-1343); la comtesse Jeanne de Montfort. — En 1341, les hostilités se ranimèrent en Bretagne, où les deux rois soutinrent chacun un candidat différent au trône ducal. Le duc Jean III venait de mourir sans laisser d'enfants. Le duché devait-il passer à la fille du plus âgé de ses frères, mort avant lui, à Jeanne de Penthièvre, qui avait épousé Charles de Blois, ou bien à son plus jeune frère, Jean de Montfort? Les deux prétendants mirent en avant la loi de Moïse, les rescrits de l'empire romain, la loi salique et les coutumes. Les légistes amoncelèrent les écritures, mais la politique décida. Charles de Blois était neveu de Philippe VI; avec lui, la Bretagne serait dans une plus grande dépendance de la couronne; un arrêt du parlement lui donna gain de cause. Jean de Montfort se hâta de passer en Angleterre, promit de reconnaître Édouard III comme roi de France et de tenir en fief la Bretagne de lui,

pourvu qu'il s'engageât à l'aider et le défendre contre son homme ou vassal, de tout son loyal pouvoir. Alors commença une de ces guerres pleines de « rencontres, belles envahies, belles rescousses, beaux faits d'armes et belles prouesses, » que Froissart raconte avec délices et un grand charme, mais qui foulaient horriblement les peuples. Charles de Blois, soutenu d'une nombreuse armée française, où se trouvait le fils même du roi, assiégea d'abord son adversaire dans la ville de Nantes. Trente chevaliers bretons avaient été pris dans un château voisin. Charles de Blois, malgré sa piété, qui lui valut la réputation d'un saint, et le duc Jean, malgré le surnom qu'on attacha plus tard à son nom, Jean le Bon, firent décapiter ces trente chevaliers, et jeter, par les balistes, leurs têtes dans la place. Les bourgeois effrayés capitulèrent, Jean de Montfort fut enfermé, à Paris, dans la tour du Louvre.

« La comtesse Jeanne de Montfort étoit en la cité de Rennes quand elle entendit que son sire étoit pris : quoiqu'elle eût grand deuil au cœur, elle reconforta vaillamment ses amis et ses soudoyers, et leur montroit un petit fils qu'elle avoit, nommé Jehan, comme son père ; et leur disoit : « Ah ! seigneurs, ne vous ébahissez de monseigneur que nous avons « perdu : ce n'étoit qu'un seul homme ! Voyez-ci mon petit enfant, qui sera, si à Dieu plaît, son restorier (vengeur), et qui « vous fera des biens assez. J'ai de l'avoir en planté (du bien « en quantité) : je vous en donnerai et vous pourvoirai de tel « capitaine par qui vous serez tous réconfortés. » Après quoi, de Rennes, elle alla dans toutes les forteresses et bonnes villes menant son jeune fils avec elle, réconfortant les siens, et renforçant ses garnisons de gens et de toutes choses nécessaires, puis s'en vint à Hennebon, où elle se tint tout l'hiver. Elle avait choisi cette place, située sur le Blavet, à peu de distance de la mer, afin de pouvoir communiquer avec l'Angleterre. » (Froissart, liv. I, part. I, chap. CLVII.)

« Sitôt la douce saison revenue, beaucoup de seigneurs et grand'foison de gens avec eux de France, rejoignirent à Nantes messire Charles de Blois, et mirent le siége autour de la cité de Rennes. La ville fut prise après avoir vaillament soutenu plusieurs assauts, et les Français marchèrent sur Hennebon et l'assiégèrent tant qu'ils purent. Ils avoient douze engins qui écrasoient la cité sous les énormes pierres et les quartiers de roche qu'ils lançoient. La comtesse de Montfort, armée de toutes pièces et montée sur un bon coursier, chevauchoit de

rue en rue par la ville, et semmonnoit ses gens de se bien défendre, et faisoit les femmes, dames et demoiselles de faire les chaussées et porter les pierres aux créneaux, pour jeter aux ennemis, et faisoit apporter bombardes et pots de chaux vive.

« Encore fit cette comtesse de Montfort une très-hardie emprise. Ladite comtesse montoit aucune fois en une tour, tout au haut, pour voir mieux comment ses gens se maintenoient. Elle regarda et vit que tous ceux de l'ost, seigneurs et autres, avoient laissé leurs logis pour voir l'assaut; elle monta à cheval avec 300 hommes d'armes, et, passant par une porte que on n'assailloit point, elle se jeta très-vaillamment en ces tentes et ces logis des seigneurs, et y bouta le feu. Quand les seigneurs virent leur logis brûler et ouïrent le cri qui en venoit, ils furent tout ébahis et y coururent criant : Trahis! trahis! La comtesse alors rassembla tous ses gens et vit bien qu'elle ne pourroit rentrer en la ville sans trop grand dommage; elle s'en alla par un autre chemin, droit au château d'Auray, à trois ou quatre lieues de Hennebon. Durant cinq jours, la garnison de Hennebon fut en alarmes et grand'doutance, ne sachant ce qui étoit advenu de la comtesse; mais la sixième nuit, la comtesse, qui avait rassemblé bien 500 compagnons armés et bien montés, se partit d'Auray et s'en vint à soleil levant et chevauchant droit à l'un des côtés de l'ost, fit ouvrir la porte de Hennebon, et y entra à grand'joie et à grand son de trompettes et de timbales. » Un secours d'Anglais fit enfin lever le siége. Le traître Robert d'Artois périt vers ce temps-là dans une rencontre près de Vannes.

Peu à peu, les deux rois se trouvèrent engagés dans les hostilités. En 1342 Édouard se rendit lui-même en Bretagne, et parut aux siéges de Vannes, de Rennes et de Nantes. De son côté, le duc Jean de Normandie rassembla une armée dans laquelle on comptait un nombre infini de barons et plus de 40 000 soldats. Les deux armées se rencontrèrent près de Malestroit. Les Anglais, quatre fois moins nombreux que leurs ennemis, avaient eu soin de prendre une forte position. On était au cœur de l'hiver; les vivres manquaient de part et d'autre; des pluies glacées inondaient les deux camps et multipliaient les maladies. Les légats du pape intervinrent et firent accepter, le 19 janvier 1343, une trêve qu'on s'engagea à observer jusqu'à la Saint-Michel de l'année 1346.

Expédition d'Édouard III en France. — Quelque



La Réole.

temps après, Olivier de Clisson et 14 chevaliers bretons, qui avaient engagé leur foi au roi d'Angleterre, furent invités par Philippe VI à un grand tournoi, à Paris, arrêtés aussitôt, et, sans forme de procès, décapités. Édouard se porta leur vengeur et la guerre recommença, d'abord en Guyenne où le comte de Derby prit, après une vigoureuse défense, la Réole, Port-Sainte-Marie, et pénétra jusqu'à Angoulême, tandis que le prince Jean usait vainement ses forces contre la petite ville d'Aiguillon. Cependant Édouard avait réuni un armement considérable. Mais où descendre? En Bretagne, le parti français avait repris le dessus; la Guyenne était loin; enfin, une tragédie venait de lui fermer la Flandre. Arteweld, son compère, comme il l'appelait, avait voulu lui livrer le pays: le prince de Galles, fils aîné d'Édouard, devait régner sur la Flandre. Les Flamands ne voulurent pas plus appartenir aux Anglais qu'aux Français, et Arteweld fut tué dans sa maison par le même peuple dont il avait été l'idole. Cependant la flotte anglaise faisait voile vers l'embouchure de la Gironde lorsqu'une tempête la rejeta dans la Manche. Un nouveau traître, Geoffroy d'Harcourt, conseilla de débarquer en Normandie; il promettait l'appui de ses vassaux et de toute la province. Le roi vint prendre terre avec 32 000 hommes, le 22 juillet 1346, à la Hougue Saint-Vaast, dans le Cotentin. Il s'empara sans peine de Barfleur, de Cherbourg, de Valognes, de Saint-Lô. Le 26, il était sous les murs de Caen, « ville plus grosse que nulle d'Angleterre, hormis Londres. » Les bourgeois sortirent hardiment à sa rencontre. « Toutefois, dit Froissart (ch. CCLXXXII), si très tost que les bourgeois de la ville de Caen virent approcher ces Anglois, qui venoient en trois batailles, drus et serrés, et aperçurent ces bannières et ces pennons à grand foison ventiller et baloier, et ouirent ces archers ruire, qu'ils n'avoient point accoustumé de voir ni de sentir, ils furent si effrayés et déconfits d'eux-mêmes, que tous ceux du monde ne les eussent pu empêcher de fuir. » Les Anglais entrèrent dans la ville avec les fuyards, tuant toujours, sans vouloir recevoir personne à merci. Mais les bourgeois reprirent courage et se défendirent dans leurs maisons; plus de 500 Anglais étaient morts ou blessés, quand Édouard fit cesser le combat, en promettant la vie sauve aux habitants. La ville de Louviers, qui était déjà « grosse, riche et marchande, » fut prise ensuite. Une tentative sur Rouen avait échoué; il remonta le long de la rive gauche de la Seine, et brûla Pont-de-



Port-Sainte-Marie.

l'Arche, Vernon, Poissy et Saint-Germain. Ses coureurs vinrent jusqu'en vue de Paris, et brûlèrent Bourg-la-Reine et Saint-Cloud.

Cependant Philippe avait assemblé une grande armée et marchait aux Anglais. Édouard rétablit le pont de Poissy, y passa la Seine et fit retraite sur le Ponthieu, son héritage, pour se mettre en sûreté derrière la Somme. Philippe avait fait fortifier et garder tous les gués de cette rivière. A celui de Blanquetaque, il avait placé 1000 hommes d'armes et 5000 archers génois. Édouard força ce passage ; mais, reconnaissant qu'il ne pouvait reculer davantage, il s'arrêta, et, le 26 août, disposa son armée pour une bataille, sur la pente d'un monticule près de Crécy, tenant ses troupes en bon ordre et bien repues.

Bataille de Crécy (1346). — Philippe était parti d'Abbeville dès le matin pour aller chercher l'ennemi, qui était à cinq lieues de distance. Une grosse pluie accompagna l'armée pendant toute sa marche. Quatre chevaliers envoyés pour reconnaître la position des Anglais revinrent dire qu'ils les avaient trouvés attendant au lieu qu'ils avaient choisi, et ils conseillèrent au roi de donner à ses soldats le repos d'une nuit. Philippe ordonna de faire halte. Mais les grands seigneurs de France, qui commandaient les différents corps d'armée, mirent leur vanité à se dépasser les uns les autres, pour se loger le plus près possible des Anglais. « Ni le roi, ni ses maréchaux ne purent donc être maîtres de leurs gens, car il y avoit une foule de grands seigneurs et chacun vouloit montrer sa puissance. Ils chevauchèrent en cet estat, sans arroi et sans ordonnance, si avant qu'ils se trouvèrent en présence de leurs ennemis. Les Anglois si tost qu'ils virent les François approcher, se levèrent moult ordonnément, sans nul effroi, et se rangèrent en leurs batailles. Quand le roi Philippe vint jusque sur la place où les Anglois estoient arrêtés et ordonnés, et qu'il les vit, le sang lui mua, car il les haïssoit moult, et il dit à ses maréchaux : « Faites passer nos Génois devant et « commencer la bataille, au nom de Dieu et de monseigneur « saint Denis. »

La pluie, qui n'avait pas cessé de tomber jusqu'alors, avait mis les arcs des Génois hors d'état de servir. Aussi, quand on leur ordonna de commencer l'attaque, « ils estoient durement las et travaillés d'aller à pied ce jour, plus de six lieues, tout armés, et de leur arbalète porter ; et dirent adonc à leurs connétables qu'ils n'estoient mie ordonnés de faire nulle grant

exploit de bataille. » Quand le comte d'Alençon entendit ces paroles, tout courroucé, il dit : « On se doit bien charger de cette ribaudaille qui faillit au besoin. » Malgré leurs représentations, et encore que le jour fût déjà avancé, les Génois eurent l'ordre d'attaquer, et ils le firent avec beaucoup de résolution. Mais les Anglais, qui les avaient attendus en silence, et qui, pendant la pluie, avaient caché la corde de leurs arbalètes dans leurs chaperons, firent pleuvoir une grêle de flèches. Édouard avait entremêlé à ses archers « des bombardes, qui, avec du feu, lançoient de petites balles de fer, pour effrayer et détruire les chevaux ; et les coups de ces bombardes causèrent tant de tremblement et de bruit qu'il sembloit que Dieu tonnoit, avec grand massacre de gens et renversement de chevaux. » Les Génois perdirent courage et lâchèrent pied, « mais une haie de gens d'armes françois, montés et parés moult richement, leur fermoient le chemin. Le roi de France, quand il vit leur pauvre arroi et qu'ils se déconfisoient, ainsi commanda et dit : « Or tost, tuez toute cette « ribaudaille, car ils nous empeschent la voie sans raison. »

L'exécution d'un pareil ordre devait nécessairement entraîner la perte de la bataille, car il causa une immense confusion dont les Anglais profitèrent. Quand le vieux roi Jean de Bohême qui, tout aveugle qu'il était, se tenait armé, à cheval, au milieu de sa troupe, entendit que l'action était engagée, il dit à ses compagnons : « Je vous prie et requiers très-spécialement, que vous me meniez si avant que je puisse férir d'un coup d'épée. » Ses chevaliers attachèrent leurs chevaux au sien, et tous ensemble se précipitèrent au milieu des ennemis, où ils trouvèrent la mort.

Les princes français, qui avaient engagé la bataille par leur imprudence, payèrent bravement de leur personne. Ils traversèrent la première division anglaise, composée des archers, et vinrent donner contre la ligne des gens d'armes que commandait le prince de Galles. Il y eut un moment où l'effort des Français parut si redoutable, que l'on sollicita Édouard d'avancer avec la troisième division au secours de son fils ; mais le roi qui, de la butte d'un moulin où il était placé, jugeait mieux de l'ensemble de la bataille, ne voulut pas faire donner sa réserve, et répondit « qu'il laisseroit l'enfant gagner ses éperons afin que l'honneur de la journée fût sien. » Les canons dont on se servait alors pour la première fois en bataille rangée effrayaient plus qu'ils ne tuaient ; mais les

flèches des archers anglais et les lances des gendarmes jetèrent bas un grand nombre de chevaliers, qui, avec des chevaux harassés, attaquaient sans ordre des gens bien postés et dispos. Philippe de Valois s'était tenu à portée du trait; son cheval même avait été tué sous lui. A la fin, on l'entraîna hors du champ de bataille. Il arriva dans la nuit, lui cinquième, devant le château de Broye. « Ouvrez, ouvrez, dit-il en frappant aux portes, c'est l'infortuné roi de France. » (Froissart, ch. CCLXXXII.) On lui a prêté, comme à François Ier en circonstance analogue, une parole plus fière, mais qui n'est pas plus vraie que le « tout est perdu fors l'honneur. »

Jamais la France n'avait essuyé une si terrible défaite. 11 princes, 80 bannerets, 1200 chevaliers et 30 000 soldats restèrent sur le champ de bataille, sans compter deux corps de milices égarés, qui tombèrent le lendemain entre les mains des Anglais et furent entièrement détruits.

Siége de Calais; Eustache de Saint-Pierre (1347). — Édouard III, au lieu de s'enfoncer en France après cette glorieuse journée, continua sa retraite; car il n'avait pas une seule place où il pût s'arrêter, pas un port où viendraient les renforts d'Angleterre. Il conduisit son armée devant Calais, dont il entreprit le siége le 3 septembre 1346. La ville était forte, et il reconnut aisément qu'il ne pourrait faire brèche aux murailles; mais il résolut de la prendre par la famine, dût-il y passer l'hiver. Il fit tracer autour de Calais moins un camp qu'une ville nouvelle, où les Anglais étaient logés dans des maisons de bois très-commodes et parfaitement approvisionnées, de façon qu'ils s'y reposaient des fatigues de la campagne tout en la continuant. Cependant Philippe rassemblait une armée à Amiens, mais avec une désespérante lenteur. Elle ne fut prête qu'au milieu de juillet 1347, et, trouvant tous les passages impraticables ou occupés par l'ennemi, elle s'éloigna et se dispersa, après avoir montré de loin ses bannières aux malheureux déjà réduits aux dernières extrémités de la famine. Quand on eut tout consommé dans la place, il fallut implorer la générosité du roi d'Angleterre; Édouard III demanda d'abord que toute la population se rendît à discrétion, puis se réduisit à exiger que six bourgeois vinssent en chemise, la hart au col, lui apporter les clefs de la ville et du château, et se remettre à sa volonté.

Lorsque Jean de Vienne fut de retour à Calais avec la réponse d'Édouard III, « il fit sonner la cloche pour assembler

toute manière de gens en la halle. Au son de la cloche vinrent hommes et femmes, car moult désiroient ouïr nouvelles, ainsi que gens si astreints de famine, que plus n'en pouvoient porter. Quand ils ouïrent le rapport, ils commencèrent tous à crier et à pleurer tellement qu'il n'est si dur cœur au monde, qui n'en eust pitié. Un espace après se leva en pied le plus riche bourgeois de la ville, qu'on appeloit sire Eustache de Saint-Pierre, et dit devant tous ainsi : « Seigneurs, « grant pitié et grand meschefs seroit de laissér mourir un tel « peuple que ici il y a, par famine ou autrement, quand on y « peut trouver remède ; et si seroit grant aumône et grant « grâce envers Notre Seigneur, qui de tel meschef le pourroit « garder. J'ai si grande espérance d'avoir grâce et pardon en« vers Notre Seigneur, si je meurs pour ce peuple sauver, que « je veux être le premier, et me mettrai volontiers, nu-pieds « et la hart au col, en la merci du roi d'Angleterre. » Quand sire Eustache de Saint-Pierre eut dit cette parole, chacun l'alla adorer de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetoient à ses pieds, pleurant tendrement. Secondement, un autre très-honnête bourgeois et de grand'affaire, et qui avoit deux belles damoiselles, se leva et dit tout ainsi qu'il feroit compagnie à son compère Eustache de Saint-Pierre, et appeloit-on celui-ci sire Jean d'Aire. Après se leva le tiers qui s'appeloit sire Jacques de Vissant, qui estoit riche homme de meubles et d'héritage, et dit qu'il feroit à ses deux cousins compagnie ; aussi fit Pierre de Vissant son frère, et puis le cinquième, et puis le sixième. Édouard, ayant autour de lui tous les grands seigneurs de sa cour, les attendoit sur la place devant son logement. « Sire, lui dit Gaultier de Mauny, voici la représentation « de la ville de Calais à votre ordonnance. » Le roi se tint tout coi et les regarda moult fellement, car moult haïssoit les habitants de Calais pour les grands dommages que, au temps passé, sur mer lui avoient faits. Ces six bourgeois se mirent à genoux par-devant le roi, et dirent ainsi en joignant les mains : « Gen« til sire et gentil roi, voyez-vous ci six, qui avons été d'an« cienneté bourgeois de Calais et grands marchands ; nous « vous apportons les clefs de la ville et du chastel de Calais, et « les vous rendons à vostre bon plaisir, et nous mettons en « point que vous nous voyez, en vostre pure volonté, pour « sauver le demeurant du peuple de Calais, qui a souffert « moult grièvetés. Veuillez avoir pitié de nous et merci, par « vostre très-haute noblesse. » Certes, il n'y eut alors en la

place seigneur chevalier, ni vaillant homme qui se pût abstenir de pleurer de droite pitié, ni qui pût de grant pièce parler. Le roi les regarda très-ireusement, car il avoit le cœur si dur et si épris de grant courroux, qu'il ne put parler, et quand il parla, il commanda qu'on leur coupast aussitôt les testes. Tous les barons et chevaliers qui là estoient, en pleurant, prioient si acertes que faire pouvoient au roi qu'il en voulust avoir pitié et merci; mais il n'y vouloit entendre. Sir Gaultier de Mauny parla à son tour pour eux; mais Édouard grinça des dents et dit : « Qu'on fasse venir le coupe-teste. » Alors fit la noble reine d'Angleterre grant humilité, qui estoit durement enceinte et pleuroit si tendrement de pitié que elle ne pouvoit se soutenir. Elle se jeta à genoux par-devant le roi son seigneur et dit : « Ah ! gentil sire, depuis que je repassai la mer en grant « péril, comme vous savez, je ne vous ai rien requis ni de- « mandé. Or, vous prié-je humblement et recquers en propre « don que pour le fils de sainte Marie et pour l'amour de moi « vous veuilliez avoir de ces six hommes merci. » Le roi attendit un petit à parler, et regarda la bonne dame sa femme qui pleuroit à genoux moult tendrement, le cœur lui mollit, et il dit : « Ha! dame, j'aimasse trop mieux que vous fussiez autre « part que ci. Vous me priez si acertes que je ne vous le ose « refuser, et combien que je le fasse avec peine, tenez, je vous « les donne, si en faites vostre plaisir. » La bonne dame dit : « Monseigneur, très-grands mercis. » Lors se leva la reine et fit lever les six bourgeois, et leur ôter les cordes d'entour le col, et les emmena avec elle en sa chambre, et les fit revêtir et donner à dîner tout aise, et puis donna à chascun six nobles, et les fit conduire hors de l'ost à sauveté[1]. » Il faut ajouter qu'Édouard retint en prison Jean de Vienne et tous les chevaliers qui avaient pris part à la défense de la place, et qu'il donna à tous les habitants l'ordre d'évacuer la ville pour qu'elle fût repeuplée par des Anglais.

Les deux adversaires étaient également fatigués de la guerre, lorsque le pape Clément IV offrit une médiation dé-

1. Froissart, liv. I, part. 1, chap. CCCXXI. On a révoqué en doute le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, et un mémoire soutenant cette opinion a été couronné à Calais même par la Société des Antiquaires de la Morinie. On s'est trompé des deux côtés. Eustache n'est pas un grand citoyen s'immolant pour la France, un sujet fidèle à son roi jusqu'à la mort. Il ne connaissait que sa ville, c'est elle qu'il a voulu sauver. Édouard, maître de Calais, est devenu tout naturellement son seigneur, et il n'y a rien d'étonnant à ce que la reine, qui l'avait arraché au supplice, lui ait fait rendre ses biens.

sirée de part et d'autre : le 28 septembre 1347, les deux rois signèrent, pour eux et pour leurs alliés, une trêve qui devait durer dix mois, en laissant chacun en possession de ce qu'il avait.

Peste noire (1348). — Aux calamités de la guerre vint se joindre un fléau plus terrible encore. La peste noire, après avoir ravagé la plus grande partie de l'Europe, pénétra en France. « Dans beaucoup de lieux, dit le continuateur de Nangis (p. 103), sur vingt hommes il n'en restait pas deux en vie. Dans l'Hôtel-Dieu de Paris, la mortalité fut telle que pendant longtemps on en emporta chaque jour 500 morts dans des chars au cimetière des Innocents. » Le peuple accusa les juifs d'avoir empoisonné les puits et les fontaines, se jeta sur eux dans plusieurs endroits, et les traîna au bûcher sans que le gouvernement prît la peine d'intervenir. La peste noire enleva, dit-on, à l'Europe le tiers de ses habitants, et à Paris, suivant un rapport fait au pape Clément VI, 80 000 personnes. En guise de mesure sanitaire, Philippe de Valois rendit une ordonnance contre les blasphémateurs, réglant que, pour chaque récidive, on coupât d'abord une lèvre, puis l'autre, enfin la langue.

Administration intérieure; la gabelle. — C'est à Philippe VI que remonte l'origine d'un impôt qui resta odieux pendant toute la durée de l'ancienne monarchie, la gabelle. Une ordonnance de 1343 établit que nul ne pourrait vendre du sel en France qu'après l'avoir acheté aux greniers du roi. Des greniers à sel ou *gabelles* furent établis en divers lieux, tout le sel produit y fut porté et n'en sortit qu'au prix que le roi fixa, « dont le roi acquit l'indignation et malgrâce des grands comme des petits et de tout le peuple. » Les droits à l'exportation furent élevés, et un autre impôt, ruineux pour le commerce, fut mis sur toutes les denrées vendues à l'intérieur et sur les boissons dans les villes. Ces innovations étaient des réminiscences de Rome. Le code Justinien était alors fort étudié. Jean Fabvier, le *père du droit français*, venait de publier en 1338 ses commentaires sur les *Institutes* et sur le *Code*.

Si, dans ces lois faites pour et par des princes absolus, les légistes trouvaient de quoi armer la royauté française de pouvoirs qu'elle n'avait jamais eus, les ministres trouvaient dans les institutions impériales de quoi assurer au trésor des ressources que le moyen âge ne lui donnait pas. Les conseillers

du roi, dans la guerre qu'ils faisaient aux priviléges, n'épargnèrent pas plus ceux du clergé que ceux des nobles et des communes. Sous Philippe VI fut institué l'*appel comme d'abus*, qui, permettant d'en appeler au roi des sentences épiscopales et de recourir à lui contre les abus commis par les clercs, rappelait à ceux-ci que, s'ils étaient prêtres, ils étaient aussi citoyens et sujets.

En 1338, une assemblée des états généraux décréta l'article suivant : « Les rois ne lèveront aucuns deniers extraordinaires sur le peuple sans l'octroi des trois états, et ils en prêteront le serment à leur sacre. » C'était la proclamation du grand principe que le peuple ne doit payer que les impôts consentis par ses représentants. Philippe VI échappa à cette obligation en faisant fréquemment de la fausse monnaie. En 1342, le prix des monnaies changea presque toutes les semaines. Quelles entraves au commerce ! Il s'attribua aussi exclusivement, sous le nom de *régales*, les droits perçus par les patrons des églises sur les bénéfices vacants.

Acquisition de Montpellier et du Dauphiné. — Un des derniers actes de Philippe VI fut l'importante acquisition de la province qui porta plus tard le nom de Dauphiné. Humbert II, comte de Vienne, et appelé dauphin du Viennois parce que sa maison portait un dauphin dans ses armes, vendit ses États à Philippe pour 120 000 florins (1349). Le fils aîné du roi de France porta dès lors le titre de dauphin. Cette acquisition était d'une haute importance, parce que la nouvelle province couvrait Lyon et faisait enfin toucher la France aux Alpes. L'annexion de la Provence n'était plus dès lors qu'une question de temps. Montpellier fut de même acheté au roi de Majorque.

Emploi pour la guerre de la poudre à canon. — Au moment où les rois arrivaient au pouvoir absolu, un moine leur donnait l'arme qui perçait l'armure le mieux trempée et qui renversait les murailles les plus épaisses. Le moine anglais Roger Bacon, mort sous Philippe le Bel, avait inventé la poudre à canon ou tout au moins révélé sa composition, qui était connue depuis longtemps des Orientaux et dont les Arabes se servaient en Espagne dès le treizième siècle. La première mention qu'on en ait trouvée en France était dans un registre de la chambre des comptes de Paris, pour l'année 1338, où il était question d'une somme payée « *pour la poudre* et autres choses nécessaires aux canons qui sont devant Puy-Guihem en Agé-

nois. » Ces canons, composés de bandes de fer renforcées par des cercles, faisaient plus de bruit que de besogne. Dans un siècle il n'y aura pas de ville, pas de forteresse qui puisse abriter l'indépendance féodale contre les canons du roi, et le moindre soldat armé d'une arquebuse jettera bas le plus puissant seigneur malgré son armure de Milan jadis impénétrable. L'égalité reviendra sur le champ de bataille, en attendant qu'une autre découverte, celle de l'imprimerie, la ramène, la royauté aussi y aidant, dans la société civile.

CHAPITRE XXIX.

JEAN LE BON (1350-1364).

Le roi Jean. — La mort de Philippe de Valois, survenue le 22 août 1350, ne changea rien à la situation du royaume. Jean, qui lui succéda, avait trente et un ans et était depuis longtemps mêlé aux affaires. Il était, comme son père, impétueux et violent, brave et prodigue, au total un fort mauvais roi. Dès les premiers mois de son avénement, il distribua aux seigneurs l'argent du trésor, et, quand l'argent manqua, les dispenses de payement pour les dettes qu'ils avaient contractes. Or, l'argent manqua bien vite; pour s'en procurer, le roi recourut aux plus singuliers expédients : tantôt de longues dispositions sur la police du royaume, qui devaient faire rentrer dans les coffres royaux quantité d'amendes provenant des infractions; tantôt des mutations dans les monnaies, jusqu'à dix-huit en une seule année, de sorte que le marc d'argent varia, en quelques mois, de la valeur de 5 livres 5 sols à celle de 11 livres ou de plus de cent pour cent.

États généraux de 1351; Charles le Mauvais.— Ces étranges ressources étaient encore loin de suffire à un prince qui, d'une seule fois, et dans un moment de détresse, donna 50 000 écus à un de ses chevaliers. Jean songea à demander à la nation elle-même l'argent dont il avait besoin; il convoqua les états généraux à Paris en l'année 1351.

On sait mal ce qui s'y passa. Il y eut beaucoup de plaintes, quelques promesses et point de réformes. La guerre continuait en Bretagne entre les chevaliers des deux partis, mais les deux rois n'y intervenaient plus : ils signèrent même une nouvelle trêve. Outre les deux princes qui se disputaient le titre de roi de France, il s'en trouvait un troisième qui pré-prétendait y avoir plus de droit que tout autre. Charles, roi de Navarre, que sa turbulence et son esprit d'intrigue ont fait appeler le Mauvais. Il était fils de la fille de Louis X; c'était à lui, par conséquent, que la couronne eût dû revenir de plein droit, sans la prétendue loi salique. En attendant qu'il vît jour à réaliser ses espérances, il réclamait la Champagne, il réclamait l'Angoumois; et l'Angoumois ayant été donné au connétable de Lacerda, un ami particulier du roi, il le fit assassiner. Jean saisit ses fiefs de Normandie, et Charles passa en Angleterre.

Nouvelle expédition d'Édouard III et du prince Noir en France (1355). — Les Anglais avaient tant gagné à la première expédition (40 000 pièces de drap dans la seule ville de Caen), qu'ils étaient tout prêts à retourner en France. Édouard les y ramena par Calais en 1355, et ravagea l'Artois. Son fils, le prince Noir, y entra par Bordeaux, et ramena du Languedoc 1000 charrettes de butin. Jean ne livra pas une seule bataille à ces pillards. Ce qu'il avait levé de soldats contre eux l'avait pourtant ruiné. Et, le trésor étant vide, il rappela les états généraux pour qu'ils le remplissent.

États généraux de 1355. — Cette fois les députés s'enhardirent. Habitués à l'ordre, à l'économie, à la probité dans la gestion des deniers municipaux, ils s'indignèrent de l'affreux gaspillage auxquel étaient livrées les finances de l'État, et demandèrent nettement des réformes : l'établissement d'une monnaie invariable, la suppression du droit de prise par les officiers du roi, qui, sous prétexte du service de sa maison, pillaient les fermes dans les voyages de la cour et autour des résidences royales. Les états s'engageaient à fournir ensuite au roi 30 000 gens d'armes et 5 millions de livres parisis pour les payer pendant une année. Mais, sachant bien que l'argent qui entrait dans ses coffres était vite dissipé, sans qu'il en restât rien pour la défense du royaume, ils voulurent que la somme à percevoir demeurât, jusqu'à son emploi, entre les mains des receveurs particuliers des états, qui ne seraient comptables qu'envers les états eux-mêmes, et qui devraient

justifier que la totalité de cette somme aurait été employée à la guerre. L'argent devait être levé au moyen d'une gabelle sur le sel et d'une aide de 8 deniers pour livre sur toute chose qui serait vendue. Les deux impositions furent déclarées commune aux trois ordres; le roi, la reine et les princes du sang s'engagèrent à les payer. Pour tenir la main à la fidèle et prompte exécution de ces mesures, l'assemblée chargea une commission de neuf membres d'y veiller, et s'ajourna à terme fixe.

Ce n'était rien moins qu'une révolution : car voter et percevoir l'impôt, en régler et en surveiller l'emploi, c'était exercer une portion considérable de la souveraineté. Les députés de 1355 allaient du premier coup plus loin qu'on n'est encore allé dans les monarchies constitutionnelles de nos jours.

Supplice du comte d'Harcourt. — L'idée de payer un impôt déplaisait fort aux nobles; parmi les opposants les plus vifs étaient le roi de Navarre, qu'un traité avec le roi avait ramené en France, et le comte d'Harcourt, son ami. A cette nouvelle, Jean s'écria « qu'il ne vouloit nul maistre en France fors lui; » et un jour que le dauphin Charles, alors âgé de dix-neuf ans, avait invité à un festin le roi de Navarre et ses amis, Jean, bien averti de l'heure, vint à Rouen les surprendre et les arrêter lui-même à la table de son fils. Malgré les prières et les larmes de ce jeune prince, qui semblait avoir attiré les victimes dans un guet-apens, Jean fit aussitôt jeter le roi de Navarre dans une prison et trancher la tête au comte d'Harcourt et à quelques autres. Il aimait cette justice sommaire. Au commencement de son règne, il avait ainsi fait décapiter, dans la cour même de son hôtel, le connétable Raoul de Nesle, sous prétexte d'intelligence avec les Anglais. Quelques mois après, il était lui-même captif.

Bataille de Poitiers (1356). Captivité du roi. — Jean assiégeait la petite ville de Breteuil, possession du roi de Navarre, lorsqu'il fut averti que le prince de Galles s'était encore une fois mis aux champs avec 20 000 hommes d'armes et 6000 archers, qu'il avait franchi la Garonne et la Dordogne, qu'il avait saccagé le Rouergue, l'Auvergne, le Limousin et le Berry. Il arriva ainsi, brûlant tout sur son passage, jusqu'à la petite place de Romorantin. La ville lui ouvrit ses portes à la première sommation; mais le château était défendu par trois braves chevaliers qui ne voulurent jamais se rendre, si mau-

vaise que fût leur forteresse. Le prince de Galles, irrité d'avoir perdu, devant les murs de cette bicoque, un chevalier qu'il aimait, jura de ne point s'éloigner qu'il ne l'eût prise. Le château finit par se rendre; mais l'obstination de ses défenseurs avait singulièrement compromis l'armée anglaise.

Le roi de France, pendant ce temps, avait traversé la Loire et était arrivé à Poitiers avant l'armée anglaise, de sorte qu'il lui coupait la route de Bordeaux. Le prince Noir, en approchant de cette ville, s'établit au sommet d'un coteau fort roide, tout planté de vignes, coupé de haies épaisses et de buissons, qu'on appelle champ de Maupertuis, près de Beauvoir, à deux lieues au nord de Poitiers. Il s'y fortifia de palissades et de fossés, se servant de ses charriots comme d'un rempart, là où le terrain était plus découvert. On ne pouvait arriver à cheval au sommet de ce coteau que par un sentier où il y avait à peine place pour trois cavaliers de front. Le prince garnit d'archers les haies qui longeaient ce chemin; sur le plateau, il rangea en bataille ses hommes d'armes, auxquels il avait fait mettre pied à terre ; devant eux il éparpilla le reste de ses archers dans les vignes.

Le roi Jean commandait une des plus brillantes armées que la France eût jamais levées. Il avait sous ses ordres, sans compter ses quatre fils, 26 ducs ou comtes, 140 seigneurs bannerets, et environ 50 000 combattants, dont un grand nombre étaient des cavaliers revêtus d'armures de fer. Il n'y avait qu'à ne pas combattre, et les Anglais étaient affamés; mais le roi voulait effacer la honte de Crécy, il la doubla (19 sept. 1356).

Les deux maréchaux de France, Arnould d'Audeneham et Jean de Clermont, à la tête de 300 cavaliers d'élite, au lieu de tourner l'ennemi et de faire tomber cette forte position, s'élancèrent dans le chemin étroit qui conduisait au plateau ; mais les chevaux furent bientôt criblés de flèches qu'on tirait sur eux au travers des haies ; la douleur les rendant furieux, ils s'emportèrent et renversèrent leurs cavaliers. Les fantassins anglais sortirent alors de leur retraite et égorgèrent ceux qui étaient à terre. En peu d'instants, toute cette troupe fut défaite : et les fuyards, en se repliant sur le corps que commandait le dauphin, y jetèrent le désordre et l'épouvante. Le prince de Galles profite de ce moment pour charger au cri de : Saint-George et Guienne ! avec 600 gens d'armes qu'il avait tenus cachés au revers de la colline, et tombe sur le flanc de

cette colonne ébranlée; il la coupe, la disperse. Les enfants de France, effrayés de cette confusion, s'enfuient, le dauphin un des premiers, emmenant avec eux plus de 800 lances qui devaient leur servir d'escorte. Le second corps, que commandait le duc d'Orléans, suit cet exemple.

Les deux tiers de l'armée française étaient déjà en déroute presque sans avoir combattu. Toutefois la troisième division, celle que commandait le roi, était encore du double plus nombreuse que l'armée entière des Anglais. Mais Jean avait commis la faute de leur faire mettre pied à terre. Cette manœuvre, bonne pour les Anglais tant qu'ils étaient sur le coteau et dans les vignes, était détestable pour les Français en rase campagne. Le prince de Galles, au contraire, fit remonter à cheval ses hommes d'armes; et quand ses 2000 cavaliers fondirent dans la plaine, nulle troupe à pied ne put résister au choc de ces pesants chevaux bardés de fer, comme ceux qu'ils portaient. Le roi était brave, il se plaça en avant des siens, une hache de guerre à la main, et abattit nombre d'ennemis. « Il faisoit de sa main merveilles, et tenoit la hache dont trop bien se défendoit et combattoit. » Son plus jeune fils, Philippe le Hardi, resté près de lui malgré la fuite de ses aînés, à chaque nouvel assaut criait au roi : « Père, gardez-vous à droite! père, gardez-vous à gauche! » Tout l'effort de la bataille tombait en effet sur le roi. Les plus braves chevaliers ennemis ambitionnaient une si riche prise. Il se rendit enfin à un gentilhomme d'Artois (Froissart, liv. I, part. II, ch. XXII-XLV).

L'action qui avait commencé au point du jour, était terminée à midi. Les Français laissaient 11 000 morts sur le champ de bataille. Les Anglais, qui n'en avaient perdu que 2500, tenaient prisonniers 13 comtes, 1 archevêque, 70 barons et 2000 hommes d'armes, sans compter les gens de moindre importance ; en sorte qu'ils se trouvèrent bientôt avoir deux fois plus de captifs qu'ils n'avaient de soldats. La garde d'une troupe aussi nombreuse leur causait quelque inquiétude ; aussi se hâtèrent-ils de les mettre, pour la plupart, à rançon, et de les renvoyer sur parole. Ces prisonniers s'engageaient à venir à Bordeaux, aux fêtes de Noël, avec la somme convenue, ou à se remettre en captivité. Quant au principal captif, le prince de Galles en sentait trop l'importance pour songer à l'humilier. Il le traita avec respect; il le servit lui-même au souper, « ni oncques ne se voulut seoir à la table du roi pour prière que le lui roi sût faire. » Impatient de mettre en sûreté son

immense butin et ses captifs, il se rendit immédiatement à Bordeaux, et bientôt à Londres.

États généraux de 1356 et de 1357. Étienne Marcel; le dauphin Charles. — La nouvelle de ce désastre jeta la consternation et la colère dans tout le pays, car, après avoir subi la honte d'une pareille défaite, il y avait à subir encore ses déplorables conséquences. On vit, en effet, bientôt revenir ces vaincus de Poitiers qui, relâchés sur parole, se mirent à pressurer les vassaux et leurs sujets pour arracher le prix de leur rançon.

La fermentation était déjà grande quand le dauphin Charles, duc de Normandie, parut à Paris, dix jours après la bataille. Il prit le titre de lieutenant du roi de France, et convoqua les états, qui ouvrirent leur deuxième session le 17 octobre. L'assemblée était composée d'environ 800 personnes; le tiers état y comptait, à lui seul, plus de 400 députés, parmi lesquels le plus actif et le plus habile était le prévôt des marchands de Paris, Étienne Marcel. La bourgeoisie, irritée de l'incurie du gouvernement royal, prit sa place, et faillit la garder. Les députés demandèrent la mise en liberté du roi de Navarre, arrêté dans un guet-apens, et l'institution d'un conseil composé de quatre prélats, douze chevaliers et douze bourgeois, tirés du corps des états, qui assisterait désormais le prince dans l'administration du royaume. Le dauphin, effrayé, ajourna l'assemblée. Mais le trésor était vide, il fallut la rappeler le 5 février 1357. Le prévôt, Étienne Marcel, et l'évêque de Laon, Robert le Coq, présentèrent alors les cahiers de doléances arrêtés à la dernière session, et demandèrent qu'ils fussent communiqués aux états de chaque province. Cette communication se fit avec une rapidité extraordinaire : un mois y suffit, et les cahiers revinrent munis, en quelque sorte, de l'assentiment national. Le 3 mars, le dauphin convoqua au palais une assemblée générale. L'évêque de Laon porta la parole : il demanda au prince d'éloigner de sa personne 22 de ses conseillers ou serviteurs qu'on accusait de malversations, et d'accorder de sérieuses garanties contre le retour des abus. La plus importante était de laisser aux états généraux la faculté de s'assembler deux fois par an, sans autre convocation, pour s'assurer si les lois étaient observées, et de leur permettre de nommer 36 commissaires, 12 de chaque ordre, qui, en l'absence des états, assisteraient le dauphin dans la défense du royaume. D'autres *élus* seraient envoyés dans les provinces,

avec des pouvoirs presque illimités, pour percevoir l'impôt, salarier les officiers royaux, assembler les états des provinces, etc. A ces conditions, ils offraient un subside nécessaire pour la levée et l'entretien de 30 000 hommes, mais en réservant à leurs seuls officiers la garde et la distribution de l'argent. Après qu'il eut parlé, Jean de Picquigny, au nom des nobles, un avocat d'Abbeville, au nom des communes, et Étienne Marcel, au nom des bourgeois de Paris, déclarèrent qu'ils l'avouaient de ce qu'il venait de dire.

Grande ordonnance de 1357. — Cet accord rendait toute résistance impossible, et la grande ordonnance de mars 1357, en soixante et un articles, fit droit aux demandes des états. En voici le résumé :

Gouvernement.— Les assemblées des états généraux doivent avoir lieu régulièrement deux fois par an, à époques fixes, et, dans l'intervalle des sessions, un conseil de 36 élus doit assister le prince dans l'administration du royaume; d'autres élus seront envoyés dans les provinces avec des pouvoirs presque illimités, particulièrement pour châtier les fonctionnaires négligents ou prévaricateurs, assembler et consulter les états provinciaux.

Finances. — Les impôts seront votés et levés par les états eux-mêmes, qui surveilleront l'emploi des deniers, et les monnaies en cours dans le royaume seront à l'avenir invariables [1].

Armée. — Tout homme en France devra être armé ; défense est faite aux nobles de guerroyer entre eux et de sortir du royaume; les soldats ne seront plus payés que par les états.

Justice. — Il y avait des procès qui duraient depuis plus de vingt ans, et l'administration de la justice entraînait des frais énormes. L'ordonnance enjoint aux juges d'être chaque jour en séance au parlement dès le soleil levant, d'expédier les affaires en retard et aux moindres frais possibles.

Abus. — Le droit de prendre, dans les voyages du roi, les choses nécessaires à sa maison, c'est-à-dire le droit de commettre impunément mille exactions, est aboli; les bourgeois sont autorisés à résister par la force à ceux qui voudraient exercer le *droit de prise;* toute aliénation du domaine de la couronne est formellement interdite.

1. L'habitude d'altérer sans cesse les monnaies, un des plus ruineux abus de ce temps, avait fait varier le prix du marc d'argent de telle sorte, qu'en cinq années il avait successivement valu 11 l., 4 l., 10 l., 12 l., 4 l. et 18 l.

Dans l'ensemble de ces mesures il y en avait d'excellentes. Mais une réforme politique, en face des Anglais victorieux, était dangereuse. En outre, l'ordonnance de réformation, œuvre de quelques députés intelligents, n'était ni l'œuvre, ni la pensée, ni même le désir de la France; et, lorsque Paris fut contraint de s'armer pour maintenir et défendre ce qu'avaient fait les états généraux, pas un seul bras, en France, ne se leva pour venir en aide aux Parisiens.

Meurtre des ministres du dauphin (1358). — D'ailleurs on ne pouvait espérer que la royauté, arrivée depuis un demi-siècle au pouvoir absolu, consentirait à abdiquer. Dès le 6 avril, le dauphin, par ordre de son père, défendit à tous les sujets du royaume de payer l'aide décrétée un mois plus tôt par les états. Le 8, il révoqua cette ordonnance; mais quelques jours après, il déclarait qu'il voulait dorénavant gouverner seul et ne plus avoir de curateurs; enfin, le 22 février 1358, il oubliait une de ses promesses dont l'accomplissement tenait le plus au cœur des bourgeois : il rendait une ordonnance pour altérer les monnaies. L'exaspération éclata aussitôt dans Paris, et les bourgeois se laissèrent aller à ce qui perdrait les meilleures causes, à la violence. Le lendemain, le prévôt des marchands assembla, en armes, tous les corps de métiers; il se dirigea, avec eux, vers l'hôtel du dauphin, monta jusqu'à sa chambre, et lui demanda de s'occuper enfin de la défense du royaume dont il devait hériter, et de protéger le peuple qui était abandonné aux brigandages des soldats. « Si le ferois-je volontiers, si j'avois de quoi le faire, répondit Charles; mais c'est à celui qui a les droits et profits à avoir aussi la garde du royaume. » D'autres paroles plus aigres furent encore échangées; enfin Marcel dit au prince : « Sire, ne vous esbahissez de chose que vous voyiez; il faut qu'il en soit ainsi. » Puis, se tournant vers quelques-uns de ceux qui l'avaient suivi : « Allons, dit-il, faites en bref ce pour quoi vous êtes venus ici. » Ils se jetèrent sur les maréchaux de Champagne et de Normandie, principaux conseillers du dauphin, et les égorgèrent si près de lui que sa robe en fut ensanglantée. Charles, effrayé, priait Marcel de l'épargner. Le prévôt l'assura qu'il ne courait aucun danger; cependant il lui mit sur la tête son chaperon mi-parti de bleu et de rouge, aux couleurs de Paris, et prit le sien, qu'il porta toute la journée. Il vint ensuite rendre compte, du haut de l'hôtel de ville, au peuple, assemblé sur la place de Grève, de ce qui avait été

fait contre les deux maréchaux, deux mauvais traîtres, disait-il; et tous de crier : « Nous avouons le fait et vous soutiendrons. » De retour au palais, il trouva le dauphin frappé de saisissement et de douleur, et lui dit : « Monseigneur, ne vous affligez, ce qui s'est fait s'est fait de la volonté du peuple. » D'une petite partie du peuple, fallait-il dire, de la bourgeoisie parisienne, qui allait entrer en lutte avec tout le reste de l'État.

La noblesse s'arme contre Paris. — Les députés de la noblesse, en effet, et la plupart de ceux du clergé s'étaient déjà éloignés de l'assemblée, qui n'était plus qu'une représentation des villes soumises à l'ascendant de la députation et de la municipalité de Paris. Après le meurtre des deux maréchaux, la noblesse montra une vive irritation contre ces bourgeois qui voulaient tout régler dans l'État et dont les mains roturières venaient de verser un sang illustre. Le dauphin, étant allé tenir les états de Champagne à Provins, le comte de Braine lui demanda si le maréchal de Champagne avait mérité par quelque crime d'être mis à mort, comme il l'avait été par les Parisiens. Charles répondit que les deux maréchaux l'avaient toujours bien et loyalement servi. Alors le comte se mit à genoux devant lui et le supplia de faire justice d'un meurtre si odieux. Aux états de Vermandois, tenus à Compiègne, la noblesse lui fit des offres de service contre les rebelles de Paris, et il les accepta.

C'était une déclaration de guerre; la guerre civile, en effet, commença. Le dauphin rassembla 7000 lances, avec lesquelles il vécut à discrétion sur le pays, occupant tour à tour Meaux, Melun, Saint-Maur, le pont de Charenton, et arrêtant tous les arrivages de la haute Seine et de la Marne. Marcel, de son côté, s'était emparé du château du Louvre; il avait fait réparer et compléter l'enceinte de Paris, creuser un fossé, placer sur ces fortifications, des balistes et des canons, disposer, dans toutes les rues, des chaînes, qu'on pouvait tendre d'un moment à l'autre, et soudoyer des mercenaires.

La Jacquerie (1358). — Dans le temps où les nobles et les bourgeois s'attaquaient, les paysans, de leur côté, se levaient. C'étaient eux surtout qui portaient le poids des malheurs du pays. Les villes et les châteaux n'avaient rien à craindre des routiers; mais les villages étaient la proie des plus petits chefs de bande. Quand les ennemis avaient passé pour faire du butin, venaient les troupes amies qui pillaient encore pour vivre, et les seigneurs prenaient le reste : ils

avaient à fortifier et approvisionner leurs châteaux, à solder leurs hommes d'armes, à s'indemniser de ce qu'ils avaient perdu à la guerre ; à payer leur rançon ou à aider un parent, un ami, à payer la sienne. Ils saisissaient les meubles, les récoltes, le bétail, les attelages, et ruinaient les Français pour enrichir l'Anglais, qu'ils n'avaient pas su vaincre dix contre un. Leur recommandait-on les ménagements, la prudence, « Jacques Bonhomme, disaient-ils, ne lâche point son argent si on ne le roue de coups. Mais Jacques Bonhomme payera, car il sera battu. Oignez vilain, il vous poindra (frappera des poings); poignez vilain, il vous oindra. » Le paysan, jusqu'alors indifférent aux affaires générales de l'État, commença à comprendre que les grandes batailles se livraient et se perdaient à ses dépens.

Après les vexations des seigneurs, venaient celles des gens de guerre, mis hors de service par la cessation des hostilités, mais qui n'entendaient pas renoncer à un si lucratif métier : le Gaulois Griffith, l'Anglais Robert Knolles, le Français Arnaud de Cervoles, de la grande maison des Talleyrand-Périgord, et qu'on appelait l'archiprêtre à cause d'un bénéfice qu'il possédait; le baron Foulques de Laval, le Hennuyer, Eustache d'Aubrecicourt, jusqu'à des Allemands, Albrecht et Frank Hennekin, rançonnaient bourgeois et paysans, les couvents et les églises.

Quand les paysans apprirent que les bourgeois avaient commencé la guerre contre les nobles, ils crurent l'occasion bonne de se venger de leurs longues souffrances. Ils s'armèrent, se réunirent et se jetèrent sur les châteaux. Ceux de Beauvais donnèrent le signal. Alors eurent lieu les scènes les plus hideuses. Il n'y avait de grâce ni pour l'âge, ni pour le sexe; ils torturaient leurs prisonniers, outrageaient les plus nobles femmes, brûlaient jusqu'aux petits enfants, et ne laissaient que cendres et sang là où ils avaient passé. Dans la Champagne et la Picardie seulement ils étaient plus de 100 000 et comptaient bien en finir avec les nobles. Ceux-ci, surpris d'abord, s'assemblèrent, et une guerre atroce, sans pitié, commença.

Marcel était trop pressé lui-même pour dédaigner les alliés qui s'offraient. Il comprenait que la bourgeoisie seule ne pouvait faire une révolution, il s'entendit avec les jacques; et lorsqu'ils marchèrent sur Meaux, où les familles de beaucoup de nobles s'étaient réfugiées, il leur envoya deux compagnies de milice bourgeoise; les habitants de la ville firent aussi cause commune avec eux. Ainsi commençait l'union du peuple

des villes avec celui des campagnes. Malheureusement il y avait trop de sang sur la route où l'un et l'autre marchaient alors, pour qu'ils arrivassent au but. Meaux avait une forteresse qui tint bon. Les jacques furent défaits (9 juin), puis traqués en tous lieux et exterminés. En quelques semaines il y eut un effroyable massacre. Le lugubre souvenir de cette abomination a traversé les siècles, et le nom des jacques est resté celui des ennemis sauvages de toute société.

Marcel se ligue avec Charles le Mauvais. — Marcel avait compté sur les paysans, et les jacques étaient pendus, brûlés, chassés comme bêtes fauves. Il avait compté aussi sur un noble, sur un prince, pensant gagner avec lui une partie de la noblesse, et avoir de la cavalerie et des armures de fer à opposer aux chevaliers du dauphin. C'était le roi de Navarre, Charles le Mauvais, qu'il avait tiré de prison; il lui fit déférer par la ville de Paris le titre de capitaine (15 juin). Ce nouvel allié des bourgeois avait souvent laissé percer, dans ses paroles, ce mépris, cette haine pour les roturiers que professait alors toute la noblesse. Tout récemment il avait massacré, dans une rencontre, 3000 jacques, et il avait fait couronner d'un trépied de fer rouge le roi de cette jacquerie, Guillaume Caillet. Si horrible qu'eût été cette guerre, les bourgeois sentaient confusément qu'il y avait une certaine solidarité entre eux et les paysans, et que le destructeur des uns ne pouvait guère être le sincère ami des autres. Marcel avait donc choisi un dangereux auxiliaire.

Trahison de Charles le Mauvais. — Le 8 juillet 1358, le dauphin s'étant avancé du côté de Charenton et de Saint-Maur, et menaçant la porte Saint-Antoine, le prévôt des marchands pria le roi de Navarre de repousser l'ennemi. Charles le Mauvais sortit de Paris; mais au lieu d'attaquer le dauphin, il eut un long entretien avec lui : c'était un traité qu'ils concluaient. On lui promettait pleine satisfaction sur tous ses griefs, et 400 000 florins s'il livrait la ville et Marcel. On eut vent à Paris de ces menées; on cria à la trahison, et le corps des échevins ôta à Charles le Mauvais son titre de capitaine. Il sortit aussitôt de la ville et se jeta sur les campagnes voisines, pillant et brûlant tout comme le dauphin.

Échecs des Parisiens. — La situation d'Étienne Marcel devenait critique. Les vivres commençaient à manquer; les bourgeois ne se décourageaient pourtant pas, ils voulurent tenter quelque chose contre les bandes du roi de Navarre. Ils

sortirent et marchèrent, le 22 juillet, toute la journée du côté de Saint-Cloud; n'ayant rencontré personne, ils revenaient, « et portaient l'un son bassinet (chapeau de fer) en sa main, l'autre à son col; les autres par lâcheté et ennui traînoient leurs épées ou les portoient en écharpe, » lorsque tout à coup 400 hommes embusqués sur la route se montrèrent et les assaillirent; les bourgeois s'enfuirent au plus vite, mais 700 des leurs restèrent sur la place. Ils s'en prirent à leur chef, qui était rentré avant eux; Marcel ne les avait pas soutenus; Marcel était d'intelligence avec l'ennemi.

Mort de Marcel (1358). — L'habile et hardi prévôt, pour avoir tenté une révolution impossible, était ainsi poussé à des résolutions de jour en jour plus désespérées. Le roi de Navarre était sa seule ressource. Pour sauver la révolution, il fit ce qu'en 1789 Mirabeau voulut faire, et ce qui fut accompli en 1830, non pas changer le gouvernement, pas même la dynastie, mais la branche régnante. Il promit à Charles le Mauvais de lui livrer la porte et la bastille Saint-Denis, pour que ce prince pût se rendre maître de Paris, y massacrer ceux qui lui étaient contraires, dont les maisons étaient marquées d'avance, s'il en fallait croire un contemporain, et probablement s'y faire proclamer roi. L'exécution du complot fut fixée à la nuit du 31 juillet au 1er août. Mais un des échevins, celui sur lequel il comptait le plus et qu'il appelait son compère, Jean Maillart, avait pénétré ses projets et les contre-minait par un autre complot. Il s'entendit avec des chefs du parti du dauphin, Pépin des Essarts et Jean de Charny, et tous trois avec leurs hommes « s'en vinrent un peu avant minuit à la bastille Saint-Denis, et trouvèrent ledit prévôt des marchands les clefs de la porte en ses mains. Le premier parler que Jean Maillart lui dit, ce fut qu'il lui demanda par son nom : « Étienne, Étienne, « que faites-vous ici à cette heure? » Le prévôt répondit : « Jean, je suis ici pour prendre garde de la ville dont j'ai le « gouvernement. — Par Dieu! répondit Jean Maillart, il ne « va mie ainsi; mais n'êtes ci à cette heure pour nul bien, « et je vous le montre, dit-il à ceux qui étaient delez lui, « comment il tient les clefs des portes en ses mains pour « trahir la ville. » Le prévôt des marchands s'avança et dit : « Vous mentez. — Par Dieu! répondit Jean Maillart, traître, « mais vous mentez. » Et tantost férit à lui et dit à ses gens : « A la mort! à la mort, tout homme de son côté! car ils sont « traîtres. » Là eut grand hutin et dur, et s'en fût volontiers

le prévôt des marchands fui s'il eût pu; mais il fut si hâté qu'il ne put, car Jean Maillart le férit d'une hache sur la tête et l'abattit à terre, quoique ce fût son compère, ni se partit de lui jusqu'à ce qu'il fût occis, et six de ceux qui là estoient, et le demeurant pris et envoyé en prison.

Le dauphin rentre à Paris. — Le surlendemain, le dauphin rentrait à Paris, s'appuyant sur Jean Maillart. Un bourgeois s'avança hardiment vers lui et dit tout haut : « Par Dieu! sire, si j'en fusse cru, vous n'y fussiez entré; mais on y fera peu pour vous. » Le comte de Tancarville levait l'épée sur le manant; le dauphin l'arrêta et se contenta de répondre : « On ne vous en croira mie, beau sire. » Et le dauphin avait raison, la victoire du parti royal était complète; le roi de Navarre lui-même fit sa paix, sans stipuler aucun avantage personnel, en déclarant seulement qu'il voulait être bon Français. Et Paris, après quelques exécutions, parut redevenir la cité royale et docile qu'il était auparavant. Pourtant le souvenir de ce temps où les bourgeois avaient osé parler en face à leur maître de justice et de bonne administration, ne s'effaça pas. Nous retrouverons, en 1413 et même au bout de plus d'un siècle, aux états de 1484, un écho des voix hardies qui demandèrent les réformes de 1356. La royauté même se tint pour avertie; Jean et Charles V renoncèrent à l'altération des monnaies, et le dernier essaya de rendre les états généraux inutiles en faisant lui-même quelques réformes, et surtout en gouvernant sagement.

Triste situation du royaume. — Le dauphin était rentré dans Paris, mais l'état du royaume semblait désespéré. Les routiers anglais ou français couraient le pays. Les gens de la campagne avaient été réduits à changer les clochers de leurs églises en forteresses. Des sentinelles s'y tenaient tout le jour pour annoncer l'approche de l'ennemi, pendant que leurs compagnons travaillaient; la nuit, ils se retiraient dans des barques amarrées au milieu des rivières, ou bien ils creusaient, pour leurs bestiaux et pour eux-mêmes, des retraites souterraines. Au milieu de telles craintes, le travail allait mal; la moisson s'en ressentait, et la famine menaçait le pays d'un autre fléau.

Négociations. — Cependant on parlait de paix. Las de la magnifique hospitalité qu'il recevait à Windsor, Jean avait traité avec le roi d'Angleterre. Il lui abandonnait les côtes de la Manche, c'est-à-dire Calais, Montreuil, Boulogne, le Ponthieu et la Normandie; l'Aquitaine tout entière, c'est-à-dire la

Gascogne, le Bordelais, l'Agénois, le Quercy, le Périgord, le Limousin, le Poitou, la Saintonge et l'Aunis; de plus, la Touraine et l'Anjou; en outre quatre millions d'écus d'or pour la rançon personnelle du roi. C'était la moitié de la France et la meilleure, avec l'embouchure de tous nos fleuves.

Quand ce traité fut apporté à Paris, le dauphin se refusa à l'exécuter, et pour se donner la force de lutter contre son père, il convoqua, le 19 mai 1399, à Paris, un simulacre d'assemblée des trois ordres, qui rejeta la honteuse convention, en ajoutant qu'il fallait « que le roi Jean demeurât encore en Angleterre, et que, quand il plairoit à Dieu, il y pourverroit de remède. »

Expédition d'Édouard en France (1359). Nouveau système de guerre. — Cinq mois après, le 28 octobre 1359, Édouard débarquait à Calais avec ses quatre fils, les plus grands seigneurs de son royaume, 6000 armures de fer, 6000 charrettes chargées de munitions, des fours, des moulins, des forges, des tentes, tout ce qu'il fallait pour vivre confortablement, jusqu'à des faucons et des meutes pour chasser, jusqu'à des nacelles en cuir bouilli pour pêcher en carême. « Il y avait si grande multitude de gens d'armes que tout le pays en étoit couvert, et si richement armés et parés que c'étoit merveilles et grand déduit au regarder les armes luisans, leurs bannières ventilans et leurs batailles, par ordre, le petit pas chevauchant.... Et encore y avoit 500 varlets avec pelles et coingnées, qui alloient devant le charroy et ouvroient les chemins et les voies, et coupoient les épines et les buissons pour charrier plus à l'aise. »

Le temps contraria l'expédition; il plut incessamment. Le 30 novembre, les Anglais arrivèrent devant Reims. Jean de Craon, son archevêque, leur en ferma les portes et repoussa vaillamment toutes les attaques. Édouard avait annoncé, longtemps à l'avance, qu'il voulait s'y faire sacrer. Ils passèrent sept semaines devant ses murs, ne pouvant la prendre, mais espérant chaque jour qu'on allait les attaquer et qu'ils gagneraient une belle bataille comme à Crécy, à Poitiers. A la fin, personne ne venant, ils se remirent en marche, sans se presser, ni suivre le plus court chemin, allant à travers pays de Châlons à Bar-le-Duc, de Troyes à Tonnerre; le duc de Bourgogne se racheta du pillage moyennant 200 000 écus d'or, De là Édouard tourna enfin droit vers Paris, et vint se loger à deux lieues de cette ville, à Bourg-la-Reine. Les hérauts

d'armes anglais allèrent offrir la bataille au dauphin; il la refusa. Un chevalier ennemi, Gaultier de Maulny, s'avança jusque sous les remparts pour faire le coup de lance; Charles défendit expressément à ses chevaliers de sortir des barrières. Il ne voulait plus de la guerre comme les nobles l'avaient jusqu'à présent conduite.

Résistances populaires. — Ainsi les bourgeois, enfermés dans leurs villes, les nobles dans leurs châteaux, laissaient passer l'orage qui ne pouvait les atteindre derrière leurs murs. Tout retombait sur les paysans, qui n'osaient même pas se défendre. Ils n'allaient aux champs qu'en laissant au village des sentinelles qui, tout le jour, veillaient au haut du clocher pour sonner l'alarme du plus loin que les routiers paraissaient; la nuit, ils se retiraient dans des barques amarrées au milieu des rivières; ou bien ils creusaient, pour leurs bestiaux et pour eux-mêmes, d'immenses souterrains où ils se tenaient blottis. Cependant la misère finit par leur donner du cœur, et le désespoir leur donna des forces. Ils en vinrent à oser regarder en face ces hommes tout bardés de fer devant lesquels ils avaient l'habitude de trembler; et, sur plusieurs points, l'agresseur étranger commença à rencontrer de ces résistances locales et populaires plus dangereuses pour lui que les grandes batailles telles que les livraient les princes de la féodalité[1]: Édouard lui-même s'en lassa. On dit que le roi

1. Un des plus curieux incidents de cette résistance populaire est ainsi raconte par un chroniqueur du temps, le continuateur de Nangis, dans un langage qui n'est point sans charme, malgré tous ses barbarismes latins.

« Il y a un lieu assez fort dans le petit village de Longueil, près de Compiègne. Les habitants, voyant qu'ils seraient en péril si l'ennemi s'en emparait, demandèrent au seigneur régent et à l'abbé de Saint-Corneille, dont ils étaient les serfs, la permission de le fortifier. Après l'avoir obtenue, ils y portèrent des vivres et des armes, prirent pour capitaine un d'entre eux, grand et bel homme, appelé Guillaume des Alouettes, et jurèrent de se défendre jusqu'à la mort. Dès que cela fut fait et connu, beaucoup accoururent des villages voisins, afin de s'y mettre en sûreté.

« Le capitaine avait pour serviteur un autre paysan très-grand, très-vigoureux et aussi brave qu'il était fort: c'était le grand Ferré (*magnus Ferratus*). Malgré sa haute taille et sa force, le grand Ferré n'avait de lui-même que petite opinion, et le capitaine en faisait tout ce qu'il voulait.

« Les voilà donc là environ deux cents, tous laboureurs et habitués à gagner leur pauvre vie avec le travail des mains. Les Anglais, qui occupaient un fort près de Creil, en apprenant ces préparatifs de défense, furent pleins de mépris pour de tels gens. « Allons chasser ces manants, dirent-ils; le « lieu est bon et fort, occupons-le. » Et il fut fait comme il avait été dit. Deux cents Anglais y marchèrent. On ne faisait pas bonne garde; les portes mêmes étaient ouvertes; ils entrèrent hardiment. Au bruit qu'ils firent, ceux du dedans, qui étaient dans les maisons, coururent aux fenêtres, et, voyant tant d'hommes bien armés, tombèrent en grand effroi. Le capitaine descendit toutefois avec quelques-uns des siens et se mit à frapper bravement sur les Anglais; mais, bientôt entouré, il fut blessé mortellement. A cette vue, les

anglais et les siens, cheminant, fatigués et tristes, à travers les plaines de la Beauce, un orage terrible vint les assaillir, et que le roi fit vœu à Notre-Dame de Chartres de mettre tous ses soins à rétablir la paix entre les deux peuples. Ce n'était pas la tempête qui avait changé subitement le cœur du roi, c'était la lassitude d'une guerre qui ne finissait pas, et où on ne trouvait plus de gloire, puisqu'il n'y avait pas de bataille; plus de butin, parce que tout était pris ou caché dans les innombrables forteresses dont la France se hérissait.

Traité de Brétigny (1360). — Le dauphin était encore plus pressé de renvoyer les Anglais chez eux, car « la France était à l'agonie, et pour si peu que son mal durât, elle alloit périr. » Des conférences s'ouvrirent à Brétigny, près de Chartres, le 1er mai 1360. Les négociateurs anglais réclamèrent d'abord la couronne de France; puis ils se bornèrent à ce qui avait

autres et le grand Ferré se dirent : « Descendons et vendons chèrement notre « vie, car il n'y a pas de miséricorde à attendre. » Ils se rassemblèrent, et, sortant soudainement par diverses portes, se précipitèrent à coups redoublés sur les Anglais; ils frappaient comme quand ils battent le grain sur l'aire.... Les bras se levaient, puis s'abattaient, et à chaque coup un Anglais tombait.

« Quand le grand Ferré arriva près de son capitaine expirant, il fut pris d'une vive doulenr et se rejeta avec furie sur l'ennemi. Comme il dépassait tous ses compagnons de la tête, on le voyait brandir sa hache, frapper, redoubler les coups, dont pas un ne manquait son homme. Les casques étaient brisés, les têtes fendues, les bras coupés. En peu de temps il fit place nette autour de lui, en tua dix-huit, en blessa bien plus. Ses compagnons, encouragés, faisaient merveille, si bien que les Anglais quittèrent la partie et se mirent à fuir. Les uns sautèrent dans le fossé plein d'eau et se noyèrent; les autres se pressèrent aux portes, mais les traits y pleuvaient drus et serrés. Le grand Ferré, arrivé au milieu de la rue où ils avaient planté leur étendard, tue le porte-enseigne, se saisit du drapeau et dit à un des siens d'aller le jeter dans le fossé. Celui-ci lui montre avec effroi la masse encore epaisse des Anglais : « Suis-moi, » lui dit-il; et prenant sa grande hache à deux mains, il frappe à droite, il frappe à gauche et se fait un chemin jusqu'au fossé, où l'autre jette dans la boue l'enseigne ennemie. Le grand Ferré se reposa alors un moment, mais retourna bientôt contre ce qui restait d'Anglais. Bien peu de ceux qui étaient venus pour faire ce coup purent s'échapper, grâce à Dieu et an grand Ferré, qui en tua, ce jour-là, plus de quarante.

« Les Anglais furent bien confus et irrités de voir que tant de leurs braves hommes d'armes avaient péri par les mains de ces vilains. Le lendemain ils revinrent en plus grand nombre, mais les gens de Longueil ne les craignaient plus. Ils sortirent à leur rencontre, le grand Ferré marchant à leur tête. Quand ils le virent et qu'ils sentirent le poids de son bras et de sa hache de fer, ils auraient bien voulu n'être pas venus de ce côté-là. Ils ne s'en allèrent pas si vite que beaucoup ne fussent mortellement blessés, tués ou pris. Parmi ceux-ci se trouvèrent des hommes de haut lignage. Si les gens de Longueil avaient consenti à les mettre à rançon, comme font les nobles entre eux, ils se fussent enrichis. Mais ils n'y voulurent pas entendre et les tuèrent, disant qu'ainsi ils ne leur feraient plus tort.

« A ce dernier combat, la besogne était rude, et le grand Ferré s'y était fort échauffé. Il but de l'eau froide en quantité, et fut aussitôt pris par la fièvre. Il retourna alors à son village, rentra dans sa cabane et se mit au lit, mais en plaçant près de lui sa bonne hache, une hache de fer, si lourde

appartenu aux Plantagenets; enfin, Édouard III consentit à se contenter du duché d'Aquitaine, avec toutes ses annexes (Gascogne, Poitou, Saintonge, Aunis, Agénois, Périgord, Limousin, Quercy, Rouergue, Angoumois), cédé en souveraineté indépendante, et de Calais avec les comtés de Ponthieu et de Guines, et la vicomté de Montreuil. La rançon du roi fut fixée à trois millions d'écus d'or [1]. En garantie de cette somme, Jean devait laisser au choix d'Édouard un certain nombre d'otages, pris parmi les plus nobles seigneurs et les plus riches bourgeois du royaume. Il les emmena avec lui à travers la Normandie, qu'il traversa encore une fois pour aller s'embarquer à Honfleur, qui était le Havre de ce temps-là. Les provinces promises au roi d'Angleterre lui furent livrées malgré les protestations du plus grand nombre contre cette prétendue restitution; la plupart disant comme les habitants de la Rochelle : « Nous avouerons les Anglois des lèvres, mais les cuers ne s'en mouvront jà [2]. » Pendant une année entière ils refusèrent d'ouvrir la porte aux Anglais.

qu'un homme de force ordinaire pouvait à peine, à deux mains, la soulever de terre.

« Quand les Anglais apprirent que le grand Ferré était malade, ils furent en liesse, et, pour ne pas lui donner le temps de se guérir, ils lui depêchèrent douze soldats avec ordre de le tuer. Sa femme les vit venir de loin et lui cria : « Oh! mon pauvre Ferré, voici les Anglais, que vas-tu faire? » Lui, oublie son mal, se lève vivement, et, prenant sa lourde hache, sort dans sa cour. Quand ils entrèrent : « Ah! brigands! vous venez pour me prendre au « lit! Vous ne me tenez pas encore. » Il s'adossa au mur pour n'être pas entouré, et, jouant de la hache, les mit à male mort. Sur douze, il en tua cinq, le reste se sauva. Le grand Ferré retourna à son lit; mais il s'était échauffé à donner tant de coups : il but encore de l'eau froide; la fièvre redoubla, et peu de jours après, ayant reçu les sacrements, il trépassa. Le grand Ferré fut enterré au cimetière de son village : tous ses compagnons, tout le pays le pleurèrent, car, lui vivant, les Anglais n'auraient jamais osé en approcher. »

On sent, à l'abondance des détails dans lesquels entre le chroniqueur, la sympathie du vieux moine pour ces braves paysans. Au fond des monastères on contait leurs prouesses contre les pillards des églises; on les contait bien plus encore aux veillées, dans les villages. Ces récits se répandaient lentement, mais allaient loin. Ils relevaient le cœur des manants ; ils leurs prêchaient un exemple qui était de jour en jour plus suivi; et peu à peu s'amassaient, au fond du cœur du peuple, cette haine de l'étranger, cet amour du pays dont l'explosion s'appelle Jeanne d'Arc.

1. Suivant M. Leber (*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, p. 131 et sq.), la rançon du roi Jean égalait en poids d'argent 41 250 000 livres du dix-neuvième siècle, et en pouvoir 247 500 000 de nos francs actuels, et il ajoute : « Cette somme, tout énorme qu'elle est, peut ne pas égaler la masse des rançons particulières dont la valeur numéraire sortit du royaume dans le cours du même règne. Jamais les ressources financières et commerciales de la France ne subirent une plus rude atteinte; jamais l'épuisement du numéraire ne causa plus d'embarras. »

2. Froissart, livre I, partie II, chap. CLXI. Les comtes de Périgord, d'Armagnac et de Comminges; les vicomtes de Castelbon et de Carmaing; les sires d'Ulbret, de Pincornet, etc., prétendaient même que le roi n'avait pas le droit de les céder ainsi. (*Ibid.*)

A Abbeville ce fut mieux encore. Quand la patriotique cité vit se promener par les rues ces soldats qui depuis quinze années foulaient la France aux pieds et n'entendaient pas garder de bien grandes réserves envers ceux que la victoire leur avait livrés, des conciliabules se formèrent, puis une émeute éclata; elle fut réprimée. Un riche bourgeois, Ringois, y fut pris. Le commandant anglais usa cependant de modération et offrit à Ringois sa liberté, sous la seule condition qu'il prêterait à Édouard III serment de fidélité. Ringois refusa. On le conduisit à Douvres, cette fois, en le menaçant de la mort s'il s'opiniâ-



Honfleur.

trait: il persista. On le mène alors sur la plate-forme de la forteresse; on le fait monter sur le dernier parapet; la mer en bat le pied avec fureur; qu'il dise un seul mot et il est sauvé: il refuse encore; les gardes le précipitent. Les Grecs et les Romains ne laissaient pas périr la mémoire des grands courages, des généreux dévouements; chez nous, le nom de Ringois est inconnu. Soyons moins ingrats que nos pères.

Restait à trouver l'argent du premier terme du payement. On se le procura par un honteux expédient: « Le roi de France, dit l'historien Matteo Villani, vendit sa chair et son sang; » il donna, il livra, en échange contre 600 000 florins, sa fille Isa-

belle, qui avait onze ans, au fils du plus féroce tyran de l'Italie, de ce Jean Galéas Visconti, qui faisait la chasse aux hommes dans les rues de sa capitale, et les jetait vivants dans des fours. Grâce à cet argent, le roi sortit de Calais le 25 octobre.

Derniers actes du roi Jean; seconde maison de Bourgogne. — Le 5 décembre suivant, nous trouvons une ordonnance par laquelle Jean annonce, malgré la grande compassion qu'il a de son peuple, la levée d'un nouvel impôt sur toute marchandise vendue ou exportée[1], d'un impôt sur le sel, d'un impôt sur le vin, moyennant quoi il promet à tous de faire désormais bonne et loyale justice, de ne mettre en circulation que de bonne monnaie, d'abolir le droit de prise et autres abus qui pèsent sur les pauvres gens. Les promesses, l'ordonnance ne produisirent rien, ne pouvaient rien produire dans un pays qu'une recrudescence de la peste noire décimait en ce moment, que les Anglais venaient de ravager, que les grandes compagnies ravageaient encore, où nulle part il n'y avait plus rien à prendre. Il fallut recourir à d'autres ressources, emprunter, révoquer toutes les donations faites par les rois précédents depuis Philippe le Bel, accorder aux juifs, non-seulement leur rétablissement dans le royaume, mais des priviléges considérables moyennant finances.

Avec l'argent qu'il se procurait ainsi, que faisait le roi? S'attachait-il à détruire ces troupes de brigands, les malandrins, les tard-venus, qui avaient tout récemment dévasté le royaume, de la Lorraine à la Provence, qui venaient de vaincre et de tuer Jacques de Bourbon à Brignais, près de Lyon? « Il cheminait à petites journées et à grands dépens, » s'arrêtant de ville en ville, pour aller prendre possession du riche héritage de la maison capétienne de Bourgogne, que la mort de Philippe de Rouvres venait de mettre entre ses mains. De là, il descendit jusqu'à Avignon, où il passa six mois dans les fêtes; projetant un mariage avec la fameuse reine Jeanne de Naples. Le pape, qui avait été déjà deux fois rançonné par les grandes compagnies, faisait à Jean une proposition capable de

1. Plusieurs provinces rachetèrent quelques-uns de ces droits au moyen d'une somme payée comptant; de là ces exemptions qui, fort multipliées dans la suite, couvrirent de tant de bigarrures la carte financière de la France. D'autres, ayant refusé de se soumettre au droit sur la chose vendue, furent considérées comme provinces étrangères et enveloppées d'une ligne de douanes; de là ces barrières intérieures qui se multiplièrent aussi et durèrent jusqu'en 1789.

sourire à son imagination aventureuse : c'était d'entraîner à une croisade toutes ces bandes guerrières, et d'en débarrasser la France en s'illustrant lui-même. Il n'était pas impossible que Jean se lançât dans cette folle entreprise, lorsqu'il apprit qu'un des fils du duc d'Anjou s'était échappé des mains des Anglais, chez lesquels il était en otage. Jean crut l'honneur royal intéressé à la loyauté vis-à-vis d'un roi. Il résolut d'aller lui-même remplacer son fils. Il échappait ainsi, d'une manière chevaleresque, aux embarras de son rôle et au spectacle des misères de la France. Il passa à Londres une partie de l'hiver, « en grandes réjouissances et récréations, dit Froissart (I, part. II, chap. CXL), en disners, en soupers et en autres manières.» Ces fêtes et ces grands repas le tuèrent : il mourut à Londres, le 8 avril 1364, à 44 ans. Il faut pourtant lui savoir gré de cet exemple qu'il avait donné de fidélité à la parole.

Un de ses derniers actes, plus fatal à la France que la bataille de Poitiers, fut la concession qu'il fit à son fils Philippe le Hardi du duché de Bourgogne. Philippe fonda dans ce grand fief la seconde maison de Bourgogne, qui, au siècle suivant, faillit causer la ruine du royaume.

Jean avait créé, en 1351, le premier ordre de la cour, celui de l'*Étoile*, qui servit de modèle à l'ordre de la *Toison d'or*, institué en 1439 par le duc de Bourgogne. La vraie chevalerie s'en va, puisque les rois veulent créer une chevalerie officielle.

CHAPITRE XXX.

CHARLES V LE SAGE (1364-1380)[1].

Charles V (1364-1380); rétablissement de l'ordre dans le pays et dans les finances. — Cette famille des Valois, qui n'avait encore rendu aucun service au pays, lui coûtait bien cher : deux grandes défaites, une épouvantable

1. Ouvrages à consulter : les *Chroniques* de Froissart; les *Chroniques de Saint-Denis* ; l'*Histoire de Charles V*, par Christine de Pisan; la *Chronique* de Bertrand Duguesclin, par Cuvélier ; l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante.

misère et un traité honteux qui faisait reculer la France d'un siècle et demi. Mais elle allait lui donner en compensation un prince qui a mérité son surnom, Charles, dit le Sage. Il avait alors 27 ans. Sa conduite antérieure n'était pas de nature à inspirer de bien grandes espérances. Comme homme de guerre, il avait fait de tristes preuves à Poitiers, où on l'avait vu fuir un des premiers; comme politique, il n'avait pas fait meilleure figure à Paris, pendant la révolution. La faiblesse de sa constitution, même ses qualités morales, n'annonçaient pas l'homme capable de réparer les malheurs du règne précédent. «.... Complettement il entendoit son latin, et suffisamment savoit les règles de la grammaire.... Dès qu'ils eust commencé à régner, il fit en tout pays querre et chercher et appeler à soy clers solemnels, philosophes fondés en sciences mathématiques et spéculatives. »

Ce roi faible et maladif, qui vit enfermé dans son hôtel Saint-Pol ou au château de Vincennes, au milieu des astrologues et des *clers solemnels*, sera-t-il l'homme d'une époque où la guerre se fait de tous côté, où la lance et l'épée semblent si nécessaires? Mais, derrière les savants et les philosophes qui figurent sur le premier plan autour du roi, on voit d'autres personnages, toute une école de capitaines, deux illustres Bretons, Bertrand Duguesclin et Olivier de Clisson, Boucicault, Louis de Châlons, Le Bègue de Vilaines, Édouard de Renty, les sires de Beaujeu, de Pommiers, de Reyneval. Ce ne sont pas là des chevaliers comme les paladins de l'âge précédent: ils savent frapper de grands coups d'épée, mais ils savent autre chose. Ils ont enfin compris, pour la première fois en France depuis bien longtemps, que la guerre est un art; ils étudient, sinon la stratégie, au moins les stratagèmes, ne font point grand cas de l'absurde point d'honneur qui a causé les défaites de Crécy et de Poitiers, et lui substituent l'adresse, la ruse, quelquefois même la fraude, mais aussi la victoire et ses bénéfices. Et le roi Charles V va tirer parti des capitaines comme des savants; tandis que les uns interrogeront les chartes, interpréteront les traités, discuteront, négocieront, les autres feront, sous la direction du roi qui les guide de son cabinet, une guerre toute nouvelle, peu glorieuse en apparence, très-profitable en réalité, et dont le résultat doit être la reconstitution territoriale du royaume.

Le traité de Brétigny n'avait pas tout terminé. Charles le Mauvais avait encore ses prétentions et ses rancunes; la Bre-

tagne n'avait pas fini sa guerre de succession, qui durait depuis vingt ans et plus, et le royaume était horriblement foulé par les grandes compagnies. Charles V fit en sorte de traiter séparément chacune de ces grandes affaires.

Démêlés avec le roi de Navarre. — Les fiefs normands de Charles le Mauvais inspiraient au roi les plus vives inquiétudes. Avec ses deux villes de Mantes et de Meulan, il barrait la Seine, et il pouvait par là appeler les Anglais jusqu'au cœur de la France. Charles résolut de les lui enlever; et cette première guerre fut conduite comme toute guerre devait l'être pendant ce règne.

Un matin Boucicaut se présente, lui dixième, aux barrières de Mantes, fort effrayé et comme poursuivi, et sollicite les bourgeois de lui ouvrir leurs portes, car les brigands du château de Rolleboise l'ont défait, dit-il, le poursuivent, et n'épargneront pas plus les Navarrais que les Français. Les bourgeois n'étaient pas sans défiance, mais Boucicaut les rassure, en leur donnant sa foi, et obtient qu'on le laisse entrer. D'autres prétendus fuyards arrivent et d'autres encore, jusqu'à ce que, se trouvant en assez grand nombre, ils déclarent que c'est ville gagnée : « et tantost se saisirent des portes et se mirent à crier : Saint Yves Guesclin! et commencèrent à tuer et découper ces gens. » Une aussi indigne perfidie livra Meulan aux soldats du roi de France, et le traitement infligé aux crédules bourgeois y fut le même.

Duguesclin; bataille de Cocherel (1364); traité avec Charles le Mauvais (1365). — Charles de Navarre, pour se venger, envoya en Normandie une armée de Navarrais, d'Anglais et de Gascons, sous les ordres du captal de Buch, Jean de Grailly; Duguesclin arriva, de son côté, avec un millier d'hommes d'armes et d'archers affamés. Il n'avait que du pain pour deux jours et rien de plus. Le captal, pour l'attirer à une action dans un lieu qu'il avait choisi, fait dresser des tables qu'il couvre de vins, de jambons et de toutes sortes de vivres. Pas un Français ne quitte son rang : le captal est réduit à les attendre sur l'éminence où il s'est prudemment porté, non loin de Cocherel. Les chevaliers de Crécy et de Poitiers eussent immédiatement tenté d'escalader la colline. Duguesclin le fit aussi : mais, après une première attaque, il fit sonner la retraite et feignit de prendre la fuite. A cette vue, le capitaine anglais, John Joël, malgré les ordres du captal, s'élance dans la plaine en criant : « En avant Saint-George! qui m'aime me

suive! » Le captal ne voulut point l'abandonner et le suivit. Duguesclin s'attendait à cette imprudence; il fit volte-face et tomba rudement sur l'ennemi. Il avait préparé un autre stratagème de guerre : trente cavaliers, les plus braves de sa troupe, montés sur les trente meilleurs chevaux, ne devaient s'occuper que d'une chose, saisir le captal de Buch. L'ayant reconnu qui combattait à pied, au premier rang, une hache d'armes à la main, ils se jetèrent tous ensemble sur lui, l'enlevèrent et repartirent au galop. Cette prise, une blessure mortelle reçue par l'Anglais John Joël, décidèrent la défaite de l'armée navarraise (16 mai). Duguesclin avait promis à Charles cette capture : « pour estrennes de sa noble royauté. » Charles le Mauvais s'empressa de traiter, c'est-à-dire d'accepter la condition essentielle que lui offrait le roi de France, l'échange de ses fiefs de Normandie contre la baronnie de Montpellier. Là du moins il serait loin des Anglais.

Fin de la guerre de Bretagne, bataille d'Auray. Traité de Guérande (1365). — La guerre durait toujours en Bretagne. En 1350, elle avait été marquée par un fait d'armes qui est resté célèbre, le *combat des Trente*. Robert de Beaumanoir, gouverneur du château de Josselin, défia le capitaine anglais Richard Bramboroug, qui commandait à Ploërmel. Ils se rencontrèrent sur la lande de Josselin, ayant chacun vingt-neuf compagnons. La mêlée fut longue et sanglante. Beaumanoir, blessé un des premiers et souffrant de la soif, demandait à boire. Un de ses compagnons, Geoffroi Dubois, lui cria : « Bois ton sang, Beaumanoir! » et continua de frapper. Quatre Français, neuf Anglais, et parmi ceux-ci le capitaine, furent tués; presque tous les autres des deux côtés furent blessés. Les Anglais se rendirent aux Français.

De telles expertises d'armes n'avançaient guère les choses. Cette guerre traîna jusqu'au combat d'Auray, en 1364. Les rois de France et d'Angleterre s'étaient réservé le droit de secourir, sans enfreindre la paix, les deux prétendants qui se disputaient la possession du duché. En vertu de cette stipulation singulière, le roi de France mit au service de Charles de Blois 1000 lances et son bon capitaine Bertrand Duguesclin. L'Anglais ne voulut pas demeurer en reste, et Jean de Montfort reçut du prince de Galles 200 lances, 30 archers, et bon nombre de chevaliers, avec le brave et prudent Chandos. La rencontre eut lieu près d'Auray. Les Anglais et Montfort occupaient une hauteur, comme à Poitiers, comme à Cocherel.

Duguesclin n'aurait pas eu l'imprudence de les attaquer dans une pareille position, mais Charles de Blois s'obstina à combattre. Les seigneurs bretons de l'un et l'autre parti voulaient d'ailleurs en finir avec cette longue rivalité, et ils avaient même résolu « que si on venoit au-dessus de la bataille, que messire Charles de Blois fût trouvé en la place, on ne le devoit point prendre à nulle rançon, mais occire. Et ainsi en cas semblable, les François et les Bretons en avoient ordonné de messire Jean de Montfort, car en ce jour ils vouloient avoir fin de bataille et de guerre. »

Forcé de combattre, Duguesclin disposa ses troupes en si belle ordonnance, que le commandant anglais, en les voyant venir, ne put retenir lui-même un cri d'admiration : « Que Dieu m'aide, dit-il, comme il est vrai qu'il y a ici une fleur de chevalerie, grand sens et bonne ordonnance! » Mais Chandos était aussi un excellent capitaine, qui, outre l'avantage de la position prise, s'était ménagé une réserve pour soutenir ceux des siens qui faibliraient. Cette précaution lui assura la victoire; Duguesclin, malgré toute sa valeur et sa prudence, tomba prisonnier, entre les mains de l'ennemi, et ne s'en tira qu'au prix d'une rançon de 100 000 livres (6 millions de francs d'aujourd'hui). Charles de Blois fut tué avec la plupart des grands seigneurs qui l'entouraient. Cette défaite du parti français, en Bretagne, n'eut pourtant pas de suites trop fâcheuses. Le roi négocia. Par le traité de Guérande (11 avril 1365), Jean de Montfort fut reconnu comme duc de Bretagne; la veuve de Charles de Blois n'eut que le comté de Penthièvre avec la vicomté de Limoges. Jean IV, rétabli par les Anglais, n'en vint pas moins à Paris, au mois de décembre 1366, faire hommage à Charles V, le genou baissé, les mains jointes entre celles du roi, son chancelier déclarant pour lui, qu'il faisait hommage tel que les ducs de Bretagne, ses prédécesseurs, l'avaient fait aux précédents rois de France, sans qu'il fût décidé si cet hommage était lige ou ne l'était pas, c'est-à-dire si le duc devait ou non au roi le service envers et contre tous.

Les grandes compagnies; intervention des Français en Castille (1366). — A mesure que les hostilités cessaient en Normandie, en Bretagne un autre fléau se faisait plus vivement sentir, les grandes compagnies qui s'accroissaient de tous les soldats licenciés. Repoussés des provinces frontières par des populations plus énergiques et plus serrées, es aventuriers refluaient vers le centre; ils y accouraient

tous « et appeloient ces compagnies le royaume de France leur chambre. » Pour en débarrasser le pays, on essaya de les entraîner à une croisade; un roi de Hongrie s'offrit à les prendre à son service contre le Turc; ils trouvèrent la route trop longue et revinrent sur leurs pas. Une autre expédition leur convint davantage : la Castille gémissait alors sous la tyrannie de don Pèdre le Cruel, qui avait empoisonné sa femme, Blanche de Bourbon, belle-sœur du roi de France. Aussi, quand un frère naturel de don Pèdre, Henri de Transtamare, vint réclamer la protection de la France, Charles V s'empressa de lui offrir, pour l'aider à renverser son frère, les grandes compagnies, dont Bertrand Duguesclin, racheté tout exprès de captivité, prit le commandement. On donna à l'expédition l'apparence d'une croisade. Outre qu'on parlait de pousser jusqu'au royaume de Grenade et de chasser les Maures, on racontait que don Pèdre était certainement fils d'un juif; sa mère disait-on, l'avait acheté au berceau, d'une mère juive, pour le substituer à la fille qu'elle avait eue. On ajoutait, comme preuve, que toutes ses inclinations étaient juives, et qu'il accordait aux juifs de son royaume un crédit scandaleux. La guerre entreprise contre un tel homme était évidemment une croisade. Aussi, pour commencer saintement l'expédition, les compagnies allèrent d'abord à Avignon demander au pape sa bénédiction, l'absolution générale de leurs péchés et 200 000 francs, ou quelque chose comme 12 millions.

Il n'y eut pas de combat. Abandonné de tous, don Pèdre se sauva chez les Maures de Grenade, de là en Portugal, puis à Bordeaux, où il demanda aux Anglais de le rétablir; il s'engageait à livrer au prince Noir toute la province de Biscaye et 600 000 florins qu'il avait cachés en des lieux inconnus. « A quoi entendoient volontiers les chevaliers du prince, car Anglois et Gascons de leur nature sont volontiers convoiteux. »

Le prince anglais rappela à lui les aventuriers anglais ou gascons qui étaient avec Duguesclin, franchit les Pyrénées à la tête d'une nombreuse armée qui arriva sans peine sur l'Èbre; mais le difficile c'était de vivre dans ces pauvres provinces. Si don Henri avait eu la sagesse de ne pas combattre, c'en était fait de l'armée anglaise; la famine la tuait. L'action s'engagea malgré les prières de Duguesclin : « Par l'âme de mon père, disait Henri, je désire tant à voir le prince et d'éprouver ma puissance à la sienne que jà ne partirons sans bataille. » On combattit près de Najera, le 3 avril 1367, et la supériorité des

archers d'Angleterre, l'habileté de Jean Chandos, assurèrent au prince Noir et à son allié une victoire que les Français seuls leur disputèrent quelque temps. Duguesclin était prisonnier encore une fois, Henri de Transtamare chassé, don Pèdre rétabli, le prince de Galles se trouvait maître d'une grande partie de l'Espagne, comme il l'avait été, après Poitiers, d'une grande partie de la France.

Embarras du prince Noir en Guienne. — Après la victoire, les difficultés reparurent. Il fallait vivre, et tout manquait. Les trésors fastueusement promis par don Pèdre n'arrivaient pas, n'existaient pas sans doute. A défaut d'une autre nourriture, les Anglais tombaient avidement sur les fruits, et la santé des nobles s'en ressentait. « Ils portoient à grand meschef la chaleur et l'air d'Espagne, et mesmement le prince estoit tout pesant et maladieux. » Il se décida à repasser les monts pour rentrer dans ce plantureux pays de Guienne. Mais les gens de Gascogne, qui avaient fait cette campagne sur la promesse d'un riche salaire, réclamaient impérieusement leur solde. Bien loin de pouvoir leur donner de l'argent, le prince était réduit à leur en demander. Il réunit les états de la province à Niort pour leur annoncer qu'il allait mettre sur leurs terres un fouage de 10 sols par feu. Les états répondirent qu'ils ne le payeraient pas. Transférés à Angoulême, à Poitiers, à Bergerac, leur réponse resta toujours la même. D'invincibles antipathies se réveillaient de part et d'autre. « Et sont ceux de Poitou, de Saintonge, de Quercy, de Limousin, de Rouergue, de telle nature qu'ils ne peuvent aimer les Anglois, et les Anglois aussi, qui sont orgueilleux et présomptueux, ne les peuvent aimer, ni ne firent-ils oncques, et encore maintenant moins que oncques, mais les tiennent en grand dépit et vileté. »

Appel des seigneurs gascons au roi de France (1369). — Les Gascons firent plus que de ne pas payer : les comtes d'Armagnac, de Périgord et de Comminges, le sire d'Albret et plusieurs autres barons du pays se rendirent à Paris pour interjeter appel, auprès du roi Charles V, contre la conduite du prince de Galles. L'appel fut accueilli, et au commencement de l'année 1369, un juge criminel et un chevalier de Beauce vinrent à Bordeaux présenter au prince Noir, de la part du roi, la sommation suivante : « Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à notre neveu le prince de Galles et d'Aquitaine, salut. Comme ainsi soit que plusieurs prélats,



Avignon.

barons, chevaliers, universités, communes et colléges des marches et limitations de Gascogne, se soient traits (retirés) en notre cour pour avoir droit sur aucuns griefs et molestes indues que vous leur avez proposés à faire. Donc, pour éviter et remédier à ces choses, nous nous sommes ahers (liés) avec eux et aherdons, et vous commandons que vous venez en notre cité de Paris, et vous montrez en notre chambre des pairs, pour ouïr droit sur lesdites complaintes; et à ce qu'il n'y ait point de défaut, et soit au plus hâtivement que vous pourrez après ces lettres vues. — Nous irons volontiers à notre ajournement à Paris, répondit le prince, puisque mandé nous est du roi de France, mais ce sera le bassinet en la teste et 60 000 hommes en notre compagnie. » Charles V cependant, comme s'il n'avait nulle intention de rompre, envoyait alors même à Édouard III, en témoignage de bonne amitié, un présent de 50 pipes de vin. L'Anglais les refusa courageusement. Évidemment la guerre était inévitable.

Sage conduite de Charles V; politique aventureuse d'Édouard III. — Ce qui avait donné au prudent Charles l'audace de faire ce pas décisif, c'est qu'il était prêt et que ses ennemis ne l'étaient pas. Une sage économie lui avait permis, en 1367, de réduire de moitié la gabelle du sel, de remettre aux paysans moitié des aides, et aux bourgeois le quart, à condition que ceux-ci emploieraient l'argent que le roi leur laissait aux fortifications de leurs villes. Il avait organisé en beaucoup d'endroits des compagnies bourgeoises d'arbalétriers, qui ne valaient pas, en rase campagne, les archers anglais, mais qui pouvaient rendre de bons services du haut des murailles. Enfin, en 1369, il avait mis assez d'écus dans son épargne, assez d'ordre dans le pays, assez de discipline dans ses armées pour oser recommencer la guerre. Édouard III, au contraire, n'avait songé qu'à vivre joyeusement de sa gloire, ou s'était jeté dans des entreprises qui éparpillaient ses forces et multipliaient ses ennemis. Il traitait l'Écosse avec une insultante hauteur; il ressuscitait, pour son fils Edmond, comte de Cambridge, les prétentions sur le comté de Flandre qu'il avait eues pour le prince Noir, au temps d'Arteweld; il soutenait, en Castille, un odieux tyran, et il menaçait, par la possession de la Biscaye, l'indépendance de l'Espagne.

Succès de la politique extérieure de Charles V. — Charles V renoua soigneusement cette vieille et utile alliance de l'Écosse et de la France, à laquelle les deux peuples

attribuaient déjà une existence de 600 ans. Il fit épouser à son frère Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, l'héritière des provinces allemandes, aimant mieux un prince de son sang dans ces provinces, qu'un prince anglais; il entraîna dans son parti le roi de Navarre jusqu'alors indécis, et renversa en Castille le protégé de l'Angleterre, Pierre le Cruel. C'est encore Duguesclin qui fit cette révolution. Il était à Bordeaux, fort ennuyé de sa captivité, quand le prince Noir, le rencontrant un jour, lui dit : « Eh! comment vous trouvez-vous, Bertrand? — A merveille, monseigneur, car on dit partout que je suis le premier chevalier du monde, puisque vous n'osez me mettre à rançon. » Le prince piqué, lui offrit aussitôt de la fixer lui-même; il la porta à 100000 livres. « Et où les prendrez-vous, Bertrand? — Monseigneur le roi de Castille en payera bien une moitié et le roi de France l'autre; et si ce n'est assez, il n'y a fileuse en France qui ne filât une quenouille pour payer ma rançon. » Charles l'envoya en Espagne. Il battit don Pèdre à la journée de Montiel (14 mars 1369), et replaça sur le trône de Castille Henri de Transtamare, qui allait, en reconnaissance, mettre la marine castillane au service de la France.

Ce faisceau d'alliances bien noué, le moment était venu pour la France de déchirer enfin le honteux traité de Brétigny; Charles se crut même assez fort pour insulter l'Anglais : il lui fit porter son défi par un valet de ses cuisines, qui pénétra jusque dans Westminster et remit la lettre à Édouard en plein parlement.

Confiscation de la Guienne. — Afin de mettre de son côté les apparences du droit, Charles V convoqua, le 9 mai 1369, les états généraux à Paris et leur soumit le débat entre lui et le roi d'Angleterre. Il se montra affable, débonnaire, disant à l'assemblée que s'il avait trop ou trop peu fait, il trouverait bon qu'on le lui représentât. On se garda bien de penser autrement que lui. La cour des pairs, consultée à son tour, déclara que le roi Édouard et son fils n'ayant point comparu à leur ajournement, le duché d'Aquitaine et les autres terres en France devaient être et étaient confisqués.

Invasion des Anglais (1369); nouveau système de guerre. — Les Anglais débarquèrent à Calais. Une grande armée française, sous les ordres du duc de Bourgogne, alla à leur rencontre, mais refusa tout engagement, et se retira à mesure qu'ils avançaient. Les villes étant bien fermées, bien défendues, les Anglais n'en purent prendre aucune; leur expé-

dition se borna à d'inutiles ravages dans les campagnes. Ils revinrent en 1370; le même système fut inexorablement appliqué. La défense de combattre était si expresse et si rigoureusement observée, qu'à Noyon un chevalier ennemi ayant franchi les barrières de la ville en disant : « Seigneurs, je vous viens voir; vous ne daignez issir hors de vos barrières, et j'y daigne bien entrer; » on le laissa sortir sain et sauf. Devant Reims, devant Paris, même immobilité. De son hôtel Saint-Pol, où il se tenait enfermé, le roi pouvait apercevoir les villages qui brûlaient; mais le brave Clisson lui-même disait : « Sire, vous n'avez que faire d'employer vos gens contre ces enragés; laissez-les se fatiguer eux-mêmes. Ils ne vous mettront pas hors de votre héritage avec toutes ces fumières. » Un Anglais s'approcha par le faubourg Saint-Jacques pour acquitter un vœu, et planta sa lance dans la porte. Les chevaliers qui gardaient la barrière applaudirent à son audace et le laissèrent aller. Mais un boucher ne put supporter cette honte; il courut après l'Anglais et l'abattit d'un coup de hache.

Dernière expédition du prince Noir; sac de Limoges (1370). — « Il n'y eut oncques roi de France qui moins s'armast, disait Édouard III, et si n'y eut oncques roi qui tant me donnast à faire. » Charles V, en effet, malingre et souffreteux, ne prenait jamais la lance : il aimait bien mieux les livres. Il avait la plus belle bibliothèque qu'il y eût alors, 910 volumes, pieusement gardés dans une tour du Louvre, sous des chaînes de fer. Chaque année il relisait la Bible en entier. Il écrivait au pape, lui envoyait des présents; ou bien encore, pour parler comme Froissart, « monseigneur le roy alloit en procession, bien pieusement, tout déchaux et pieds nus, et madame la royne aussi. » Un prince si ami du pape, un si pieux souverain devait avoir pour alliés tous les évêques du royaume, et, en effet, la plupart ouvraient à ce bon roi de France les portes de leurs métropoles. Ceux même sur lesquels les Anglais avaient le plus compté, comme l'évêque de Limoges, le compère du prince de Galles, se tournèrent Français, ainsi qu'on disait alors.

Cette dernière trahison exaspéra les Anglais. Le prince Noir « jura l'âme de son père qu'il n'entendroit jamais à autre chose, si n'auroit Limoges, et auroit aux traîtres fait comparer leur forfait chèrement. » Arrivé devant la place, il fit sauter une partie des murs, et ses soldats s'élancèrent par la

brèche dans les rues. Le prince lui-même s'y fit porter dans sa litière. « Là eut grand pitié, dit Froissart, car hommes et femmes et enfants se jetoient à genoux devant le prince et crioient : Merci, gentil sire ! Mais il estoit si enflammé d'ardeur que point n'y entendoit, ni nulle n'estoit ouïe, mais tous mis à l'épée. Il n'est si dur cœur que, s'il fût adoncques en la cité de Limoges et il lui souvînt de Dieu, qui n'en pleurast tendrement du grand meschef qui y estoit, car plus de 3000 personnes, hommes et femmes et enfants, y furent décollées cette journée. Dieu en ait les âmes, car ils furent bien martyrs ! »

L'Anglais ne commença à se calmer un peu que par l'intérêt qu'il prit au combat de trois chevaliers français qui, acculés contre un vieux mur, luttèrent, comme en champ clos, contre le duc de Lancastre, les comtes de Cambridge et de Pembroke. Le prince de Galles fit arrêter son chariot auprès d'eux pour jouir de ce spectacle, et il permit que les trois chevaliers fussent reçus à merci ; il fit même grâce à l'évêque, le principal auteur de la trahison. Ce triste exploit fut le dernier du prince Noir (1370). Il languit quelques années et alla mourir en Angleterre (1376).

Succès décisifs de Charles V. — Les Anglais avaient une excellente infanterie, leurs archers, dont les flèches perçaient les meilleures cuirasses, et des hommes d'armes qui valaient presque une cavalerie régulière par leur esprit de discipline et leur habitude des manœuvres d'ensemble : Charles n'avait à leur opposer qu'une immense cohue de nobles qui, s'ils étaient très-braves, étaient aussi très-indisciplinés. La sagesse conseillait donc d'éviter le combat avec les grosses armées ; mais, dans l'intervalle des grandes expéditions, il laissait volontiers ses chevaliers donner quelques coups de lance, surtout son brave Duguesclin, qu'il avait rappelé d'Espagne après la bataille de Montiel, et fait connétable. Ainsi Duguesclin battit à Pont-Valain Robert Knolles, un des partisans anglais les plus redoutés (1370), et un autre corps, près de Chizey en Poitou (1373). Chandos avait été tué dès la première campagne. Un autre chef de grand renom, le captal de Buch, fut pris, en 1372, près de Soubise. Les Français ne reculaient donc pas toujours.

D'ailleurs le roi avait sa guerre à lui ; et ses bulletins de victoires sont inscrits tout au long au *Recueil des ordonnances*. Sous la date de l'année 1370 on y lit : « Février 1370, lettres

portant que les habitants de Rodez pourront commercer dans tout le royaume sans payer aucun droit pour les marchandises qu'ils achèteront. — Mars 1370, lettres portant que les habitants de Figeac, qui se trouvent dans les terres de l'obéissance d'Édouard, fils du roi d'Angleterre, ne seront point inquiétés dans leurs biens s'ils reviennent dans les terres de l'obéissance du roy ; ordonnance portant priviléges accordés à la ville de Montauban. — Avril 1370, ordonnance portant priviléges accordés à la ville de Verfeuil. — Mai 1370, lettres portant que la ville de Milhaud sera exempte d'impôts pendant 20 ans, et ordonnance portant priviléges accordés à la ville de Tulle. — Juin 1370, ordonnances portant priviléges accordés aux habitants du comté de Tartas, à la ville de Dorat, à la ville de Puy-Mirol. — Juillet 1370, ordonnances portant priviléges accordés à la ville de Cahors, à la ville de Castres, à la ville de Puy-la-Roque, à la ville de Sarlat, à la ville de Montégrier, à la ville de Salvetat. »

Reprise de Poitiers (1372). — Ce sont là les machines de guerre du roi Charles V. Pour les villes dont les ordonnances royales ne pourront pas ouvrir les portes, ses capitaines rôdent autour avec leurs ruses de guerre, bataillant et négociant. Duguesclin pratique secrètement les bourgeois de Poitiers, restés, comme ceux de tant d'autres villes, Français de cœur, et ils le font entrer dans leurs murs avec 300 lances. Aussitôt Charles V d'accorder des titres de noblesse à tous ceux qui, à l'avenir, exerceront les fonctions de maire ou d'échevin dans la ville de Poitiers (1372).

Reprise de la Rochelle (1372). — Bordeaux et la Rochelle étaient alors deux rivales. L'une était anglaise de cœur, les affections de l'autre étaient pour le parti contraire. Une garnison anglaise de 100 hommes commandée par Philippe Mansel gardait la Rochelle. Un jour que Mansel dînait chez le maire, Jean Caudourier, arrive une lettre du roi d'Angleterre. Le gouverneur reconnaît le sceau royal, mais c'est tout ce qu'il peut faire : en sa qualité de gentilhomme, il ne sait pas lire ; il prie son hôte de lire pour lui, et le maire lit à haute voix un message qu'il compose : c'est un ordre portant que le lendemain, 15 août 1372, tant les bourgeois que la garnison passeront une revue sur la place. Dès que Mansel eut tiré son monde du château, une troupe placée en embuscade, par le maire, derrière de vieilles murailles, lui coupa la retraite. Il fut contraint de livrer la citadelle. Duguesclin se trou-

vait encore là, avec 200 lances, tout prêt à prendre possession au nom du roi de France. Quelques semaines auparavant la flotte castillane avait défait devant la Rochelle une flotte anglaise.

Nouvelle et inutile invasion anglaise (1373). — Cependant l'opiniâtre ennemi reparut encore en 1373. Débarqué à Calais avec 30 000 hommes, le duc de Lancastre croyait conquérir la France : il ne fit que la traverser. Le voyage fut heureux tant qu'on resta dans les riches provinces du Nord; mais, dans les pauvres et maigres pays du Centre, les privations, les maladies commencèrent. En Auvergne, il ne restait plus un cheval; à Bordeaux, il ne restait plus que 6000 hommes; et les chevaliers comme les soldats mendiaient leur pain de porte en porte.

Les Anglais presque chassés de France (1380). — Cette fois les Anglais étaient dégoûtés d'une telle guerre. Ils ne revinrent pas l'année suivante, et, en 1375, ils demandèrent une trêve, qui se prolongea jusqu'à la mort d'Édouard III, en 1377. Mais Charles alors rompt la trêve, précipite ses coups. Il met cinq armées sur pied et conquiert toute la Guienne, tandis qu'une flotte castillane, montée par des troupes françaises, ravage les côtes de Kent et de Sussex. En 1380, il ne restait aux Anglais que Bayonne, Bordeaux, Brest, Cherbourg et Calais.

Tentative infructueuse de Charles V sur la Bretagne (1378). — Charles essaya en Bretagne ce qui lui avait si bien réussi en Guienne. Le 20 juin 1378, il ajourna le duc Jean IV à comparaître par-devant la cour des pairs, et, le duc ne s'étant pas présenté, son fief fut déclaré acquis au domaine royal. Les Gascons s'étaient d'eux-mêmes donnés à la France; les Bretons n'entendaient même pas se laisser prendre. Barons, chevaliers et écuyers signèrent, à Rennes, le 26 avril 1379, un acte de confédération, que les bourgeois eux-mêmes souscrivirent. Jean IV, naguère expulsé du pays, fut rappelé. Tous les Bretons engagés au service du roi de France, et ils étaient en grand nombre, l'abandonnèrent; ceux même qui lui avaient d'abord promis de seconder ses projets se tournèrent contre lui. Le vieux Duguesclin lui renvoya l'épée de connétable, et, le 1er mars 1380, un traité d'alliance fut signé, à Westminster, entre l'Angleterre et la Bretagne. On revit une armée anglaise débarquer à Calais sous le comte de Buckingham, et traverser encore tout le nord de la France impuné-

ment. Elle n'avait pas atteint la Bretagne, lorsque Charles V mourut à Vincennes, le 16 septembre 1380.

Duguesclin avait précédé de deux mois le roi au tombeau. Il mourut sous les murs du château de Randon (dans la Lozère). Le gouverneur anglais lui avait promis de se rendre s'il n'était pas secouru, mais, le guerrier mort, il se crut dispensé de tenir parole. Le maréchal de Sancerre amena aussitôt les otages au pied des murs pour leur faire couper la tête; ce que voyant, les Anglais baissèrent la herse du château et vinrent offrir les clefs au maréchal. Il les refusa : « Vos conventions ont été faites avec messire Bertrand, leur dit-il : à lui vous les rendrez sans tarder; » il les conduisit en l'hôtel où reposait messire Bertrand et les clefs leur fit mettre sur le cercueil.

Cession de la Flandre wallonne. — Une autre faute du roi lui avait fait perdre, mais volontairement, une province. En 1369, pour faciliter le mariage du duc de Bourgogne son frère avec l'héritière du comté de Flandre, il lui avait abandonné la Flandre française. Il avait bien exigé de son frère une contre-lettre, par laquelle le duc s'engageait à restituer cette donation après la mort de son père. Mais le comte de Flandre survécut au roi, et Philippe le Hardi obtint facilement de Charles VI la remise de sa promesse. Lille fut perdue pour la France jusqu'à Louis XIV, pendant trois siècles.

Administration : permanence du parlement. — Les conquêtes de Charles, fruit d'une persévérance qui ne se lassa jamais, son économie sévère, une probité dans la gestion des finances qu'on ne connaissait pas, et qui l'empêcha de recourir au désastreux moyen de l'altération des monnaies, enfin d'utiles règlements pour l'administration du pays lui ont valu le surnom de *Sage*. Il rendit le parlement permanent de temporaire qu'il était et lui céda l'ancien palais de saint Louis, dans la cité, qui devint le palais de justice.

Ordonnances relatives à la majorité des rois et aux apanages. — Une ordonnance de Charles V, qui resta jusqu'à la Révolution la loi de la monarchie, fixe à treize ans révolus la majorité des rois de France; une autre sépara la régence de la tutelle, pour que le régent n'eût pas à la fois entre les mains le roi mineur et le royaume; une autre enfin, pour prévenir le démembrement du domaine, donnait aux fils de France des pensions au lieu d'apanages : 12000 livres de rente en fonds de terre et 40 000 francs comptants aux fils, 100 000 à la fille aînée, 60 000 aux autres.

Faveurs aux bourgeois, diminution nouvelle des prérogatives des seigneurs. — Les corporations commençaient à devenir gênantes dans la société industrielle, comme les communes l'avaient été dans la société politique. Charles V essaya d'établir la liberté de l'industrie. « Tous ceux qui peuvent faire œuvre bonne peuvent ouvrer (travailler) en la ville de Paris, » dit une ordonnance de septembre 1358. Mais les habitudes furent plus fortes que la loi, et ce projet abandonné ne fut repris qu'au dix-huitième siècle par Turgot. En 1370, au moment de la dernière rupture avec l'Angleterre, il publia une ordonnance qui autorisa les bourgeois de Paris à porter les éperons d'or et les ornements de l'ordre de chevalerie, auquel ils purent se faire affilier. Une autre de 1377 assura la noblesse aux prévôts et échevins de la ville. La pensée de ce roi si peu féodal se montre ici à découvert. Le même prince qui anoblissait volontiers les bourgeois, faisait démolir nombre de châteaux, sous prétexte qu'ils pouvaient servir de retraite aux Anglais, et permettait de recevoir à coups de fourche ceux qui exerceraient le droit de prise contrairement aux ordonnances, c'est-à-dire en ne payant pas les fourrages qu'ils prenaient et les chariots dont ils usaient. Il achevait enfin d'ôter à la noblesse ce qui lui restait de prérogatives souveraines, en réservant aux rois seuls toute l'autorité législative. Une ordonnance de 1372 attribua exclusivement à la couronne le droit de faire des chartes de communes ou de bourgeoisie, et celui d'anoblir. La royauté avait déjà enlevé aux seigneurs le droit de guerre privée, de battre monnaie, de juger en dernier ressort. Elle leur avait pris, en un mot, leur part de souveraineté; mais elle leur laissait encore, jusqu'à ce qu'elle pût les supprimer aussi, leurs pouvoirs administratifs et militaires, en les utilisant pour elle-même et en les subordonnant à son autorité supérieure.

Augmentation et permanence des impôts indirects. — Il y a des ombres dans le tableau de ce règne réparateur. Et d'abord, comme régent ou comme roi, Charles étouffa tout esprit de liberté. Pour ses guerres, ses bâtiments et ses négociations, il eut besoin de beaucoup d'argent et il rendit les tributs plus lourds; si la permanence de l'impôt foncier (la *taille*) est due à son petit-fils, celle des impôts indirects (les *aides*) fut établie par lui. Il est juste d'ajouter que les aides portant sur les objets de consommation, frappaient indirectement tout le monde, le noble et le clerc comme le roturier.

Mais il fut le premier à contraindre chaque famille à acheter aux greniers royaux la quantité de sel qu'on supposait lui être nécessaire, sans qu'elle pût se dispenser de faire cette onéreuse acquisition. Au lieu de payer lui-même le traitement des membres du parlement, il leur donna pour salaire les amendes qu'ils prononceraient. Ce n'était pas un moyen de faire respecter la justice ni les juges[1].

Élus et généraux des finances. — Une institution qui durait encore en 1789 se rattache au règne de ce prince. Les états de 1356-1357 avaient institué des commissaires *généraux* et au-dessous d'eux des *élus* pour la répartition et la perception de l'impôt. Charles V conserva ces officiers, qui devinrent des fonctionnaires royaux, au lieu d'être les élus du peuple. Ces officiers, multipliés dans la suite, firent donner au pays où ils furent établis le nom d'élections et celui de généralités. Les élus veillaient à la répartition comme à la perception des impôts, et jugeaient en première instance les questions contentieuses en matière de finances; les *généraux pour le fait des finances* centralisèrent les recettes, et les *généraux pour le fait de justice* jugèrent en dernier ressort les procès concernant les impôts. Les derniers formèrent la *Cour des aides*, qui reçut de Charles VII sa constitution définitive.

Travaux publics; encouragements aux lettres. — Charles V fut, malgré son économie, un grand *bâtisseur*. Il commença la Bastille, répara et agrandit l'enceinte de Paris et le Louvre de Philippe Auguste, éleva l'hôtel Saint-Pol, dont les jardins descendaient jusqu'à la Seine, et bâtit les châteaux de Beauté, de Plaisance et de Melun, la chapelle actuelle de Vincennes, etc. Il songea à unir par un canal la Loire et la Seine, pensée qui ne fut réalisée que deux siècles plus tard par

1. *Budget de* 1372. — L'ordonnance du 13 novembre 1372 donne les éléments de ce qu'on pourrait appeler le budget de cette époque, en assignations mensuelles :

Pour le payement des gens d'armes..................	50 000 fr.
Pour les gens d'armes et arbalestriers de nouvelle formation..	42 000
Pour le faict de la mer............................	8 000
Pour l'ostel du roy................................	6 000
Pour mettre en coffres du roy........	5 000
Pour les dépenses imprévues........................	10 000
Pour payer les dettes.....	10 000
Total......................	131 000 fr.

La dépense annuelle était donc de 1 572 000 francs en écus d'or (environ 130 millions d'aujourd'hui, suivant M. Leber), dont 72 000 ou près de $\frac{1}{22}$ pour les dépenses personnelles du roi, de la reine et du dauphin.

Henri IV. Il encouragea les lettres, fit traduire la Bible, Aristote, saint Augustin, Tite Live, écrire par Bonnor l'*Arbre des batailles*, premier traité sur le droit de paix et de guerre, et par Raoul de Presle ou Ch. Louviers, le *Songe du verger*, ouvrage où l'auteur s'efforçait de tracer la limite tant cherchée



La chapelle du château de Vincennes.

entre les droits du pape et ceux du roi. Il réunit une collection de 910 volumes, qui fut le commencement de la Bibliothèque royale, et créa, à Paris, un collége d'astronomie et de médecine.

Froissart. — Parmi les gens de lettres qui appartiennent

au règne de Charles V, nous n'avons pas nommé Froissart, parce qu'il ne fut pas comme les autres de la maison du roi, et qu'il mérite une place à part. C'était un Flamand, né à Valenciennes vers 1337 et mort en 1410, qui passa sa vie à la cour des princes et des grands, d'Angleterre comme de France, recueillant de leurs bouches les récits qu'il nous a conservés. Son livre est un des plus précieux monuments de notre langue et de notre histoire. Mais il ne faut lui demander ni moralité bien haute, ni patriotisme bien énergique. Il est pour ceux qui donnent les meilleurs coups de lance et son temps était comme lui[1]. L'historien de Charles V fut une femme, Christine de Pisan, fille de l'astrologue du roi. Elle n'a plus le style naïf et les brillantes couleurs de Froissart; mais, si elle raconte moins bien, elle pense davantage. Avec elle l'histoire tend à se dégager de la chronique. Son livre, bien inférieur à ceux de Froissart et de Commines, sert pourtant de transition de l'un à l'autre.

Décadence morale au quatorzième siècle. — Malgré

1. « La féodalité, prête à disparaître de la scène du monde, dit un habile historien de notre littérature, jeta son plus vif éclat dans la *Chronique* de messire Jehan Froissart, chanoine et trésorier de l'église collégiale de Chimay, né à Valenciennes, vers l'an 1327. Son ouvrage est un vaste tableau plein de mouvement, brillant de couleurs, splendide de costumes : batailles, fêtes, tournois, sièges de villes, prises de châteaux, grandes chevauchées, escarmouches hardies, nobles faits et maniements d'armes, entrées des princes, assemblées solennelles, bals et habillements de cour, toute la vie militaire et féodale du quatorzième siècle s'y presse, s'y accumule dans une magnifique profusion.... L'histoire n'était point alors dans l'étude solitaire et sur les rayons poudreux des archives; il fallait la poursuivre sur tous les grands chemins, au milieu de toutes les cours, dans les châteaux et dans les hôtelleries. Froissart l'allait chercher parfois dans les montagnes d'Écosse, trottant sur son cheval gris, avec sa malle en croupe et menant un lévrier en laisse; parfois il la rencontrait sur la route de Blois à Orthez, où un chevalier, messire Espaing du Lion, chevauchant côte à côte avec notre historien, lui apprend, chemin faisant, mille détails, mille souvenirs, qu'il rattache à tous les châteaux, à toutes les villes, à tous les endroits qu'ils parcourent. Nous trouvons tour à tour notre chroniqueur à la cour de Philippe de Hainaut, roi d'Angleterre, dont il était clerc, et qu'il desservait en cette qualité « de beaux dictiés et traités amoureux, » puis à Milan, avec Boccace et Chaucer, au milieu des fêtes d'un mariage princier; ensuite à Lestines, dont il obtint la cure, et où il laissa « cinq cents écus chez les taverniers, » ses paroissiens. De là il passe chez Wenceslas, duc de Brabant, chez Guy, comte de Blois, chez Gaston Phébus, comte de Foix. Il visite deux fois Avignon, traverse l'Auvergne, vient à Paris. On le voit, en moins de deux ans, dans le Cambrésis, dans le Hainaut, en Hollande, en Picardie, une seconde fois à Paris, puis dans le Languedoc, puis encore à Paris, à Valenciennes, à Bruges, à l'Écluse, dans la Zélande, enfin dans son pays. Toute sa vie, comme sa *Chronique*, n'est qu'une longue chevauchée; Froissart est le chevalier errant de l'histoire. Il improvisait ses récits en courant; il saisit les événements à mesure qu'ils se font, et semble ne s'arrêter d'écrire qu'afin de leur donner le temps de naître. » (Demogeot, *Histoire de la littérature française*, p. 197.)

Froissart et malgré les lettres du roi, ce siècle n'en est pas moins un siècle de profonde décadence, un temps d'arrêt dans la marche du monde : plus de hautes pensées, ni de grands docteurs; la force intellectuelle baisse comme la force morale[1].



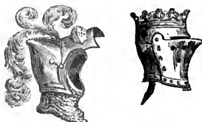
Intérieur de l'abbaye de Saint-Ouen.

Le moyen âge est déjà sur la pente qui mène aux abîmes où vont se perdre toutes les choses humaines qui ont achevé leur temps.

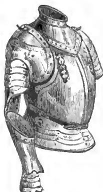
1. Même la force physique. La vie moyenne est diminuée de près de moitié. Elle était de 30 ans, au témoignage d'Ulpien, dans l'empire romain; elle n'est plus que de 17 ans, d'après les calculs de M. Villermé. Voyez plus loin, t. II, chap. LVII.

Le grand schisme. — La double élection d'Urbain VI et de Clément VII en 1378, commença, deux ans avant la mort de Charles V, le *schisme d'Occident*, qui dura 78 ans, partagea la chrétienté en deux obédiences et prépara la réforme. La France, surtout l'Université de Paris, firent les plus louables efforts pour ramener l'unité et la paix dans l'Église.

Découvertes des Dieppois en Afrique. — Sous ce règne, et par conséquent bien avant les Portugais, les Dieppois,



(Fig. A.)



(Fig. B.)



(Fig. C.)



(Fig. D.)

qui faisaient alors un grand commerce, avaient découvert la Guinée, en Afrique, d'où ils rapportèrent du poivre, de la poudre d'or et de l'ivoire. La sculpture en ivoire est encore aujourd'hui une industrie particulière à la ville de Dieppe.

Saint-Ouen de Rouen. — La magnifique église abbatiale de Saint-Ouen de Rouen date aussi de ce règne, où l'architecture, qui déjà, pour les constructions civiles, se surchargeait de mille fantaisies, gardait encore, dans les constructions

religieuses, les sévères traditions de la grande architecture du treizième siècle.

Les armures en fer battu. — Abandon par les chevaliers de la cotte de mailles pour les armures de fer battu, casque (fig. A), cuirasse (fig. B), brassarts (fig. C), cuissarts, jambarts et grèves (fig. D).

Pairies féminines. — On a des lettres de l'année 1378 où la duchesse d'Orléans s'excuse de ne pas venir siéger, comme pair, au parlement. La comtesse d'Artois Mahaut avait assisté au sacre de Philippe V, et soutenu comme les autres pairs la couronne sur la tête du roi.

CHAPITRE XXXI.

CHARLES VI (1380-1422)[1].

La famille royale. — Charles V n'était âgé que de quarante-trois ans quand il mourut. Cette mort fut une calamité pour le pays, car son fils n'avait pas douze ans ; et cet enfant se trouve lié à ses oncles, les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berry, princes avides, uniquement préoccupés l'un du royaume de Naples, où la reine Jeanne l'appelait comme son successeur ; l'autre, du grand fief de Flandre, dont il devait hériter ; le troisième, de ses plaisirs et de ses trésors. Charles VI avait un autre oncle du côté de sa mère, le duc de Bourbon, excellent prince, mais sans influence, et un frère, le duc d'Orléans.

Rapines des oncles du roi. — Pendant l'agonie du feu roi, le duc d'Anjou, l'aîné de ses frères, et qui à ce titre allait devenir régent, s'était tenu caché dans une chambre voisine. A peine Charles eut-il expiré, que le duc se fit livrer les joyaux

1. Ouvrages à consulter : les *Histoires de Charles VI*, par un moine anonyme de Saint-Denis et par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims ; *Mémoires* de Pierre de Fenin (de 1407 à 1422) ; *Histoire de messire Jean de Boucicaut* (1368-1408) ; les *Chroniques* de Monstrelet (1400-1453) ; les *Mémoires* de Lefebvre de Saint-Remy, dit *Toison d'Or* (1407-1436) ; *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante.

de la couronne, le trésor, et, en menaçant de mort le trésorier Savoisy, une épargne en lingots d'or et d'argent qui avaient été scellés, comme des pierres, dans les murs du château de Melun, par des maçons qu'on avait fait aussitôt disparaître. L'année précédente, étant gouverneur du Languedoc, il y avait excité un soulèvement par ses rapines, et, dans Montpellier seulement, il avait condamné 200 citoyens au bûcher, 200 à la potence, 200 à la décollation, 1800 à la confiscation de leurs biens, et le reste de la ville à une amende de 600 000 francs. Le roi avait modifié cette atroce sentence et révoqué le duc. Ce fut pourtant à ce prince que revenait de droit la régence. Ses frères, comme lui, se garnirent les mains: le duc de Bourgogne s'adjugea le gouvernement de la Normandie et de la Picardie; le duc de Berry prit le Languedoc et l'Aquitaine. Il avait déjà le Berry, l'Auvergne et le Poitou en apanage. C'était le tiers du royaume qui se trouvait livré à sa rapacité.

Un changement de règne était toujours un moment d'espérance. On demanda l'abolition de certains impôts, et le duc promit de supprimer tous ceux qui avaient été établis depuis Philippe le Bel. Autant eût valu promettre que l'on cesserait de gouverner la France. Aussi le régent n'entendait-il pas tenir parole. Un jour un crieur public parut à cheval sur la grande place, il annonça que l'argenterie du roi avait été volée, et promit bonne récompense à qui la retrouverait. Quand il vit la foule occupée de la nouvelle, il cria que le lendemain un nouvel impôt serait levé sur toute marchandise vendue, puis se sauva à toute bride.

Soulèvement à Paris, à Rouen, dans le Languedoc; les maillotins et les tuchins. — Le lendemain, en effet, 1er mars 1382, les percepteurs se présentèrent aux halles et un d'eux commença à demander l'impôt sur un peu de cresson que venait de vendre une vieille femme. Une émeute furieuse éclata. Les rebelles coururent à l'hôtel de ville, à l'arsenal, et prirent pour armes des maillets neufs qu'ils y trouvèrent amassés en vue d'une attaque des Anglais. Les *maillotins* furent un moment les maîtres de la place; puis, comme dans toutes les émeutes populaires de ce temps-là, la fureur tomba pour ne laisser place qu'à la terreur et au découragement. Les princes, qui s'étaient mis en mesure, firent exécuter en secret les plus séditieux, et imposèrent aux autres des amendes ruineuses, avec le produit desquelles le duc

d'Anjou partit pour l'Italie. Mais le nouvel impôt fut retiré, et les mutins ne furent punis qu'à la dérobée. C'est que l'émeute parisienne s'était rapidement communiquée aux villes de Rouen, de Reims, de Châlons, de Troyes, d'Orléans, de Sens, et qu'elle se trouvait comme au centre de deux autres mouvements insurrectionnels, l'un au nord, dans la Flandre, l'autre au sud dans le Languedoc.

Le duc de Berry avait à peine paru dans son gouvernement du Languedoc, que la guerre y avait éclaté. Le pape s'interposa et y mit un terme ; mais le pape ne put arrêter les exécutions et les cruautés du prince. Les paysans, dépouillés par ses soldats, recommencèrent une sorte de jacquerie. Ils se réfugièrent dans les montagnes, surtout du côté des Cévennes, et de là, organisés en bandes armées, ils couraient sus aux nobles et aux riches, ne faisant aucun quartier à ceux qui n'avaient pas des mains calleuses. On les appela les *tuchins*. L'affaire de Flandre était encore plus sérieuse.

Guerre de Flandre: bataille de Roosebeke (1382). — Les Flamands s'étaient soulevés à la fin du règne précédent contre leur comte français, qui se faisait un jeu de violer les franchises municipales du pays; Pierre Dubois et Philippe Arteweld, le fils du fameux brasseur, avaient dirigé avec succès l'insurrection des *chaperons blancs*, et la bataille de Bruges, livrée le 3 mai 1382, avait renversé les dernières espérances du comte Louis. Philippe Arteweld poussait la révolution flamande avec la même hardiesse et dans le même sens que son père. Des députés, munis de pleins pouvoirs par les villes de Gand, d'Ypres et de Bruges, étaient allés trouver le roi Richard II, et lui avaient offert de le reconnaître pour roi de France, s'il voulait leur venir en aide.

Il semblait que, depuis un quart de siècle, l'esprit de révolte soufflât dans toute l'Europe sur les classes bourgeoises. L'entreprise de Rienzi, à Rome, celle de Wat Tyler, en Angleterre, puis Étienne Marcel, puis les jacques, les maillotins, les tuchins, les chaperons blancs! L'insurrection, étouffée ici, éclatait là, et il était à craindre, comme le dit Froissart, « que toute gentillesse et noblesse eût été morte et perdue en France et autant bien ès autres pays. »

Un jour que les ducs de Bourgogne et de Berry s'entretenaient ensemble des périls de cette situation et de la nécessité d'intervenir en Flandre, pour frapper au cœur l'esprit de révolte et de liberté, le jeune roi entra, un épervier sur le poing :

« Eh bien ! dit-il, mes beaux oncles, de quoi parlez-vous maintenant en si grand conseil? — Ah! monseigneur, dit le duc de



Notre-Dame de Dijon [1].

Berry, voici mon frère de Bourgogne qui se complaint à moi de ceux de Flandre, car ces vilains ont bouté hors de son hé-

1. Cette curieuse église fut commencée au treizième siècle et terminée seulement au quinzième. Son portail est unique en son genre. La forme pyramidale, que le moyen âge affectionnait, y a complètement disparu. C'est, au contraire, la ligne horizontale qui domine ici, comme si, en le construisant, on avait eu une vague réminiscence de l'art antique.

ritage leur seigneur et tous les gentilshommes, et ont un capitaine qui s'appelle Arteweld, pur Anglais de courage, qui assiége grande foison de gentilshommes enfermés dans Audenarde ; et assure que jamais ne partira de là ; et aura sa volonté de ceux de la ville, si votre puissance ne l'enlève. — Par ma foi ! repartit le roi, j'ai grande volonté de les aider, et pour Dieu, allons-y ! Je ne désire autre chose que moi armer, car je ne me suis jamais encore armé, et pourtant me faut-il, si je veux régner en puissance et en honneur, apprendre les armes. » Et il voulait partir le lendemain, le jour même.

Une grosse armée fut bientôt prête. A son approche, toutes les villes de Flandre firent leur soumission, et les Gantois n'eurent plus que la ressource de gagner une grande bataille, en se jetant sur l'ennemi avec l'impétuosité du sanglier, comme ils l'avaient fait à Bruges, comme ils essayèrent de le faire à Roosebeke, le 27 novembre 1382. Ils s'étaient liés les uns aux autres, pour être sûrs de ne pas reculer, et ils s'avancèrent en un seul bataillon. Cette manœuvre leur avait réussi à Bruges contre une troupe peu nombreuse. Mais cette fois les ailes de la grande armée de France se replièrent et assaillirent par les flancs le bataillon devenu immobile. Les lances des chevaliers portaient plus loin que les épieux dont les Flamands étaient armés, et ceux-ci ne pouvaient atteindre l'ennemi qui les frappait. Le désordre fut bientôt extrême dans cette cohue enveloppée de toutes parts. Il resta 26 000 morts sur la place, et parmi eux tout le bataillon de Gand avec Arteweld. La Flandre n'en fut pas abattue, car les Gantois tinrent encore deux ans. Mais la noblesse avait enfin vengé la honte de sa défaite à Courtray, et pour en effacer jusqu'au souvenir, en quittant cette ville qui l'avait hébergée quinze jours, mais où elle avait trouvé pendus, dans les églises, les éperons d'or des chevaliers tués en 1302, elle la livra aux flammes, non toutefois sans la piller d'abord. Pour son compte, le duc de Bourgogne fit démonter de la cathédrale une magnifique horloge à figures qu'il transporta à Dijon, où elle fut placée à l'angle méridional de l'église de Notre-Dame. On l'y voit encore.

Exécutions à Paris et à Rouen. — C'était l'émeute parisienne, au moins autant que la révolte de Gand, qui avait été vaincue à Roosebeke. Les Parisiens comprirent qu'on n'allait plus garder de ménagements avec eux. Ils espérèrent pourtant qu'en montrant leur force on n'oserait rien tenter. Ils sortirent au-devant du roi au nombre de 20 000 hommes armés qui se

rangèrent en bataille sous Montmartre. A cette nouvelle, les seigneurs se mirent à dire : « Voyez l'orgueilleuse canaille et sa jactance! Ils n'avaient qu'à venir avec cette belle armée servir le roi en Flandre. Mais ils s'en sont bien gardés ; et, au lieu de sonner les cloches pour célébrer nos victoires, ils osent se présenter en armes devant leur seigneur. »

On envoya des hérauts qui demandèrent aux Parisiens : « Où sont vos chefs? Lesquels de vous sont les capitaines? » Les Parisiens répondirent : « Nous n'en avons point d'autres que le roi et ses seigneurs. » Les hérauts demandèrent alors si le connétable et quatre barons pourraient rentrer en sûreté : « Ah! vous nous raillez, repartirent les Parisiens. Allez leur dire que nous sommes prêts à recevoir leurs ordres. » Le connétable arriva au milieu d'eux : « Eh bien! gens de Paris, dit-il, qui vous a donc fait sortir ainsi de la ville? Il semble que vous vouliez combattre le roi votre seigneur. — Monseigneur, dirent-ils, nous n'en avons nulle volonté et ne l'avons jamais eue ; nous désirons seulement que le roi voie la puissance de sa bonne ville de Paris. Il est bien jeune et ne sait pas ce qu'il pourrait faire de nous, si jamais il en avait besoin. — C'est bon, c'est bon, répliqua le connétable; mais le roi, pour cette fois, ne veut pas vous voir ainsi. Si vous voulez qu'il vienne dans votre ville, rentrez chacun chez vous et quittez vos armures. » Ils obéirent.

Le lendemain, le roi arriva. Les portes étaient toutes grandes ouvertes; il voulut entrer par la brèche, et fit abattre un pan de mur. Puis il traversa les rues casque en tête, la lance à la main et de l'air le plus terrible que pût prendre son jeune visage. Les exécutions commencèrent aussitôt; d'abord celle des libertés de la ville : on lui ôta ses franchises, ses magistrats électifs, prévôt, échevins, greffier, syndics, centeniers, dizainiers; on supprima ses maîtrises, corporations et confréries; on lui enleva les chaînes qui faisaient la sûreté des rues et ses armes. Ensuite, exécution des personnes : on arrêtait, on instruisait sommairement; on pendait aussitôt. Trois cents des plus riches bourgeois furent noyés, pendus ou décapités à peu près sans forme de procès. On remarqua surtout la mort de Nicolas le Flamand, un de ceux qui avaient suivi Marcel le jour du meurtre des deux maréchaux, vingt-six ans auparavant, et de Jean Desmarets, avocat général au parlement, un des négociateurs de la paix de Brétigny, et qui s'était épuisé en vains efforts entre les deux partis. Lorsque Desmarets fut

arrivé aux halles où il devait être exécuté : « Demandez merci au roi, maître Jean, lui cria-t-on, pour qu'il vous pardonne vos fautes. » Le vieillard se retourna et répondit avec noblesse : « J'ai bien et loyalement servi le roi Philippe son bisaïeul, le roi Jean et le roi Charles son père; jamais aucun de ces rois n'a eu rien à me reprocher, et celui-là ne me reprocherait rien non plus s'il avait l'âge et la connaissance d'un homme fait. Je ne pense pas que ce soit lui qui soit en rien coupable d'un tel jugement. Je n'ai donc que faire de lui crier merci. C'est à Dieu seul qu'il faut demander merci, et je le prie de me pardonner mes péchés[1]. » (1383.)

On assembla ensuite les bourgeois; on leur lut une longue liste de leurs méfaits; on énuméra les supplices qu'ils avaient mérités. Au moment où la terreur est au comble, les deux oncles du roi se jettent à ses pieds, lui crient miséricorde. Il se laisse toucher et fait annoncer par son chancelier qu'il veut bien changer les châtiments en amendes. « C'était là, dit Mézerai, le vrai sujet de cette pièce de théâtre. » Paris n'en fut pas quitte à moins de 400 000 francs, qui valaient peut-être alors 20 millions. A Rouen, à Reims, à Troyes, à Châlons, à Orléans, à Sens, dans l'Auvergne, dans le Languedoc, mêmes exécutions, surtout d'énormes amendes, « et tout allait, dit Froissart, au proufict du duc de Berry et du duc de Bourgogne, car le jeune roi étoit en leur gouvernement. »

Ce coup frappa plus douloureusement sur la bourgeoisie que celui de 1359, parce que le gouvernement était alors aux mains d'un homme intelligent qui contint la réaction féodale; en 1383, les princes lui laissèrent libre carrière. La haute bourgeoisie fut décimée, ruinée, et quand, dans trente années, les malheurs publics feront essayer une révolution nouvelle, elle ne sera pas en état de prendre la direction et la laissera à des hommes violents qui inonderont Paris de sang.

Réunion de la Flandre et de la Bourgogne (1384). — En 1384, le comte de Flandre mourut, et le duc de Bourgogne, son gendre, hérita de ses vastes domaines. Désormais, la maison de Bourgogne tournera toute son affection du côté de ces riches provinces, et comme elle trouvera moyen de s'agrandir encore de ce côté aux dépens des petits princes allemands, elle oubliera peu à peu, et le sang d'où elle est sortie et la France qui avait commencé sa grandeur.

1. Le religieux de Saint-Denis, I, 230 et sqq.

Préparatifs d'une descente en Angleterre (1385) et expédition contre le duc de Gueldre (1388). — L'année suivante fut employée à d'immenses préparatifs pour une descente en Angleterre. On réunit assez de vaisseaux, dit Froissart, pour faire un pont de Calais à Douvres; il y en avait 1400. On fit même toute une ville de bois qui se démontait pièce à pièce, afin d'emporter avec soi un camp retranché. Mais on laissa passer le moment favorable pour la traversée; il fallut renoncer au projet. Des sommes énormes avaient été gaspillées. Une autre expédition contre le duc de Gueldre, qui, pour prix d'une pension de 4000 livres que lui faisait l'Angleterre, avait envoyé un défi au roi, coûta encore beaucoup et ne produisit rien (1388).

Fin du gouvernement des oncles du roi (1388). — La voix de l'opinion publique était alors bien faible, pourtant on l'entendit. Au retour de la triste guerre d'Allemagne, le roi réunit un grand conseil dans la salle de l'archevêché de Reims, et le jeune roi demanda aux assistants, sur l'obéissance qu'ils lui devaient, de lui donner leur avis touchant la conduite des affaires publiques. Pierre de Montaigu, cardinal de Laon, prit alors la parole, célébra toutes les qualités du roi, et l'exhorta à commencer ainsi l'exercice de sa toute-puissance, en disposant à sa volonté, sans prendre conseil de personne, de tout ce qui regardait le ministère de la guerre et l'économie de sa maison. D'autres appuyèrent l'avis du cardinal; Charles VI déclara qu'il était déterminé à le suivre, et remercia ses oncles des bons offices qu'ils lui avaient rendus. Le roi avait à peine quitté Reims, que le cardinal de Laon mourait empoisonné.

Ministère des marmousets (1388-1392). — Les anciens conseillers de Charles V, les petites gens, les *marmousets*, comme les appelèrent dédaigneusement les grands seigneurs, Olivier de Clisson, Bureau de La Rivière, Le Bègue de Vilaines, Jean de Novian, Jean de Montaigu, reprirent comme ministres d'État la direction des affaires. La nouvelle administration fut sage, économe, amie de l'ordre au dedans, de la paix au dehors; mais le roi n'en était que plus prodigue. On lui ôtait les plaisirs et les distractions de la guerre : il lui fallut celles des fêtes et des tournois, et les fêtes ne cessaient plus. C'était tantôt pour conférer l'ordre de chevalerie aux enfants du duc d'Anjou, tantôt pour célébrer la première entrée de la reine Isabeau de Bavière à Paris, ou le mariage du duc d'Orléans avec la belle Valentine Visconti. Les plus sérieuses en-

treprises devenaient des occasions de réjouissances : un voyage du roi dans les provinces du Midi pour mettre fin au grand schisme qui désolait l'Église, et pour surveiller la désastreuse administration du duc de Berry dans le Languedoc, ne fut qu'une longue fête où l'excès de la dépense le disputa à l'excès du scandale. Les ministres faisaient effort pour combattre ces désordres ou en atténuer les désastreux effets ; ils économisaient sur les dépenses de l'État pour subvenir aux prodigalités du roi, et l'État gagnait encore à cet arrangement. Ils rendaient à Paris son prévôt, donnaient aux bourgeois de cette ville le droit d'acquérir des fiefs, comme s'ils eussent été nobles, destituaient le duc de Berry de son gouvernement du Languedoc, d'où 40 000 habitants avaient fui en Aragon, et, ne pouvant le punir autrement, faisaient exécuter son trésorier Bétisac.

Il y avait quatre ans que ces petites gens gouvernaient le royaume, quatre ans que les oncles du roi, les plus grands seigneurs de France, étaient éloignés du maniement des affaires. Ceux-ci souhaitaient fort d'en finir avec un pareil régime. Un seigneur angevin, Pierre de Craon, mortel ennemi du chef des marmousets, le connétable Olivier de Clisson, mit sa haine personnelle au service des ressentiments politiques de l'aristocratie.

Assassinat de Clisson (1392). — Le 13 juin 1392, à l'issue d'une fête donnée à l'hôtel Saint-Pol, le connétable prit congé, fort tard, du roi et du duc d'Orléans, et, avec huit valets dont deux portaient des torches, il s'achemina vers la rue Sainte-Catherine. C'est là que l'attendait Pierre de Craon, avec quarante brigands à cheval, dont il n'y en avait pas six qui sussent ce qu'ils étaient destinés à faire. Au moment où Clisson parut, les gens de Pierre de Craon se jetèrent sur ses valets et éteignirent leurs torches. Clisson crut d'abord que c'était un jeu du duc d'Orléans, qu'il supposait l'avoir suivi : « Monseigneur, dit-il, vous êtes jeune, il faut bien vous pardonner; ce sont jeux de votre âge. » Mais Pierre de Craon lui cria : « A mort, à mort, Clisson! Si vous faut mourir. — Qui es-tu? dit Clisson; qui dis de telles paroles? — Je suis Pierre de Craon, votre ennemi : vous m'avez tant de fois courroucé, que si le vous faut amender. Avant! dit-il à ses gens, j'ai celui que je demande et que je veux avoir. » Le connétable essaya de se défendre, mais il fut bientôt blessé et renversé de cheval ; en tombant, sa tête vint donner contre la porte entr'ouverte d'un

boulanger, qui céda sous le coup; ce fut ce qui le sauva. Les assassins le crurent mort. Ils avaient d ailleurs reconnu le connétable, et effrayés de s'être attaqués à un si grand seigneur, ils se hâtèrent de fuir avec Craon jusqu'à son château de Sablé, dans le Maine.

La nouvelle de cet assassinat fut portée au roi comme il allait se mettre au lit. Il appela ses gardes, fit allumer des torches, et se rendit à la maison du boulanger, où Clisson commençait à recouvrer connaissance. « Connétable, lui dit le roi, comment vous sentez-vous? — Petitement et froidement, cher sire. — Et qui vous a mis dans ce parti? — Sire, Pierre de Craon et ses complices, traîtreusement et sans nulle défiance. — Connétable, oncques chose ne fut si cher payée comme celle sera, ni si fort amendée. »

Démence du roi (1392). — Pierre de Craon, ne se croyant pas en sûreté dans son château de Sablé, se réfugia auprès du duc de Bretagne, qui, sommé par le roi de livrer le traître, fit cacher Craon, et prétendit qu'il ne savait rien. Charles VI rassembla aussitôt une armée, jurant qu'il ne prendrait pas de repos avant d'avoir puni toutes ces rébellions. Les ducs de Bourgogne et de Berry s'efforçaient cependant d'entraver cette guerre. Leur haine contre Clisson s'était accrue depuis qu'ils avaient appris son immense richesse : le connétable, se croyant près de mourir, avait fait son testament, et, outre ses fiefs et son héritage, il avait disposé de 1 700 000 fr. en biens meubles. Mais le roi ne tint compte ni des lenteurs et du mauvais vouloir de ses oncles, ni des craintes que ses médecins ressentaient pour sa santé; il entraîna son armée jusqu'au Mans.

C'était au milieu de l'été, pendant les lourdes chaleurs d'août. Comme il traversait la forêt, un homme tout vêtu de blanc, se jette à la bride de son cheval, en criant : « Arrête, noble roi, ne passe outre, tu es trahi! » Cette subite apparition frappe le roi; un peu plus loin, le page qui portait la lance royale s'endort sur son cheval, la lance tombe et frappe un casque qui retentit. A ce bruit d'armes, le roi tressaille, tire l'épée et crie : « Sus, sus aux traîtres! » Il court l'épée nue sur ses pages, sur son escorte, dont il tue quatre hommes, sur son frère, le duc d'Orléans, qui l'évite à grand'peine. Un de ses chevaliers put enfin le saisir par derrière. On le désarma; il ne reconnaissait plus personne.

Le roi était fou. Quelques-uns accusèrent des gens fort re-

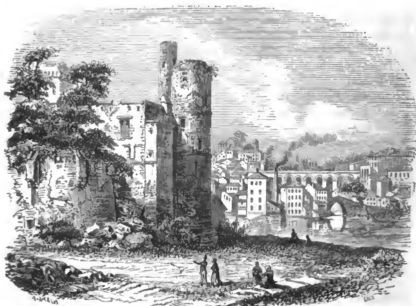
doutés en ce temps-là, les sorciers; il ne fallait accuser que le roi lui-même. Maître, à douze ans, de cette puissance sans limites qui jeta souvent dans le délire les plus fermes esprits, il avait, à vingt-quatre ans, épuisé tous les plaisirs, toutes les émotions, depuis celle de la débauche jusqu'à celles du champ de bataille; sa constitution était ruinée, sa raison ébranlée: un choc violent dérangea tout.

Rétablissement du gouvernement des princes. — Quand on avait manifesté la crainte que le roi ne fût victime de poison ou de sorcellerie: « Non, s'était écrié le duc de Berry, il n'est ni empoisonné et ensorcelé, fors de mauvais conseils. » Cette parole contenait la sentence des marmousets. Quelques jours après, Olivier de Clisson ayant réclamé auprès du duc de Bourgogne la solde des chevaliers qui avaient suivi le roi à sa dernière expédition, le duc le regarda de travers et lui dit: « Clisson, Clisson, vous n'avez que faire de vous inquiéter de l'état du royaume; car sans votre office il sera bien gouverné. A la male heure que vous en soyez-vous tant mêlé! Où diable avez-vous tant assemblé et recueilli de finances que naguères vous fîtes testament et ordonnance de 1 700 000 francs? Monseigneur et beau-frère de Berry ni moi, pour toute notre puissance à présent, n'en pourrions tant mettre ensemble. Partez de ma présence et faites que plus ne vous voie; car, si ce n'était pour l'honneur de moi, je vous ferois l'autre œil crever. » Clisson se hâta de gagner son château de Bretagne, tandis que le parlement le déclarait coupable d'extorsions, le bannissait du royaume, et lui imposait une amende de 100000 marcs d'argent. Le sire de Montaigu, averti par cet exemple, se sauva à Avignon. Bureau de La Rivière, le sire de Novian, Le Bègue de Vilaines, furent pris et enfermés au château Saint-Antoine (la Bastille).

Les oncles du roi étaient donc remis en pleine possession du gouvernement; que firent-ils? Les marmousets s'étaient fort occupés de terminer le grand schisme, les princes y travaillèrent aussi, mais avec un tel succès que bientôt, au lieu de deux papes, il y en aura trois. Ils signèrent avec l'Angleterre une trêve de 28 ans, en 1396, et donnèrent en mariage au roi Richard II une fille de Charles VI; mais, en 1399, les Anglais étranglèrent leur roi, et cette alliance utile fut perdue.

Croisade de Nicopolis (1396). — Les Turcs Ottomans menaçaient la chrétienté; leur sultan Bajazet avait juré de faire manger l'avoine à son cheval sur l'autel de Saint-Pierre

de Rome. Une croisade fut résolue, mais on la mit sous les ordres d'un jeune homme de vingt-quatre ans, le comte de Nevers, Jean, qui fut depuis le duc de Bourgogne Jean Sans-peur. Jeunes et vieux, tous aussi imprévoyants, descendirent gaiement la vallée du Danube, prenant la croisade pour une partie de plaisir ; quand on fut arrivé près de Nicopolis, le roi de Hongrie, Sigismond, conseilla de n'opposer aux coureurs ennemis que ses fantassins hongrois, sa cavalerie légère, et de tenir les chevaliers en réserve contre la véritable armée otto-



Château de Clisson [1].

mane, qui ne donnerait qu'en second lieu. Mais aucun ne voulut céder l'honneur de frapper le premier coup. Ils se mirent tous à l'avant-garde, se jetèrent sur le premier ennemi qui se montra et arrivèrent épuisés, en désordre, au sommet d'une éminence, où ils furent reçus par ces redoutables janissaires qu'Amurah venait d'organiser, et qui eurent bon marché d'une troupe hors d'haleine et débandée. Bajazet fit tuer, en sa pré-

1. Les ruines de Clisson s'élèvent encore au bord de la Sèvre, à 5 lieues de Nantes.

sence 10000 captifs. Il n'excepta du massacre que le duc de Nevers et vingt-quatre seigneurs, qu'il mit à rançon.

Le gouvernement de l'aristocratie n'était pas heureux; ses actes le déconsidéraient au dehors; ses divisions vont l'affaiblir à l'intérieur.

Isabeau de Bavière. — Isabeau de Bavière n'avait pas quinze ans quand elle était venue d'Allemagne en France épouser Charles VI. Sans parents, sans guides au milieu d'une cour corrompue, elle en prit les mœurs plus vite qu'elle n'en apprit la langue, et elle n'aima que le luxe, les plaisirs. Les années ne rendirent ni sa conduite plus régulière, ni sa pensée plus sérieuse. Du plaisir elle descendit à la débauche, et, comme elle fut chargée, après la démence du roi, de la garde de sa personne, elle fit servir l'autorité que la triste situation de son époux lui donnait à satisfaire ses passions, ses vices, ses vengeances. On verra bientôt combien cette reine étrangère fut fatale à la France.

Meurtre du duc d'Orléans (1407). — Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, garda l'autorité jusqu'à sa mort, en 1404. Son fils, Jean Sans-peur, voulut recueillir avec son héritage son influence dans le gouvernement; mais le duc d'Orléans, frère du roi, tout-puissant sur l'esprit de la reine, maître, par elle, du roi et du dauphin, chef de la noblesse et brillant chevalier lui-même, prétendait ne céder le pouvoir à personne. Il y eut bientôt rivalité entre lui et Jean Sans-peur, et cette rivalité menaça de dégénérer en guerre civile, au milieu même de Paris : chacun assemblait ses gens d'armes et fortifiait son hôtel : on allait combattre; le vieux duc de Berry s'interposa, il amena le duc de Bourgogne auprès du duc d'Orléans malade, les fit s'embrasser, communier ensemble, manger ensemble. Cette réconciliation avait lieu le 20 novembre 1407 : le 23, Louis d'Orléans mourait assassiné par Jean Sans-peur.

Il y avait plus de quatre mois que le duc méditait ce meurtre. Il avait acheté dans la ville une maison où il voulait, disait-il, mettre du vin, du blé et d'autres provisions; il y cacha dix-sept spadassins. Cette maison située rue Vieille-du-Temple, près de la porte Barbette, était sur le chemin que suivait le duc d'Orléans, en revenant de la demeure du roi à son hôtel. Le mercredi 23 novembre, à huit heures du soir, par une nuit fort sombre, le duc sortit de l'hôtel Montaigu, monté sur une mule, et n'ayant avec lui que deux écuyers sur un même cheval; quatre ou cinq valets de pied portaient des

torches. Quoiqu'il ne fût pas tard, toutes les boutiques étaient déjà fermées. Le duc se tenait en arrière de ses gens, chantant à demi-voix et jouant avec son gant, lorsque les spadassins, cachés dans l'encoignure d'une maison, s'élancèrent sur lui en criant : « A mort! à mort! » Il s'écria : « Je suis le duc d'Orléans! — C'est ce que nous demandons; » répondirent-ils en le frappant. Un page essaya de couvrir le prince de son corps : il fut tué; une femme du peuple s'était mise à sa fenêtre et criait au meurtre. Un des assassins lui dit : « Taisez-vous, mauvaise femme! » Alors, à la lueur des torches, elle vit sortir de la maison achetée par le duc de Bourgogne un grand homme couvert d'un chapeau rouge descendant sur les yeux, et qui, avec un falot de paille, vint voir si le duc n'était pas manqué comme précédemment le connétable. Cette fois les meurtriers avaient bien gagné leur salaire, le corps était véritablement haché : le bras droit était tranché à deux places, le poing gauche détaché et lancé au loin, la tête ouverte d'une oreille à l'autre et la cervelle répandue sur le pavé. A cette vue, l'homme au chapeau rouge dit aux autres : « Éteignez tout, et allons-nous-en, il est bien mort. » Ils mirent le feu à la maison qu'ils avaient occupée, semèrent après eux des chausse-trappes pour qu'on ne pût les poursuivre, et se retirèrent à l'hôtel d'Artois, dans la rue Mauconseil.

Le lendemain, Jean Sans-peur alla, comme tous les princes, visiter le mort et lui jeter de l'eau bénite à l'église des Blancs-Manteaux : « Jamais, dit-il à la vue du cadavre, jamais plus traître meurtre n'a été commis en ce royaume! » Il pleura aux funérailles et tint un des coins du drap mortuaire. Quelques jours après cependant, lorsque le prévôt de Paris déclara au conseil qu'il se faisait fort de trouver les coupables, si on voulait lui permettre de fouiller les hôtels des princes, Jean Sans-peur se troubla, pâlit, et tirant à part le duc de Berry et le roi de Sicile : « C'est moi, leur dit-il; le diable m'a tenté. »

Ce premier abattement se dissipa bientôt, et le duc de Bourgogne prit la résolution d'avouer, de justifier son crime. Le lendemain, en effet, il se présenta hardiment pour assister au conseil des princes; mais son oncle le duc de Berry vint à sa rencontre jusqu'à la porte, et lui dit : « Beau neveu, n'entrez pas au conseil pour cette fois, il ne plaît mie bien à aucuns qu'y soyez. » La pensée lui vint alors qu'on pourrait bien l'arrêter; il monta à cheval et gagna au plus vite ses

possessions de Flandre; de là il fit dire, prêcher, écrire, qu'il n'avait que prévenu les embûches du duc d'Orléans. Un moine franciscain, le docteur Jean Petit, fut, l'année suivante, chargé de démontrer par douze arguments, en l'honneur des douze apôtres, que, si le duc avait été tué, c'était pour Dieu, car il était hérétique; pour le roi, car il voulait usurper; pour la chose publique, car l'État aurait eu en lui un tyran. A cette étrange apologie du meurtre par un moine, le duc de Bourgogne ajouta une sanglante victoire : il tua, à Hasbain (1408), 25 000 Liégeois. C'était le meilleur argument pour sa défense ; il revint à Paris, promettant au peuple une prochaine abolition des taxes, et arrachant au roi des lettres de rémission, par lesquelles Charles VI déclarait ne conserver contre lui aucune déplaisance pour avoir mis hors de ce monde son frère, le duc d'Orléans (paix de Chartres, mars 1409). La duchesse d'Orléans, la belle et douce Valentine Visconti, n'avait pas au moins vu cette honte des siens. La mort de son mari l'avait tuée. Elle avait pris pour devise : « Rien ne m'est plus; plus ne m'est rien; » et elle était morte en 1408, de courroux et de deuil, dit Juvénal des Ursins.

Factions des Armagnacs et des Bourguignons (1410). — Le duc d'Orléans ne méritait pas beaucoup de regrets. Son administration avait été déplorable comme ses mœurs. Il avait déclaré la guerre à l'Angleterre, ne l'avait point faite, et s'était servi de ce prétexte pour augmenter les impôts, qu'il s'appropriait. Le duc de Bourgogne s'opposa hautement aux tailles nouvelles, et pour faire prendre patience au peuple, surtout pour mettre la main sur de riches dépouilles, il envoya à l'échafaud le surintendant des finances, Jean de Montaigu (1409), puis il fit restituer aux Parisiens leur vieille constitution libre, le droit d'élire leur prévôt et de s'organiser en milices bourgeoises sous des chefs électifs, même celui de posséder des fiefs nobles avec les priviléges qui y étaient attachés. Aussi était-il extrêmement populaire, et cette popularité, il l'augmentait, en montrant, à chaque occasion, aux bourgeois des égards auxquels ils n'étaient pas accoutumés. C'étaient les bouchers, les gens des halles qui faisaient, à Paris, la force principale du parti bourguignon. La féodalité ne pardonna pas à Jean Sans-peur de rechercher un pareil appui, non plus que d'avoir compromis l'inviolabilité seigneuriale en tuant un prince du sang, un frère du roi. Une partie considérable de la noblesse se tourna contre lui; les vengeurs du duc

d'Orléans se rangèrent sous la bannière du beau-père d'un de ses fils, le comte d'Armagnac, qui donna son nom au parti (1410). Ainsi, le roi fou, la reine méprisée et incapable, le dauphin menacé par ses excès de finir comme son père, le premier prince du sang souillé d'un meurtre infâme, point de gouvernement, mais des partis en armes, la guerre au dehors et au dedans, voilà l'état de la France. Il ne pouvait sortir de là qu'une catastrophe.

Guerre civile. — De 1410 à 1412, les deux factions s'attaquèrent deux fois et deux fois traitèrent (novembre 1410, paix de Bicêtre; juillet 1412, paix de Bourges). L'une et l'autre avaient fait des avances aux Anglais pour mettre de son côté l'ennemi du pays. S'il n'y eut point, dans ces prises d'armes, de grandes batailles, il y eut infiniment de pillages et de meurtres dans les campagnes. A Paris, on fit des processions pour demander au ciel de donner enfin aux princes l'esprit de paix.

Nouvelle intervention de la bourgeoisie de Paris pour rétablir la paix (1410); les cabochiens. — Dans cette situation, qui rappelait les plus mauvais jours du règne du roi Jean, la bourgeoisie, moins le parlement toutefois, qui se tint à l'écart, se mit en avant, comme en 1356. L'Université de Paris était très-fière d'avoir récemment obtenu la déposition de deux antipapes, l'élection d'Alexandre V, ancien docteur de la Sorbonne, et la convocation d'un concile général pour la réforme de l'Église. La bourgeoisie crut qu'elle pourrait pacifier l'État, comme elle espérait avoir pacifié la chrétienté. Elle obtint de Charles VI, dans un de ses moments lucides, qu'il renvoyât tous les princes dans leurs terres avec défense d'en sortir. Mais quelques mois après la guerre recommençait. Les Armagnacs commettaient mille atrocités, disant à leurs victimes d'aller chercher vengeance auprès « du povre fol de roi. » Le corps de ville demanda lui-même au conseil du roi de confier la défense de Paris à un ami du duc de Bourgogne, au comte de Saint-Pol, et celui-ci, peu sûr de la haute bourgeoisie, voulut la mater par la populace. Il prit appui sur la grande et riche corporation des bouchers, qu'il autorisa à lever 500 hommes pour la garde de la ville. Ils armèrent leurs valets, les tueurs, les écorcheurs, les assommeurs. Cette tourbe violente, habituée à saigner, à tuer, qui se donna pour chef l'assommeur Caboche, se laissa mener quelque temps par ses maîtres et par les docteurs de l'Univer-

sité. Alors Paris présenta le plus singulier et terrible spectacle. Un jour, la multitude se rend à l'hôtel du dauphin, le force à comparaître sur le balcon, et là, par l'organe de son orateur de prédilection, le vieux chirurgien Jean de Troyes, elle fait entendre au prince ses remontrances : il faut qu'il éloigne les conseillers qui le poussent au mal, les compagnons de ses débauches; il faut qu'il mène une vie plus régulière de toute façon, qu'il prenne soin de sa santé et de son âme. Les bouchers, d'ailleurs, se chargent de veiller eux-mêmes à cette réforme des mœurs qui doit entraîner après elle, dans leur esprit, la



Hôtel Saint-Pol.

réformation du royaume. Ils font le guet autour de l'hôtel Saint-Pol pour la sûreté du roi et de monseigneur le duc de Guienne, et s'ils entendent trop avant dans la nuit le bruit des instruments et des danses, ils montent hardiment pour les faire cesser, pour imposer la décence et la règle. Mais ces rudes et violentes natures ne se contentent pas toujours de paroles. S'ils ont compassion « de ce bon enfant de dauphin, » ils éclatent contre ceux qui le corrompent, ils les arrachent de son hôtel; ils les mènent au parlement pour qu'il les juge, et, en chemin, se font justice d'abord de ceux qui leur déplaisent le plus.

L'ordonnance cabochienne (1413). — Cependant les habiles du parti, docteurs et légistes, préparaient pour la répression des abus cette grande ordonnance de 1413, dite ordonnance cabochienne, dont l'application eût été une des meilleures réformes administratives de la vieille France (25 mai). Mais « cette grande charte de réforme, œuvre commune du corps de la ville et de l'Université, il se trouva des hommes pour la concevoir, il ne s'en trouva pas pour l'exécuter et la maintenir. Les gens sages et rompus aux affaires n'avaient alors ni volonté ni énergie politique. Ils se tinrent à l'écart, et l'action resta aux exaltés et aux turbulents. Ceux-ci précipitèrent par des excès intolérables une réaction qui amena leur chute et l'abandon des réformes. » (Aug. THIERRY.)

Réaction : les Armagnacs à Paris. — Ce que la bourgeoisie avait respecté, la populace l'outragea ; elle proscrivit, non pas seulement le vice et l'immoralité, mais la richesse, elle mêla à la réforme le pillage et le meurtre ; elle fit honte, enfin, à ceux même qui l'avaient d'abord employée, et qui, rougissant alors d'une telle association, aimèrent mieux obéir aux Armagnacs qu'aux cabochiens. Appelés par tous les hommes de modération, les Armagnacs arrêtèrent les excès de la populace, mais aussi renversèrent les mesures réformatrices de la bourgoisie (5 sept. 1413). Jean Sans-peur avait en toute hâte regagné ses provinces flamandes. Le parti victorieux l'y poursuivit et le força à promettre qu'il ne rentrerait pas dans Paris (traité d'Arras, sept. 1414).

Bataille d'Azincourt (1415). — Armagnacs et Bourguignons se battant, le roi d'Angleterre, Henri V, jugea le moment venu d'intervenir dans la mêlée. Il avait d'ailleurs besoin d'une guerre étrangère pour s'affermir sur le trône que son père avait usurpé.

Depuis les grands pillages de l'autre siècle, une guerre avec la France était toujours populaire en Angleterre. Lorsque Henri proposa une expédition sérieuse, il obtint aisément du parlement 6000 hommes d'armes et 24 000 archers, avec lesquels il débarqua près de Harfleur (14 août 1415). Après une défense héroïque qui dura un mois tout entier, Harfleur, non secouru, fut obligé de se rendre. Mais Henri V y avait perdu 15 000 hommes, la moitié de son armée. Trop faible maintenant pour rien entreprendre, il résolut de gagner Calais à travers champs, et de jeter à la chevalerie française un nouvel et insolent défi.

Les Anglais partirent de Harfleur le 8 octobre 1415, traversèrent le pays de Caux non sans quelque résistance, quoiqu'ils eussent soin de ne demander aux villes que des vivres et du vin, de peur de soulever les populations. Ils arrivèrent le 13 à Abbeville pour y passer la Somme, mais ils trouvèrent le gué de Blanquetaque si bien gardé cette fois, qu'il leur fallut remonter le long du fleuve jusqu'à Amiens. Près de Nesle, un homme du pays leur indiqua un gué au delà d'un marais. C'était un difficile et dangereux passage; ils étaient perdus si on les eût attaqués là. Mais l'armée française était loin encore en arrière. D'ailleurs la noblesse n'eût pas voulu d'un combat dans ces marais; il lui fallait une belle bataille en plein champ; aussi les princes firent-ils demander au roi Henri V jour et lieu pour le combat. A quoi l'Anglais répondit simplement « qu'il n'était nécessité de prendre ni jour ni place, car tous les jours le pouvoient trouver à pleins champs. »

Malgré cette réponse, on craignait, dans l'armée française, que l'ennemi n'échappât, et, pour être plus sûrs de le tenir, les princes allèrent se poster entre les villages de Tramecourt et d'Azincourt, à un endroit où les Anglais devaient nécessairement passer, dans une plaine étroite, nouvellement labourée et toute détrempée par la pluie, où il était impossible à leurs 50000 hommes, dont 14000 cavaliers, de se développer et de manœuvrer. Le connétable d'Albret avait disposé l'armée en trois corps; mais tout le monde voulut être du premier; les princes, la plus haute noblesse s'y portèrent; ce premier corps eut trente-deux rangs de profondeur. On avait bien quelques milliers d'archers pour opposer aux archers anglais; on avait bien des canons; mais la place était prise par les chevaliers; on ne s'en servit pas.

Le jour arriva enfin; les archers d'Angleterre lancent leurs traits; nul de l'armée française ne leur répond. « La place estoit molle et effondrée de chevaux, dit un témoin oculaire, Lefebvre de Saint-Remy, en telle manière que à grand peine se pouvoit ravoir hors de la terre. D'autre part les François estoient si chargés de harnois qu'ils ne pouvoient aller en avant. Premièrement estoient chargés de cottes d'acier, longues, passant les genoux et moult pesantes, et par-dessous harnois de jambes, et par-dessus blancs harnois, et de plus bachinets.... Ils estoient si pressés l'un de l'autre qu'ils ne pouvoient lever leurs bras pour férir les ennemis, sinon aucuns qui estoient au front. » Enfin 1200 hommes des deux

ailes parvinrent à se détacher de cette masse et s'avancèrent contre l'ennemi; mais les uns furent assaillis par une troupe d'archers anglais cachés dans un bois voisin, les autres glissèrent et tombèrent dans la boue; 120 à peine arrivèrent jusqu'à l'ennemi, et furent vigoureusement repoussés. Ils revinrent jeter le désordre dans le corps de bataille, suivis des archers anglais, qui, armés de haches, d'épées et de massues, éventraient hommes et chevaux. L'arrière-garde s'enfuit sans avoir combattu. Peu de sang aurait coulé si le bruit ne s'était répandu tout à coup qu'un nouveau corps d'armée française était arrivé, pillait les bagages anglais et allait attaquer par derrière. Henri V donna ordre à tous les siens de tuer leurs prisonniers, et n'arrêta ce massacre que quand il fut reconnu que l'on avait eu une fausse alarme.

Les Anglais laissaient 1600 hommes sur le champ de bataille, les Français 10 000, dont 7 princes, le connétable et 120 seigneurs bannerets. 1500 prisonniers, parmi lesquels les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Eu, de Vendôme et de Richemont, étaient aux mains des vainqueurs. Avec cette riche capture, Henri V alla se rembarquer à Calais : son armée, réduite à 10 000 hommes, ne pouvait songer à aucune autre entreprise; c'était assez, c'était trop de cette prodigieuse victoire.

Massacre des Armagnacs dans Paris (1418). — Le duc de Bourgogne n'avait pris aucune part à la bataille d'Azincourt; c'étaient ses ennemis qui avaient essuyé cette honteuse défaite. S'il s'était hâté, il eût pu entrer en maître dans Paris. Le comte d'Armagnac, le nouveau connétable, montra plus de promptitude; il prit possession de la capitale, du roi, de son fils devenu dauphin et qui était encore enfant, c'est-à-dire du gouvernement tout entier. Pour rappeler un peu de popularité sur son parti, il montra une louable activité. Il emprunta des vaisseaux aux Génois, il leva des troupes en France, il alla mettre le siége devant Harfleur (1416). Mais l'argent manquait; il recourut à la grande ressource du temps, l'altération des monnaies, les emprunts forcés. Jean Sans-peur se fit le patron des pauvres.

Paris murmurait. Jean Sans-peur, pour accroître la fermentation, empêcha l'arrivage des vivres dans la grande cité. Il était parvenu à enlever de Tours la reine Isabeau et l'avait déclarée régente du royaume; il fit défendre aux bonnes villes, en son nom, de payer les taxes imposées par Armagnac, et il négocia avec les Anglais (1417).

Ceux-ci étaient revenus, Henri V avait pris Caen (1417); et comme un conquérant qui n'avait rien à redouter, il avait divisé son armée en quatre corps, pour aller plus vite en besogne. Que pouvait-il craindre en effet? Les ducs de Bretagne, d'Anjou et de Bourgogne avaient signé avec lui des traités de neutralité. Armagnac ne pouvait rien empêcher, car il était réduit à *emprunter aux saints*, en faisant fondre leurs châsses. Les gens de son parti l'abandonnant parce qu'ils n'étaient pas assez payés, il fallut faire garder Paris par les Parisiens, qui le haïssaient, et qui le trahirent.



Le Châtelet [1].

Un nommé Perrinet Leclerc, marchand de fer au Petit-Pont, avait la garde du guichet Saint-Germain; « son fils, dit Monstrelet, et quelques jeunes compagnons, du moyen estat et de légère volonté, qui autrefois avoient été punis pour leurs démérites, » complotèrent de livrer la ville aux Bourguignons. Dans la nuit du 29 mai 1418, Perrinet entra dans la chambre de son père pendant qu'il dormait et enleva les clefs, qu'il gar-

1. Cette forteresse, qui servit de demeure aux comtes, puis aux prévôts de Paris, occupait l'emplacement appelé aujourd'hui place du Châtelet, en face le pont au Change, et ne fut démolie qu'en 1802. On en faisait remonter la construction à Louis le Gros ou à Philippe Auguste.

dait sous son chevet. Le sire de l'Isle-Adam, averti d'avance, était de l'autre côté du fossé. Il entra avec un corps de 800 hommes; les anciens partisans de la faction, les bouchers, les écorcheurs, tout le peuple des halles accoururent autour de lui. Quelques Armagnacs parvinrent à s'échapper, emmenant avec eux le dauphin; le plus grand nombre, et le connétable entre autres, furent pris et jetés en prison. Leur vie y fut bientôt en péril. Cette populace qui avait fait, en 1413, sa première apparition, rentra sur la scène en 1418, exaspérée, furieuse de misère et d'inquiétude. Tantôt les vivres manquaient et Paris était menacé de mourir de faim; tantôt les plus sinistres nouvelles circulaient dans la foule : les Armagnacs venaient d'assaillir telle porte, tel faubourg, les Anglais tel autre. La cause de tant de malheurs, criait-on de toutes parts, c'étaient ces Armagnacs qu'on tenait; il fallait se venger d'eux, en finir avec leurs complots.

Le dimanche, 12 juin 1418, la populace s'ébranle et court aux prisons, à l'hôtel de ville, au Temple, à Saint-Éloi, à Saint-Magloire, à Saint-Martin, au grand et au petit Châtelet, pour y égorger indistinctement tous ceux qu'elle y trouve, Armagnacs ou non; le lundi matin, 1600 personnes avaient péri : on tuait dans les prisons, on tuait dans les rues, les cadavres y restaient, et « les mauvais enfants jouoient à les traîner. » Sur celui du connétable, ils s'amusèrent à lever une large bande de peau, « pour figurer l'écharpe blanche d'Armagnac. »

Ces effroyables scènes venaient d'avoir lieu, lorsque le duc Jean Sans-peur revint avec la reine dans Paris, au milieu des clameurs enthousiastes de la foule, qui croyait voir revenir l'abondance et la paix en même temps que lui. Vain espoir! Ni l'une ni l'autre ne dépendait du duc de Bourgogne; à tous les maux précédents s'ajouta, au contraire, une épidémie qui emporta dans Paris et les environs 50 000 personnes. Aussi la populace redevint furieuse, et s'en prit encore une fois aux malheureux qu'on avait oubliés dans les prisons ou qu'on y avait jetés depuis le mois de juin. Le 21 août, un immense rassemblement se forme sous les ordres du bourreau Capeluche et se dirige vers les prisons. Le duc de Bourgogne accourt, supplie, va jusqu'à serrer la main de Capeluche sans rien gagner; un nouveau massacre a lieu. Quelques jours après, le duc envoya cette horde féroce assiéger des Armagnacs enfermés, disait-il, dans Montlhéry, et dès qu'elle

fut sortie, il ferma derrière elle les portes de Paris et fit décapiter Capeluche.

Prise de Rouen par les Anglais (1417). — Jean Sans-peur se retrouva maître de la capitale et du gouvernement, mais chargé aussi de l'écrasante responsabilité que cette position entraînait. Comment faire cesser la famine et contenir une populace déchaînée? comment résister à ces partisans armagnacs qui avaient le dauphin entre leurs mains et qui occupaient toutes les campagnes autour de Paris? comment tenir tête aux Anglais qui faisaient méthodiquement la conquête du royaume? Après avoir pris possession de toute la basse Normandie, de Falaise, de Vire, de Saint-Lô, de Coutances et d'Évreux, ils vinrent mettre le siége devant Rouen. La bonne ville résista pendant sept mois. On mangea les chevaux, les chiens et les rats; on jeta hors des murs 12 000 vieillards, femmes et enfants, qui moururent de faim entre la ville assiégée et le camp ennemi : on avait épuisé enfin toutes les ressources de la défense, et le gouvernement ne faisait rien! Le duc de Bourgogne fit bien prendre au roi l'oriflamme; il l'amena à Pontoise, à Beauvais, mais n'osa s'aventurer plus loin. L'héroïque ville se rendit : Henri exigea une énorme amende de 300 000 écus, et la mort de six bourgeois avec leur plus brave défenseur, le chef des arbalétriers, Alain Blanchard (1419). Les autres se rachetèrent, mais la tête d'Alain tomba. Édouard III avait été moins féroce.

En apprenant la chute de Rouen, toutes les villes et places de la province ouvrirent leurs portes. Henri se montrait facile et faisait de bonnes conditions à qui lui prêterait serment de fidélité. Une femme le lui refusa. « La jeune dame de La Roche-Guyon, dit Juvénal des Ursins, dont le mari avait été tué à Azincourt, aima mieux s'en aller dénuée de tous biens, avec ses trois enfants, que de rendre hommage au roi d'outre-mer, et de se mettre aux mains des anciens ennemis du royaume. »

L'infatuation anglaise fut portée au comble par la conquête de cette grande et riche province. Aux propositions de paix que lui adressa le duc de Bourgogne, Henri V répondit par d'impérieuses demandes : une fille de Charles VI en mariage, et, avec elle, la Guienne, la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Touraine; et comme le duc hésitait, Henri V lui disait rudement : « Beau cousin, sachez que nous aurons la fille de votre roi, et le reste, ou que nous vous mettrons, lui et vous, hors de ce royaume. »

Assassinat de Jean Sans-peur (1419). — Rebuté de ce côté, Jean Sans-peur revint vers les Armagnacs, et eut avec le dauphin une entrevue amicale au ponceau de Pouilly (11 juillet 1419). Mais ses doutes, ses rancunes le reprenant, il retourna encore aux Anglais. Alors les hommes déterminés qui entouraient le jeune dauphin (depuis Charles VII) résolurent d'en finir à leur manière avec le prince qui pouvait d'un moment à l'autre livrer le royaume aux étrangers. Le 10 septembre 1419, le duc de Bourgogne, invité à une entrevue avec le



La Roche-Guyon.

dauphin au pont de Montereau, y fut égorgé par Tanneguy Duchâtel et les serviteurs du prince.

Traité de Troyes (1420). — L'Anglais était là pour recueillir les résultats du crime qu'il n'avait pas commis. Ce que n'avaient fait ni Crécy, ni Poitiers, ni Azincourt, l'assassinat du pont de Montereau le fit : il donna la couronne de France à un roi d'Angleterre. Le 21 mai 1420, le honteux traité de Troyes fut conclu entre Henri V, le duc de Bourgogne et la reine de France, Isabeau, qui déshéritait son fils pour couronner sa fille. On ne peut sans humiliation en retracer les prin-

cipales clauses : « Est accordé que tantôt après nostre trépas, la couronne et royaume de France demeureront et seront perpétuellement à nostredit fils le roy Henri et à ses hoirs.... La faculté de gouverner la chose publique dudit royaume demeurera, notre vie durant, à nostre dit fils, le roi Henri, avec le conseil des nobles et sages dudit royaume.... Toutes conquêtes qui se feront par nostredit fils le roy Henry sur les désobéissants, seront à notre profit.... Considéré les horribles et énormes crimes et délits perpétrés audit royaume de France par Charles, soi-disant dauphin de Viennois, il est accordé que nous, nostredit fils le roy, et aussi nostre très-cher fils Philippe, duc de Bourgogne, ne traiterons aucunement de paix ni de concorde avec ledit Charles, sinon du consentement et du conseil de tous et chacun de nous trois et des trois états des deux royaumes dessusdits. »

Mort de Henri V d'Angleterre et de Charles VI (1422). — Mais le pays ne sanctionna pas ce lâche abandon de ses droits et la trahison de cette mère dénaturée. La longue et vigoureuse résistance éprouvée par les Anglais à Sens, à Montereau, à Melun, à Meaux, la défaite et la mort du duc de Clarence, frère du roi, à Baugé dans l'Anjou (23 mars 1421), apprirent à Henri V qu'il s'en fallait bien que la France entière fût à lui. Il entrevit les embarras de sa situation et, quand il ne serait plus, le sort d'une conquête si laborieuse. Lorsque, déjà malade, on vint lui annoncer, pendant le siége de Meaux, que sa jeune femme avait mis au monde un fils au château de Windsor, on rapporte qu'il dit avec tristesse : « Henri de Monmouth aura régné peu et conquis beaucoup; Henri de Windsor régnera longtemps et perdra tout. La volonté de Dieu soit faite! »

Les deux parties de la prédiction devaient s'accomplir, et la première ne se fit pas attendre. Quoique jeune encore, Henri V expira le 31 août 1422. Sept semaines après, le 21 octobre, Charles VI, à son tour, mourut, pleuré et regretté de ces populations compatissantes, auxquelles son règne avait été pourtant si funeste, mais qui l'avaient vu souffrir comme elles-mêmes : « Tout le peuple qui était dans les rues et aux fenêtres pleuroit et crioit, comme si chacun eust vu mourir ce qu'il aimoit le plus. « Ah! très-cher prince, jamais nous n'en « aurons un si bon! Jamais nous ne te verrons! Maudite soit « la mort! Nous n'aurons jamais plus que guerre, puisque tu « nous a laissés. Tu vas en repos, nous demeurons en tribula- « tions et douleur. »

Concile de Constance.— De graves événements s'étaient, durant ce règne, accomplis dans l'Église. Ce n'était pas un roi en démence, ni des princes tout occupés de leurs rivalités qui pouvaient rendre la paix au monde chrétien. Pourtant deux conciles nationaux, les premiers qui eussent été tenus sous la troisième race, avaient été réunis à Paris, pour aviser au moyen de faire cesser le schisme. La France demanda et obtint la convocation d'un concile général. Il s'assembla à Constance, de 1414 à 1418, déposa les papes Jean XXIII et Benoît XIII, qu'il remplaça par Martin V; proclama, pour prévenir un nouveau schisme, que les conciles généraux étaient supérieurs au pape, et en même temps montra sa haine contre l'hérésie en condamnant Jean Huss et Jérôme de Prague, qui furent brûlés vifs. Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris et peut-être l'auteur du livre fameux de l'*Imitation de Jésus-Christ;* un autre Français, le cardinal-évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, surnommé le *Marteau des hérétiques*, avaient été les lumières de ce concile.

FAITS DIVERS. — Une déclaration de Charles VI porte qu'au roi seul appartenait le dixième des métaux tirés des mines. — En 1400, le Normand Jean de Béthencourt forme un établissement aux îles Canaries. — En 1386, un arrêt du Parlement prescrit un duel judiciaire, qui est accompli sous les yeux de la cour. C'est le dernier qui ait eu lieu en vertu d'une sentence judiciaire. — Édit, en 1394, qui bannit les juifs à perpétuité et qui n'a pas été révoqué jusqu'en 1789. Un grand nombre d'entre eux s'établissent à Metz et dans l'Alsace. — Ordonnance, en 1396, qui enjoint aux magistrats de Montpellier de délivrer, tous les ans, à l'école de médecine de cette ville, le corps d'un condamné à mort. C'était auparavant un crime de disséquer les cadavres. — En 1402, lettres patentes du roi qui permettent à des bourgeois de Paris de se constituer en confrérie religieuse pour la représentation du *mystère* de la passion. C'est l'origine du théâtre tragique moderne. Les *moralités* ou la comédie furent créées par les clercs de la bazoche. On appelait ainsi la corporation formée par les clercs des procureurs du parlement de Paris. Cette corporation exerçait sur ses membres une juridiction étendue; son chef portait le titre de roi. Au siége d'Arras, en 1414, on fait usage, pour la première fois, d'arquebuses, alors nommées canons à main. — Sous le règne de Charles VI, invention des cartes à jouer, et, vers 1420, découverte, par Jean Van Eyck, dit Jean de Bruges, d'une huile siccative, ce qui le fait regarder comme l'inventeur de la peinture à l'huile. On peignait auparavant à la détrempe, à la fresque, à la gomme, à la colle, au blanc d'œuf.



CHAPITRE XXXII.

CHARLES VII JUSQU'A SA RENTRÉE DANS PARIS (1422-1436)[1].

Henri VI et Charles VII. — Le 10 novembre 1422, le corps de Charles VI fut descendu presque sans pompe dans les caveaux de Saint-Denis, et le roi d'armes de France cria sur la fosse royale : « Dieu veuille avoir pitié de l'âme de très-haut et très-excellent prince, Charles, roi de France, sixième du nom, notre naturel et souverain seigneur ! » Puis il ajouta : « Dieu accorde bonne vie à Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur ! » Vers le même temps, à Méhun-sur-Yèvre, en Berry, quelques chevaliers français déployaient la bannière royale en criant : « Vive le roi Charles, septième du nom, par la grâce de Dieu, roi de France ! »

Le roi proclamé à Saint-Denis était un enfant de dix mois, petit-fils, par sa mère, de Charles VI, et au nom duquel ses oncles devaient administrer : l'un, le duc de Bedfort, la France ; l'autre, le duc de Glocester, l'Angleterre. Cet enfant avait été reconnu comme souverain du royaume de France par le parlement, par l'Université, par le premier prince du sang Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par la reine Isabeau de Bavière. Paris, l'Ile-de-France, la Picardie, l'Artois, la Flandre, la Champagne, la Normandie, c'est-à-dire presque tous les pays au nord de la Loire, et la Guienne, au sud de ce fleuve, lui obéissaient.

Le roi proclamé en Berry, seul fils survivant de Charles VI,

1. Ouvrages à consulter pour ce chapitre et le suivant : les *Chroniques* de Monstrelet et les *Mémoires* de Lefebvre de Saint-Remy ; *Mémoires concernant la Pucelle d'Orléans : Chronique et procès de la Pucelle ; Mémoires* de Richemont ; *Chroniques des ducs de Bourgogne*, par G. Chastelain ; *Mémoires* de Jacques du Clercq ; *Commentaire* du pape Pie II ; *Histoire de Charles VII et de Louis XI*, par Amelgord (Th. Bazin, évêque de Lisieux, né en 1412, mort en 1491) ; *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, publié d'après les mémoires, par J. Quicherat, 6 vol. gr. in-8 ; *Jacques Cœur et Charles VII ou la France au quinzième siècle*, par P. Clément ; *Jeanne d'Arc*, par Wallon.

était un jeune homme de dix-neuf ans, de gracieux maintien, mais faible de corps, pâle de figure, de petit courage et toujours en crainte de mort violente. Du reste, ajoute Chastelain, bon lati-



Donjon de Méhun[1].

niste, beau raconteur et bien sage en conseil. Il le fut du moins plus tard; mais, pour l'heure et pendant de longues années, il

1. Le château de Méhun a été remplacé par une fabrique de porcelaine, et cette ville, une des quatre villes royales du Berry, n'est plus qu'un village. Les ruines du donjon restent seules debout.

ne montra de vivacité que pour les plaisirs et une sorte d'hébétement en face des affaires et des périls. Son autorité n'était reconnue que dans la Touraine, l'Orléanais, le Berry, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Languedoc, le Dauphiné et le Lyonnais.

Inertie du roi de Bourges; puissance morale du roi de France. — Deux défaites essuyées, l'une à Cravant (à 15 kilom. sud-est d'Auxerre), en 1423, l'autre à Verneuil (à 50 kilom. sud d'Évreux), en 1424, inaugurèrent le règne de Charles VII et achevèrent de ruiner toutes ses espérances dans le nord de la France. Il y semblait indifférent; ses ennemis l'appelaient dérisoirement le roi de Bourges, il s'y résignait. Il avait transporté à Poitiers son conseil, son parlement, son université. Mais Bourges et Poitiers étaient pour lui de trop grandes villes encore; il traînait sa petite cour de château en château, livré tout entier au sire de Giac, à Le Camus de Beaulieu, au sire de La Trémoille, subissant volontiers la toute-puissante influence de sa belle-mère, Yolande de Sicile, et, cependant, dans cette précaire situation, redoutable encore aux Anglais.

En dépit de sa faiblesse, ce roi de Bourges avait un avantage, il était le prince français; l'autre, c'était le roi des étrangers. Un pamphlet d'Alain Chartier montrait la France qui conjurait ses trois enfants, le clergé, la chevalerie et le peuple, d'oublier leurs discordes et de s'unir pour la sauver, pour se sauver eux-mêmes. Beaucoup commençaient à penser comme le jeune poëte. Plus on vivait avec ces Anglais, plus on souffrait de la dureté de leur domination; plus on sentait la honte de la trahison ignominieuse qui leur avait livré la France. On venait de voir un prince français, le duc d'Alençon, fait prisonnier à la bataille de Verneuil, refuser de recouvrer sa liberté en souscrivant aux stipulations du traité de Troyes. Le mariage de Charles VII avec Marie d'Anjou avait rattaché à sa cause cette famille puissante, et, par elle la vaillante maison de Lorraine, dont les braves princes, toujours Français de cœur, s'étaient fait tuer à Crécy, à Nicopolis, à Azincourt, partout où la France avait eu à combattre. Le comte de Foix, gouverneur du Languedoc, après avoir scrupuleusement interrogé les jurisconsultes, après avoir consulté surtout la tournure probable des événements, venait de déclarer que sa conscience l'obligeait à reconnaître Charles VII comme roi légitime. L'épée du connétable donnée au comte Arthur de Richemont

avait réconcilié le duc de Bretagne, Jean VI, avec la France, et ramené au service du roi cette pépinière de bons soldats et d'habiles capitaines, que la belliqueuse province fournissait depuis si longtemps. La Castille prêtait des vaisseaux avec lesquels le Normand Braquemont avait battu en 1419 une flotte anglaise. Ces mêmes vaisseaux étaient allés chercher en Écosse les cinq ou six mille soldats qui avaient vaincu à Baugé les Anglais, leurs mortels ennemis.

Ainsi, même entre les mains de l'indolent Charles VII, la royauté se reconstituait et rattachait à elle tout ce qui était français dans le pays, et au dehors tout ce qui était ennemi de l'Angleterre. Ce prince, en éloignant de sa personne, à la demande de Richemont, Tanneguy Duchâtel et ces Armagnacs qui l'avaient compromis dans l'attentat du pont de Montereau, prépara encore une réconciliation avec ceux que la mort de Jean Sans-peur avait jetés dans le parti anglais.

Mésintelligence croissante entre les Anglais et le duc de Bourgogne. — La situation des Anglais se compliquait d'ailleurs de difficultés imprévues. C'était l'alliance du duc de Bourgogne qui leur avait donné Paris et le traité de Troyes; il était donc de toute nécessité pour eux de ménager ce prince. Bedford, le régent de France, comprenait bien cette politique et la pratiquait. Mais Glocester, le régent d'Angleterre, se refusait à la suivre. Il venait d'épouser Jacqueline, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, déjà mariée au duc de Brabant, et cette union allait amener une guerre privée entre Glocester, qui n'avait pris cette méchante femme qu'à cause de son magnifique héritage, et le duc de Bourgogne, qui, déjà maître de la Flandre, trouvait cet héritage trop à sa convenance pour le laisser arriver à un prince anglais.

Siége de Montargis (1427). — Il se passa quelques années sans que de part ni d'autre on se portât des coups sérieux. En 1427, les Anglais, pour s'approcher de la Loire, vinrent avec 3000 hommes d'armes assiéger Montargis sur le Loing. La ville n'avait qu'une petite garnison, sous le brave La Faille, mais les habitants le secondaient bien. Ils se défendirent trois mois. Au bout de ce temps, ils firent savoir au roi qu'ils n'avaient plus ni vivres ni munitions. Dunois et La Hire partirent avec 1600 hommes pour tâcher d'entrer dans la place. Sur la route, La Hire rencontra un chapelain et lui demanda l'absolution : « Mais confessez-vous, dit le prêtre. — Je n'en

ai pas le loisir, car il faut tomber sur les Anglais. Au reste, j'ai fait tout ce que les gens de guerre ont accoutumé de faire. » Le chapelain lui donna l'absolution telle quelle. La Hire, réconcilié, se met alors à genoux sur la route et fait tout haut cette prière : « Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire ce que tu voudrais que La Hire fît pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses La Hire. » Tout cela n'était pas trop selon le rituel, mais le brave chevalier était pressé. Son compte réglé avec sa conscience, comme il l'entendait, il tomba de si grand cœur sur les Anglais, que ceux-ci furent contraints de lever le siége.

Siége d'Orléans (1428-1429); bataille des Harengs (1429). — L'an d'après, Bedford se résolut à pousser vigoureusement les opérations militaires. Au mois de juin, le comte de Salisbury avait débarqué à Calais avec 6000 hommes de bonnes troupes anglaises. Bedford y joignit 4000 soldats appelés des garnisons de Normandie, et cette armée enleva Jargeau, Janville, Meung-sur-Loire, Thoury, Beaugency, Marchenois, la Ferté-Hubert, s'approchant ainsi pas à pas d'Orléans.

Orléans, c'était la porte du Berry, du Bourbonnais, du Poitou. Elle prise, le roi de Bourges devenait le roi du Languedoc et du Dauphiné. Le 12 octobre 1428, les Anglais parurent devant ses remparts et se mirent aussitôt à élever, autour de la place, des bastilles, dont le commandement était confié aux plus braves chefs de leur armée, à Guillaume de La Poole, comte de Suffolk, à l'Achille anglais, lord Talbot, à William Glasdale, celui qui avait fait vœu de tout tuer dans Orléans. Salisbury commandait en chef.

Les Orléanais, qui s'étaient attendus à ce siége, avaient fortifié le corps de la place, en brûlant eux-mêmes leurs faubourgs. Ils avaient pour capitaine le sire de Gaucourt, que les Anglais avaient tenu treize ans captif, parce qu'il s'était obstiné à défendre contre eux Harfleur, dont les habitants leur avaient ouvert les portes. La garnison n'était que de 500 hommes au plus, mais tous vieux routiers. D'ailleurs les bourgeois comptaient bien ne se ménager point. Ils avaient formé 34 compagnies et chacune s'était chargée de défendre une des 34 tours de l'enceinte.

L'artillerie commençait à jouer un grand rôle dans les batailles et dans les siéges. Celle des assiégeants était mal servie, et les bourgeois se gaudissaient de la maladresse des canon-

niers anglais, qui lançaient dans la place des boulets de 80 livres, et ne tuaient personne. L'artillerie orléanaise y allait tout autrement. Ils avaient 70 pièces et 12 maîtres canonniers fort experts qui dirigeaient le feu. Chaque canon avait son nom et sa besogne particulière. Le bon canon Riflard tuait son homme à chaque coup. Maître Jean et sa coulevrine faisaient aussi merveille. Il l'avait mise sur un chariot léger et les Anglais le trouvaient partout, abattant leurs chefs, un jour lord Grey, un autre jour le maréchal du camp. Les canonniers ennemis réunissaient contre lui tous leurs efforts, Jean tombait; il était mort, on l'emportait dans une civière, et les Anglais de rire; l'instant d'après, Jean et sa coulevrine recommençaient de plus belle. Mais le meilleur coup, c'est un enfant qui le fit. Un écolier trouve sur le rempart, à l'heure du dîner, une pièce toute chargée, il y met le feu et de peur se sauve; le boulet va donner droit au visage du comte de Salisbury, alors monté sur l'une des bastilles, et à qui William Glasdale disait dans ce moment même : « Milord, vous voyez votre ville. » L'Anglais en mourut, et le lendemain, le bâtard d'Orléans, celui dont la douce Valentine disait : « Il m'a été dérobé, » le beau et brave Dunois, entrait dans la place avec les meilleurs chevaliers du temps, La Hire, Xaintrailles, le maréchal de Boussac et six ou sept cents soldats; d'autres suivirent; peu à peu il s'en trouva dans Orléans 7000.

Cependant les bons coups et les railleries des Orléanais ne déconcertaient pas la ténacité britannique. Les Anglais ajoutaient chaque semaine une bastille nouvelle à celles qu'ils avaient construites; ils allaient enclore la place tout entière et la réduire par la famine. Déjà quatre mois étaient passés, les vivres diminuaient dans la ville : il devenait urgent de la ravitailler et d'arrêter en même temps les arrivages des Anglais. On savait qu'ils commençaient à souffrir aussi de la disette et que le duc de Bedfort envoyait de Paris, sous la conduite de sir John Falstaff et 2500 soldats, 300 charrettes de munitions, de vivres, de harengs surtout, pour le maigre du carême. Le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, se chargea d'arrêter le convoi. Il assembla une troupe de 5000 hommes, où figuraient la fleur de la noblesse, toute la chevalerie de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Berry, et se mit à la recherche de l'escorte anglaise. Il la rencontra près de Rouvray, le 12 février 1429.

A l'approche des Français, John Falstaff se fit une enceinte

des chariots de son convoi; il y fit monter ses archers, et garnit les intervalles avec des pieux aigus. Les Français, de leur côté, s'arrêtèrent leur gendarmerie resta en position, à cheval, et leur artillerie, couverte par les archers et les gens de pied, ouvrit son feu sur les barricades anglaises. Bientôt nombre de charrettes furent renversées ou mises en pièces avec les archers qui les montaient, et de larges brèches laissèrent voir l'intérieur de l'enceinte. Que le combat continuât



Beaugency[1].

de la même manière, et la petite armée anglaise était perdue; mais les chevaliers ne voulurent pas laisser cet honneur à l'artillerie. Ils descendirent de cheval malgré leurs pesantes armures et marchèrent sans ordre aux Anglais. Les archers reprirent alors tous leurs avantages, et forcèrent les Français à reculer. Le champ de bataille était jonché de harengs tombés des barils que les boulets avaient défoncés. Les Orléanais se

1. Beaugency, sur la Loire, à 26 kilomètres S. O. d'Orléans; un pont de 28 arches y traverse le fleuve. La *tour dite de César* et l'ancien donjon des sires de Beaugency dominent encore la ville de leurs vieilles murailles.

consolèrent de leur malheur par une plaisanterie, ils appelèrent cette rencontre la journée des Harengs.

Cependant la situation de la ville devenait de jour en jour plus grave, et Charles VII ne sortait pas de son indolence. La noblesse venait de donner encore une fois, à Rouvray, la mesure de ce qu'elle savait faire sur un champ de bataille. On avait vu le comte de Clermont, qui avait causé cette défaite par son impéritie, quitter honteusement la ville assiégée avec 2000 hommes qu'il commandait. L'amiral de France, le chancelier de France, l'archevêque de Reims, l'évêque d'Orléans en avaient fait autant, sans que les prières des bourgeois pussent les retenir. Les assiégés commençaient à désespérer. Ils faisaient humblement représenter au duc de Bedford que leur ville était l'apanage du duc Charles d'Orléans, captif en Angleterre depuis Azincourt, et que, ce duc ayant adhéré au traité de Troyes, il n'y avait aucune raison de le dépouiller. Les Anglais ne répondant pas à cet appel fait à leur générosité, les Orléanais s'adressèrent au duc de Bourgogne; ils le supplièrent de prendre leur ville en sa garde. Philippe le Bon agréa très-volontiers la proposition, et s'empressa de la transmettre au duc de Bedford : le régent anglais répondit aigrement qu'il n'entendait pas battre les buissons pour qu'un autre prît les oisillons.

Réveil du sentiment national. — Ce que les grands ne faisaient pas, les petits le firent. L'humiliation de la France et de son chef commençaient à peser sur le cœur du peuple. Au contact de l'étranger, le sentiment de la nationalité s'éveilla en lui. Auparavant, on était citoyen de sa ville, rien de plus ; en face de l'Anglais on se sentit Français. Personne, un siècle auparavant, ne s'était inquiété de Calais, assiégé par Édouard III. La France entière s'intéressait au sort d'Orléans. Angers, Tours et Bourges lui avaient envoyé des vivres ; Poitiers et la Rochelle, de l'argent; le Bourbonnais, l'Auvergne, le Languedoc, du salpêtre, du soufre et de l'acier.

C'était un sentiment inconnu au moyen âge et destiné à un noble rôle dans les sociétés modernes, c'était le patriotisme qui naissait. Les effroyables misères qu'on venait de traverser, au lieu de l'abattre, l'avaient rendu plus vif. On lit dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, à la date des années 1418-1421 : « Vous auriez entendu dans tout Paris des lamentations pitoyables, des petits enfants qui criaient : « Je meurs de « faim ! » On voyait sur un fumier vingt, trente enfants, garçons

et filles, qui mouraient de faim et de froid. On mourait tant et si vite qu'il fallait faire, dans les cimetières, de grandes fosses où on les mettait par 30 et 40, arrangés comme lard, et à peine poudrés de terre. Ceux qui faisaient les fosses affirmaient qu'ils avaient enterré plus de 100 000 personnes. Les cordonniers comptèrent, le jour de leur confrérie, les morts de leur métier, et trouvèrent qu'ils étaient trépassés bien 1800, tant maîtres que varlets, en ces deux mois.... Des bandes de loups couraient les campagnes et entraient même la nuit dans Paris pour enlever les cadavres.... Les laboureurs quittaient leurs champs et se disaient entre eux : « Fuyons aux bois avec « les bêtes fauves.... Adieu les femmes et les enfants.... Fai- « sons le pis que nous pourrons.... Remettons-nous en la main « du diable. »

Quand il en était ainsi à Paris et autour de Paris, que l'on juge de ce qui se passait au loin, dans les campagnes. Ces misères tenaient à bien des causes; le peuple n'en connut qu'une seule, les Anglais; toutes les souffrances qu'il avait endurées, il les attribua aux Anglais; tous les ressentiments qu'il avait accumulés, il les reporta sur les Anglais; chasser les Anglais devint sa pensée de tous les jours, et les hommes n'y aidant pas, il compta sur Dieu. Cette opinion s'établit peu à peu d'un bout à l'autre de la France, que le royaume trahi, livré aux étrangers par une femme, par une reine, par l'indigne Isabeau de Bavière, devait être sauvé, délivré par une fille du peuple, par une vierge : cette héroïque fille du peuple, cette vierge libératrice, ce fut Jeanne d'Arc [1].

Jeanne d'Arc (1429-1431). — Jeanne d'Arc, troisième fille du paysan Jacques d'Arc et d'Isabelle Rommée, était née en 1409, au village de Domremy, entre Champagne et Lorraine. C'était une vie bien agitée que celle qu'on menait sur cette frontière. La guerre y était continuelle : tantôt les Anglais, tantôt les Bourguignons, tantôt les grandes compagnies; il fallait se battre à tout moment, fuir à la forêt voisine si l'on n'était pas en forces, et revenir quand l'ennemi avait disparu pour réparer ses dégâts. Les gens de Domremy, Armagnacs déterminés, avaient à deux lieues de leur village le village bourguignon de Marey ; hommes, enfants des deux bourgs ne se rencontraient pas sans s'attaquer. Mainte fois Jeanne d'Arc avait vu ses trois frères revenir tout sanglants.

1. L'orthographe paraît être Darc.

La guerre, les combats, les blessures, les dévastations, voilà le premier spectacle qui frappa les yeux de Jeanne. Au foyer domestique, quand elle restait à coudre et à filer près de sa mère[1], c'étaient encore des récits de guerre qu'elle entendait, puis après de saintes traditions, de pieuses légendes sur saint Michel l'archange des batailles, sainte Catherine et sainte Marguerite, auxquelles la jeune paysanne tressait dévotement des couronnes et des guirlandes, qu'elle s'habituait à regarder comme ses saintes particulières; auxquelles elle allait rêver dans le bois des Chênes, sous le grand hêtre des Fées, qui étaient à deux pas de sa demeure. A tous ses rêves se trouvait associée l'image de Charles VII, de ce pauvre jeune roi renié par sa mère et chassé par l'Anglais de son héritage.

Jeanne grandit, atteignit sa quatorzième année au milieu de toutes ces excitations, avec une santé forte, mais cependant troublée; bien bonne fille, simple, douce et timide, disent les contemporains, se plaisant à l'église et aux lieux saints, se confessant fort souvent et augmentant par les macérations du corps cette exaltation de l'âme, cette seconde vue de l'esprit qui réalisent au dehors et font voir et toucher avec une foi sincère les visions intérieures. Un jour, en 1423, jour d'été et jour de jeûne, sur le midi, la jeune fille étant au jardin près de l'église, vit tout à coup une grande lumière, et, du milieu de cette lumière, sortit une voix qui disait: « Jeanne, sois bonne et sage enfant, va souvent à l'église. » Une autre fois, elle vit dans cette lumière de belles figures dont une qui avait des ailes lui dit: « Jeanne, va délivrer le roi de France et lui rendre son royaume. » Elle trembla beaucoup et répondit: « Messire, je ne suis qu'une pauvre fille; je ne saurais conduire des hommes d'armes. » La voix répondit: « Sainte Catherine et sainte Marguerite t'assisteront » Elle revit encore l'archange et les deux saintes, entendit *ses voix*, comme elle disait; elle les entendit pendant quatre ans: il fallut bien leur obéir.

Mais comment obéir? Sur quelques timides insinuations, son père avait déclaré que, plutôt que de la voir partir avec des gens de guerre, il la noierait de ses propres mains. Elle

1. Elle ne fut jamais bergère. Elle dit elle-même dans son procès que depuis qu'elle a été grande et qu'elle a eu entendement, elle ne gardait aux champs les brebis ni autres bêtes, et qu'il n'y avait à Rouen femme qui pour coudre lui sût apprendre quelque chose.

obtint d'être envoyée à Vaucouleurs chez un de ses oncles, André Laxart, sous prétexte de soigner sa tante malade. Cet oncle ajoutait foi à la mission de Jeanne, et elle le décida à invoquer pour elle l'appui du sire de Baudricourt, capitaine du lieu. Baudricourt reçut fort mal le messager et répondit qu'il fallait bien souffleter cette jeune fille et la ramener chez son père. Jeanne ne se rebuta pas, « car, disait-elle, avant qu'il soit la mi-carême, il faut que je sois devers le roi, dussé-je, pour m'y rendre, user mes jambes jusqu'aux genoux. » Elle alla vers le capitaine, et elle réussit. Baudricourt fut non pas convaincu, mais entraîné par les gens du peuple, qui étaient dans l'admiration. Ils se cotisèrent pour équiper Jeanne et lui acheter un cheval, le capitaine ne voulant lui donner qu'une épée. Elle coupa ses longs cheveux, prit des vêtements d'homme, et, malgré les dernières résistances de sa famille, elle partit de Vaucouleurs, sous la conduite de six hommes d'armes, au commencement de février 1429.

C'était un terrible voyage que d'aller, dans un pareil moment, des bords de la Meuse aux bords de la Loire. Jeanne avait à redouter et les grossiers protecteurs qu'on lui avait donnés, et les brigands et les ennemis. Rien ne l'effraya, elle rassurait elle-même ses compagnons : « Ne craignez rien, leur disait-elle, Dieu me fait ma route ; c'est pour cela que je suis née ; mes frères de paradis me disent ce que j'ai à faire. » L'enthousiasme qu'elle ressentait et qu'elle inspirait triompha de toutes les difficultés, de tous les périls, et, le 24 février, elle arriva à Chinon où était Charles VII. Le conseil discuta pendant deux jours si le roi devait la voir : on s'y résolut à la fin, car les choses allaient bien mal à Orléans, on voulait essayer de tous les moyens pour sauver cette ville importante.

Jeanne fut reçue au milieu d'un appareil et d'une pompe qui ne la déconcertèrent aucunement. Sans timidité comme sans hardiesse, elle reconnut du premier coup d'œil ce roi dont l'image la préoccupait depuis tant d'années, alla droit à lui, quoiqu'il affectât de se tenir caché entre les courtisans, et lui dit : « Gentil dauphin, pourquoi ne me croyez-vous? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple ; car saint Louis et saint Charlemagne sont à genoux devant lui en faisant prière pour vous. Si vous me baillez gens, je lèverai le siége d'Orléans, et je vous mènerai sacrer à Reims, car tel est le plaisir de Dieu que ses ennemis les

Anglais s'en aillent en leur pays, et que le royaume vous demeure. »

La cour railleuse de Charles VII n'était pas facile à convaincre d'une miraculeuse mission. Il lui fallait tout au moins s'assurer si la nouvelle venue n'était pas une envoyée du



Maison dite de Jeanne d'Arc [1].

diable. Évêques, moines, docteurs et professeurs de l'université de Poitiers, l'interrogèrent solennellement. « Jeanne, lui

1. Cette maison, qui se trouve rue du Tabourg, n° 35, était l'ancien hôtel de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans; Jeanne d'Arc l'habita pendant le siége, partageant la chambre de la femme et de la fille du trésorier.

disait l'un, tu dis que Dieu veut délivrer le peuple de France. Si telle est sa volonté, il n'a pas besoin de gens d'armes. — Ah! mon Dieu, répondit-elle sans se troubler, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire. — Crois-tu en Dieu? lui criait un autre. Eh bien! Dieu ne veut pas que l'on ajoute foi à tes paroles, à moins que tu ne montres un signe. — Je ne suis point venue pour faire des signes ou des miracles, répliqua-t-elle; mon signe sera de faire lever le siége d'Orléans. Qu'on me donne des hommes d'armes, peu ou beaucoup, et j'irai. »

D'ailleurs ce n'était pas cette cour, ce n'était pas ces juges qu'il importait de convaincre, c'était le peuple, et le peuple était convaincu; l'opinion populaire entraîna le gouvernement qui hésitait; Jeanne d'Arc fut équipée, armée, envoyée où elle se disait appelée, à Orléans.

Délivrance d'Orléans (8 mai 1429). — Orléans était bien en danger; mais il faut dire aussi que les Anglais qui l'assiégeaient n'étaient pas en situation beaucoup meilleure. Les fatigues d'un long siége d'hiver, les pertes éprouvées dans les combats, les désertions avaient considérablement affaibli leur armée; le duc de Bourgogne, blessé de la conduite du duc de Bedford envers lui, venait de rappeler ses troupes; et l'armée anglaise montait tout au plus alors à quatre ou cinq mille hommes, dispersés dans une douzaine de bastilles qui ne communiquaient point toutes entre elles.

Que fallait-il pour réduire de si faibles ennemis? de la discipline, de l'union chez ceux qui les attaqueraient. Or, rien de plus désordonné que ces bandes et ces capitaines d'aventure qui s'étaient jetés dans la ville pour la défendre, et qui n'avaient vu, dans la guerre, que les profits et les plaisirs qu'ils y trouvaient. On a vu l'étrange prière qu'adressait à Dieu un de ses chefs, La Hire. Une autre fois, il disait: « Si Dieu le Père se faisait homme d'armes, Dieu serait infailliblement pillard. » Moraliser, discipliner seulement ces rudes et sauvages natures, c'était une entreprise fort au-dessus de l'autorité royale à cette époque, et Charles VII ne l'essaya pas sans péril dix ans plus tard. Mais ce que la royauté n'aurait pas su faire, l'enthousiasme général l'opéra. Sur un signe de Jeanne d'Arc, on les vit renoncer aux orgies, se confesser, communier. La Hire, qui en étouffait, ne jurait plus que par son bâton. Cette armée, ainsi métamorphosée, devenait invincible.

Le 29 avril 1429, Jeanne d'Arc entrait dans Orléans avec

un convoi de vivres et une faible escorte; le 4 mai, elle introduisait l'armée, qui s'était un moment arrêtée à Blois, passant et repassant devant les lignes ennemies, sans que les Anglais bougeassent. C'est que, outre leur faiblesse réelle, ils croyaient



Statue équestre de Jeanne d'Arc[1].

maintenant toutes les puissances de l'enfer conjurées contre eux. Jeanne, qui était une sainte dans les murs d'Orléans, était

1. Cette statue de bronze, haute de 4m,33, sur un piédestal de granit de 4m,66, est due à M. Foyatier Elle a remplacé, en 1855, sur la place du Martroy, une statue ridicule élevée en 1804, et qui a été transférée en avant du pont, sur la rive gauche de la Loire.

une sorcière dans les bastilles anglaises. Les Anglais l'accablaient d'injures grossières, l'appelaient vachère, ribaude, autrement encore, et n'en avaient pas moins d'elle une peur effroyable. Cette sorcière, pensaient-ils, elle pouvait faire des prodiges, et il fallait des prodiges, dans leur opinion du moins, pour leur inspirer la terreur qu'ils ressentaient. On vit ces redoutés soldats évacuer eux-mêmes leurs bastilles, au midi de la Loire, à l'exception de deux, où ils concentrèrent toutes leurs forces; celle des Augustins et celle des Tournelles.

Ces deux forteresses interceptaient les communications si importantes des Français avec le Berry. Il fut résolu qu'on les attaquerait. Le 6 mai, Jeanne d'Arc passe la Loire, s'avance contre la bastille des Augustins, rallie les siens, qu'une terreur panique avait fait fuir, plante sur le bord du fossé son étendard aux fleurs de lis, et la bastille est prise, brulée, rasée. Le lendemain, 7 mai, toute l'armée, tout le peuple se portent contre les Tournelles. Jeanne applique, la première, une échelle contre le rempart; elle y monte et reçoit une blessure profonde qui ne fait qu'animer ses soldats. Les Anglais, assaillis de tous côtés, essayent vainement de s'échapper; le fameux capitaine William Glasdale tombe tout armé dans le fleuve et se noie; 500 des siens sont passés au fil de l'épée.

Les Tournelles prises, il ne restait plus un Anglais au sud de la Loire. Le lendemain, 8 mai, Suffolk, Talbot évacuèrent les bastilles du nord, abandonnant munitions, artillerie, bagages, prisonniers, malades. Orléans célèbre encore chaque année cette délivrance.

Les soldats, la population orléanaise tout entière voulaient poursuivre les Anglais : Jeanne le défendit. « Ils s'en vont, dit-elle, ne les poursuivons outre et ne les tuons, car c'est aujourd'hui dimanche. »

Le 13 mai, elle partit d'Orléans pour aller à Tours trouver le roi. « Sitôt qu'elle le vit, elle se agenouilla moult doucement, en l'embrassant par les jambes, et disant : « Gentil « dauphin, ne tenez plus tant et de si longs conseils, mais ve- « nez prendre votre sacre à Reims. Je suis fort aiguillonnée « que vous y alliez, et ne faites doute qu'en cette ville rece- « vrez votre digne sacre. »

Bataille de Patay (1429). Charles VII sacré à Reims. — Recevoir le sacre à Reims, c'eût été pour Charles VII prendre sur son jeune compétiteur, Henri IV, un avantage

décisif et devenir véritablement roi de France. Avec le découragement dont étaient frappés les Anglais, l'expédition n'était certainement pas aussi hasardeuse qu'elle pouvait le paraître. Mais les politiques se crurent encore une fois les plus sages, et on décida qu'il fallait d'abord nettoyer d'Anglais les bords de la Loire; on leur prit Jargeau, Beaugency, Meung-sur-Loire; on en rencontra quatre ou cinq mille près de Patay. On tomba sur eux à l'improviste; ils n'eurent ni leur sang-froid ni leur prudence habituels; on leur tua 2500 hommes. Falstaff avait pris la fuite; l'invincible Talbot et lord Scales restèrent prisonniers.

Après cette nouvelle victoire, l'avis de Jeanne devint irrésistible. Le peuple ne croyait qu'en elle, les nobles même accouraient; on avait beau leur dire que le roi ne pouvait donner que trois francs par homme pour toute la campagne, « ceux des gentilshommes qui n'avaient de quoi se monter et s'armer, dit la chronique, y allaient comme archers et coutilliers, montés sur petits chevaux. »

On se mit en route de Gien, le 28 juin 1429. L'armée fut accueillie avec joie par les paysans, dans les bourgades et les villages; les villes hésitaient. Auxerre, qui appartenait au duc de Bourgogne, n'ouvrit point ses portes, mais fournit des vivres et promit de reconnaître le roi, dès que Troyes, Châlons et Reims se seraient soumis.

Troyes, qui avait une forte garnison de Bourguignons et d'Anglais, et des murs en bon état, refusa de recevoir l'armée royale. Celle-ci n'avait rien de ce qu'il aurait fallu pour entreprendre un siége; pour toute artillerie une petite bombarde, pas même des vivres, car les soldats ne mangeaient depuis cinq ou six jours que des fèves qu'ils cueillaient dans les champs. Le conseil assemblé délibérait avec inquiétude; Jeanne assura que dans trois jours on serait dans la ville. « Nous en attendrions bien six, lui dit le chancelier, si nous étions sûrs que vous dites vrai. — Six! répliqua-t-elle; eh bien! vous y entrerez demain. » Et elle courut aux remparts, son étendard à la main; elle fit combler le fossé et allait assaillir le mur, quand les Anglais, troublés de toutes les nouvelles d'Orléans, offrirent d'eux-mêmes de s'en aller.

Charles ne fit que traverser Troyes. Il ne s'arrêta pas davantage à Châlons, qui ouvrit ses portes avec empressement, et, le 13 juillet, il arriva devant Reims. Deux seigneurs bourguignons, les sires de Châtillon et de Saveuse, y commandaient;

mais ils n'avaient point de soldats. Ils assemblèrent la bourgeoisie et ils lui demandèrent de tenir seulement six semaines, au bout desquelles ils répondaient que les ducs de Bourgogne et de



Cathédrale de Reims [1].

Bedford arriveraient avec une armée si puissante qu'elle ferait aisément lever le siége. La bourgeoisie refusa de courir ce

1. La cathédrale de Reims est l'œuvre de Robert de Coucy, et un des chefs-d'œuvre de l'architecture ogivale. La messe y fut dite pour la première fois en 1241. Cinq clochers, qui surmontaient la croisée, ont été détruits par un incendie en 1481. Elle a 146 mètres de longueur, 30 de largeur dans œuvre à la nef, 36 mètres de hauteur sous voûte, 80 jusqu'au sommet des tours. Elle a tout un peuple de statues. On n'en compte pas moins de 550 dans le portail.

risque, engagea les deux capitaines à se retirer, et envoya une députation au chancelier de France qui était en même temps archevêque de Reims, pour le prier d'entrer dans sa ville épiscopale. Le 17 juillet, Charles était enfin sacré selon le rituel ordinaire.

Continuation de la guerre contre les Anglais. — Jeanne avait fait les deux grandes choses que ses voix lui ordonnaient de faire : elle avait délivré Orléans, et elle avait fait sacrer le roi, elle eût souhaité de retourner maintenant dans son village. A son entrée dans Reims, dit la chronique, « considérant que tout le pauvre peuple du pays crioit noël, et pleuroit de joie et de liesse, et qu'ils venoient au-devant du roy en chantant *Te Deum laudamus* avec aucuns respons et antiennes, elle dit au chancelier de France et au comte Dunois : « En nom Dieu, voicy un bon peuple et dévot, et quand je de« vray mourir, je voudrois bien que ce fust en ce pays. » Et lors ledit comte Dunois lui demanda : « Jeanne, savez-vous « quand vous mourrez, et en quel lieu ? » Elle répondit qu'elle estoit à la volonté de Dieu : et dit en outre audit Seigneur : « J'ay accomply ce que Messire m'a commandé, je voudrois « bien qu'il voulust me faire ramener auprès de mon père et « mère, et garder leurs brebis et bestail[1]. » Mais son rôle n'était point fini, car l'Anglais tenait encore une partie considérable du royaume. Jeanne, avec la même résolution qui l'avait fait aller droit à Orléans et à Reims, demanda à marcher sur Paris. Les conseillers du roi ne pouvaient s'habituer à ces héroïques témérités qui, à de certains moments, valent mieux que la prudence ; ils décidèrent qu'on prendrait d'abord les petites places qui mènent à Paris. Elles s'ouvrirent d'ellesmêmes. L'armée royale entra sans peine à Laon, à Soissons, à Coulommiers, à Provins, à Château-Thierry, à Compiègne, à Beauvais, à Senlis, à Saint-Denis. Mais quand on arriva devant Paris, l'occasion était manquée.

Paris était une trop grande ville pour être emporté d'un coup de main, et les Parisiens s'étaient trop compromis dans les dernières révolutions pour se livrer à Charles VII sans absolue nécessité. On leur avait laissé le temps de revenir de la stupeur causée par le sacre à Reims, et de se préparer. Ils se défendirent courageusement. Jeanne se conduisit avec son in-

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 206, 207. C'est à tort et par une fausse interprétation des textes qu'on répète toujours que Jeanne crut, après le sacre, sa mission terminée.

trépidité accoutumée, franchit seule le fossé de la ville, fut blessée d'un trait qui lui traversa la jambe, et n'en reçut pas moins tout le blâme de cette tentative. Elle vit Charles VII, retombant dans la somnolence, retourner à Chinon, comme pour se mettre à l'abri derrière la Loire, en laissant l'ordre d'évacuer Saint-Denis. Elle vit le duc de Bourgogne, reprenant courage alors, rentrer dans Soissons et assiéger Compiègne. Jeanne, touchée du sort de ces pauvres bourgeois qui s'étaient donnés à Charles VII, se jeta dans la ville pour la défendre.

Captivité et mort de Jeanne d'Arc (1430-1431). — Le jour même de son arrivée, le 24 mai 1430, elle fit une sortie; mais les assiégeants la repoussèrent, et quand elle arriva à la barrière, elle la trouva fermée. Abandonnée au milieu des ennemis, elle fut renversée de cheval par un archer picard, et prise par le bâtard de Vendôme, qui la vendit à Jean de Luxembourg. Ce Jean de Luxembourg, pour recueillir tranquillement, au préjudice de son frère aîné, les seigneuries de Ligny et de Saint-Pol, avait besoin du duc de Bourgogne. Le duc de Bourgogne, pour ne pas être inquiété, au moment où il s'appropriait, malgré les droits de sa tante Marguerite, le Brabant, Bruxelles et Louvain, avait besoin des Anglais. Les Anglais étaient disposés à tout permettre, pourvu que Jeanne d'Arc leur fût livrée. Ils la payèrent 10 000 francs et ils l'eurent.

Pour les Français Jeanne était un envoyé de Dieu; pour les Anglais, un envoyé du diable: un homme violent, Bourguignon, que l'espoir d'obtenir l'archevêché de Rouen poussait à tout faire, l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, se chargea de le prouver par un procès de sorcellerie en bonne forme. Il fit porter l'accusation sur les quatre points suivants: manquement aux lois de l'Église, pour avoir employé des pratiques de magie; pour avoir pris les armes, malgré la volonté contraire de ses parents; pour avoir revêtu des habits qui n'étaient pas ceux de son sexe; enfin, pour avoir affirmé des révélations que l'autorité ecclésiastique n'avait point sanctionnées. Ainsi, une pauvre fille de dix-neuf ans se trouvait seule, sans appui, contre des juges vendus à ses ennemis, qui supprimaient arbitrairement toutes les preuves de son innocence, qui l'empêchaient d'en appeler au pape ou au concile, qui cherchaient à l'embarrasser par des questions absurdes, captieuses, ou infiniment délicates, et se voyaient déconcertés souvent par d'héroïques réponses.

« Jeanne, lui disaient-ils, croyez-vous être en état de grâce? — Si je n'y suis pas, Dieu veuille m'y mettre ! si j'y suis, Dieu veuille m'y maintenir ! — N'avez-vous pas dit que les étendards faits par les gens d'armes à la ressemblance du vôtre leur porteraient bonheur? — Non ; je disais seulement : Entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrais moi-même. » Mais elle déclara qu'elle n'avait jamais tué personne. « Pourquoi cet étendard fut-il porté à l'église de Reims, au sacre, plutôt que ceux des autres capitaines? — Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. — Quelle était la pensée des gens qui vous baisaient les mains, les pieds et les vêtements? — Les pauvres gens venaient volontiers à moi, parce que je ne leur faisais point de déplaisir; je les soutenais et défendais selon mon pouvoir. — Croyez-vous avoir bien fait de partir sans la permission de vos père et mère? Ne doit-on pas honorer père et mère? — Ils m'ont pardonné. — Pensiez-vous donc ne point pécher en agissant ainsi? — Dieu le commandait; quand j'aurais eu cent pères et cent mères, je serais partie. — Croyez-vous que votre roi a bien fait de tuer ou faire tuer monseigneur de Bourgogne? — Ce fut grand dommage pour le royaume de France. Mais, quelque chose qu'il y eût entre eux, Dieu m'a envoyée au secours du roi de France. — Sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent-elles les Anglais? — Elles aiment ce que Notre-Seigneur aime et haïssent ce qu'il hait. — Dieu hait-il les Anglais? — De l'amour ou haine que Dieu a pour les Anglais, je n'en sais rien ; mais je sais bien qu'ils seront mis hors de France, sauf ceux qui y périront. » (*Procès*, interrog. *passim*.)

Les juges insistaient sur ce vêtement d'homme que Jeanne avait pris, contrairement aux lois de l'Église, qu'elle portait encore en ce moment, et qu'elle ne voulait pas quitter. Les infâmes affectaient de ne pas comprendre ce que la pauvre fille n'osait leur dire, que dans les camps, à la prison même, ce vêtement avait été, était encore sa sauvegarde.

Sa condamnation était résolue à l'avance; mais il fallait obtenir d'elle quelque parole qui retombât sur Charles VII, et on employa à cet effet tous les moyens : on fit venir le bourreau dans la prison de l'accusée, on affirma que la torture était prête. Les menaces avaient peu de prise sur cette âme héroïque ; on recourut aux promesses, à la plus pernicieuse pour elle, celle d'être tirée des mains de ses geôliers anglais, et remise aux gens d'Église. Elle céda, elle signa la rétractation

qu'on lui présentait, sans savoir seulement ce qui y était contenu, et alors, par grâce et modération, on la condamna seulement à passer le reste de ses jours en prison, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse, pour y pleurer ses péchés.

Ce furent alors les Anglais qui se plaignirent. Leurs affaires allaient de mal en pis: Compiègne était délivrée; une expédition contre le Dauphiné échouait, Xaintrailles, Boussac, Vendôme, Barbasan battaient les Bourguignons et leurs alliés dans la Champagne, dans la Picardie. Le mouvement imprimé par Jeanne continuait donc. Comme il y avait maintenant plus de coups à recevoir et moins de butin à prendre, les recrues anglaises n'étaient pas si pressées de passer la mer. Les autres étaient d'autant plus furieux contre leur captive. A Rouen, lord Warwick dit tout haut: « Le roi l'a achetée cher, il veut qu'elle meure par justice, et entend qu'elle soit brûlée. — Nous saurons bien la reprendre. » Et ils la reprirent en effet. Quand vint le dimanche matin, jour de la Trinité, et qu'elle dut se lever, un des Anglais, qui la gardaient, ôta ses habits de femme et ne lui laissa que l'habit d'homme: « Vous savez, dit-elle, qu'il est défendu de m'en vêtir. » Ils ne voulurent point lui en donner d'autres; il fallut qu'elle le prît. Les juges avertis étaient tout prêts à constater le crime; ils la condamnèrent comme relapse à être brûlée vive. L'exécution eut lieu aussitôt.

« Le matin, Cauchon lui envoya un confesseur, frère Martin l'Advenu, pour lui annoncer sa mort et l'induire à pénitence.... Quand il annonça à la pauvre femme la mort dont elle devait mourir ce jour-là, elle commença à s'écrier douloureusement, se détendre et arracher les cheveux: « Hélas! me traite-t-on « ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps, « net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui « consumé et rendu en cendres! Eh! ah! j'aimerois mieux « être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée!... Oh! j'en « appelle à Dieu, le grand juge des torts et ingravances qu'on « me fait.... » Il était neuf heures, elle fut revêtue d'habits de femme et mise sur un chariot....

« Jusque-là la Pucelle n'avait jamais désespéré.... Tout en disant, comme elle le dit parfois: « Ces Anglais me feront « mourir; » au fond elle n'y croyait pas. Elle ne s'imaginait point que jamais elle pût être abandonnée. Elle avait foi dans son roi, dans le bon peuple de France. Elle avait dit expressément: « Il y aura en prison ou au jugement quelque trouble

« par quoi je serai délivrée.... délivrée à grande victoire!... » Mais quand le roi et le peuple lui auraient manqué, elle avait un autre recours, tout autrement puissant et certain, celui de ses amis d'en haut, des bonnes et chères saintes.... Lorsqu'elle assiégeait Saint-Pierre, et que les siens l'abandonnèrent à l'assaut, les saintes envoyèrent une invisible armée à son aide. Comment délaisseraient-elles leur obéissante fille; elles lui avaient tant de fois promis *salut et délivrance!*

« Quelles furent donc ses pensées, lorsqu'elle vit que vraiment il fallait mourir; lorsque, montée sur la charrette, elle s'en allait à travers une foule tremblante sous la garde de 800 Anglais armés de lances et d'épées. Elle pleurait et se lamentait, n'accusant toutefois ni son roi ni ses saintes.... Il ne lui échappait qu'un mot: O Rouen, Rouen! dois-je donc mourir ici? »

« Le terme du triste voyage était le Vieux-Marché, le marché au poisson. Trois échafauds avaient été dressés. Sur l'un était la chaire épiscopale et royale, le trône du cardinal d'Angleterre, parmi les siéges de ses prélats. Sur l'autre devaient figurer les personnages du lugubre drame, le prédicateur, les juges et le bailli; enfin la condamnée. On voyait à part un grand échafaud de plâtre, chargé et surchargé de bois; on n'avait rien plaint au bûcher, il effrayait par sa hauteur. Ce n'était pas seulement pour rendre l'exécution plus solennelle; il y avait une intention, c'était afin que, le bûcher étant si haut échafaudé, le bourreau n'y atteignît que par en bas, pour allumer seulement, qu'ainsi il ne pût abréger le supplice, ni expédier la patiente, comme il faisait des autres, leur faisant grâce de la flamme. Ici, il ne s'agissait pas de frauder la justice, de donner au feu un corps mort; on voulait qu'elle fût bien réellement brûlée vive; que, placée au sommet de cette monrègne de bois, et dominant le cercle des lances et des épées, elle pût être observée de toute la place. Lentement, longuement brûlée sous les yeux d'une foule curieuse, il y avait lieu de croire qu'à la fin elle laisserait surprendre quelque faiblesse, qu'il lui échapperait quelque chose qu'on pût donner pour un désaveu, tout au moins des mots confus qu'on pourrait interprêter, peut-être de basses prières, d'humiliants cris de grâce, comme d'une femme éperdue....

« L'effroyable cérémonie commença par un sermon. Maître Nicolas Midy, une des lumières de l'université de Paris, prêcha sur ce texte édifiant: « Quand un membre de l'Église est ma-

« lade, toute l'Église est malade. » Cette pauvre Église ne pouvait guérir qu'en se coupant un membre. Il concluait par la formule : « Jeanne, allez en paix, l'Église ne peut plus vous défendre. »

« Alors le juge d'Église, l'évêque de Beauvais, l'exhorta bénignement à s'occuper de son âme et à se rappeler tous ses méfaits, pour s'exciter à la contrition. Les assesseurs avaient juré qu'il était de droit de lui relire son abjuration ; l'évêque n'en fit rien. Il craignait des démentis, des réclamations. Mais la pauvre fille ne songeait guère à chicaner ainsi sur sa vie ; elle avait bien d'autres pensées. Avant même qu'on l'eût exhortée à la contrition, elle s'était mise à genoux, invoquant Dieu, la Vierge, saint Michel et sainte Catherine, pardonnant à tous et demandant pardon, disant aux assistants : « Priez pour « moi !... » Elle requérait surtout les prêtres de dire chacun une messe pour son âme ... Tout cela de façon si dévote, si humble et si touchante, que, l'émotion gagnant, personne ne put se contenir : l'évêque de Beauvais se mit à pleurer, celui de Boulogne sanglotait, et voilà que les Anglais eux-mêmes pleuraient et larmoyaient aussi, Winchester comme les autres....

« Cependant les juges, un moment décontenancés, s'étaient remis et raffermis ; l'évêque de Beauvais, s'essuyant les yeux, se mit à lire la condamnation. Il remémora à la coupable tous ses crimes, schisme, idolâtrie, invocations de démons, comment elle avait été admise à pénitence, et comment, « sé« duite par le prince du mensonge, elle était retombée, ô dou« leur ! *comme le chien qui retourne à son vomissement....* « Donc, nous prononçons que vous êtes un membre pourri, et « comme tel, retranché de l'Église. Nous vous livrons à la « puissance séculière, la priant toutefois de modérer son juge« ment, en vous évitant la mort et la mutilation des membres. »

« Délaissée ainsi de l'Église, elle se remit en toute confiance à Dieu. Elle demanda la croix. Un Anglais lui passa une croix de bois, qu'il fit d'un bâton ; elle ne la reçut pas moins dévotement, elle la baisa et la mit, cette rude croix, sous ses vêtements et sur sa chair.... Mais elle aurait voulu la croix de l'église pour la tenir devant ses yeux jusqu'à la mort. Le bon huissier Massieu et frère Isambart firent tant, qu'on la lui apporta de la paroisse Saint-Sauveur. Comme elle embrassait cette croix, et qu'Isambart l'encourageait, les Anglais commencèrent à trouver tout cela bien long ; il devait être au moins midi ; les soldats grondaient, les capitaines disaient : « Comment prêtres, nous ferez-vous dîner ici ?... » Alors,

perdant patience, et n'attendant pas l'ordre du bailli qui seul pourtant avait autorité pour l'envoyer à la mort, ils firent monter deux sergents pour la tirer des mains des prêtres. Au pied du tribunal elle fut saisie par les hommes d'armes qui la traînèrent au bourreau, lui disant : « Fais ton office. » Cette furie de soldats fit horreur ; plusieurs des assistants, des juges même s'enfuirent, pour n'en pas voir davantage.

« Quand elle se trouva en bas dans la place, entre ces Anglais qui portaient les mains sur elle, la nature pâtit et la chair se troubla ; elle cria de nouveau : « O Rouen, tu seras donc « ma dernière demeure !... » Elle n'en dit pas plus et *ne pécha pas par ses lèvres*, dans ce moment même d'effroi et de trouble.... Elle n'accusa ni son roi ni ses saintes. Mais, parvenue au haut du bûcher, voyant cette grande ville, cette foule immobile et silencieuse, elle ne put s'empêcher de dire : « Ah! « Rouen, Rouen, j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma « mort!... »

« Elle fut liée sous l'écriteau infâme, mitrée d'une mitre où on lisait : « Hérétique, relapse, apostate, ydolastre.... » Et alors le bourreau mit le feu.... Elle le vit d'en haut et poussa un cri.... Puis comme le frère qui l'exhortait ne faisait pas attention à la flamme, elle eut peur pour lui, s'oubliant elle-même, et elle le fit descendre.

« Ce qui prouve bien que jusque-là elle n'avait rien rétracté expressément, c'est que ce malheureux Cauchon fut obligé (sans doute par la haute volonté satanique qui présidait) à venir au pied du bûcher, obligé à affronter de près la face de sa victime, pour essayer d'en tirer quelque parole.... Il n'en obtint qu'une, désespérante. Elle lui dit avec douceur ce qu'elle avait déjà dit : « Évêque, je meurs par vous.... Si « vous m'aviez mise aux prisons d'Église, ceci ne fût point « advenu. » On avait espéré sans doute que, se voyant abandonnée de son roi, elle l'accuserait enfin et parlerait contre lui. Elle le défendit encore : « Que j'aie bien fait, que « j'aie mal fait, mon roi n'y est pour rien ; ce n'est pas lui qui « m'a conseillée. »

« Cependant la flamme montait.... Au moment où elle toucha, la malheureuse frémit et demanda *de l'eau* bénite ; *de l'eau*, c'était apparemment le cri de la frayeur.... Mais, se relevant aussitôt, elle ne nomma plus que Dieu, que ses anges et ses saintes. Elle leur rendit témoignage : « Oui, mes voix « étoient de Dieu, mes voix ne m'ont pas trompée !... »

« Cette grande parole est attestée par le témoin obligé et juré de la mort, par e dominicain qui monta avec elle sur le bûcher, qu'elle en fit descendre, mais qui d'en bas lui parlait, l'écoutait et lui tenait la croix.

« Nous avons encore un autre témoin de cette mort sainte; un témoin bien grave, qui lui-même fut sans doute un saint. Cet homme dont l'histoire doit conserver le nom, était le moine augustin, frère Isambart de La Pierre....

« Vingt ans après, les deux vénérables religieux, simples moines, voués à la pauvreté et n'ayant rien à gagner ni à craindre en ce monde, déposent ce qu'on vient de lire : « Nous « l'entendions, disent-ils, dans le feu, invoquer ses saintes, « son archange; elle répétait le nom du Sauveur.... Enfin, « laissant tomber sa tête, elle poussa un grand cri : « Jésus! »

« Dix mille hommes pleuraient.... Quelques Anglais seuls riaient ou tâchaient de rire. Un d'eux, des plus furieux, avait juré de mettre un fagot au bûcher; elle expirait au moment où il le mit, il se trouva mal; ses camarades le menèrent à une taverne pour le faire boire et reprendre ses esprits; mais il ne pouvait se remettre : « J'ai vu, disait-il hors de lui-même, j'ai « vu de sa bouche, avec le dernier soupir, s'envoler une co- « lombe. » D'autres avaient lu dans les flammes le mot qu'elle répétait : « Jésus! » Le bourreau alla le soir trouver frère Isambart; il était tout épouvanté; il se confessa, mais il ne pouvait croire que Dieu lui pardonnât jamais.... Un secrétaire du roi d'Angleterre disait tout haut en revenant : « Nous som- « mes perdus; nous avons brûlé une sainte[1]. »

Revers des Anglais. Sacre du roi anglais à Paris (1431). — La sorcière, la diablesse était brûlée, le charme rompu sans doute, les sortiléges dissipés; rien n'empêcherait plus les Anglais de conquérir bientôt le royaume de France. Toutefois, avant qu'ils recouvrassent la puissance de fait, ils jugèrent à propos de mettre de leur côté la puissance de droit, de légitimer leur jeune Henri VI en le faisant sacrer. Le sacre auquel Charles VII avait été conduit par un agent du démon étant, par cela même, nul et non avenu, ils voulaient conférer à leur petit prince un sacre bien orthodoxe et irrépréhensible.

Ce fut pour eux une première déception. La cérémonie eut lieu le 16 décembre 1431, non pas à Reims, où les Anglais n'étaient plus, mais à Paris. Pour officiant, un prélat anglais,

1. Michelet, *Histoire de France*, t. V, p. 166-176.

le cardinal Winchester, au grand mécontentement de l'évêque de Paris; pour assistants, des lords d'Angleterre, et pas un prince de France; ni libération de prisonniers, ni réduction de taille, ni largesse au peuple. « Un bourgeois qui marierait ses enfants ferait mieux les choses, » disait-on dans la toute ville.

Un mécontentement universel fut le résultat de cette cérémonie qui était destinée à rendre le roi Henri VI populaire. Allaient-ils au moins retrouver à la guerre leur ancienne bonne fortune?

D'abord, ils ne purent prendre Compiègne, qui résista six mois et fut délivré, puis le maréchal de Boussac fut sur le point de leur enlever Rouen : son avant-garde était déjà dans le château, quand ses bandes se prirent de querelle sur le partage du butin, « lequel n'était pas encore gagné. » Tout fut perdu (1432). Dunois réussit mieux à Chartres; il s'était entendu avec un prédicateur en renom, lequel annonça qu'il prêcherait tel jour, dans telle église; toute la garnison anglaise assista dévotement au sermon, et pendant ce temps-là les Français prenaient la ville. Les Anglais, à qui on enlevait une place si importante, ne pouvaient pas même prendre une bourgade. Un certain capitaine français, du nom de Jean Foucault, un très-mauvais homme d'ailleurs, s'était posté à Ligny et inquiétait fort les environs de Paris. Le duc de Bedfort, le comte de Warwick allèrent, en grand appareil, assiéger la petite place. Ils avaient amené la grosse artillerie, ils battirent les remparts en brèche, et, la brèche pratiquée, ils aperçurent les assiégés qui les attendaient bravement. Alors ils prirent le parti.... de s'en retourner à Paris, où ils arrivèrent la veille de Pâques, apparemment, dit avec malice le *Bourgeois de Paris* dans son *Journal*, apparemment pour se confesser! Pendant ce temps, des officiers de fortune, au service du roi de France, s'emparaient de Saint-Valery, de Gerberoy, de Saint-Denis, etc.

Rupture de l'alliance anglo-bourguignonne. — Les Anglais, partout malheureux, avaient d'autant plus besoin de l'alliance du duc de Bourgogne; mais Philippe le Bon avait entre les mains quelques fragments d'une correspondance échangée entre les deux frères, Bedfort et Glocester. Celui-ci proposait de faire arrêter le duc de Bourgogne; l'autre répondait qu il valait mieux le tuer, pourvu que l'on choisit un moment favorable, que la chose pût se faire sans danger, qu'on le tuât à Paris, par exemple, à un tournoi où il serait invité.

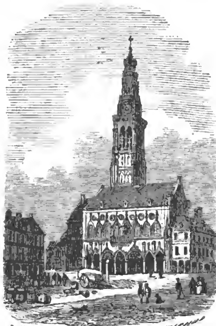
En attendant cette bonne occasion, les deux ducs avaient écrit aux Gantois pour les pousser à la révolte, en leur offrant l'appui de l'Angleterre. Une femme s'efforçait d'empêcher cette rupture, la duchesse de Bedfort, sœur de Philippe le Bon; elle mourut en novembre 1432.

Chaque faute que commettaient les Anglais était aussitôt et très-habilement exploitée par le Breton, qui dirigeait alors toutes les affaires de la cour de France, par ce connétable Richemont, dont la politique très-sensée consistait à rapprocher l'un de l'autre le roi de France et le duc de Bourgogne, à retourner, pour ainsi dire, le traité de Troyes contre les Anglais. Le changement semblait facile en ce qui concernait Philippe le Bon, car il ne manquait pas de griefs; mais, par une sorte de fidélité chevaleresque envers des amis ingrats, le prince bourguignon ne voulut d'abord se prêter qu'à des négociations générales pour le rétablissement de la paix, et un véritable congrès européen fut convoqué à Arras pour l'année 1435.

Traité d'Arras (1435). — A l'époque indiquée, on vit arriver dans cette ville les représentants de tous les États chrétiens : ambassadeurs du pape, de l'empereur, des rois de Castille, de Navarre, d'Aragon, de Portugal, de Sicile, de Naples, de Chypre, de Pologne, de Danemark; députés des bonnes villes du royaume, députés de l'Université; le connétable de Richemont, avec dix-huit grands seigneurs pour le roi de France; le cardinal de Winchester avec nombre de lords pour l'Angleterre; enfin le duc de Bourgogne.

Les conférences s'ouvrirent le 5 août 1435, à la chapelle de Saint-Wast. Les Anglais demandèrent d'abord l'exécution pure et simple du traité de Troyes, puis que chacun gardât ce qu'il possédait, et, comme on ne leur offrait que l'Aquitaine et la Normandie en toute souveraineté, ils partirent d'Arras le 6 septembre. Alors tout le monde supplia le duc de Bourgogne de rendre la paix à la France. Il avait bien des scrupules : d'abord il avait juré de venger la mort de son père. — Les cardinaux-légats qui présidaient l'assemblée s'offrirent à le délier tout aussitôt de ce mauvais serment. — Ensuite il avait signé le traité de Troyes. — Les jurisconsultes lui affirmèrent que ce traité était nul, de toute nullité, vu que la loi romaine défend de traiter de la succession d'une personne vivante. Sur ces entrefaites Bedfort mourut. Le duc cette fois se crut libre de tout lien, et, le 21 septembre 1435, il signa le traité d'Ar-

ras. Il était convenu « que le roy dira ou par ses gens notables suffisamment fondés fera dire à monseigneur de Bourgogne que la mort de feu monseigneur le duc Jean, son père (que Dieu absolve), fut uniquement et mauvaisement faite par ceux qui perpétrèrent ledit cas, et par mauvais conseil, et lui en a toujours déplu, et à présent déplaît de tout son cœur; et que s'il eût sçu ledit cas et en tel âge et entendement qu'il a à présent, il y eût obvié à son pouvoir; mais il étoit bien jeune, et avoit pour lors petite connoissance, et ne fut point si avisé que d'y pourvoir. Et priera à mondit seigneur de Bourgogne que toute rancune ou haine qu'il peut avoir à l'encontre de lui à cause de ce, il ôte de son cœur, et qu'entre eux ait bonne paix et amour.



Hôtel de ville et beffroi d'Arras.

« Que peur l'âme dudit feu monseigneur le duc Jean de Bourgogne seront faites les fondations et édifices qui s'ensuyvent, c'est à savoir en l'église de Montereau, en laquelle fut premièrement enterré le corps dudit feu monseigneur le duc Jean, sera fondée une chapelle et chapellenie perpétuelle d'une messe basse de *requiem* chacun jour perpétuellement, laquelle sera douée convenablement de rentes amorties jusqu'à la somme de 60 livres parisis par an.

« Avec ce, en ladite ville de Montereau, ou au plus près d'icelle que faire se pourra bonnement, sera fait, construit et édifié, par le roi et à ses frais et dépens, une église, couvent et monastère de chartreux, lesquels chartreux seront fondés par le roi de bonnes rentes et revenus annuels et perpétuels, bien amortis suffisamment et convenablement jusqu'à la somme de 800 livres parisis de revenu par an.

« Que sur le pont de Montereau, au lieu où fut perpétré ledit mauvais cas, sera faite, édifiée et bien entaillée, et entretenue à toujours une belle croix, aux dépens du roi, de telle façon et ainsi qu'il sera avisé par monseigneur le cardinal de Sainte-Croix et ses commis.

« Qu'en l'église des Chartreux-lez-Dijon, en laquelle gît et repose à présent le corps dudit feu monseigneur le duc Jean, sera fondée par le roi et à ses dépens une haute messe de *requiem*, qui se dira chacun jour perpétuellement, laquelle fondation sera douée de bonnes rentes amorties jusqu'à la somme de 100 livres parisis de revenu par an. »

Venaient ensuite les satisfactions plus réelles accordées au duc de Bourgogne : cession à perpétuité des comtés d'Auxerre et de Mâcon, des châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier; cession, sous faculté de rachat, des villes de la Somme : Saint Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Saint-Valery; cession des redevances du comté d'Artois; exemption accordée au duc pendant sa vie et celle du roi de tout hommage, ressort et souveraineté, de sorte qu'il fût véritablement roi dans ses domaines.

Charles VII à Paris (1436.) — Ces concessions étaient humiliantes et dures; mais elles eurent une compensation immédiate : le traité d'Arras donna Paris au roi de France. Les bourgeois appelèrent le connétable de Richemont, et le 29 mai 1436 lui ouvrirent la barrière Saint-Jacques. Lord Willoughby et les 1500 Anglais qui gardaient Paris s'enfermèrent dans la Bastille; Richemont aurait bien voulu les y prendre, car il calculait que la rançon de tant de riches seigneurs lui vaudrait au moins 200 000 livres; mais il n'avait rien reçu du roi pour cette expédition; il manquait de tout ce qu'il eût fallu pour un siége. Les Anglais offrirent de rendre la Bastille à condition qu'on leur permît de se retirer avec leurs biens et ceux qui voudraient les suivre. La capitulation fut acceptée. Ils sortirent par la porte Saint-Antoine, firent le tour des remparts, accompagnés par les huées du peuple, et s'embarquèrent sur la Seine, pour rentrer à Rouen.



HUITIÈME PÉRIODE.

DERNIÈRE VICTOIRE DE LA ROYAUTÉ SUR L'ARISTOCRATIE FÉODALE.

(1436-1491.)

CHAPITRE XXXIII.

EXPULSION DES ANGLAIS DE FRANCE ET GOUVERNEMENT DE CHARLES VII (1436-1461).

Situation du royaume. — Quelque temps après la reddition de Paris, Charles VII vint visiter sa capitale. Une maladie pestilentielle y régnait encore : il était mort à l'Hôtel-Dieu 5000 personnes, dans la ville, 45 000, et la moitié, à ce qu'on assurait, de faim plutôt que de maladie. « Quand la mort, dit le *Bourgeois de Paris*, se boutoit dans une maison, elle en emportoit la plus grande partie des gens, et spécialement des plus forts et des plus jeunes. » Les rues étaient si désertes, que les loups entraient dans la ville pour enlever des chiens ou des petits enfants : quatorze personnes furent dévorées par eux dans une seule semaine du mois de septembre 1438. Toutefois, ce peuple qui a produit Étienne Marcel et Jeanne d'Arc, qui dans l'universelle désorganisation s'est habitué aux armes, aux affaires, devra désormais être compté pour beaucoup, et on ne le comptait pour rien deux siècles auparavant.

Au-dessus de la bourgeoisie, on trouve les débris de l'ancienne féodalité, singulièrement altérée par un siècle entier de guerre civile et de guerre étrangère. Le gouvernement, dont l'action avait été si longtemps suspendue, ne s'était pas

plus occupé des armées que du reste; il ne fournissait ni solde, ni vivres, ni munitions; il fallait que l'homme d'armes vécût des profits de la guerre, aux dépens de l'ennemi, s'il le pouvait, plus souvent aux dépens du pays; sans frein, sans discipline; ne connaissant d'autre souverain que son capitaine, d'autre loi que sa volonté. Ceux qui portent les armes, quels qu'ils soient, reçoivent les honneurs significatifs de ***houspilleurs***, ***écorcheurs***, ***retondeurs***. Leurs chefs, que nous devons honorer à certains égards, car ils ont été les défenseurs de la France contre l'étranger, Étienne de Vignoles, Jean de La Roche, Antoine de Chabannes, Guillaume de Flavy, ce sont les plus cruels et les plus féroces des hommes, rudes à l'ennemi



Chantocé [1].

mais tout aussi rudes aux paysans et aux bourgeois, écorchant les uns comme les autres.

Quand la guerre produisait ces tristes résultats, ce n'était pas une armée seulement qu'elle corrompait, c'était toute une classe d'hommes, tout ce qui se disait gentilhomme et portait l'épée. Les mœurs des camps pénétraient dans les châteaux. On voyait un Jean de Luxembourg, pour mettre son neveu, le jeune comte de Saint-Pol « en voie de guerre, » l'exercer à occir quatre-vingts prisonniers, « lequel y prenoit grand plaisir. » Le duc de Bretagne fait mourir son frère; le duc de

1. Chantocé n'est plus qu'un bourg, près de la Loire, presque à égale distance d'Angers et d'Ancenis. Gilles de Retz fut condamné à être brûlé vif, après un procès qui révéla les plus monstrueuses horreurs.

Gueldre, son père ; le sire de Giac, sa femme ; la comtesse de Foix, sa sœur ; le roi d'Aragon, son fils. Gilles de Retz enlève des enfants dans les campagnes et dans les villes, pour les tuer à loisir, et faire des opérations magiques. Et cela dure pendant quatorze années. Dans une tour de sa forteresse de Chantocé, on trouva une pleine tonne d'ossements calcinés. C'étaient les restes de 40 enfants ; on estima que 140 avaient été égorgés par cette bête fauve.

Au-dessus de cette aristocratie féodale se place une autre aristocratie, celle des princes, que la royauté a élevée de ses propres mains, en constituant de vastes apanages aux *royaux de France*, comme on appelait les fils, les frères, les parents du roi. De là ces puissantes maisons de Bourgogne, d'Orléans, d'Anjou, de Bourbon, qui joignaient à l'esprit d'indépendance de l'ancienne féodalité la fierté et les prétentions d'une origine royale et qui disaient par l'organe d'un de leurs membres : « J'aime tant le royaume de France, qu'au lieu d'un roi, je voudrais lui en voir six. »

Au milieu de la société française ainsi composée, se trouvait le roi de Bourges, devenu roi de Paris, sans que sa situation en parût beaucoup meilleure. Au douzième siècle, quand Louis VI cherchait à mettre un peu d'ordre dans le pays, les milices des communes accouraient auprès de lui avec la bannière de leur paroisse, sous la conduite de leurs curés, et allaient prendre bravement le Puiset, Corbeil ou la Ferté. De ce rapprochement du roi et du peuple étaient résultés la royauté et le royaume de Philippe le Bel. Au quinzième siècle, la royauté française se reconstitue de la même manière. Le peuple dans sa misère, le roi dans sa faiblesse, vont se rapprocher, s'entr'aider pour faire prévaloir les idées d'ordre et de justice, pour abaisser en commun cette domination aristocratique qui fait obstacle à l'unité et à la prospérité du royaume. Le roi va donc redevenir le grand réformateur, et on peut employer ce mot en lui donnant sa signification étymologique, le grand révolutionnaire du pays. C'était un rôle qu'il avait déjà rempli une fois et avec succès au temps de Philippe Auguste, de saint Louis et de Philippe le Bel.

Charles VII en effet se montre, dans la seconde partie de son règne, un tout autre homme. « La belle Agnès, dit Brantôme, voyant le roi Charles VII mol et lâche, ne tenir compte de son royaume, lui dit un jour que, lorsqu'elle était encore jeune fille, un astrologue lui avait prédit qu'elle serait aimée

et servie de l'un des plus vaillants et courageux rois de la chrétienté ; que, quand le roi lui fit cet honneur de l'aimer, elle pensait que ce fût ce roi valeureux qui lui avait été prédit; mais le voyant si mol, avec si peu de soin de ses affaires, elle voyait bien qu'elle s'était trompée et que ce roi si courageux n'était pas lui mais le roi d'Angleterre, qui faisait de si belles armes et lui prenait tant de belles villes à sa barbe. « Donc, « dit-elle au roi, je « m'en vais le trouver, « car c'est celui duquel « entendait l'astrologue. » Ces paroles piquèrent si fort le cœur du roi qu'il se mit à pleurer, et de là en avant, prenant courage et quittant sa chasse et ses jardins, prit le frein aux dents; si bien que par son bonheur et sa vaillance, chassa les Anglais de son royaume. »



Maison d'Agnès Sorel [1].

Par malheur pour cette anecdote populaire et pour les jolis vers qu'elle inspira à François Ier, Agnès Sorel ne vint à la cour que longtemps après la levée du siége d'Orléans [2]; et si des femmes exercèrent alors une heureuse influence sur le roi, ce furent, avec Jeanne d'Arc, Marie d'Anjou, sa femme, et surtout sa belle-mère Yolande, princesse d'une rare énergie. Nous

1. Cette maison se voit à Orléans, rue du Tabourg, n° 15. Malgré le nom qu'elle porte, son architecture accuse une date postérieure.

2. C'est à partir de 1444 que l'on trouve les premières preuves authentiques de la faveur d'Agnès Sorel ; il n'est pas probable que cette faveur ait subsisté longtemps sans laisser de traces.

perdons une tradition gracieuse, mais la morale se retrouve d'accord avec l'histoire.

Brantôme et François Ier étaient dans leur rôle et dans leur caractère en attribuant à la dame de Beauté la conduite nouvelle du roi; nous serons dans le nôtre en montrant derrière Charles VII, toujours très-léger de mœurs[1], mais, pour les affaires publiques, mûri par l'âge et l'expérience, les sages conseillers qui avaient tout crédit sur lui : le maître de l'artillerie Jean Bureau, ancien maître des comptes; l'argentier Jacques



Tombeau d'Agnès Sorel.

Cœur dont nous parlerons plus loin; le secrétaire du roi, Étienne Chevalier, qui contre-signa la plupart des grandes ordonnances de ce règne; le maître des requêtes, Guillaume Cousinot, si estimé du roi, que les Anglais, dont il fut le prisonnier, ayant fixé sa rançon à 20 000 écus d'or, Charles accrut la taille de pareille somme pour le délivrer. C'étaient

1. La dame de Villequier, qui succéda en 1450 à Agnès Sorel, convertit sa charge en surintendance, comme la marquise de Pompadour. (*Dames galantes*, discours VII.)

tous des roturiers; Agnès aussi n'était qu'une bourgeoise ou du moins fille d'un simple écuyer. Si nous trouvons quelques noms nobles dans le conseil de Charles VII, ils appartiennent à cette petite noblesse qui n'était rien sans l'aide du roi : Pierre et Jean de Brézé, La Hire, Pothon de Xaintrailles, Chabannes, le comte de Dunois. Richemont faisait seul exception, mais le connétable était moins le ministre du roi que celui de la France. Il avait fait aussi bonne guerre aux favoris de Charles VII qu'aux Anglais et mérité le surnom de justicier par ses rapides exécutions. Il avait fait noyer le sire de Giac, tué à coups d'épée, sous les yeux du roi, Le Camus de Beaulieu, et blessé La Trémoille (1432).

Ordonnance d'Orléans (1439); taille perpétuelle. — La réformation parut si urgente, qu'on n'attendit pas même, pour l'opérer, la fin de la guerre. Au mois d'octobre 1439, Charles convoqua, à Orléans, les états généraux de la langue d'oil, et leur demanda de coopérer avec lui à l'entreprise la plus difficile et la plus hardie, la réorganisation de l'armée. Les états votèrent, pour la solde de la gendarmerie, 1 200 000 livres dont le roi fit une taille perpétuelle en continuant la levée sans un vote nouveau des états. Le 2 novembre, il rendit une ordonnance portant que, par le conseil des trois états, il s'est réservé le droit d'appointer tous les capitaines de France, et de fixer le nombre de leurs soldats. Il les prendra parmi ceux qui portent aujourd'hui ce titre; mais il interdit, sous peine de confiscation de corps et de biens, de s'attribuer le nom de capitaine ou de commander des gens de guerre, si l'on n'est pas nommé à cet effet. Le capitaine choisira ses soldats, au nombre fixé par le roi; mais il demeure responsable de leur conduite : il doit les empêcher, sous peine d'être puni lui-même, par la perte de noblesse, de corps ou de biens, de piller ou de maltraiter les gens d'église, les marchands, les laboureurs. Ils seront soumis à la juridiction des baillis et des prévôts; et les paysans ou bourgeois qui éprouveraient quelque violence de la part des gens de guerre, sont autorisés à repousser la force par la force. Enfin chaque capitaine ira tenir garnison dans une place frontière désignée, et défense lui est faite de s'en éloigner sans ordre. Les barons qui ont des soldats dans leurs châteaux, les maintiendront à leurs frais, et seront aussi responsables des excès qu'ils commettraient. Il leur est interdit de lever tailles et péages autres que ceux auxquels ils ont

droit de toute antiquité, sous peine de confiscation desdites forteresses.

Cette ordonnance de 1439 était toute une révolution, car elle ramenait les forces militaires du royaume sous la main du roi. Aussi, bien des intrigues se nouèrent. Les seigneurs et les écorcheurs déclarèrent que c'était là le renversement de tout ordre, qu'il fallait remplacer au plus tôt un tel prince par le dauphin Louis, son fils, un jeune homme de dix-sept ans, qui montrait des talents précoces, disaient-ils; et ils ne soupçonnaient guère quels talents il devait montrer un jour!

La praguerie[1] (1440). Sévérité à l'égard des nobles. — Le dauphin, déjà impatient de régner, se prêta volontiers à ces projets. Les ducs de Bourbon et d'Alençon, les comtes de Vendôme et de Dunois, les principaux chefs des écorcheurs, Antoine de Chabannes, le bâtard de Bourbon, Jean Sanglier, Jean de La Roche, se mirent à la tête de la rébellion. C'était une insurrection de toute la noblesse contre la royauté. Charles VII était à Poitiers, lorsqu'on lui apprit que le duc d'Alençon et Jean de La Roche avaient surpris le château de Saint-Maixant, mais que les bourgeois s'étaient réfugiés dans la tour de l'une des portes et s'y défendaient encore. « Vous souvienne du roi Richard II, lui dit Richemont, qui s'enferma dans une place et se fit prendre. » A l'instant il monte à cheval avec 400 lances, et le soir même il entre dans Saint-Maixant par la porte que tenaient les bourgeois. Dans tout le Poitou, les bourgeois se déclarent pour le roi, et les places tombent l'une après l'autre entre ses mains. Cela donna à penser aux rebelles, et les plus avisés, comme Dunois, se hâtèrent de conclure leur paix particulière. Ils trouvèrent autour du roi 4800 lances, 2000 hommes de trait et les « engins volants » de Jean Bureau, sans qu'il eût été besoin de rappeler une seule des garnisons qui tenaient tête aux Anglais en Normandie, et ils se mirent eux-mêmes à son service contre leurs associés de la veille. Dans le Bourbonnais, dans l'Auvergne, comme dans le Poitou, la bourgeoisie fut pour le roi contre les seigneurs. Les états d'Auvergne, réunis à Clermont, déclarèrent qu'ils étaient corps et biens à ce roi protecteur du pauvre peuple contre les vexations des gens de guerre, et lui fournirent de l'argent. Les ducs de Bour-

1. Depuis quelques années, il n'était question en Europe que des révoltes des hussites de Prague, et *praguerie* était devenu synonyme d'insurrection.

bon, d'Alençon et le dauphin virent bien qu'il fallait, non-seulement se soumettre, mais implorer leur grâce. Ils vinrent trouver Charles VII, s'agenouillèrent devant lui et lui demandèrent pardon. Charles se contenta de dire à son fils : « Louis, soyez le bienvenu : vous avez moult longuement demeuré ; allez vous reposer en votre hôtel pour aujourd'hui, et demain nous parlerons à vous. » Mais au duc de Bourbon il dit : « Beau cousin, il nous déplaît de la faute que maintenant et autrefois avez faite contre notre majesté par cinq fois ; si ne fust point pour l'honneur et amour d'aucuns, lesquels nous ne voulons point nommer, nous vous eussions montré le déplaisir que vous nous avez fait. Si vous gardez dorénavant de ne plus y renchoir. » Le lendemain, Bourbon et le dauphin supplièrent le roi de pardonner à leurs associés ; Charles dit qu'il n'en ferait rien, mais que seulement il voulait bien leur permettre de retourner chez eux sans être molestés. Alors le dauphin s'écria : « Monseigneur, il faut donc que je m'en retourne, car ainsi leur ai promis ; » et le roi lui répondit : « Louis, les portes vous sont ouvertes, et si elles ne vous sont assez grandes, je vous ferai abattre 15 ou 20 toises du mur pour passer où mieux vous semblera. Vous êtes mon fils, et ne vous pouvez obliger à quelque personne sans mon congé et consentement ; mais s'il vous plaît vous en allez ; car au plaisir de Dieu, nous trouverons aucuns de notre sang qui nous aideront mieux à maintenir et entretenir notre honneur et seigneurie que vous avez fait jusques à icy. » Le dauphin ne partit pas. (MONSTRELET, t. VII, p. 82.)

Cette prompte soumission des révoltés, ce concert de la bourgeoisie et du pouvoir royal, furent un avertissement pour l'aristocratie tout entière. Le duc de Bourgogne, qui avait refusé tout secours aux insurgés, se tint pour averti comme les autres. Il fallait se renforcer contre une autorité si menaçante, se donner des alliés ; Philippe le Bon négocia aussitôt la délivrance, paya en partie la rançon du duc Charles d'Orléans, prisonnier des Anglais depuis Azincourt, et le plus gracieux poëte du quinzième siècle. Les Anglais ne le relâchèrent qu'au prix de 36 000 livres sterling. Le duc de Bourgogne le reçut à bras ouverts, lui fit épouser sa nièce, lui conféra la Toison d'or, adressa le collier du même ordre aux ducs de Bretagne et d'Alençon, puis envoya à Charles VII une longue liste de griefs.

Le roi, pour prouver qu'il était prêt à tout événement,

porta ses forces vers le nord et vint faire sentir sur la frontière la justice royale. Il prit et livra au prévôt le plus hardi des écorcheurs, le bâtard de Bourbon, qui, en dépit de sa naissance, fut cousu dans un sac, et jeté à la rivière; il força le comte de Saint-Pol à soumettre au parlement de Paris l'affaire de la succession de Ligny. Tout cela, sans ralentir un moment la guerre contre les Anglais, leur prenant Meaux et Pontoise au centre, Dieppe au nord, leur enlevant leurs alliés du midi, les comtes d'Albret, de Foix, d'Armagnac; les obligeant, ces Anglais si dédaigneux, aux conférences d'Arras, à implorer une trêve de la France (1444) et la main d'une princesse française, Marguerite d'Anjou, pour leur jeune roi Henri VI; mettant enfin à leurs portes un nouvel ennemi par le mariage du dauphin Louis avec Marguerite d'Écosse, fille de Jacques Ier.

Les écorcheurs en Suisse; bataille de Saint-Jacques (1444). — Charles n'avait accordé cette trêve aux Anglais que pour achever l'œuvre commencée en 1439, la réforme du royaume. Il fallait, ainsi que lui-même le disait plus tard, tirer du mauvais sang à ses soldats, envoyer les compagnies d'écorcheurs périr au loin, sinon en Espagne, comme autrefois sous Charles V, partout où on pourrait les conduire, en Suisse, en Lorraine; et puissent-elles, en périssant, rétablir le renom, alors si compromis, des armes françaises!

Deux demandes de secours arrivaient à la fois à Charles VII; l'une de l'empereur d'Allemagne, Frédéric III, contre les Suisses, l'autre du duc de Lorraine, René, contre les Messins: Charles VII accorda l'une et l'autre.

La Suisse avait fondé et consolidé son indépendance vis-à-vis de l'Autriche et de l'empire par trois batailles : Morgarten, Sempach et Naefels, où une poignée de paysans avaient héroïquement vaincu de grandes armées féodales. Notre noblesse de France était toujours prête à recommencer; mais la gentilhommerie allemande se montrait plus circonspecte, et les princes autrichiens étaient réduits à armer, par de misérables intrigues, les cantons helvétiques les uns contre les autres, puis à intervenir alors, s'ils le pouvaient; cette fois, Frédéric III comptait faire intervenir pour lui les Armagnacs de Charles VII.

Charles VII s'était hâté de mettre en route, avec autant d'ordre que possible, cette armée dont il ne savait que faire, 14 000 Français, 8000 Anglais, des Écossais, des Brabançons, des

Espagnols, des Italiens, et pour commandant général, l'ancien chef de la praguerie, le dauphin Louis. Les terribles bandes arrivèrent, sans trop de confusion, jusqu'au Jura, et entrèrent en Suisse, en traversant la petite rivière de la Birse. Les Suisses, qui assiégeaient Zurich, ne voulurent pas pour cela lâcher prise, ils envoyèrent seulement 200 des leurs rencontrer l'ennemi. Mais ces braves gens ne se résignèrent pas à ne faire qu'une simple reconnaissance. Ils ignoraient à quelles forces ils avaient affaire. Un messager était bien venu à Bâle les avertir du nombre des Français, mais ils avaient tué le messager, et, dans l'orgueil brutal que leur inspiraient leurs anciennes victoires, ils se jetèrent, tête baissée, sur le premier corps d'armée qu'ils rencontrèrent (1444). Leur bravoure ne les sauva pas. Après avoir fait une résistance désespérée derrière les murailles délabrées d'un vieux cimetière, ils y furent forcés et périrent jusqu'au dernier. Le dauphin prit tant d'estime pour des gens qui se battaient si bien, qu'il n'alla pas plus loin et fit un traité d'alliance avec les Suisses. Du reste, les écorcheurs ne trouvaient rien à prendre dans ces pauvres montagnes, et beaucoup tournèrent vers l'Alsace et la Souabe.

Charles VII en Lorraine. — Le roi s'était mis lui-même à la tête de la seconde expédition ; beaucoup de noblesse était accourue autour de lui, et déjà l'on parlait de revendiquer les anciens droits de la couronne de France sur les pays en deçà du Rhin. C'était trop tôt ; avant de conquérir des terres étrangères, il fallait achever la conquête de la France. L'expédition ne réussit pas, les Messins ayant fait une héroïque résistance : mais le roi en rapporta l'hommage d'Épinal ; en outre, il avait montré l'étendard de France dans la vallée de la Moselle ; ses successeurs l'y planteront.

Création d'une armée permanente : compagnies d'ordonnance (1445), francs archers (1448). — Ces deux expéditions avaient débarrassé le roi des aventuriers les plus mutins et assoupli les autres à un commencement de discipline ; on pouvait enfin exécuter l'ordonnance d'Orléans. En 1445, l'armée fut réduite à 15 compagnies de 100 lances ; pour chaque lance on comptait 6 personnes à gages, l'homme d'armes et son page, trois archers et un coutillier, tous à cheval. Ils furent mis en garnison dans les villes, les plus grandes n'ayant que 20 ou 30 lances ; de cette façon, les bourgeois restaient plus forts que le soldat et en état de réprimer le désordre s'il avait lieu. L'empressement pour entrer dans ces corps fut si grand

que plusieurs vieux routiers consentirent à se mettre à la suite des compagnies pour s'assurer qu'à la première vacance ils y seraient reçus. Tous les autres furent contraints de se retirer immédiatement chez eux, sans contrevenir à la paix publique, sous peine d'être livrés à la justice comme gens sans aveu. Tel était déjà le progrès de l'ordre, qu'ils obéirent et qu'au bout de quinze jours il n'était plus question d'eux; quant à ceux qui s'étaient enrégimentés, ils s'astreignirent à une discipline rigoureuse. Charles VII eut alors à sa disposition un corps d'élite de 9000 chevaux.

Par une autre ordonnance, celle du 28 avril 1448, le roi se donna ce que la France n'avait eu jamais jusqu'alors, ce qu'elle avait loué aux étrangers, aux Génois, quand elle en avait besoin, une infanterie régulière et permanente. Chacune des 16 000 paroisses du royaume fut obligée de fournir au roi un bon compagnon, dit l'ordonnance, qui eût fait la guerre. Il devait s'armer et s'entretenir à ses frais de brigandine, légère armure de plaques de fer jointes ensemble, de jaque (justaucorps), de salade (casque léger, fig. A), de dague, d'arc, d'épée et de trousse ou d'arbalette garnie (fig. B). Il devait de plus s'exercer tous les jours de fête, et être prêt à servir le roi toutes les fois qu'il y serait appelé, moyennant une solde de 4 francs par mois tant qu'il serait en campagne, et l'exemption de toutes les tailles et subsides, excepté des aides et de la gabelle.

Le franc archer ne fut pas d'abord un soldat modèle, car le génie militaire ne naît pas tout d'un coup chez une nation si longtemps désarmée. Mais, si Villon nous montre le franc archer de Bagnolet se jetant à genoux devant tous les arbres qu'il prend, la nuit, pour des gens d'armes, leur demandant pardon et se sentant déjà fort malade, la poésie satirique n'est point l'histoire; un siècle plus tard, en 1544, ce franc archer, incorporé aux légions provinciales de François Ier, gagne contre les premières troupes du monde, les vieilles bandes castillanes, une bataille que les gens d'armes avaient perdue; un siècle encore, en 1643, ce franc archer, qui aura changé son arbalète contre un fusil, sera le fantassin de Rocroy.

Réformes financières (1443). — Toutes ces réformes avaient été subordonnées à une autre, celle des finances. Jacques Cœur l'opéra en 1443. Établir un contrôle réciproque des officiers de finances les uns sur les autres, amener les receveurs particuliers à rendre compte au receveur général, et celui-ci à la chambre des comptes; forcer les grands offi-

ciers du roi, l'argentier, l'écuyer, le trésorier des guerres et le maître de l'artillerie à compter tous les mois avec le roi lui-même, ce serait là sans doute aujourd'hui des principes élémentaires en matière de comptabilité; c'étaient alors d'excellentes, d'admirables réformes. C'est grâce à ces réformes financières que Charles VII se trouvait en état de créer en France ce que les plus puissants de ses prédécesseurs n'avaient jamais pu avoir, une force militaire qui ne dépendît que du roi, et ne le laissât pas à la merci de la mauvaise humeur des barons, comme on l'avait vu si souvent. Depuis Charles V les impôts indirects ordinaires, tels que les droits sur le sel, sur les marchandises et sur les boissons, étaient, de fait, permanents. Depuis Charles VII, l'impôt foncier de la taille, pour la solde des gens d'armes, devint perpétuel, c'est-à-dire qu'il continua d'être levé sans aucun vote des états. Mais en même temps le roi donna des garanties pour la bonne administration de la justice financière en déclarant souveraine la *cour des aides* qui eut seule le droit d'interpréter les ordonnances relatives aux impôts et de juger en dernier ressort tous les procès civils et criminels qui pouvaient naître du *fait des finances*.

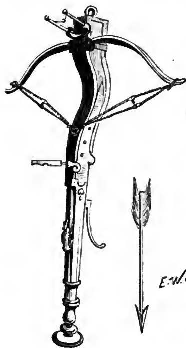




Fig. B.



Fig. A.

Création des parlements de Toulouse (1443) et de Grenoble (1453). — En 1442, le roi avait fait une expédition dans la Gascogne et le Languedoc; il y avait pris quelques places, et, en se retirant, il y laissa ce qui valait mieux qu'une armée, un parlement qu'il établit à Toulouse et dont le ressort comprit tout le Languedoc et le duché de Guyenne (1443). C'était un premier démembrement du parlement de Paris. Mais

les justiciables du midi y gagnaient de n'avoir pas à aller chercher la justice si loin, et le nouveau parlement va être comme l'œil de la royauté, toujours ouvert sur ces provinces éloignées et remuantes. Le dauphin créa dans son apanage, en 1453, le parlement de Grenoble[1]. Une ordonnance de 1446 avait prescrit qu'en cas de vacance dans le parlement, toutes les chambres assemblées désigneraient au choix du roi deux ou trois candidats.

Ordonnance pour la rédaction des coutumes. — On ne pouvait songer, au quinzième siècle, à proclamer, à établir l'égalité de tous les Français devant une loi uniforme; on pouvait au moins sortir du chaos des coutumes et de l'arbitre d'une justice qui ne s'exerçait, surtout dans le nord de la France, que d'après des lois non écrites. Charles VII pensa, et cette pensée l'honore, qu'il fallait que toutes les coutumes du royaume fussent écrites et « accordées par les praticiens de chaque pays, » puis examinées et autorisées par le grand conseil et par le parlement, afin qu'on ne s'écartât plus du texte qui aurait ainsi été officiellement arrêté. Il fit commencer ce grand travail.

Pragmatique sanction de Bourges (1438), fin du grand schisme d'Occident (1449). — Dès l'année 1432, Charles, accusant les papes Martin et Eugène IV de favoriser les Anglais et de donner les prélatures à des étrangers, avait ordonné que nul ne serait reçu aux bénéfices ecclésiastiques s'il n'était du royaume et affectionné au roi. Six ans plus tard, il fit davantage; il réunit le clergé de France dans la ville de Bourges et présenta à son acceptation les décrets du concile de Bâle. Une ordonnance ou *pragmatique* rédigée d'après les résolutions de cette assemblée reconnut l'autorité du concile

1. Le parlement avait une double compétence : 1° il jugeait des *causes spéciales*, celles des pairs de France et du domaine royal, les causes de régale et celles des personnes qui avaient obtenu par lettres dites de *committimus* le droit d'être jugées par lui; 2° il recevait les *appels* de toutes les juridictions inférieures, c'est-à-dire des tribunaux royaux, seigneuriaux, ecclésiastiques et universitaires. En outre, il délibérait sur une foule de matières administratives, et, sous prétexte d'interpréter les ordonnances, rendait des arrêts qui étaient de véritables actes législatifs. Les ordonnances royales n'ayant force de loi qu'après avoir été enregistrées au parlement, il refusait souvent cet *enregistrement*, et quelquefois fit ainsi reculer la royauté. Enfin il exerça fréquemment le droit de faire des *remontrances* non-seulement sur les ordonnances ordinaires, mais sur les traités avec les puissances étrangères, particulièrement sur les bulles du pape, ce qui le conduisit à exercer une haute surveillance sur tout le gouvernement de l'Église de France. Ces diverses attributions donnèrent au parlement de Paris une très-haute position dans l'État, et on le verra intervenir fréquemment dans les affaires publiques.

général comme supérieure à celle du pape; rendit aux églises et aux abbayes le droit d'élire leurs chefs, interdit les annates, les réserves et les expectatives[1], et n'admit la réception et publication des bulles pontificales, en France, qu'après l'approbation du roi. Le *grand schisme d'Occident* prit fin sous ce règne, en la déclaration d'obédience des pères du concile de Bâle à Nicolas V. Il avait duré soixante-dix ans, ébranlé l'Église, troublé les consciences et préparé la réforme qui éclata soixante-dix ans plus tard.

Reprise des hostilités avec les Anglais (1449). — Toutes ces réformes accomplies, Charles se trouva assez fort pour en finir avec les Anglais.

Un certain François de Surienne, aventurier aragonais au service de l'Angleterre, ayant voulu prendre garnison dans une des villes normandes que possédaient les Anglais, fut repoussé de tous côtés. Les soldats, auxquels le gouvernement de Henri VI n'envoyait ni solde, ni vivres, ni munitions, ne voulaient point partager avec cet étranger leurs ressources déjà insuffisantes. L'Aragonais, trouvant toute porte close chez ses alliés, pourvut aux besoins de sa compagnie comme le faisaient alors la plupart des chefs militaires. Il tomba, en pleine paix, sur une bonne et riche ville de Bretagne, Fougères, et la donna aux siens pour s'y dédommager de leur arriéré de solde.

Conquête de la Normandie (1449). — Aussitôt, le roi de France et le duc de Bretagne demandent au gouverneur anglais de la Normandie des réparations, des indemnités, de l'argent surtout, 1 600 000 écus pour les dommages. C'était lui demander l'impossible. Les indemnités n'arrivant pas, les Français se mettent à les prendre eux-mêmes : Pont-de-l'Arche, Gerberoi, Verneuil. Dunois entre dans la province avec une bonne armée à laquelle les Bourguignons et Bretons viennent se joindre volontairement. Les villes de Pont-Audemer, Lisieux, Mantes, Vernon, Évreux, Louviers, Saint-Lô, Coutances, Valognes, sont prises ou sont livrées, sans coup férir, par les bourgeois.

L'Angleterre préludait alors à la guerre des deux Roses,

1. On appelait *annates* le revenu de la première année de tous les bénéfices ecclésiastiques payés, depuis Jean XXII, au saint-siége par les titulaires promus; *réserves*, les nominations que le pape se réservait; *expectatives*, les bénéfices qu'il conférait avant la mort du titulaire. Le parlement estimait sous Louis XI que la cour de Rome tirait de France chaque année un million de ducats pour annates et grâces expectatives, et 200 000 ducats pour dispenses, absolutions, etc.

qui devait la couvrir pendant trente années de sang et de ruines. Le parlement n'osant encore faire le procès au roi, le faisait à son ministre, le duc de Suffolk, et s'inquiétait peu de la Normandie, car des revers en Normandie étaient de nouveaux et victorieux arguments contre l'accusé. Le gouverneur, Somerset, au lieu de concentrer ses forces, les éparpilla en vingt garnisons; puis il envoya des négociateurs; mais, ne sachant pas mieux traiter que combattre, il oublia de leur donner des pouvoirs. L'ordre, l'habileté, tout ce qui avait fait jusqu'alors leurs succès, étaient maintenant du côté des Français : la victoire y fut aussi. Le 18 octobre 1449, ils parurent sous les murs de Rouen.

En un moment, toute la bourgeoisie rouennaise fut armée, mais armée contre les Anglais, qui se réfugièrent dans le château. Somerset y était, et le vieux Talbot, et quantité de lords, d'officiers, de soldats; néanmoins il fallut reconnaître qu'il était impossible de résister à la fois à la population et à l'armée française. On traita, mais à quelles conditions! Livrer au roi de France, avec Rouen, Caudebec, Villequier, Lillebonne, Tancarville, Honfleur, c'est-à-dire tout le cours inférieur de la Seine, et pour garantie de ces conditions, donner en otage le fameux Talbot lui-même, l'Achille anglais.

Bataille de Fourmigny (1450). — Le gouverneur de Honfleur refusa de reconnaître cette capitulation. On lui prit sa place en plein hiver (décembre 1449); Harfleur eut le même sort. L'Angleterre, poussée à bout, envoya un chevalier de grand renom, Thomas Kyriel, avec 6000 hommes. C'était son dernier effort. Kyriel, débarqué à Cherbourg, chercha à rejoindre le duc de Somerset à Bayeux, en prenant par le littoral. Les Français le suivirent, et, le 15 avril 1450, près du village de Fourmigny, l'attaquèrent vivement, le connétable de Richemont d'un côté, le comte de Clermont de l'autre. Les soldats de Kyriel se battirent bravement, mais furent vaincus. Ils laissèrent 4000 hommes sur la place; ce petit nombre suffit à faire oublier aux Français les 30 000 morts de Crécy, les 12 000 captifs de Poitiers et d'Azincourt. Vire, Bayeux, Avranches, Caen, Domfront, Falaise, tombèrent au pouvoir de Charles VII.

La nombreuse garnison de Cherbourg comptait bien n'avoir rien à craindre, grâce à la force de la place, et surtout au voisinage de la mer. C'est par là qu'elle fut prise. Les canonniers français établirent sept batteries dans la mer même. Quand la

marée montait, ils quittaient leurs canons bien ancrés sur la grève, et fermés par des peaux graissées; quand la mer était basse, ils revenaient servir leurs pièces. C'étaient les Anglais qui, les premiers, avaient tourné contre nous, à Crécy et à Azincourt, cette arme terrible de l'artillerie; les Français maintenant la maniaient mieux qu'eux. Cherbourg se rendit, et toute la Normandie se trouva conquise en une année. Mais aussi l'armée française était, chose inouïe! disciplinée, docile, elle vivait de sa paye et non plus de pillage.



Tour de l'horloge du grand port, à Libourne[1].

Conquête de la Guyenne et de Bordeaux (1451). — Un mois après, Dunois, Xaintrailles, Chabannes, et les deux frères Jean et Gaspard Bureau, qui dirigeaient si bien l'artillerie française, avec eux 20 000 soldats, marchaient contre la Guyenne. Bourg, Blaye, Castillon, Libourne, Saint-Émilion, les *filleules* de Bordeaux, et que les Anglais avaient comme lui comblés de priviléges, furent emportés sans difficulté. Les

1. Cette tour est le dernier vestige des anciennes fortifications de la ville. Les Libournais l'avaient baptisée, en 1367, du nom de *tour de Richard*, en l'honneur du fils du prince de Galles.

bourgeois de Bordeaux, si affectionnés à l'Angleterre, qui achetait leurs vins, tentèrent une sortie, s'enfuirent du plus loin qu'ils aperçurent l'ennemi, et entrèrent comme les autres en



L'église monolithe et le clocher de Saint-Émilion

négociations. Les Français accordèrent à peu près tout ce qu'on leur demanda. On était au 5 juin 1451. La capitulation ne dut être valable que le 23. Ce jour-là, le héraut d'armes de la ville appela à haute voix secours de ceux d'Angleterre pour ceux

de Bordeaux, et personne n'ayant répondu, il ouvrit les portes aux Français.

Expédition anglaise en Guyenne (1452). — Quelque douce que fût la victoire, la grande ville regretta bientôt cette domination anglaise si éloignée qu'elle l'avait à peine sentie. Maintenant il fallait payer les impôts, fournir des soldats; le port était désert, les vins s'encombraient. Qu'une armée anglaise paraisse, si petite qu'elle soit, et Bordeaux se rejettera dans les bras de l'Angleterre. Cette armée se montra.


Une rue de Saint-Émilion.

Le gouvernement de Henri VI, ou, pour mieux dire, le gouvernement de Marguerite d'Anjou, avait besoin d'un grand succès au dehors pour se réhabiliter à l'intérieur. Un général de quatre-vingts ans, Talbot, fut chargé de ramener la Guyenne sous la domination anglaise. Les premiers pas furent faciles. Les habitants de Bordeaux introduisirent eux-mêmes les Anglais dans leur ville le 22 septembre 1452; presque tout le pays suivit cet exemple. Le roi de France avait à en recommencer la conquête.

Bataille de Castillon (1453); fin de la guerre de Cent ans. — Dès le printemps de 1453, ses troupes filèrent vers la Guyenne, et le 14 juillet mettaient le siége devant Castillon. Les frères Bureau tracent un parc d'artillerie, l'entourent de fossés, mettent leurs canons en batterie, et commencent à battre les murs. Talbot accourt; avant d'attaquer il veut entendre la messe. Son chapelain commençait quand on vient lui dire que les ennemis s'enfuient. « Jamais je n'ouïrai messe, s'écrie-t-il, ou aujourd'hui j'aurai rué bas la compagnie des Français. » Et il donne l'ordre d'avancer. Un de ses gentilshommes lui représente que les Français, loin de fuir, sont si bien fortifiés, qu'il y a tout à craindre en les attaquant.

1. Cette église monolithe a été creusée dans le roc.

Talbot s'emporte, frappe au visage le messager de malheur, et continue d'avancer en vrai paladin du moyen âge, à cheval, son étendard à la main, couvert d'un vêtement de velours rouge qui le signale de loin aux coups. Le temps des belles apertises d'armes était à jamais passé, et les canons des frères Bureau frappaient brutalement les plus chevaleureux personnages, tout comme les simples soldats. Leur première décharge abattit des files entières. Talbot avance toujours; une seconde le renverse lui-même. Alors les Français ouvrent leur barrière et tombent sur les Anglais éperdus auxquels ils tuent 4000 hommes.

Le surlendemain Castillon se rendit, puis Saint-Émilion, puis Libourne, puis Cadillac, puis Blanquefort. L'armée royale se resserrait autour de Bordeaux; les francs archers dévoraient les landes; les vaisseaux prêtés au roi par la Rochelle et la Bretagne bloquaient l'embouchure de la Gironde. Bordeaux, menacé de manquer de vivres, envoya des députés à Charles VII. En leur présence, Jean Bureau vint dire au roi : « Sire, je viens de visiter tous les alentours pour choisir les places propres aux batteries; si tel est votre bon plaisir, je vous promets sur ma vie qu'en peu de jours j'aurai démoli la ville. » Les envoyés comprirent qu'il fallait accepter cette fois les conditions que le roi voudrait bien leur faire. Il ôta à Bordeaux ses priviléges, exigea une contribution de 100 000 écus, et ordonna le bannissement, avec la confiscation des biens, de vingt coupables, enfin la construction de deux citadelles pour répondre à l'avenir de la fidélité de la ville. Le sire de L'Esparre, qui avait appelé les Anglais, en promettant de soulever toute la noblesse de la province, eut la tête tranchée.

Le 19 octobre 1453, Charles VII entra triomphalement à Bordeaux; la guerre de Cent ans était finie; les Anglais ne possédaient plus en France que Calais, et deux petites places voisines.

Prise de Constantinople (1453), le vœu du Faisan. — Un grand événement s'accomplissait en ce moment à l'autre bout de l'Europe. L'ancien empire des comtes de Flandre, le dernier débris de l'empire romain, la dernière barrière contre l'invasion, Constantinople était tombé, et Mahomet II lançait sa rapide cavalerie jusque dans la Hongrie, jusque dans le Frioul; il avait juré de faire manger l'avoine à son cheval dans Rome même sur l'autel de Saint-Pierre. Les Italiens tremblants, l'Allemagne effrayée imploraient une croisade, et tous les yeux,

toutes les espérances se tournaient vers la France, qui trois siècles et demi plus tôt s'était levée tout entière pour venger les souffrances de quelques-uns de ses pèlerins. Mais les temps étaient bien changés. La France à peine tirée de l'abîme, brisée encore, épuisée de sang, ne songeait qu'à guérir ses blessures. Un prince cependant pouvait répondre au pressant appel du saint-père, celui qui avait si soigneusement écarté la guerre de ses provinces, qui s'était accru de nos pertes, fortifié de nos malheurs, qui avait richesses et puissance, le grand-duc d'Occident, comme on appelait le duc de Bourgogne. A sa cour s'était réfugié tout ce qu'il restait de chevalerie en Europe. Là on parlait de tournois et de pas d'armes, à se croire revenu au temps des Amadis et des Roland ; et afin qu'on n'en doutât point, Philippe le Bon avait fondé l'ordre de la Toison d'or, au milieu des fêtes les plus magnifiques. La croisade offrait à ces nouveaux chevaliers une belle occasion de s'escrimer vaillamment, une guerre féodale, chevaleresque par excellence, une guerre contre le Turc.

Dans le vrai moyen âge, on aurait pris la cendre et le cilice, on aurait jeûné et prié, puis on serait parti, plein d'enthousiasme, pour Constantinople ou Nicée, pour Antioche ou Jérusalem. A la cour de Bourgogne, en l'an 1454, on procéda autrement : au lieu d'un jeûne public, ce fut un banquet colossal, qui aurait absorbé toute une année des revenus du roi de France. « A heure convenable, les chevaliers se trouvèrent en une salle en laquelle monseigneur de Bourgogne avoit fait préparer un très-riche banquet, et là vint mondit seigneur, accompagné de princes et de chevaliers, dames et damoiselles, et ils se prirent à regarder les entremets qui édifiés y étoient. En cette salle avoit trois tables couvertes, l'une moyenne, l'autre grande, et l'autre petite : et sur la moyenne avoit une église, croisée, verrée et faite de gente façon, où il y avoit une cloche sonnante et quatre chantres.... Un autre entremets y avoit une caraque (navire) ancrée, garnie de toute marchandise et de personnages de mariniers, et ce me semble point qu'en la plus grande caraque du monde ait plus d'ouvrage ni de manières de cordes et de voiles qu'il y en avoit dans celle-ci.

« La seconde table, qui étoit la plus longue, avoit premièrement un pâté dedans lequel avoit vingt-six personnages vifs, jouant de divers instruments, chacun quand leur tour venoit. Le second entremets de cette table étoit un château à la façon de Lusignan : et sur ce château, au plus haut de la maîtresse

tour, étoit Mélusine en forme de serpente; et par deux des moindres tours de ce château, sailloit quand on vouloit, eau d'orange, qui tomboit ès fossés. Le tiers étoit un moulin à vent.... Le quart un tonneau mis dans un vignoble.... Le cinquième étoit un désert auquel avoit un tigre merveilleusement fait, lequel tigre se combattoit à l'encontre d'un grand serpent. Le sixième étoit un homme sauvage monté sur un chameau. Le septième étoit le personnage d'un homme qui d'une perche battoit un buisson plein de petits oiseaux.... Le huitième étoit un fol monté sur un ours.... Le neuvième étoit un lac environné de plusieurs villes et châteaux, auquel lac avoit une nef à voile levée, toujours vaguant par l'eau du lac, et étoit cette nef gentement façonnée et bien garnie de choses appartenant à un navire....

« Or, pour deviser la manière du service et des viandes, ce seroit merveilleuse chose à raconter, et aussi j'avois tant autre part à regarder que deviser au vrai n'en saurois : mais de tant me souvient que chacun plat fut fourni de quarante-huit manières de mets, et étoient les plats du rôt chariots étoffés d'or et d'azur....

« Par la porte où tous les entremets étoient passés et entrés vint un géant, plus grand, sans nul artifice, que je vis oncques d'un grand pied, vêtu d'une robe longue de soie verte rayée en plusieurs lieux : et sur sa tête avoit une tresque à la guise des Sarrasins de Grenade; et en sa main senestre tenoit une grosse et grande guisarme à la vieille façon; et à la dextre menoit un éléphant couvert de soie, sur lequel avoit un château où se tenoit une dame en manière de religieuse, vêtue d'une robe de satin blanc : et par-dessus avoit un manteau de drap noir, et la tête affublée d'un blanc couvre-chef à la guise de Bourgogne ou de recluse : et sitôt qu'elle entra en la salle et qu'elle vit la noble compagnie qui y étoit, lors, comme nécessairement embesognée, elle dit au géant qui la menoit :

« Géant, je veuil cy arrêter,
Car je vois noble compagnie,
A laquelle me faut parler.
Géant, je veuil cy arrêter,
Dire leur veuil et remontrer
Chose qui doit bien être ouïe. »

Cette femme, c'était la sainte Église venant implorer le secours de la chevalerie bourguignonne. Elle débite aux assis-

tants une très-longue et très-peu poétique complainte. Douze vertus représentées par douze dames en font autant. Alors le roi d'armes, Toison d'or, entre, tenant à la main un faisan très-richement orné d'un collier d'or, de perles et de pierreries, et le duc Philippe le Bon fait vœu, premièrement à Dieu et à la Vierge, et après aux dames et au faisan, d'aller combattre le Turc. Tous les assistants l'imitent et renchérissent les uns sur les autres : l'un ne s'arrêtera pas qu'il n'ait pris le Grand Turc mort ou vif, l'autre ne portera plus d'armure au bras droit; celui-ci jure de ne plus se mettre à table les mardis, celui-là de ne pas revenir avant d'avoir jeté un Turc les jambes en l'air. (Olivier de La Marche, t. II, p. 167.)

Que l'on se garde bien de prendre toutes ces extravagances pour de l'enthousiasme. Au plus fort de leur ardeur chevaleresque et même après le somptueux banquet que vient de leur donner le duc de Bourgogne, les croisés du quinzième siècle conservent leur sang-froid : chacun d'eux a soigneusement stipulé, en écrivant son vœu, tous les cas d'empêchement qui pourraient lui survenir; et d'ailleurs, fût-il parfaitement libre, son vœu reste toujours subordonné à l'exécution de celui de monseigneur le duc de Bourgogne. Or, monseigneur le duc de Bourgogne a juré qu'il marcherait à la défense de la foi chrétienne, mais seulement « pourvu que ce soit du bon plaisir et congé de monseigneur le roi, et que les pays que Dieu m'a commis à gouverner soient en paix et sûreté. » En vertu de cette prudente restriction, le duc de Bourgogne ne partit pas, personne ne partit, personne n'avait jamais sérieusement songé à partir.

Nouvelles intrigues féodales.—Ce qui préoccupait cette féodalité mensongère beaucoup plus que les progrès du Turc, c'étaient les progrès de la royauté française, de cette royauté qui, au lieu de tournois et de festins, faisait des lois, organisait ses finances, réformait ses armées, chassait les Anglais. La défiance était entrée de bonne heure dans l'esprit du duc de Bourgogne, presque aussitôt après le traité d'Arras. Il s'était efforcé de rattacher à lui le duc d'Orléans, qu'il avait tiré tout exprès des mains des Anglais, et les chefs des grandes familles du royaume, auxquels il envoyait son collier de la Toison d'or. Sans rompre avec le roi de France, il se faisait l'appui de tous les mécontents. Un d'eux, le duc d'Alençon, allait déjà jusqu'à promettre d'ouvrir ses villes aux Anglais, s'ils voulaient recommencer quelque entreprise. Le roi le fit arrêter par Du-

nois (1456); on lui fit son procès, on le condamna à mort, tout prince du sang qu'il était, et il n'échappa au supplice qu'à condition de garder prison perpétuelle. Un autre, Jean d'Armagnac, publiquement incestueux et bigame, intriguait aussi avec les Anglais. Une armée royale saisit son comté et le parlement le condamna au bannissement (1455).

Fuite du dauphin chez le duc de Bourgogne (1456). — Un plus dangereux ennemi était l'héritier même du trône, ce dauphin Louis qui, comme on l'a vu, s'était fait, à dix-sept ans, le chef d'un grand complot aristocratique contre son père. Charles, pour occuper cet esprit remuant, l'envoya dans le Dauphiné, son apanage. Là, il put, comme dit le chroniqueur Chastelain, « subtilier jour et nuit diverses pensées, aviser soudainement maintes étrangetés. » Il *subtilia* tant, qu'il bouleversa le pays, opérant sans doute beaucoup d'améliorations, mais bien souvent aussi innovant pour innover, prodiguant les titres de noblesse au point de rendre proverbiales ces expressions, *noblesse du dauphin Louis;* épousant, malgré son père, Charlotte de Savoie; intriguant avec tout le monde, avec les ministres du roi et avec ses ennemis, avec le duc d'Alençon, avec le duc de Bourgogne; essayant de le faire avec l'argentier Jacques Cœur, et réunissant de préférence autour de lui tous ceux qui étaient odieux à Charles VII : aussi menaçant, en un mot, aussi inquiétant en Dauphiné qu'il l'avait été en France.

Le gouvernement de Charles VII déploya en cette occasion toute la vigueur qu'il savait montrer depuis quelque temps. L'ancien chef d'écorcheurs, Antoine de Chabannes, s'avança avec un corps de troupes sur la frontière du Dauphiné, tandis que le roi lui-même se rendait avec une armée à Lyon. Le dauphin, déconcerté par cette promptitude, écrivit respectueusement à Charles VII qu'étant, avec l'autorisation de son seigneur et père, gonfalonier de la sainte Église romaine, il n'avait pu se dispenser d'obtempérer à la requête du pape, et de se joindre à son bel oncle de Bourgogne, qui allait marcher contre les Turcs pour la défense de la foi catholique. Cela fait, il monta à cheval avec six des siens, et galopa jusqu'en Franche-Comté, d'où il alla demander asile au duc de Bourgogne. A la nouvelle de la bonne réception faite au fugitif, par Philippe le Bon, Charles VII dit : « Il a reçu chez lui un renard qui mangera ses poules. »

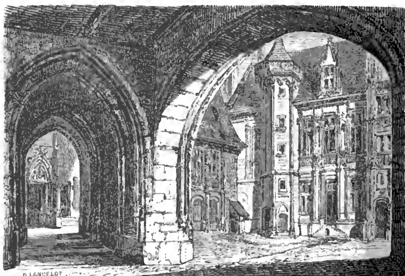
Le renard se montrait du moins on ne peut plus humble et

modeste. Il se donnait pour une victime. Il racontait toutes les misères qu'il avait endurées, d'une façon si lamentable, que le duc pleurait, la duchesse pleurait, et tout le monde avec eux, sauf peut-être le comte de Charolais. Ses hôtes lui prodiguaient les honneurs, l'argent; ils se mettaient à son entière disposition; ils ne lui refusaient qu'une seule chose, à savoir, de lui prêter une armée pour faire la guerre à son père. Ce n'était pas que la bonne volonté leur manquât; mais le duc, déjà bien vieux, voulait achever tranquillement sa vie. Une guerre contre la France aurait tout troublé. Il aurait fallu grossir les taxes, ce qui eût provoqué peut-être des rébellions dans ces terribles communes de Flandre si promptes à s'insurger; il aurait fallu abdiquer, pour ainsi dire, en remettant la conduite des armées à ce jeune comte de Charolais, qui vivait presque aussi mal avec son père que le dauphin Louis avec Charles VII. Et qui sait ce que seraient devenues, dans une lutte prolongée, ces possessions bourguignonnes si étrangement composées de territoires français et de territoires flamands, de provinces communales et de provinces féodales? Pour toutes ces raisons, le duc de Bourgogne redoutait la guerre.

Mort de Charles VII (1461). — A la cour de France, cependant, on était inquiet. Louis, de sa retraite de Génappe, intriguait dans tout le royaume, écrivait à son père les lettres les plus soumises, mais en réalité avait la prétention d'éloigner de lui ses ministres, et de lui en donner d'autres de sa main. Charles VII avait songé un moment à transférer la couronne à son second fils, et avait même consulté le pape Pie II à ce sujet, mais dans le plus profond secret; car on disait déjà que ceux qui déplaisaient au dauphin Louis ne vivaient guère : témoin Agnès Sorel et la dauphine, la spirituelle et savante Marguerite d'Écosse, qui était morte à vingt ans en disant : « Fi de la vie! qu'on ne m'en parle plus! » C'était une calomnie; mais Charles croyait son fils capable de tout, et redoutait pour lui-même *un vilain cas*, comme il disait, c'est-à-dire un empoisonnement. Il était affaibli par les désordres de sa vie, qui n'avaient point cessé avec l'âge mûr. Un abcès lui survint dans la bouche, mal incurable qui le fit cruellement souffrir. Dans l'égarement du délire, mêlé aux appréhensions qu'il avait conçues, il refusa toute nourriture, ou plutôt par la nature de son mal, ne put en prendre, et mourut le 22 juillet 1461.

Jacques Cœur. — Deux grands actes d'ingratitude et d'ini-

quité pèsent sur la mémoire de ce prince : le lâche abandon de Jeanne d'Arc aux Anglais et la condamnation de Jacques Cœur. Ce grand citoyen avait d'abord été mercier. Des voyages en Italie et dans le Levant lui avaient révélé le secret de la fortune des cités commerçantes d'Italie. Il était allé comme elles chercher en Syrie, en Égypte, les denrées de l'Orient, et de nombreux vaisseaux sillonnaient pour son compte la Méditerranée. Appelé par Charles VII, qui le connut à Bourges, à la charge d'argentier royal, c'est-à-dire d'administrateur des revenus du domaine, il fut associé pendant douze années aux

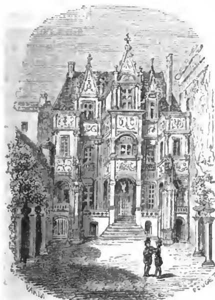


Maison de Jacques Cœur[1].

plus importantes affaires du gouvernement, et porta dans le conseil du roi, dans le maniement de ses deniers, son esprit lucide et sa probité sévère. La guerre devenait de plus en plus coûteuse; il sut préparer toujours à temps les ressources nécessaires, puisant dans ses coffres quand il n'y avait rien dans ceux du roi. C'est ainsi qu'il prêta à Charles VII l'argent qui servit à reconquérir la Normandie, 200 000 écus d'or (24 millions de francs). « Sire, ce que j'ai est vôtre, » disait-il au roi. Les courtisans le prirent au mot, et à la suite d'un odieux pro-

1. Ce charmant édifice sert aujourd'hui de palais de justice. On y lit la devise de l'argentier : *A grand cœur rien d'impossible.*

cès qu'on lui intenta, se partagèrent ses dépouilles et le firent enfermer dans un couvent de Beaucaire. Mais ses anciens commis se réunirent pour l'en tirer de force et le conduisirent à Rome où il fut reçu du pape avec de grands honneurs (1455). Il mourut l'année suivante, à Chio, d'une blessure reçue dans un combat contre les Turcs. On peut admirer encore à Bourges l'hôtel qu'il s'était bâti, le plus curieux monument de l'architecture civile du quinzième siècle. Jacques Cœur avait non-seulement ouvert une route nouvelle au commerce français, mais établi des relations entre la France et les princes musulmans. En 1447, le sultan d'Égypte envoya au roi une ambassade. Le souvenir de ces relations se retrouvera sous François Ier.



Maison de Xaincoings, à Tours[1].

Un autre financier, Jean de Xaincoings, receveur général du royaume, avait été condamné l'année précédente à la prison et à la confiscation de tous ses biens, « pour avoir pris grandes et excessives sommes des deniers du roi. » Le magnifique hôtel qu'il s'était fait bâtir à Tours fut donné par Charles VII à Dunois.

Je n'assurerais pas qu'il fût plus coupable que Jacques Cœur. L'aristocratie féodale n'estimant que les gains qui se font avec l'épée, aimait à se venger de l'habileté plus grande des gens d'affaires et de leurs rapides fortunes, qui n'étaient pas toujours scrupuleusement acquises. Semblançay, au siècle suivant, éprouva le sort d'Enguerrand de Marigny; Fouquet, au dix-septième, celui de Xaincoings; et longtemps encore les

1. Cette maison est appelée aujourd'hui l'hôtel Gouin; il est depuis plus d'un siècle dans la famille de ce nom. L'élégance de ses sculptures et de ses formes, la grâce exquise des détails, montrent qu'elle n'a été achevée qu'au temps de François Ier.

financiers, négociants et industriels auront à subir les dédains des grands avant de prendre leur place.

Alain Chartier. — La bataille d'Azincourt avait valu à la France un poëte gracieux, le duc Charles d'Orléans, qui charma son long exil en Angleterre en cultivant la poésie ; mais, chose étrange, dans ces vers mélodieux du prince exilé, il n'y a pas un souvenir de la France, pas un mot pour ses malheurs. Les misères du pays, qui devaient pénétrer si avant dans le cœur de Jeanne d'Arc, émurent l'âme patriotique d'un jeune poëte normand, Alain Chartier. « O hommes, fait-il dire par la France elle-même à ses enfants, dans son *Quadriloge*, hommes fourvoyés du chemin de bonne connoissance, féminins de courage et de mœurs, lointains de vertu, forlignez de la constance de vos pères, qui, pour délicieusement vivre, choisissez à mourir sans honneur ! Quelle musardie ou chétiveté vous tient les mains ployées et les volontés abattues ? » Il y a de la véritable éloquence dans ce langage élevé et fier ; et si Alain Chartier avait toujours ainsi parlé, nous nous étonnerions moins du surnom qui lui fut donné de *Père de l'éloquence française*[1] et d'un hommage plus naïf et plus précieux qu'il reçut. « Un jour, raconte Étienne Pasquier, Marguerite d'Écosse, femme du dauphin Louis, qui fut plus tard Louis XI, passant avec une grande suite de dames et de seigneurs dans une salle où il étoit endormi, l'alla baiser en la bouche, chose dont s'étant quelques-uns émerveillés, parce que, pour dire vrai, nature avoit enchâssé en lui un bel esprit dans un corps de mauvaise grâce, cette dame leur dit qu'ils ne devoient s'étonner de ce mystère, d'autant qu'elle n'entendoit avoir baisé l'homme, ains la bouche de laquelle étoient issus tant de mots dorés[2]. »

Fin du moyen âge. — Le règne de Charles VII ferma pour notre pays le moyen âge et ouvrit les temps modernes. Dans les siècles précédents rien de considérable, si l'on excepte la querelle des investitures et la grande charte anglaise, ne s'é-

1. Étienne Pasquier l'appelle un autre Sénèque romain ; *Œuvres choisies d'Étienne Pasquier*, par L. Feugère, t. I, p. XCIII.

2. Faits divers. — Lorsque Charles VII était rentré à Paris, il n'avait pas voulu fixer sa résidence dans l'hôtel Saint-Pol, où son père avait si tristement vécu. Il s'installa aux Tournelles, dont il fit un délicieux séjour et où ses successeurs habitèrent jusqu'à François II, qui se fixa au Louvre. — En 1429, institution par le duc de Bourgogne de l'ordre de la Toison d'or. De 1438 à 1440, Gutenberg fait à Strasbourg ses premiers essais d'imprimerie. La plus ancienne gravure sur bois connue est de 1423, et probablement d'origine allemande. En 1452, le Florentin Finiguerra découvre la reproduction par l'impression de la gravure sur métal. — Apparition, vers 1450, de la farce de l'*Avocat Patelin*, la première de nos comédies.

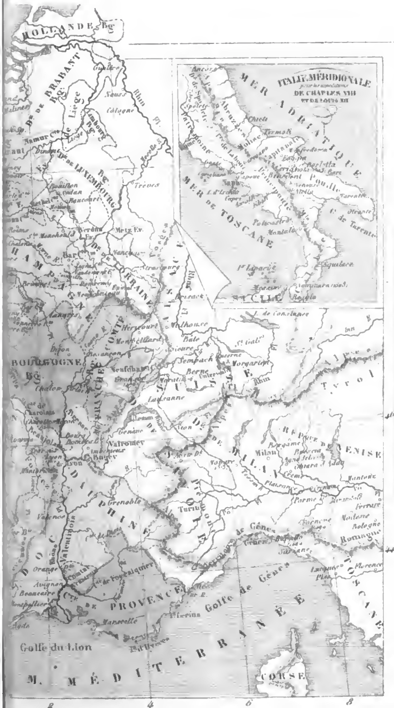
501

FRANCE
SOUS LOUIS XI.
1461-1483
avec l'indication des acquisitions de la Couronne de 1461 à 1515

- Domaine Royal
- Acquisitions faites sous Louis XI
- Domaines de la Féodalité
- Bg Domaines du Duc de Bourgogne (Charles le Téméraire)

Echelle
0 5 10 15 Myriam.

Dressé par A. Vuillemin — Librai



ette et Cie

Gravé par E. George.

tait fait hors de la France ou sans elle. L'Allemagne avait eu la querelle du Sacerdoce et de l'Empire; mais c'est en France que s'était joué le dernier acte de ce grand drame, entre Philippe le Bel et Boniface VIII. Elle avait la première précisé le régime féodal, commencé les croisades, enfanté la chevalerie, la scolastique, la grande architecture ogivale et constitué la bourgeoisie. Avec Charles VII, elle vient de retourner au système romain des armées et des taxes permanentes; avec Louis XI elle achèvera de détruire l'aristocratie féodale. C'est donc l'idée romaine aussi de la puissance absolue des rois qu'elle reprend et qu'elle va réaliser. Les autres États de l'Europe la suivront dans cette voie nouvelle; mais comme elle les y précède et les y guide, elle en aura la première tous les profits; et de même qu'elle a exercé en Europe la prépondérance dans l'époque féodale, elle l'exercera dans l'époque monarchique.

Toutefois, avant d'entrer dans l'histoire des temps modernes, je veux dire dans l'époque où l'idée de fiefs, de communes, de provinces s'efface devant l'idée nouvelle de l'État et le privilége devant l'égalité, d'abord dans l'obéissance, plus tard dans la liberté, remarquons bien que ce moyen âge, qui subit tant de misères et porta tant de douleurs, eut souvent des sentiments de forte indépendance que l'époque nouvelle n'allait plus connaître. Celle-ci aura plus d'ordre et de bien-être. Aura-t-elle, pendant trois siècles, plus de vraie dignité que l'autre n'en avait eue, dans quelques-uns de ses châteaux et dans certaines de ses cités?

CHAPITRE XXXIV.

LOUIS XI JUSQU'A LA MORT DE SON FRÈRE (1461-1472)[1].

Retour et sacre du roi. — La féodalité se crut sauvée par l'avénement du dauphin. Louis XI, en effet, n'était-ce pas l'ancien allié des grands, et, à ce moment même, l'hôte, l'ami

1. Ouvrages à consulter pour ce chapitre et pour le suivant : *Mémoires* d'Olivier de La Marche, de Jacques du Clercq, de Philippe de Comines et de

le compère du duc de Bourgogne? N'était-ce pas le prince qui voulait, en toutes choses, le contraire de ce qu'avait voulu son prédécesseur? Pour escorter ce roi des nobles, toute la noblesse montait à cheval, en Bourgogne, aux Pays-Bas. « Je me fais fort, disait Philippe le Bon, de mener sacrer le roi à Reims avec 100000 hommes. » Le roi trouvait que c'était beaucoup : « Mais pourquoi, disait-il, bel oncle de Bourgogne veut-il donc amener tant de gens? Ne suis-je pas roi? De quoi a-t-il peur? » Ils voulurent y aller néanmoins, et y vinrent tout couverts de velours, d'or, de pierreries; faisant flotter au vent leurs riches bannières, traînant après eux 140 chariots qui portaient la vaisselle d'or, l'argenterie, les vins. Au milieu de cette foule dorée apparaissait le duc lui-même, entouré d'une armée de pages et de varlets, et ayant « la mine d'un empereur. »

Tout autre était la mine du roi, si pauvrement vêtu et si humble en paroles que le vrai roi paraissait être le duc Philippe le Bon. C'était au moins le protecteur du roi, celui qui l'avait accueilli dans la persécution. Aussi Louis ne lui refusait rien; il lui faisait, par honneur, nommer vingt-quatre conseillers au parlement, dont aucun, il est vrai, ne siégea jamais; il lui accordait le libre transit des marchandises d'une frontière à l'autre, sous condition que le parlement enregistrerait la concession, et le parlement n'enregistra point; il lui donnait la grâce du duc d'Alençon, et garda les enfants et les places fortes du prince[1]. Le duc de Bourgogne s'en retourna, comblé d'honneurs et de bonnes paroles, mais ruiné.

Alors Louis XI se sentit chez lui, se mit à l'œuvre et commença véritablement ce règne qui, de quelque manière qu'on juge le roi lui-même, doit être compté parmi les plus importants de notre histoire.

Forces dont la féodalité dispose encore. — Ce règne s'ouvrait au milieu des circonstances les plus heureuses à l'extérieur. Pas un des États qui touchaient à la France n'était en mesure de troubler Louis XI dans ce qu'il allait entreprendre. L'Angleterre, engagée dans la terrible guerre des deux Roses, ne pouvait de longtemps intervenir sérieusement dans les affaires de la France. L'Espagne était divisée, l'Allemagne im-

Jean de Troyes; *Chroniques des ducs de Bourgogne*, par G. Chastellain et par Molinet; l'*Histoire de Charles VII et de Louis XI*, par Th. Bazin, évêque de Lisieux (le faux Amelgard); *les ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, M. Michelet a consacré au règne de Louis XI un volume entier de son *Histoire de France*, le VI[e] et peut-être le plus brillant de ce grand ouvrage.

1. Michelet, t. VI, p. 23.

puissante, grâce à son anarchique constitution ; l'Italie n'était plus, depuis bien des siècles, formidable à personne.

Mais si Louis XI était sûr de ne pas rencontrer de grands embarras au dehors, l'intérieur lui en offrait beaucoup. La féodalité disposait encore de forces considérables. Elle avait à sa tête une aristocratie de princes apanagés, de parents plus ou moins éloignés de nos rois, puissantes familles, riches de leurs vastes domaines, fières de leur origine, redoutables par leurs prétentions à une royale indépendance. C'était comme autant de petits États placés sur les flancs et au centre du royaume : maison de *Bretagne* avec ses vieilles traditions de liberté et ses relations trop souvent amicales avec l'Angleterre ; maison de *Bourbon*, maîtresse de cinq ou six grandes provinces au cœur de la France (Bourbonnais, Auvergne, Forez, Beaujolais, Dombes, Roannais, Montpensier, Vendôme, etc.); maison d'*Anjou* (Anjou, Maine, Provence), affaiblie, fort heureusement, par la dispersion de ses domaines et par son ambition qui n'embrassait rien moins que l'Espagne, la Sicile, l'Italie et Jérusalem ; maison d'*Orléans*, tenant Paris bloqué, pour ainsi dire, entre ses possessions de Dreux, Ham, Coucy, la Fère, Crespi, Verberie, Orléans ; maisons d'*Alençon* (Alençon et le Perche) et d'*Artois* (Eu); enfin maison de *Bourgogne*, avec toutes ses appartenances et dépendances, comté et duché de Bourgogne, comtés de Rethel et de Nevers, Artois, Flandre, Hainaut, Brabant, Hollande, Zélande, Frise, et les comtés de Mâcon et d'Auxerre, et les villes de la Somme, Saint-Quentin, Amiens, Abbeville, Saint-Valery, et les châtellenies de Roye, de Péronne et Montdidier, et l'exemption de tout hommage, ressort et souveraineté concédée par le traité d'Arras.

Puis venaient la maison de *Penthièvre*, avec Limoges et le Périgord; les maisons de *Foix*, d'*Armagnac* et d'*Albret*, qui tenaient presque tout le pays au sud de la Garonne jusqu'aux Pyrénées ; les *La Trémoille*, dans le Poitou ; les *Saint-Pol*, dans la Picardie; les *Montmorency*, les *Laval*, les *La Tour*, les *Clermont-Tonnerre ;* la maison de *Châlon*, souveraine à Neufchâtel, en Suisse, et à Orange, etc.

Réformes précipitées ; mécontentement du peuple ; de l'université et du parlement. — Ce qui rendait cette féodalité encore plus redoutable, c'est qu'elle avait le sentiment des dangers qu'elle courait. « Le roi notre seigneur est mort, avait dit le comte de Dunois au moment où Charles VII expira, que chacun cherche à se pourvoir. » Ils ne désespéraient

pas encore de faire reculer la royauté jusque vers le temps des premiers Capétiens. Louis XI, par des réformes précipitées, leur donna d'abord une foule d'alliés. Il destitua la plupart des officiers mis en place par son père et réhabilita ceux qu'il avait condamnés, d'Alençon et d'Armagnac. Le peuple s'attendait à une diminution des taxes pour marque de joyeux avénement; la taille perpétuelle fut portée de 1 800 000 livres à 3 millions, et une émeute ayant éclaté à Reims, il fit pendre ou essoriller bon nombre de bourgeois. On voit encore à un des clochers de la cathédrale ces pendus sculptés. Il signifia à l'université de Paris défense pontificale de se mêler des affaires du roi et de la ville, de fermer, hors de propos, ses classes, c'est-à-dire de jeter 25 000 étudiants sur le pavé, tout prêts pour une émeute. Les parlementaires ne furent pas mieux traités : le roi mit hors de tutelle la chambre des comptes; il restreignit les juridictions singulièrement étendues des parlements de Paris et de Toulouse, en créant, à leurs dépens, en 1462, le parlement de Bordeaux. Il avait déjà organisé, en 1453, celui de Grenoble; plus tard il fondera celui de Dijon.

Mécontentement du clergé; révocation de la pragmatique sanction. — Le corps ecclésiastique n'est pas plus satisfait. La pragmatique de Bourges semblait à Louis donner trop d'indépendance au clergé et trop de pouvoir à la noblesse, il la révoque, comme fera plus tard François Ier, malgré les remontrances du parlement pour son maintien, et il demande aux gens d'église un cadastre exact de leurs biens, où figureront jusqu'aux plus petits morceaux de terre, avec les titres de propriété, les preuves d'acquisition, les rôles des rentes qu'ils en retirent, de telle façon, dit l'ordonnance, qu'ils n'empiètent plus sur nos droits seigneuriaux ni sur ceux de nos vassaux.

Mécontentement de la noblesse. — L'aristocratie est plus menacée encore : elle voit le roi donner des titres de noblesse à des consuls de petites villes, à des maires de bourgades, et, pour défendre la culture rustique contre les récréations seigneuriales[1], attenter au principe des seigneuries en défendant la chasse à toute personne, les princes exceptés, sous peines corporelles et pécuniaires. Mais ce roi, qui mé-

1. « Alors, dit Chastellain, il était plus rémissible de tuer un homme qu'un sanglier. » Cette fantaisie de Louis XI en rappelle une autre du duc de Bourgogne qui, ayant perdu ses cheveux à la suite d'une maladie, commanda par édit que tous les nobles se fissent raser la tête, et toutes deux prouvent que rois et princes avaient alors, sur leurs terres, un pouvoir absolu.

connaît le premier des droits féodaux, rappelle tout à coup la loi féodale pour exiger l'accomplissement de devoirs dont il n'était plus question depuis nombre d'années; il réclame les aides, les rachats, les gardes-nobles, les forfaitures, dresse d'énormes comptes d'arriérés et en exige le payement immédiat. Encore s'il avait épargné les grandes familles, la haute aristocratie! mais il enlève à la maison de Brézé la sénéchaussée de Normandie, à la maison de Bourbon le gouvernement de la Guyenne, qu'il donne à un membre de la maison d'Anjou pour brouiller ensemble les deux familles, et il retient à son frère Charles son gouvernement du Berry. Il avait, avec la maison de Bretagne, de nombreux démêlés pour les appels au parlement de Paris, que le duc ne voulait pas admettre; pour les droits de vassalité féodale qu'il refusait de payer; pour la nomination des évêques, qu'il ne voulait pas laisser au roi. Louis lui faisait défense de battre monnaie, de lever des tailles dans sa province.

Acquisition de la Cerdagne et du Roussillon (1462); rachat des villes de la Somme (1463). — En l'année 1463, on vit Louis XI fixer sa résidence sur la frontière du nord, allant d'une ville à l'autre, faisant de fréquentes visites au vieux duc de Bourgogne, lui envoyant la reine, les princesses, gagnant ses favoris, le gagnant lui-même par toutes ses prévenances. Il s'agissait d'une affaire importante, du rachat des villes de la Somme, engagées par le traité d'Arras. Louis, en prêtant 200 000 écus au roi d'Aragon, alors dans de grands embarras, venait de recevoir en gage le Roussillon et la Cerdagne (1462). Il comptait bien les garder, mais il tenait plus encore à rentrer en possession des villes que son père avait abandonnées pour reconquérir l'alliance bourguignonne. Le vieux duc obsédé, et toujours à court d'argent, à cause de ses magnificences, promit d'accepter la rançon de ces villes. En promettant, il conservait encore une espérance, c'est que le roi ne pourrait trouver les 400 000 écus qu'il fallait. En quelques jours Louis XI les eut · il aurait épuisé la bourse de toutes ses bonnes villes plutôt que de ne pas les donner. Le 12 septembre, il envoyait au duc 200 000 écus; le 8 octobre, encore 200 000 écus; et l'importante barrière de la Somme rentrait en son pouvoir.

Ligue du Bien public (1465). — Le comte de Charolais, le bouillant fils du duc de Bourgogne, ne lui pardonna pas cette concession arrachée à la vieillesse de son père. Il

avait d'ailleurs d'autres griefs : le roi lui avait donné la lieutenance du gouvernement de Normandie et l'avait en même temps conférée au duc de Bretagne. Le comte n'était pas très-bon fils : Louis avait proposé à son père de le mettre à la raison.

Louis n'avait pas régné quatre ans que tout le monde était contre lui. Le peuple, forcé de subvenir en payant beaucoup d'impôts, à des nécessités de gouvernement qu'il ne comprenait pas encore, la bourgeoisie blessée dans ses intérêts particuliers, dont elle ne savait pas faire le sacrifice à l'intérêt général, le clergé menacé dans ses propriétés, la petite noblesse dans ses droits et ses habitudes les plus chères, la haute aristocratie dans ses prétentions souveraines, toutes ces classes, si profondément diverses, si souvent hostiles l'une à l'autre, allaient momentanément se trouver d'accord sur un point : limiter, entraver l'autorité royale.

Le roi, qui ne s'était aperçu de cette animosité générale que quand il était déjà trop tard pour la prévenir, essaya du moins de la calmer par un moyen nouveau, comme tout ce qui émanait de lui, en s'adressant à l'opinion. Il convoqua à Rouen les députés des villes du nord; et, par-devant ces simples bourgeois, il prit la peine, lui, le roi, de se justifier de tout ce qu'il avait fait. Après les bourgeois, il assembla les princes; il leur parla avec la prodigieuse faconde dont il était doué ; il se mit à leur raconter sa vie tout entière, l'exil qu'il avait enduré, les misères qu'il avait souffertes, les embarras qu'il avait rencontrés à son avénement, et, dans ce royaume si compromis, tout le bien qu'il avait déjà fait : le bon ordre assuré, la sécurité rétablie, le territoire agrandi par l'adjonction du Roussillon, de la Cerdagne, des villes de la Somme : et, pour obtenir tout cela, tant et de si fatigants voyages qu'il a entrepris, comme n'en fit jamais, en si peu de temps, aucun roi de France depuis Charlemagne. La royale harangue toucha, attendrit tous les seigneurs; ils disaient que « oncques n'avoit-on vu homme parler en françois plus honnêtement; » ils juraient au roi d'être à jamais à lui, corps et biens. L'assemblée à peine dissoute, ils concertaient les moyens de l'attaquer; ils lui enlevaient le duc de Berry, son frère, un jeune homme de 18 ans, dont ils firent leur chef.

Cette levée de boucliers de la société féodale contre l'autorité monarchique était, suivant les princes, *la ligue du Bien public;* ils n'agissaient que par compassion pour les misères du

royaume « sous le discord et piteux gouvernement de Louis XI. » Le roi ayant écrit au duc de Bourbon, pour le prier d'accourir avec 100 lances, celui-ci répondit par une grande lettre où il disait : « Que les princes de son sang et de son lignage avoient considéré les façons qui ont été trouvées, tant au fait de la justice, police et gouvernement du royaume qu'aux grandes extrémités et excessives charges du pauvre peuple, lequel soutient charges, vexations et molestes insupportables; les princes étoient donc convenus de eux trouver et mettre ensemble, pour lui remontrer et donner à connoître par une voix les choses dessus dites, pour y donner d'ores en avant bon ordre et provision, autres qu'il y en a depuis que la couronne de France est entre ses mains. » (JACQUES DU CLERCQ, chap. XXII.)

Louis comptait aussi sur le vieux duc de Bourgogne. Le 12 mars 1465, Philippe le Bon tomba dans un état d'affaissement moral d'où il ne devait plus sortir pendant les deux années qu'il vécut encore, et le comte de Charolais, Charles le Téméraire ou le Terrible, prenait le même jour la direction des affaires.

C'est le lendemain de ce jour, le 13 mars 1465, que le duc de Bourbon publiait sa réponse au roi. Le 15, le duc de Berry lançait un manifeste contre le gouvernement de son frère; le 22, le duc de Bretagne, François II, se déclarait ennemi de tout ennemi du duc de Bourgogne, « sans en excepter monseigneur le roi. » Puis arrivèrent les déclarations hostiles de la noblesse. Tout le monde voulait faire partie de la ligue du Bien public.

Louis XI jugea que tant de princes, de seigneurs, de pays, d'armées ne se mettraient pas aisément en mouvement, et qu'il lui serait possible de gagner la partie à force d'activité. Son plan fut bientôt fait : arrêter Charles le Téméraire au nord, François II à l'ouest, ou au moins retarder leur marche sur Paris ; profiter de ce répit pour accabler le duc de Bourbon et les coalisés du midi, en les resserrant entre sa propre armée, les troupes italiennes que lui envoyait le duc François Sforza, son allié, et les secours que lui amèneraient ses bons amis, les seigneurs d'Armagnac et de Nemours; puis revenir sur ses pas et combattre séparément les ducs de Bretagne et de Bourgogne, qui n'auraient pu encore se réunir.

Bataille de Montlhéry (1465). — Le roi entre en campagne avec cette armée disciplinée, cette excellente artil-

lerie que lui avait léguées son père. Il évite Bourges, qui lui eût pris du temps, il enlève lestement Saint-Amand, Montluçon, Sancerre, Ganat, Riom, offrant la bataille aux princes qui n'osent l'accepter, leur imposant de nouvelles protestations de fidélité qu'ils vont enfreindre aussitôt qu'ils verront croître ses embarras. Et les embarras de Louis croissaient incessamment. Il comptait sur le comte d'Armagnac, sur le duc de Nemours, qu'il avait comblés de biens et d'honneurs; en effet ils vinrent l'un et l'autre, mais ce fut pour se joindre aux ennemis du roi.

Mêmes trahisons à l'ouest et au nord. Le comte du Maine, chargé d'arrêter les Bretons, recule devant eux tout le long de la Loire. Le duc de Nevers, chargé de défendre la barrière de la Somme contre les Bourguignons, leur livre cette entrée de la France. Le 5 juillet, Charles le Téméraire, sans avoir rencontré un seul obstacle, faisant crier partout qu'il venait pour le bien du royaume, qu'il abolissait les tailles, les gabelles, arrivait devant Paris.

Paris serait-il aux princes? C'était là une question de vie ou de mort pour Louis XI, qui, laissant là le Bourbonnais et les coalisés du midi, ne songea plus qu'à rentrer dans sa capitale, se croyant perdu s'il n'y rentrait pas. Dans ce cas, dit son biographe, « il se fust retiré vers les Suisses, ou devers le duc de Milan, Francisque, qu'il réputoit son grand ami. » Aussi, il écrivait aux Parisiens que leur ville était celle du monde qu'il aimait le mieux, qu'il allait leur confier la reine; qu'il voulait qu'elle accouchât chez eux; d'ailleurs il arrivait lui-même; le 16 juillet, sans faute, il serait dans Paris.

Paris semblait peu sensible aux cajoleries royales. Le corps qui avait le plus d'influence, l'Université, faisait bien des processions, des sermons; mais quand on lui parlait d'armer ses écoliers, elle mettait en avant son privilége et refusait. La bourgeoisie, le peuple montraient la même froideur. Louis XI avait donc de fortes raisons pour se hâter. Une autre raison encore, c'est que les ducs de Bretagne et de Berry s'avançaient, bien que lentement, et qu'il importait fort d'arriver avant eux.

Le 16 juillet au matin, le roi se trouva à Montlhéry; les Bourguignons barraient la route; il passe au travers; Charolais en fait autant, aux dépens de l'aile gauche des royalistes qui était en face de lui, de sorte qu'il n'y eut ni vainqueurs, ni vaincus, mais beaucoup de fuyards. « Du côté du roi, dit

Comines (I, 4), fut un homme d'État, qui s'enfuit jusqu'à Lusignan, en Poitou, et du côté du comte un autre homme de bien jusques au Quesnoi, en Hainaut. » Le roi avait atteint son but : laissant le comte sonner les fanfares sur le champ de bataille, pour bien prouver qu'il était le victorieux, il se hâtait, lui, d'entrer à Paris; il y armait les bourgeois; il acceptait pour l'aider un conseil de six bourgeois, six membres du parlement, six clercs de l'Université ; s'efforçant par tous ces moyens, d'avoir Paris et croyant que, s'il avait Paris, il aurait la France, quoiqu'il pût advenir.

Chez les coalisés, rien ne se faisait d'ensemble, ni vite. Les jeunes ducs de Berry et de Bretagne, qui portaient, dit Comines, par crainte de la fatigue, des cuirasses de satin simulant le fer, avec des clous dorés par-dessus, étaient venus bien lentement, et quand ils furent tous arrivés, Bretons, Gascons, Lorrains, ce furent des jalousies, des haines qui se réveillèrent. Le duc de Berry, à titre de roi futur, excitait déjà des défiances, celles de Charolais surtout, qui se moquait de sa faiblesse, de la pitié qu'il avait témoignée, dans un conseil, pour les morts et les blessés : « Avez-vous ouy parler cet homme ? » disait l'impétueux comte ; « il se trouve esbahy pour sept ou huit cents hommes qu'il voit par la ville allant blessés, qui ne lui sont rien, ni qu'il ne connoist; il s'esbahiroit bientôt si le cas lui touchoit de quelque chose, et seroit homme pour appointer bien légèrement et nous laisser en la fange; parquoy est nécessaire de se pourvoir d'amis. » (Comines I, 5).

Traités de Conflans et de Saint-Maur (1465). — Quoique Louis XI fût très-brave de sa personne, ses combats de prédilection étaient ceux qui se livrent avec l'esprit, la finesse, la ruse. Aussi il négociait, pourparlait incessamment; cherchait à diviser ses seigneurs qui vivaient déjà si mal ensemble, ne regardant ni à l'argent, ni aux promesses; et la ligue n'aboutissant à rien, quelques-uns trouvent déjà plus sûr de se vendre au roi. On donnait le nom de marché au théâtre de ces négociations, entre Charenton et Saint-Antoine; chacun pouvait y faire son prix; et beaucoup l'avaient fait. Le comte d'Armagnac, le duc de Nemours, le comte de Saint-Pol, Jean de Calabre y étaient venus; celui-ci demandant de l'argent, celui-là des domaines, cet autre l'épée de connétable; rien n'était refusé: et le roi voyait déjà la ligue dissoute par son adresse, le duc de Bretagne et de Bourgogne isolés, peut-être ennemis.

Malheureusement il ne pouvait être partout à la fois, et partout où il n'était pas on le trahissait. Le 21 septembre, Pontoise passe aux princes ; Rouen, Évreux font de même, puis Caen, puis Beauvais, puis Péronne. Ce mouvement pouvait gagner Paris. Louis comprit qu'il fallait brusquer les négociations. « Le roy vint un matin par eau jusques vis-à-vis de notre ost, ayant largement de chevaux sur le bord de la rivière; mais en son bateau n'estoient que quatre ou cinq personnes, hormis ceux qui le tiroient.... Les comtes de Charolois et de Saint-Pol estoient sur les bords de la rivière de leur costé, attendant ledit seigneur. Le roy demanda à monseigneur de Charolois ces mots : « Mon frère, m'assurez-vous? » Car autresfois ledit comte avoit espousé sa sœur. Ledit comte lui répondit : « Monseigneur, oui, comme frère. » Le roy descendit à terre, et les comtes luy firent grand honneur, comme raison estoit; et luy, qui n'en estoit chiche, commença la parole disant : « Mon « frère, je connoy que vous estes gentilhomme et de la maison « de France. » Ledit comte luy demanda : « Pourquoi, mon« seigneur? — Pour ce, dit-il, que quand j'envoyai mes am« bassadeurs à Lille naguères, devant mon oncle vostre père « et vous, et que ce fol Morviller parla si bien à vous, vous me « demandastes, par l'archevêque de Narbonne..., que je me « repentiroye des paroles que vous avoit dites ledit Morviller « avant qu'il fust le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, « et encore beaucoup plus tôt que le bout de l'an. » Et dist le roy ces paroles en bon visage et riant, connoissant la nature de celui à qui il parloit estre telle qu'il prendroit plaisir auxdites paroles; et sûrement elles luy plurent. Puis poursuivit ainsi : « Avec telles gens veux-je avoir à besongner, qui tiennent ce « qu'ils promettent. » (Comines I, 12).

Là-dessus la paix fut conclue (traités de Conflans avec Charolais 5 oct. et de Saint-Maur avec les princes, 29 oct.). « Les Normands veulent un duc, dit le roi; eh bien ils l'auront! » Ce duc, c'était son frère; il fallait à ce jeune homme la Normandie, agrandie du comté d'Eu du duché d'Alençon, avec nominations aux offices, avec jouissance des règles ecclésiastiques, etc. Et tous les autres se faisaient leur part aussi largement : au duc de Bourgogne, Boulogne, Guines, Roye, Montdidier, Péronne, les villes de la Somme ; au duc de Bretagne, Étampes et l'exemption de l'appel au parlement, la nomination directe des évêques, la dispense des devoirs féodaux, le droit de battre monnaie, en un mot une petite royauté indépendante ;

au duc de Lorraine, la Marche de Champagne sans obligations d'hommage, Mouzon, Sainte-Menehould, Neufchâteau, 30 000 écus comptants; aux ducs de Bourbon et de Nemours, aux comtes d'Armagnac, de Dunois, de Dammartin, au sire d'Albret, et à bien d'autres, des domaines, d'énormes pensions, sans compter les promesses pour l'avenir : promesse, par exemple, de marier un jour le comte de Charolais, qui avait trente ans, avec la fille du roi, qui en avait deux, et qui devait apporter en mariage la Champagne, Langres, Sens, Laon, le Vermandois; et en attendant la dot, le Téméraire demandait encore et prenait le Ponthieu. « Les princes, dit Comines, butinèrent le monarque et le mirent au pillage. »

Tout cela n'était pas précisément du bien public. Il fallait pourtant se donner l'air de faire quelque chose pour l'enseigne qu'on avait prise. On convint que 36 notables, présidés par le comte Dunois, seraient chargés de s'enquérir des fautes et désordres avec plein pouvoir d'y remédier par ordonnance que le roi sanctionnera, sans faute, dans les quinze jours.

Embarras suscités au duc de Bourgogne; reprise de la Normandie par le roi (1466). — Un tel traité strictement exécuté eût été la ruine de la royauté et de la France. Mais on peut être sûr que Louis XI ne l'exécutera pas, s'il y a possibilité de faire autrement, et déjà le parlement, pratiqué sous main, refuse de l'enregistrer. Mais averti par la dure expérience qu'il vient de faire, Louis se propose de ne plus aller si vite en besogne et de ne plus se mettre qu'une seule affaire sur les bras. Il avait trop cru à sa force; la ligue du Bien public lui a montré toutes les convoitises, toutes les trahisons qui l'enveloppent. Désormais il sera prudent, mais sa prudence usera de tous les moyens, ruse, perfidie, cruauté.

La cession de la Normandie surtout était dangereuse; car, par cette province, les domaines des ducs de Bretagne et de Bourgogne se touchaient, et toutes les côtes, de Nantes jusqu'à Dunkerque, étaient ouvertes aux Anglais. Louis songea, dès le premier jour, aux moyens de reprendre ce qu'il donnait. Le duc de Bretagne et le nouveau duc de Normandie devenus voisins furent bientôt en mésintelligence. Louis se promit de les mettre d'accord, comme le juge de la fable entre les deux plaideurs. Mais il fallait empêcher que le Téméraire ne s'en mêlât. Le roi et les circonstances y pourvurent: trois soulèvements éclatèrent à la fois, à Liége, à Dinant, à Gand.

Liége, enclavée dans les États bourguignons, était une ville

libre sous son évêque. A l'époque où nous sommes, cet évêque, Louis de Bourbon, neveu du duc, était un jeune homme ne songeant qu'aux plaisirs et à se procurer l'argent nécessaire pour les faire durer. Liége, sous un pareil gouvernement, s'était insurgée; le roi de France appuyait l'insurrection, promettait des secours; et les Liégeois, qui n'avaient guère besoin d'être encouragés, avaient chassé leur évêque, attaqué les possessions bourguignonnes du Limbourg, provoqué une guerre qui devait être terrible.

Dinan suivit l'exemple de Liége, et proféra contre *le vieux monnart de duc* et contre son fils *Charlotteau*, des injures qui ne pouvaient être lavées que dans le sang; enfin, à Gand, avait éclaté une révolte, où la liberté et la vie même de Charolais se trouvèrent compromises.

Il y avait là de quoi occuper quelque temps le Téméraire, et Louis n'avait plus à craindre d'être dérangé dans ce qu'il méditait. D'abord il envoya au duc de Bretagne 120 000 écus d'or pour le déterminer à laisser exécuter sans mot dire son ancien allié. Puis il entra en Normandie; en quelques semaines, la province tout entière fut entre ses mains, sans que le duc de Bourgogne eût pu faire autre chose que d'écrire au roi bien doucement; et le roi répondait tout aussitôt qu'il avait été contraint, bien malgré lui, d'en agir ainsi; que son frère et les Normands ne pouvaient s'entendre; que d'ailleurs une ordonnance de Charles V interdisant formellement la cession de cette province, il n'avait pas eu le droit de la donner en apanage; et il finissait en demandant si le duc ne voudrait pas, à sa recommandation, traiter avec quelque douceur les pauvres gens de Liége et de Dinant (1466).

Le Téméraire ne pouvait ni répondre ni agir, et les chefs des autres maisons princières n'agissaient pas non plus; le roi les ayant, l'un après l'autre, gagnés ou neutralisés: la maison de Bourbon, en donnant au duc Jean tout un royaume à gouverner au centre et dans le midi de la France, Berry, Orléanais, Limousin, Périgord, Quercy, Rouergue, Languedoc, et au frère du duc, Pierre de Beaujeu, sa fille Anne en mariage; et au bâtard de Bourbon, le titre d'amiral de France, la capitainerie de Honfleur; la maison d'Anjou, en donnant au fils de René, à Jean de Calabre, 120 000 livres, dont il avait grand besoin pour courir ses aventures; la maison d'Orléans, en s'attachant le vieux Dunois, le héros des guerres anglaises; enfin, l'ami d'enfance, le confident du Téméraire, le comte de Saint-

Pol, en le faisant connétable du royaume, capitaine de Rouen, gouverneur de Normandie.

Le roi regagnait les bourgeois, ceux de Paris surtout, avec autant de soin que les princes. Il leur avait accordé l'inamovibilité des offices, l'exemption de toute taxe ; il les avait armés au nombre de soixante à quatre-vingt mille hommes ; il avait soigneusement fortifié la ville, il se faisait bourgeois de Paris lui-même autant qu'il le pouvait : il s'en allait, presque seul, souper sans façon chez Denis Hesselin, se disait son compère, avait été parrain d'un de ses enfants; il envoyait la reine avec madame de Bourbon, dîner chez le premier président Dauvet. Il se rendait presque tous les jours à la messe de Notre-Dame, et il avait soin d'y laisser chaque fois quelque offrande de prix. Les bourgeois, comme les princes, commençaient à être pour un roi qui donnait à tout le monde.

Nouvelle coalition contre le roi (1467). — Personne ne songeait donc à disputer la Normandie au roi. Le Téméraire, qui devint cette année, par la mort de son père, duc de Bourgogne, était seul, et quelle que fût sa puissance, étant seul, il ne pouvait rien. Alors il chercha un allié au dehors. Quoiqu'il fût de la maison de Lancastre par sa mère, il épousa la sœur d'Édouard d'York, alors roi d'Angleterre. Édouard lui envoya 500 Anglais, lui en offrit davantage et une flotte. Charles trouva un autre allié, le duc François II de Bretagne, qui, après avoir aidé Louis XI à reprendre à son frère la Normandie, s'était effrayé de la rapidité des succès du roi, et, se tournant de nouveau contre lui, avait occupé Caen et Alençon, d'où il menaçait le reste de la province, appelait aussi les Anglais à son aide, et leur offrait douze places à leur volonté.

États généraux de Tours (1468). — En face de ce nouveau péril, Louis en appela à l'opinion de la France. Le 6 avril 1468, il convoqua à Tours les états généraux du royaume, et il leur demanda simplement s'ils voulaient que la Normandie cessât de faire partie du domaine de la couronne. En la donnant au frère du roi, on la donnait aux ducs de Bretagne et de Bourgogne, on la donnait à leurs alliés les Anglais. Les états répondirent : « Que pour ne affection fraternelle, ne obligation de promesse, ne peur ne menace de guerre, ne regard à nul temporel danger, le roy ne devoit acquiescer en la séparation de la duché de Normandie, ne en son transport en main d'homme vivant que la sienne. »

Ils ajoutèrent que, d'après les lois, monseigneur Charles aurait dû se contenter d'un apanage de 12 000 livres de rente, avec titre de duché ou de comté; et puisque son frère voulait bien lui en accorder 60000, il devait en être fort reconnaissant. Quant au duc de Bretagne, il devait être sommé d'évacuer les villes qu'il avait usurpées, et, s'il ne le faisait, il en serait chassé à force ouverte. Enfin les états résolurent d'envoyer une ambassade au duc de Bourgogne, pour lui signifier leur décision et pour l'inviter à assister le roi dans le rétablissement d'une bonne justice par tout le royaume.

Traité d'Ancenis avec le duc de Bretagne (1468). — Le Téméraire reçut la notification avec un mépris dont Louis XI eut bien soin de faire répandre le détail; mais avant qu'il fût en mesure d'agir, Louis avait forcé, par la rapidité de ses coups, le duc de Bretagne à traiter dans Ancenis (10 septembre).

Entrevue de Péronne (1468). — Le roi, alors débarrassé des Bretons, ayant à ses ordres une excellente armée, une artillerie supérieure, eût pu, à ce qu'il semble, accepter la lutte avec le duc de Bourgogne; mais une flotte et une armée anglaises étaient réunies à Portsmouth, toutes prêtes à passer. Louis XI voulut à tout prix les retenir dans leur île. Il n'aimait pas les batailles où la part est si grande pour le hasard, la lâcheté, la trahison. Il se souvenait des grandes défaites de l'autre siècle et de celui-ci, qui avaient en un jour ruiné tout un règne. Il se sentait entouré de traîtres, et avait tout récemment fait exécuter Charles de Melun, grand maître de France, qui l'avait abandonné à Montlhéry. Il connaissait d'ailleurs sa supériorité d'esprit sur son rival, et comptait obtenir, par une négociation, tous les résultats d'une victoire. Mais il fallait, pour cela, qu'il allât lui-même. Quelques-uns pensaient qu'il pourrait y avoir péril à se remettre ainsi aux mains du Téméraire; le roi ne le craignait pas. Comment le Grand maître de la Toison d'or, le chef des preux, voudrait-il se rendre coupable d'une trahison publique? D'ailleurs le roi prend ses précautions : il force le duc à accepter son argent pour les frais de la guerre, au moins la moitié de la somme offerte; puis il demande un sauf-conduit, et le sauf-conduit porte en toutes lettres : « Vous pouvez venir, demeurer et séjourner sûrement, et vous en retourner sûrement à votre bon plaisir, et toutes les fois qu'il vous plaira, sans qu'aucun empêchement soit donné à vous, pour quelque cas qui soit ou puisse advenir. »

Là-dessus, le roi se confie et se rend presque seul à Péronne, où Charles le Téméraire le reçoit avec respect (8 octobre); mais autour du duc il voit réunis ses plus violents adversaires: Philippe de Bresse, qu'il avait tenu trois ans prisonnier; le sire de Neufchâtel, qu'il avait dépouillé d'Épinal; le sire de Châteauneuf, pour l'usage duquel il avait de sa main dessiné une de ces cages de fer, dont usaient depuis longtemps l'Italie et l'Espagne. Il commence à se souvenir du pont de Montereau et demande, pour se mettre à l'abri de quelque coup de main, à être logé au château : château de lugubre mémoire! C'était celui où Herbert de Vermandois avait tenu captif le roi de France, Charles le Simple. Ces craintes étaient fondées. Le duc lui-même n'était pas sans quelque tentation de tirer avantage du pas de clerc que le roi avait fait. Cependant on discutait assez paisiblement les conditions du traité, quand le 10, on vint dire au duc que Liége était soulevée; que l'évêque, Louis de Bourbon, avait été tué avec tout son chapitre et l'envoyé bourguignon Humbercourt, et qu'à la tête des rebelles étaient deux envoyés du roi de France.

La nouvelle était singulièrement exagérée; car ni l'évêque, ni Humbercourt n'étaient morts, et il était invraisemblable que cette émeute fût le fait du roi, le roi n'ayant aucun intérêt à faire tuer l'évêque de Liége, ce qui l'aurait brouillé avec la maison de Bourbon; ayant beaucoup d'intérêt à se l'attacher en lui promettant le chapeau de cardinal. Il faut remarquer qu'un soulèvement de cette ville si rudement traitée par le Téméraire, était la chose la plus naturelle; que le mouvement avait commencé le 8 septembre, et que l'entrevue avait lieu le 9 octobre; que les rapports de Louis XI avec les Liégeois dataient du commencement de son règne; qu'enfin, la nouvelle, fût-elle parfaitement exacte, la sûreté de Louis XI était encore garantie par les termes du sauf-conduit.

Mais que fallait-il à Charles le Téméraire? un événement qui confondît sa passion avec son intérêt, qui légitimât, à ses propres yeux, l'acte déloyal qu'il allait commettre. La nouvelle de Liége suffit à tout cela. Le duc entra dans une furieuse colère, proféra d'effroyables menaces, et fit fermer les portes du château. Louis était captif. Un si grand seigneur pris, dit Comines, ne se délivre pas. Ajoutons que, dans ce temps-là, il ne se gardait pas non plus; il fallait donc le tuer. Mais alors son frère Charles montait sur le trône à sa place, et ce frère c'était en ce moment l'ami, l'allié, l'hôte du duc de Bretagne.

Était-ce la peine de se rendre coupable d'un tel attentat, pour placer la couronne sur la tête d'un prince dévoué à l'influence bretonne? Mieux valait arracher au roi d'importantes concessions, l'humilier, et, par cette humiliation, le ruiner dans l'opinion publique. Le calcul était aussi mauvais que l'action était déloyale.

« Cette nuict qui fut la tierce, ledit duc ne se dépouilla oncques. Seulement se coucha par deux ou trois fois sur son lict, et puis se pourmenoit; car telle estoit sa façon quand il estoit troublé.... Sur le matin se trouva en plus grande colère que jamais, en usant de menaces, et prest à exécuter grande chose : toutefois il se réduisit en sorte que, si le roy juroit la paix et vouloit aller avec luy à Liége, pour luy aider à se venger, et Mgr de Liége, qui estoit son prochain parent, il se contenteroit; et soudainement partit pour aller en la chambre du roy, et luy porter ces paroles. Le roy eut quelque ami qui l'en advertit, l'assurant de n'avoir nul mal s'il accordoit ces deux poincts; mais s'il faisoit le contraire, il se mettroit en si grand péril, que nul plus grand luy pourroit advenir.

« Comme le duc arriva en sa présence, la voix luy trembloit, tant il estoit esmu et prest de se courroucer. Il fit humble contenance de corps; mais son geste et parole estoient aspres, demandant au roi s'il ne vouloit pas tenir le traicté de paix, qui avoit esté escript et accordé, et si ainsi le vouloit jurer; et le roy lui répondit qu'ouy. A la vérité il n'y avoit rien esté renouvelé de ce qui avoit esté fait devant Paris, touchant le duc de Bourgogne, ou peu du moins, et touchant le duc de Normandie luy estoit beaucoup amendé; car il estoit dit renonceroit à la duché de Normandie, et auroit Champagne et Brie, et autres places voisines, pour son partage. Après luy demanda ledit duc s'il ne vouloit point venir avec luy à Liége, pour ayder à revancher la trahison que les Liégeois luy avoient faicte, à cause de luy et de sa venue; et aussi luy dict la prochaineté du lignage qui estoit entre le roy et l'évesque de Liége; car il estoit de la maison de Bourbon. A cette parole le roy respondit: qu'après que la paix seroit jurée (ce qu'il désiroit fort), il estoit content d'aller avec luy à Liége, et d'y mener des gens en si petit ou si grand nombre que bon luy sembleroit. Ces paroles éjouirent fort le duc; et incontinent fut apporté ledit traicté de paix, et fut tirée des coffres du roy la vraye croix, que sainct Charlemagne portoit, qui s'appelle la croix de victoire; et jurèrent la paix, et tantost furent sonnées les

cloches par la ville : et tout le monde fut fort réjoui. » (Comines, II, IX.)

Céder la Champagne à son frère, c'était la donner à Charles le Téméraire qui y trouvait cette communication, si désirable pour lui, entre ses États de Flandre et ses États de Bourgogne; marcher contre Liége, qui portait son drapeau, c'était une lâcheté; mais les princes de ce siècle mettaient le succès devant, l'honneur derrière. Louis XI suivit donc le Téméraire au siége de la ville, et s'y battit bravement. Un jour, dans un moment d'alarme, ce fut lui qui donna les ordres, il voulait monter à l'assaut, et quand les Liégeois l'apercevant lui criaient : Vive France? il répondait bien haut : Vive Bourgogne! La ville prise (30 octobre), et la honte bue jusqu'à la lie, il vint trouver le duc et lui dit d'un air de bonhomie : « que s'il avoit encore affaire de luy, il ne l'épargnast point; mais que s'il n'y avoit plus riens à faire, il désiroit aller à Paris faire oublier leur appointement en la cour de parlement (pourceque c'est la coustume de France d'y publier tous accords, ou autrement ne seroient de nulle valeur....); et davantage prioit audit duc qu'à l'esté prochain ils se pussent entrevoir en Bourgogne et estre un mois ensemble faisant bonne chère.... et ainsi fut accordé ce partement; et prit congé le roy dudit duc, lequel le conduisit environ une demi-lieue, et au département d'ensemble luy fit le roy cette demande : « Si d'aventure mon frère qui est en « Bretagne ne se contentoit du partage que je luy baille pour « l'amour de vous, que voudriez-vous que je fisse? » Le duc luy respondit soudainement sans y penser : « S'il ne le veut pren- « dre, mais que vous fassiez qu'il soit content, je m'en rap- « porte à vous deux. » De cette demande et response sortit depuis grande chose, comme vous oirez ci-après. » (Comines, II, XVI.)

Louis donne à son frère la Guyenne au lieu de la Champagne (1469). — « Le samedi dix-neuvième jour de novembre 1468 furent publiés à son de trompe et en public, par les carrefours de Paris, ledit accord et union faits entre le roy et monseigneur de Bourgogne; et que pour raison du temps passé, personne vivant ne fust si osé ou hardi d'en rien dire à l'opprobre dudit seigneur, soit de bouche, par écrit, signes, peintures, rondeaux, ballades, virelais, libelles diffamatoires, chansons, gestes; ni autrement, en quelque manière que ce pust estre. Et que ceux qui seroient trouvés avoir fait ou esté au contraire, fussent grièvement punis, ainsi que plus à

plein ledit cri le contenoit. Et ce même jour furent prises pour le roy et par vertu de sa commission, en la ville de Paris, toutes pies, geais et chouettes estant en cages ou autrement; et estant privées, pour toutes les porter devers le roy, et estant escrit et enregistré le lieu où avoient esté pris lesdits oiseaux, et aussi tous les beaux mots que iceux oiseaux savoient bien dire, et que on leur avoit appris. » (Jean de Troyes, p. 383.)

Le mot que ces oiseaux bavards savaient le mieux dire et qu'on leur avait appris, c'était Péronne, Péronne, le théâtre de sa défaite dans un de ces combats de finesse et de ruse qu'il aimait à livrer, et où, pris au piége, il n'avait laissé à ses ennemis que la peine de fermer la porte et de lui dicter d'humiliantes conditions s'il voulait sortir. Louis n'avait plus qu'une pensée, effacer ce souvenir en effaçant le malencontreux traité.

Le Téméraire avait dit : « Pourvu que le frère du roi fût content. » Louis XI eut grand soin que son frère fût content : au lieu de la pauvre et triste Champagne, il lui donna la belle et fertile Guyenne; au lieu de Troyes pour résidence, il lui donna Bordeaux, et Charles accepta de grand cœur un pareil échange qui pourtant et du même coup l'éloignait du duc de Bourgogne et le brouillait avec les Anglais, anciens maîtres de cette province, où ils comptaient bien revenir.

Les cages de fer ; le cardinal La Balue et l'évêque de Verdun (1469). — Un des conseillers du roi l'avait trahi dans la négociation de cette affaire, La Balue, homme de rien, qu'il avait fait évêque d'Angers et cardinal, et qui l'avait le plus poussé à l'entrevue de Péronne. Louis découvrit qu'il était en correspondance secrète avec le duc de Bourgogne. Il le fit arrêter avec son complice, l'évêque de Verdun, et les enferma dans deux cages de fer où ils restèrent dix ans (voy. p. 621). Chabannes l'avait mieux servi. Il commandait l'armée que le roi avait menée jusqu'auprès de Péronne. Après le traité conclu avec le Téméraire, Louis lui avait écrit de licencier ses troupes ; Chabannes s'était bien gardé de le faire, et le voisinage de cette armée avait imposé au duc de certaines réserves. Louis pouvait se fier à un si habile homme ; il l'envoya avec cette armée contre le duc de Nemours et le comte d'Armagnac. Le premier obtint son pardon ; le second se sauva hors du royaume. Le roi confisqua ses biens. En même temps le duc de Bretagne jura de renoncer à toute alliance étrangère (traité d'Angers), et le roi donna au comte de Warwick, qu'il réconci-

lia avec Marguerite d'Anjou, les moyens de renverser en Angleterre Édouard IV, le beau-frère de Charles le Téméraire.

Assemblées des notables à Tours (1470). — Le roi, sûr alors d'avoir encore une fois isolé le duc de Bourgogne, osa l'attaquer de front; il convoqua à Tours une assemblée de notables, dans laquelle figurent, sur soixante personnes, trente-deux magistrats, présidents de diverses cours de justice ou de finances du royaume (1470). Il fait exposer à cette assemblée ses griefs contre le duc de Bourgogne, qu'il accuse d'avoir, en pleine paix, attaqué les ports de Normandie; d'avoir porté en public l'ordre anglais de la Jarretière ; d'avoir exigé de ses vassaux, sujets de la couronne, le serment de servir le duc envers et contre tous, sans en excepter monseigneur le roi; d'avoir fait saisir les biens des Français venus à la foire d'Anvers, etc. Sur ce, les notables déclarent que le duc a déchiré le traité de Péronne; et le roi, en conséquence, fait aussitôt saisir les places qui étaient à sa portée, Saint-Quentin, Roye, Montdidier, Amiens. Il avait mis sur pied 100 000 hommes, et le duc était au dépourvu.

Nouvelle coalition contre le roi (1471). — Mais les ducs de Bretagne et de Guyenne et le connétable de Saint-Pol, le chef même de l'armée, effrayés des rapides progrès du roi, le trahissaient déjà. Un dauphin était né l'année précédente, et Guyenne n'étant plus héritier de la couronne, avait intérêt à remuer la ligue des princes. Louis, en voyant ses succès se ralentir, comprit que de nouveaux complots se formaient autour de lui; il crut prudent de s'arrêter et convint de la trêve d'Amiens avec le duc de Bourgogne. Elle était nécessaire, car Édouard IV, l'allié du Bourguignon, remontait à ce moment même sur le trône d'Angleterre (1471).

Mort du frère du roi (1473). — Ainsi Louis XI avait à briser encore une fois les mille liens dont l'aristocratie cherchait à enlacer la royauté. La cour de son frère, non plus celle d'un jeune fou sans argent ni soldats, mais celle du maître d'un riche et puissant apanage, était le centre de toutes ces intrigues. Par lui une nouvelle et grande maison féodale se reformait. Le duc de Bourgogne lui offrait sa fille unique en mariage, c'est-à-dire l'espérance de réunir un jour à ses possessions d'Aquitaine, des États plus étendus, plus peuplés, plus riches que ceux du roi lui-même. Il est vrai que Charles l'offrait en même temps au fils de l'empereur, à condition d'être nommé roi des Romains. Laquelle de ces deux promesses se-

rait tenue? Nul ne le savait, pas même le duc. Mais le roi s'effrayait de l'idée seule d'une telle union. Son frère était donc le plus grand obstacle qu'il trouvât sur son chemin. Louis essaya une dernière fois de rattacher ce prince aux intérêts de sa maison : il lui proposa de lui donner quatre provinces de plus, d'étendre son apanage jusqu'à la Loire, de lui faire épouser sa propre fille. Charles de Guyenne ne répondait pas ; il faisait des préparatifs de guerre ; il convoquait le ban et l'arrière-ban de son duché ; il nommait un ennemi du roi, le comte d'Armagnac, général de ses troupes.

Le roi voyait croître le danger, et ne savait comment le détourner. Il s'adressait aux Écossais pour leur demander des secours; il priait le pape d'être juge entre son frère et lui, se déclarait chanoine de Notre-Dame de Cléry, ordonnait des prières pour la paix, et « voulait que désormais, par toute la France, à midi sonnant, on se mît à genoux et l'on dit trois *Ave.* » C'est l'origine de l'*angelus*. S'il faut en croire un écrivain d'une époque postérieure, lui-même faisait à Notre-Dame de Cléry, quelque temps après, la prière suivante : « Ah ! ma bonne dame, ma petite maîtresse, ma grande amie, en qui j'ai eu toujours mon reconfort, je te prie de supplier Dieu pour moi et être mon advocate envers luy ; qu'il me pardonne la mort de mon frère que j'ai fait empoisonner par ce méchant abbé de Saint-Jean. Je m'en confesse à toi comme à ma bonne patronne et maîtresse; mais aussi qu'eussé-je su faire? Il ne faisoit que troubler mon royaume. Fais-moi donc pardonner, ma bonne dame, et je sais bien ce que je te donnerai[1]. »

Son frère était mort, en effet; le seul événement qui pût tirer Louis XI de l'imminent péril où il se trouvait était arrivé. Voici ce que rapportent à ce sujet les mémoires contemporains : L'abbé de Saint-Jean d'Angely, aumônier du duc de Guyenne, avait cueilli et pelé lui-même une pêche qu'il avait présentée à la dame de Montsoreau. Celle-ci l'avait partagée avec Charles de Guyenne. Deux mois après, la dame de Montsoreau était morte ; huit mois après, le duc était mort. L'abbé de Saint-Jean d'Angely, accusé du double empoisonnement, avait été conduit en Bretagne, mis en jugement, emprisonné ; mais un matin, après un terrible orage, on le trouva mort dans sa prison ; on prétendit que le diable l'avait étranglé. Les

1. Voilà du moins ce que rapporte Brantôme (*Digression sur Louis XI*, t. II, p. 24). Mais qui a jamais entendu une telle prière? — Le fou même du roi, assure Brantôme.

pièces du procès furent apportées à Louis XI, supprimées par lui, et les juges qui lui avaient montré cette complaisance furent comblés des faveurs royales.

Y avait-il eu empoisonnement? Cet empoisonnement, s'il a eu lieu, était-il le fait de Louis XI? Ce sont là des questions que l'histoire ne peut pas résoudre. Mais, si la culpabilité du roi sur ce point reste douteuse, la joie atroce que lui inspirèrent la maladie, puis la mort de son frère, ne l'est pas; elle perce à travers la brièveté de la lettre qu'il écrivait au comte de Dammartin pendant que le duc de Guyenne se mourait: « Monsieur le grand maître, depuis les dernières lettres que je vous ai écrites, j'ai eu nouvelles que M. de Guyenne se meurt, et qu'il n'y a point de remède en son fait; et le m'a fait savoir un des plus privés qu'il y ait avec lui, par un homme exprès; et ne croit pas, ainsy qu'il dit, qu'il soit vif à quinze jours d'icy, au plus qu'on le puisse mener.... Afin que vous soyez sûr de celuy qui me fait savoir ces nouvelles, c'est le moine qui dit ses heures avec M. de Guyenne; dont je me suis fort ébahy, et m'en suis signé depuis la tête jusques aux pieds. »

Guerre avec le duc de Bourgogne (1472). — Cet événement détruisait tous les projets du duc de Bourgogne. Dans son ressentiment, celui-ci répandit partout un manifeste dans lequel il accusait le roi de lèse-majesté, de trahison, de parricide. Il avait tenté, disait-il, deux ans auparavant, de le faire périr lui-même par glaive ou par venin; et maintenant il avait fait périr piteusement son frère par poisons, maléfices, sortiléges et invocations diaboliques. Pour le venger, ce frère du roi, le duc de Bourgogne passa la Somme et entra dans le royaume, jurant de tout mettre à feu et à sang, encore que la trêve qu'il avait conclue avec Louis XI ne fût pas encore expirée.

La guerre se fit telle que le duc l'annonçait. S'étant présenté devant la petite ville de Nesle, il y entra en déclarant rompue une capitulation commencée, et ordonna d'y égorger tout le monde. Hommes, femmes et enfants s'étaient réfugiés dans la grande église; ils y furent massacrés. Le duc y entra à cheval, se signa et dit: « Saint Georges, enfants, vous avez fait là une belle boucherie. » Il y avait un demi-pied de sang.

Résistance de Beauvais; Jeanne Hachette. — Une telle exécution était un avertissement donné aux autres villes de se bien défendre. Aussi, lorsque le 27 juin 1472, l'armée

bourguignonne arriva devant Beauvais, les bourgeois soutinrent vaillamment un assaut qui dura onze heures. Les femmes elles-mêmes prirent part à la défense. Une d'elles, qui s'appelait Jeanne, comme l'héroïne de Domremy, arracha un étendard bourguignon qu'un soldat avait déjà planté sur le rempart, et le roi, en reconnaissance, institua, après la délivrance de la ville, une procession annuelle dans laquelle les femmes avaient le pas sur les hommes. Charles, qui s'attendait à emporter la place d'un coup de main, ne s'était point préparé pour un siége. Il voulut brusquer l'affaire et, le 9 juillet il fit livrer un nouvel assaut qui lui coûta 1500 hommes. Le 22, il leva le camp et tourna vers la Normandie, brûlant toutes les petites places où il pouvait entrer, Eu, Saint-Valery-en-Caux, Longueville, Neufchâtel, suivi de près par les Français qui lui coupaient les vivres. Il échoua devant Dieppe, se rejeta sur Rouen, où il avait donné rendez-vous, disait-il, au duc de Bretagne, et s'arrêta quatre jours sous ses murs; puis, accusant le duc François II de manquer à sa promesse, il reprit la route de ses États.

Nouveau Traité avec le duc de Bretagne (1472). — Si le duc François II avait manqué au rendez-vous, c'est que Louis XI avait fait rude guerre; il lui avait enlevé la Guerche, Machecoul, Ancenis, Chantocé; puis, après l'avoir effrayé par ses succès, il lui avait offert une paix avantageuse. Le duc la signa le 18 octobre, et le 23, Charles le Téméraire, tout à l'heure si intraitable, acceptait lui-même la trêve de Senlis.

Comines passe au service de Louis XI. — Ce traité de Péronne, par lequel on avait cru mettre le roi de France si bas, était déchiré; la honte de Liége était compensée, aux yeux de Louis XI, par la honte de Beauvais. Et si le roi était sorti avec tant de bonheur et d'adresse d'un si mauvais pas, que ne ferait-il pas à l'avenir avec plus de ressources et moins d'embarras? Tous les gens avisés firent cette réflexion et crurent que, s'il fallait choisir un maître, le meilleur à prendre était certainement Louis XI. Le conseiller du duc de Bourgogne, Philippe de Comines, le conseiller du duc de Bretagne, Odet d'Aydie, sire de Lescun, les deux hommes les plus capables de comprendre, de pratiquer, d'aimer la politique de la ruse et du succès, passèrent l'un et l'autre, à cette époque, au service du roi de France.



CHAPITRE XXXV.

LE RÈGNE DE LOUIS XI DE 1472 A 1483.

Le duc de Bourgogne et les États bourguignons. — Philippe de Comines, le sire de Lescun, ces sages du quinzième siècle, avaient raison, puisqu'ils placent le succès au-dessus de la morale; car le succès est assuré désormais au roi de France. Son plus redoutable adversaire ne va plus travailler qu'à se perdre lui-même.

Charles se perdit en poursuivant la réalisation d'un projet au-dessus de ses forces. Ses États se composaient des duché et comté de Bourgogne, dans le bassin de la Saône ; des Pays-Bas aux bouches de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin; c'est-à-dire d'une partie française et d'une partie allemande, d'une partie féodale et d'une partie communale; entre elles, point de communication : il aurait fallu, pour les réunir, avoir la Champagne ou la Lorraine, ou l'Alsace. Il a déjà cherché à avoir la première, en la faisant donner au duc de Guyenne; il cherchera successivement à avoir les deux autres. Dans la partie flamande, il y avait autant de peuples hostiles entre eux que de provinces : l'histoire atteste la longue inimitié de la Hollande et de la Belgique.

Cet État qui n'a ni frontières, ni centre, ni un souverain national, ni une langue homogène, à une époque où les nationalités se dessinent, où dans toute l'Europe occidentale, l'unité politique s'établit, ne peut être qu'une domination fragile et n'avoir, comme tout fait anomal, qu'une durée éphémère.

Il y avait cependant, pour les États de Charles le Téméraire, une chose qui pouvait se trouver, c'étaient des frontières, des barrières physiques, s'il parvenait à reprendre celles de l'ancienne Lotharingie, entre les Cévennes et les Alpes, entre le Rhin et l'Escaut. Atteindre ces limites, telle est l'entreprise que le duc va poursuivre. On entrevoit aisément les difficultés d'une

pareille tâche; pour la réaliser, il aurait fallu faire tête à la fois à la France, à l'Allemagne, à la Suisse, à la Lorraine, à la Provence; puis, les frontières une fois conquises, il aurait fallu fondre ensemble toutes ces races, faire vivre entre eux, comme membres d'une même patrie et d'une même famille, les gens de Marseille et ceux de Nimègue, chercher et trouver le point central de cette longue bande de territoire, qui véritablement n'a pas de centre; réduire les indomptables communes de Flandre, les vaillants soldats du Dauphiné, les montagnards de la Suisse; mettre l'uniformité là où il y avait les diversités les plus profondes; entreprise irréalisable et dont nous trouverons le triste dénoûment sur les murs de Nancy, en 1477, mais néanmoins grande et sérieuse entreprise, dont tous les détails sont dignes d'attention.

De 1468 à 1473, on entrevoit les premiers essais d'une centralisation impossible dans les États si étrangement composés : en 1468, institution d'un payeur général pour toutes les possessions bourguignonnes : en 1473, fondation d'une cour suprême de justice, à Malines; la même année, grande ordonnance militaire pour mettre de l'unité dans l'armée.

Acquisitions dans la Gueldre, la Lorraine et l'Alsace (1469-1473). — Mais Charles le Téméraire s'occupe bien plus de conquêtes que d'institutions. Le vieux duc de Gueldre, Arnoul, venait d'être emprisonné par son fils Adolphe. Charles s'établit juge entre le père et le fils, et décide pour le vieux duc, qui lui vend son duché (1469).

Après le duché de Gueldre, le duché de Lorraine. Le duc venait de mourir; le Téméraire se saisit de René de Vaudemont, son héritier, et se fait céder par lui quatre places fortes sur les frontières, avec le libre passage à travers le pays. La même année (1473) l'électeur de Cologne, Robert de Bavière, le nomme avoué et défenseur de l'électorat. Précédemment, un de ces princes autrichiens toujours nécessiteux et endettés, l'archiduc Sigismond, lui avait engagé pour une assez faible somme, le landgraviat de la Haute-Alsace, et le comté de Ferrette. C'était une partie des pays qui forment le passage entre la Franche-Comté et le Luxembourg; de là son agent Hagenbach menaça pour lui Berne, Bâle, Mulhouse, Strasbourg, les villes du Rhin et de la Suisse (1469).

Charles veut se faire couronner roi (1473). — A ces acquisitions le duc songea à joindre un titre. Il voulait faire reconnaître publiquement l'indépendance très-réelle dont il

jouissait et changer sa couronne ducale en couronne de roi. Il s'adressa à l'ancien dispensateur des royaumes, à l'empereur d'Allemagne. C'était alors Frédéric III, un prince bien plus occupé des intérêts de sa maison que de ceux de l'Empire. Charles le Téméraire lui offrit, pour son fils Maximilien, la main de sa fille Marie, déjà offerte à bien des princes, et, avec elle le plus riche héritage de la chrétienté; en échange, Frédéric transformerait en royaume les possessions bourguignonnes.

L'affaire fut convenue; une entrevue fut fixée à Trèves pour en régler les derniers détails. Mais d'abord, à cette entrevue, le duc de Bourgogne se fait attendre ; puis il se montre dans un appareil somptueux qui fait d'autant plus tristement ressortir le mesquin cortége de l'empereur; enfin ni l'un ni l'autre des deux souverains ne veut exécuter le premier sa promesse. D'une part, Charles n'a pas réellement l'intention de se donner un gendre qui pourrait le gêner par ses exigences; de l'autre, Frédéric craint de soulever les ressentiments de l'Empire en augmentant la puissance si menaçante déjà du duc de Bourgogne. De sinistres avis arrivent à l'empereur de la part du roi Louis XI, et Frédéric III quitte Trèves, faisant dire à Charles que l'affaire dont il s'agit entre eux se traitera une autre fois avec plus d'opportunité.

Ligue contre le duc de Bourgogne; siége de Neuss (1474-1475). — En même temps le duc est informé qu'une ligue se forme entre l'archiduc Sigismond, les villes du Rhin menacées, les Suisses et le roi de France. L'archiduc Sigismond lui apporte tout à coup les 100 000 florins convenus pour le rachat de l'Alsace, que le Téméraire est obligé de lui remettre. Son agent, l'homme dont il a approuvé l'administration tyrannique, Hagenbach est saisi et décapité par les habitants de Brisach (1474). Avec cette nouvelle, le duc reçoit le solennel défi des Suisses, qui entrent en Franche-Comté, qui ont déjà gagné sur les Bourguignons la sanglante bataille de Héricourt.

Et ces événements arrivaient au moment où Charles était lui-même engagé dans une autre guerre, pour soutenir contre le pape, contre l'empereur, contre ses sujets, cet archevêque de Cologne, Robert de Bavière, qui l'avait nommé protecteur de son électorat. Il assiégeait la petite ville de Neuss, près de Cologne. Mais, situé sur un rocher et bien défendu, Neuss résista onze mois. L'arrivée d'une immense armée germanique força le duc à lever le siége.

Ainsi le Téméraire reculait; le terrible se voyait insulté,

bafoué. Les Suisses l'avaient défié, le duc de Lorraine le défiait, le roi de France lui enlevait ses villes de Picardie et s'avançait dans l'Artois ; et celui sur lequel il avait compté pour occuper le roi de France signait avec la France un traité d'amitié.

Expédition d'Édouard IV en France (1475). — En partant pour l'Allemagne. Charles avait pressé Édouard de descendre en France. La guerre convenait au roi d'Angleterre pour rallier autour de lui tous les partis dont les rivalités troublaient son royaume ; et, avec le concours du duc de Bourgogne et du connétable de Saint-Pol, il comptait sur une courte et glorieuse campagne. Il descendit à Calais à la tête d'une magnifique armée. Il croyait y trouver le duc avec toutes ses forces : Charles vint le rejoindre à peu près seul pour lui dire qu'il attaquerait d'un autre côté, par la Lorraine, mais que le connétable lui ouvrirait ses forteresses, les portes de la France ; et là-dessus il partit. Le roi anglais, sur cette assurance, pousse en avant jusqu'à la Somme, et s'approche de Saint-Quentin. Le connétable fait tirer le canon sur lui. Édouard était déjà bien irrité contre ceux qui l'avaient appelé et qui le recevaient ainsi ; l'adresse du roi fit le reste. D'abord Louis acheta le héraut qui avait apporté le défi, 300 écus et 30 aunes de velours, avec de belles promesses, si la paix se faisait, puis quelques-uns des seigneurs anglais, enfin le roi lui-même.

Celui-ci se fit payer cher : 75 000 écus pour les frais de la guerre ; 50 000 écus de pension annuelle ; le mariage de sa fille avec le dauphin (29 août 1475). L'armée même, il la traita à table ouverte dans Amiens. « Il avoit ordonné, à l'entrée de la porte de la ville, deux grandes tables, à chascun costé une, chargées de toutes bonnes viandes qui font envie de manger, et les vins les meilleurs dont on se pouvoit adviser, et des gens pour les servir. D'eau n'estoit nouvelles. A chacune de ces tables avoit fait seoir cinq ou six hommes de bonne maison, fort gros et gras, pour mieux plaire à ceux qui avoient envie de boire..., et dès que les Anglois s'approchoient de la porte, ils voyoient cette assiète. Et y avoient des gens qui les prenoient à la bride, et disoient qu'ils leur courussent une lance ; et les amenoient près de la table ; et estoient traités pour ce passage selon l'assiète, en très-bonne sorte, et le prenoient bien en gré. Comme ils estoient en la ville, quelque part qu'ils descendissent, ils ne payoient riens, et estoient fournis de qui leur estoit nécessaire, où ils alloient boire et manger, et de-

mandoient ce qu'il leur plaisoit, et ne payoient riens; et dura cecy trois ou quatre jours. »

Tout cela n'était pas très-héroïque, mais c'était fort utile; Louis s'en contentait, et laissa le peuple donner à cette paix son vrai nom : la *trêve marchande.*

Le Téméraire conquiert la Lorraine (1475) et envahit la Suisse (1476). — Édouard, ayant signé la paix, il fallut bien que le Téméraire s'apaisât; il conclut avec Louis XI la trêve de Soleure (13 septembre), pour être libre de terminer ses affaires de Lorraine et de Suisse, comptant bien reprendre un jour ou l'autre celle de France. Louis, prudemment, s'écarta de la route du sanglier. Quoiqu'il eût poussé le duc René à la guerre, il laissa succomber la Lorraine. Le 30 novembre, le Téméraire entrait à Nancy. Moins de deux mois après, il passait le Jura pour aller dompter les Suisses, qui venaient de courir toute la Franche-Comté, brûlant et pillant. Ces paysans affranchis se croyaient très-fermement les premiers soldats du monde, et l'étaient. Charles le Téméraire n'avait que du mépris pour « ces vachers des Alpes. » Il les attaqua en plein hiver, avec une armée de 18000 hommes, qui venait de faire deux campagnes fatigantes. Le 18 février 1476, il assaillit la petite ville de Grandson; la place tenait encore le 28. Pour déterminer ses défenseurs à se rendre, il leur promit la vie sauve, et, quand il les eut, il les fit pendre ou noyer.

Batailles de Grandson et de Morat (1476).— Toute la Suisse s'émut à la nouvelle de cette perfidie. L'armée confédérée de Schwitz, Berne, Soleure et Fribourg vint chercher près de Grandson même les troupes bourguignonnes entassées dans une plaine étroite, où l'artillerie, la cavalerie n'étaient point libres de leurs mouvements. Les fantassins suisses, armés de leurs lances de 18 pieds, avaient beau jeu contre des adversaires ainsi embarrassés. Dans le but de faire perdre à l'ennemi l'avantage du terrain, Charles ordonna un mouvement en arrière, qui jeta la crainte parmi les siens. L'arrivée inattendue des contingents d'Uri, d'Unterwald et de Lucerne changea cette crainte en panique; tous les efforts du duc ne suffirent pas à arrêter une effroyable déroute. La perte fut cependant peu considérable : au dire de Comines, sept hommes d'armes seulement auraient péri. Mais le prestige avait disparu : Charles de Bourgogne n'était plus Charles l'invincible; il avait été battu; il avait fui. Son épée, sa tente, ses diamants, son sceau ducal,

son collier de la Toison d'or, les ornements de sa chapelle, étaient restés entre les mains des Suisses, et les rustres s'en étaient fait autant de jouets.

Le duc, retiré à Lausanne, n'eut plus qu'une pensée, la vengeance. Il appela des soldats de tous côtés pour se former une armée nouvelle, 4000 Italiens, 3000 Anglais, des Savoyards, des Francs-Comtois, des Bourguignons, des Flamands, en tout 36 000 hommes. Il partit de Lausanne, le 27 mai, en disant: « Je déjeunerai à Morat, je dînerai à Fribourg, je souperai à Berne. » Le 22 juin, il était encore devant Morat qui avait repoussé dix assauts en dix jours. Pendant ce temps les cantons préparaient leurs forces et les secours étrangers arrivaient. Le roi de France n'envoyait pas de soldats, quoiqu'il en promît, il envoyait au moins de l'argent; des troupes arrivaient de l'Alsace, de l'Allemagne malgré l'empereur; et le jeune duc de Lorraine, René de Vaudemont, dépouillé par le duc de Bourgogne, venait donner aux Suisses la seule chose qui leur manquait: un peu de cavalerie et quelques armures de fer.

L'armée suisse partit de Berne le 21 juin 1476. Charles le Téméraire, bien qu'averti, ne prit aucune précaution. Son artillerie, sa cavalerie étaient placées de manière à ne pouvoir agir. Les Suisses touchaient déjà ses retranchements, qu'il se refusait encore à croire qu'on osât l'attaquer. Ils l'attaquèrent cependant avec leur impétuosité habituelle, s'emparèrent de ses batteries, serrèrent les Bourguignons entre leur corps d'armée, leur arrière-garde, la garnison de Morat et le lac, et firent une effroyable boucherie de huit ou dix mille hommes, sans compter ceux qui se noyèrent.

Bataille de Nancy (1477). Mort du duc de Bourgogne. — Le grand-duc de Bourgogne, vaincu et fugitif, convoqua les États de Franche-Comté, de Bourgogne et de Flandre; ce fut pour recevoir partout des refus humiliants, pour entendre des paroles amères et insultantes. Cependant tous ses ennemis profitaient de son désastre, et il allait avoir à tenir tête à la fois aux Suisses, à Louis XI, à René de Vaudemont. Cette dernière attaque, venue du plus faible de ses adversaires, lui fut la plus sensible. La Lorraine, d'ailleurs, c'était le lien de toutes ses provinces, le centre naturel de l'empire bourguignon; il avait, disait-on, désigné Nancy comme la capitale de son futur royaume. Il se hâta d'accourir pour sauver la place, et arriva sous ses murs le 22 octobre. Il était trop tard: la ville était prise depuis trois jours. Mais elle n'a-

vait ni garnison ni vivres, et, en la tenant étroitement bloquée, Charles espérait y rentrer bientôt.



Porte du palais ducal de Nancy [1].

Ses ennemis déployèrent autant d'activité qu'il montrait lui-

1. C'est la *grande porte-ie* des palais des ducs de Lorraine. René, en recon-

même d'obstination. Louis XI, René soldaient des mercenaires allemands et suisses, et le duc de Lorraine arriva avec 20 000 hommes en vue de Nancy, le 4 janvier 1477. Le Téméraire n'avait pas 4000 soldats. Néanmoins, nulle remontrance ne put le déterminer à lâcher prise. « S'il le faut, disait-il, je combattrai seul. » Le dimanche 5 janvier il se porta au-devant de l'ennemi, par une grosse neige, et s'attendant à périr plutôt qu'à vaincre. En quelques moments la petite armée bourguignonne fut dispersée, prise ou égorgée. Le duc lui-même fut tué par un ennemi inconnu. Le lendemain, un de ses pages reconnut son cadavre mutilé.

Le 7 janvier, Louis XI tenait déjà l'importante nouvelle : « Dès que le roy eut reçu ces lettres dont j'ay parlé, il envoya à la ville de Tours querir tous les capitaines et plusieurs grands personnages, et leur montra les lettres. Tous en firent signe de grande joye ; et sembloit à ceux qui regardoient les choses de bien près qu'il y en avoit assez qui s'efforçoient, et nonobstant leurs gestes, ils eussent mieux aimé que le fait dudit duc fust allé autrement. La cause en pourroit estre parce que paravant le roy estoit fort craintif, et ils se doutoient que, s'il se trouvoit tant délivré d'ennemis, qu'il ne voulsist muer plusieurs choses, et par espécial estat et offices; car il y en avoit beaucoup en la compagnie, lesquels, en la question du Bien public et autres du duc de Guyenne, son frère, s'estoient trouvés contre luy. Après avoir un peu parlé aux dessusdits, il ouït la messe: et puis il fit mettre la table en sa chambre, et les fis tous disner avec luy; et y estoit son chancelier, et aucunes gens de conseil, et en disnant parla toujours de ces matières. Et sçais bien que moy et austres prismes gardes comme disneroient et de quel appétit ceux qui estoient en cette table ; mais à la vérité (je ne scay si c'étoit de joie ou de tristesse) un seul par semblant ne mangea la moitié de son saoul. » (Comines, V, x.)

Abaissement des grands. — Dès que Louis avait vu le Téméraire se heurter contre les Allemagnes, comme on disait alors, il avait compris qu'il n'avait qu'à le laisser faire, et que le duc s'y briserait ou embarrasserait de telle sorte qu'il n'aurait plus rien à en craindre. Il lui avait donc été loisible, pen-

naissance du secours que les Suisses lui avaient prêté, eut toujours dans son palais un ours, image vivante des armes et du nom de Berne. Ses successeurs suivirent cet usage. La niche de l'ours était placée près de la petite porte.

dant ce répit, de régler ses comptes avec ceux qui s'étaient tant de fois tournés contre lui.

Ruine de la maison d'Alençon (1474). — En 1458, le duc d'Alençon, accusé d'avoir traité avec les Anglais, avait été condamné à mort. Charles VII commua sa peine en une détention perpétuelle. A son avénement, Louis XI, pressé de défaire ce qu'avait fait son père, lui ouvrit les portes de sa prison. Alençon profita de la liberté qui lui était rendue pour assassiner ceux qui avaient déposé contre lui; il fabriqua de la fausse monnaie, entra dans la ligue du Bien public et dans tous les complots formés contre le roi; il offrit même au duc de Bourgogne de lui vendre son duché d'Alençon et le comté du Perche. En 1473, Louis XI le fit arrêter et le livra au parlement, en prenant la précaution de distribuer d'avance ses biens à ses juges. L'arrêt fut prononcé l'année suivante : le duc, âgé de 66 ans, fut condamné à la peine capitale pour la seconde fois. Il eut grâce de la vie, mais il fut retenu en prison jusqu'à sa mort, survenue deux ans après.

Il laissait un fils, René, auquel le roi payait fort irrégulièrement une modique pension. René s'en contentait, d'abord parce qu'il avait grand'peur du roi; ensuite parce qu'il était content de tout, pourvu qu'on lui laissât ses plaisirs et ses chasses. Mais ceux à qui avaient été distribués les biens de son père, craignaient toujours de sa part quelque dangereuse réclamation. Ils imaginèrent de lui écrire des lettres anonymes; première lettre : le roi va le faire moine. René est fort effrayé, ne se sentant aucune vocation; seconde lettre : le roi va l'emprisonner et le faire juger, c'est-à-dire condamner; troisième lettre : le roi a chargé ses agents de le tuer.... Le comte, aux abois, ne trouve qu'une ressource, c'est de demander asile au duc de Bretagne, au roi d'Angleterre. Aussitôt avis est donné à Louis XI que le comte du Perche se prépare à fuir chez les ennemis du royaume. Passer en Angleterre ou en Bretagne, c'était, aux yeux de Louis XI, un crime irrémissible. Il fait arrêter le coupable et l'enferme dans une cage de fer d'un pied et demi de long. On lui donnait à manger avec une fourche à travers les barreaux (1481). On le tient là douze semaines. Mais on manquait de preuve écrite. Un des hommes placés près de lui, et qui lui avait inspiré confiance, l'éveille brusquement une nuit et lui dit : « Par le corps Dieu, vous êtes un homme mort, si vous n'y prenez garde ! » Et il lui conte que son frère a entendu dire à bonne source qu'on allait le faire mourir, et

profiter pour cela de l'absence du roi. Le prisonnier, éperdu, supplie l'homme de lui fournir les moyens de fuir. Il le promet; mais avant tout il faut écrire au duc de Bretagne, lui demander asile. Et il donne au captif ce qu'il faut pour ce message. Le comte écrit, et ses ennemis tiennent la pièce qui leur manquait. L'accusé fut condamné à demander pardon au roi et à tenir prison perpétuelle [1].

Ruine de la maison d'Armagnac (1473).—Il y avait des griefs bien autrement sérieux à alléguer contre le comte d'Armagnac, contre cet horrible Jean V, qui avait épousé sa propre sœur Isabelle, forcé son chapelain à bénir ce mariage incestueux, menaçant de le jeter à la rivière s'il faisait quelque difficulté, et qui tirait sa dague contre quiconque lui adressait une remontrance. Traduit au parlement pour inceste, pour meurtre, pour faux, il avait été condamné, sous Charles VII, mais s'était enfui; et un des premiers actes de Louis XI, à son avénement, avait été de lui restituer ses domaines, avec complète absolution pour tous ses crimes. Cet homme effroyable eut la reconnaissance qu'il fallait attendre de lui : il fut constamment parmi les ennemis du roi, allié du duc de Bourgogne, du duc de Guyenne, du roi d'Angleterre. Louis XI profita, pour le punir, du premier moment de tranquillité qu'il put trouver, en 1473, et il chargea de cette punition un homme sur lequel il pouvait compter, le cardinal d'Alby. Le terrible prélat vint avec une armée assiéger Lectoure. Lectoure se défendait; on fit au comte des propositions d'accommodement, et, pendant qu'on négociait, au moment où la capitulation allait être signée, le cardinal s'empara d'une porte de la ville, de la ville elle-même. Jean d'Armagnac fut poignardé sous les yeux de sa femme. Les soldats se répandirent dans les maisons, pillèrent tout, égorgèrent tout, puis mirent le feu aux maisons. De la population de Lectoure il survécut trois hommes et quatre femmes. La femme du comte était grosse; on l'empoisonna.

Ruine de la maison de Nemours (1477).— Il y avait dans cette maison d'Armagnac une branche cadette, celle de Nemours. En 1477, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de La Marche, arrêté, emprisonné, mis en jugement, se voyant condamné, écrivait à Louis XI la lettre suivante : « Mon très-redouté et souverain seigneur, tant et si humblement que je puis, je me recommande à votre grâce et mi-

1. Michelet, t. VI, p. 479 et suiv., d'après le *Procès Ms.* aux Archives.

séricorde. J'ai tant méfait envers vous et envers Dieu, que je vqis bien que je suis perdu si votre grâce et miséricorde ne s'étend sur moi, laquelle, tant et si humblement et en grande amertume et contrition de cœur, je vous requiers et supplie me libéralement donner, en l'honneur de la benoîte passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des mérites de la benoîte Vierge Marie, et des grandes grâces qu'elles vous a faites. Si ce seul prix a racheté tout le monde, je vous le présente pour la délivrance de moi, pauvre pécheur, et pour mon entière absolution et grâce. Sire, par les grandes grâces qui vous sont faites, faites-moi grâce et à mes pauvres enfants. Ne souffrez pas que, pour mes péchés, je meure en honte et en confusion, et qu'ils vivent en déshonneur, allant querir leur pain. Si vous avez eu amour pour ma femme, votre cousine, qu'il vous plaise avoir pitié de son pauvre malheureux mari et de ses orphelins. Sire, ne souffrez pas qu'autres que votre miséricorde, clémence et pitié soient juges de ma cause ni qu'autres que vous en aient connaissance. Sire, en l'honneur de la benoîte passion de mon Rédempteur, tant et si humblement que je puis, je vous requiers pardon, grâce et miséricorde. Je vous servirai bien et si loyalement que vous reconnaîtrez que je suis vrai repentant, et qu'à force de bien faire, je veux amender mes défauts. Pour Dieu, Sire, ayez pitié de moi et de mes pauvres enfants. Étendez sur eux votre miséricorde, et à toujours ne cesseront de vous servir et de prier Dieu pour vous, auquel je supplie que, par sa grâce, il vous donne très-bonne vie et longue, avec accomplissement de tous vos bons désirs. — Écrit en la cage de la Bastille, le dernier de janvier 1477. — Votre rès-humble et très-obéissant serviteur et sujet, le pauvre Jacques. »

Cette lettre est fort touchante, et on plaint l'homme dont le cœur est resté fermé à de si déchirantes supplications; seulement il faut dire aussi que le repentir et la prière ne détruisent pas la culpabilité du condamné.

Les Nemours n'étaient rien que par Louis XI. C'était lui qui, dans ce fol engouement dont il se prenait pour quelques personnes, avait donné à Jacques d'Armagnac, sous le nom de duché de Nemours, des biens immenses dans les diocèses de Meaux, de Châlons, de Langres, de Sens, etc. On avait vu le roi forcer des juges à faire gagner au duc de Nemours un fort mauvais procès. Arrive la ligue du Bien public, et Nemours passe aux ennemis du roi. Au traité de Conflans, le duc revient

à Louis XI, lui jure fidélité sur les reliques de la Sainte-Chapelle, reçoit de lui le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, et, moins d'un an après, il figure encore parmi ses ennemis. Toutefois, en 1470, voyant mettre en jugement son cousin d'Armagnac, il a peur pour lui-même, il fait une nouvelle soumission, un nouveau serment, le plus solennel qu'il puisse trouver. Vaine promesse ! En 1475, au plus fort des embarras de Louis XI, le duc se cantonne dans ses places pour voir venir les événements, et, en attendant, refuse tout secours au roi, et se tient prêt à mettre la main sur le Languedoc. Débarrassé des Anglais, Louis XI fit assiéger et prendre Nemours dans son château de Carlat, et le fit transporter à la Bastille, enchaîner, mettre dans une cage de fer. Il ordonna qu'on ne le fît sortir de là que pour le torturer, et qu'on le torturât bien étroit, qu'on le fît parler clair. Il apprend qu'on a usé de quelques ménagements envers le prisonnier. Aussitôt il écrit : « M. de Saint-Pierre, je ne suis pas content de ce que vous ne m'avez averty qu'on luy a osté les fers des jambes et qu'on le fait aller en autre chambre pour besogner avec lui.... Gardez bien qu'il ne bouge plus de sa cage, et qu'on ne le mette jamais dehors, si ce n'est pour le gehenner, et qu'on le gehenne en sa chambre ; et vous prie que si jamais vous avez voulenté de me faire service, vous me le faites bien parler. » Des juges auxquels le roi, suivant son usage, avait distribué par avance, les biens de l'accusé, recueillaient les aveux et instruisaient le procès. Quand il vit que la condamnation était infaillible, alors, pour obtenir un jugement plus solennel, il porta la cause au parlement. Nemours avouait tout et adressait au roi la lettre suppliante que nous avons citée. Cette lettre, que Louis XI se contenta de joindre aux pièces du procès, fit plus d'impression sur quelques-uns des juges. Trois membres du parlement votèrent en faveur de l'accusé. Louis les suspendit de leur office. Le parlement écrivit au roi pour réclamer contre cette violence faite à la conscience des juges. Le roi répondit avec colère : « Je pensois, vu que vous êtes sujets de la couronne de France et lui devez votre loyauté, que vous ne voulussiez pas approuver qu'on fît si bon marché de ma peau. D'après ce que je vois par vos lettres, je connois clairement qu'il y en a encore parmi vous qui volontiers seroient machineurs contre ma personne ; et, afin d'eux garantir de la punition, ils veulent abolir l'horrible peine qui y est. Par quoi sera bon que je mette remède à deux choses : la première,

expurger la cour de telles gens; la seconde, faire tenir le salut que jà une fois j'en ai fait, afin que nul dorénavant ne puisse alléger les peines pour crimes de lèse-majesté. » La condamnation fut prononcée et le duc décapité aux halles. L'histoire de ses enfants placés sous l'échafaud pour être arrosés du sang de leur père est une invention des modernes; les contemporains, même les plus hostiles, n'en parlent pas.

Soumission de la féodalité du midi, et acquisition du Roussillon (1474). — Un frère de Jean V d'Armagnac et un membre de la puissante maison d'Albret, coupables aussi de complot, furent, le premier emprisonné, le second décapité. Ces exécutions enseignèrent aux seigneurs, si souvent rebelles du midi, le respect de la loi et du roi. Le roi d'Aragon lui avait engagé pour 200 000 écus le Roussillon, et y fomentait la révolte, espérant recouvrer la province et garder l'argent. Louis envoya une bonne armée prendre Perpignan, après un siége mémorable, et ferma cette porte de la France (1474).

Ruine de la maison de Saint-Pol (1475). — Il y en avait un autre à punir au nord, un homme qui, comme Jacques de Nemours, n'était rien que par Louis XI, à qui Louis XI avait donné de l'argent, des domaines, la capitainerie de Rouen, le gouvernement de la Normandie, et, avec le titre de connétable, la défense du royaume, l'épée de la France. Cet homme, le comte de Saint-Pol, qui tenait à la fois des fiefs français et flamands, avait résolu de se créer, entre l'Angleterre, la France et la Bourgogne, une souveraineté indépendante. Il y avait travaillé depuis dix ans, employant pour réussir un seul moyen, tromper tour à tour les Anglais, les Français, les Bourguignons, tromper Louis XI surtout, qui, en dépit de toute sa finesse, s'y était laissé prendre. Aussi Louis XI fut-il le plus implacable dans son ressentiment, lorsque arriva ce que Saint-Pol n'avait point prévu, que le roi de France, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne échangèrent les lettres qu'il leur avait écrites, et où ils virent qu'ils avaient été tous les trois dupés par lui. A l'approche des troupes françaises, le connétable crut que, malgré tout, il lui resterait un asile auprès de son ami d'enfance, le duc de Bourgogne, et il s'enfuit à Mons. Le roi lui écrivait de revenir sans crainte. « J'ai de grandes difficultés, lui disait-il, j'aurais bon besoin d'une tête comme la vôtre; » et il ajoutait devant ceux qui étaient

présents, de peur qu'on ne s'y trompât : « Ce n'est que la tête



Le Castillet, à Perpignan.

que je demande; le corps peut rester où il est. » Saint-Pol

n'avait garde de venir; il se croyait en sûreté là où il était, et il se trompait. Le duc de Bourgogne et le roi venaient de faire un échange. Louis XI abandonnait au Téméraire le duc René de Lorraine, et le prince bourguignon livrait le connétable, qui fut transféré à la Bastille, interrogé sur des choses qu'il ne pouvait nier, puisqu'il les avait écrites, et décapité en place de Grève, avec une excessive promptitude, par ordre des gens du roi dont quelques-uns craignaient peut-être de se voir compromis par les révélations qu'il proposait de faire pour obtenir sa grâce. Le roi manifesta maintes fois le regret qu'on ne l'eût pas, lui aussi, torturé bien étroit pour le faire parler clair.

Extension de la puissance royale. — Telles sont les principales exécutions ordonnées par Louis XI. Oublions les moyens employés, oublions la barbare procédure du quinzième siècle; et, à l'exception peut-être d'une seule, celle du comte du Perche, quelle est celle de ces condamnations capitales qui ne serait pas prononcée aujourd'hui? L'existence de la France était attachée à la réalisation de deux choses : l'unité de territoire, l'unité du gouvernement. Cette double unité, confusément sentie, est le but de tous les actes de Louis XI. Ressaisir les fiefs et les pouvoirs des seigneurs pour les rattacher à la couronne, fonder le gouvernement royal en abaissant l'aristocratie, c'est l'entreprise de tout son règne. Il la poursuit ou la prépare par tous les moyens, s'attaquant tour à tour à toutes les grandes familles, tantôt pour se les attacher, tantôt pour les ruiner : aux maisons d'Alençon, d'Armagnac, de Nemours, de Saint-Pol et d'Albret par des exécutions rigoureuses ou sanglantes; à la maison de Bourbon, en menaçant d'un procès e vieux duc Jean, et en faisant entrer dans sa famille le frère et l'héritier de ce prince, Pierre de Beaujeu; à la maison d'Orléans, en donnant pour épouse au duc Louis sa seconde fille, Jeanne; à la maison d'Anjou, en arrachant au vieux René, et à son neveu Charles un testament qui le constitue, lui Louis XI, héritier du Maine, de l'Anjou et de la Provence; à la maison de Bretagne, le dernier et plus vivace des grands fiefs, en s'en rapprochant autant que possible par Angers, par le Mans, par Alençon, en appelant à lui tous les Bretons qui veulent accepter ses offres et qui pourront le servir un jour : Pierre de Rohan qu'il fait maréchal de France, Gui de Laval, qu'il fait gouverneur de Melun, Pierre de Laval, qu'il fait archevêque de Reims. Toutes ces mesures amenèrent la des-

truction ou l'abaissement de cette aristocratie princière si redoutable naguère à la royauté, et qui a cessé pour jamais de l'être, du jour où est tombé son dernier appui, le chef redouté de la maison de Bourgogne.

Affaires de la succession de Bourgogne; la maison d'Autriche aux Pays-Bas. — La mort de Charles le Téméraire avait ouvert une question de la plus haute gravité pour la France. Le Téméraire ne laissant qu'une fille, qu'allaient devenir les possessions bourguignonnes? Louis XI songea d'abord à tout acquérir par un mariage, mais bien d'autres y songeaient comme lui.

Il se présenta pour Marie de Bourgogne cinq maris à la fois : d'abord deux Anglais, le duc de Clarence et lord Rivers, frère et beau-frère d'Édouard IV: puis deux Allemands, le duc de Gueldre, Adolphe, celui qui était retenu en prison pour crime de parricide, et l'archiduc d'Autriche, Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III; enfin un Français, le dauphin Charles, qui fut depuis Charles VIII.

Les prétendants anglais furent bien vite écartés; les Flamands ne pouvaient vouloir d'un pareil mariage, qui eût livré à l'Angleterre leur intérêt le plus cher, leur industrie. Le mariage français n'était pas plus possible : il aurait fallu unir un enfant de huit ans à une princesse qui en avait vingt; d'ailleurs les Flamands n'auraient jamais voulu d'un comte qui eût été en même temps roi de France, c'est-à-dire beaucoup trop puissant pour eux. Louis XI le comprit, et chercha d'avance à se nantir. Pour la Picardie, il mit en avant le droit de retour à la couronne stipulé dans le traité d'Arras; en Artois, il s'arma du droit de confiscation comme châtiment des méfaits du duc de Bourgogne envers lui; en Bourgogne ce fut le droit de garde-noble qu'il allégua : il voulait garder ces provinces pour sa bonne parente et filleule, Mademoiselle de Bourgogne, qu'il se proposait, disait-il encore, quoiqu'il y eût certainement renoncé, de donner en mariage au dauphin, son fils, prenant et confisquant sur tous ces motifs, et s'arrangeant pour bien garder ce qu'il prenait. Ainsi il déclarait Notre-Dame comtesse de Bourgogne, puis recevait d'elle cette ville comme son vassal, lui faisait hommage, et lui jurait de la bien défendre; il comblait de priviléges la ville d'Arras, importante barrière du royaume, et, après avoir repris les provinces françaises, entrait dans les provinces impériales et flamandes, en Franche-Comté, en Hainaut, en Brabant.

Pour ne pas être gêné dans ces conquêtes, Louis XI avait eu soin de susciter des troubles en Flandre.

Les Flamands, fort maltraités par Charles le Téméraire, avaient vu dans sa mort une véritable délivrance. Le duc ne laissait après lui qu'une fille de vingt ans, heureuse circonstance pour les Flamands; ils allaient marier cette jeune princesse à leur gré, et tout d'abord ils lui firent promettre qu'elle ne gouvernerait que par le conseil des États de Flandre. Elle promit; mais, en même temps, elle écrivait à son parrain, Louis XI, que ses deux seuls conseillers seraient deux Bourguignons, deux serviteurs de son père, le chancelier Hugonet et le sire d'Humbercourt. Louis fit alors une méchante action. Cette lettre, il la montra à des députés de Gand, et le peuple, furieux contre les deux conseillers, exigea, obtint leur mort. La jeune comtesse ne pardonna pas à Louis XI l'humiliation qu'il lui avait fait subir, et, en dépit du roi de France, en dépit de ses propres sujets qui voulaient lui faire épouser le brigand qu'ils avaient tiré de prison, Adolphe de Gueldre, elle se donna, elle et son riche héritage, à Maximilien d'Autriche, un des nombreux princes auxquels son père avait promis sa main. Le mariage fut arrêté le 27 avril 1477. Le barbier de Louis XI, Olivier le Diable, envoyé à Gand, en fastueuse ambassade, sous le titre de comte de Meulan, pour faire opposition, n'avait rien pu empêcher.

Dans les temps tout à fait modernes, les mariages princiers sont de simples événements de famille auxquels l'histoire n'a point le plus souvent à s'arrêter, parce que la plupart n'exercent aucune influence sur les destinées des nations. Il n'en était pas ainsi à la fin du moyen âge, alors que l'épousée apportait en dot une ville, une province, un peuple que les États se faisaient et se défaisaient sans autre raison que celle des unions de leurs maîtres. Parmi ces mariages de princes que l'histoire doit signaler, à cause de la grandeur de leurs conséquences, figure au premier rang celui de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne. Leur fils, Philippe le Beau, épousera l'héritière de la Castille et de l'Aragon: les possessions castillanes, aragonaises, bourguignonnes, autrichiennes, se trouveront réunies dans une seule main, et nous aurons la monstrueuse puissance de Charles-Quint, la lutte de la France, la lutte de l'Europe contre la maison d'Autriche.

Bataille de Guinegate (1479). — Cette lutte, à son origine, sous Louis XI, n'avait pas la gravité qu'elle acquit

plus tard. A l'aide d'une subtile distinction qu'il établissait entre prendre et occuper, Louis XI entrait dans le Hainaut, prenait ou occupait Cambrai, Bouchain, le Quesnoy, Avesnes, Thérouanne. A l'assaut du Quesnoy, il vit le jeune Raoul de Lannoi se faire jour au plus épais de l'ennemi. Il avait du courage, quoi qu'on en ait dit, et l'aimait dans les autres. Il fit venir Lannoi, lui passa au cou une chaîne d'or de 500 écus, en lui disant : « Par la Pâque-Dieu, mon ami, vous êtes trop furieux, en un combat. Il vous faut enchaîner, car je ne vous veux point perdre, désirant me servir de vous plus d'une fois. »

Cependant, à la fin, les Flamands s'irritèrent de ses empiétements et se décidèrent à aller prendre cette dernière ville. Le général de Louis XI, Crèvecœur, venait au secours de Thérouanne, lorsque, descendant une colline, il rencontra Maximilien qui arrivait avec beaucoup de milices flamandes, 27 000 hommes, dont 850 lances. Crèvecœur avait moitié moins d'infanterie et le double de gens d'armes. Avec cette masse de cavalerie, il culbuta, poursuivit les hommes d'armes de Maximilien, mais il oublia sa propre infanterie sur le champ de bataille. Nos francs archers, laissés à découvert, furent fort maltraités. La garnison française de Thérouanne sortit pour prendre l'ennemi à dos ; malheureusement elle rencontra le camp sur la route et s'arrêta à piller. Quand Crèvecœur revint de la poursuite, il trouva que tout était perdu et qu'il ne restait qu'à fuir.

Au reste, Maximilien n'avait gagné rien de plus que l'honneur de garder le camp. Il ne put pas même reprendre Thérouanne, et repassa en Flandre où mille embarras l'attendaient : à Gand, révolte et bataille pour une surtaxe de quelques liards sur la petite bière ; dans la Gueldre, soulèvement de la province qui voulait recouvrer son indépendance et avoir pour souverain le descendant de ses anciens ducs ; en Hollande, factions acharnées des *hameçons* et des *morues*. Maximilien épuisait ses dernières ressources pour sortir de toutes ces difficultés, mettait en gage les joyaux de sa femme, et tombait malade de désespoir.

Traité d'Arras (1482). Le roi recueille la moitié de l'héritage du duc de Bourgogne. — Ces dernière années furent, au contraire très-fructueuses pour le roi de France. Les bonnes nouvelles, les héritages lui arrivaient coup sur coup : 1480, mort du roi René ; 1481, mort de son neveu

Charles, et voilà, en vertu de leur testament, le Maine, l'Anjou, la Provence dévolus à Louis XI. Le 27 mars 1482, mort de Marie de Bourgogne. Grièvement blessée à la cuisse d'une chute de cheval, elle aima mieux mourir que d'appeler les médecins. Elle avait deux enfants, Philippe et Marguerite ; mais les Flamands nommèrent un conseil de tutelle et ne laissèrent pas à Maximilien l'ombre même d'autorité. Celui-ci, en sa qualité de prince allemand, ne comprenait absolument rien à de pareilles libertés, et il essaya de faire comme on faisait en Autriche, de saisir et pendre quelques bourgeois récalcitrants. Il acheva ainsi de ruiner son crédit. Les Flamands se tournèrent du côté du roi de France et lui offrirent pour son jeune dauphin leur petite princesse Marguerite, qui lui apporterait en dot les provinces françaises de la succession de Bourgogne. Louis XI ne comptait que sur les villes de Picardie et le duché de Bourgogne : les Flamands y ajoutaient libéralement ce qui n'était pas à eux, le comté de Bourgogne, le comté d'Artois; sur de pareilles bases, le traité d'Arras fut aisément conclu (23 décembre 1482).

Ce roi de France, qui faisait parler de lui partout, et qui partout négociait, intriguait, qui ordonnait dans son royaume « de bien âpres punitions, » comme dit Comines, qui faisait acheter à grands frais des lions en Afrique, des mules en Sicile, des rennes en Suède, des chevaux en Angleterre, des chiens en Espagne, comme s'il était encore un chasseur infatigable, les envoyés de Flandre l'allèrent chercher au fond de son château du Plessis-les-Tours; non pas un château, mais une forteresse, une prison : grilles de fer, portes de fer, et des ponts, des tours, des soldats. Quand ils ont traversé ponts-levis et bastions, ils se trouvent, le soir, dans une petite chambre mal éclairée, et, en un coin de cette chambre, ils aperçoivent un homme presque entièrement caché dans une riche fourrure : c'était Louis XI ; Louis XI, frappé de paralysie depuis deux ans, se sentant mourir, et remplissant encore l'Europe de son activité, redoublant de défiance et de dureté à mesure qu'il s'affaiblissait, se rattachant de toute sa force à la vie et au pouvoir. Il dit aux envoyés, en parlant avec difficulté, qu'il était fâché de ne pouvoir se lever ni se découvrir ; puis il fit apporter l'Évangile sur lequel il devait jurer. Si je jure de la main gauche, dit-il, vous m'excuserez ; j'ai la droite un peu faible. Elle était déjà comme morte. Toutefois, réfléchissant qu'un traité juré de la main gauche pourrait bien un jour être

annulé sous ce prétexte, il fit un effort, et toucha l'Évangile du coude droit[1].

Acquisitions faites sous ce règne. — De la main gauche ou du coude droit, ce roi moribond recevait quatre belles provinces, Picardie, Artois, avec le comté de Boulogne, duché et comté de Bourgogne avec le Charolois et Auxerre. Un testament lui en avait donné trois autres, Anjou, Maine, Provence. Un procès lui avait valu le duché d'Alençon et le Perche; la mort de son frère, la Guyenne; son intervention dans les affaires d'Espagne, le Roussillon et la Cerdagne.

C'étaient onze provinces réunies au domaine de la couronne pendant un seul règne, sans compter le profit des exécutions de Saint-Pol, Nemours et Armagnac; c'était un pas immense vers l'unité du territoire, et un coup décisif porté au pouvoir des grands. Ces grands n'avaient pas plus été épargnés dans leurs personnes que dans leurs domaines, et pas plus dans leurs droits que dans leurs personnes. L'aristocratie était vaincue, la royauté mise hors de page; et, pour ne pas se créer de nouveaux embarras, le roi n'employait que de petites gens qu'il pouvait aisément replonger dans l'obscurité d'où il les avait tirés.

Affaires extérieures; relations avec l'Aragon et l'Angleterre. — Les graves et nombreuses occupations du roi à l'intérieur n'avaient pas complétement empêché son action au dehors. La France était en voie de reprendre en Europe ce premier rang qu'elle avait occupé tant de fois. Partout son alliance était recherchée: la Castille, Venise et l'Écosse s'en glorifiaient; la Bohême et la Hongrie la sollicitaient, Louis XI s'était fait nommer bourgeois des cantons suisses et leur premier allié. Six mille Suisses servaient dans ses armées; des Écossais formaient sa garde. Il était protecteur de Laurent de Médicis à Florence, qu'il soutint même contre le pape; de Galéas Sforza à Milan: protecteur du jeune roi de Navarre, du jeune duc de Savoie, du jeune duc de Gueldre. Il avait la sagesse de ne tirer de ces alliances que ce qu'elles donnaient d'utile et se refusait aux aventures dont elles pouvaient faire naître la pensée. Les Génois lui offraient la seigneurie de leur ville. C'eût été une inutile et dangereuse possession au delà des Alpes. « Les Génois se donnent à moi, dit-il, et moi je les donne au diable. » Mais s'il ne voulait pas de conquêtes com-

1. Michelet, *Histoire de France*, t. VI, p. 487.

promettantes, il voulait fortement celles qui étaient nécessaires. Le roi d'Aragon lui avait engagé la Cerdagne et le Roussillon en 1462, et souhaitait fort de les reprendre. Il y eut continuellement de ce côté des négociations et des hostilités. Enfin le roi frappa un coup sérieux en 1475; il s'empara de Perpignan, chassa de la province tous ceux qui étaient hostiles à la domination française, et prit toutes les mesures pour conserver une de nos frontières naturelles.

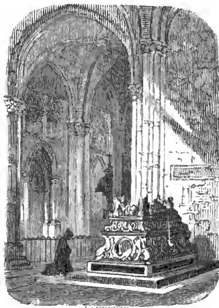
L'Allemagne, sous Frédéric III, ne causait au roi de France aucune inquiétude. Il ne redoutait même plus l'Angleterre, puisqu'il n'avait pas craint de défaire, au traité d'Arras, le mariage promis par le traité de Pecquigny, Édouard IV devait être, d'après la prévision de Louis XI, emporté promptement par un excès de table, et il le fut.

Derniers moments de Louis XI (1483). — Mais le roi de France, à soixante ans, se mourait aussi, et faisait mille efforts pour se rattacher à la vie. Il avait obtenu du roi de Naples qu'il lui envoyât « le bon saint homme François de Paule, devant lequel il se jeta à genoux afin qu'il lui plût allonger sa vie [1]. » Le sultan Bajazet lui envoyait des reliques trouvées à Constantinople, et ne demandait, en échange, qu'une seule chose, que Louis XI lui gardât bien étroitement son frère Zizim, le duc de Guyenne de l'empire ottoman. Le roi avait fait venir de Reims la sainte ampoule, et se proposait, disait-on, de s'en faire oindre tout le corps. Les gens du peuple allaient plus loin et prétendaient que Louis faisait « de terribles et merveilleuses médecines, » que, pour rajeunir son corps et sa vie, il buvait le sang des enfants. Les remèdes, les prières au ciel, la volonté de vivre furent inutiles. « Le tout n'y faisoit rien, dit Comines, et falloit qu'il passast par là où les autres sont passés. » Ceux qui l'entouraient et à qui il avait toujours recommandé de lui annoncer doucement l'approche du danger, lui dirent avec brusquerie qu'il fallait mourir. Alors enfin il se résigna, fit venir le dauphin son fils, lui donna d'excellents conseils, comme on en donne toujours à cette heure, et expira le 24 août 1483.

Nouveaux parlements, postes; faveurs à la bourgeoisie. — Louis avait accordé l'inamovibilité aux magistrats (1467), don étrange de la part d'un tel prince; il étendit l'ac-

1. Comines, liv. VI, chap. xv. — On vient de retrouver une lettre de Louis XI, faisant donation à l'abbaye de Saint-Claude, afin d'obtenir, par l'intercession du saint, *le bon et parfait état de son estomac.*

tion du gouvernement sur les provinces éloignées par l'établissement des *postes* (1464), qui, pendant un siècle, ne servirent que pour les affaires du roi et celles du pape; par l'érection des parlements de Grenoble, de Bordeaux et de Dijon; enfin par l'extension des appels en cour du roi des sentences qu'avaient rendues les justices seigneuriales. Pour s'attacher les nouvelles provinces et garder l'affection des anciennes, il leur conserva ou leur donna des États provinciaux. On voit sous son règne les trois ordres se réunir dans la Champagne, le Dauphiné, le Périgord, la Guyenne, la Normandie, le Languedoc, la Provence, et le roi prêter l'oreille à leurs doléances. Afin de gagner les bourgeois et de trouver dans leur dévouement un point d'appui contre les grands, il leur permit de racheter le droit qu'avaient les nobles de commander le guet, ce qui acheva de détruire l'influence féodale dans les villes; il autorisa souvent leurs assemblées, la libre élection de leurs magistrats, et attacha la noblesse à l'exercice de certaines charges municipales.

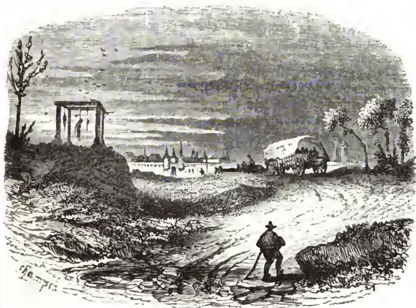


Tombeau de Louis XI à Notre-Dame de Cléry [1].

Encouragements au commerce, à l'imprimerie, aux lettres; Comines. — Ce n'est pas que Louis XI préférât les libertés municipales aux priviléges aristocratiques. Il ne voulut ni des unes ni des autres; s'il abattait les grands fiefs, s'il fit décapiter le comte de Saint-Pol et le duc de Nemours, les bourgeois, que l'aggravation des taxes souleva, furent cruelle-

1. Notre-Dame de Cléry, bourg presque à égale distance d'Orléans et de Beaugency, mais au sud de la Loire. Le mausolée de Louis XI était en bronze et fut brisé par les calvinistes. Louis XIII le fit réédifier en marbre blanc.

ment traités. Beaucoup périrent, pendus aux arbres le long des chemins, ou jetés à la rivière, cousus dans des sacs sur lesquels était écrit : « Laissez passer la justice du roi ! » Tout plia sous sa volonté souveraine ; et la royauté sortit de ses mains couverte de sang, mais crainte des nobles, à cause de sa force, et respectée du peuple parce qu'elle garantissait la paix publique, la sûreté des routes, et que déjà elle s'occupait du grand intérêt des sociétés modernes, le commerce et l'industrie. Un jour, il apprend quelque pillage fait par les troupes;



Une route au quinzième siècle.

écrit aussitôt à Dammartin : « Je vous prie, qu'il ne se fasse pas le gast une autre fois, car vous êtes aussi bien officier de la couronne comme je suis, et si je suis roi vous êtes grand maître. »

« Ung bien avoit en lui nostre bon maistre, dit Comines : il ne mettoit rien en trésor, il prenoit tout et despendoit tout. Il fict de grans édiffices à la fortiffication et deffense des villes et places de son royaulme et plus que tous les aultres roys qui ont esté devant luy.»

Il améliora les chemins publics et convoqua près de lui les

plus habiles négociants pour aviser aux moyens de faire prospérer le commerce et l'industrie. Il multiplia les foires et les marchés. Il accorda des priviléges aux roturiers qui se livraient au commerce extérieur et le permit aux nobles et aux ecclésiastiques à condition qu'ils se servissent de bâtiments nationaux. Il appela à nos foires les marchands des Pays-Bas, en supprimant pour eux les droits d'aubaine et de naufrage ; et, par de semblables avantages, il attira à Lyon les négociants de la Savoie et des pays voisins qui ne connaissaient auparavant que le marché de Genève.

Des ouvriers de Venise, de Gênes et de Florence fondèrent à Tours les premières manufactures de soieries, et il encouragea une des plus anciennes industries de la France, celle des mines.

« Pour éviter, dit encore Comines, la cautelle (les fourberies) et pillerie des chicaneurs, il eût voulu qu'en ce royaulme l'on usast d'une coutume, d'un poix et d'une mesure (unité de lois, de poids et de mesures), et que toutes les coustumes fussent mises en françois, en un beau livre. » Et ce grand travail n'eût pas été une simple compilation des coutumes, mais une œuvre de législation; car il faisait étudier et réunir les lois des pays étrangers, notamment celles de Venise et de Florence, et il eût sans doute beaucoup emprunté à l'admirable régime civil des grandes républiques italiennes.

On doit tenir compte encore à ce prince, qui lui-même était lettré, de ses encouragements aux savants (fondation ou réorganisation des universités de Valence, de Bourges et de Besançon, de plusieurs écoles de droit et de médecine, etc.), et de la faveur avec laquelle il accueillit la récente découverte de Gutenberg, l'imprimerie. Villon, qui

> .... sut le premier dans ces siècles grossiers,
> Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers,

vivait sous Louis XI. Comines, son conseiller, est resté un de nos grands historiens[1]. Toutefois, il n'aimait pas plus le bruit

1. Comines naquit en 1445 au château de ce nom, près de Lille; il mourut en 1509. Il servit Louis XI depuis 1472, entra au commencement du règne suivant dans le parti du duc d'Orléans, et fut huit mois renfermé à Loches, dans une cage de fer. « Plusieurs les ont maudites, dit-il, et moi aussi, qui en ai tâté, sous le roi d'à-présent. » Charles VIII l'employa à diverses négociations. Louis XII le laissa dans la retraite. Il y rédigea ses *Mémoires*, où on trouve un grand sens, mais une moralité politique bien peu difficile. « Tout entier à l'étude des effets et des causes, plein d'admiration pour l'intrigue qui réussit, Comines, dit M. Demogeot, triomphe quand il peut suivre trois

dans les écoles qu'ailleurs. Fatigué des disputes que soulevait encore la scolastique, il fit clouer les livres des nominaux dans les bibliothèques, et obligea les professeurs à jurer qu'ils n'enseigneraient plus cette doctrine. Cette singulière interdiction ne fut levée que sept ans après, en 1481.

Caractère de Louis XI. — Ce prince a contribué plus qu'aucun autre à fonder la monarchie française, et est, à de certains égards, le représentant de l'esprit nouveau en politique. Car, lorsqu'il ne donnait rien à la naissance et tout au mérite, il préparait à l'intelligence le rôle qu'elle joue dans les gouvernements modernes; malheureusement l'intelligence consista trop souvent pour lui dans la ruse et la perfidie. Louis entreprit de faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers, mais il donna aux mesures de rigueur, que le bien de la France commandait, l'apparence d'une vengeance personnelle. Là où il s'agissait de l'unité territoriale du royaume, on aurait cru qu'il fallait seulement satisfaire la cupidité du roi ; là où il était question de l'unité du gouvernement, il semblait que la haineuse jalousie d'un despote fût seule en jeu. Il avait à détruire la société féodale, société surannée, quoique tenace encore, et qui devait céder la place ou périr, si elle s'obstinait à la garder. Elle s'obstina, elle combattit et périt; mais la bataille avait été conduite de telle façon que la pitié fut pour les vaincus, et qu'on oublia les droits du vainqueur : je veux dire l'obligation où était la royauté de donner enfin la paix et l'ordre au pays. Cette obligation, Louis XI l'a remplie ; mais en faisant trop souvent fléchir la règle morale, qui ne doit varier jamais. Aussi faut-il le juger avec une moralité plus élevée que celle dont use Philippe de Comines, lorsque ce grand écrivain apprécie les actes du prince qu'il avait servi : « Encore fait Dieu grand'grâce à un prince, dit-il, quand il sçait le bien et le mal, et par espécial quand le bien l'emporte, comme au roi notre maistre dessusdit[1]. » Un autre historien

ou quatre combinaisons politiques qui se trament en même temps; quand il tient sur ses doigts tous ces fils diplomatiques qui se déroulent, se croisent, se divisent, se rejoignent sans jamais s'embrouiller, il s'écrie avec joie : « Et se menoient tous ces marchés en un temps et en un coup.... » Comines a bien quelques scrupules à propos des machinations du roi « quant à la conscience; » mais il se rassure bien vite en songeant qu'après tout « c'étoit un des plus sages hommes et des plus subtils qui aient régné en son temps. » (*Histoire de la littérature française*, p. 203-206.) Ajoutons que, comme Machiavel, il eût bien souhaité autre chose que ce qu'il voyait, ainsi que l'atteste l'estime qu'il témoigne (IV, I; V, XIX) pour le gouvernement anglais.

1. Philippe de Comines, liv. VI, chap. XVI.

de Louis XI, Duclos, a dit : « Louis XI fut également célèbre par ses vices et par ses vertus, et, tout mis en balance, c'était un roi. » La France lui doit beaucoup assurément, mais elle n'a pu l'absoudre d'avoir cru que tous les moyens étaient bons pour arriver à un but utile[1].

CHAPITRE XXXVI.

LE RÈGNE DE CHARLES VIII DE 1483 A 1491[2].

La famille royale; Charles VIII; Anne de Beaujeu; Jeanne de France. — Charles VIII, alors âgé de treize ans et deux mois, était le plus jeune des enfants du défunt roi. Petit de taille, la tête grosse, le cou très-court, la poitrine et les épaules larges et élevées, les cuisses et les jambes longues et grêles, tel est le portrait peu flatteur que les contemporains nous ont laissé de sa personne. Le moral à certains égards valait encore moins que le physique. Son père avait composé lui-même ou fait écrire sous ses yeux, pour lui, un livre de politique, le *Rosier des guerres;* mais, peu affectionné à un enfant maladif et de pauvre intelligence, il le tint loin de la cour, à Amboise, et se consolait de ne le pouvoir faire étudier en assurant qu'après tout il en saurait toujours assez s'il pouvait comprendre ces mots: *Qui nescit dissimulare nescit regnare.* S'il les comprenait, on l'ignore ; mais il est très-douteux qu'il fût en état de les lire. Ce triste prince, c'était le roi de France, en possession de toute la plénitude de son autorité, car il était entré dans sa quatorzième année, et la loi fixait à treize ans révolus la majorité des rois.

1. FAITS DIVERS. — Création, en 1469, de l'ordre de Saint-Michel, 36 membres. Le 22 décembre 1463, Louis XI avait cédé à François Sforza, duc de Milan, la république de Gênes, pour la tenir en fief du royaume de France.
2. Ouvrages à consulter pour ce chapitre et le suivant : *Mémoires* de Comines; *Panégyrique du chevalier sans reproches* (La Trémoille), par Bouchet; *Chroniques des ducs de Bourgogne*, par Molinet, continuateur de Chastelain; *Histoire de plusieurs choses mémorables advenues ès années* 1486-1489, par Saligni, secrétaire du sire de Beaujeu; *Histoire d'Italie* (1490-1534), par Guichardin; *Histoire d'Italie*, par Zeller, dans la collection de l'*Histoire universelle.*

Cette fiction légale n'abusait personne ; on savait bien que l'autorité, remise en apparence à un enfant, était tout entière entre les mains de sa sœur, Anne de France, qui avait épousé Pierre de Beaujeu, de la maison de Bourbon. Ce seigneur, cadet d'une grande famille, n'apportait pas un bien solide appui à une princesse de vingt-deux ans, qui n'avait pour elle ni le testament de son père, ni l'affection de son frère, ni les lois du royaume, ni les bénéfices de l'expérience, mais seulement l'avantage de réunir en sa personne beaucoup des qualités de Louis XI. Louis, qui disait d'elle : « C'est la moins folle femme du monde, car de sage il n'y en a point, » lui avait confié la surveillance de l'éducation et de la santé du jeune roi.

Le troisième enfant de Louis XI, Jeanne de France, de trois ans plus jeune que sa sœur, était petite, maigre, noire, voûtée, si laide que son père ne pouvait souffrir de la voir, et que, lorsqu'elle avait à paraître devant lui, elle se tenait toujours cachée derrière sa gouvernante. Mariée, depuis 1476, à Louis d'Orléans, elle n'avait pas trouvé dans cette union, qui était simplement un gage de réconciliation politique, plus de bonheur que dans sa famille, et elle était destinée à traverser bien des épreuves encore.

Le duc d'Orléans et le duc de Bourbon. — Son mari, Louis d'Orléans, âgé de vingt et un ans, était fort occupé de galanterie, de fêtes et de tournois; on le voyait sauter des fossés de quinze pieds, ou, dans la cour du palais, dompter des chevaux fougueux. C'étaient là des occupations et des qualités toutes royales, à son avis. Alexandre n'avait-il pas ainsi commencé? Jointes à son titre de premier prince du sang, elles devaient lui assurer la suprême direction de l'État. Pourtant, homme de plaisir plus que d'intrigue, il se fût contenté d'être tenu pour le modèle des chevaliers, sans ses deux jeunes cousins, les comtes d'Angoulême et de Dunois, qui le poussaient pour se pousser eux-mêmes au pouvoir. Le vieux duc de Bourbon avait, à la vérité, les mêmes prétentions ; mais ce duc, frère aîné du sire de Beaujeu, était retenu au lit huit mois de l'année par la goutte ; et d'ailleurs tout pouvait s'arranger par un partage. L'essentiel, c'était que l'aristocratie princière reprît le dessus, que le temps des rois fût passé, que le temps des princes et des grands fût revenu.

Réaction aristocratique. — Aussi princes et grands se mettent à l'œuvre sans délai. Le duc d'Orléans s'adjuge une pension de 24 000 livres, une compagnie de 100 lances, la lieu-

tenance générale dans l'île de France, la Picardie et la Champagne ; au comte de Dunois, une pension de 4000 ducats et le gouvernement du Dauphiné ; au comte d'Angoulême, une pension de 20000 livres et une compagnie d'ordonnance ; au duc de Lorraine, une pension de 36000 livres, 100 lances et le duché de Bar, « en attendant que l'on examine ses droits sur l'héritage de Provence et d'Anjou ; » au duc de Bourbon, les titres de connétable et de lieutenant général pour tout le royaume, avec les traitements et avantages attachés à ces fonctions ; enfin on désarme le roi en renvoyant 6000 Suisses que Louis avait à sa solde.

La vengeance est satisfaite comme la cupidité. Une ordonnance frappe collectivement tous ceux que Louis XI a bien traités, en révoquant toutes les aliénations du domaine faites par lui. Puis on prend et on punit un à un ses « méchants conseillers : » Olivier le Diable et son digne acolyte Daniel, pendus et leurs biens confisqués au profit du duc d'Orléans ; Jean Doyat, battu de verges, avec la langue percée et les oreilles coupées ; le médecin Coictier, exilé, après restitution de 50000 écus.

Si les amis de Louis XI sont traités fort mal, ses anciens ennemis le sont fort bien : le comte du Perche est remis en liberté et prend le nom de duc d'Alençon ; Poncet de Rivière, un de ceux qui avaient le plus excité le Téméraire à Péronne, est fait maire de Bordeaux ; les biens du prince d'Orange lui sont restitués, et Philippe de Savoie, comte de Bresse, revient à la cour prendre rang avec les princes du sang. La réaction ne s'arrête pas là : ceux que Louis XI a fait supplicier, Jean d'Armagnac, incestueux et meurtrier, Jacques de Nemours, dix fois traître et parjure envers l'État, envers le roi, sont transformés en victimes innocentes ; le frère de l'un, les enfants de l'autre viennent réclamer justice, réhabilitation, restitution surtout.

Pour que la contre-révolution fût complète, pour que, de tout ce qu'avait fait Louis XI, le moins possible lui survécût, il fallait maintenant que le gouvernement passât tout entier entre les mains des princes. Mais cette aristocratie avait été si malmenée à l'époque précédente qu'elle avait perdu le courage des hautes prétentions. Cette question de souveraineté qu'elle aurait dû, dans son intérêt, trancher elle-même à son profit, elle la donna à résoudre aux états généraux convoqués à Tours pour le 4 janvier 1484. Orléans ne doutait pas qu'ils ne l'aidassent à supplanter sa belle-sœur, et Anne

comptait bien s'en servir pour brider toutes ces jeunes ambitions.

États généraux de 1484. — Ces états furent véritablement la première de nos assemblées nationales. Tous les bailliages de la langue d'oc et de la langue d'oil envoyèrent des députés; chaque ordre nomma les siens, même les paysans, qui furent alors appelés pour la première fois à exercer dans des assemblées primaires[1] des droits politiques, de sorte que les états de 1484 marquent l'avénement de la population rurale à la vie publique, comme ceux de 1302 y avaient appelé la population urbaine; ou plutôt c'est à la findu quinzième siècle que s'opère la définitive union de la bourgeoisie et des paysans, la formation du tiers état. Dans le sein de l'assemblée, les députés, au lieu de se diviser et de voter par ordre, se partagèrent en six bureaux répondant à six grandes régions territoriales, présage aussi de l'union future des ordres, qui s'opéra trois siècles plus tard. Enfin nulle assemblée, si ce n'est celle que dirigeait Marcel, ne revendiqua plus hautement le droit national.

Le 15 janvier, la séance royale eut lieu dans la grande salle de l'archevêché divisée en deux parquets. Au milieu du premier, de quatre pieds plus élevé que l'autre, était le trône sur lequel siégeait le jeune roi; à sa droite était assis, à quelque distance, le connétable; à sa gauche le chancelier; entre eux et le trône se tenaient debout le comte de Dunois, le sire d'Albret, le comte de Foix et le prince d'Orange; plus en arrière étaient assis deux cardinaux, six pairs ecclésiastiques et six princes du sang ou pairs laïques; une vingtaine de seigneurs étaient debout derrière eux. En face, sur le parquet inférieur, étaient rangés, sur deux bancs demi-circulaires, les députés de la nation. Les évêques, barons et chevaliers prirent place au premier, les autres députés au second. Le chancelier Guillaume de Rochefort prononça une longue et confuse harangue dans laquelle on voit cités pêle-mêle Juvénal, Jules César, saint Jérôme, Py-

1. Les assemblées primaires étaient composées des habitants de toutes les paroisses. « Les délégués de chaque paroisse dressaient le cahier de ses doléances et le portaient au chef-lieu du bailliage cantonal; là, réunis aux délégués du chef-lieu, ils élisaient des personnes chargées de fondre en un seul cahier les doléances des paroisses et de les porter à la ville, siége du bailliage supérieur, où de nouveaux délégués, élus de la même manière et réunis aux mandataires de la ville, rédigeaient, par une nouvelle compilation, le cahier provincial de l'ordre plébéien, et nommaient ses représentants aux états généraux. Cette innovation, qui date de l'assemblée de 1484, fit désormais un seul corps politique de toutes les classes du tiers état. » Aug. Thierry, *Essai sur l'histoire du tiers état*, p. 130.

thagore, Platon, Perse, Auguste, Boèce, Cicéron, Clotaire, saint Louis, Salomon, Salluste, Horace, David et Scipion l'Ancien. Ce que le chancelier voulait dire, à travers ce déluge d'érudition, peut ce réduire à ceci : exprimer le désir qu'avait le jeune roi de connaître ses sujets et d'être connu d'eux ; annoncer l'économie qu'il s'était prescrite dans ses dépenses, les réformes qu'il avait commencées déjà et celles qu'il se proposait d'opérer encore ; l'intention qu'il avait de pourvoir, avec les revenus de son domaine [1], à ses dépenses personnelles, et la nécessité où il était de recourir aux états pour les dépenses que requérait la sûreté du royaume. Qu'ils satisfassent à cette demande, et le roi, qu'il appelle un second Salomon, le père de la patrie, le fondateur de la paix, le roi, dont il les engage à admirer l'éclatante beauté, écoutera avec bonté leurs plaintes et leurs remontrances, le roi réprimera tous les abus, le roi préparera la félicité du royaume « en prenant pour guide, dans tous ses actes, la justice, et en lui donnant pour compagnes des vertus toutes belles et royales, la gravité, la majesté, la tempérance, la continence, la circonspection ; et n'y manqueront pas la constance, la vérité, la patience, la science, la pureté de la conscience et le sacré collége des autres vertus [2]. »

Le lendemain, les états formèrent leurs six bureaux ou nations de France, de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, de Languedoc, de Provence. Ils élurent pour président l'abbé de Saint-Denis, premier député de Paris, et se mirent à l'œuvre pour préparer leurs cahiers de remontrances. Dans les premiers jours de février, ce travail était achevé, et la discussion commençait.

Une grave question fut d'abord agitée, celle de la garde et de l'éducation du roi. Quelques députés avancèrent que l'assemblée nationale n'avait aucun droit de s'occuper de la tutelle ou de la régence ; que, par l'essence même du gouvernement monarchique, le pouvoir était dévolu à la famille royale ; que, si le roi était hors d'état de l'exercer lui-même, les princes du sang le remplaçaient de droit. Cette opinion

1. Ces revenus qui comprenaient le fermage des biens-fonds, les rentes et redevances, les droits de greffe et de douane, et la partie des aides et gabelles qui n'avait pas de destination spéciale, s'élevaient à plus d'un million (représentant aujourd'hui 31 millions de francs). Bailly, *ouvr. cité*, t. I, p. 205.

2. *Journal des états généraux de France, tenus à Blois en* 1484, par Masselin; traduit du latin par Bernier, avec les procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII, d'août 1485 à janvier 1488.

trouva un éloquent adversaire, Philippe Pot, seigneur de La Roche, député de la noblesse de Bourgogne, qui prononça, en cette occasion, un discours d'une singulière hardiesse. En voici la substance : « A qui donnez-vous la tutelle du jeune roi ? A son plus proche parent ? Mais alors vous aurez à craindre qu'il ne se débarrasse de son pupille pour régner lui-même. Imaginerez-vous de donner au plus proche la régence du royaume et à celui qui vient immédiatement après la tutelle du roi ? D'abord ce n'est pas une garantie beaucoup plus solide que dans le cas précédent, et ensuite aucune loi du royaume n'autorise ni cette disposition ni ce partage. Direz-vous, comme le prétendent quelques-uns, que tous les princes du sang sont admis de droit à la participation du pouvoir ? Les princes du sang sont innombrables si on les prend dans les deux descendances masculine et féminine ; ils sont bien nombreux encore si on se renferme seulement dans la ligne masculine ; comment tant de personnes s'entendront-elles ? et si elles ne s'entendent pas, quel autre recours que la force des armes ? Mais ce recours aux armes, c'est justement ce qu'il faut éviter. On ne l'évitera qu'en reconnaissant qu'il y a une autorité supérieure, souveraine, en qui réside le pouvoir et qui peut le déléguer. Cette autorité est celle du peuple ou des états généraux composés de ses élus.

« Comme l'histoire le raconte et comme je l'ai appris de mes pères, dans l'origine, le peuple souverain créa des rois par son suffrage, et il préféra particulièrement les hommes qui surpassaient les autres en vertu et en habileté. En effet, chaque peuple a élu un roi pour son utilité. Oui, les princes sont princes, non pour tirer un profit du peuple et s'enrichir à ses dépens, mais pour, oubliant leurs intérêts, l'enrichir et le conduire du bien au mieux. S'ils font quelquefois le contraire, certes ils sont tyrans et méchants pasteurs, qui, mangeant eux-mêmes leurs brebis, acquièrent les mœurs et le nom de loups, plutôt que les mœurs et le nom de pasteurs. Il importe donc extrêmement au peuple quelle loi, quel chef le dirige, car, si son roi est très-bon, le peuple est très-bon ; s'il est mauvais, il est dégradé et pauvre. N'avons-nous pas lu souvent que l'État est la république, la chose du peuple ? Or, puisqu'il est sa chose, comment négligera-t-il ou ne soignera-t-il pas sa chose ? Comment des flatteurs attribuent-ils la souveraineté au prince qui n'existe que par le peuple ? Est-ce que chez les Romains chaque magistrat n'était pas nommé par élection ? Est-ce qu'une loi

était promulguée avant que d'abord, rapportée au peuple, elle eût été approuvée de lui? Dans beaucoup de pays encore, suivant l'ancienne coutume, on élit le roi[1]. »

Les états étaient donc, suivant l'orateur, les dépositaires de la suprême puissance ; rien ne devait se faire sans leur avis et leur consentement; et il rappelait que cette autorité s'était exercée déjà dans toute sa plénitude sous Philippe IV et ses fils, à l'avénement de Philippe de Valois, sous la régence de Charles V.

Cette discussion fut interrompue par une séance royale dans laquelle Jean de Rely, chanoine et député de Paris, adressa au prince une longue harangue qui donne une singulière idée de l'éloquence telle qu'on la comprenait au quinzième siècle, mi-partie de latin et de français, tout hérissée de textes et de citations, après quoi il commença la lecture des cahiers de doléances. Il lut bravement pendant trois heures, au bout desquelles on s'aperçut que le jeune roi s'était profondément endormi. On ajourna le reste au surlendemain.

Organisation du nouveau gouvernement.—Dans l'intervalle des deux séances, les députés cherchèrent à se mettre enfin d'accord pour la nomination des membres du conseil, mais ils n'arrivèrent qu'à une décision insignifiante, remettant tout au roi, avec la seule recommandation de bien prendre l'avis de son conseil où entreraient 12 députés des états. En l'absence du roi, le duc d'Orléans devait présider ce conseil, et à son défaut le duc de Bourbon, puis le sire de Beaujeu.

La dame de Beaujeu n'était pas même nommée dans cet acte ; le duc d'Orléans, au contraire, demeurait le chef ostensible du gouvernement, et croyait l'être. Cependant, la dame de Beaujeu, qui avait accoutumé son frère à lui obéir et à la craindre, en lui faisant présider le conseil, en écartait le duc d'Orléans ; et, en le faisant présider par son mari, simple baron de Beaujeu, elle en écartait le duc d'Alençon, le comte d'Angoulême et les autres princes du sang qui, plus qualifiés, ne voudraient pas siéger au-dessous de lui. Ainsi se trouva constitué, sans que personne l'eût prévu, ce que l'on appela le gouvernement de Madame, ce qui devait continuer le ferme et énergique gouvernement de Louis XI.

1. Masselin, p. 147-149. — Il est inutile d'ajouter que, par peuple, l'orateur entend tous les ordres de l'État, depuis les princes jusqu'au dernier sujet, et qu'il ne songe nullement à effacer les distinctions sociales qui existaient de son temps.

Situation du royaume d'après les cahiers des états. — Outre le chapitre du conseil, le cahier des états contenait cinq autres chapitres de l'Église, de la noblesse, du tiers état, de la justice et de la marchandise, qui nous montreront quelle était alors la situation du royaume.

Le cahier de l'Église ne contenait que deux demandes remarquables : que le roi se fit sacrer sans retard et qu'il rétablît les libertés de l'Église telles que les conciles de Constance et de Bâle les avaient définies et que la pragmatique de Bourges les avait garanties à la France. Celui de la noblesse réclamait des indemnités pour le service militaire, et le droit de chasse dans ses domaines que lui avait enlevé Louis XI.

Le cahier du tiers état représentait la misère excessive à laquelle le peuple était réduit par la charge intolérable des impôts, par les exactions de la cour de Rome, qui faisaient passer, disait-il, tout l'argent du royaume en Italie[1], par celles des gens de guerre, qui, cheminant sans cesse de province en province, et logés chez le laboureur, « après que celui-ci avait déjà payé la taille pour être défendu et non pillé par eux, ne se contentent pas de ce qu'ils trouvent en son logis, mais le contraignent à grands coups de bâton, à aller chercher du vin à la ville, du pain blanc, du poisson et des épices.... Les habitants de plusieurs villages, auxquels on a saisi leur bétail, s'attellent eux-mêmes à la charrue ; d'autres, pour éviter qu'on ne saisisse leurs bœufs, n'osent labourer leurs champs que de nuit. » Les députés de l'Anjou, du Maine et du pays chartrain racontent que, dans leurs provinces, plus de 500 personnes ont été punies du dernier supplice, depuis quelques années seulement, sous prétexte d'avoir fait la contrebande du sel. Pour porter remède à ces maux, les états demandent que les pensions accordées aux seigneurs soient supprimées ou grandement réduites; que le roi réduise ses gens d'armes au nombre qu'entretenait Charles VII et les oblige à observer les ordonnances; que les tailles « ne soient imposées ni exigées, sans premièrement assembler lesdits trois états et déclarer les causes et nécessités du roi et du royaume. »

Dans le chapitre de la justice, les états demandent la suppression de la vénalité des offices de judicature, la fixation des

1. Le parlement, dans ses remontrances, évalua à plus de 1 million, en valant aujourd'hui plus de 31, le produit des décimes, pensions apostoliques, indulgences, annates, élections et collations de bénéfices. Bailly, *Histoire financière*, t. I, p. 196.

frais de justice à un taux modéré, l'abolition des commissions judiciaires et des justices prévôtales, scandale du règne précédent; enfin, pour accomplir toutes les réformes utiles et maintenir le bon ordre, les représentants de la nation demandent « que ledit seigneur roi doit déclarer et approuver que les états du royaume seront, aux temps et terme de deux ans prochainement venants, et ainsi continués de deux ans en deux ans. »

Au chapitre intitulé de la marchandise, les états réclament la modération des péages, la bonne confection et la sûreté des ponts et des routes, etc.

Dissolution de l'assemblée. — Restait une grave question, la fixation de l'impôt. Avant de la résoudre, les états voulaient connaître les revenus. Ils ne purent obtenir que des comptes falsifiés, et, de guerre lasse, ils accordèrent au roi, pour deux ans, la même taille que le royaume avait payée à Charles VII, réserve faite de la dépréciation des monnaies. Dès lors, la délibération dégénéra en disputes souvent honteuses entre les provinces pour se soustraire chacune à sa part du fardeau commun. La discussion sur l'indemnité due aux députés contribua encore à leur déconsidération. Le tiers état voulait que chaque ordre indemnisât ses députés; le clergé, la noblesse s'y refusaient. Ils s'y résignèrent cependant sur les instances du chancelier. L'assemblée dissoute le 15 mars 1484, on publia, au nom du roi, les réponses faites à ses cahiers; elles étaient presque toutes favorables aux demandes. Mais comme il ne sortit de là aucune ordonnance de réformation, après tant de paroles, rien ne se trouva changé dans le gouvernement.

Première révolte du duc d'Orléans (1485-1488). — Le duc d'Orléans avait paru avec éclat dans les fêtes et tournois célébrés en l'honneur du sacre de Charles VIII. Sa bonne mine, ses manières chevaleresques, ses goûts de plaisir et de dissipation faisaient une impression profonde sur le jeune roi son beau-frère, auprès duquel il prenait un ascendant qui inspira bientôt à Anne de Beaujeu les plus vives inquiétudes. Elle entendait parler en même temps de menées secrètes des princes contre son autorité. Elle trancha la difficulté en digne fille de Louis XI, poussa tout à coup sur Paris une bande de gens de guerre avec ordre d'enlever le duc d'Orléans. Le duc dans ce moment était aux halles, où il jouait à la paume avec le comte de Dunois et quelques autres. Ils n'eurent que le

temps de se jeter sur les premiers chevaux qu'ils trouvèrent, et de s'enfuir à toute bride. Louis d'Orléans, déclaré rebelle, attira dans son parti le duc de Bretagne, François II, fit alliance avec Maximilien, qui se reprochait les concessions du traité d'Arras, et sollicita même l'assistance du roi d'Angleterre, Richard III.

Anne de Beaujeu déjoua tout. Elle retint Richard III dans son royaume, en donnant des secours d'hommes et d'argent à son compétiteur, Henri de Richemont, qui devint bientôt le roi d'Angleterre Henri VIII. Elle traita contre Maximilien avec les états de Flandre, agissant au nom de leur prince enfant, le duc Philippe d'Autriche; elle fit alliance avec la noblesse de Bretagne soulevée contre Landais, le ministre détesté de François II. Landais fut saisi et pendu. Aussitôt La Trémoille court assiéger le duc d'Orléans dans Beaugency, l'y prend, l'oblige à revenir à la cour promettre qu'il ne s'occupera plus que de ses plaisirs. Pour le mieux tenir, Anne lui ôta Dunois, qu'elle exila en Italie.

La guerre folle : bataille de Saint-Aubin du Cormier (1486-1488). — Mais Maximilien, nommé quelques mois après le roi des Romains, c'est-à-dire héritier de la couronne impériale, rompt le traité d'Arras. La ligue des princes se reforme, une vraie ligue du Bien public, comme vingt ans plus tôt. Anne n'avait pas commis les fautes de Louis XI; il lui resta plus de ressources et elle en usa habilement. Pendant que d'Esquerdes arrête Maximilien dans l'Artois (1487) et y prend Saint-Omer et Thérouanne, elle met à la tête d'une petite armée leste et dévouée le jeune roi qui est tout joyeux de se voir à cheval, dans une belle armure; et l'on marche contre les confédérés du midi. Partout les bourgeois s'arment contre les seigneurs, contre leurs garnisons; en quelques jours « les besognes du midi sont ordonnées. » Elle se retourne alors contre la Bretagne. La Trémoille y entre, avec les troupes françaises, au mois d'avril 1488; il prend Châteaubriant, Ancenis, Fougères, et rencontre l'armée bretonne, le 27 juillet, à peu de distance de Saint-Aubin du Cormier.

Les Bretons employèrent une partie de la matinée à se confesser et à communier; puis ils se rangèrent en bataille en avant d'un village, couvrant une de leurs ailes par leurs charrois et appuyant l'autre contre une forêt. Le maréchal de Rieux commandait l'avant-garde, le sire d'Albret le corps de bataille, un Chateaubriand l'arrière-garde; le duc d'Orléans et

le prince d'Orange s'étaient placés à pied parmi les fantassins. La Trémoille avait une puissante artillerie; il attaqua à coups de canon cette forte position pour y faire brèche. Un capitaine allemand, qui se trouvait le plus exposé, fit fléchir un peu sa troupe sur le côté pour éviter le feu, et laissa un vide dans la ligne de bataille. La gendarmerie française se précipita aussitôt dans cette ouverture et coupa l'armée ennemie. En même temps, quelques condottières italiens au service de la France avaient tourné les Bretons et hachaient les rangs de leur infanterie par derrière. La cavalerie bretonne, qui était sur les ailes, prit la fuite après une légère résistance. L'infanterie se battit bien mieux, mais souffrit davantage; trois ou quatre mille morts restèrent sur le champ de bataille, et le nombre des prisonniers fut tout aussi grand. Le duc d'Orléans fut arrêté dans le bois où il cherchait à rallier les fuyards. Le prince d'Orange fut reconnu comme il cherchait à se cacher entre les morts, et l'arrestation de ces deux illustres prisonniers acheva la ruine du parti.

Suivant un récit tragique, mais peu certain, Louis de La Trémoille, en rentrant à son logis après la bataille, invita à sa table le duc d'Orléans, qu'il fit placer au-dessus de lui, le prince d'Orange, qu'il mit à ses côtés, et des chevaliers captifs. A la fin du repas, il fit entrer deux franciscains dans la salle. La frayeur saisit ses hôtes qui comprirent bien que c'étaient des confesseurs qu'on leur amenait. La Trémoille, en effet, se levant, leur dit : « Princes, mon pouvoir ne s'étend pas jusqu'à vous, et si vous y étiez soumis, encore ne l'exercerais-je pas. Je renvoie votre jugement au roi. Mais vous, chevaliers, qui, autant qu'il était en vous, avez donné occasion à cette guerre, en rompant votre foi et en faussant votre serment de chevalerie, vous payerez aujourd'hui de votre tête votre crime de lèse-majesté. Si vous avez quelques remords sur la conscience, voilà des moines pour vous confesser. » Puis il les fit entraîner dans la cour et mettre à mort sur-le-champ. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent conduits en France sous bonne garde et emprisonnés. Le duc, tout héritier présomptif de la couronne qu'il était, resta trois ans dans la grosse tour de Bourges.

Les choses n'allaient pas moins bien au nord. Les Flamands, soulevés contre Maximilien, chassaient de leur pays ses troupes allemandes et l'obligeaient à signer une nouvelle convention sur les bases du traité d'Arras de 1482. Ainsi la dame de

Beaujeu déjouait toutes les coalitions et gardait les conquêtes de son père; elle allait y ajouter une grande province.

La Trémoille vint sommer Rennes de lui ouvrir ses portes. Les bourgeois répondirent que le roi était sans droits sur eux, et qu'ils avaient dans leur ville 20 000 hommes pour répondre à ceux qui les attaqueraient. Au lieu de les mettre à l'épreuve, La Trémoille tourna vers Dinan, qui se rendit à composition, puis vers Saint-Malo, dont la garnison fit une capitulation honteuse. Cependant on négociait; le traité fut signé à Sablé, le 20 août 1488. Le duc de Bretagne s'engageait à renvoyer tous les étrangers qui avaient fait la guerre au roi, et à ne jamais recevoir chez lui ses ennemis; il promettait de ne pas marier ses filles sans l'avis et le consentement du roi, qui, de son côté, s'engageait à les traiter en bonnes parentes. Les états de la province souscrivirent une obligation de 200 000 écus d'or en garantie de ces promesses; les Français gardaient en dépôt les quatre places de Saint-Malo, Fougères, Dinan et Saint-Aubin du Cormier.

Mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne; acquisition de cette province (1491). — Trois semaines après le traité de Sablé, François II mourait. Le mariage de sa fille Anne (l'autre mourut bientôt) devint une question de politique européenne : la Bretagne, le dernier des grands fiefs, serait-elle ou ne serait-elle pas réunie aux domaines du roi de France? Les souverains de l'Europe prenaient le plus vif intérêt à l'indépendance de cette province. Henri VII promettait des troupes et de l'argent, Ferdinand d'Aragon en envoyait; les prétendants pour la main de la jeune princesse étaient nombreux : c'était le vicomte de Rohan qui la demandait pour son fils; c'était le sire d'Albret qui la voulait pour lui-même, en dépit de son âge, de son visage bourgeonné et de ses douze enfants; c'était enfin le grand épouseur des princesses richement dotées, l'empereur Maximilien, à qui un mariage avait déjà donné les riches provinces de Flandre, et qui, s'il était venu lui-même prendre la main de la jeune princesse sur laquelle son titre faisait grand effet, aurait menacé par trois côtés l'indépendance de la France. Heureusement Maximilien, pour dérober aux profanes les mystères de sa politique, courut à Inspruck, pendant que son ambassadeur contractait pour lui, en Bretagne, le mariage par procuration. Le roi de France se montra plus vif et plus heureux.

Anne de Beaujeu avait habilement travaillé l'esprit de son

frère pour l'amener à désirer vivement cette union. Monter à cheval, manier une lance, s'en aller conquérir tout à la fois une province et une belle princesse, c'était, pour le jeune roi, imiter les paladins, les héros des romans de chevalerie qu'il se faisait lire assidûment. Ses troupes occupaient déjà une grande partie de la province; elles avaient entrepris, dans les premiers jours du mois d'août 1491, le siége de Rennes. Au commencement d'octobre, le roi s'approcha lui-même; il vint à Baugé, puis à Laval; et quand les négociations secrètes que l'événement seul fit connaître furent arrivées à leur terme, le roi prétexta un pèlerinage de Notre-Dame, près de Rennes, et sa dévotion faite, accompagné de 100 hommes et de 50 archers de sa garde, il entra dans la ville, salua la duchesse et parlementa longtemps avec elle. Trois jours après ils se trouvèrent en une chapelle, où en présence du duc d'Orléans, de la dame de Beaujeu, du prince d'Orange, du seigneur de Dunois, du chancelier de Bretagne et d'autres, le roi fiança ladite duchesse. » Le mariage fut célébré en Touraine, au château de Langeais, le 6 décembre 1491. Le roi, qui avait vingt et un ans, et la duchesse, qui en avait 14, se cédaient réciproquement tous leurs titres et leurs prétentions au duché de Bretagne, sous la réserve cependant que si la duchesse survivait au roi et n'avait pas d'enfants de lui, « ladite dame ne convolera à autres noces, fors avec le roi futur, si faire se peut, ou autre plus présomptif futur successeur de la couronne. »

Ce mariage fut le dernier acte de la dame de Beaujeu, ou comme on l'appelait, et justement, *Madame la Grande*. Cette princesse eut le rare mérite de laisser sortir peu à peu le pouvoir de ses mains pour qu'il retournât sans secousse en celles à qui il appartenait. Après avoir gouverné virilement le royaume pendant huit ans, elle revint simplement, sans efforts, à ses devoirs de femme et s'y renferma. Elle mourut en 1522.

Le mariage de Charles VIII avec la duchesse Anne ramenait sous l'autorité royale le dernier refuge de l'indépendance princière. Voilà donc la Bretagne réduite au même point que la Bourgogne et l'Anjou; voilà la dernière et la plus opiniâtre des individualités provinciales qui vient se fondre, comme les autres, dans ce grand tout du royaume de France. Les princes ne pourront plus lever bannière contre le roi; la dernière guerre qu'ils ont faite, les contemporains l'ont appelée « la

guerre folle, » et celles qu'ils entreprendraient à l'avenir seraient bien plus folles encore.

Est-ce à dire que l'aristocratie soit vaincue sans retour et courbée pour jamais sous le sceptre royal? De cette réaction aristocratique que nous avons constatée aussitôt après la mort de Louis XI ne reste-t-il donc absolument rien? Que l'on voie quels personnages se tiennent autour de Charles VIII : c'est le duc d'Orléans, c'est le comte de Dunois, c'est le prince d'Orange, ce sont les rebelles, les vaincus, les captifs de tout à l'heure, remis en liberté maintenant, rentrés en grâce, honorés et consultés. L'aristocratie a été vaincue et en partie dépouillée, mais elle a laissé d'elle quelque chose qui s'est attaché à la royauté elle-même, c'est l'esprit, ce sont les goûts, les tendances aristocratiques. La royauté va quitter les allures bourgeoises et populaires qu'elle a affectées plus d'une fois et qui lui ont si bien réussi avec Philippe le Bel et Charles le Sage, avec Charles le Bien servi et Louis XI. Elle va prendre l'épée et la lance des chevaliers, elle se fera guerroyante et conquérante pour imiter les paladins de Charlemagne et les preux chevaliers, elle s'en ira sous Charles VIII lui-même à la conquête du royaume de Naples, et elle rêvera celle de Constantinople et de Jérusalem.



NEUVIÈME PÉRIODE.

GUERRES D'ITALIE.

(1494-1515.)

CHAPITRE XXXVII.

PREMIÈRE GUERRE D'ITALIE (1494-1498).

L'Italie dans la seconde moitié du quinzième siècle. — Au moment où la monarchie française absorbait le dernier des grands fiefs, la péninsule italienne avait encore toutes les espèces de gouvernement, la monarchie au sud, la théocratie au centre, les républiques et les principautés au nord. Dans ce pays de civilisation riche et corrompue, les merveilles des arts cachaient mal une décadence précoce, et l'éclat des lettres n'empêchait pas de voir l'affaiblissement des caractères. On n'y faisait plus la guerre que par le bras des condottières qui déployaient une savante tactique d'escarmouches où le sang coulait peu, et qui gagnaient leur argent au meilleur marché possible. Or, c'est un signe fatal pour un peuple, que la perte des vertus militaires. Pour bien vivre, il faut être prêt à bien mourir; et l'Italie tremblait devant une épée ! Aussi avait-elle mis en honneur la ruse, la perfidie, le mensonge. On résolvait avec du poison ou un poignard les questions qu'ailleurs, ou en d'autres temps, on eût tranchées avec le glaive. La diplomatie italienne était une école de crimes.

Le saint-siége et les États de l'Église étaient tombés au pouvoir d'Alexandre VI, Borgia, qui déshonorait par d'abominables vices la chaire de Saint-Pierre. A Naples, Ferdinand se faisait détester des grands qu'il dépouillait, du peuple qu'il affamait.

A Florence, Pierre de Médicis ne savait pas dissimuler comme ses illustres prédécesseurs, Cosme et Laurent, l'autorité qu'il exerçait dans la république. Dans le duché de Milan, Ludovic le More, frère du dernier duc assassiné, songeait aux moyens d'usurper le pouvoir sur son neveu Galéas Sforza qu'il tenait en tutelle, et ne reculait peut-être pas devant l'idée d'un crime. Venise la *Dominante* semblait à l'apogée de sa puissance; mais Gênes était en révolution perpétuelle. Les glorieuses démocraties du quatorzième siècle s'étaient changées en oligarchies si étroites que dans toutes les républiques qui subsistaient en 1493, on n'eût pas compté 18 000 *citoyens* jouissant des droits politiques. D'un bout à l'autre de la péninsule, le despotisme avait remplacé la vieille liberté, et les peuples désiraient « nouvelletés, » mais sans avoir le courage de se corriger eux-mêmes, pour se rendre dignes d'institutions plus nobles. L'Italie, regorgeant de richesses et livrée à l'anarchie, était une proie réservée au premier qui oserait la saisir. Charles VIII voulut la prendre.

Imprudentes concessions de Charles VIII aux États voisins (1493). — Louis XI, qui donnait les Génois au diable ou, ce qui revenait au même, au duc de Milan, pour quelques écus, s'était bien gardé de faire valoir les droits qu'il tenait de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples. Charles VIII les tira de l'oubli pour pouvoir aller frapper quelques grands coups d'épée au delà des monts. Madame Anne de Beaujeu essaya vainement de faire entendre des conseils de prudence. « C'était, disait-elle, vouloir payer cher un long repentir. » Tous les vieux politiques parlaient de même; et Crèvecœur montrait, du côté des Pays-Bas, le véritable et légitime accroissement de la France. « La grandeur et le repos du royaume dépendaient, disait-il, de la conquête de ces provinces. » Il avait raison. Mais le roi refusait de l'entendre; il voulait du nouveau, une brillante et retentissante expédition, à la façon des paladins de Charlemagne, dont il se faisait lire incessamment les fabuleux exploits, et non une guerre dans ces boues de la Flandre, où tant de fois déjà on était allé. La bouillante ardeur de la noblesse, comprimée depuis trente ans à l'intérieur, et heureuse de se répandre au dehors, entraina tout. L'Italie d'ailleurs venait d'elle-même se jeter aux bras de la France. Ludovic, menacé par le roi de Naples, appelait Charles VIII; bien d'autres l'appelaient aussi : le marquis de Saluces, qui voulait que son fief relevât du Dauphiné, pour

n'avoir pas à faire hommage à son voisin, le duc de Savoie ; et les barons napolitains, exaspérés contre leur roi ; et Savonarole, et les cardinaux ennemis d'Alexandre. « Nobles esprits! Italie bien-aimée, s'écriait le poëte Sannazar, quel vertige vous pousse à jeter le sang latin à d'odieuses nations ? »

Cependant, eu égard à la situation de la France, le moment était mal choisi pour une expédition lointaine. Les puissances voisines, mécontentes de la réunion de la Bretagne, formaient une nouvelle ligue contre elle. Le fondateur de la maison des Tudors, Henri VII, débarquait une armée anglaise à Calais; Maximilien, que Charles VIII avait si vivement supplanté, attaquait l'Artois; le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, promettait de franchir les Pyrénées. Il y avait là de belles occasions de guerroyer. Mais Charles VIII, pressé de partir, aima mieux traiter: traité d'Étaples (3 novembre 1492) avec le cupide Henri VII, qui, sur la promesse d'une somme de 745 000 écus d'or payable en quinze ans[1], se rembarque; traité de Narbonne (19 janvier 1493) avec Ferdinand le Catholique, à qui l'on rend la Cerdagne et le Roussillon sans exiger même les sommes déboursées, et malgré les protestations de Perpignan, qui veut rester français; traité de Senlis (23 mai 1493) avec Maximilien, qui recouvre pour son fils l'Artois, la Franche-Comté et le Charolais, conquêtes de Louis XI (19 janvier 1493)[2]. C'étaient là toutes provinces frontières, essentielles à la défense du royaume. Qu'importait à Charles VIII? la soumission de l'Italie était certaine, et cette conquête n'était que le commencement d'une fortune plus haute. De Naples, il espérait bien passer en Grèce, chasser les Turcs de Constantinople, et remettre, en preux du moyen âge, le tombeau de Jésus-Christ sous la protection du royaume chrétien de Jérusalem. C'est avec une telle imprudence que la France fut jetée dans ces

1. L'écu d'or de Charles VIII valait, après 1487, 1 livre 15 sous; il faut multiplier ce chiffre par 31 pour avoir sa valeur actuelle ; d'où il résulte que la somme promise à Henri VII équivaudrait aujourd'hui à environ 40 millions de francs.

2. La France ne devait, il est vrai, les garder que comme dot de Marguerite d'Autriche, fiancée par le traité d'Arras à Charles VIII. Charles renvoyant sa fiancée devait restituer sa dot; Louis XI, à coup sûr, ne se serait pas rendu coupable de cette loyauté-là, et en face de ces trompeurs qui sont alors assis sur les trônes, il y a presque à regretter comme une duperie la bonne foi du roi de France. Il est juste d'ajouter que les deux provinces n'étaient nullement affectionnées à la France. Les Francs-Comtois se soulevaient en masse, et Arras venait d'ouvrir ses portes à Maximilien. Charles réserva pourtant à la France le domaine direct sur l'Artois et le Charolais, et lui confirma la possession de Tournai, Mortagne et Saint-Amand, enclavés dans les Pays-Bas.

expéditions hasardeuses qui la détournèrent d'améliorations intérieures et d'agrandissements à sa portée. Pour trouver un successeur à Louis XI il faudra attendre Henri IV et Richelieu.

Conquête et perte du royaume de Naples. Bataille de Fornoue (1494-1495). — Une belle et bonne armée se rassembla promptement, au mois d'août 1494, au pied des Alpes, tant les Français « frétillaient » d'entrer dans ce pays de merveilles, qui allait devenir leur tombeau. C'étaient 3600 lances, 6000 archers bretons, autant d'arbalétriers, 8000 arquebusiers gascons, 8000 piquiers suisses, en tout 50 000 hommes, avec 140 gros canons et une multitude de petites pièces, « gaillarde compagnie, mais de peu d'obéissance. » Bayard y servait au rang d'écuyer. Beaucoup de choses nécessaires à une si grande entreprise manquaient; il n'y avait ni vivres préparés, ni équipages de campagne et nul argent comptant. Le ciel y pourvut; « le voyage, dit Comines, fut conduit de Dieu tant à l'aller qu'au retourner; car le chef et les conducteurs ne servirent de guère. »

Le roi de Naples avait envoyé son frère avec une flotte du côté de Gênes et son fils avec une armée sur les Apennins, l'un qui devait garder les approches par mer, l'autre les approches par terre; le duc d'Orléans ramassa quelques vaisseaux à Marseille, et défit le premier à Rapallo; le second n'osa pas seulement attendre l'avant-garde française de d'Aubigny. Il savait que le duc d'Orléans avait tout tué à Rapallo ; ce n'était plus une guerre de condottières, à belles passes d'armes, où le pis était d'être jeté à terre et mis à rançon ; mais « la mauvaise guerre, » sans merci, sans quartier[1]. L'effroi gagna la Péninsule entière. On se ressouvint des barbares; il était déjà trop tard pour renvoyer l'étranger qu'on avait appelé.

Charles VIII avait franchi le mont Genèvre le 2 septembre. Il se trouva à court d'argent dès le début de la campagne. Après « avoir dansé et ballé » à Turin avec la duchesse de Savoie et la marquise de Montferrat, il se fit prêter leurs

1. Martin du Bellay explique ainsi dans ses *Mémoires* (collect. Petitot, t. XVII, p. 445) ce que c'était que la mauvaise guerre : Jean de Médicis ayant fait passer au fil de l'épée 200 Suisses qui s'étaient rendus, leurs camarades « demandèrent à M. l'amiral qu'il leur permist de faire la mauvaise guerre, laquelle, pour les contenter, leur accorda; de sorte que durant trois sepmaines aucun des ennemis ne tomba entre les mains desdits Suisses qu'il ne fust massacré; et s'il s'amenoit quelques prisonniers en nostre camp, il leur estoit permis de les tuer.... Mais les Espagnols ne cessèrent de la pratiquer jusques à ce que la bonne guerre fust accordée. »

diamants pour continuer le voyage. A Gênes, il emprunta 100 000 francs à un taux qui, tout compte fait, revint à 42 pour 100. Malade quelque temps à Asti, il y fut rejoint par Ludovic le More, puis alla à Pavie visiter Galéas, « qui estoit tenu comme en garde en ce château. Mais leurs paroles ne furent que choses générales, car il ne vouloit en rien déplaire audit Ludovic. » Ce Ludovic, fils du grand François Sforza, « estoit, dit Comines, homme très-sage, mais fort craintif et bien souple, quand il avoit peur, et homme sans foy s'il voyoit son profit pour la rompre. » Or, en ce moment, Ludovic avait grand'peur des Napolitains; il conduisit par la main le conquérant à travers le duché de Milan jusqu'aux frontières de la Toscane. Son neveu mourut quelque temps après; on crut qu'il avait ainsi acheté le droit de l'empoisonner et de prendre sa place. Les deux forteresses de Sarzane et de Pietra Santa pouvaient arrêter l'armée française; Pierre de Médicis vint les lui ouvrir dans l'espoir d'être maintenu dans Florence, qu'un moine dominicain, Savonarole, soulevait contre lui. Pierre n'en fut que plus vite chassé par le peuple, à son retour. Mais le moine-tribun, qui regardait Charles VIII comme un envoyé de Dieu pour flageller l'Italie, alla trouver le jeune roi, et l'introduisit dans la ville. Il y entra en conquérant, la tête haute, la lance sur la cuisse et voulut lever une contribution de guerre. Sur un refus, il fit des menaces : « Faites battre vos tambours, dit hardiment le gonfalonier Capponi, pour mettre un terme aux exigences de ce vainqueur sans combat, et nous sonnerons nos cloches. »

A Rome, les cardinaux et les seigneurs, maltraités par Alexandre VI, ouvrirent les portes aux Français, comme à des libérateurs, et pressèrent le roi de déposer ce pape incestueux et simoniaque. Il s'était réfugié dans le château Saint-Ange. Charles VIII fit braquer ses canons sur la vieille forteresse ; il obtint de lui son fils César Borgia comme otage de sa fidélité, et un prince turc, Djem, ou Zizim, frère du sultan Bajazet, qui devait servir aux projets ultérieurs des Français sur l'Orient. Quelques jours après, le premier s'échappa; le second, livré empoisonné, mourut. Mais on touchait au but de l'expédition, aux frontières de Naples.

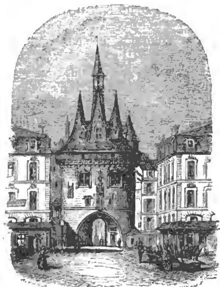
Elles tombèrent d'elles-mêmes, Ferdinand Ier venait de mourir; son fils, Alphonse II, effrayé, avait abdiqué. Le nouveau souverain, Ferdinand II, avait plus de cœur et voulait combattre; à San Germano, il se trouva pris entre deux trahisons,

l'une dans son armée, l'autre dans sa capitale, et fut réduit à s'enfuir dans l'île d'Ischia, d'où il gagna la Sicile. Il n'y eut pas une lance à rompre. Les valets de l'armée allèrent marquer dans Naples, à la craie, les maisons que devaient habiter leurs maîtres. Charles VIII et les siens entrèrent dans cette capitale (22 février 1495), au milieu des fleurs que leur jetaient les habitants. C'était, comme tous les caprices populaires, un enthousiasme qui tenait du délire. « Jamais peuple, disaient les Français, ne montra tant d'affection à roi ni à nation. » Le bruit de cette rapide conquête passa les mers, et déjà les Grecs préparaient des armes en attendant leur libérateur « le grand roi des Francs. »

Une fois là cependant les conquérants ne songèrent qu'à jouir de leur facile victoire. Charles VIII se fit couronner roi de Naples, empereur d'Orient et roi de Jérusalem. Il se montra aux Napolitains le manteau de pourpre sur l'épaule, le globe d'or dans la main et célébra force beaux tournois et passe-temps. » Ses compagnons se partagèrent les fiefs et épousèrent les belles héritières, aux dépens des nobles du pays. Mais deux mois après, un soir, le futur conquérant de Constantinople et de Jérusalem reçut une lettre de son ambassadeur auprès de la république de Venise, Philippe de Comines l'historien. Une ligue formidable des souverains de l'Europe avait été conclue contre lui à l'effet de lui fermer la sortie de l'Italie et de faire rentrer la France dans ses limites. Ferdinand le Catholique, Maximilien, Henri VII en étaient les instigateurs; les Italiens eux-mêmes qui avaient appelé les Français, ou qui leur avaient promis fidélité, Ludovic le More, Alexandre VI, Venise, etc., en faisaient partie, 40 000 hommes devaient être réunis par les puissances italiennes dans la vallée du Pô, tandis que les frontières françaises seraient attaquées par les autres confédérés. Déjà le duc d'Orléans était pressé dans Novare. La jalousie de l'Europe contre la France se révélait pour la première fois. Il fallait se hâter. Charles laissa 4000 hommes à Gilbert de Montpensier, qu'il nomma vice-roi de Naples, et prit, avec le reste, la route des Apennins. On eut grand'peine à franchir cette chaîne par un étroit défilé; les Suisses s'attelèrent aux canons, les nobles eux-mêmes portèrent les munitions. Au revers des montagnes, les Français découvrirent, dans la vallée du Taro, l'armée des confédérés, forte de 35 000 hommes, qui barraient la route; ils étaient eux-mêmes moins de 10 000. Charles résolut néanmoins de

passer. Pendant qu'il poussait son avant-garde le long du Taro, il fut attaqué sur les derrières; il fit face aux assaillants; en une heure, 3500 de ceux-ci furent jetés à terre; les autres se débandèrent. Les Italiens attribuèrent ce prompt succès à la *furia francese* plutôt qu'à leur lâcheté. Au reste, la victoire de Fornoue ne servit aux Français qu'à leur ouvrir un chemin de retraite (6 juillet 1495).

Une fois en France, Charles parut oublier l'Italie. Gilbert de Montpensier, le vice-roi de Naples, brave chevalier, mais qui « ne se levoit jamais avant midi, » n'était pas homme à suppléer par lui-même aux secours qu'il ne recevait pas. Ferdinand II, parti de Sicile avec quelques troupes espagnoles, surprit Naples le lendemain de la bataille de Fornoue et resserra Montpensier dans Atella, où il mourut de la peste. D'Aubigny ramena en France les débris de nos garnisons. La domination française était tombée dans le royaume de Naples aussi vite qu'elle s'était élevée, et au milieu des mêmes témoignages de joie de la part des habitants. De l'expédition de Charles VIII il ne restait pas plus de traces que des exploits d'Amadis de Gaule.



Porte du palais dite du Cailhau [1].

Mort de Charles VIII (1498). — Averti par l'expérience et par les plaintes de ses peuples, le jeune roi, dit Comines, « mettoit son imagination à vouloir vivre selon les commandements de Dieu, à mettre la justice et l'Église en bon ordre, et aussi à ranger ses finances, de sorte qu'il ne levât sur son peuple que 1 200 000 francs, par forme de taille, outre

1. Cette porte a été construite à Bordeaux, où elle subsiste encore, pour servir d'entrée au palais du parlement.

son domaine dont il vouloit vivre, comme anciennement faisoient les roys. Ce qu'il pouvoit bien faire, car le domaine est bien grand; compris les gabelles et certaines aides, il passe un million de francs. Il avoit bon vouloir, s'il eût pu, qu'un évesque n'eût tenu que son évesché, s'il n'eût esté cardinal, et cestuy là deux, et qu'ils se fussent allés tenir sur leurs bénéfices; mais il eût eu bien à faire à ranger les gens d'église. Il avoit mis sus une audience publique où il écoutoit tout le monde, pour tenir les gens en crainte, et par especial ses officiers dont aulcuns avoit suspendus par pillerlu.» Au commencement de 1498, il était au château d'Amboise où il faisait exécuter de grands travaux « par plusieurs ouvriers excellents qu'il avoit amenés de Naples, » lorsqu'un jour passant par une galerie sombre, il se heurta le front contre une porte si malheureusement que quelques heures après il expirait (7 avril 1498). Il n'avait que vingt-huit ans. Comines a dit de lui : « Il étoit peu entendu, mais si bon qu'il n'étoit pas possible de voir meilleure créature[1]. » La branche des Valois directs s'éteignit avec lui et fut remplacée par celle des Valois-Orléans.

CHAPITRE XXXVIII.

LOUIS XII (1498-1515)[2].

Louis XII. — Charles VIII n'ayant pas laissé d'enfants, la couronne revenait de droit au duc Louis d'Orléans, alors âgé de trente-six ans, et petit-fils d'un frère de Charles VI. Louis XII était d'une famille aimable, remuante et spirituelle, qui plaisait pour ses qualités et même pour ses défauts. Son aïeul avait été un

1. FAITS DIVERS. — Quelques-uns des gentilshommes qui avaient suivi le roi au delà des monts firent venir des plants de mûrier d'Italie et essayèrent cette culture aux environs de Montélimart. C'est aujourd'hui une des grandes industries de la France. Le maïs fut aussi introduit vers ce temps-là. — Les grosses tours du château d'Amboise, celle par où l'on monte à cheval, sont de ce temps.

2. Ouvrages à consulter : Jean d'Auton, *Chroniques de Louis XII* (1499-1508); Jean de Saint-Gelais, *Histoire de Louis XII*; Seyssel, *Histoire du bon roy de France Louis XII*; *Mémoires de La Trémoille*; *Histoire de Bayard*, par le loyal serviteur; Guichardin, *Histoire d'Italie*.

brillant chevalier, son père un poëte qui a laissé quelques pièces charmantes; son oncle Dunois, le plus brave des capitaines de Charles VII et un des noms de la vieille France qui sont restés populaires. Louis, sans qualités supérieures, se distinguait par un grand fonds de débonnaireté. Il commença son règne en diminuant la taille et il refusa le don de joyeux avénement[1] qui s'élevait à 300 000 livres. Ancien chef de la noblesse contre l'autorité royale, il ne garda pas rancune aux fidèles serviteurs d'Anne de Beaujeu, qui l'avaient si bien battu à la journée de Saint-Aubin. Il accueillit La Trémoille et les autres en leur disant que ce n'était pas au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans[2].

Une grave affaire l'occupa d'abord. La veuve de Charles VIII, la reine Anne, s'était retirée au château de Nantes dans son duché de Bretagne, et pouvait le porter par un second mariage dans une maison étrangère. Louis, marié depuis vingt-deux ans à une fille de Louis XI qu'il n'aimait pas, demanda, malgré les larmes de cette vertueuse princesse, que le divorce fût prononcé. Le pape Alexandre VI avait besoin du roi; il l'accorda, et Louis épousa aussitôt la veuve de son prédécesseur. La Bretagne se trouva donc encore rattachée à la France (1499), cette fois pour toujours.

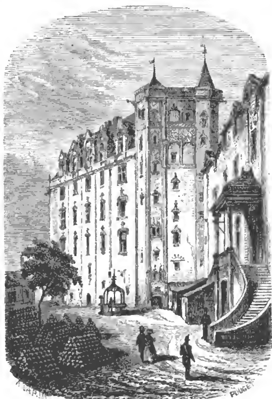
Le temps était aux conquêtes extérieures. La facilité de la première expédition d'Italie, les récits qu'on faisait de ce beau pays, ranimaient le goût des lointaines aventures. Louis XII, héritier des droits de Charles VIII sur Naples, tenait encore de sa grand'mère, Valentine Visconti, des prétentions sur le Milanais usurpé par les Sforza. Il sacrifia à la passion du temps; mais il ne le fit pas avec la témérité de son prédécesseur. D'ailleurs, s'il fallait absolument retourner à Naples et s'enfoncer à cette extrémité de la Péninsule, il était sage de mettre la main sur quelque forte position au nord. Naples a toujours été fatale à la France, parce quelle est trop loin de nous; Milan ne lui vaudrait rien, mais lui est indispensable, du moment que nos armes ont à agir au centre ou dans le sud de la Péninsule.

Conquête du Milanais (1499-1500). — Avant de tenter cette conquête Louis renouvela les traités de Charles VIII

1. Ce *don de joyeux avénement* était un tribut que tout sujet tenant de la couronne un privilége ou une charge, à quelque titre que ce fût, devait payer pour obtenir d'être confirmé dans sa place ou ses priviléges.

2. Cette réponse fut faite non à La Trémoille, mais aux députés de la ville d'Orléans. Fournier, l'*Esprit dans l'histoire*, p. 86.

avec ses voisins et chercha des alliés en Italie. Le duc de Savoie lui ouvrait les Alpes et s'engageait à le suivre avec ses troupes; Venise reçut la promesse de Crémone et de la Ghiara d'Adda; Florence, celle de la soumission de Pise révoltée; le pape était gagné; César Borgia avait été déjà gratifié du duché français de Valentinois. Ludovic, le premier traître à la



Château de Nantes.

cause italienne, était isolé par sa trahison. Trivulce, Italien passé au service de Louis XII, n'eut qu'à se présenter dans le Milanais à la tête de 9000 chevaux et de 13 000 fantassins. Ludovic, repoussé par tout le monde, s'enfuit dans le Tyrol, tandis que les arbalétriers gascons, entrés dans Milan, brisaient à coups de flèches sa statue, chef-d'œuvre de Léonard de Vinci (2 octobre 1499).

Perte et seconde conquête du Milanais (1500). — La mauvaise administration de Trivulce, ancien guelfe, qui persécuta ses adversaires, rendit des chances à Ludovic. Il revint avec un ramas d'aventuriers suisses ou allemands et surprit Milan (5 février). Mais une nouvelle armée de France descendit les Alpes et rencontra près de Novare les troupes de Ludovic (avril 1500). Les Suisses formaient la principale force des deux armées. Ils aimèrent mieux se vendre une seconde fois que de s'entr'égorger ; la victoire fut à celui qui pouvait le plus



Château de Loches.

donner. Louis XII, d'ailleurs, étant l'allié officiel de la Suisse, avait promesse que les gens de Ludovic ne se battraient pas contre une armée où ils voyaient les bannières de leurs cantons.

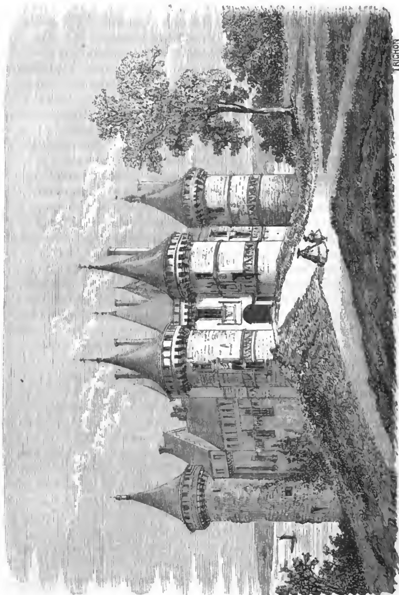
Le duc essaya de fuir déguisé en soldat ou en moine : un Suisse du canton d'Uri le livra ; il fut envoyé en France, resta enfermé dix ans dans un cachot du château de Loches et mourut quand on l'en fit sortir. Deux de ses fils purent gagner l'Allemagne d'où on les verra revenir. Les Suisses, en se retirant,

mirent la main sur Bellinzona, qui commande la vallée du Tessin, et une des routes pour descendre en Italie.

La leçon que Louis XII venait de recevoir ne fut pas perdue; le cardinal Georges d'Amboise, qu'il chargea de réorganiser sa conquête, traita les Milanais avec douceur. Il institua dans leur capitale une sorte de parlement, sur le modèle de ceux de France, qui donna à ce pays ce qu'il n'avait guère connu, une justice impartiale, et confia le gouvernement de cette province à son neveu, le seigneur de Chaumont, dont l'administration prudente et ferme fit bientôt oublier à Milan ses anciens maîtres, qui l'avaient tant de fois traité avec une folle cruauté.

Partage du royaume de Naples (1500-1503). — Le Milanais conquis, Louis songea à Naples; toutefois, au lieu de recommencer l'expédition aventureuse de son prédécesseur, il entama une sorte de campagne diplomatique. Il s'assura d'abord de la neutralité ou de l'appui du centre de l'Italie. Les Florentins reçurent de lui des secours contre Pise toujours révoltée; mais les soldats français épargnèrent longtemps les héroïques habitants de cette ville qui combattaient au cri de « vive la France! » Alexandre VI voulait faire de la Romagne, aux dépens des mille petits tyrans qui changeaient ce pays en un repaire de bandits, une principauté pour son fils César Borgia. Quelques troupes françaises permirent à cet homme passé maître en crimes et en trahison, dont Machiavel a pu faire le héros de son livre du *Prince*, de balayer cette petite et sanguinaire féodalité romagnole.

Ainsi la France devenait prépondérante dans le nord et le centre de l'Italie, et jusque-là son influence y était plutôt heureuse que mauvaise. Mais Louis voulait aller plus loin. Il s'avisa, pour prendre le royaume de Naples sans coup férir, de le partager d'avance, avec Ferdinand le Catholique. Par le traité de Grenade (1500), il se réservait le titre de roi, avec Naples, Gaëte, les Abruzzes et la Terre de Labour. Ferdinand ne demandait que la Pouille et la Calabre avec le titre de duc. Louis XII se jouait à plus fin que lui. Tout commença bien. Le malheureux roi de Naples, alors Frédéric III, prince populaire, avait eu la confiance d'ouvrir ses forteresses au général même du roi d'Espagne, Gonzalve de Cordoue, qui pensait que « la toile d'honneur devait être d'un tissu lâche. » Quand il demanda des secours à l'Espagne contre les Français déjà sur la rontière (juin 1501), il s'aperçut qu'il était trahi. Plus irrité ontre un traître que contre un ennemi, il livra aux Français



Château de Chaumont[1].

1. Le cardinal était né lui-même dans ce château de Chaumont, qui est encore une des curiosités des bords de la Loire, où il s'en trouve tant. Chaumont est sur la rive gauche du fleuve, à mi-chemin de Blois à Amboise.

Naples et le Château-Neuf, se retira d'abord dans l'île d'Ischia, puis se remit entre les mains de Louis XII, qui lui donna une pension de 30 000 livres et le comté du Maine. Il alla retrouver sur les bords de la Loire, mais captif, un autre prince italien, Ludovic le More (1501). Frédéric y mourut en 1504.

Hostilités à Naples entre les Espagnols et les Français (1502). — La conquête achevée, le partage ne s'opéra point aussi à l'amiable. Les Espagnols et les Français se disputèrent l'impôt de 200 000 ducats payé par les troupeaux qui, en antomne, passent des hauteurs des Abruzzes dans les plaines de la Pouille. En outre on n'avait parlé ni de la Basilicate (Matera), ni de la Capitanate (Foggia), ni de la principauté ultérieure (Avellino). Chacun les voulut. On en vint aux mains. Le vice-roi français, duc de Nemours, qui était en force, resserra promptement son adversaire, Gonzalve, dans la ville de Barletta (1502). Ferdinand le Catholique eut recours à une de ses ruses ordinaires. Son gendre, Philippe le Beau, qui possédait de son chef les anciens Pays-Bas bourguignons et qui du droit de sa femme Jeanne la Folle était héritier de la Castille, traversait alors la France. Il lui laissa faire le traité de Lyon qui suspendit les hostilités et parut tout arranger; puis, désavouant son gendre, il fit passer des renforts à Gonzalve avec ordre de continuer la guerre.

Louis se plaignit fort d'avoir été trompé; « et c'est la seconde fois, disait-il. — Il en a menti, répondit impudemment Ferdinand, c'est la dixième. » Nemours était malheureusement incapable de punir cette perfidie. Au lieu de concentrer ses forces pour enlever Barletta et en finir promptement avec les Espagnols, il perdit le temps en escarmouches où il se donnait de fort beaux coups de lances qui faisaient la réputation des chevaliers, mais point du tout les affaires du roi. Telle fut la rencontre célèbre de Bayard et de Sotomayor. Les paladins de l'Arioste ne combattaient pas mieux. Pendant ce temps-là, les renforts espagnols arrivaient. Gonzalve était débloqué, et le meilleur lieutenant du vice-roi, d'Aubigny, battu à Seminara, perdait la Calabre (21 avril 1503). Nemours, pour réparer ce revers, attaqua son ennemi fort imprudemment près de Cerignola (28 avril), fut défait et tué[1]. Venouse et Gaëte restèrent seules aux Français.

1. Il était le dernier rejeton de la maison d'Armagnac, qui prétendait descendre du mérovingien Charibert, frère de Dagobert.

Perte du royaume de Naples (1503). — Louis XII fit de grands préparatifs pour tirer vengeance de cette trahison. Il envoya sur les Pyrénées deux armées qui échouèrent, et au delà des Alpes une troisième qui n'eut pas meilleur sort. La Trémoille la commandait; il fut arrêté quelque temps aux environs de Rome, par la mort étrange du pape Alexandre VI, Borgia, et par les intrigues auxquelles donna lieu l'élection de son successeur. Gonzalve de Cordoue eut le temps de se mettre en défense (1503). Posté sur le Garigliano, il arrêta La Trémoille malgré les exploits de Bayard, lui enleva son artillerie (27 décembre) et le poussa, l'épée dans les reins, jusque dans Gaëte, où il le força de se rendre (1er janvier 1504). Louis d'Ars, qui commandait à Venouse, refusa toute capitulation et s'ouvrit, avec les débris qui lui restaient, la route de France.

Traités de Blois (1504-1505). — Il y avait à craindre que la perte du Milanais ne suivît celle du royaume de Naples. Maximilien s'apprêtait déjà à faire valoir ses droits impériaux au delà des monts, et Gonzalve de Cordoue marchait vers le nord de la Péninsule. Louis XII divisa ses ennemis et les désarma par trois traités qui furent signés à Blois le même jour (22 sept. 1504). Le premier était comme une ébauche de la ligue de Cambrai; Louis et Maximilien convenaient d'attaquer Venise et de partager ses dépouilles; par le second traité, Louis promettait au roi des Romains 200 000 francs en retour de l'investiture du Milanais[1]; par le troisième, enfin, il renonça à la possession du royaume de Naples, à la condition que ce royaume appartiendrait à Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien, lequel épouserait Mme Claude, fille de Louis XII, et recevrait pour sa dot, en outre de tout ce que Louis possédait ou prétendait posséder en Italie, trois provinces françaises, la Bourgogne, la Bretagne et le comté de Blois.

On ne pouvait signer de convention plus désastreuse[2]. Ce jeune Charles, auquel on promettait la fille du roi de France,

1. Le Milanais, comme fief, relevait en droit de la couronne impériale. Le *roi des Romains* ne prenait le titre d'empereur qu'après avoir été couronné à Rome.

2. Il faut remarquer que ce traité n'était désastreux qu'à cause de la loi salique. Supposons que cette loi n'ait pas existé, et Charles-Quint succédait légitimement à Louis XII. C'était alors en France qu'il prenait son point d'appui, à la France qu'il réunissait les Pays-Bas; et la longue et sanglante rivalité des maisons de France et d'Autriche n'éclatait pas. Nous n'avions pas, il est vrai, le règne de François Ier, mais nous aurions toujours eu la Renaissance. Le prince qui ramassait le pinceau du Titien aimait les arts comme celui qui appelait Léonard de Vinci son père.

devait hériter de son père Philippe le Beau, les Pays-Bas; de sa mère, la Castille; de son aïeul paternel, l'Autriche; de son aïeule maternelle, l'Aragon. On lui assurait l'Italie, on démembrait pour lui la France: c'était vouloir lui donner l'empire de l'Europe. Anne, plus duchesse de Bretagne que reine de France, était heureuse et fière de préparer à sa fille une si brillante union, même aux dépens de la France; mais la France réclama, et Louis XII saisit la première occasion de faire droit à ses vœux.

Rupture des traités de Blois. — Il la trouva en 1505, quand Ferdinand le Catholique, irrité contre son gendre, songea à le déshériter en contractant un second mariage. Il épousa Germaine de Foix, nièce de Louis XII; et ce prince, par un traité signé encore à Blois (octobre 1505), céda de nouveau ses droits sur le royaume de Naples à sa nièce, ce qui était rompre une des principales conditions du mariage de Mme Claude. La Bretagne et la Bourgogne étaient encore engagées par les précédentes stipulations; Louis convoqua les états généraux à Tours, pour les rompre ouvertement (14 mai 1506). Ceux-ci déclarèrent que la loi fondamentale de l'État ne permettait pas d'aliéner deux provinces qui faisaient partie du domaine de la couronne, et supplièrent le roi de marier sa fille Claude à son héritier présomptif François, duc d'Angoulême, afin d'assurer l'intégrité du territoire et l'indépendance de la France. Louis XII n'eut pas de peine à accorder ce que lui-même désirait. Cette fois il avait peut-être trompé les trompeurs. Maximilien, qui avait toujours la même ambition et la même pénurie, Ferdinand, chargé après la mort de Philippe le Beau, de la régence et de la tutelle de son petit-fils, Charles d'Autriche, ne réclamèrent point. Louis XII put même, l'année suivante et sans être inquiété, faire rentrer dans le devoir les « orgueilleux vilains » de Gênes, qui s'étaient révoltés. « Ores, marchands, criait Bayard, défendez-vous avec vos aulnes, et laissez les piques et les lances, lesquelles vous n'avez accoutumées. » Ces marchands firent toutefois une très-énergique résistance; le brave La Palice fut blessé. Mais le roi avait mis sur pied des forces énormes, Gênes fut prise, sa charte de liberté brûlée par la main du bourreau, soixante de ses plus braves défenseurs décapités et la *seigneurie* de la ville, avec les îles de Corse et de Chio, réunie au domaine royal. Les Génois durent payer encore une amende de 200 000 écus et bâtir à leurs frais le fort de la Lanterne, destiné à les tenir en respect (1507).

Ligue de Cambrai (1508). — Seule des puissances italiennes, la république de Venise, en s'alliant tantôt avec les uns, tantôt avec les autres, avait gagné au milieu des désastres de la Péninsule. Mais cette politique astucieuse ne pouvait toujours réussir : un moment devait venir où tout le monde se tournerait contre celle qui s'agrandissait aux dépens de tous.

On n'enviait pas seulement aux Vénitiens leurs richesses, leurs 1000 vaisseaux, leurs 30000 marins; chacun de leurs voisins avait à se plaindre d'eux. Louis XII regrettait Crémone, qu'il leur avait récemment cédée, et Crème, Brescia, Bergame, anciennement perdues par le duché de Milan ; Ferdinand le Catholique, quelques villes sur la côte orientale du royaume de Naples qu'il leur avait données en gage des sommes empruntées par lui à Venise. Jules II réclamait Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, vieilles possessions du saint-siége ; Maximilien revendiqua Vérone, Vicence, Padoue, Trévise au nom de l'empire, et le Frioul, Trieste au nom de la maison d'Autriche. Toutes ces jalousies, toutes ces cupidités se coalisèrent à Cambrai contre la république (10 décembre 1508). L'âme de cette ligue fut le pape Jules II, fougueux vieillard qui voulait être « le seigneur et le maître du jeu du monde. » Jules II se proposait deux choses : reconstituer le pouvoir temporel de la papauté et chasser les *barbares* de l'Italie. Ces barbares lui parurent bons toutefois pour l'aider à reprendre d'abord ce qu'il regardait comme appartenant au patrimoine de Saint-Pierre ; le 27 avril 1509 il lança l'interdit contre Venise, ses magistrats, ses citoyens et ses défenseurs.

Victoire d'Agnadel (1509). — Louis XII fut le premier prêt ; il passa l'Adda (15 avril) à la tête de plus de 20 000 fantassins et de 2300 lances. Les deux condottières au service de Venise, Pitigliano et l'Alviano, agirent sans concert ; et, sous prétexte que le sénat avait défendu de combattre, Pitigliano abandonna son collègue. Louis XII atteignit celui-ci sur la digue d'Agnadel le 14 mai 1509. Les Vénitiens tinrent ferme d'abord ; en vain le roi au premier rang s'écriait : « Enfants, le roi vous voit, » on n'avançait pas. Il s'exposa au feu « comme le plus petit soudoyer. » — « Que quiconque a peur, disait-il, se mette derrière moi. Un vrai roi de France ne meurt point de coups de canon. » Enfin Bayard et quelques chevaliers déterminés se jetèrent dans les marais et arrivèrent sur le flanc des Vénitiens. La cavalerie s'effraya et prit la fuite, mais l'in-

fanterie se fit tuer. Huit à dix mille hommes restèrent sur le champ de bataille, avec toute l'artillerie et les bagages. Cette victoire menait les Français jusqu'aux lagunes. Aucune place ne résistait; celles qui essayaient de le faire étaient épouvantablement traitées. Louis, si débonnaire en France, était cruel en Italie; il faisait passer par les armes toute garnison qui osait tenir contre lui, et pendre tout paysan qui criait: Vive san Marco! La république se sauva par un trait de sagesse qui était en même temps un profond calcul. Elle retira ses troupes de toutes les villes de terre ferme et délia ses sujets du serment de fidélité. Ceux-ci tinrent à honneur de rester fidèles à ceux qui ne leur commandaient pas le dévouement. Repliée sur elle-même et inexpugnable au milieu de la mer, Venise attendit que la discorde éclatât parmi ses alliés; cela ne tarda guère.

Sainte ligue (1511).— Le pape Jules II avait atteint son premier but: les villes de la Romagne étaient rentrées entre ses mains; il songea au second, l'expulsion des *barbares*, et il voulut, sans scrupule pour sa dernière alliance, commencer par les Français, qu'il avait plus que tout autre contribué à appeler dans la Péninsule, au temps de Charles VIII, lorsqu'il n'était que le cardinal Julien de la Rovère, mais le mortel ennemi d'Alexandre VI.

Le 2 février 1510, il accorda l'absolution à la république de Venise : il eut peu de peine de détacher de la ligue de Cambrai Ferdinand, qui avait déjà recueilli tous les fruits qu'il en attendait; il ébranla la constance, très-facile d'ailleurs à ébranler, de Maximilien, et fit travailler les Suisses, dont Louis XII n'avait pas voulu augmenter les subsides, par le cardinal de Sion, Matthieu Schinner. Le duc de Ferrare, allié de la France, et la ville de Gênes furent attaqués, mais sans succès. Cependant Louis XII hésitait; ce n'était pas là une guerre ordinaire. La reine, pleine de scrupules religieux, lui faisait un cas de conscience de combattre le chef de la chrétienté. Le clergé de France fut rassemblé à Tours, et, loin de partager les hésitations du roi, lui accorda sur ses biens un subside de 300 000 écus, déclara non avenues les excommunications que pourrait lancer le pape contre lui et contre son royaume, établissant que dans cette question toute politique, la guerre n'était pas faite au pontife, mais au souverain des États romains.

On combattit en effet sans ménagement de part et d'autre. Chaumont, à la tête des troupes françaises, surprit résolûment

l'armée pontificale devant Bologne, et il ne s'en fallut pas « de la durée d'un *Pater nostêr* » que le chevalier sans peur et sans reproche ne mit la main sur l'étole pontificale. Attaqué comme un prince, Jules II se défendit en soldat; il entra dans la Mirandole par la brèche (20 janvier 1511), et eût peut-être poussé plus loin ses succès, sans une révolte de Bolonais qui brisèrent sa statue, œuvre de Michel-Ange. Obligé de reculer, il fut battu à Casalecchio et rentra malade dans Rome. Louis XII crut le moment venu d'attaquer maintenant même le pontife. Il convoqua un concile général à Pise pour examiner la conduite du pape et le faire déposer. C'était une faute, parce que cette mesure changeait la nature de la lutte. Au-dessus du prince temporel affaibli se trouva le prince spirituel tout-puissant; Jules II mit la ville de Pise en interdit, excommunia les cardinaux dissidents, rassembla un autre concile à Saint-Jean de Latran, et invoqua l'appui des puissances catholiques de l'Europe. Toutes y répondirent, Ferdinand d'Espagne, le roi d'Angleterre Henri VIII, Maximilien, la république de Venise, les Suisses, flattés du nom de *défenseurs du saint-siége*, formèrent une *sainte ligue* (5 oct. 1511) dans le but avoué de préserver l'Église d'un schisme, en réalité pour renvoyer les Français au delà des Alpes.

Victoire et mort de Gaston de Foix (1511-1512).— L'Espagnol Ramon de Cardona vint se joindre avec 12000 hommes aux troupes pontificales. Les Vénitiens, grâce à cette diversion, reprirent peu à peu leurs places perdues; 10000 Suisses conduits par Matthieu Schinner descendirent de leurs montagnes. La trahison travailla les troupes et les garnisons allemandes encore au service de Louis XII en Italie, tandis que les frontières mêmes de France, étaient menacées au nord, à l'est et au sud. Un jeune et héroïque général, neveu du roi, conjura un moment tous les dangers. Gaston de Foix, duc de Nemours, âgé de vingt-deux ans, vint prendre le commandement de l'armée d'Italie. Le fer et l'argent à la main il refoule les Suisses dans leurs montagnes (décembre 1511). Bologne était pressée par les troupes de l'Espagne et du saint-siége; il s'y jette (7 février 1512) et la dégage. Les Allemands avaient livré Brescia aux Vénitiens; il arrive à l'improviste sous ses murs, l'emporte d'assaut (19 février) et l'abandonne durant sept jours au sac et au pillage : 22000 personnes furent égorgées. Il n'y eut d'épargné que la maison où Bayard blessé s'était fait porter. Enfin, en avril, Gaston apparaît sous les murs de Ravenne,

se loge audacieusement entre la ville et le camp de Cardona. Après quelques vaines tentatives sur la place, il se tourne contre le camp ennemi (11 avril). Ses fantassins sont repoussés; mais l'artillerie ébranle l'armée alliée et la gendarmerie française met la cavalerie pontificale en déroute. L'infanterie espagnole se retirait fièrement. Gaston s'en indigne, court à elle avec quelques hommes, l'entame, mais tombe frappé de quinze blessures au visage.

Perte de l'Italie. — Il eût mieux valu pour Louis XII et pour la France perdre la bataille que ce jeune et vaillant général « qui avait été grand capitaine, dit Guichardin, avant d'avoir été soldat. Avec lui tomba toute la vigueur de l'armée de France.» La Palice lui succéda, sans le remplacer. Jules II reprit courage et prononça contre Louis XII, au milieu du concile de Latran, une sentence renouvelée du moyen âge. L'armée française, abandonnée de ses auxiliaires allemands, que Maximilien avait rappelés, recula devant Cardona, laissa reprendre Bologne, et trouva derrière elle 20 000 Suisses qui venaient rétablir dans le duché de Milan un fils de Ludovic le More, Maximilien Sforza, en s'adjugeant à eux-mêmes Locarno, une des portes de l'Italie, tandis que les Grisons en prenaient une autre, Chiavenna et la Valteline. La Palice, après un combat dans les rues même de Pavie, se retira dans le Piémont. Plusieurs détachements ne purent rejoindre et furent égorgés sans pitié. A Ravenne on enterra vivants quatre officiers français, leur laissant la tête hors du sol pour prolonger leur supplice. Sur ces entrefaites, Jules II mourut (21 février 1513). Il avait mis la main sur Parme et Plaisance, et ses derniers regards avaient vu fuir les Français; il avait réussi à leur enlever l'Italie, mais il la donnait aux Espagnols: ce n'était que changer de maître et passer du mal au pire. Son successeur, Léon X, continua ses desseins. Il resserra à Malines la sainte ligue que les Vénitiens avaient cependant abandonnée pour retourner à Louis XII, et l'invasion même du territoire français fut résolue.

Défaite de Novare et journée des Éperons, invasion de la France (1513). — Ferdinand, déjà maître de la Navarre espagnole, au sud des Pyrénées, n'attendait qu'une occasion favorable pour s'emparer de la Navarre française, au nord de ces montagnes, et une armée anglaise s'apprêtait à débarquer à Calais. Louis XII fit tête à l'orage. Menacé dans son royaume même, il n'abandonna pas l'Italie. La Trémoille

et Trivulce y descendirent avec une belle armée et enfermèrent les Suisses, avec Maximilien Sforza, dans Novare; mais un secours envoyé par les cantons pénétra la nuit dans la place. Au matin, les Suisses sortirent de la ville, piques baissées, marchèrent droit à l'artillerie française, s'en emparèrent, malgré les ravages qu'elle faisait dans leurs rangs, et, après une lutte courte, mais acharnée, mirent l'armée de siége en déroute (6 juin). Gênes profita de ce désastre pour s'affranchir. Louis n'avait plus rien au delà des Alpes.

Depuis longues années, nos provinces n'avaient vu d'armées ennemies; deux y entrèrent : par l'est, les Suisses; par le nord, les Anglais, que l'empereur Maximilien était venu rejoindre, se mettant à la solde de leur roi, à raison de cent écus par jour. Près de Guinegate, une panique saisit l'armée française. Bayard se dévoua pour arrêter l'ennemi et fut pris; le reste ne combattit que des *éperons*, qui donnèrent leur nom à la journée (16 août). Les Suisses, au nombre de 20 000, pénétrèrent jusqu'à Dijon; ils n'y furent arrêtés par la Trémoille qu'avec beaucoup d'argent et plus de promesses (13 septembre). Le seul allié de la France, le roi d'Écosse, Jacques IV, partagea sa mauvaise fortune; il fut vaincu et tué à Flowden par les Anglais (9 septembre).

Combats sur mer. — On ignore trop que notre marine ne date pas de Colbert. Nos marins gascons, bretons et normands avaient bien des fois, avant Jean-Bart et Duguay-Trouin, donné la chasse aux corsaires anglais et visité les côtes d'Angleterre. La marine marchande, elle aussi, avait pris l'essor. Dieppe avait découvert les côtes sud-ouest de l'Afrique, où elle trafiqua bien longtemps avant l'arrivée des Portugais, et ce furent les marins de Bayonne qui créèrent la grande pêche, celle de la baleine. Depuis le commencement des guerres d'Italie, les matelots de Provence et les galères de Marseille avaient rendu à la France d'importants services, surtout le brave et habile Prégent de Bidoulx. En 1513, Prégent fut appelé, avec quatre galères (navires à rames), de la Méditerranée dans l'Océan, pour s'opposer aux courses des Anglais sur nos côtes. Le 27 avril, il tomba dans la flotte anglaise, que commandait le grand amiral Édouard Howard, et se réfugia dans l'anse du Conquet, près de Brest; l'amiral l'y suivit et vint lui-même l'attaquer à l'abordage. Prégent se prend corps à corps avec l'amiral, le blesse, le jette mort sur le pont de son navire, et coule le vaisseau qui le serrait de plus près. Un autre, menacé

du même sort, s'enfuit, et toute la flotte s'éloigne. Prégent, à son tour, paraît sur les côtes d'Angleterre et ravage le Sussex.

Quelques mois après, la flotte qui avait débarqué à Calais l'armée de Henri VIII vint croiser sur les côtes de Bretagne, et rencontra, le 10 août, les Français qui n'avaient qu'une vingtaine de navires bretons et normands, sous le commandement d'Hervé Primoguet. Les Anglais étaient deux ou trois fois supérieurs en nombre, mais leurs adversaires prirent l'avantage du vent et attaquèrent résolûment. Au premier choc, plusieurs navires anglais furent coulés. Un vaisseau français faisait surtout merveille. C'était *la Belle Cordelière*, qu'Anne de Bretagne avait fait construire elle-même à Morlaix, et orner à grands frais. Primoguet la montait. Entourée de douze vaisseaux ennemis, elle avait déjà démâté les uns et fait reculer les autres, quand de la hune d'un navire anglais, on lui jeta une masse de feux d'artifice qui l'embrasèrent en un instant. Une partie des matelots et des soldats put se sauver dans les chaloupes; mais Primoguet refusa de quitter le navire que la reine lui avait confié. Du moins voulut-il que sa mort coûtât cher à l'ennemi. Il se dirigea droit sur la nef amirale d'Angleterre, que montait une nombreuse noblesse, s'y attacha par ses grappins d'abordage, lui communiqua l'incendie et sauta avec elle. Cet héroïque dévouement eut lieu en vue d'Ouessant.

Traités de paix. — Mais tous les faits de mer n'avaient à cette époque qu'une influence secondaire. C'était par terre que les questions se décidaient; la triple invasion que la France venait de subir força Louis XII à traiter.

Le traité de Dijon avait déjà débarrassé la France des Suisses. Louis désavoua le concile de Pise pour regagner le pape, et convint, avec l'empereur et le roi d'Aragon, de la trêve d'Orléans (mars 1514). Henri VIII refusa quelque temps de poser les armes; le traité de Londres, qui lui laissa Tournai et lui assura une pension annuelle de 100 000 écus pendant dix ans, rétablit aussi la paix de ce côté. Elle fut scellée par le mariage de Louis XII avec Marie, sœur du roi d'Angleterre.

Ainsi, après quinze années de guerre, beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent perdu, la France n'était pas plus avancée au delà des Alpes qu'à la fin du règne de Charles VIII; le royaume de Naples et le Milanais, plusieurs fois conquis, étaient encore perdus.

Nouvelle politique. — Depuis les croisades, nous n'étions pas sortis de France, et voici tout un règne dont l'histoire se

passe au delà des monts, en Italie. C'est que Louis XI a fini les guerres de l'intérieur, et que Charles VIII a commencé celles du dehors. La royauté, n'ayant plus rien à conquérir au dedans, a cherché des conquêtes à l'extérieur, et comme la révolution qui s'était accomplie en France avait eu lieu aussi en Angleterre, en Espagne et en Autriche, comme dans ces divers États les princes avaient maintenant une autorité à peu près absolue, ils étaient libres de porter leurs regards au delà de leurs frontières. Dès qu'ils virent la France sortir des siennes, ils s'unirent pour l'y faire rentrer. L'isolement des États, qui est un des caractères du moyen âge, va donc cesser; et désormais nous ne verrons plus que ligues et guerres générales qui mêleront de plus en plus les peuples européens et leur histoire. Les rois auront alors deux intérêts à conduire : défendre et agrandir le royaume ; bien administrer le pays. Louis XII s'acquitta mal du premier de ces soins, mais il n'y a presque que des éloges à lui donner pour le second.

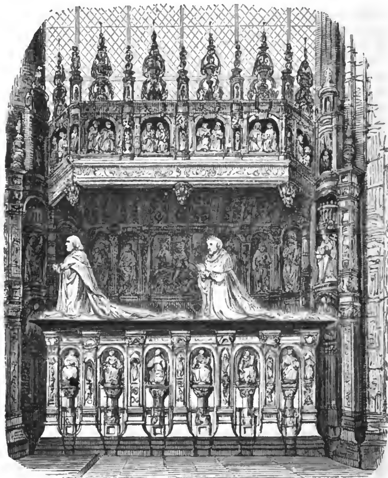
Administration bienfaisante du Père du peuple; le cardinal d'Amboise. — L'avénement de Louis XII au trône avait valu au domaine royal le duché d'Orléans et les comtés de Valois et de Blois, ses apanages. Il s'efforça de suffire, avec le produit de ses domaines, à toutes les dépenses de sa personne et de sa maison, ce qui lui permit de réduire les tailles de près d'un tiers, à 2 600 000 livres, ou environ 78 millions de francs. Le revenu public fut scrupuleusement employé à la solde des gens de guerre, en encouragements à l'industrie, à l'agriculture, en constructions d'utilité publique, ou en embellissements aux châteaux royaux; ce qui est encore un objet d'utilité publique, quand ces embellissements sont avoués par le goût et l'art, et popularisent l'un et l'autre. Les grâces, les pensions, les fêtes ruineuses furent supprimées. La plus stricte économie régla les dépenses royales. « J'aime mieux, disait-il des courtisans, les voir rire de mon avarice, que le peuple pleurer de mes dépenses. » Une taxe avait été établie pour l'expédition de Gênes : cette expédition se fit plus vite et à moins de frais qu'on ne l'avait pensé. Louis remit au peuple le reste du tribut : « Cet argent, disait-il, fructifiera mieux dans leurs mains que dans les miennes. » Il délivra les paysans des rapines des gens de guerre. Plusieurs pillards furent exécutés, après quoi : « Nul n'eût été assez hardi pour rien prendre sans payer, et les poules couroient aux champs hardiment et sans risques. » Aussi l'agriculture fleurit; et le commerce prit une

extension jusque-là inconnue en France. « La tierce partie du royaume, dit un contemporain, fut défrichée en douze ans, et pour un gros marchand qu'on trouvoit à Paris, à Lyon ou à Rouen, on en trouva cinquante sous Louis XII, et qui faisoient moins de difficulté d'aller à Rome, à Naples ou à Londres, qu'autrefois à Lyon ou à Genève. » — « Le revenu des bénéfices, des terres ou des seigneuries, ajoute Claude Seyssel, est crû partout de beaucoup..., et je suis informé par ceux qui ont principales charges des finances du royaume, gens de bien et d'autorité, que les tailles se recouvrent à présent beaucoup plus aisément et à moins de contraintes et de frais, sans comparaison, qu'elles ne faisoient du temps des rois passés. » Il ne réunit qu'une fois les états généraux, en 1506; il n'y eut même de régulièrement convoqués que les députés de la bourgeoise, Ce furent ces états qui, par la bouche du représentant de Paris, lui décernèrent le plus beau nom qu'un roi puisse mériter, celui de *Père du peuple;* et c'était justice, car, dit Saint-Gelais : « Il ne courut oncques du règne de nul des autres si bon temps qu'il a fait durant le sien. »

A son nom l'histoire a toujours réuni celui de son digne conseiller, Georges d'Amboise, qui resta vingt-sept années moins son ministre que son ami. D'Amboise était né, en 1460, d'une famille illustre qui lui procura, dès l'âge de quatorze ans, l'évêché de Montauban. Attaché de bonne heure au jeune duc d'Orléans, il partagea sa mauvaise fortune, sous l'administration de la dame de Beaujeu. Mais le prince ne l'oublia pas quand le crédit lui revint; et d'Amboise obtint l'archevêché de Narbonne, qu'il échangea en 1493 contre celui de Rouen. Le duc avait lui-même le gouvernement de Normandie; il laissa la principale autorité dans cette province à l'archevêque, qu'il nomma son lieutenant, et qui y commença les utiles réformes qu'après la mort de Charles VIII il étendit à tout le royaume. Il aimait le peuple comme l'aimait le roi, et ainsi que lui en fut aimé. « Laissez faire à Georges » était un dicton populaire. Fait cardinal, gouverneur du Milanais, légat du saint-siége en France, il aurait été pape après la mort d'Alexandre VI, si cela n'avait dépendu que de Louis XII et de l'armée française. Il eut la plus grande influence sur les affaires de France et d'Italie; et si, comme son maître, il fit beaucoup de fautes dans la politique extérieure, son administration eut un caractère de probité et de bonté qu'après lui on ne retrouva de longtemps. Il faut cependant rappeler que, ministre tout

••

puissant, il n'empêcha pas le premier traité de Blois, et qu'à sa mort on trouva dans son héritage d'immenses richesses qui eussent été mieux à leur place dans la main des pauvres.



Tombeau du cardinal d'Amboise [1].

Deux nouveaux parlements. — Les parlements, exerçant au nom du roi une justice souveraine dans les provinces

1. Ce tombeau renferme les restes de Georges d'Amboise et de son neveu, qui porta le même nom que lui, et fut, comme lui, archevêque de Rouen, de 1510 à 1550, et cardinal. Le plan de ce magnifique mausolée, qu'on voit dans une chapelle de la cathédrale, fut tracé par Roullant le Roux, « maistre

de leur ressort, étaient le plus redoutable instrument dont la royauté pût se servir pour ramener tous les priviléges sous le



Hôtel de Sens[1].

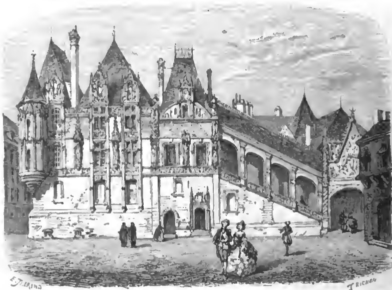
niveau de la loi, et les esprits les plus indépendants sous le joug de la commune obéissance. Aussi Louis XI les avait-il

maçon. » La cathédrale elle-même dut beaucoup aux deux d'Amboise. Le premier termina la tour méridionale, dite tour de Beurre, et y plaça l'immense cloche dont le son s'entendait à six ou sept lieues à la ronde. Elle fut fondue en 1793 pour faire des canons. Georges et son neveu reconstruisirent aussi le grand portail, dont les ornements délicats et multipliés semblent découpés à jour. Le dernier fit rebâtir l'admirable flèche que la foudre a brûlée en 1822, et qu'on n'a pas encore achevé de reconstruire. Le portail de la Calendre est malheureusement séparé du grand portail par une rue qui s'adosse à la cathédrale.

1. L'hôtel de Sens, situé au carrefour des rues de l'Hôtel-de-Ville, des Barrés et du Figuier, est à peu près le seul monument qui reste à Paris de l'architecture civile du quinzième siècle.

multipliés. Louis XII, par esprit d'équité, en augmenta encore le nombre; il créa deux parlements : un en Provence (1501) et un autre en Normandie (1499). Le grand Conseil, sorte de conseil d'État, avait été rendu sédentaire par Charles VIII.

Rédaction de coutumes. — Pour faciliter l'exercice de la justice, Charles VIII avait projeté de rédiger et de publier les coutumes provinciales, c'est-à-dire les usages qui faisaient loi dans chaque province, afin de soustraire les justiciables à l'ar-



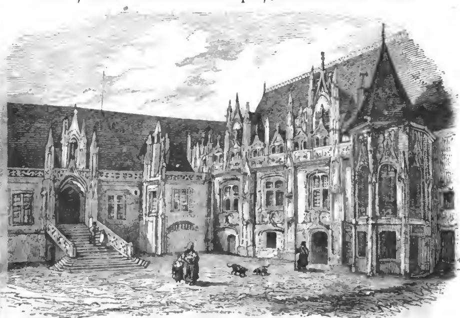
Ancienne Cour des comptes.

bitraire des juges. Charles VIII en publia sept. Vingt autres coutumes furent, de 1505 à 1514, rédigées, après mûre délibération, par gens experts, et imprimées. Cette publication fut le plus important travail législatif de l'ancienne monarchie avant les grandes ordonnances de Louis XIV; car on ne s'était pas astreint à reproduire servilement les anciens usages, et c'était moins une rédaction qu'une réformation du droit coutumier, faite dans l'esprit antiféodal qui prévalait parmi les légistes et au parlement.

Réformes dans l'administration judiciaire. — Une ordonnance de 1510 supprima la procédure criminelle en latin.

Tous les procès et enquêtes au criminel durent être faits « en vulgaire langage du pays, » afin que les témoins entendissent leurs dépositions, et les accusés les procès intentés contre eux. Un édit de 1419 avait déjà prescrit dans les tribunaux, et pour les actes de l'autorité civile, l'emploi du français au lieu du latin. Les gens de justice « rongeoient la substance du pauvre peuple » par les longueurs et dépenses des procès; Louis essaya de diminuer leurs extorsions.

Le royaume était divisé en bailliages et en prévôtés, et les baillis, tous nobles et hommes d'épée, cumulaient les fonctions



Palais de justice de Rouen.

militaires, judiciaires et administratives, qu'ils remplissaient fort mal. Louis XII les obligea de se faire graduer dans les universités ou de laisser à des lieutenants pris parmi les gens de robe, l'administration de la justice. Les seigneurs furent de même tenus de ne mettre que des docteurs ou licenciés dans leurs tribunaux, et de leur assurer des gages.

Vénalité des charges. — Il est un reproche que l'on doit adresser à Louis XII : il vendit certaines charges publiques afin de se procurer les ressources qu'il ne voulait pas demander à de nouveaux impôts. Du moins, à quelques exceptions près, il

ne vendit que les charges de finances. C'était, au reste, un très-vieil usage; cette vénalité de charges de judicature, fréquemment pratiquée par les prédécesseurs de Louis XII, sera officiellement établie par François Ier.

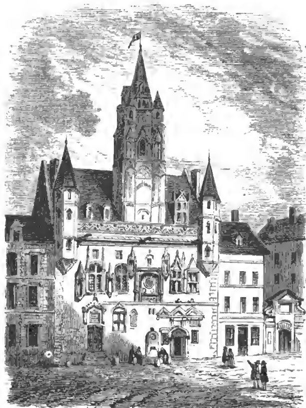


Cathédrale de Rouen, portail de la Calendre.

Postes. — Une ordonnance de 1506 autorisa les particuliers à se servir des relais de poste établis par Louis XI.

Commencement de la renaissance des lettres et des arts. — Les guerres d'Italie avaient été fatales à ceux qui les

avaient faites, bien plus qu'elles ne l'avaient été, sauf au dernier moment, à la France. Les forces de l'État avaient été, il est vrai, détournées de leur but, et la vraie politique de la France avait été sacrifiée aux intérêts particuliers du roi. Mais le royaume, on vient de le voir, ne fut guère troublé à l'intérieur par ces expéditions aventureuses, et, s'il n'y gagna aucun ac-



Hôtel de ville de Compiègne.

croissement de territoire, la civilisation française y gagna d'entrer plus vivement dans les voies de la renaissance. Depuis le treizième siècle tant de misères avaient passé sur la France que la culture des esprits en avait été arrêtée. L'art n'avait plus la belle mais sévère grandeur de l'architecture ogivale du temps de saint Louis. Au quinzième siècle régnait le gothique flamboyant; les lignes architecturales, autrefois si pures, se mul-

tipliaient, se tordaient en mille replis. C'était éblouissant; ce n'était ni simple ni grand. On faisait effort pour sortir de l'ancien style; on le dénaturait; on n'en avait pas encore trouvé un autre. La langue, dans Joinville, dans Froissart, dans Charles d'Orléans, s'était montrée naïve et déjà élégante. Mais la force soutenue manquait à nos écrivains, Comines excepté, parce que les grands modèles de l'antiquité leur restaient à peu près inconnus. Or, cette antiquité si riche, l'Italie venait de la retrouver : l'Arétin et le Pogge dans les lettres, Léonard de Vinci et Brunelleschi dans les arts, avaient déterminé, après Dante et Pétrarque, après l'église de Saint-François d'Assise et le campanile de Florence, une *renaissance* tout antique et païenne. On traduisait, il est vrai, on imitait plus encore qu'on n'imaginait; l'inspiration poétique était jetée dans le moule d'Horace ou de Virgile, et les plus éloquents n'aspiraient qu'à parler comme Cicéron.

Les Français arrivèrent au moment où ce mouvement se prononçait avec le plus d'énergie; et ils rapportèrent en deçà des monts le goût de ces choses nouvelles. L'antiquité eut aussi chez nous ses ardents zélateurs. Le savant Gaguin, que Louis XII encourageait, rassembla une précieuse bibliothèque de manuscrits anciens. Le Grec Lascaris et Jérôme Aléander trouvèrent en France des élèves qui éclipsèrent leurs maîtres, entre autres Vatable, Budé qui y restaura les études grecques, et Danès, le maître d'Amyot.

Le souvenir des belles cités, des riches palais et de toutes les élégances de Milan, de Rome et de Florence, inspira l'idée de ménager à nos villes un peu d'air et des communications plus faciles, de songer dans la construction des manoirs au bien-être, à l'agrément, puisque aussi bien les prévôts du roi rendaient les épaisses murailles inutiles? On voulut donc une architecture moins massive, qui laissât passer plus d'air et de lumière. Les artistes français entraient d'eux-mêmes dans ces voies nouvelles, mais les maîtres italiens avaient réalisé déjà les merveilles que les nôtres ne faisaient qu'entrevoir. Quelques-uns passèrent les monts et vinrent chez nous accélérer ce mouvement de rénovation. Charles VIII avait fait travailler des artistes italiens au château d'Amboise. Louis XII nomma Fra Giocondo architecte royal, et lui fit rebâtir solidement à Paris le pont Notre-Dame, qui s'était écroulé pour la quatrième fois en 1499. Giocondo construisit aussi la grand'chambre du parlement qu'on voit encore, et une chambre pour la cour des

comptes qui a été incendiée en 1737. Il donna peut-être pour le château de Blois le plan de la façade orientale, la partie certainement la plus originale de ce curieux monument.

Le cardinal d'Amboise partageait tous les goûts de son maître. Il fit commencer par Roger Ango le palais de justice de Rouen, où se trouve un si gracieux mélange de l'art nouveau et de l'art ancien, du gothique transformé par la renaissance; et il



Tombeau de Louis XII.

exécuta d'importantes réparations à la cathédrale de cette ville, une de nos plus belles églises ogivales.

Mais l'œuvre principale de Georges d'Amboise fut le château de Gaillon, qu'il destinait à servir de séjour d'été aux archevêques de Rouen. Ici, les traces des vieux manoirs s'affaiblissent; la vieille tour est jetée par terre, le plein cintre remplace l'ogive dans les portails; les médaillons, les statuettes, l'ornementation riante et gracieuse s'épanouissent de tous les côtés, à la place des grimaçantes figures ou des formes bizarres du style gothique. La renaissance est victorieuse.

Du règne de Louis XII datent encore : l'église Saint-Maclou, à Rouen ; la chapelle de l'hôtel de Cluny, à Paris et l'hôtel de la Trémoille, aujourd'hui renversé ; les hôtels de ville de Compiègne, d'Arras, de Saint-Quentin et de Nevers.

Mort de Louis XII (1515).—La paix que Louis XII venait de retrouver, après les dangers de 1514, eût sans doute rendu son règne plus fécond en institutions bienfaisantes et en chefs-d'œuvre; mais il ne lui survécut guère. Anne de Bretagne était morte le 9 janvier 1514. Louis, qui avait beaucoup aimé sa *Bretonne*, comme il l'appelait, « huit jours durant ne fit que larmoyer. » Le 7 août de la même année, il contracta un mariage politique : il épousa une sœur de Henri VIII, Marie d'Angleterre, jeune fille de seize ans qui l'obligea à changer sa vie simple et régulière. Ce ne furent, pendant plusieurs mois, que fêtes et tournois. « Où il avoit coutume de dîner à huit heures convenoit qu'il dinât à midi; où il avait coutume de se coucher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit. » Il avait toujours été, depuis sa grande maladie de 1504, d'une santé fort chancelante, ce régime le tua. Il mourut le 1er janvier 1515, à l'âge de cinquante-trois ans, sincèrement pleuré de ses peuples.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PÉRIODE.

La Gaule indépendante (1600-50 av. J. C.)

DEUXIÈME PÉRIODE.

La Gaule sous les Romains (50 ans av. J. C. — 476 après).

TROISIÈME PÉRIODE.

La France mérovingienne (481-687).

QUATRIÈME PÉRIODE.

La France carlovingienne (687-887).

CINQUIÈME PÉRIODE.

La France féodale (887-1180).

SIXIÈME PÉRIODE.

Première victoire de la royauté sur l'aristocratie féodale (1180-1328).

SEPTIÈME PÉRIODE.

La guerre de Cent ans; nouvelle anarchie (1336-1453).

HUITIÈME PÉRIODE.

Dernière victoire de la royauté sur l'aristocratie féodale (1436-1491).

NEUVIÈME PÉRIODE.

Guerres d'Italie (1494-1515).

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

599

OUVRAGES DE M. DURUY

PUBLIÉS PAR LA MÊME LIBRAIRIE.

Histoire de la Grèce ancienne. 2 vol. in-8.

Histoire grecque; 3[e] édition. 1 volume in-12; broché, 4 fr.

Histoire romaine; 4[e] édition. 1 volume in-12; broché, 4 fr.
Ouvrage autorisé par le Conseil de l'instruction publique.

Histoire sainte d'après la Bible; 2[e] édition. 1 volume in-12; broché, 3 fr.
Ouvrage autorisé par le Conseil de l'instruction publique.

Histoire des Romains et des peuples soumis à leur domination depuis les temps les plus reculés jusqu'à Auguste. 2 volumes in-8.
Cet ouvrage est épuisé, mais une nouvelle édition avec le complément de l'histoire des empereurs est sous presse.

État du monde romain vers le temps de la fondation de l'Empire. 1 volume in-8, broché, 3 fr.

Histoire du moyen âge depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'au milieu du XV[e] siècle. 1 vol. in-12, broché, 4 fr.

Cours d'histoire, rédigé conformément aux derniers programmes officiels, à l'usage des classes de grammaire et d'humanités. 6 vol. in-12, avec cartes géographiques, cartonnés :

Classe de Sixième : *Abrégé d'histoire ancienne.* 1 vol. 2 fr. 50 c.

Classe de Cinquième : *Abrégé d'histoire grecque.* 1 vol. 2 fr. 50 c.

Classe de Quatrième : *Abrégé d'histoire romaine.* 1 vol. 2. fr. 50 c.

Classe de Troisième : *Histoire de France et du moyen âge du* V[e] *au* XIV[e] *siècle.* 1 vol. 3 fr. 50 c.

Classe de Seconde : *Histoire de France, du moyen âge et des temps modernes du* XIV[e] *au milieu du* XVII[e] *siècle.* 3 fr. 50 c.

Classe de Rhétorique : *Histoire de France et des temps modernes, depuis l'avénement de Louis XIV u'à* 1815. 3 fr. 50 c.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et C[ie], rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

